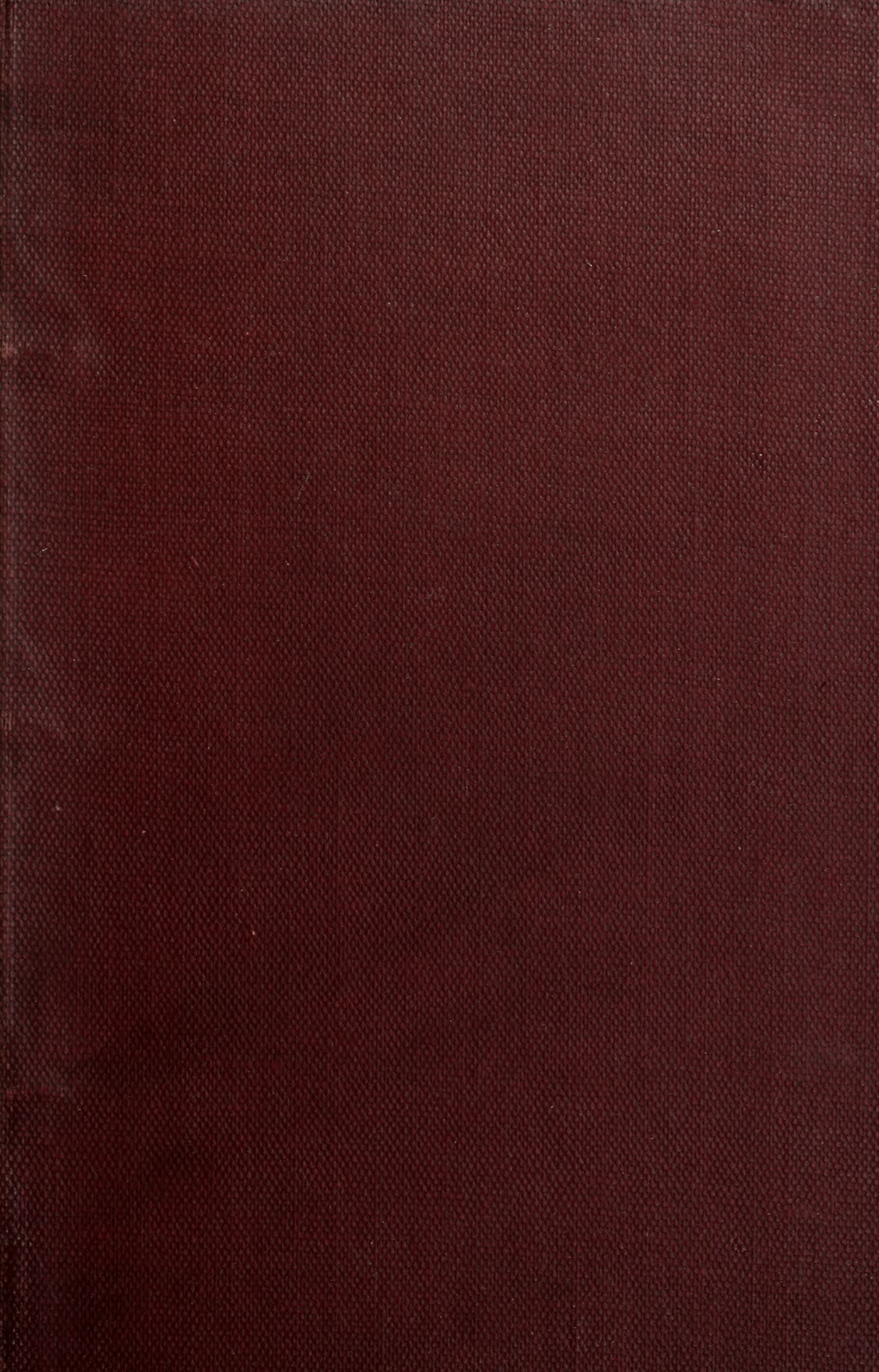






ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

ANNÉE 1891

QUATRIÈME SÉRIE

TOME XIX

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

DES

SÉANCES DE L'ANNÉE 1891

QUATRIÈME SÉRIE

TOME XIX



PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

M DCCC XCII

COMPTES RENDUS DES SÉANCES
DE
L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS
ET BELLES-LETTRES
PENDANT L'ANNÉE 1891.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES.
JANVIER-FÉVRIER.

PRÉSIDENCE DE M. OPPERT.

SÉANCE DU 2 JANVIER.

M. Schefer, président sortant, prononce les paroles suivantes :

« Messieurs et chers confrères,

« Au moment de résigner entre les mains de mon successeur les fonctions auxquelles vous avez bien voulu m'appeler, mon devoir est de vous remercier de l'honneur que vous m'avez conféré et de la bienveillance que vous n'avez cessé de me témoigner.

« J'aurais désiré remplir les devoirs qui m'étaient imposés avec la plus grande exactitude; vous connaissez les motifs qui m'ont tenu éloigné de l'Académie. Je saisis l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui et je vous renouvelle les expressions de ma vive gratitude pour les marques d'intérêt et de sympathie que vous m'avez prodiguées.

« En prenant possession de ce fauteuil, j'exprimais le vœu que nous puissions nous retrouver aujourd'hui tels que nous étions l'an passé, à pareille époque. Ce vœu a été exaucé. Je le renouvelle aujourd'hui et je souhaite ardemment que l'année de la présidence de mon successeur soit aussi heureuse que l'a été la mienne. »

IMPRIMERIE NATIONALE.

M. Oppert, président de l'Académie pour 1891, s'exprime ainsi :

« Messieurs,

« Je vous remercie du grand honneur que vous m'avez fait en m'appelant à la présidence de l'Académie. Mon premier devoir sera de rendre hommage en votre nom au Président qui vient de quitter ce fauteuil et qui a fait preuve durant sa gestion de la fermeté, du tact et de l'aménité que nous lui connaissons, et qui peuvent servir de modèle à ceux qui lui succèdent. Mais il y a un autre point à l'égard duquel je voudrais que la nouvelle présidence ressemblât à celle qui vient de finir. Pendant toute cette année, aucune brèche ne s'est faite dans nos rangs, aucun deuil n'a affligé notre Compagnie. Je souhaite que l'année qui s'ouvre soit aussi propice que son avant-courrière, et avec ce vœu de véritable bonne année, le meilleur que je puisse exprimer, je commence mes fonctions en priant le Vice-Président élu, M. Alexandre Bertrand, de vouloir bien prendre place au bureau. »

M. Kern, récemment élu correspondant, adresse à l'Académie une lettre de remerciement.

Le Président annonce que M. Dozon, correspondant de l'Académie, est décédé à Versailles le 31 décembre dernier. M. Dozon s'était distingué par ses travaux sur les langues slaves.

M. Edmond Le Blant communique, de la part de M. Helbig, correspondant de l'Académie, une plaque de collier d'esclave, en bronze, trouvée près de Velletri. Cette plaque porte l'inscription suivante :

ASELLVS · SE
RVVS PRAIECTI
OFFICIALIS · PRAEFEC
TI ANNONIS FORAS MV
RV · EXIVI · TENE ME
QVIA · FVGI · REDVC
ME AD FLOR▨
AD TOSOR
ES

M. l'abbé Duchesne pense que l'expression *ad Flor*. . . doit être

restituée *ad Floram*, plutôt que *ad Florum*, qui serait le nom du maître de l'esclave : en effet, le nom de ce maître est déjà exprimé dans l'inscription. Il s'agit ici des abords du célèbre temple de Flore, sur le Quirinal.

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, adresse au Président de l'Académie des détails sur diverses découvertes archéologiques [1].

Il insiste particulièrement sur les travaux de M. le professeur Pigorini, relatifs à une terramare ou ville préhistorique, découverte à Castellazzo di Fontanellato (province de Parme).

Le Secrétaire perpétuel fait connaître les mémoires et les ouvrages adressés pour les divers concours de l'année 1890 :

Antiquités de la France :

Les livres de comptes des frères Bonis, marchands montalbanais du xive siècle, publiés et annotés, pour la Société historique de Gascogne, par M. Édouard Forestié (Paris et Auch, 1890, in-8°, fasc. 20 des *Archives historiques de la Gascogne*);

Histoire de Paris. Le quartier des Halles, par M. C. Piton (Paris, 1891, in-8°);

Maurice de Sully, évêque de Paris (1160-1196). Étude sur l'administration épiscopale pendant la seconde moitié du xiie siècle, par M. Victor Mortet (Paris, 1890, in-8°);

Histoire de l'Afrique septentrionale (Berbérie), depuis les temps les plus reculés jusqu'à la conquête française (1830), t. III, par M. E. Mercier (Paris, 1891, in-8°);

Histoire de Saint-Chamond et de la seigneurie de Jarez, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par M. le chanoine James Condamin (Paris, 1890, in-4°);

Les chroniques de sire Jean Froissart. Étude historique de médecine militaire (manuscrit);

L'instruction primaire avant 1789 dans les paroisses du diocèse actuel d'Angers, par M. l'abbé Ch. Urseau (Angers, 1890, in-8°);

La commune de Saint-Léonard-de-Noblat au xiiie siècle, par M. Louis Guibert (Paris et Limoges, 1890, in-8°);

[1] Voir aux Communications, n° I (p. 22-24).

Le grand et vrai art de pleine rhétorique, par M. A. Héron (Rouen, 3 vol. in-8°);

Prix ordinaire de l'Académie (pour lequel le sujet mis au concours était une *Étude de la tradition des guerres médiques*):

Un mémoire portant pour épigraphe une phrase tirée d'Hérodote (VII, 139);

Prix Allier de Hauteroche (*numismatique*):

Catalogue des monnaies grecques de la Bibliothèque nationale. Les rois de Syrie, d'Arménie et de Commagène, par M. Ern. Babelon (Paris, 1890, in-8°);

Prix Gobert :

Le royaume d'Arles et de Vienne (1138-1378). Étude sur la formation territoriale de la France dans l'Est et le Sud-Est, par M. Paul Fournier (Paris, 1891, in-8°);

Bullaire du pape Calixte II (1119-1124), essai de restitution, par M. Ulysse Robert (Paris, 1891, 2 vol. in-8°);

Histoire du pape Calixte II, par le même auteur (Paris et Besançon, 1891, in-8°);

Histoire générale de Paris. Épitaphier du vieux Paris. I. Saint-André des Arcs, Saint-Benoît, par M. Émile Raunié (Paris, 1890, in-4°);

Prix Bordin (*Étude sur la revision du texte latin de la Bible*):

Deux mémoires portant pour épigraphes, le premier : *Volumus ut in ecclesiis libri canonici veraces habeantur* (Baluze, *Capitul.*, lib. VI, cap. 127); le second : *In templo Dei offert unusquisque quod habet... Nobiscum bene agitur, si obtulerimus pelles et caprarum pilos*, etc. (saint Jérôme);

Prix Bordin (*Étude de l'histoire d'Édesse*):

Un mémoire portant pour devise : *Ta ville sera bénie et nul ennemi ne prévaudra plus contre elle* (lettre de Jésus à Agbar);

Prix Bordin (*Étude des sources qui ont servi à Tacite pour composer ses Annales et ses Histoires*):

Un mémoire portant pour épigraphe : *Sine ira et studio*;

Prix Brunet (*Catalogue des copistes de manuscrits grecs*):

Fac-similés de manuscrits grecs des XVe *et* XVIe *siècles*, par M. Henri Omont (Paris, 1887, in-fol., avec un mémoire manuscrit);

Prix Stanislas Julien :

Dictionnaire chinois-français (Ho-kien-fou, 1890, in-4°);

La philosophie des nombres chez les Chinois (manuscrit).

Si, aux ouvrages ou mémoires présentés à la séance de ce jour, on ajoute ceux qui ont été adressés à l'Académie dans les séances précédentes, on a, pour les concours de 1891, la situation suivante :

Prix ordinaire de l'Académie (*Étudier la tradition des guerres médiques*, etc.) : 1 concurrent;

Antiquités de la France : 27 concurrents;

Prix Allier de Hauteroche (*numismatique*) : 2 concurrents;

Prix Gobert : 5 concurrents;

Prix Bordin (*Étude sur les travaux entrepris pour établir et reviser le texte latin de la Bible*) : 2 concurrents;

Prix Bordin (*Étude sur l'histoire d'Édesse*) : 1 concurrent;

Prix Bordin (*Étude des sources qui ont servi à Tacite pour composer ses Annales et ses Histoires*) : 3 concurrents;

Prix Brunet (*Catalogue des copistes de manuscrits grecs*) : 1 concurrent;

Prix Stanislas Julien : 3 concurrents;

Prix de la Grange : aucun concurrent.

M. Héron de Villefosse communique divers envois qui lui ont été adressés par le P. Delattre, correspondant de l'Académie à Carthage[1] :

1° L'épitaphe d'un soldat de la première cohorte urbaine. Déjà on a retrouvé, à Carthage et sur divers autres points de l'Afrique, en Numidie et en Maurétanie, des mentions épigraphiques de cette cohorte, qui appartenait à la garde municipale de Rome. Il paraît certain qu'elle avait été envoyée en Afrique pour fournir aux procurateurs une milice capable de les aider dans la perception et le recouvrement des revenus impériaux, en même temps que pour leur prêter main-forte dans la garde des domaines de l'empereur;

2° Le second envoi est relatif à une mosaïque païenne égale-

[1] Voir aux Communications, n° II (p. 24-31).

ment découverte à Carthage. Cette mosaïque est ornée d'un médaillon central qui représente l'Amour et Psyché. Ce groupe est accompagné d'inscriptions latines qui font allusion à la toute-puissance de l'Amour.

3° Le troisième envoi est un petit fragment d'inscription, provenant de Carthage, qui appartient à une liste de soldats. La colonne qui subsiste contient des noms géographiques indiquant la patrie de ces soldats. Ces noms sont tous des noms de villes de la Lusitanie et de l'Italie. Il s'agit donc de légionnaires recrutés dans ces deux provinces.

M. le comte de Lasteyrie commence la lecture d'un mémoire sur l'église Saint-Martin de Tours et les fouilles qui en ont fait retrouver des restes importants, de 1860 à 1887. Une opinion généralement admise voudrait qu'une partie de ces restes appartinssent à l'église bâtie dans la seconde moitié du ve siècle par saint Perpet, et dont Grégoire de Tours a donné la description. M. de Lasteyrie examine cette opinion, il étudie les conséquences archéologiques qu'elle entraînerait si on devait l'accepter, il fait ressortir les invraisemblances qu'elle soulève. Il montre enfin que, si les auteurs qui ont étudié les fouilles de Saint-Martin sont tombés d'accord pour y voir des restes de l'église du ve siècle, malgré une foule de contradictions de détail, c'est qu'ils sont partis d'un même point de départ, la restitution de la basilique de saint Perpet, imaginée jadis par Jules Quicherat. M. de Lasteyrie examinera dans la prochaine séance jusqu'à quel point les hypothèses de Quicherat étaient justifiées.

M. Germain Bapst termine la lecture de son mémoire sur les Mystères.

SÉANCE DU 9 JANVIER.

MM. Schuchhardt, Wattenbach et le R. P. Delattre, récemment élus correspondants, adressent à l'Académie des lettres de remerciement.

L'Académie procède à la nomination des Commissions de prix.

Sont élus :

Prix ordinaire de l'Académie (*Étude de la tradition des guerres médiques*) : MM. de Vogüé, Girard, Weil, Croiset;

Prix Allier de Hauteroche (*numismatique ancienne*) : MM. de Vogüé, Deloche, Schlumberger, A. de Barthélemy;

Prix Bordin (*Étude sur la revision du texte latin de la Bible*) : MM. Renan, Delisle, Hauréau, l'abbé Duchesne;

Prix Bordin (*Étude de l'histoire d'Édesse*) : MM. Renan, Derenbourg, Barbier de Meynard, Schefer;

Prix Bordin (*Étude des sources des Annales et des Histoires de Tacite*) : MM. Duruy, Georges Perrot, Bréal, Boissier;

Prix Brunet (*Catalogue des copistes de manuscrits grecs*) : MM. Delisle, Girard, Weil, Croiset;

Prix Stanislas Julien : MM. d'Hervey-Saint-Denys, Barbier de Meynard, Schefer, Senart;

Prix de la Grange : MM. Gaston Paris, Siméon Luce, Paul Meyer, Léon Gautier.

M. le comte de Lasteyrie, au nom de la Commission du prix Gobert, fait connaître, les ouvrages adressés au concours :

Histoire de Charles VII, t. IV : *L'expansion de la royauté, 1444-1449;* et t. V : *Le roi victorieux, 1449-1453*, par M. le marquis du Fresne de Beaucourt (Paris, 1890, in-8°);

Le royaume d'Arles et de Vienne (1138-1378). Étude sur la formation territoriale de la France dans l'Est et le Sud-Est, par M. Paul Fournier (Paris, 1891, in-8°);

Bullaire du pape Calixte II, 1119-1124. Essai de restitution, par M. Ulysse Robert (Paris, 1891, 2 vol. in-8°), et *Histoire du pape Calixte II*, par le même auteur (Paris et Besançon, 1891, in-8°);

Histoire de Louis XII, 1re partie: *Louis d'Orléans*, par M. de Maulde-la-Clavière (Paris, 1890, 2 vol. in-8°);

Histoire générale de Paris. Épitaphier du vieux Paris : I. Saint-André des Arcs, Saint-Benoît, par M. Émile Raunié (Paris, 1890, in-4°).

Ces ouvrages seront examinés concurremment avec les deux ouvrages qui sont en possession du premier et du second prix.

M. le comte de Lasteyrie, terminant sa lecture sur Saint-Martin

de Tours, examine le travail que Jules Quicherat a consacré à la restitution de la basilique bâtie par saint Perpet. Quicherat admit qu'elle avait un déambulatoire autour de l'abside : cette hypothèse est inadmissible. M. de Lasteyrie passe en revue les textes sur lesquels Quicherat s'est efforcé d'établir cette hypothèse. Il montre comment on doit les interpréter. Il prouve que la basilique de Saint-Martin était, au temps de Grégoire de Tours, une église analogue aux basiliques de Rome ou de Ravenne. Par conséquent, les restes découverts en 1886 à Tours, et qui affectent un plan tout différent, ne peuvent appartenir à cette première église, et ainsi se trouve confirmé ce que M. de Lasteyrie a soutenu dans la première partie de son travail, c'est-à-dire que les restes en question ne sont pas antérieurs à l'époque carolingienne.

SÉANCE DU 16 JANVIER.

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, adresse au Président des détails sur la découverte de la basilique de Saint-Silvestre, due à M. de Rossi, et sur la sépulture voisine des *Acilii Glabriones* [1].

M. Léon Heuzey fait part à l'Académie d'une découverte intéressante pour l'histoire de l'art, qui a été faite en Macédoine par un archéologue danois, M. Kinch, docteur ès lettres, auteur d'une savante monographie sur l'arc de triomphe de Salonique. Il s'agit d'une peinture grecque, appliquée sur la muraille en grand appareil d'une chambre funéraire, retrouvée dans la plaine au-dessous de la petite ville moderne de Niausta, c'est-à-dire dans la partie de la Macédoine qui a été explorée autrefois par M. de la Coulonche en compagnie de M. Heuzey.

On sait combien les peintures de l'époque classique sont jusqu'à présent introuvables dans les pays grecs : c'est donc là un fait d'une grande nouveauté. Le sujet est un combat entre un cavalier et un fantassin barbare. Dans le costume même du cava-

[1] Voir aux Communications, n° III (p. 32-34).

lier il y a quelques détails qui ne paraissent pas purement grecs : par exemple une seconde tunique jaune à manches étroites, qui passe sous le *chiton* bleu à larges bordures rouges, la peau de panthère qui sert de housse, et surtout la forme du casque, qui est un bonnet phrygien de couleur cramoisie, dont le frontal seul a le ton de l'or ou du cuivre. Le teint du visage est brun, moins foncé cependant que le visage du fantassin, qui toutefois n'est pas tout à fait noir. Ce dernier est bien caractérisé par son bonnet blanc, qui a la forme du *bashlik* perse, par sa tunique verte à manches, par ses anaxyrides rouges et par le bouclier ovale avec lequel il cherche à parer le coup de lance de son adversaire.

Cette peinture de tombeau ne peut pas être l'œuvre d'un artiste de premier ordre ; elle paraît exécutée de pratique et par des procédés rapides. Ce qui étonnera tous ceux qui verront les deux photographies confiées à M. Heuzey par M. Kinch, c'est le caractère de mouvement et de vie qui anime la représentation. Il y a du naturel et même du naturalisme dans le type et dans l'expression troublée du barbare qui semble crier en se défendant. Il y en a surtout dans le dessin du cheval, qui n'est plus une monture de parade, comme le cheval caracolant du Parthénon, mais bien le cheval de combat, tel que nous le représentons aujourd'hui, maigre, nerveux, un peu hérissé, mais plein de feu et galopant avec un entrain terrible. On trouve déjà, dans une classe de vases grecs, les traces d'une pareille étude du cheval sur nature. Quelque chose de la même vérité se remarque aussi dans les batailles d'Alexandre sculptées sur les magnifiques sarcophages de Sidon découverts par Hamdi bey : c'est là un signe d'époque.

M. Heuzey s'arrête à ces observations : c'est l'auteur de la découverte qui seul a le droit d'en faire le premier une étude détaillée et qui seul aussi est en situation de la bien faire, en s'appuyant sur ce qu'il a vu et sur la reproduction en couleur qu'il a fait exécuter d'après la peinture originale.

M. Grandidier, de l'Académie des sciences, lit une note sur l'origine du nom de Madagascar ; car, quoi qu'on en ait dit, ce nom n'est pas celui sous lequel les indigènes désignent leur île. Marco Polo a décrit sous le nom de Madagascar le pays de Mag-

docho, situé sur la côte est de l'Afrique, un peu au nord de l'équateur; Martin Behaim, interprétant à faux le récit de ce célèbre voyageur, mit au hasard une grande île (imaginaire), sous ce nom de Madagascar, sur son célèbre globe (1492). Quand, en 1500, les Portugais découvrirent l'île Saint-Laurent (notre Madagascar actuel), les géographes du commencement du XVIe siècle marquèrent cette île, tout en laissant celle de Martin Behaim au beau milieu de l'Océan. Plus tard, on constata que cette dernière n'existait pas où on la mettait, et Oronce Finé, en 1531, fondit ces deux îles en une seule sous le nom de «Madagascar ou Saint-Laurent». C'est donc à Oronce Finé qu'on doit la dénomination fautive sous laquelle l'île de Madagascar est aujourd'hui connue.

M. Marcel Schwob lit une note sur *Une œuvre perdue de François Villon.*

François Villon, dans le *Grand Testament*, lègue avec sa librairie son *Rommant du Pet-au-Diable.* On avait cru jusqu'à présent que c'était une œuvre imaginaire. Les registres du Parlement criminel établissent qu'en 1453 une rixe entre les écoliers et les sergents de la prévôté de Paris fut causée par l'emprisonnement de trente écoliers, à raison du transport à la montagne Sainte-Geneviève d'une pierre nommée le *Pet-au-Diable* et située devant l'hôtel de Mademoiselle de Bruyères, en face de Saint-Jean de Grève. Les écoliers couronnaient cette pierre de fleurs, faisaient saluer les passants, avaient décroché plusieurs enseignes des Halles et de la porte Baudet et dansaient toutes les nuits «à fleutes et à bedons». Cet état de choses durait depuis 1451. Villon, encore dans l'Université, venait de passer, d'après les travaux de M. Longnon, ses examens de licence. Il prit part à ces réjouissances, qui lui faisaient «fuir l'école». Il fit contre Mademoiselle de Bruyères, dont les femmes de chambre injuriaient les écoliers qui lui avaient emporté deux bornes, la ballade: «Il n'est bon bec que de Paris». Enfin il raconta, sous la forme archaïque du roman, sans doute avec de nombreuses plaisanteries sur le «mariage des enseignes» de l'*Ours* de la porte Baudet avec la *Truie qui file* des Halles, l'aventure de la pierre du *Pet-au-Diable.* Ce fut probablement sa première œuvre littéraire; mais elle n'existe plus.

M. Frantz Funck-Brentano communique une note sur la bataille de Courtrai (11 juillet 1302), où les troupes du roi de France, commandées par Robert d'Artois, furent battues par les milices flamandes.

Dans un travail récent sur ce sujet, un professeur de l'Université de Gand, M. Pirenne, a cherché à établir l'existence de deux traditions différentes, remontant l'une et l'autre au XIVe siècle, qu'il a distinguées par les noms de version flamande et version française : la première attribue la victoire au seul héroïsme des milices flamandes, l'autre à un accident qui précipita la chevalerie française dans des fossés dont elle ignorait l'existence. M. Köhler, général allemand, auteur d'un ouvrage important sur l'histoire de la tactique au moyen âge, a suivi la version flamande. M. Funck-Brentano la rejette et ne reconnaît qu'à la version française un caractère vraiment historique. Cette version, ajoute-t-il, reçoit une confirmation définitive de plusieurs documents récemment découverts par lui et par M. H. Moranvillé, à la Bibliothèque nationale et aux Archives nationales.

SÉANCE DU 23 JANVIER.

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, adresse au Président une lettre [1] dans laquelle il annonce plusieurs découvertes :

1° Sur la rive gauche du Tibre, en amont du pont Saint-Ange, les restes d'une plate-forme et de plusieurs petits temples ;

2° Des deux côtés du fleuve, diverses inscriptions mises au jour au cours des travaux entrepris pour la construction des quais de Rome ;

3° A Sarzana, l'ancienne Luna, un édifice antique et des inscriptions ;

4° Près d'Adam-Klissi (Dobroudja), un monument triom-

[1] Voir aux Communications, n° IV (p. 33-39).

phal en l'honneur de Trajan, découvert par M. Tocilesco, conservateur du Musée de Bukarest.

L'Académie procède à la nomination de la Commission du legs Garnier.

Sont élus : MM. d'Hervey-Saint-Denys, Barbier de Meynard, Senart et Hamy.

M. l'abbé Duchesne communique une étude sur le texte original des Actes des saintes Perpétue et Félicité, martyres en Afrique[1].

Jusqu'à présent ces Actes n'étaient connus que par une rédaction latine. Deux savants anglais en ont découvert un exemplaire grec, qui est présenté actuellement en Angleterre et en Allemagne comme contenant le texte original; le latin ne serait qu'une traduction. M. l'abbé Duchesne pense que c'est le contraire et que l'on doit maintenir la priorité du latin. Il le démontre en signalant dans le grec une série de faux sens dont les plus remarquables se rencontrent aux endroits où il est question du costume. Il écarte aussi l'idée d'un original punique, récemment mise en avant par M. Hilgenfeld. Il montre que le texte grec a cependant un intérêt, c'est qu'il permet de fixer à *Thuburbo minus* (Tebourba) la patrie de sainte Perpétue et de ses compagnons de martyre.

M. Ravaisson informe l'Académie d'une découverte faite dans les fouilles qu'on pratique depuis 1889 à Locres, en Grande-Grèce, et qui vient confirmer la théorie qu'il a proposée pour la restitution de la Vénus de Milo. Cette découverte est celle d'un bas-relief en terre cuite, remontant, selon M. P. Orsi, directeur des fouilles, à l'époque de Phidias, et où l'on voit une femme, semblable pour l'attitude à la Vénus de Milo, groupée avec un guerrier debout à sa gauche, qui rappelle le Mars Borghèse, vers lequel elle se tourne et sur l'épaule droite duquel elle s'appuie.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de son rapport sur les travaux des Commissions de publication de l'Académie pendant le second semestre de l'année 1890[2].

(1) Voir aux Communications, n° V (p. 39-54).

(2) Voir l'Appendice n° I (p. 64-65).

Ce rapport sera imprimé et distribué, selon l'usage.

M. Maspero a la parole pour une courte communication :

« M. Bouriant m'annonce qu'il vient de découvrir enfin deux monuments portant les noms de rois de la IXe ou de la Xe dynastie héracléopolitaine. L'un est une palette de scribe, au cartouche Merikarì, du prince qui est nommé dans l'une des inscriptions de Siout. L'autre est un vase de bronze sur les parois duquel sont découpées à jour les légendes du roi Miribrì Khìti, que les fragments du Canon royal de Turin mettent dans la Xe dynastie. M. Bouriant pense que ces objets viennent de Thèbes : j'ai tout lieu de croire qu'ils proviennent des tombeaux découverts à quelque distance de Siout, il y a trois ans, et qui, d'après ce que j'en connais, sont de l'époque héracléopolitaine.

« La découverte de M. Bouriant est des plus importantes. Les dynasties héracléopolitaines ont été longtemps introuvables sur le sol : les quelques monuments qui en subsistaient étaient classés dans la XIIIe. Je leur avais attribué les beaux tombeaux de Siout, et les travaux de M. Griffith m'avaient donné raison. Voici maintenant un roi nouveau Khìti qui se manifeste, grâce à M. Bouriant. Je lui attribue un certain nombre de scarabées au cartouche Miribrì qui n'étaient pas classés jusqu'à présent. »

M. le comte de Lasteyrie commence la seconde lecture de son mémoire sur l'église Saint-Martin de Tours.

SÉANCE DU 30 JANVIER.

L'Académie se forme en Comité secret, pour entendre la lecture du rapport de la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome sur les travaux de ces deux Écoles pendant les années 1889-1890 [1].

M. Siméon Luce, dans une note intitulée : *Du Guesclin et les ducs de Berry et de Bourgogne, à propos d'une relique de la Passion*, expose l'histoire d'un fragment d'un clou de la vraie croix, jadis conservé à la Sainte-Chapelle de Bourges. Cette relique, portée

(1) Voir l'Appendice n° II (p. 66-77).

par Pierre le Cruel à la bataille de Montiel (1369), fut prise par le connétable Du Guesclin, vainqueur du roi de Castille. Le connétable la donna, en 1373, à Jean, duc de Berry, qui à son tour en fit présent, en 1376, à son frère Philippe le Hardi, duc de Bourgogne. Ces faits résultent d'un acte notarié, dressé à Riom en Auvergne, en 1376, par les soins du duc de Berry; M. Luce analyse le texte de ce curieux document, qui lui a été signalé par M. Bernard Prost et communiqué par M. Joseph Garnier, archiviste de la Côte-d'Or.

M. Noël Valois signale, dans un manuscrit de Rome et dans un manuscrit de Paris, l'existence d'un ouvrage inédit composé par Honoré Bonet, prieur de Salon, auteur de l'*Arbre des batailles*. Dans cet ouvrage, intitulé *Somnium super materia scismatis*, Honoré Bonet trace un tableau saisissant de l'état politique de l'Europe en 1394 et fait comprendre le peu de secours que l'Église doit attendre des souverains chrétiens au milieu des épreuves du grand schisme d'Occident. Le *Somnium* ne se recommande pas seulement par des qualités littéraires: il fournit quelques renseignements historiques nouveaux et contient de nombreux détails sur la vie et la carrière du prieur de Salon.

M. le comte de Charencey communique des *Recherches lexicographiques sur la langue basque*. Il examine un certain nombre de mots d'origine celtique, germanique ou grecque, qui, avec les mots d'origine latine et néo-latine, constituent environ les trois quarts du vocabulaire basque.

SÉANCE DU 6 FÉVRIER.

Le Ministre de l'Instruction publique adresse à l'Académie un arrêté, en date du 2 février, pris conformément aux propositions du Conseil de perfectionnement de l'École des chartes et portant nomination d'archivistes paléographes.

La liste des archivistes paléographes nommés par cet arrêté sera lue dans la prochaine séance publique annuelle de l'Académie.

M. le comte DE LASTEYRIE achève la seconde lecture de son mémoire sur l'église Saint-Martin de Tours.

M. Henri Weil annonce la découverte de nouveaux fragments d'Euripide, trouvés par M. Flinders Petrie dans un tombeau de Kurob (Fayoum), déchiffrés par MM. Sayce et Mahaffy, et publiés par ce dernier dans l'*Hermathéna*. Plusieurs papiers d'affaires trouvés dans les mêmes caisses de momies font supposer que les vers d'Euripide ont été copiés avant l'an 230 avant notre ère. Le plus long des trois morceaux trouvés se compose de deux colonnes, l'une de trente-six, l'autre de trente-sept lignes plus ou moins intactes. Un autre morceau contient le bas de deux colonnes; un troisième le haut d'une autre colonne. L'éditeur parle de pages à deux colonnes chacune, ce qui constituerait un livre du genre des nôtres. Comme il n'y a pas d'écriture sur le revers, M. Weil pense que ces fragments sont tirés d'un rouleau de papyrus.

Les fragments appartiennent à la dernière partie de l'*Antiope*, qui n'était pas la partie la plus dramatique de la pièce, mais qui ne laisse pas d'avoir un sérieux intérêt. Les deux fils de Zeus et d'Antiope vont prendre le gouvernement de Thèbes. Hermès, qui apporte les ordres de Zeus, fait la paix entre le roi Lykos, forcé de se démettre, et les Dioscures thébains. Il annonce entre autres qu'aux sons magiques de la lyre d'Amphion, des quartiers de rochers viendront former les murs de Thèbes. C'est la revanche du poète et du penseur, qui avait soutenu la prééminence des choses de l'esprit contre son frère, le défenseur de l'éducation exclusive du corps et des choses d'une utilité immédiate. Amphion avait cédé, il avait renoncé à sa lyre; il se trouve que la lyre est bonne à quelque chose.

M. Julien Havet, conservateur adjoint à la Bibliothèque nationale, lit une note sur la date des couronnements des rois Hugues et Robert.

On a cru pouvoir alléguer, pour fixer les dates de ces deux cérémonies, un fragment de chronique de Saint-Benoît-sur-Loire, publié au XVIe siècle par Pierre Pithou et réimprimé dans le *Recueil des historiens de France*. M. Julien Havet montre que ce texte, altéré par des interpolations modernes, n'a pas la valeur qu'on lui attribuait. Les seuls témoignages qui doivent faire autorité sont ceux de l'historien Richer et des Annales de Saint-Denis.

Il résulte de ces textes que Hugues fut couronné à Noyon, le mercredi 1er juin 987, dix jours à peine après la mort du dernier roi carolingien, Louis V, qui était survenue le 21 ou 22 mai. La cérémonie fut probablement renouvelée le dimanche 3 juillet suivant. Robert, associé cette année même au trône paternel, fut couronné dans la cathédrale d'Orléans, le vendredi 30 décembre 987. Ces diverses solennités furent présidées par l'archevêque de Reims, Adalbéron.

SÉANCE DU 13 FÉVRIER.

M. B. Haussoullier entretient l'Académie de la très importante découverte de la *Constitution d'Athènes* d'Aristote, dont le texte, publié par l'administration du Musée britannique, a été présenté à la dernière séance par M. L. Delisle[1].

Après avoir rappelé ce que nous savions et ce que nous possédions du livre d'Aristote avant la publication du papyrus de Londres, il étudie la première partie du livre nouveau, l'introduction historique; d'abord les sources et la méthode d'exposition de l'auteur, puis les chapitres nouveaux que ce livre nous permet d'ajouter à nos histoires grecques. Ils sont relatifs à la constitution de Dracon, à la réforme de Solon, connue sous le nom de *σεισάχθεια*, au rôle de l'Aréopage après les guerres médiques, au rôle de Thémistocle complice d'Éphialte.

M. Héron de Villefosse signale à l'Académie les résultats de la dernière campagne de M. de la Martinière, qui poursuit ses recherches archéologiques au Maroc, avec une persévérance infatigable. A Lixus, le jeune explorateur a trouvé une inscription votive en caractères phéniciens; c'est le premier document lapidaire sémitique découvert dans cette localité, et tout fait espérer que d'autres textes du même genre sortiront bientôt de terre sur ce point.

A Volubilis, la récolte épigraphique a été comme toujours

[1] Voir aux Livres offerts (p. 91).

abondante; elle se compose de trente-cinq inscriptions inédites. La plupart sont des épitaphes. Il faut cependant mentionner à part une grande dédicace gravée en l'année 158 par les soins des membres d'un collège religieux, les *cultores domus Aug(ustae)*. Cette intéressante inscription, qui contient le nom d'un nouveau gouverneur de la province, Q. Aeronius Monianus, a été découverte à l'intérieur d'un grand édifice, qui était probablement le lieu de réunion des membres du collège. Un autre texte, de l'époque de Marc-Aurèle, mentionne une conférence du procurateur de la Tingitane avec un chef de tribu, un *princeps gentium*, dont le nom manque. La tribu mentionnée devait être celle des *Baquates*, une des plus importantes du pays.

Parmi les épitaphes romaines, il est curieux d'en trouver une qui se lit, non pas de gauche à droite, comme les textes romains, mais de droite à gauche, comme les textes phéniciens. C'est une particularité digne d'être notée.

M. Salomon Reinach présente à l'Académie les photographies de curieux bas-reliefs encore inexpliqués, qui sont sculptés sur un autel, formé de deux dés superposés, découvert au siècle dernier à Mavilly (Côte-d'Or). On y a reconnu des divinités gauloises, des druides avec leurs élèves, même une scène de médecine opératoire. M. Salomon Reinach montre que les personnages représentés sont simplement les douze grands dieux du Panthéon romain, plus le serpent à tête de bélier, qui est spécifiquement gaulois. Le dieu où il reconnaît Apollon est un enfant; cela est conforme à une conception particulière de la mythologie celtique, où Apollon est qualifié de *bonus puer* par les inscriptions. Une épithète d'Apollon, *Maponus*, se retrouve avec le sens d'enfant mâle dans le gallois *mapon*.

M. Oppert, qui se fait remplacer au fauteuil par M. Delisle, fait une communication sur un texte cunéiforme daté de « l'an 161, ce qui est l'an 225 », où est nommé Gotarzès, roi des Parthes. On avait cru devoir rattacher ces dates à l'ère des Séleucides, commençant en l'an 312 avant la nôtre, ce qui donnerait pour l'avènement de Gotarzès l'an 87 avant l'ère chrétienne. De son côté, M. Oppert, par des raisons astronomiques, avait proposé de

placer le commencement des deux ères employées dans ces textes aux années 181 et 117 avant notre ère : la découverte récente dont il rend compte semble lui donner raison. En effet, le seul Gotarzès connu, cité par Tacite, régnait précisément en l'an 45 de l'ère chrétienne, c'est-à-dire 225 ans après l'an 181 et 161 ans après l'an 117.

SÉANCE DU 20 FÉVRIER.

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, adresse au Président de l'Académie des détails sur les fouilles du Cælius, des quais du Tibre, du *corso Vittorio-Emanuele* et d'Aricia, près de Rome. Au *corso Vittorio-Emanuele*, entre le palais Sforza-Cesarini et la *Chiesa nuova*, M. le professeur R. Lanciani a retrouvé le lieu célèbre, Terentum ou Tarentum, où étaient célébrés les jeux séculaires[1].

M. Bréal communique des observations sur plusieurs questions de linguistique ancienne :

1° *Umbratilis exercitatio*, *umbratilis oratio*, termes d'école auxquels on trouve des allusions dans Cicéron (*Brutus*, 9, et *Leg.*, III, 6), sont à l'origine la traduction littérale du grec *σκιαμαχία*, qui veut dire proprement «combat contre une ombre»; nous dirions en français: «le tir au mannequin, le tir à la poupée»;

2° *Serus*, qui en latin classique signifie «tardif, du soir», a eu, comme l'atteste Servius, le sens de «lourd»; ainsi s'explique la signification du dérivé *serius*, «sérieux» : ce qui est sérieux est ce qui a du poids;

3° On a trouvé récemment à Lemnos une inscription rédigée dans une langue inconnue; on ne sait même quel nom donner à cette langue et au peuple qui la parlait. C'est probablement celui des *Σίντιες*, peuple qui, au témoignage d'Homère (*Odyssée*, VIII, 294), habitait Lemnos et parlait une langue barbare: *Σίντιας ἀγριοφώνους*;

4° Les mots allemands *Krone* et *Kranz*, qui tous deux signifient

[1] Voir aux Communications, n° VI (p. 54-56).

«couronne», sont tous deux d'origine latine. L'un vient de *corona*, l'autre de *coronatus*, mot par lequel on aura désigné d'abord la distinction consistant à recevoir une couronne, ensuite la couronne elle-même.

M. Boissier, sur le premier point, hésite à croire que l'étymologie proposée par M. Bréal soit exacte. Il fait remarquer que les mots *umbratilia studia* ne désignent pas seulement les études de l'orateur, mais celles du poète, de l'historien, du philosophe. Il en cite des exemples dans Juvénal et dans Tacite. Il croit que c'est bien de l'«ombre» dans laquelle s'enfermaient ceux qui se livraient à ces travaux, opposée à ce qu'on appelait la «lumière» du forum, que vient le mot d'*umbratilia studia*. Le Romain primitif, qui aimait l'action et le grand jour, a été amené à mépriser et à malmener des occupations qui demandaient le silence et la retraite.

M. d'Arbois de Jubainville rappelle le déplacement d'accent qui a produit *Koeln*, de *Colōnia*, et *Mainz*, de *Magúntia*. L'allemand place ordinairement l'accent sur la première syllabe des mots latins qu'il emprunte : donc *cŏrōna* n'a pu donner immédiatement *Krone*, ni *cŏrōnātus*, *Kranz;* il faut supposer un intermédiaire roman, où la voyelle de la syllabe initiale de chacun de ces mots était tombée, avant que cet intermédiaire roman pénétrât en allemand.

M. Haussoullier termine sa communication sur la constitution d'Athènes, d'après l'ouvrage d'Aristote récemment retrouvé et publié à Londres.

SÉANCE DU 27 FÉVRIER.

M. Hamy fait connaître à l'Académie les résultats des recherches que vient de faire M. Dumoutier sur la rive droite du Hoang-Giang, près de la frontière du Than-Hoa. M. Dumoutier y a retrouvé les ruines de Hoa-Lu, la première capitale de l'Annam, fondée vers l'an 970 de notre ère par le roi des Dix Mille Victoires, Dinh Tien Hoang, qui venait de chasser les Chinois. Les vestiges de Hoa-Lu consistent en chaussées, fossés de défense,

terrasses de palais, etc. On y voit aussi deux temples consacrés au culte des familles royales de Dinh et de Lê. En face du palais de Dinh se dresse une falaise de calcaire, au sommet de laquelle M. Dumoutier a découvert le monument funéraire de ce souverain. Le voyageur en a recueilli l'inscription, ainsi qu'un grand nombre d'autres qu'il s'occupe à traduire.

M. Georges Perrot dépose sur le bureau des photographies qui représentent, sous ses divers aspects, le monument que les exécuteurs testamentaires de M. Piot ont fait élever sur sa tombe, au cimetière du Nord; il a été exécuté par M. Charles Chipiez, architecte du Gouvernement. M. Piot, dans une note trouvée parmi ses papiers, avait exprimé le désir que la place de sa tombe fût indiquée par une simple stèle de marbre blanc; on devait se conformer à ce désir; mais l'habile artiste a cherché et il a réussi à donner à cette stèle une élégance de proportion et de profils qui n'eût pas déplu au goût fin et sévère de l'amateur distingué dont ce monument rappelle le souvenir. Sur la face postérieure du cippe est gravée la phrase du testament où M. Piot donne en si nobles termes les raisons qui ont décidé de l'emploi qu'il a fait de sa fortune.

M. de Barthélemy lit une note sur la numismatique gauloise de l'Armorique. Il cherche à fixer la date du commencement du monnayage des peuples gaulois de cette région, et la route commerciale par laquelle les monnaies grecques, imitées en Armorique, vinrent à l'embouchure de la Loire et à l'embouchure de la Seine. Il essaie ensuite d'indiquer l'origine de certains types monétaires, pour lesquels il pense que l'on a cherché inutilement des explications empruntées à un symbolisme très conjectural [1].

M. Siméon Luce communique une notice sur l'hôtel de Bertrand du Guesclin à Paris.

Notre confrère a découvert aux Archives nationales une douzaine de pièces originales relatives à l'achat d'un hôtel à Paris par Bertrand du Guesclin, connétable de France. Cet achat fut fait le 5 mars 1372, et par conséquent l'hôtel resta pendant

[1] Voir aux Communications, n° VII (p. 56-63).

huit ans la propriété de Bertrand, qui mourut en 1380. Cet hôtel était situé dans la rue de la Verrerie, à la distance de deux maisons du coin occidental de cette rue et de la rue Barre-du-Bec, représentée aujourd'hui par la section de la rue du Temple qui va de la rue de la Verrerie à la rue Saint-Merry. Mais la demeure du connétable communiquait par derrière avec cette rue Barre-du-Bec, aujourd'hui rue du Temple; et c'est de ce côté que se trouvaient les écuries et les communs. Dans un très savant mémoire publié en 1856, le regretté Adolphe Berty était parvenu à dresser la liste de tous les propriétaires d'une petite maison dépendant de ces communs, dont il avait fixé avec une rigueur absolument mathématique, d'après un plan levé en 1760, l'emplacement au n° 17 de la rue du Temple, à peu près en face de la maison Raspail. M. Siméon Luce émet le vœu que l'édilité parisienne fasse placer sur la maison qui porte ce n° 17 l'inscription suivante :

Sur l'emplacement de cette maison, en face de la Barre du Bec, se trouvait l'une des entrées et dépendances de l'hôtel possédé de 1372 à 1380 par Bertrand du Guesclin, connétable de France.

COMMUNICATIONS.

N° I.

LETTRE DE M. GEFFROY, DIRECTEUR DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME.

(SÉANCE DU 2 JANVIER 1891.)

Rome, le 30 décembre 1890.

Monsieur le Président et cher confrère,

On savait déjà que les anciennes villes étrusques, celles dont nous retrouvons les ruines, offrent une orientation régulière, la forme quadrilatérale, l'*agger* et le fossé, le *decumanus* et le *cardo*. Les travaux du professeur Helbig ont donné à ce sujet des informations abondantes. Mais voici que les mêmes caractères se retrouvent dans ce qu'on appelle ici les terramares, c'est-à-dire ces primitives habitations sur pilotis, avec constructions en bois et argile, contemporaines de l'âge de bronze, qui se rencontrent dans les provinces orientales de l'Italie septentrionale, particulièrement dans l'Émilie et le Mantouan.

M. le professeur Pigorini, directeur du Musée préhistorique de Rome, vient de le constater à la suite de ses fouilles à Castellazzo di Fontanellato (province de Parme).

La terramare ainsi désignée, d'une superficie de 19 hectares, est quadrilatérale, avec les deux côtés vers l'orient et vers l'occident seuls parallèles. M. Pigorini la trouve entourée d'un *agger*, qui n'aurait toutefois pas plus d'un mètre et demi de hauteur, avec, au delà, un vaste fossé de 30 mètres de largeur sur 2 mètres de profondeur. Les eaux d'un petit cours d'eau qu'on remarque à l'ouest devaient alimenter ce fossé et se décharger à l'est par un canal large aussi de 30 mètres,

mais peu profond, dont on suit les vestiges sur une centaine de mètres.

M. Pigorini aurait retrouvé, en outre, au milieu du côté méridional, les traces du pont de bois par lequel les populations de la terramare communiquaient avec le dehors. Il compte retrouver dans une campagne prochaine, au milieu du côté septentrional, celles d'un autre pont correspondant, et ces deux points marqueraient les deux extrémités du *decumanus*.

Si, comme les travaux de M. Helbig tendent à le démontrer, les terramares sont des stations primitives des populations italiques; si les prochaines observations de M. Pigorini confirment ses premières remarques, il sera d'un grand intérêt de constater chez les peuples étrusques et chez les italiques, malgré la différence du langage, la similitude de traditions si antiques, et d'obtenir une telle explication des légendes sur la fondation de Rome, sur la *Roma quadrata*, avec son orientation augurale, son *agger*, son fossé sacré, sur le pont de bois exempt de tout fer, sur tant de souvenirs de l'âge de bronze, conservés dans la Rome primitive.

Le Musée royal de Naples vient de recevoir en don une petite plaque de bronze portant une inscription qui va prendre place parmi les textes intéressant le droit civil que nous a légués l'antiquité grecque. Cette inscription, rédigée, paraît-il, en caractères achéens, serait à rapprocher, comme texte archaïque, de l'inscription de Policastro-Petilia, que possède le même musée, et qui passe pour non postérieure au VIe siècle avant J.-C. (Cf. Roehl, *Inscriptiones graecae antiquissimae*, n° 544.) Le bronze de Petilia enregistre une donation; celui que vient de recevoir le musée de Naples, et qui aurait été trouvé, selon le marchand qui l'a vendu au donateur, à Reggio de Calabre, contient, paraît-il, un acte d'adjudication de biens après décès. Il sera publié très prochainement dans les *Notizie degli scavi*.

On continue à s'entretenir de l'importance que doit offrir, pour l'histoire de la religion romaine, la grande inscription trouvée il y a quelques mois sur les bords du Tibre, et relative à la célébration des Jeux séculaires, dont j'ai entretenu deux fois déjà l'Académie. Les savants de tous les pays souhaiteraient d'en connaître le texte. M. le Directeur des musées italiens en a montré la copie écrite et a donné à ce propos quelques informations dans une récente séance de l'Académie des Lincei; mais ni cette Académie, ni les savants italiens, ni les savants étrangers n'en ont eu l'entière communication, sauf M. Mommsen.

La nécropole de Concordia, dans la province de Venise, a déjà livré beaucoup de textes épigraphiques; on vient d'y trouver encore une série de sépultures de soldats romains avec des inscriptions. Il y est question de la *Legio prima martia victrix*, dont il semble qu'on n'avait pas encore de mention, des auxiliaires *milliarenses* (cf. Végèce, II, 6 et 12), des *equites catafractarii*, etc.

Veuillez agréer, etc.

A. Geffroy.

N° II.

NOUVELLES DÉCOUVERTES FAITES À CARTHAGE PAR LE P. DELATTRE, COMMUNIQUÉES PAR M. ANT. HÉRON DE VILLEFOSSE.

(SÉANCE DU 9 JANVIER 1891.)

J'ai l'honneur de communiquer à l'Académie divers envois du P. Delattre, notre nouveau correspondant à Carthage.

I

Le premier offre un intérêt particulier. C'est l'épitaphe, malheureusement incomplète, d'un soldat de la première co-

horte urbaine, trouvée à Carthage. Le P. Delattre n'indique pas le point précis de la ville où cette inscription a été découverte. Le renseignement aurait cependant de l'importance, surtout si le texte provient du cimetière des *officiales* de la maison impériale, où le P. Delattre a déjà retrouvé l'épitaphe de Q. Julius Victorinus, soldat de la même cohorte. La pierre est brisée à droite.

DIS MA*nibus* · *sacr*. . . . .
Q · DOMI*tius*. . . . .
INVENTVS. . . . .
MIL·COH·Ī·VRB·Ͻ·B. . . .
DOMITIVS · LIBVRN*us*. . .
HERES · FE*cit*

D'après un estampage. Hauteur : 0m 32 ; largeur probable : 0m 35. Les dimensions correspondent tout à fait à celles des épitaphes trouvées dans le cimetière des *officiales* de la maison impériale; l'aspect des lettres est le même[1].

Plusieurs mentions de cette première cohorte urbaine se rencontrent dans les textes africains; à Carthage notamment, on a déjà relevé deux épitaphes de soldats de cette cohorte.

On sait que les cohortes urbaines constituaient une garde municipale spéciale à la ville de Rome; cette garde était à Rome à la disposition et sous le commandement du *praefectus Urbi*. Il y a donc lieu de s'étonner de la présence de ces soldats urbains en Afrique. Le fait mérite explication.

Les inscriptions africaines relatives à des soldats de la première cohorte urbaine étaient jusqu'ici au nombre de huit :

1°. . . . . *cohortis I urbanae, centuria Clodii Rufi, C. Regilius*

[1] Une communication du P. Delattre, postérieure à cette note, m'apprend que le texte a été trouvé à *Dermeche*; par conséquent assez loin du cimetière des *officiales*.

C. filius, Voltinia (tribu), Priscus, Vienna, veteranus cohortis ejusdem. Carthage[1].

2° *Q. Julius Victorinus miles cohortis I urbanae.* Cimetière des *officiales* de la famille impériale. Carthage[2].

3° . . . . . *Julius Donatus miles cohortis primae urbanae.* Sra Wartàn, près du Kef, en Numidie[3].

4° *L. Sommius Datus miles cohortis I urbanae.* Au sud de Bab-el-Hani, près du Kef, en Numidie[4].

5° *Julius Modestus miles cohortis I urbanae*[5], mentionné, dans une inscription funéraire, comme le frère du défunt C. Julius Quadratus originaire de Cirta. Lambèse, en Numidie.

6° *L. Caelius Sabinus veteranus cohortis I urbanae*[6]. Madaure, en Numidie.

7° *Apertius Namfamo miles cohortis I urbanae*[7]. Aïn-Kebira, près de Sétif, en Maurétanie.

8° *Aurelius Rufinus (miles) cohortis I urbanae, Cresius Peregrinus et Aurelius Bariccio milites cohortis primae urbanae*[8]. Sétif, en Maurétanie.

Les provenances diverses de ces huit textes sont importantes à remarquer[9].

(1) *Corp. inscr. latin.*, t. VIII, n° 1024.

(2) *Ephem. epigr.*, t. V, p. 301, n° 345.

(3) *Ibid.*, p. 371, n° 636.

(4) *Ibid.*, p. 368, n° 626.

(5) *Corp. inscr. latin.*, t. VIII, n° 2890.

(6) *Ibid.*, n° 4679. Il est inutile de rappeler que les vétérans, après avoir reçu l'*honesta missio*, s'établissaient souvent dans la province même où ils avaient servi.

(7) *Ibid.*, n° 8395.

(8) *Ephem. epigr.*, t. V, p. 559, n° 1298.

(9) Une petite inscription funéraire trouvée à Rimini (*Corp. inscr. latin.*, t. XI, n. 389) mentionne un vétéran de la première cohorte urbaine qui avait dû servir aussi en Afrique : D·M· || C·CADIENO || AFRICANO || FILIO PIISSIMO || C·CADIENVS || IVSTVS PATER || VETERANVS COH· || PRIMAE VRBANAE || FECIT. Il paraît probable que le soldat C. Cadienus Justus avait donné à son fils le cognomen *Africanus* parce que ce dernier était

L'épitaphe de *Domitius Inventus* est donc le neuvième texte africain relatif à la première cohorte urbaine; c'est le troisième provenant de Carthage.

M. Mommsen a expliqué la présence de la *cohors I urbana* en Afrique [1].

En réorganisant les cohortes urbaines, Vespasien ne songea pas seulement à la ville de Rome, mais il eut aussi en vue les villes de Lyon et de Carthage. Deux des cohortes urbaines furent réservées, l'une pour la Gaule et l'autre pour l'Afrique; la *cohors I urbana* fut envoyée à Lyon [2] et la *cohors XIII urbana* fut dirigée sur Carthage [3]. Plus tard ces deux cohortes changèrent réciproquement de garnison, de sorte qu'au second et au troisième siècle c'est la Ire qui se trouve en Afrique [4] tandis que la XIIIe est à Lyon [5]. Ces faits sont établis par les monuments épigraphiques des deux provinces.

Ce qui détermina l'empereur à envoyer une cohorte urbaine en Afrique, ce ne fut pas tant l'importance de la ville de Carthage, résidence du proconsul, que la ferme intention où il était de fournir à ses procurateurs une milice capable de les aider dans la perception et le recouvrement des revenus impériaux.

L'allocution adressée par Hadrien à la IIIe légion Auguste, lors de son passage à Lambèse, nous apprend, en effet, que le service militaire du proconsul d'Afrique était fait à Carthage

né en Afrique pendant le séjour de son père dans ce pays. Après avoir reçu l'*honesta missio*, C. Cadienus Justus fut s'établir à Ariminum, où il perdit son fils Africanus.

(1) *Ephem. epigr.*, t. V, p. 118 à 120.

(2) Allmer, *Inscr. ant. de Vienne*, t. I, n° 108; *Inscr. ant. de Lyon*, t. I, p. 447, n° 94.

(3) *Corp. inscr. latin.*, t. VIII, nos 1025, 1026, 1583.

(4) Voir la liste donnée plus haut.

(5) Onze textes trouvés à Lyon l'établissent. Cf. Allmer, *Inscr. ant. de Lyon*, t. I, p. 435 à 449. — Il y avait une cohorte à Lyon déjà en l'an 21 (Tac., *Ann.*, III, 41).

par un détachement de soldats fourni annuellement par cette légion. D'un autre côté, divers textes africains nous prouvent que les procurateurs impériaux avaient à leur disposition des soldats, pour les aider dans l'accomplissement de leur tâche. A partir de Vespasien, ces soldats firent partie de l'une ou l'autre des deux cohortes dont il vient d'être question. La provenance spéciale de l'épitaphe de Q. Julius Victorinus (n° 2 de la liste), découverte à Carthage dans le cimetière des *officiales* de la maison impériale, dans un terrain spécialement affecté aux sépultures des employés du procurateur, confirme cette remarque. Enfin les différentes provenances (Afrique proconsulaire, Numidie, Maurétanie) des autres inscriptions mentionnant en Afrique des soldats de la *I*[a] *urbana* et de la *XIII*[a] *urbàna* fournissent une preuve évidente que ces soldats urbains étaient envoyés dans le pays pour la garde des domaines impériaux.

II

Le second envoi du P. Delattre est relatif à une mosaïque païenne qu'il vient de découvrir à Carthage, à mi-hauteur de la colline de Saint-Louis, vers l'est.

Cette mosaïque forme le pavé d'une salle rectangulaire. Elle est en partie détériorée; mais le médaillon central est assez bien conservé. Ce médaillon circulaire, de plus d'un mètre de diamètre, renferme, au milieu, le groupe d'*Eros* et de *Psyché*. A droite de cette représentation figure un cippe sur lequel est posé un coffret ouvert; à gauche, un second cippe surmonté d'un oiseau et ombragé par un arbre. Dans le champ du médaillon, on lit au-dessus des deux personnages :

OMNIA DEI SVNT

et au-dessous :

AGIMVR NON AGIMVS

Ces deux inscriptions, formées par de petits cubes noirs sur fond clair, renferment des allusions à la toute-puissance de l'amour, qui sait triompher également des dieux et des hommes. *Omnia vincit amor.*

On a déjà relevé sur les mosaïques africaines et principalement à Carthage un certain nombre d'inscriptions qui sont ordinairement en rapport avec le sujet. Que le sujet soit une scène mythologique ou une représentation relative à la vie privée, elles servent presque toujours à l'expliquer. Dans certains endroits, comme au temple d'Esculape, à Lambèse, on trouve des sentences dans le genre de celle-ci : BONVS INTRA MELIOR EXI, ou des souhaits de bonheur, etc.

Le médaillon central de la mosaïque découverte à Carthage est entouré d'une couronne de lauriers, inscrite elle-même dans un encadrement qui renferme une série de vases de différentes formes. Cette mosaïque n'est pas encore entièrement déblayée; mais, à la date du 1er décembre, le P. Delattre avait déjà pu reconnaître dans la bordure un cygne, une tête de panthère et une tête de sanglier.

III

Le troisième envoi se compose de l'estampage d'une portion très infime d'inscription. A Carthage un grand nombre de monuments épigraphiques intéressants de l'époque impériale ne sortent de terre qu'en cet état déplorable; ils sont absolument en miettes. Il faut quelquefois attendre dix ans pour retrouver le fragment voisin. C'est un immense jeu de patience, qui exige une mémoire et un coup d'œil particulier. Le P. Delattre possède heureusement l'une et l'autre; il en a déjà donné la preuve plusieurs fois.

Il s'agit ici d'un fragment d'inscription gravée sur une plaque de marbre blanc, à revers lisse, épaisse de 0m,038;

ce fragment a été trouvé dans l'*atrium* de la basilique de Damous-el-Karita, où le P. Delattre a fait de si nombreuses découvertes, mais où malheureusement il rencontre surtout des inscriptions à l'état de débris.

		I
		*em*ERITA
		*ol*ISIPONI
		EBOR A
		NORB A
		EMERITA
	S	EMERITA
	S	EMERITA
	S	EBOR A
		NEAPOLI
		*fan*OFORTV
		A

La hauteur des lettres est de $0^{m}\,015$; elles conservent des traces de couleur rouge. La petite barre tracée sous l'A final semble indiquer la fin d'une des divisions de l'inscription.

Les S isolés subsistant à gauche sont certainement les dernières lettres de différents noms d'hommes, et ce fragment appartient, sans aucun doute, à une liste dans laquelle était indiquée la patrie de chacun des individus mentionnés.

La partie droite du texte, qui nous reste, contient précisément ces indications géographiques. Les villes nommées appartiennent à la Lusitanie et à l'Italie : *Emerita* (Mérida), *Olisipo* (Lisbonne), *Ebora* (Evora), *Norba* (Alcantara), *Neapolis* (Naples). La mention qui suit, et qui est incomplète, se rapporte sans doute à *Fanum*, aujourd'hui Fano, ville d'Ombrie. Il faut transcrire [*fan*]O FORTV(*nae*); ce complément me paraît certain.

Si, comme cela est probable, ce fragment appartient à une liste de soldats, il est regrettable de ne pas connaître le nu-

méro de leur légion. Je crois cependant que ce sont des légionnaires de la IIe Augusta, qui était formée d'Italiens, d'Espagnols et de Gaulois [1].

N° III.

LETTRE DE M. GEFFROY, DIRECTEUR DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME.

(SÉANCE DU 16 JANVIER 1891.)

Rome, le 2 janvier 1891,

Monsieur le Président et cher confrère,

M. le Commandeur de Rossi a clos ici l'année archéologique par une nouvelle et intéressante découverte.

Des fouilles en cours d'exécution lui ont fait déjà retrouver, au-dessous de la catacombe de sainte Priscilla sur la *via Salaria,* la basilique de Saint-Silvestre, les traces de quelques-unes des sépultures de six papes du IVe au VIe siècle dans cette basilique même, et l'amorce avec les premières marches de l'escalier faisant communiquer la basilique avec la catacombe, c'est-à-dire avec les chambres et la piscine de la riche demeure des *Acilii Glabriones,* livrée aux sépultures chrétiennes, selon M. de Rossi, dès les temps apostoliques.

Dans une de ces conférences devenues célèbres qu'il donne périodiquement, au nom du *collegium* des *Cultores martyrum,* M. de Rossi a expliqué avant-hier, sur le champ même des ruines, comment se confirmait et se complétait aujourd'hui sa belle découverte d'il y a deux ans, relative aux *Acilii Glabriones,* quels anciens textes avaient autorisé ses inductions, quels vestiges on avait déjà naguère de ce qui restait à découvrir.

[1] Cf. Mommsen, *Observationes epigraphicae*, dans *Ephem. epigr.*, t. V, p. 204.

Malheureusement la basilique de Saint-Silvestre a été entièrement rasée et dépouillée, sans doute à la suite des invasions. M. de Rossi n'y a retrouvé jusqu'à présent aucun fragment d'inscription, aucun marbre sculpté. Les fondations de l'édifice laissent du moins apercevoir dès maintenant, et très visibles, la forme de l'abside, l'emplacement de l'autel, les vestiges d'une ou deux des sépultures des papes.

En expliquant les motifs et les occasions de chacune de ces sépultures, et les raisons des intervalles de temps qui les séparent les unes des autres, M. de Rossi a restitué toute une page de l'histoire de l'Église.

De grands et coûteux préparatifs se font au Vatican pour l'installation prochaine d'un Musée du moyen âge dans les célèbres appartements Borgia. On y transportera les nombreux tableaux et objets du moyen âge et de la première renaissance qui sont accumulés aujourd'hui dans les vitrines et armoires du Musée chrétien. Les fabriques de Naples et de Florence préparent des briques vernissées reproduisant le pavement du xve siècle, dont quelques vestiges subsistent encore. M. Louis Seitz, peintre déjà connu par plusieurs travaux dans les galeries vaticanes, est chargé de la décoration générale. Il aura la tâche délicate de pratiquer aux fresques de Pinturicchio et de son école quelques réparations devenues nécessaires.

Les habitants du palais Farnèse sont réveillés parfois de bon matin par de fortes explosions : c'est l'éclat des mines qui font sauter les massifs débris des fondations de l'antique pont d'Agrippa.

Agréez, etc.

A. Geffroy.

N° IV.

LETTRE DE M. GEFFROY,

DIRECTEUR DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME,

(SÉANCE DU 23 JANVIER 1891.)

Rome, le 21 janvier 1891.

Monsieur le Président et cher confrère,

On vient de découvrir ici, sur la rive gauche du Tibre, aux lieux où s'élevait récemment encore le théâtre Apollo, un peu en amont du pont Saint-Ange, une vaste plate-forme composée de blocs de tuf supportant les ruines d'un petit temple et peut-être de deux petits temples ronds. Les fragments qui restent de l'un de ces édifices, un autel orné de festons et de bucranes, des marbres sculptés qui offrent les attributs du dieu Bacchus, quelques morceaux de chapiteaux et de frises, ont donné lieu de penser qu'il s'agit d'édifices du temps d'Auguste. Pas d'inscriptions. La découverte n'en est pas moins importante au point de vue de la topographie de Rome antique.

Sur l'une et l'autre rive du fleuve, mais principalement sur la rive gauche, on continue de trouver de ces *cippi terminale*, provenant des délimitations du domaine public exécutées sous Auguste et sous Trajan, en 747 de Rome et en 101 ap. J.-C. Les inscriptions que portent ces travertins sont bien connues et toujours les mêmes, sauf le chiffre marquant les distances. Plusieurs des nouveaux cippes s'ajoutent à la série de ceux de la 17[e] puissance tribunitienne d'Auguste, 747-748, que le *Corpus* de Berlin a déjà enregistrés. VI, 1236 *sqq*.

Les travaux rendus nécessaires par la construction des

quais à Rome continuent donc d'être infiniment utiles à l'archéologie. Rien qu'à parler de ces derniers mois, c'est à ces travaux, en pleine activité aujourd'hui aux alentours du port de Ripetta, que nous devons :

La grande inscription relative aux jeux séculaires, dont le texte, si important pour l'histoire de la religion romaine, continue d'être réservé à M. Mommsen ; elle a été trouvée dans le sous-sol d'une maison appartenant naguère à M. le comte Primoli, de la famille Bonaparte, tout près de l'ancien palais Altoviti, un peu au-dessous du pont Saint-Ange ;

Et une seconde inscription découverte, toujours sur la rive gauche (c'était la région du Champ-de-Mars), près de l'ancienne rue de Monte-Brianzo, entre le pont Saint-Ange et Ripetta. Ce nouveau texte est daté du consulat de Caius Caesar et de L. Aemilius Paulus, 754 de Rome. Il mentionne la dédicace d'une *ara Augusta,* et serait à rapprocher, selon M. le professeur Gatti, des *tituli Laribus Augusti et magistris vicorum dedicati* que le *Corpus* a déjà enregistrés, VI, 445-454.

Il y a, au bas de l'inscription, et en caractères d'une autre époque, ces mots : SALVS SEMONIA — POPVLI VICTORIA. M. Gatti serait tenté de reconnaître dans la première formule un hommage à ce même Simonius Proculus Julianus, préfet de Rome sous Gordien III, dont a traité Borghesi, dans son volume sur les Préfets de Rome.

Il est juste que soit réservée aux *Notizie degli scavi* la première et très prochaine publication de ce texte.

A Sarzana, en Étrurie, sur l'emplacement de l'antique Luna, M. le marquis Giacomo Gropallo, qui, depuis plusieurs années déjà, trouvait dans ses propriétés des débris antiques, inscriptions et fragments sculptés, vient de déblayer le sol de l'ancienne église de San Marco, en ruine. Il a rencontré d'abord des lacrymatoires, des ampoules, des terres cuites,

des monnaies d'Auguste à Théodose, puis, en creusant davantage, les restes d'un édifice antique avec des bases qui soutenaient certainement des statues, dont les débris sont dispersés dans le sol d'alentour. Par ces débris et par les inscriptions découvertes dans ces ruines, il apparaît que quelques-unes des statues étaient érigées à des empereurs du IIIe et du IVe siècle, ce qui attesterait la longue prospérité de la ville que le commerce des marbres enrichissait. Le *Corpus* de Berlin a déjà recueilli de nombreuses inscriptions de Luna, XI, 1315 *sqq*. Celles que les fouilles de M. le marquis Giacomo Gropallo ont mises au jour paraîtront d'ici à un mois dans les *Notizie degli scavi*. Il me sera permis d'en signaler une qui mentionne un certain *Lucilius Constantius, praeses Mauretaniae et Tingitaniae, vir clarissimus consularis Tusciae et Umbriae.*

L'Académie accueillera, j'en suis sûr, avec intérêt le commentaire par lequel un des membres de l'École française de Rome, M. Toutain, croit pouvoir illustrer ce texte inédit. Je joins à cette lettre, comme annexe, la Note de M. Toutain, dont les conclusions sont les suivantes :

Le personnage mentionné n'était pas connu jusqu'à ce jour. Il a gouverné la Maurétanie et la Tingitane à la fin du IVe et au commencement du Ve siècle. Bien que les deux provinces fussent séparées au point de vue administratif, il est probable qu'il les a réunies sous son commandement.

Une découverte intéressante s'achève, à la suite de plusieurs campagnes de fouilles, dans la Dobroudja, par les soins de M. G. Tocilesco, ancien élève de l'École des hautes études de Paris, aujourd'hui conservateur du Musée de Bukarest. M. Tocilesco est déjà connu par un ouvrage intitulé *La Dacie avant les Romains* et par la découverte de nombreuses inscriptions grecques et latines, dont il a doté le Musée de Bukarest et qu'il a publiées dans les *Archäologisch-epigraphische*

Mittheilungen de Vienne. Il est à Rome en ce moment pour les travaux nécessaires à la publication qu'il prépare, et dont les *Mélanges* de l'École française de Rome pourront prochainement sans doute donner quelques fragments.

Il a découvert un monument triomphal, érigé par l'empereur Trajan près du village d'Adam-Klissi, en 108 ou 109, à la suite de ses expéditions contre les Daces.

Sur un massif cylindrique en pierres de taille, qui devait avoir une hauteur de 26 mètres et un diamètre de 30 mètres, s'élevait un trophée de 4 mètres environ. Le massif était garni d'un revêtement dont M. Tocilesco a retrouvé presque toutes les pièces : deux frises, 52 métopes, et 54 colonnes qui séparaient ces métopes.

La partie supérieure du monument était couronnée de créneaux, dont chacun représentait un prince barbare, avec les mains liées derrière le dos, attaché à un arbre. Il y avait 36 de ces prisonniers. Puis venaient la toiture, et la base hexagonale du trophée, avec six statues de barbares, plus grandes que nature.

Le trophée figurait un tronc d'arbre, sur lequel on voyait une grande *lorica* avec toute sorte d'armes : arcs, sabres, boucliers, carquois, une aigle, etc.

Une des faces de l'hexagone était occupée par l'inscription dont M. Tocilesco a retrouvé quelques fragments. Il la restitue comme suit :

Moesiae ultor, imp(erator) Caesar, divi Nervae f(ilius), Nerva Trajanus Aug. Germ(anicus), Dacicus, pont. max., trib(unicia) pot(estate) XIII, imp(erator) VI, consul V, p(ater) p(atriae). . . .

La masse inférieure du monument a pour base huit degrés circulaires.

M. Tocilesco s'occupe en ce moment de recueillir ici, spécialement par une attentive comparaison avec les débris des

sculptures du second siècle, les derniers éléments de la publication qu'il prépare avec l'architecte Niemann, de Vienne.

Agréez, etc.

A. Geffroy.

NOTE DE M. J. TOUTAIN,

MEMBRE DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME.

ANNEXE À LA LETTRE PRÉCÉDENTE.

Le personnage mentionné par l'inscription de Luna est inconnu. Aucun document épigraphique ne l'a encore signalé. Le code Théodosien fait connaître plusieurs Constantii : l'un sous Constantin le Grand, qui fut consul en 337, et dont le nom complet est Julius Constantius Patricius (*De cohort.*, loi 1; *De cursu publico,* loi 1); — un autre sous l'empereur Valentinien, en 374, au sujet duquel nous n'avons aucun renseignement (*De cursu publico,* loi 33); — enfin Constantius qui vécut sous Théodose Ier et sous ses fils, épousa la fameuse Placidie, et fut lui-même proclamé Auguste. Nous connaissons un peu sa biographie, grâce aux extraits d'Olympiodore, conservés par Photius (*Bibliotheca graeca,* éd. Bekker, p. 56-63, *passim*). Nulle part ce Constantius n'est mentionné comme gouverneur de province. Il prit part sous Théodose à beaucoup d'expéditions militaires; ce fut le début de sa fortune.

Lucilius Constantius doit donc être ajouté à la liste des *praesides* de Maurétanie déjà connus. C'est le plus récent gouverneur de cette province africaine dont le nom nous ait été transmis. Les autres *praesides,* T. Aurelius Litua (*C. I. L.*, VIII, 8924, 9041, 9324, *Eph. epigr.*, V, 932), Ulpius Apollonius (*Eph. epigr.*, V, 956), Valerius Faustus (*Eph. epigr.*, V, 980), Flavius Terentianus (*C. I. L.*, VIII, 8412, 8932), dont on peut déterminer la date à quelques années près,

ont tous été gouverneurs de Maurétanie au commencement du IVe siècle. Or Lucilius Constantius n'a pas exercé sa fonction avant la seconde moitié du même siècle, puisque le titre de *consularis Tusciae et Umbriae* n'apparaît pas dans les documents officiels avant l'année 366.

Que faut-il entendre par *praeses Mauretaniae et Tingitaniae?* Dès la fin du IIIe siècle, la *Mauretania Tingitana* a été séparée de la *Caesariensis* et de la *Sitifensis*, pour être rattachée aux provinces espagnoles (liste des provinces de l'empire, ms. de Vérone). D'autre part, dans la *Notitia dignitatum,* la Maurétanie Sitifienne et la Maurétanie Césarienne font partie du diocèse d'Afrique, tandis que la *Tingitania* est comprise dans le diocèse d'Espagne. La disparition du mot *Mauretania* dans le texte de la *Notitia*, et la transformation en un nom propre de l'adjectif *Tingitana,* peuvent même être considérées comme les signes extérieurs de la séparation. Lucilius Constantius a donc été *praeses Mauretaniae* et *praeses Tingitaniae.* Comme *praeses Mauretaniae*, il a eu sous ses ordres les deux districts de Sitifis et de Caesarea, qui ont été plus d'une fois réunis (*C. I. L.*, VIII, 9366, 9371 : Mommsen, *Inscr. regni Neapol.*, 5944). Il est même probable que Lucilius Constantius a été simultanément *praeses Mauretaniae* et *praeses Tingitaniae.* Administrativement, les deux provinces avaient été séparées; mais, dans bien des cas, il a dû être nécessaire de concentrer en une seule main le commandement supérieur. Si les deux fonctions avaient été successives, l'inscription aurait été rédigée : *praeses prov. Mauretaniae — praeses prov. Tingitaniae,* comme l'est un autre texte épigraphique trouvé en Espagne, à Tarragone (*C. I. L.*, II, 4135).

Après avoir été gouverneur de la Maurétanie et de la Tingitanie, Lucilius Constantius a administré la *Tuscia* et l'*Umbria.* Jusqu'en 366, les fonctionnaires impériaux chargés de gouverner cette région de l'Italie portaient le titre de *correctores*;

nous en connaissons plusieurs, soit par les inscriptions, soit par le code Théodosien. Dans la seconde partie du IVe siècle, au contraire, ils sont partout mentionnés sous le titre de *consulares*. Notre inscription ne peut donc pas être antérieure à cette date. S'il était permis d'attacher une importance chronologique à la forme *Tingitania*, qui n'existe pas dans la liste de Polemius Silvius (385 ou 386), et qui est constante dans la *Notitia*, on pourrait déterminer avec plus d'exactitude encore l'époque à laquelle a vécu Lucilius Constantius; il n'aurait pas exercé son gouvernement d'Afrique avant l'année 386.

Lucilius Constantius appartenait à l'ordre sénatorial, comme l'indique son titre de *vir clarissimus*. Mais on peut supposer qu'il n'a acquis ce titre qu'au milieu de sa carrière. En général les *praesides*, comme les *procuratores Augusti provinciarum*, au moins dans les provinces d'Occident, étaient d'ordre équestre (*viri perfectissimi*, *egregii*). Or, ici, le sigle *V. C.* est intercalé entre le titre de *praeses Mauretaniae et Tingitaniae* et celui de *consularis Tusciae et Umbriae*. Lucilius Constantius reçut sans doute le titre de *vir clarissimus* à son retour d'Afrique. Il avait peut-être réprimé quelque révolte des indigènes nomades; les évènements de ce genre ne sont pas rares dans l'histoire impériale des provinces maurétaniennes.

N° V.

EN QUELLE LANGUE ONT ÉTÉ ÉCRITS LES ACTES DES SAINTES PERPÉTUE ET FÉLICITÉ?

PAR M. L'ABBÉ L. DUCHESNE.

(SÉANCE DU 23 JANVIER 1891.)

La passion des saintes africaines Perpétue et Félicité et de leurs compagnons, dans le texte publié d'abord par Holste,

puis par Valois, enfin par Ruinart, est une des plus précieuses perles de l'ancienne littérature chrétienne. Il s'en faut pourtant beaucoup qu'elle ait été éditée avec le soin qu'elle mérite. Holste l'avait tirée d'un manuscrit du Mont-Cassin; Valois n'a rien ajouté à ce mince appareil critique. Ruinart s'aida des variantes d'un manuscrit de Salzbourg, de quelques leçons recueillies par Mabillon, sans indication de provenance, enfin d'un manuscrit de Compiègne, actuellement conservé à la Bibliothèque nationale sous le n° 17626 du fonds latin. Celui-ci est incomplet au commencement de la pièce et fort incorrect dans l'ensemble de sa teneur.

Depuis Ruinart, aucun autre exemplaire latin n'a été signalé. Les travaux récents des Bollandistes sur les manuscrits hagiographiques de Bruxelles, Paris, Chartres, Leyde, etc., n'en ont ramené aucun à la lumière. Ces pages émouvantes ne disaient pas grand'chose aux gens du moyen âge; ils les ont fort peu copiées. Ce qu'ils connaissaient sous le nom d'Actes de Perpétue et de Félicité, c'était la rédaction abrégée et assez incolore sur laquelle M. Aubé appela l'attention, il y a quelques années[1]. Le moindre défaut de cette recension secondaire, c'est qu'elle abaisse de plus d'un demi-siècle la date de l'évènement, le transportant du règne de Septime Sévère à la persécution de Valérien.

Un élément nouveau vient d'être fourni à la critique par la découverte d'un texte grec. Deux savants, l'un anglais, l'autre américain, MM. Harris et Gifford, l'ont copié à Jérusalem, dans la bibliothèque du patriarcat grec, et l'ont publié récemment à Londres, en réimprimant à côté le texte latin. Cette découverte a posé aussitôt la question d'originalité. Quel est l'original, le latin ou le grec?

[1] *Les chrétiens dans l'empire romain*, p. 521; cf. le catalogue des mss. hagiographiques de Bruxelles, publié par les Bollandistes, t. I, p. 158.

Bien que la pièce soit africaine, le grec ne saurait être écarté par la question préalable. Tertullien traita d'abord en grec plusieurs des sujets sur lesquels il nous a laissé des livres latins. Or Tertullien est un contemporain de nos martyrs; il connaît et cite leurs visions; on a même pensé qu'il pourrait être le rédacteur anonyme qui se chargea de les publier. Plusieurs savants estiment que les actes des martyrs scillitains, antérieurs de vingt-deux ans seulement, ont été écrits d'abord en grec. Il n'est pas douteux que le grec ne fût parlé à Carthage, notamment dans la population chrétienne. Notre texte latin le prouverait au besoin, car il contient un certain nombre de mots grecs et nous montre sainte Perpétue s'entretenant en grec avec son évêque.

Cependant, le latin était la plus répandue des deux langues; il a pour lui autant de probabilités, pour le moins, que le grec.

Les éditeurs du texte grec ont cru, cela était bien naturel, avoir mis la main sur l'original. M. Adolf Harnack[1] leur a décerné une approbation complète. Son autorité, en ce genre de choses, est assez établie pour que bien des personnes considèrent qu'il n'en faut pas davantage et que la question est tranchée. Les Actes de sainte Perpétue ont été écrits en grec : le latin n'en est qu'une traduction.

Examen fait des deux textes, je me suis convaincu que c'est le contraire qui est vrai et le latin qui est l'original.

Avant d'exposer mes raisons, je veux d'abord délimiter ma thèse, et aussi celle que je combats. Suivant celle-ci, le latin, pour être une traduction, n'en est pas moins d'une haute antiquité; c'est le latin de Tertullien; il est à peu près aussi ancien que le grec. D'autre part, personne ne prétend que le

[1] *Theologische Literaturzeitung*, 1890, p. 423.

grec, tel qu'il est, soit en parfait état et qu'on ne doive s'adresser quelquefois au latin pour le corriger. Je ne prétends pas non plus que le grec nouvellement découvert soit inutile pour la fixation et l'intelligence du texte latin. Ce que je veux démontrer, c'est que, pour l'ensemble, le latin offre tous les traits d'un texte original et le grec tous les traits d'une traduction.

On ne m'objectera pas qu'il y a des mots grecs dans le latin, car je répondrais qu'il y a aussi des mots latins dans le grec. Les mots grecs entrés dans le latin sont peu nombreux, j'entends les mots caractéristiques, ceux qui ne rentrent pas dans la catégorie des termes grecs latinisés que l'on employait couramment, comme *diacones, catechumini, macherae, agon, phiala, diastema.* Les mots caractéristiques sont *tegnon* (*τέκνον*), *orama* (ὅραμα), *agios, agios, agios;* encore cette dernière formule est-elle empruntée à l'usage liturgique. En grec on trouve *πραιτώριον*, non dans le sens officiel de prétoire, comme dans le Nouveau Testament, mais dans le sens de *villa;* il y a aussi *ματρώνα, ἐν νέρβῳ* pour *in nervo,* sans parler de la formule ὄψωνται οἵτινες = *viderint qui.* On multiplierait les exemples que l'on n'avancerait à rien, car, dans un milieu où l'on parlait grec et latin, il est tout naturel qu'il y ait eu, dans la pratique, un certain mélange des deux langues.

Avant tout, je citerai un fait qui, à lui seul, suffirait à trancher la question.

Dans la vision de Saturus, les martyrs se rencontrent au paradis avec leur évêque Optat et Aspasius, prêtre-docteur (*doctor audientium*). Le latin dit que Perpétue les entretint en grec : *et coepit Perpetua graece cum illis loqui.* Dans le texte grec, il semble que cette particularité de langue n'aurait pas dû être mentionnée : or elle s'y trouve bel et bien : *καὶ ἤρξατο ἡ* Περπετούα ἑλληνιστὶ μετ' αὐτῶν ὁμιλεῖν.

On sait que le rédacteur de cette passion, l'écrivain qui a

recueilli les notes laissées par les martyrs et raconté leurs derniers moments, était imbu des idées montanistes sur la valeur des nouvelles prophéties, des visions et autres manifestations attribuées à l'Esprit divin. Le prologue et la finale portent trace de ses préoccupations à cet égard, mais seulement dans le latin; dans le grec, les traits montanistes sont ou effacés ou affaiblis.

Ainsi le prologue range les visions des martyrs au nombre des pièces qui font autorité dans l'Église : *ad instrumentum Ecclesiæ deputamus*. *Instrumentum* est ici un terme technique, comme dans l'expression *instrumenta Scripturarum, novæ legis*, etc. En grec il est simplement question d'honneurs rendus : *τιμῶμεν*. Le latin dit que ces visions doivent être l'objet d'une lecture solennelle : *lectione celebramus;* le grec ne parle que de l'édification que l'on en peut tirer : *πρὸς οἰκοδομὴν εἰσάγομεν*. La même atténuation se constate à la fin. Le rédacteur déclare que tout serviteur du Christ doit lire ces récits *ut novæ quoque virtutes unum et eundem semper Spiritum sanctum usque adhuc operari testificentur*. Cette phrase fait défaut dans le grec, où la passion se termine par une doxologie du style byzantin le plus banal.

J'ajouterai tout de suite que le grec défigure avec persistance le nom de l'une des saintes : au lieu de *Felicitas*, il écrit toujours *Φηλικητάτη*. Il y a d'autres différences de ce genre, *Σεκοῦνδος* au lieu de *Secundulus*, *Μινούκιος Ὀππίανος* au lieu de *Minucius Timinianus;* ce dernier nom est celui du proconsul. Mais dans ces deux cas nous n'avons en faveur du latin que des présomptions.

Je viens aux contresens. Une catégorie intéressante de ce genre de fautes comprend celles où le traducteur grec a été entraîné par son peu de familiarité avec les termes relatifs au costume. Sainte Perpétue a beau être en extase, elle n'en perd pas pour cela la faculté qu'ont les femmes de remarquer com-

ment les gens sont habillés, de s'intéresser à ces détails et de s'en souvenir. Elle voit un jour, *in oramate*, le diacre Pomponius qui frappe à la porte de la prison; s'étant empressée de lui ouvrir, elle constate qu'il est vêtu d'une tunique blanche, flottante, sans ceinture, brodée d'un grand nombre de ces disques que les anciens appelaient *calliculæ*: *Qui erat vestitus discinctam candidam, habens multiplices calliculas ex auro et argento.* Dans ce texte, deux mots, *discinctam* et *calliculas*, ont été des pierres d'achoppement pour le traducteur. Il a cru que *discincta* voulait dire serrée par une ceinture, ce qui est juste le contraire de la vérité; il a de plus confondu *calliculas* avec *caligulas*, broderie avec chaussure. Aussi a-t-il écrit : *ἐνδεδυμένος ἐσθῆτα λαμπρὰν καὶ περιεζωσμένος, εἶχεν δὲ ποικίλα ὑποδήματα.*

On ne pouvait tomber plus mal. Mais il y a récidive. Dans la même vision, Perpétue se trouve en présence d'un homme de taille gigantesque, qui symbolise le Christ, juge du combat entre les martyrs et le démon. Lui aussi porte une tunique flottante et richement brodée : *discinctam habens tunicam et purpuram inter duos clavos per medium pectus, habens calliculas multiformes ex auro et argento factas.* Les mêmes contresens se reproduisent : *διεζωσμένος ἐσθῆτα ἥτις εἶχεν οὐ μόνον ἐκ τῶν δύο ὤμων τὴν πορφύραν, ἀλλὰ καὶ ἀνὰ μέσον ἐπὶ τοῦ στήθους· εἶχεν δὲ καὶ ὑποδήματα ποικίλα ἐκ χρυσίου καὶ ἀργυρίου.*

Ainsi, pour notre helléniste, *discincta* est l'équivalent de *cincta;* il confond *callicula* et *caligula*, sans s'apercevoir que les *caligæ* ou *caligulæ*, chaussures éminemment plébéiennes et militaires, sandales attachées à la cheville et au mollet par des courroies, ne comportaient guère les décorations d'or et d'argent mentionnées dans les deux textes.

A l'un des moments les plus touchants de cette émouvante histoire, quand Perpétue et Félicité sont exposées aux bêtes devant la foule assemblée, le narrateur dit qu'on les dépouilla de leurs vêtements et qu'on les jeta dans un filet : *despoliatæ et*

reticulis inductæ producebantur. A la vue de ces jeunes femmes, dont le corps porte les traces d'une maternité récente, les spectateurs sont émus de pitié. On les fait rentrer dans les coulisses de l'amphithéâtre, on les habille, elles reparaissent vêtues de tuniques flottantes, *discinctis indutæ.* Le traducteur n'a rien compris à cet épisode et à ses délicatesses. D'après lui, la première fois, les martyres paraissent nues, sans qu'il soit question de filet : *γυμνωθεῖσαι προσήγοντο.* A leur seconde entrée, il les revêt du filet, en y ajoutant, non des tuniques, mais des ceintures : *δικτύοις περιβληθεῖσαι, ἐνδιδύσκονται ὑποζώσμασιν.* Il est évident qu'il ne comprend rien au mot *discincta.*

Ce terme technique n'est pas le seul qui lui ait causé des difficultés. Ainsi, il rend *matronaliter nupta* par *γαμηθεῖσα ἐξόχως*, *fideicommissum* par *κέλευσμα*, *presbyter doctor* par *πρεσβύτερος.* Ici il faut savoir que le *presbyter doctor* était en Afrique[1] comme le maître des novices dans la communauté chrétienne; c'est lui qui était chargé d'instruire (*docere, doctor*) les catéchumènes. Le traducteur a négligé cette fonction caractéristique.

Sainte Perpétue, racontant sa comparution, dit qu'elle était montée sur une estrade, d'où son père la fit descendre : *extraxit me de gradu.* Le mot *gradus* n'a pas été compris, ni rendu; le grec porte simplement *καταγαγών με.*

Avant d'être exposés aux bêtes, les martyrs passent d'abord devant les rangs des bestiaires ou *venatores*, pour recevoir des coups de fouet. Ainsi l'a voulu le peuple : *flagellis eos vexari pro ordine venatorum.* Ces *venatores* ne disent rien au traducteur, il les supprime : *μαστιγωθῆναι αὐτούς.*

Il est du reste fort peu au courant de la langue des jeux. Le mot *munus*, qui revient souvent, l'embarrasse beaucoup;

[1] Cypr., *Ép.* 29.

quelquefois il le supprime [1] ou le tourne en périphrase; quelquefois il le rend tant bien que mal par le pluriel *φιλοτιμίαι*. *Lanista* est rendu par *βραβευτής*, mais avec une glose, *ἡ προστάτης μονομάχων*; les *cataractarii*, gardiens des grilles de la prison ou de l'amphithéâtre, sont des gardes ordinaires, *οἱ παρατηροῦντες*.

Il lui arrive, en ce genre de choses, de méconnaître même les mots grecs, quand ils sont techniques. Dans la vision où sainte Perpétue se voit luttant contre un Égyptien, celui-ci est représenté se roulant dans le sable pour se préparer au combat : *Aegyptium video in afa volutantem*. Or ce mot *afa* est un mot grec *ἁφή*, latinisé; originairement il signifie *prise;* ici il désigne le sable, en tant que le sable, répandu sur les membres huilés du lutteur, lui permet de saisir plus facilement son adversaire, d'avoir prise sur lui. Le grec porte ici *κονιορτός*, qui désigne la poussière en général, sans appropriation particulière.

L'adjectif *castrensis*, qui se rencontre deux fois de suite, dans les expressions *carcer castrensis* et *munus castrense*, est tourné chaque fois en périphrases plus ou moins heureuses. *Carcer castrensis* devient *φυλακὴ τοῦ χιλιάρχου*, sans doute parce qu'il est question plus loin d'un tribun. *Munere enim castrensi eramus pugnaturi : ἐγγὺς γὰρ ἦν τῆς παρεμβολῆς οὗ ἠμέλλομεν θηριομαχεῖν*. Ici le grec n'est pas loin de dire la même chose que le latin, mais c'est celui-ci qui a les termes techniques.

Je signalerai encore deux passages où se rencontre en latin le nom de grade *optio:* dans le premier, le grec le supprime complètement; au lieu de *miles optio*, on y trouve *στρατιώτης* (ch. VII); ailleurs *optio carceris* est rendu par *ὁ τῆς φυλακῆς προεστώς* (ch. XVI).

Au moment où les martyrs vont être égorgés, le narrateur nous montre la foule suivant de ses regards homicides le fer

[1] Ainsi, ch. XV : *dies muneris* : ἡμέρα τοῦ πάθους αὐτῶν.

de l'exécuteur : *ut gladio penetrante in eorum corpora oculos suos comites homicidii adiungeret.* Le grec supprime ce trait énergique, ces regards compagnons et complices de l'homicide : *ὅπως διὰ τῶν ἁγίων σωμάτων ἐλαυνόμενον τὸ ξίφος θεάσωνται.*

D'autres contresens proviennent de la confusion entre les nominatifs et ablatifs féminins en *a*.

Au chapitre IV, le frère de Perpétue lui dit qu'elle est digne d'avoir des visions célestes : *Domina soror, jam in magna dignitate es, tanta ut postules visionem.* Le mot *tanta* est évidemment à l'ablatif; il se rapporte à *dignitate;* en grec on trouve le nominatif : *ἐν μεγάλῳ ἀξιώματι ὑπάρχεις, τοσαύτη οὖσα ὡς . . .*

Ici la faute n'est pas de conséquence au point de vue du sens. Il n'en est pas de même au chapitre XVIII. On est arrivé au moment où, les martyrs ayant été conduits à l'amphithéâtre, on veut leur faire revêtir des costumes sacerdotaux ; il s'y refusent énergiquement : *generosa illa in finem usque constantia repugnavit.* Dans ce texte *generosa illa constantia* désigne l'intrépide constance de tous les martyrs présents : les trois mots sont au même cas, au nominatif. Le traducteur grec les disjoint, il voit dans *constantia* un ablatif et croit que *generosa illa* désigne Perpétue seule; il n'hésite même pas à la nommer : *ἡ εὐγενεστάτη ἐκείνη* Περπετούα *παρρησίᾳ ἠγωνίσατο ἕως τέλους.* Or le contexte montre clairement qu'il ne peut être ici question de Perpétue en particulier et qu'il s'agit du groupe entier des martyrs.

Les fautes que je viens de signaler sont de simples fautes de traduction. Le texte sur lequel opérait le traducteur était le même texte latin que nous avons sous les yeux; il l'a affaibli, tronqué ou compris de travers. Les choses ne se sont pas toujours passées de la sorte. Les accidents de transcription ont ici leur rôle. Et d'abord on constate parfois que la version grecque dérive d'un texte latin déjà altéré. Ainsi, au commencement, le rédacteur (ch. I), après avoir parlé de l'arrestation des

martyrs, annonce qu'il va laisser la parole à Perpétue : *Hæc ordinem martyrii sui jam hinc ipsa narrabit.* Le grec porte, au lieu de *narrabit*, *διηγήσατο*, ce qui suppose la fausse leçon *narravit*. De même, au chapitre VI, *illico* est rendu par *ἐκεῖ*, ce qui suppose la fausse leçon *illic*.

Je dis, dans les deux cas, la fausse leçon. Il est clair que si le grec était l'original on expliquerait tout aussi bien la différence entre *narrabit* et *διηγήσατο*, *illico* et *ἐκεῖ*; on passerait de *διηγήσατο* à *narravit*, de *narravit* à *narrabit*; de même d'*ἐκεῖ* à *illic*, d'*illic* à *illico*. Mais l'examen du contexte prouve, dans les deux cas, que cette marche inverse n'est pas admissible, et que c'est le latin qui a la bonne leçon.

Le même fait s'observe à la fin du chapitre III. Perpétue raconte que, quand on lui eut rendu son enfant et qu'elle put lui donner le sein, elle se trouva soulagée, au physique et au moral : *et statim convalui et relevata sum a labore et sollicitudine infantis.* Le traducteur grec a lu *convaluit* et rapporté à l'enfant la première partie de la phrase : *κἀκεῖνο ἀνέλαβεν καὶ ἐγὼ ἐκουφίσθην.* Les deux sens seraient acceptables : Perpétue aurait fort bien pu dire que son enfant se trouva mieux et elle aussi. Mais, si le latin dérivait du grec, comment n'aurait-on pas traduit les termes *κἀκεῖνο*, *καὶ ἐγώ*? Cela était si facile, et si naturel ! Au chapitre VI, la même opposition, entre la mère et le petit enfant, est marquée de cette façon : *neque ille amplius mammas desideravit, neque mihi fervorem fecerunt.* Il y a donc tout lieu de croire que, dans le cas présent, comme dans les précédents, c'est le latin qui a la bonne leçon.

Voici maintenant des cas où la différence des deux textes suppose qu'il y a entre eux une variante intermédiaire, non plus latine, mais grecque.

Au chapitre V, Perpétue parle de l'arrivée de son père : *Supervenit autem de civitate pater meus, consumptus tædio.* Le grec porte : Παρεγένετο δὲ καὶ ὁ πατὴρ ἐκ τῆς πολλῆς ἀποδημίας

μαραινόμενος. La mention de la cité natale, c'est-à-dire de Thuburbo, a disparu; il en est de même du chagrin, *tædium*: à leur place il est question d'une longue absence, *πολλὴ ἀποδημία*. Il est clair qu'entre les deux textes il faut supposer une variante comme *ἐκ τῆς πόλεως, ἀπ' ὀδύνης μαραινόμενος*, qui corresponde exactement au latin. Cette variante a certainement existé, mais comme elle a pu tout aussi bien servir à passer de la leçon grecque à la leçon latine qu'à passer de la leçon latine à la leçon grecque, le problème ici est de déterminer laquelle, des deux leçons conservées, est la plus satisfaisante.

Or il est sûr que Perpétue n'était pas de Carthage; rien n'est plus naturel ici que la mention de la ville d'où son père arrive. L'expression *consumptus taedio*, dévoré de chagrin, ne soulève non plus aucune objection; dans la circonstance elle n'était que trop justifiée. Passons au grec. Il dit seulement que le père de la martyre était flétri ou fatigué par une longue absence. Ce n'est pas l'absence qui fatigue, mais la route; cette manière de parler est déjà suspecte; il faudrait à tout le moins *ἐκ τῆς πολλῆς ὁδοῦ*. Encore le sens ne serait-il guère satisfaisant. De *Thuburbo minus* à Carthage, il y a neuf lieues, pas plus : ce n'est pas de quoi être *μαραινόμενος*. D'ailleurs il s'agit bien ici d'une fatigue physique et passagère! Ce qui est à sa place, c'est le *tædium*, le chagrin cuisant et inguérissable qui dévore le malheureux père.

On a fait grand état de cette variante pour prouver que le latin dérive du grec. A mon sens, ce qu'elle prouve, c'est que le grec dérive du latin.

J'en dirai autant d'une autre, où l'on trouve aussi un puissant argument. Au chapitre 6, Perpétue raconte qu'on vint tout à coup chercher les martyrs à la prison pour les conduire au tribunal. Ils étaient en train de prendre leur repas : *alio die, cum pranderemus, subito rapti sumus ut audiremur*. En grec le

IMPRIMERIE NATIONALE.

subito a disparu, et, au lieu de *cum pranderemus,* on trouve l'expression «au jour fixé»: Καὶ τῇ ἡμέρᾳ ἐν ᾗ ὥρισΊο ἠρπάγημεν... Ici encore il y a, entre ces deux leçons existantes, une variante grecque; à la place de ἐν ᾗ ὥρισΊο on a dû lire ἐν ᾧ ἠρίσΊωμεν, équivalent de *cum pranderemus.* Mais entre les deux teneurs, laquelle doit être préférée? Le latin dit: «Le lendemain[1], nous prenions notre repas; tout à coup on vint nous prendre»; le grec porte: «Au jour fixé, on vint nous prendre». Il y a évidemment plus de naturel, de naïveté, dans le latin que dans le grec; en cela sa leçon concorde beaucoup mieux que l'autre avec l'allure générale du récit.

Les éditeurs du texte grec ont été un peu choqués de ce détail vulgaire : *cum pranderemus.* Ils le trouvent indigne de Perpétue. Mais sainte Perpétue n'était pas anglaise. S'il fallait effacer de ses notes tout ce qui serait de nature à choquer certaines susceptibilités, il y faudrait faire d'autres coupures, et ce serait grand dommage.

Dans une de ses visions, la sainte se voit au bas d'une échelle qui va de la terre au paradis. Saturus, son compagnon, qui est monté avant elle, lui crie de prendre garde à un serpent qui est couché sous l'échelle. Au moment où elle lève le pied pour monter, le serpent avance la tête, *lente ejecit caput,* de sorte que le pied de la martyre se pose dessus, comme sur un premier degré : *et quasi primum gradum calcassem, calcavi illius caput;* en grec : καὶ ὡς εἰς τὸν πρῶτον βαθμὸν ἠθέλησα ἐπιβῆναι, τὴν κεφαλὴν αὐτοῦ ἐπάτησα. Il n'y a entre les deux textes qu'une légère différence, c'est que, au lieu de *quasi calcassem*, leçon naturelle et imagée, le grec a l'expression affaiblie : «comme si j'avais voulu monter», ὡς ἠθέλησα ἐπιβῆναι. La comparaison est donc à l'avantage du latin. Mais on s'est imaginé que le *quasi* du latin devait dériver d'une

[1] C'est, je crois, le sens d'*alio die* dans ce passage.

fausse leçon grecque *ὡσεί*, corruption de *ὡς εἷς*. Ce n'est qu'un faux supposé : *ὡς* suffit à expliquer *quasi*, *quasi* à expliquer *ὡς*. D'ailleurs on ne voit pas, si le latin dérivait ici du grec, pourquoi il aurait omis de traduire *ἠθέλησα*.

Au chapitre 11, la vision de Saturus nous fait assister à l'entrée des martyrs en paradis : « Notre passion, dit-il, était accomplie; nous sortîmes de la chair, emportés vers l'Orient par quatre anges dont les mains ne nous touchaient pas, *et liberati primum mundo vidimus lucem immensam*. » C'est ici la transition entre le monde terrestre, dont les martyrs sortent avec un sentiment de délivrance, et la région lumineuse de la béatitude. Dans le grec, on trouve que les saints sortent « du premier monde » : *ἐξελθόντες τὸν πρῶτον κόσμον φῶς λαμπρότατον εἴδομεν*. Rien dans le contexte ou dans le reste de la pièce ne suggère l'idée que les martyrs ou leur hagiographe aient été préoccupés d'une pluralité de mondes; la différence s'explique par une fausse traduction faite sur la leçon *primo mundo*, dans laquelle *primo* est l'équivalent de *primum*, un adverbe de temps et non un qualificatif de *mundo*.

Dans l'examen que je viens de faire, j'ai passé en revue, non seulement les différences qui me paraissent, à moi, prouver que le latin est plus ancien que le grec, mais aussi celles qui ont été alléguées pour établir le contraire. Il est bien entendu que je n'ai présenté ici que les particularités les plus remarquables; mais je puis ajouter qu'après avoir confronté les deux textes et relevé toutes leurs divergences, il ne m'est pas arrivé une seule fois de trouver dans le grec un sens plus satisfaisant que dans le latin, ou un indice quelconque d'originalité.

Cependant, cette question d'originalité étant réglée au profit du latin, je dois signaler dans le manuscrit grec de Jérusalem un trait important, qui n'a pas été relevé jusqu'à présent dans les manuscrits latins et qui, à lui seul, donnerait

beaucoup de valeur à la découverte de MM. Harris et Gifford. C'est l'indication de la patrie de sainte Perpétue et de ses compagnons.

Le culte de ces saints, qui, dès le IVe siècle, avait déjà rayonné dans tout l'empire romain, avait pour centre, en Afrique, une des principales églises de Carthage. C'est là que reposaient leurs corps, là aussi, sans doute, qu'ils avaient d'abord été enterrés, car il n'est pas question de translation. C'est à Carthage qu'ils avaient subi la prison, qu'ils avaient été jugés et exécutés; le nom de la métropole africaine n'est pas marqué dans les Actes, mais l'ensemble du récit ne laisse aucun doute sur ce point. D'autre part, on voit par le récit de Perpétue que son père, pour venir la voir en prison, fut obligé de quitter sa cité : *supervenit de civitate*. Les martyrs avaient donc été arrêtés ailleurs et conduits à Carthage pour être jugés. C'est tout à fait le même cas que pour les martyrs de Scili, exécutés en 180 à Carthage, où ils eurent aussi un sanctuaire célèbre.

Mais d'où venaient les nôtres? Les martyrologes, depuis le vieux centon hiéronymien, s'accordent à les placer sous une rubrique topographique fort bizarre : *In Mauritania, civitate Tuburbitanorum* ou *Turpitanorum*. Le nom de la ville paraît être *Thuburbo*, mais on ne connaît pas de *Thuburbo* en Mauritanie; d'ailleurs il est clair que toute l'histoire se passe dans un pays soumis au proconsul d'Afrique, ce qui ne serait pas le cas pour la Mauritanie. Ce nom de province, qui forme contresens, rendait suspecte toute la rubrique. Enfin, voulût-on l'écarter et ne retenir que le nom de la ville, on se trouverait embarrassé, car il y avait, dans la province proconsulaire, deux *Thuburbo*, assez éloignées l'une de l'autre, *Thuburbo majus* et *Thuburbo minus*.

Toutes ces incertitudes sont tranchées par le manuscrit de Jérusalem : les martyrs sont originaires de *Thuburbo minus*.

Tandis que le récit, dans les manuscrits latins jusqu'ici connus, commence par les mots: *Apprehensi sunt adolescentes*, en grec il y a ici un nom de ville: *ἐν πόλει Θουκριτάνων τῇ μικροτέρᾳ συνελήφθησαν*; les éditeurs ont restitué, avec raison, Θουβουρβιτάνων.

Que ces mots aient fait partie du texte original ou qu'ils ne soient qu'une simple glose, ils témoignent évidemment d'une ancienne tradition. J'ajoute qu'ils peuvent servir à expliquer l'anomalie des martyrologes: *In Mauritania civitate Tuburbitanorum* pourrait fort bien n'être qu'une corruption de *In minori civitate Tuburbitanorum*.

L'endroit conserve encore son nom; c'est Tebourba, à neuf lieues environ de Carthage, dans la direction de l'ouest.

P.-S. — Après avoir apprécié la valeur de ce nouveau texte grec, il est bon de signaler une idée assez extraordinaire qu'il a éveillée dans l'esprit d'un savant théologien d'Iéna. M. Adolf Hilgenfeld[1] propose d'admettre que le grec et le latin dérivent isolément d'un original punique, au moins en ce qui concerne les visions: Saturus et Perpétue les auront rédigées en punique, d'où elles furent translatées plus tard en grec ou en latin. De telles hypothèses sont plutôt propres à exciter l'étonnement qu'à provoquer la discussion. Du reste je ne suis pas assez clerc en sémitisme pour apprécier la valeur des exemples allégués. Un seul est à ma portée; le voici:

J'ai signalé plus haut le fait curieux qu'un mot grec latinisé, *afa* (ἀφή), avait été éliminé par le traducteur grec, lequel, le trouvant sans doute trop technique, lui avait substitué le terme commun *κονιορτός*. M. Hilgenfeld n'a pas l'idée de ce que veut dire *afa*. «Qu'est-ce qu'*afa*? dit-il. Évidemment une corruption de *afar*, עָפָר, poussière. Le terme sémitique a été

[1] *Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie*, t. XXXIV, p. 126.

exactement rendu en grec : le traducteur latin, qui paraît être ici indépendant du grec, prenant ce mot pour un nom de lieu, l'a transcrit littéralement. » — *Littéralement* est déjà de trop, car le latin porte *afa* et non *afar*. Il est d'ailleurs évident qu'il n'y a nul besoin de l'hébreu ou du punique pour expliquer un terme d'usage courant, employé par des auteurs connus, Martial, Sénèque, etc.

N° VI.

LETTRE DE M. GEFFROY, DIRECTEUR DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME.

(SÉANCE DU 20 FÉVRIER 1891.)

Rome, le 17 février 1891.

Monsieur le Président et cher confrère,

Le P. Germano continue, malgré son peu de ressources, les fouilles si bien commencées par lui sous la basilique des Saints Jean et Paul, au Cælius, qui lui ont fait découvrir la maison habitée par la famille des deux martyrs, suppliciés au temps de Julien. Il a déblayé de nouvelles salles, et retrouvé, il y a quelques jours seulement, de nouvelles peintures, d'aspect barbare. Elles représentent les soldats se partageant la robe du Crucifié, Jésus au tombeau, Jésus aux limbes : il saisit la main d'Adam.

L'Académie se rappelle que les peintures, soit décoratives soit symboliques, des salles déjà accessibles forment une série qui s'étend de la fin du IIe siècle au VIe peut-être. Celles-ci sont-elles du VIIIe ? M. de Rossi ne les avait pas encore vues avant-hier, et on attendait son avis.

Les travaux pour la construction des quais du Tibre viennent de donner encore, en une soixantaine de fragments, et non entièrement complète, une inscription relative aux Jeux séculaires, comme la grande inscription de deux cents lignes

récemment retrouvée, et qui n'est toujours communiquée qu'à M. Mommsen. Celle-ci est du temps d'Auguste; les nouveaux fragments seraient du temps de Septime Sévère.

Où chercher de nouveaux débris qui pourraient achever de nous instruire sur des jeux si importants et sur le lieu où on les célébrait?

Les travaux de voirie pratiqués depuis quelques années pour l'ouverture du nouveau *corso* (*Vittorio Emanuele*) ont permis à M. le professeur Rodolfo Lanciani de faire une importante découverte à ce sujet. A la suite de longues recherches et d'un sérieux examen, M. le professeur Lanciani a retrouvé, entre le palais Sforza-Cesarini et la *Chiesa nuova*, à une profondeur de 6 mètres environ, les trois enceintes de l'*ara Ditis patris et Proserpinæ* et l'euripe où étaient canalisées les eaux sulfureuses dont parle Valère Maxime (II, IV, 5). C'est le lieu célèbre, Terentum ou Tarentum, auquel se rattachent plusieurs des plus anciennes légendes de Rome, et dans lequel étaient célébrés les Jeux séculaires. Les topographes de Rome le plaçaient, soit auprès du mausolée d'Auguste, soit dans le cirque Maxime. La découverte de M. le professeur Lanciani met fin à ces incertitudes, et nous donne en même temps de nouvelles informations, précieuses à plus d'un titre, sur ce qu'étaient ces monuments votifs du Champ de Mars, l'*ara pacis Augustæ*, l'*ara Martis*, l'*ara Ditis patris et Proserpinæ*. Ne serait-ce qu'au point de vue de l'histoire de l'art, une restitution de l'*ara pacis Augustæ* serait, comme on sait, un travail d'un grand intérêt.

L'étude de M. Rod. Lanciani paraîtra incessamment dans le troisième fascicule du premier volume des *Monumenti* publiés par l'Académie royale des Lincei.

Le même savant vient de découvrir l'enceinte fortifiée d'Aricia, près de Rome, enceinte construite par Sylla après la nouvelle colonisation militaire. Les murs se développent sur

une longueur de 700 mètres, et ont, en moyenne, une hauteur de 3m.50. Le plan général est celui d'un parallélogramme dont les côtés longs sont parallèles à la *via Appia.* Il en reste le côté long ouest et moitié des côtés nord et sud, avec une des portes.

On comprend aisément de quelle importance il serait d'obtenir l'entière connaissance de plusieurs de ces constructions d'une date certaine. La comparaison entre les différents appareils aiderait à fixer d'autres dates, qui seraient d'un réel secours à l'histoire.

Agréez, etc.

A. Geffroy.

N° VII.

NOTE SUR LE MONNAYAGE DU NORD-OUEST DE LA GAULE,

PAR M. ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

(Séance du 27 février 1891.)

Dans la communication que je fis, il y a un an, à l'Académie, je me proposais d'exposer plus tard mes idées sur le monnayage de la Gaule septentrionale et de l'Armorique; aujourd'hui je vais essayer de résumer des recherches faites par moi en ce qui touche l'Armorique. C'est un des points les moins faciles à élucider dans la numismatique antique de la Gaule; aussi je l'aborde avec une certaine crainte.

Dans la Gaule occidentale, entre la Seine et la Garonne, on constate l'existence d'un monnayage formant un groupe bien caractérisé, et composé de pièces nombreuses qui, tout en présentant une multitude de variétés, ont dans leurs types une analogie incontestable. Cette analogie, remarquée depuis longtemps, a eu pour résultat de faire désigner ce groupe sous la dénomination de *système armoricain.*

On peut attribuer une date à ce monnayage particulier,

puisqu'il procède de l'imitation des statères macédoniens de Philippe II. Il n'est pas antérieur au second siècle avant l'ère chrétienne et il s'est continué jusqu'au temps de la conquête romaine, peut-être même un demi-siècle plus tard. Les monnaies de ce groupe sont toutes muettes, à l'exception de quelques-unes, fréquentes en Poitou et en Saintonge, qui portent les lettres S A en caractères latins; ceux-ci prouvent assez clairement une date relativement récente. L'abaissement du métal, qui primitivement était l'or et qui devint de l'électrum, du billon et même du cuivre, établit le fait d'une fabrication longtemps prolongée.

Si l'on veut rechercher quels sont les peuples, connus par les textes classiques, qui se trouvaient dans la partie de la Gaule d'où proviennent les monnaies dites *armoricaines*, on trouve : les *Lexovii*, comprenant peut-être les *Baiocasses* et les *Viducasses;* je suis très porté à penser que les *Sesuvii*, mentionnés par César seul, ne sont que les *Lexovii* dont le nom a été dénaturé par la négligence de quelque copiste; — les *Unelli;* — les *Abrincatui;* — les *Aulerci*, comprenant les *Eburovices*, les *Cenomani* et les *Diablintes;* — les *Redones;* — les *Curiosolitae;* — les *Osismii;* — les *Venetes;* — les *Nannetes;* — les *Andes;* — les *Pictones;* — les *Turones;* — les *Santones*.

Jusqu'à ce jour, on a voulu classer les monnaies armoricaines en les distribuant entre les peuples ci-dessus énumérés. Ce classement est complètement conjectural, puisque ces pièces sont muettes. On s'est basé sur leurs provenances les plus fréquentes, sans penser que nous ne savons guère, sur les divers peuples gaulois, que ce que les Romains nous ont appris; ces peuples ou tribus étaient, à l'époque où remontent ces monnaies, bien autrement nombreux qu'ils ne le furent après la conquête, lorsque l'administration romaine eut établi de nouvelles circonscriptions. Josèphe affirme qu'à l'époque de l'indépendance, la Belgique et la Celtique contenaient 275 peuples.

Les provenances sont quelquefois un indice, mais ne peuvent donner que des présomptions dont il ne faut se servir qu'avec grande circonspection. Les monnaies armoricaines ne se montrent pas en Belgique, ni dans l'est ni dans le nord de la Gaule; il est établi que certains groupes se trouvent plus exclusivement sur tel ou tel point de l'Armorique. Mais les découvertes considérables, celles que l'on désigne sous le nom de *trésors*, ne fournissent pas de renseignements sérieux en dehors de la date approximative de l'enfouissement. Ces dépôts sont composés de pièces fabriquées dans des pays éloignés les uns des autres; souvent ils contiennent des deniers de la République romaine. Enfouis très postérieurement à leur émission, ils semblent être des masses de numéraire provenant de pillages ou de cachettes faites dans un but de conservation. Au Plessis-Grimault, à Castillon, à Arromanches (Calvados), à Urville (Manche), à Saint-Pierre-de-Plesguen (Ille-et-Vilaine), à Saint-Denoual (Côtes-du-Nord), à Courcoury (Charente-Inférieure), on a trouvé, en nombre, des monnaies au type armoricain; dans ces conditions, l'île de Jersey à plusieurs reprises en a fourni des milliers apportés évidemment comme butin: il semble même, d'après l'état de plusieurs pièces faussées volontairement par une forte pression, que ces amas monétaires étaient destinés à la fonte plutôt qu'au commerce.

Si l'on passe en revue les monnaies antérieures à la conquête, recueillies dans le sol de la Gaule occidentale, il est permis de constater que le cours de la Seine forme une limite très nette. Il est rare de rencontrer sur la rive droite, c'est-à-dire en Belgique, les monnaies d'or si fréquentes sur la rive gauche, en Celtique, et réciproquement. Ce détail n'est pas sans importance si, d'une part, on se rappelle que la monnaie d'or des deux régions provient des statères macédoniens; de plus, que de tout temps le numéraire d'or eut une circulation assez étendue. Entre la Belgique et la Celtique, il faut

croire que les transactions commerciales étaient à peu près nulles.

Il n'en était pas de même entre l'Armorique et la Bretagne insulaire; dans celle-ci on trouve assez fréquemment des monnaies armoricaines, tandis que les monnaies bretonnes sont à peu près introuvables sur le continent. César (III, 7) parle de la puissance maritime des Vénètes et de leurs vaisseaux avec lesquels ils faisaient la traversée de la Bretagne. Nous savons aussi par Strabon (IV) que les Vénètes voulaient empêcher César de passer en Bretagne, parce que cette île était le principal débouché de leur commerce. Quand on voit cette grande quantité de monnaies régionales, en or et en argent, au nord et au sud de l'Armorique, quelques-unes gravées avec un véritable art, il faut admettre que pendant les deux siècles qui précédèrent l'ère chrétienne, il y eut dans l'ouest de la Gaule une civilisation et un commerce actif sur lesquels les textes classiques restent muets. La numismatique seule nous laisse entrevoir un passé au sujet duquel, probablement, nous n'aurons jamais de détails.

Après avoir établi à quelle époque, suivant moi, commença et finit le monnayage armoricain, je vais essayer d'établir comment et par où l'usage de la monnaie d'or pénétra dans cette partie de la Gaule.

J'ai déjà eu occasion (*Rev. num.*, 1884, p. 200) de signaler l'importance d'un passage de Strabon (IV, 1, 14), au sujet des voies commerciales qui reliaient Marseille à la Gaule septentrionale et à la Bretagne insulaire. La première, dit-il, suivait le Rhône, la Saône, le Doubs, empruntait la voie de terre pour gagner la Seine, puis descendait ce fleuve pour gagner le littoral, chez les Calètes et les Lexoviens. Sur un point, le tracé de Strabon ne paraît pas exact; on ne se rend pas compte de l'utilité d'emprunter le Doubs qui s'écarte de la ligne directe entre la Saône et la Seine; si on jette les yeux sur la carte, il

semble que le trajet par terre entre ces deux cours d'eau, partant de Chalon-sur-Saône, devait passer par Autun, Auxerre, Sens et Meaux; plus tard une voie romaine reliait ces localités.

L'autre voie, traversant le centre de la Gaule, allait aboutir à la Loire : « Il y a telles marchandises, dit toujours Strabon, toutes celles que l'on expédie chez les Arvernes pour être embarquées sur la Loire, qu'on aime mieux envoyer par des chariots; la route de terre, étant toute en plaine et peu longue elle-même, invite à ne pas remonter le Rhône, d'autant qu'il est toujours plus facile de voyager par terre. A cette route succède la voie commode de la Loire. » Il est permis de penser que le trajet par terre allait jusqu'à Genabum, Orléans, principal emporium des Carnutes : en suivant le fleuve, on arrivait chez les Nannètes et les Vénètes.

J'estime que c'est par ces deux grandes voies commerciales que l'usage de la monnaie d'or a pénétré en Belgique et en Armorique; à ces deux courants très distincts on doit le monnayage armoricain et le monnayage belge, très différents entre eux : nous verrons plus tard que c'est de ce dernier que procède le monnayage breton. Notons qu'au nord des Arvernes, la Loire passe chez les Bituriges-Cubes, les Carnutes, les Turons, les Andes, les Pictons et arrive enfin chez les Nannètes et les Vénètes.

Je crois que le monnayage armoricain a commencé chez les Vénètes d'abord et les Nannètes : le rôle considérable des premiers, « hujus est civitatis longe amplissima auctoritas omni orae maritimae regionum earum » (*César*, III, 8), autorise à penser que c'est par eux qu'il put se répandre sur tout le littoral. Hucher considérait les *Aulerci Cenomani* comme ayant eu le monnayage d'or le plus important : je crois qu'il cédait à une partialité de Manceau. Moi-même j'avais pensé aux *Carnutes*. Leur territoire très étendu, les monnaies nombreuses émises par eux après la conquête, le souvenir, conservé par

César, du temps où le territoire carnute était le centre religieux de la Gaule, tout cela m'avait porté à croire que ce peuple avait eu un *principatus* sur le nord-ouest. Cette hypothèse peut présenter quelques probabilités au point de vue historique, mais elle ne touche pas à la question du monnayage le plus ancien.

En dehors des Nannètes et des Vénètes pour l'Armorique, des Calètes et des Véliocasses pour la Belgique, je crois inutile de chercher à attribuer des groupes déterminés à chacun des peuples mentionnés par les textes. Il suffit de classer les monnaies armoricaines par régions, suivant qu'on les localise par leur présence constatée dans la partie méridionale, occidentale, septentrionale ou orientale de la presqu'île. Je commence par l'Armorique méridionale, puisque je propose d'admettre le monnayage comme apporté par le commerce à l'embouchure de la Loire.

Les plus anciennes monnaies en or présentent, au droit, un profil lauré; au revers un cheval attelé à un char et guidé par un aurige. C'est un souvenir des statères macédoniens, gravé probablement d'après les copies arvernes, beaucoup moins imparfaites. Le cheval a, le plus souvent, une tête humaine, et je crois que cette anomalie procède exclusivement d'une mauvaise interprétation du type primitif, due à l'inhabileté du graveur gaulois. J'ai cherché inutilement quelques monnaies portant un centaure qui aurait pu donner l'idée du cheval androcéphale; celui-ci ne paraît pas dans la Bretagne insulaire, non plus que dans la numismatique antique de l'Europe occidentale; dans les traditions celtiques, les légendes populaires de la Bretagne moderne ne font aucune allusion, à ma connaissance, à des chevaux à tête humaine.

Au profil lauré succéda une autre tête entourée de cordons perlés terminés par de petites têtes humaines ordinairement au nombre de trois, quelquefois quatre, ou par des rinceaux.

Le premier type a singulièrement occupé la curiosité des numismates; les uns ont cru y reconnaître Ogmius, tel que Lucien le décrit, enchaînant ses auditeurs par son éloquence; d'autres, un vainqueur entouré des têtes des ennemis immolés par lui; d'autres aussi une représentation symbolique des vents. Peut-être, s'il est permis d'ajouter timidement une nouvelle conjecture, n'y a-t-il ici que la réunion de plusieurs peuples autour de celui qui exerçait un *principatus* sur le groupe.

Les rinceaux font tout naturellement songer aux drachmes d'Emporium, représentant une tête de déesse entourée de deux ou trois poissons. Les monnaies d'Emporium, imitées dans l'Aquitaine, pouvaient facilement arriver aux frontières de l'Armorique, par Toulouse, Agen et Bordeaux, jusqu'à la Garonne qui touchait aux *Petrocorii* et aux *Santones*. «Si c'est de Narbonne que l'on part, dit Strabon (IV, 1), on commence par remonter le cours de l'Atax, mais sur un espace peu étendu: le trajet que l'on fait jusqu'à la Garonne est plus long, mesurant à peu près 700 ou 800 stades; après quoi par la Garonne comme par la Loire on atteint l'Océan.»

Que la tête du droit soit laurée ou entourée d'autres petites têtes, le revers porte, à peu près exclusivement, au-dessous du cheval attelé, un personnage ailé ou aptère semblant voler ou se diriger horizontalement dans la direction suivie par le char. Là encore les chercheurs de symbolisme se sont évertués à trouver une explication empruntée à des mythes conjecturaux. Je confesse que je suis très porté à n'y voir que le reflet de certains statères macédoniens qui portent une Victoire volant sous le bige; la Victoire paraît aussi dans cette position sur des drachmes d'Emporium. Je crois plus prudent de rapprocher ces monnaies qui avaient pénétré dans la Gaule que de s'arrêter au Génie ailé, volant sous un char, qui paraît exceptionnellement sur une stèle étrusque et qui, au premier coup d'œil, offre une grande analogie avec le type monétaire armoricain.

Le type dont je m'occupe en ce moment a surtout été adopté dans le sud et dans l'ouest de l'Armorique, à peu près depuis l'embouchure du Cher, en descendant la Loire et suivant le littoral, jusqu'à l'embouchure du Guer, auprès de Lannion. De l'embouchure du Cher, en traçant une ligne droite fictive jusqu'à celle de l'Oise, les monnaies, tout en procédant des imitations macédoniennes, forment un groupe très caractérisé qui a son influence dans le centre et le nord de l'Armorique jusques au Guer.

Ce groupe a son origine dans le commerce apporté par la Seine; remarquons que je ne parle ici que de la rive gauche de ce fleuve; la rive droite était la Belgique, qui a un monnayage particulier et qui fera l'objet d'une étude ultérieure.

Le groupe monétaire de la rive gauche, dans lequel figurent les *Lexovii*, les *Aulerci*, les *Unelli*, est remarquable par le style des pièces sur lesquelles on aperçoit encore parfois les traces de la légende ΦΙΛΙΠΠΟΥ, par la finesse de gravure des coins et la variété des représentations accessoires qui accompagnent le type principal. Ces statères gaulois, qui témoignent d'un certain art, laissent penser qu'au temps où ils ont téé frappés il y avait dans cette partie de la Celtique une civilisation avancée. Ce monnayage donna naissance à celui des *Redones* et des *Curiosolitae*, les seuls peuples de l'Armorique septentrionale que nous connaissions avec quelque certitude; mais, à mesure que l'on s'éloigne du point de départ, le style et l'aloi deviennent de plus en plus altérés. En remontant vers le nord, de la Loire à la Seine, on remarque que les chevaux paraissent avec leurs têtes naturelles; le personnage ailé disparaît de la place occupée par lui sous le char; il est remplacé par des rouelles, des lyres, des sangliers. Ces symboles accessoires semblent avoir été des signes distinctifs adoptés par différentes tribus, mais nous n'en sommes pas encore arrivés à pouvoir les localiser avec quelque certitude.

APPENDICE N° 1.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS DE PUBLICATION DE CETTE ACADÉMIE PENDANT LE SECOND SEMESTRE DE 1890, LU LE 23 JANVIER 1891.

Messieurs,

Aucun de nos volumes n'a paru dans le cours du dernier semestre, mais il s'en faut que le zèle de nos Commissions se soit ralenti. Plusieurs tomes sont à la veille de paraître. Les bons à tirer en sont donnés, et n'attendent plus que la dernière revision de l'imprimerie. Dans cette situation, je puis me borner à vous présenter un simple tableau statistique de nos publications.

Historiens occidentaux des Croisades, t. V.

66 feuilles tirées; 67 à 86 bonnes à tirer; 87 et 88 en épreuve. La copie qui doit terminer le volume sera prochainement remise à l'imprimerie.

Historiens arméniens des Croisades, t. II.

63 feuilles tirées, 63 et 64 à tirer; 74 placards en correction; la copie de la fin du volume sera prochainement remise à l'imprimerie.

Historiens de France, t. XXIV.

48 feuilles tirées, 49 à 57 bonnes à tirer, 58 à 60 en correction; placards 405 à 408 en épreuves.

Mémoires de l'Académie, t. XXXII, prêt à paraître.

Notices et extraits des manuscrits, t. XXVII, 1re partie (*Inscriptions du Cambodge*, 2e fascicule, préparé par M. Bergaigne et publié par M. Senart), et t. XXIX, 1re partie (série orientale), — prêts à paraître. On attend le tirage des planches.

Notices et extraits des manuscrits (série où depuis le tome XXXI aucune partie n'est plus exclusivement réservée aux études orientales), t. XXXIV, 1re partie, demi-volume qui réunira les notices, soit tirées déjà, soit en composition, de MM. Langlois, Hauréau, de Nolhac, P. Meyer et Delisle.

Histoire littéraire de la France, t. XXXI.

53 feuilles sont tirées ou bonnes à tirer, le reste du volume est en placards ou en composition. Les auteurs sont occupés à rédiger les notices qui seront publiées dans le tome XXXII.

Corpus inscriptionum Semiticarum.

Le 1er fascicule du tome II des *Inscriptions phéniciennes* est au moment de paraître. 4 des 14 feuilles dont il se compose sont déjà tirées; les autres sont en bons à tirer depuis le 1er décembre 1890. Dans quinze jours, le fascicule pourra être mis en distribution.

2e partie : *Inscriptions araméennes.*

Le 2e fascicule du tome Ier, actuellement en préparation, comprendra les inscriptions nabatéennes du Hauran et celles du Sinaï. M. Bénédite, que l'Académie a envoyé deux années de suite au Sinaï pour faire le relevé complet des inscriptions, achève le classement sous la direction de M. de Vogüé.

4e partie : *Inscriptions himyarites.*

Les feuilles 1 à 9 du fascicule 2 du tome Ier sont en épreuves.

H. Wallon,
Secrétaire perpétuel.

IMPRIMERIE NATIONALE.

APPENDICE N° II.

RAPPORT

DE LA COMMISSION DES ÉCOLES D'ATHÈNES ET DE ROME SUR LES TRAVAUX DE CES DEUX ÉCOLES PENDANT LES ANNÉES 1889-1890,

PAR M. ALFRED CROISET.

(LU DANS LA SÉANCE DU 30 JANVIER 1891.)

Messieurs,

Parmi les travaux qui nous ont été envoyés des Écoles d'Athènes et de Rome, les uns se rattachent à des voyages d'exploration ou à des recherches faites dans le pays même et qui ne pouvaient être faites que là. Les autres, moins directement inspirés par la vue des lieux, ont cependant bénéficié de la facilité qu'offrait à leurs auteurs un séjour à Rome ou à Athènes pour étudier sur place et d'original une partie des documents qu'il y avait à mettre en œuvre. L'Académie exprimait l'année dernière, par l'organe de son rapporteur, son goût pour les Mémoires de la première sorte. Elle accueille pourtant volontiers aussi ceux de la seconde, quand elle y trouve, avec de consciencieux efforts, cette connaissance personnelle des choses et cette habitude du travail de première main qui a toujours été dans la tradition de nos deux grandes Écoles.

M. Paul Jamot, membre de troisième année de l'École d'Athènes, a étudié les ruines de Thespies, et, près de cette ville, le célèbre vallon des Muses, sur les flancs de l'Hélicon. L'exploration du même site avait déjà, il y a plus de vingt ans,

commencé la réputation scientifique d'un de ses prédécesseurs, M. Decharme. Mais le premier voyageur avait dû se contenter de relever les vestiges qui apparaissaient au-dessus du sol, en appuyant seulement ses constatations de rapides sondages. M. Jamot a pu consacrer au sanctuaire des Muses héliconiennes, pendant les années 1888 et 1889, plusieurs mois de fouilles, auxquels il a ajouté cette année même une troisième campagne. C'est le résultat de sa première exploration qui forme l'objet du présent Mémoire, intitulé : *Fouilles à Thespies et à l'Hiéron des Muses de l'Hélicon.* Une première partie est consacrée à la topographie et aux relevés d'architecture; une seconde, à un certain nombre d'objets d'art trouvés dans les fouilles; la troisième, à des études épigraphiques. Des plans, des dessins, des photographies, des aquarelles même, accompagnent le texte et l'éclaircissent.

Parmi les monuments dont M. Jamot a retrouvé les substructions, et qu'il a pu identifier, se trouve d'abord un petit temple ionique, de dix mètres à peine sur six, qui devait être le temple des Muses; quelques débris de chapiteaux, retrouvés dans le voisinage, ont permis d'en reconnaître le caractère architectural. Plus loin, c'est un grand portique de même ordre, rasé aussi, mais dont il reste un chapiteau intact : la pierre avait dû être revêtue d'un enduit destiné à recevoir des couleurs; le portique avait une longueur de près de cent mètres. Un troisième édifice est le proscénium d'un théâtre, dont les gradins paraissent avoir été simplement construits en bois ou taillés en terrasses dans les dernières pentes de l'Hélicon. Le mur formant ce que nous appellerions la rampe était décoré, semble-t-il, de petites colonnes doriques engagées à demi dans des pilastres; mais, sur ce point, la description de M. Jamot pourrait être un peu plus précise.

Les monuments figurés mis au jour par les fouilles ne manquent pas d'intérêt. Deux surtout appellent l'attention.

Le premier est un bas-relief assez énigmatique qui représente un vieillard vu de face, les cheveux et la barbe hérissés, les yeux aveugles, avec une sorte de triangle au milieu du front, et semblant se hausser avec les mains comme s'il sortait de terre ou se montrait au-dessus d'un rocher. Les débris très mutilés d'une triple inscription métrique laissent entrevoir que c'était un ex-voto consacré aux Muses avec mention du poète Hésiode, « fils de Dios », et du mont Hélicon. M. Jamot rappelle, à propos de ce vieillard, les légendes relatives à des poètes privés de la vue. On pourrait songer aussi à certains types sauvages fournis par les vases peints, comme Borée qui poursuit Orithyie ou Pan qui apparaît derrière les montagnes. Mais aucune de ces comparaisons ne donne une explication complète du monument. Une autre trouvaille intéressante est un magnifique bras d'homme en bronze. M. Jamot y reconnaît très ingénieusement le bras d'un joueur de cithare et se demande si nous n'aurions pas là un débris d'une œuvre de Lysippe mentionnée par Pausanias. Mais d'autres fragments, que M. Jamot rapporte à la même statue, sembleraient indiquer, par certains détails de costume et notamment par la chaussure, une autre époque, et le problème reste encore sans solution définitive.

Le butin épigraphique a été considérable : le Mémoire contient près de deux cents inscriptions nouvelles, sans même compter les inscriptions funéraires. L'auteur ne s'est pas contenté de les reproduire, il les a classées sous certains chefs et étudiées. Beaucoup sont de l'époque romaine; quelques-unes appartiennent à des temps assez archaïques. L'une de ces dernières, une dédicace religieuse où se trouve un *coppa*, confirme l'existence d'un autel d'Apollon Héliconios sur le sommet de la montagne, près de la célèbre source Hippocrène. D'autres, habilement rapprochées, ont permis à M. Jamot de reconstituer pendant sept générations la généalogie d'une famille de Thes-

pies, à partir d'un certain Antémion, qui est mentionné dans l'*Eroticos* de Plutarque.

En somme, ce sont là des recherches très méritoires, qu'on sera heureux de voir compléter et continuer par les résultats des nouvelles fouilles entreprises par l'auteur en 1890.

M. Bérard est aussi un explorateur. En 1889, comme pensionnaire de seconde année à l'École d'Athènes, il a fait deux campagnes de fouilles à Tégée, l'une en plein hiver, au mois de janvier, les autres en automne, aux mois d'août et de septembre. Il y est retourné au printemps de 1890, mais après avoir remis le présent Mémoire, qui est un fragment d'un travail d'ensemble qu'il prépare sur Tégée et la Tégéatide.

Le premier chapitre, consacré à la description de la Tégéatide, est une étude de géographie physique qui fait honneur au coup d'œil de M. Bérard et à son talent d'écrivain. L'auteur s'y est montré observateur attentif et pénétrant; son exposition est claire, vive, et même, sans aucune recherche déplacée de la couleur, souvent brillante et pittoresque. Viennent ensuite deux chapitres, consacrés, l'un à la période mythique, l'autre à la période de l'alliance étroite entre Tégée et Sparte. Trois chapitres de cette histoire restent à écrire : la période de l'alliance contre Sparte avec le reste de la Grèce, la période romaine et la période byzantine. Remettant à un autre temps l'achèvement de cette histoire, M. Bérard a tenu à donner dans un dernier chapitre les résultats de ses fouilles, le texte des inscriptions qu'il a découvertes, la description des statues, bas-reliefs, bronzes, terres cuites et autres monuments qu'il a fait sortir de terre ou trouvés dans les murs des différents villages bâtis sur l'emplacement et dans les environs de Tégée. Les fouilles opérées en 1890 lui permettront d'enrichir encore et de compléter ce chapitre quand il reprendra son travail pour y mettre la dernière main; mais les résultats enregistrés

sont déjà fort intéressants. Si M. Bérard n'a pas eu l'honneur de reconnaître le premier l'emplacement du temple d'Athéné Alea, construit et décoré par Scopas, en revanche il a été le premier à prouver que Tégée était entourée d'une enceinte assez semblable à celle de Mantinée; il en a dégagé plusieurs morceaux, et il a pu ainsi en rétablir le tracé et déterminer l'étendue du terrain qu'elle embrassait. Ajoutons qu'une carte dressée avec grand soin met sous les yeux du lecteur la partie de la plaine qu'occupaient la ville et ses dépendances.

La partie du travail qui nous est soumise donne une excellente idée de l'intérêt que présentera, lorsqu'elle sera terminée, cette ample et solide monographie. Le style témoigne parfois de quelque laisser-aller; mais l'auteur, en reprenant son travail, fera disparaître aisément ce léger défaut. M. Bérard fait allusion, dans un passage, à des négociations qu'il avait entreprises pour être autorisé à déblayer le temple d'Athéné Alea, et qui n'ont pu aboutir avant son départ de Grèce. Nous souhaitons vivement que l'École française les reprenne un jour ou l'autre, et que M. Bérard puisse retourner en Grèce pour récolter ce qu'il a semé, pour avoir la joie de nous rendre ce qui peut subsister encore de l'œuvre de Scopas.

M. Legrand a étudié *la signification religieuse des oracles et leur importance dans la vie des cités et des particuliers.* Ce sujet n'est pas de ceux qu'on ne puisse traiter qu'en Grèce; mais il exige, entre autres choses, un maniement familier des documents épigraphiques, et c'est à quoi le séjour d'Athènes n'est pas inutile.

L'auteur du Mémoire n'a pas voulu refaire ce qui a été si bien fait par M. Bouché-Leclercq dans son *Histoire de la divination*, c'est-à-dire le dénombrement complet des sanctuaires, l'étude des rapports de filiation, d'amitié ou de rivalité qui existaient entre eux, la description des phénomènes naturels

utilisés par la divination et des phénomènes physiologiques qu'on résumait sous le nom de délire prophétique, enfin l'examen des questions philosophiques impliquées dans la croyance à la prescience des oracles. M. Legrand a laissé de côté tous ces problèmes. Comme l'indique le titre qu'il a choisi, c'est l'analyse des croyances et des sentiments qu'il a voulu faire plus que celle des résultats matériels et des circonstances extérieures. Il s'est demandé quelle idée les Grecs se faisaient d'un oracle, pourquoi ils le consultaient et sur quels sujets, quel avantage ils en attendaient, quelle conception des dieux et de la vertu supposait leur démarche, quelles raisons politiques ou religieuses avaient déterminé les différentes cités grecques à choisir certains sanctuaires plutôt que d'autres, et quelle importance effective elles accordaient à ces consultations; comment enfin les oracles eux-mêmes comprenaient leur rôle, quelle notion ils avaient de leurs droits et de leurs devoirs. Sujet difficile et complexe, mais plein d'intérêt, puisque c'est de l'homme même qu'il s'agit, et non pas seulement de quelque manière d'être accessoire, mais du fond de son âme.

Le premier devoir de l'auteur était de réunir le plus grand nombre possible de faits, c'est-à-dire de textes relatifs à des consultations d'oracles ou capables de nous faire mieux comprendre ce côté de la vie religieuse antique. M. Legrand en a réuni une quantité considérable, il a fait un dépouillement très consciencieux des textes littéraires et des inscriptions.

En outre, il les a classés très rigoureusement. Il a l'esprit classificateur. Il aime un arrangement qui rende sensible, même au prix d'un peu de subtilité, les relations exactes des idées entre elles. L'idée dominante de son travail est que les oracles ne font que répondre à des questions qui leur sont adressées; ils n'ont, en général, selon M. Legrand, ni choix ni initiative; ils subissent une épreuve qui peut offrir, selon

le caractère du consultant, des aspects très variés, et ils s'en tirent de leur mieux, sans avoir à proprement parler de principes propres et suivis, ni en philosophie, ni en politique, ni en morale, mais en reflétant avec plus ou moins de prudence et d'à-propos les opinions courantes du moment. L'auteur a dépensé, pour établir sa thèse, beaucoup de savoir et de fermeté d'esprit. Quand il reverra son Mémoire afin de lui donner une forme définitive, il fera bien peut-être d'effacer çà et là quelques déductions un peu subtiles et d'adoucir des conclusions absolues qui semblent diminuer son sujet. Il fera bien aussi de surveiller son style, où l'on trouve parfois des négligences qui le rendent dur, et d'autres fois des traits qui semblent un peu étrangers à la simplicité et au sérieux de la science. Dans un travail aussi riche de faits et de citations, il était difficile qu'il ne se glissât pas quelques erreurs de détail. Elles sont rares, mais une surtout doit être corrigée : car elle se rapporte à une opinion de Socrate sur les oracles, mal interprétée [1]. Quoi qu'il en soit, ces légères réserves n'empêchent pas le travail de M. Legrand d'être fort méritoire et de nous promettre un bon historien des choses anciennes.

M. André Baudrillart, membre de l'École de Rome, envoie un Mémoire intitulé : *Les divinités de la Victoire en Grèce et en Italie, d'après les textes et les monuments figurés.*

L'auteur nous avertit dans une courte introduction qu'il avait d'abord songé à faire surtout un travail d'archéologie figurée : c'étaient les différentes représentations des divinités de la Victoire qu'il voulait étudier, après un rapide aperçu préliminaire sur l'idée que s'en faisaient les anciens et sur le culte qu'on leur rendait. Mais, en y regardant de plus près, il ne tarda pas à reconnaître que, sur ces questions même, il

[1] Page 45 du Mémoire; texte des *Mémorables*, I, III, 2.

restait beaucoup d'obscurités, et que plusieurs détails intéressants qui s'y rattachent n'avaient été qu'effleurés. « Ainsi, peu à peu, dit M. Baudrillart, ce qui devait n'être que la préface est devenu le Mémoire lui-même. » Celui-ci se divise en deux parties d'étendue inégale : l'une, de trente et quelques pages seulement, sur la déesse de la Victoire chez les Grecs; l'autre, de plus de cent quarante pages, sur les divinités de la Victoire en Italie. Cette inégalité, qui peut surprendre au premier abord, s'explique par le dessein de l'auteur, qui est d'étudier non les représentations figurées de la Victoire, si nombreuses dans l'art grec, mais l'idée qu'on se faisait de la déesse Niké et le culte qu'on lui rendait. Or cette idée a toujours été, au point de vue théologique, assez vague et flottante, et on a bien de la peine à saisir quelque trace d'un culte régulier de la déesse. Les Nikés grecques, qui tiennent tant de place dans l'art, en tiennent fort peu dans le mythe et dans la vie religieuse. Ce sont les sculpteurs surtout qui leur ont donné la vie. A Rome, au contraire, le culte de la Victoire, contemporain des origines de la ville, persiste jusqu'à la fin de l'empire et survit même quelque temps à l'établissement du christianisme. M. Baudrillart esquisse à grands traits cette longue histoire. Il commence par chercher dans les plus anciennes civilisations de l'Italie des traces d'un culte analogue. Il demande aux monuments étrusques ce qu'ils peuvent nous apprendre à ce sujet et les discute avec beaucoup de critique. Il passe ensuite aux Sabins, chez qui il rencontre la déesse Vacuna, puis aux Latins, qui ont Vitula, Vitoria, Vica Pota, autant de divinités qui présentent d'étroits rapports avec la Victoria romaine. L'auteur examine ces rapports avec beaucoup de soin. Sur l'étude relative à Vacuna, il a greffé une intéressante digression archéologique, dont les éléments lui ont été fournis par son séjour en Italie et ses excursions dans la Sabine: il se demande où était situé le temple de Vacuna

mentionné par Horace (*post templum putre Vacunæ*), et discute de la manière la plus persuasive les opinions de ses devanciers. Il arrive enfin à la Victoria romaine, qui remplit à elle seule presque la moitié du Mémoire, et qui est l'objet d'une étude très complète et très approfondie. Antiquité de son culte, caractère militaire de la Victoire romaine, rapports de son culte avec celui des empereurs et avec la religion spéciale des légions, collèges chargés d'en prendre soin, jeux et temples consacrés à la Victoire, relations avec les autres divinités, ressemblances avec *Venus genetrix* et *Venus victrix*, M. Baudrillart examine successivement tous ces problèmes.

Ce travail est bien conçu et bien exécuté. Il est clair, bref, agréable à lire. L'auteur s'attache aux choses vraiment intéressantes et passe vite sur les choses secondaires. Le style est simple et net.

M. Audollent a parcouru pendant quatre mois l'Algérie, en compagnie de M. Letaille, chargé d'une mission par l'École des hautes études. Il est allé consciencieusement dans toutes les localités où on lui signalait l'existence de quelques ruines romaines, pour y recueillir les inscriptions qui n'auraient pas encore été copiées. Il n'a entrepris de fouilles nouvelles que dans l'oasis d'Ourlad, où les explorateurs avaient retrouvé la station de *Gemellæ*. C'était le campement d'une *vexillatio* de la IIIe légion *Augusta*, qui gardait l'entrée du désert. Cette fouille, qui n'a pas été poussée très loin, faute de temps, n'a produit que quelques *graffites* de soldats désœuvrés, qu'il n'est pas aisé d'expliquer.

Le travail de M. Audollent s'est donc en réalité borné à transcrire cent cinquante textes et à les expliquer. Ses explications semblent bien faites et témoignent de connaissances épigraphiques étendues. Parmi les textes que nous apporte M. Audollent, quelques-uns ont de l'importance, tous méritent

d'être recueillis, parce qu'on ignore s'ils ne prendront pas quelque intérêt par la comparaison avec ceux qu'on pourra découvrir plus tard.

Dans un travail comme celui que nous donne M. Audollent, deux choses surtout sont importantes. D'abord, il faut dire nettement si l'inscription qu'on publie est inédite, et, dans le cas où elle ne l'est pas, désigner le recueil où elle a paru pour la première fois. Ensuite, si elle est inédite, on doit indiquer très exactement qui l'a découverte (quand on peut le savoir) ou si l'on est le premier à la signaler. En Algérie surtout, où il importe de stimuler le zèle des chercheurs, la part de chacun doit être faite avec soin. Il serait souhaitable que, dans le travail de M. Audollent, cette part fût plus apparente encore qu'elle ne l'est, et qu'on fût assuré que l'inscription n'est jamais publiée que du consentement de celui qui l'a trouvée. Les auteurs du *Corpus* se sont imposé le devoir de mettre, avant chaque inscription qu'ils nous donnent, son histoire et sa biographie aussi complète que possible; c'est une habitude qu'il est bon de suivre.

M. Jordan, membre aussi de l'École de Rome, a étudié l'administration financière de François Sforza, en prenant pour base de ses recherches une sorte de budget de l'année 1463, dont le manuscrit est conservé à la bibliothèque Ambrosienne, à Milan.

Dans son Mémoire, il a successivement passé en revue chacune des sources de revenu, en s'attachant à en bien définir la nature et à fixer autant que possible le montant des produits. Il a recherché les raisons qui avaient fait adopter tel ou tel genre d'imposition; il a déterminé les différentes catégories de contribuables, les modes d'imposition et de perception. La partie du Mémoire consacrée aux dépenses est moins développée que celle qui concerne les revenus.

Ce qui offre peut-être le plus d'intérêt dans le travail de M. Jordan, ce sont les pages dans lesquelles il explique comment la plupart des impositions qui alimentaient le trésor de François Sforza avaient à l'origine un caractère essentiellement municipal, et comment les ducs de Milan avaient amené peu à peu les communes à abandonner presque tous leurs revenus et leur anciennes prérogatives. C'est ainsi que le Mémoire de M. Jordan, bien que traitant en apparence un sujet très particulier, touche par plus d'un côté à l'histoire politique des villes de l'Italie au XIVe et au XVe siècle. Il contient des observations judicieuses, dont pourront profiter, par voie de comparaison, les historiens qui s'occuperont des institutions financières de la France à la même époque.

Le Mémoire est bien composé et les faits y sont classés avec méthode et clarté. Mais le texte du budget de 1463, qui est donné comme pièce justificative, est insuffisamment établi.

En terminant ce rapport, Messieurs, votre Commission des Écoles d'Athènes et de Rome ne saurait omettre de rappeler que celui de nos confrères qui, depuis si longtemps déjà, dirigeait la première de ces deux Écoles, vient de laisser à un successeur la charge et l'honneur de cette direction. L'Académie, qui a désigné le nouveau directeur au choix du ministre, sait qu'il est un de ceux qui, par leurs fouilles et par leurs livres, ont inscrit leur nom de la manière la plus durable dans la liste des travailleurs qui honorent l'École. Nos vœux l'accompagnent dans sa nouvelle tâche, vœux d'autant plus vifs et plus sincères que les intérêts de l'École se confondent en partie avec les intérêts de la science et avec ceux de la France. Mais nous ne saurions séparer de l'expression de nos vœux pour l'avenir celle de nos remerciements pour le passé. Notre confrère M. Foucart, en revenant désormais parmi nous, peut

tourner ses regards avec satisfaction sur ces nombreuses générations d'Athéniens qu'il a formées, sur tant de travaux qu'il a suscités, sur ce *Bulletin de correspondance hellénique*, fondé par notre confrère M. Dumont, et qui a pris, grâce à l'École et à son directeur, une place si considérable parmi les recueils d'érudition relatifs à l'antiquité grecque. Depuis douze ans, on a bien travaillé à l'École d'Athènes. Les Mémoires mêmes dont il vient de vous être rendu compte continuent d'en témoigner. L'honneur en revient d'abord sans doute aux auteurs mêmes des Mémoires, à ces jeunes hommes qui mettent au service de la science tant de zèle et de curiosité; mais il appartient aussi pour une part au savant éprouvé qui, non content d'être leur chef, n'a cessé, dans ses travaux personnels, de leur donner l'exemple de la méthode la plus rigoureuse, la plus exacte et la plus féconde en résultats.

LIVRES OFFERTS.

SÉANCE DU 2 JANVIER.

Sont offerts :

La conquête de Tunis en 1535 racontée par deux écrivains franc-comtois. Mémoire lu à la Société d'émulation du Doubs, dans sa séance publique du 19 décembre 1889, par M. Aug. Castan, correspondant de l'Institut (Besançon, 1891, in-8°);

Les reliques du lait de la Vierge et la Galactite (Paris, 1889, in-8°, extrait de la *Revue archéologique*).

M. Schlumberger a la parole pour deux hommages :

« J'ai l'honneur de présenter à l'Académie le premier volume d'un *Traité de numismatique du moyen âge*, publié par MM. A. Engel et R. Serrure (Paris, 1891, in-8°). Cet ouvrage me paraît mériter autant d'éloges que le *Répertoire des sources de la numismatique française* des mêmes auteurs, auquel l'Académie a décerné récemment le prix Duchalais.

« MM. Engel et Serrure divisent l'histoire monétaire du moyen âge en quatre grandes époques, qui correspondent à autant de divisions de leur *Traité* :

« 1° *L'époque barbare*, transition entre la numismatique antique et celle du moyen âge réel;

« 2° *L'époque du denier carolingien*, qui commence avec Pépin le Bref et va jusqu'à la chute de la maison carolingienne;

« 3° *L'époque du denier féodal*, qui commence en France avec Hugues Capet, en Allemagne avec Henri l'Oiseleur, en Italie avec Otton le Grand, en Angleterre avec Canut;

« 4° *L'époque du gros d'argent et du florin d'or*, dont la date initiale est le milieu du règne de Louis IX et qui se termine à la Renaissance, lorsque paraissent dans la circulation les monnaies à flan épais.

« Le tome Ier comprend les deux premières époques. Dans une longue introduction, les auteurs ont groupé les renseignements généraux, un coup d'œil bibliographique, des conseils pratiques pour l'attribution des monnaies et une foule de détails qu'on aime à trouver réunis.

« L'illustration de l'ouvrage — le tome Ier n'a pas moins de 645 figures — est en tous points à la hauteur du texte. Ce traité, plein de faits et de

renseignements nouveaux, me paraît appelé à rendre les plus grands services aux historiens comme aux archéologues.

«Je n'ai qu'une réserve à faire, qui me tient à cœur : le rang donné dans la préface, parmi les numismates français, à Adrien de Longpérier, dont le souvenir est encore ici si présent, n'est certes point celui auquel il avait droit.

«J'ai l'honneur de présenter aussi à l'Académie, de la part de M. Arthur Engel, un mémoire sur quelques antiquités provenant d'Espagne (extrait de la *Revue archéologique*, 1890). Les plus intéressantes sont de fort étranges barques votives en terre cuite retrouvées sur les bords du Guadalquivir.»

SÉANCE DU 9 JANVIER.

Le Secrétaire perpétuel présente un opuscule intitulé : *Jeanne d'Arc*, par André Thevet. *Extrait de ses «Vrais pourtraits et vies des hommes illustres» (1584), avec une note sur les armes de la Pucelle,* par M. Pierre Lanéry d'Arc (Orléans, 1890, in-8°).

«Ce nouvel hommage de M. Lanéry d'Arc vient s'ajouter, dit M. Wallon, aux nombreuses preuves qu'il a déjà données à l'Académie du zèle avec lequel il se voue à tout ce qui peut illustrer la mémoire de Jeanne d'Arc.»

M. Siméon Luce a la parole pour un hommage :

«J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de l'auteur, M. l'abbé L. Walter, curé de Neuwiller, une monographie consacrée à un petit village d'Alsace, Biblenheim, situé à quelques kilomètres de Strasbourg. *Un village disparu,* tel est le titre de cette monographie (Molsheim, 1890, in-8°), consacrée à une humble paroisse, qui, après avoir compté une trentaine de feux au moyen âge, fut à peu près complètement détruite par l'artillerie de Turenne le 4 octobre 1674. D'après un procès-verbal de visite de 1698, il n'y restait alors que 5 habitants. De nos jours, le dernier vestige qui subsiste de Biblenheim est une simple ferme, le Biblenhof, que l'on aperçoit de Soultz-les-Bains au milieu d'un encadrement de montagnes, de forêts et de vignobles. Cette ferme a conservé des archives en bon ordre, qui remontent jusqu'au xve siècle, et c'est en compulsant ces archives et en complétant les données qu'elles fournissent par des recherches persévérantes au grand dépôt central de Strasbourg que M. l'abbé Walter a pu retracer depuis le xe siècle jusqu'au xixe les destinées d'un obscur village, dont le nom même n'est plus qu'un souvenir. L'auteur s'appuie presque toujours sur les documents originaux,

allemands, latins ou français, dont il n'a pas craint à l'occasion d'intercaler le texte dans son récit, et l'on voit revivre sous sa plume ces mœurs patriarcales de l'Alsace du moyen âge qui nous ont été révélées dans toute leur originalité par un autre savant ecclésiastique d'au delà des Vosges, M. l'abbé Hanauer. J'ajoute que M. l'abbé Walter est animé de sentiments si français, qu'il nous a pardonné le bombardement de Biblenheim par Turenne, ou plutôt qu'il n'est pas loin de considérer ce bombardement comme un titre de gloire pour le village disparu dont il s'est fait l'historien.»

M. Schefer présente, au nom de M. Édouard Chavannes, la traduction du *Traité sur les sacrifices Fang et Chan*, de Sse ma tsien (Pékin, 1890, in-8°, extrait du *Journal of the Pekin Society*).

«Ce traité forme le vingt-huitième livre des Che ki ou mémoires historiques rédigés par Sse ma tsien, qui est considéré en Chine comme le père de l'histoire. Ces annales s'étendent depuis le règne de Houang ti (1697 ans avant notre ère) jusqu'à l'époque de Han wau ti (122 ans avant J.-C.).

«La traduction faite par M. Édouard Chavannes est destinée à rendre un grand service pour l'étude de l'ancienne religion des Chinois.

«Sse ma tsien avait succédé à son père Sse ma tan dans les fonctions d'historiographe et d'astrologue de la cour et il pouvait mieux que personne traiter le sujet des sacrifices offerts par le Fils du ciel. Ces sacrifices se faisaient avec la plus grande solennité et le mémoire de M. Chavannes nous en donne tous les détails avec la plus grande exactitude.

«Le fragment des mémoires historiques publié par M. Chavannes offre le plus grand intérêt, car il nous fournit, ainsi que je l'ai dit, de nouveaux renseignements sur les plus anciennes formes de la religion des Chinois et sur le culte officiel auquel président les Fils du ciel. Nous devons espérer que M. Chavannes poursuivra avec le même succès ses études sinologiques et qu'il fournira à la science historique de nouveaux et intéressants matériaux.»

M. Schefer offre ensuite à l'Académie, au nom de M. M.-A.-F. Mehren, professeur à l'Université de Copenhague, le premier fascicule des *Traités mystiques* d'Abou Aly Hussein ibn Abdallah ibn Sina, plus connu sous le nom d'Avicenne : رسائل الرئيس ابى على الحسين بن عبد الله بن سينا فى أسرار الحكمة المشرقية *Traités mystiques d'Abou Ali al-Hosaïn ben Abdallah ben Sînâ ou d'Avicenne*, 1er fascicule : *L'allégorie mystique Hay ben Yaqzân* (Leyde, 1889, gr. in-4°).

«Ce premier fascicule contient le traité portant le nom de Hay ibn

Yaqzân. M. Mehren en a publié le texte d'après deux manuscrits : il l'a accompagné d'un commentaire élucidant les passages les plus difficiles et il en a donné une traduction fort abrégée. Nul mieux que M. Mehren, préparé par ses études antérieures, n'était capable de publier un texte présentant d'aussi nombreuses et d'aussi sérieuses difficultés.»

M. Delisle présente *Saint Servais. Examen d'une correction introduite à son sujet dans les dernières éditions de Grégoire de Tours*, par M. Aug. Prost (Paris, 1890, in-8°, extrait des *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*).

«M. Prost explique, dans ce mémoire, comment Valois et après lui beaucoup de critiques, pour résoudre une difficulté chronologique, ont été amenés à distinguer dans les écrits de Grégoire de Tours deux personnages du nom de Servatius, dont l'un devrait être appelé Aravatius. Il établit que ce dédoublement est inadmissible, et qu'il n'y a eu qu'un saint Servais, à la légende duquel ont été indûment rattachés des épisodes postérieurs à la mort du saint.»

M. Henri Weil offre à l'Académie, de la part des auteurs, MM. R. Dareste, B. Haussoullier et Th. Reinach, le premier fascicule d'un ouvrage intitulé : *Recueil des inscriptions juridiques grecques. Texte, traduction, commentaire* (Paris, 1891, in-8°).

«Les anciens ne nous ont laissé aucune exposition suivie de leur législation; pendant longtemps on en a été réduit, pour connaître les lois de la Grèce antique, à des renseignements épars çà et là, et aux lumières souvent trompeuses que répandent sur cette matière les plaidoyers des orateurs athéniens. Depuis un demi-siècle le sol de la Grèce, disons mieux, de tous les pays helléniques, fouillé avec une passion éclairée, méthodique, a fourni des milliers de documents inespérés, grâce auxquels il sera permis aux savants de reconstituer pièce par pièce la législation de la Grèce dans ses traits généraux et communs, ainsi que dans les particularités qui variaient de ville à ville. Le volume que j'ai l'honneur de présenter contient des actes et contrats en grand nombre, plusieurs lois et décrets, et le texte d'un jugement. Dans un commentaire à la fois abondant et concis, les éditeurs font connaître les lois, les règlements, la procédure, relatifs aux hypothèques, aux ventes, à la constitution des dots, pour ne relever que ce qu'il y a de plus important. Ces documents ne livrent leurs secrets qu'à ceux qui savent les interroger, et souvent il faut se servir de la méthode d'induction pour leur faire dire tout ce qu'ils renferment : c'est ainsi que d'une loi exceptionnelle, rendue en temps de révolution, les savants éditeurs ont tiré la procédure ordi-

IMPRIMERIE NATIONALE.

naire des revendications de propriété. Dans ce travail collectif, M. Dareste a apporté sa profonde connaissance de l'histoire du droit, dans tous les temps et tous les pays accessibles à la science actuelle, et l'incomparable netteté de son esprit. M. Haussoullier avait exhumé lui-même plus d'une vieille inscription, et il possède à un rare degré l'art de les déchiffrer et de les interpréter. M. Th. Reinach y a mis sa juvénile ardeur et ses aptitudes universelles.»

SÉANCE DU 16 JANVIER.

Le Secrétaire perpétuel présente les *Études romanes dédiées à Gaston Paris, le 29 décembre 1890 (25e anniversaire de son doctorat ès lettres), par ses élèves français et ses élèves étrangers des pays de langue française* (Paris, 1891, in-8°).

«Je me rappelle fort bien, dit M. Wallon, la brillante soutenance de M. Gaston Paris. Je ne puis que le féliciter d'avoir, par ses leçons, mérité d'obtenir de ses élèves un pareil témoignage de gratitude.»

L'Académie royale d'histoire de Madrid offre à l'Académie, en échange de nos publications, la collection complète de son bulletin : *Boletin de la Real Academia de la historia*, tomes I à XVII (Madrid, 1877-1890, in-8°), et les ouvrages suivants :

Ensayo sobre los alphabetos de las letras desconocidas, que se encuentran en las mas antiguas medallas, y monumentos de España, par don Luis Joseph Velazquez (Madrid, 1752, in-8°);

Historia de la ciudad y corte de Leon y de sus reyes, par Manuel Risco (Madrid, 1792, in-8°);

Iglesia de Leon y monasterios antiguos y modernos de la misma ciudad, par le même (Madrid, 1792, in-8°);

Memorias de las reynas-catholicas, historia genealogica de la casa real de Castilla, y de Leon, todos los infantes : trages de las reynas en estampas : y nuevo aspecto de la historia de España, 3e édition, par Fr. Henrique Florez (Madrid, 1790, 2 vol. in-8°);

Opusculos legales del rey don Alfonso el Sabio (Madrid, 1836, 2 vol. in-4°);

Diccionario geográfico-histórico de España, 2e section, par A.-C. de Govantes (Madrid, 1846, in-4°);

Coleccion de obras arábigas de historia y geografía que publica la Real Academia de la historia, tome I, *Ajbar machmuâ*, chronique publiée et traduite par Em. Lafuente y Alcántara (Madrid, 1876, in-8°);

Historia crítica de los falsos cronicones, par don José Godoy Alcantara (Madrid, 1868, in-8°);

Noticia histórica y arqueológica de la antigua ciudad de Emporion, par don Joaquin Botet y Sisó (Madrid, 1879, in-8°);

España sagrada, continuada por la Real Academia de la historia, tome LI (Madrid, 1879, in-8°).

Le chapitre de Gran (Hongrie) offre à l'Académie le premier volume d'un ouvrage publié par ses soins et sous la direction de son évêque, Mgr Knauz. Cette publication, intitulée : *A Garan-Melletti Szent-Benedeki Apátság. A templom felszenteltetésé-nek emlékére. Kiadja az esztergomi fokáptalan* (Budapest, 1890, in-fol.), a été décidée par le chapitre, à l'occasion de la restauration qu'il vient de faire exécuter de la grande église gothique de Saint-Benoît-sur-le-Garan, église réduite en cendres dans le grand incendie de 1881.

Sont encore offerts :

Analele Academiei romane, 1889-1890, t. XI et XII (Bucarest, 1890, in-8°);

Nunta la Români. Studiŭ istorico-etnograficŭ comparativŭ, par M. J.-Fl. Marianu, membre de l'Académie roumaine (Bucarest, 1890, in-8°);

Academia româna. Lege, statute, regulamente si decisiuni (Bucarest, 1890, in-12);

Type d'Indien du Nouveau Monde représenté sur un bronze antique du Louvre. Nouvelle contribution à l'interprétation d'un fragment de Cornelius Nepos, par M. Ad. de Ceuleneer, professeur à l'université de Gand (Bruxelles, 1890, in-8°, extrait du tome XLV des *Mémoires couronnés et autres Mémoires* publiés par l'Académie royale de Belgique).

M. Hamy présente un ouvrage intitulé: *Au pays des Cannibales, voyage d'exploration chez les indigènes de l'Australie orientale, 1880-1884*, par M. Carl Lümholtz, traduction française par MM. V. et W. Molard (Paris, 1890, gr. in-8°).

«Cet ouvrage est surtout remarquable par le soin minutieux avec lequel l'auteur a étudié les industries et les mœurs de populations très sauvages, demeurées jusqu'à présent en dehors des influences européennes, et qui occupent un rang tout à fait inférieur sur l'échelle des races humaines. La situation matérielle des indigènes du Queensland, étudiés par M. Lümholtz, est très analogue à celle des premiers habitants de nos contrées pendant l'âge de la pierre taillée, et à ce titre le livre du voyageur norvégien sera très utilement consulté par ceux de nos archéologues qui se sont spécialement consacrés à l'étude des temps primitifs.

Les renseignements très abondants qu'il fournit sur les manifestations intellectuelles, l'état social, les idées religieuses de ces naturels seront aussi consultés avec fruit par tous ceux qui s'intéressent à l'histoire générale de l'humanité. »

M. Anatole DE BARTHÉLEMY offre les *Actes de la Société philologique*, t. XVIII (3e de la nouvelle série), année 1888 (Paris, 1890, in-8°).

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part du comte de Charencey, le dernier volume des Actes de la Société philologique; il contient un travail sur la langue mixtèque, et un autre sur la langue mixe, par le P. Fr. Aug. de Quintena, édité par le comte de Charencey. Ces idiomes sont parlés dans le sud-ouest du Mexique. Le mixe appartient à la même famille que le zogui, parlé à peu près dans les mêmes régions. Ces publications faites par la Société philologique ont un double avantage : d'abord elles intéressent les philologues, ensuite elles mettent entre les mains des missionnaires des vocabulaires qui facilitent leurs relations avec les populations indigènes.

« Ce volume contient en outre une enquête, datant de 1812, sur le patois des arrondissements d'Alençon et de Mortagne, publiée et annotée par M. Duval, archiviste de l'Orne. »

M. BOISSIER présente à l'Académie le premier fascicule des *Institutions juridiques des Romains*, par M. Édouard Cuq, professeur à la faculté de droit de Bordeaux (Paris, 1891, in-8°).

« Ce livre répond à un changement de direction dans l'étude du droit ancien. Autrefois les lois romaines étaient enseignées comme un ensemble de dogmes définitifs qui doivent régler d'une manière immuable les relations sociales. On les prenait sous leur dernière forme, et l'on était tenté de croire qu'elles avaient toujours existé comme nous les connaissons. Aujourd'hui on cherche par quels changements successifs, par quels progrès elles ont passé avant d'être ce qu'elles sont. Il manquait un livre qui fît connaître aux élèves de nos écoles le développement historique et la formation du droit romain. C'est celui que M. Cuq entreprend d'écrire. Il y était préparé par ses travaux antérieurs et le premier fascicule est tout à fait digne des études par lesquelles il s'est fait déjà connaître. »

M. HEUZEY a la parole pour un hommage :

« Parmi toutes les raisons qui me font regretter d'avoir manqué pendant plusieurs semaines à nos séances, je suis particulièrement peiné de me trouver très en retard pour offrir à l'Académie, de la part de l'auteur, un petit livre qui mérite d'attirer l'attention de tous les amis de l'anti-

quité. C'est un volume de la *Bibliothèque des Merveilles*, intitulé : *Les statuettes de terre cuite dans l'antiquité*, par M. Edmond Pottier, agrégé de l'Université, docteur ès lettres, attaché au musée du Louvre (Paris, 1890, in-16).

«Parce que l'ouvrage est de petit format et qu'il a été publié dans une collection populaire, l'auteur craignait tout d'abord que son hommage ne parût trop modeste; mais, de ce que la science est mise à la portée d'un cercle plus étendu de lecteurs et présentée avec un grand attrait de style, il ne s'ensuit pas qu'elle ne soit plus la science. Le mérite et la nouveauté du livre de M. Pottier tiennent avant tout à ce que c'est le premier traité complet qui embrasse l'ensemble de ce sujet des terres cuites antiques, sur lequel on a tant écrit et tant discuté depuis une vingtaine d'années. C'est bien réellement une histoire de l'art des coroplastes, comprenant les origines orientales, la formation des types archaïques, le développement du beau style attique, pour arriver à l'exquise floraison de ce que l'auteur appelle la période tanagréenne. Quittant la Grèce continentale, M. Pottier étudie ensuite l'industrie des figurines en Cyrénaïque, en Crimée, puis en Asie Mineure, dans les centres de Smyrne, de Myrina, de Tarse, pour revenir par la Sicile en Italie et jusque dans la Gaule romaine.

«Dans ce voyage autour du monde antique, il s'appuie naturellement sur les publications antérieures; mais, tout en rendant justice, avec autant d'impartialité que de courtoisie, aux travaux dont il se sert, il arrive toujours à exprimer, sur chaque question et je dirai même sur chaque exemple, une opinion motivée et toute personnelle. Il ne faut pas oublier en effet que, dans ces matières, son expérience est de première main et que, grâce à la part importante qu'il a prise aux fouilles de Myrina, il est un des rares archéologues qui n'ont pas étudié simplement les terres cuites dans les vitrines des musées, mais qui les ont fait sortir du sol. De là surtout l'intérêt spécial des derniers chapitres, sur la fabrication et sur la destination des figurines, où M. Pottier résume sa doctrine.

«Cette doctrine est éclectique. Des causes très diverses qui ont provoqué le développement de la plastique populaire, aucune n'est rejetée absolument : culte des dieux ou des morts, ameublement du tombeau, sacrifice aux mânes, ou simple offrande sans caractère déterminé, représentations élyséennes ou sujets de genre, la part est faite à chacune de ces catégories. Après avoir pris une part active à ces discussions, j'avais déjà admis moi-même, dans la préface de mes *Figurines du Louvre*, qu'il fallait tenir compte de ces sources multiples. M. Pottier s'appuie surtout

sur ce principe incontestable que l'industrie céramique n'a pas pour unique objet les rites de la sépulture. S'il reconnaît des séries de figurines spécialement funéraires, d'autres votives, d'autres ayant servi de cadeaux dans la vie familière et même enfantine, il établit surtout qu'il s'est formé entre elles une grande catégorie neutre, pouvant se prêter complaisamment à ces différents usages, où se sont multipliés les types n'ayant aucune destination précise, en dehors de celle qu'ils recevaient de la volonté du donateur.

« Étudiée dans cet esprit, l'histoire des terres cuites devient facilement, sous la plume alerte et délicate de M. Pottier, l'histoire même de l'esprit grec, de ses transformations et de son expansion dans le monde antique. C'est aussi l'histoire de la vie hellénique, dont ces mille petites figures nous apportent, avec plus de vérité que jamais, la familière et souriante image. »

M. Gaston Paris présente les *Kreolische Studien*, par M. Hugo Schuchardt, correspondant de l'Académie (Vienne, 1891, in-8°, extrait des *Sitzungsberichte* de l'Académie impériale de cette ville).

M. Le Blant offre *Die Katakombengemälde und ihre alten Copien*, par M. l'abbé Joseph Wilpert (Fribourg-en-Brisgau, 1891, in-4°).

« *Les peintures des catacombes et leurs anciennes copies*, tel est le titre d'un beau volume que j'ai l'honneur d'offrir à l'Académie au nom de M. l'abbé Wilpert. Ce jeune prêtre polonais s'est fixé depuis plusieurs années à Rome, où il habite dans l'école archéologique autrichienne dirigée par Mgr de Wald. Habile comme dessinateur, distingué comme archéologue, M. l'abbé Wilpert s'est voué à l'étude iconographique des catacombes. Incessamment il en parcourt les galeries, recherchant, retrouvant des peintures presque évanouies pour d'autres yeux moins jeunes et moins exercés, les confrontant avec les vieilles copies dont il constate les inexactitudes. Ne sachant ni voir ni comprendre ce qui était devant eux, les anciens artistes, dont les dessins ont été trop souvent reproduits, ont interprété d'une façon étrange les fresques des premiers âges chrétiens. Leurs erreurs sont des plus bizarres. Sous leur crayon, le bon Pasteur au milieu des brebis devient une fermière distribuant la nourriture aux poules et aux autres animaux qui l'entourent; Noé dans l'arche, vers lequel vole la colombe portant un rameau, est un prédicateur en chaire, à l'oreille duquel parle un ange volant dans les airs. L'une des copies les plus étranges est celle qu'on a faite d'une fresque représentant la Vierge assise tenant l'enfant Jésus et vers laquelle s'avancent les mages chargés de leurs présents. Le dessinateur y a vu et nous y montre une martyre, nue,

au milieu des flammes, vers laquelle marchent des hommes apportant des fagots pour la brûler. De telles erreurs restent sans conséquence lorsque, comme pour la fresque ainsi comprise, les originaux n'ont pas péri; elles sont plus graves quand ces types ont disparu. De combien d'interprétations fausses n'ont-elles pas alors été la source? C'est pour nous prémunir contre ces inexactitudes, c'est pour engager à la prudence ceux qui édifient des systèmes sur des monuments disparus, que M. l'abbé Wilpert a écrit son curieux volume, joignant souvent aux vieilles copies des dessins faits sur les originaux, avec l'habileté d'un artiste et le savoir d'un érudit.»

SÉANCE DU 23 JANVIER.

M. Alexandre Bertrand a la parole pour un hommage :

«J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Léon Morel, un album intitulé : *Planches de la Champagne souterraine, résultat de trente années de fouilles archéologiques dans la Marne. Période gauloise d'avant la conquête romaine* (1890, in-fol. oblong).

«L'album se compose de 42 planches, dessinées avec soin d'après les originaux qui sont la propriété de M. Morel. Les objets, suivant la méthode adoptée par M. l'abbé Cochet dans sa *Normandie souterraine*, sont classés par cimetières, souvent par tombes. Quelques-unes des sépultures fouillées par les soins de M. Morel méritaient, en effet, une mention à part. Elles forment, comme la célèbre tombe de Somme-Bionne, qui contenait un Gaulois enseveli sur son char, un ensemble des plus intéressants au point de vue de l'histoire des Gaulois, antérieurement à la conquête romaine. Cette tombe, qui renfermait une coupe en terre peinte de provenance italienne connue et datée, apporte un témoignage des plus précieux concernant les rapports de la Gaule et de l'Italie 250 ou 300 ans avant notre ère. L'étude de cet album pourrait donner lieu à bien d'autres observations. Nous pensons que M. Morel, dans le texte explicatif qu'il annonce, mais dont, pour le moment, l'album n'est pas accompagné, donnera satisfaction à cette légitime attente.»

SÉANCE DU 30 JANVIER.

Sont offerts :

Dictionarul limbei istorice si poporane a Românilor, par M. B. Petriceicu-Hasdeu, t. II, fasc. III (Bucarest, 1890, in-8°);

Inscriptiones antiquae orae septentrionalis Ponti Euxini Graecae et Latinae,

vol. II : *Inscriptiones regni Bosporani Graecae et Latinae.* Edidit Basilius Latyschev (Petropoli, 1890, in-4°);

Contributions to the interpretation of the Veda, 2e série, par M. Maurice Bloomfield (Baltimore, 1890, in-8°, extrait de l'*American Journal of philology*).

M. Clermont-Ganneau a la parole pour un hommage :

«J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de M. Louis Jezierski, directeur des journaux officiels, un ouvrage intitulé : *Les expositions de l'État au Champ de Mars et à l'Esplanade des Invalides* (Paris, imprimerie des journaux officiels, 1890, 2 vol. in-4°).

«Le but de cet ouvrage est d'expliquer le rôle de l'État dans l'organisation de l'œuvre de 1889, et principalement de décrire les expositions de nos divers services publics. On y a réuni et classé méthodiquement, en les distribuant en chapitres selon la nature des sujets, une série de plus de deux cents articles, notices et études, parus successivement dans le *Journal officiel* pendant le cours de l'année 1889. La Direction, répondant au désir du Ministère du commerce et du Ministère de l'intérieur, de qui dépend le *Journal officiel,* a fait appel pour la rédaction de ces notices, très étendues et toujours fort exactes, au concours de collaborateurs vraiment compétents et faisant pour chaque branche autorité dans la matière. Parmi ces collaborateurs figurent les noms de plusieurs de nos confrères.

«Une large part a été faite dans ce recueil à l'histoire du passé sous toutes ses formes et dans les manifestations si variées qui en ont été offertes à nos yeux. À ce point de vue, il se recommande particulièrement à l'attention de notre Compagnie. Tous ceux qui s'intéressent aux études historiques consulteront avec fruit ces deux volumes, qui, grâce aux tables détaillées dont on les a fait suivre, constituent un répertoire des plus utiles en ce qui concerne la partie rétrospective de l'Exposition, pour ne parler que de celle qui rentre dans l'ordre de nos travaux.

«On ne peut que féliciter M. Louis Jezierski pour la façon dont il a su comprendre et mener à bien cette entreprise considérable, dont l'exécution n'était pas sans difficultés et qui fait grand honneur à la Direction des journaux officiels.»

M. Delisle présente, de la part de M. H. Omont, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, deux opuscules intitulés :

1° *Supplément au Catalogue des manuscrits grecs des bibliothèques de Suisse* (Leipzig, 1891, in-8°, extrait du *Centralblatt für Bibliothekswesen*);

2° *Notice sur un manuscrit à peintures ayant appartenu au duc Louis Ier*

de Bourbon, conservé à la bibliothèque Ambrosienne de Milan (Bruges, 1890, in-4°, extrait de la *Revue de l'art chrétien*).

M. Oppert présente, de la part de M. Schrader, un mémoire sur les textes datés des Arsacides : *Die Datirung der babylonischen sogenannten Arsacideninschriften* (1890-1891, extrait des *Sitzungsberichte* de l'Académie royale de Berlin).

Le chef de l'école assyriologique d'Allemagne examine de nouveau la question qui a été discutée entre MM. Epping et Oppert, à savoir si dans ces textes, portant généralement deux dates, dont l'une est de 64 ans plus récente que l'autre, il faut admettre l'emploi de l'ère des Séleucides. M. Oppert avait signalé les objections qui s'opposent à cette opinion, notamment la date de 108 appliquée à Arsace, roi de Babylone : en 108 des Séleucides, 204 avant notre ère, les Parthes étaient encore très éloignés de Babylone, où Antiochus le Grand régnait en souverain absolu. M. Schrader accepte ces objections et se fonde en outre sur un texte du roi Gotarga ou Gotarzès de l'an 225. En 87 avant notre ère, aucun roi de ce nom ne régnait sur les Parthes, mais bien en 45 de l'ère chrétienne. M. Schrader incline vers une idée de M. Oppert, qui voudrait fixer l'époque des Arsacides en 181 avant notre ère.

SÉANCE DU 6 FÉVRIER.

Est offert :

Sui novem tribuni combusti (*studio di storia romana*), par M. Francesco Paolo Garofalo (Catane, 1890, in-8°).

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, adresse au Président de l'Académie la lettre suivante :

«Rome, le 29 janvier 1891.

«Monsieur le Président et cher confrère,

«J'ai l'honneur de vous adresser, pour être présentés à l'Académie, et destinés à la Bibliothèque de l'Institut, les fascicules 4 et 5 du dixième volume des *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, publiés par l'École française de Rome (Paris et Rome, 1890, in-8°). Ce double fascicule contient un travail de notre savant confrère M. l'abbé Duchesne, intitulé : *Le dossier du donatisme*, un rapport étendu sur la mission épigraphique accomplie en Algérie par MM. Audollent et Letaille, et deux études de M. Paul Fabre, l'éditeur du *Liber censuum Ecclesiae romanae*.

«L'École va publier et l'Académie recevra incessamment, outre le vo-

lume in-4° sur les fouilles de Vulci, le cinquante-neuvième fascicule de la *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome,* qui comprendra l'œuvre posthume de Léon Cadier, *Essai sur l'administration du royaume de Sicile sous Charles Ier et Charles II d'Anjou.*

«Nous sommes prêts à publier aussi les Registres de Clément IV, Grégoire X et Jean XXI.

«Veuillez agréer, etc.

«A. Geffroy.»

M. Anatole de Barthélemy, présente de la part de l'auteur, M. Aloïss Heiss, *Les médailleurs de la Renaissance : Florence et les Florentins,* 1re partie (Paris, 1891, in-fol.).

«M. A. Heiss a désiré que je présentasse en son nom à l'Académie la première partie du huitième volume de l'ouvrage consacré par lui aux médailleurs de la Renaissance. Je n'ai pas besoin de rappeler qu'en 1886 vous avez accordé une récompense à ce travail, alors qu'il ne comptait encore que six volumes.

«Le tome VIII traite des médailleurs florentins : ceux dont on connaît sûrement les œuvres et ceux qui n'ont pas signé; dans cette dernière série, il y aura probablement des découvertes inattendues à faire. M. Heiss commence par une introduction dans laquelle il résume succinctement l'histoire de la Toscane depuis les temps antiques jusqu'à l'extinction de la dynastie des Médicis; puis viennent les médailleurs. Pour ceux-ci comme pour les personnages dont ils ont représenté les traits, l'auteur donne des détails biographiques recueillis avec soin, et il les accompagne des reproductions de fresques de palais et d'églises, de sculptures, de monuments qui se rattachent à chacun d'eux. Les dates relatives aux artistes, l'appréciation de leurs mérites et de leurs défauts, les principaux événements de leur existence remplissent des pages très intéressantes. L'œuvre de M. Heiss permet aux curieux de se passer de nombreux ouvrages que l'on n'a pas facilement sous la main.

«J'ajoute qu'au point de vue typographique et à celui de l'illustration du texte, le livre que j'ai l'honneur de déposer sur le bureau est digne du sujet traité. Je signalerai principalement les vingt-deux planches reproduisant par la phototypie ces magnifiques médaillons, en grande partie inédits; c'est mieux qu'un album, c'est une collection hors ligne des chefs-d'œuvre de la gravure en médailles des xve et xvie siècles.

«Le soin avec lequel l'auteur poursuit ses études laisse voir qu'il ne s'agit pas simplement d'un livre illustré, rédigé à la hâte, comme on en

voit paraître périodiquement à la fin de chaque année; on y devine des recherches patientes faites depuis plus de trente années et contrôlées scrupuleusement. M. Heiss, qui a déjà donné des ouvrages très estimés sur la numismatique antique et sur celle des temps postérieurs, ouvrages couronnés par l'Académie, fait preuve, dans les *Médailleurs de la Renaissance*, d'une véritable compétence pour ce qui concerne cette dernière époque.»

M. Delisle offre à l'Académie, de la part du Conseil des *trustees* et de M. Thompson, principal bibliothécaire du Musée britannique, l'édition de l'ouvrage d'Aristote intitulé : *Ἀθηναίων Πολιτεία, Aristotle on the constitution of Athens*, edited by F. G. Kenyon (Londres, 1891, in-8°).

«Ce traité n'était connu que par des citations insérées dans divers ouvrages de l'antiquité; le texte à peu près complet vient d'en être retrouvé sur un papyrus du Musée britannique.

«Le manuscrit ne porte pas de nom d'auteur, mais il est certain qu'il renferme bien le traité sur la constitution d'Athènes que les anciens attribuaient à Aristote. En effet, sur quatre-vingt-onze passages de ce traité que, suivant M. Rose, divers grammairiens ont conservé, soixante-dix-huit se retrouvent sur le papyrus de Londres.

«La date du manuscrit est assez facile à déterminer; en effet, le texte du traité a été copié au dos d'un rouleau qui renferme des comptes appartenant à la onzième année de Vespasien. Un professeur ou un écolier a dû utiliser le revers des feuilles de papyrus, quelque temps après la date de ces comptes, alors que le document venait d'être mis au rebut.

«Je n'ai point qualité pour apprécier une découverte d'une aussi grande importance, ni pour juger le mérite de l'édition qu'a préparée M. Kenyon; mais j'ai pensé que l'Académie l'accueillerait avec un vif intérêt et qu'elle tiendrait à féliciter le Musée britannique de la bonne fortune qui lui est échue et dont il a voulu faire profiter sans aucun retard le public savant.

«L'édition dont j'ai l'honneur de déposer un exemplaire sur le bureau sera suivie à bref délai d'une reproduction autotypique du manuscrit tout entier.»

M. Barbier de Meynard fait hommage d'un travail intitulé : *Les dictons satiriques attribués à Sidi Ahmed ben Yousof*, par M. René Basset (Paris, 1890, in-8°, extrait du *Journal asiatique*).

«Toutes les littératures populaires offrent des exemples de ces formules proverbiales, plus souvent malveillantes qu'élogieuses, qui reposent sur l'étymologie fictive d'un nom propre et qui, à l'aide d'assonances et de

rimes, se gravent facilement dans la mémoire. Les Sémites et en particulier les Arabes ont fait preuve à cet égard d'une fertilité d'invention qui n'a jamais été égalée. M. Renan, dans sa belle *Histoire des langues sémitiques*, a rappelé que cet usage remonte à une assez haute antiquité, et qu'on en trouve les traces dans l'Ancien Testament; ainsi les paroles mystérieuses de Lamech, celles de Moïse, les deux bénédictions d'Isaac et de Jacob sont certainement l'écho des *dires* satiriques ou laudatifs qui avaient cours parmi les tribus d'Israël. Chez les Arabes, ils sont si abondants qu'on a pu en former deux ou trois recueils spéciaux. L'Afrique du Nord ne pouvait manquer d'y apporter son contingent, sous une forme plus négligée, plus rapprochée de l'idiome vulgaire et qui, par cela même, n'en est que plus intéressante.

«M. René Basset, professeur à l'École supérieure des lettres d'Alger, a eu l'heureuse idée de réunir tous les dictons africains dans un travail d'ensemble qui a paru d'abord dans le *Journal asiatique;* c'est la collection la plus complète qui ait été encore publiée; le plus grand nombre provient des indigènes et a été écrit sous leur dictée. Il en résulte, il est vrai, quelques obscurités; la traduction paraîtra par ci par là sujette à contestation et enfin un scrupule de fidélité excessive a pu entraîner M. Basset à confondre de simples fautes d'orthographe avec les formes de la langue vulgaire. Néanmoins on est heureux de reconnaître que le savant éditeur n'a rien négligé de ce qui pouvait rehausser la valeur de son travail; les notes et éclaircissements dont il l'a enrichi font honneur à son érudition et fournissent des données nouvelles et curieuses à l'ethnographie et à la linguistique musulmanes.»

SÉANCE DU 13 FÉVRIER.

Est offert :

The truth about the Russian persecution of the Jews, and its effect, and that of the visit of the Czarewitch, on India, par Argus (in-8°, extrait de l'*Asiatic quarterly Review* de janvier 1891).

M. Renan dépose sur le bureau le premier fascicule du tome II de la première partie du *Corpus inscriptionum Semiticarum*, partie consacrée aux *Inscriptions phéniciennes* (Paris, 1890, in-fol.).

L'intérêt de cette collection, fait remarquer notre confrère, ne paraîtra dans tout son jour que lorsqu'elle sera complétée par la publication de la table : on pourra juger alors de l'importance des textes recueillis et publiés. M. Renan tient, dès à présent, à rendre témoignage au zèle et

à la science de M. Philippe Berger, chez qui la Commission a trouvé le concours le plus précieux.

M. Siméon Luce a la parole pour un hommage :

«J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Louis Soullié, ancien élève de l'École des chartes, un mémoire intitulé : *Opposition des chapitres cathédraux de la province ecclésiastique de Reims au gouvernement du duc de Bedford* (*1423 et 1428*) (Arcis-sur-Aube, 1890, in-8°).

«Ce mémoire, qui est très court, puisqu'il ne forme guère qu'une feuille, n'en offre pas moins une importance de premier ordre en raison de la lumière qu'il jette sur deux personnages qui jouèrent un rôle aussi néfaste que considérable dans le procès et la condamnation de Jeanne d'Arc, maître Nicolas Midi, professeur de théologie en l'Université de Paris, et maître Jean de la Fontaine, licencié en l'un et l'autre droit. En 1428, Jean, duc de Bedford, s'étant entendu avec le pape Martin V pour soumettre le clergé de France au payement d'un double décime, les délégués des chapitres cathédraux de la province ecclésiastique de Reims se réunirent à Saint-Quentin du 22 au 25 septembre, et, comme l'objet des délibérations intéressait le clergé en général, on admit à la réunion les représentants des abbayes et des collégiales de la région. Là, on résolut de former appel contre ce que l'on considérait comme des exactions abusives et d'envoyer une double ambassade, l'une à Rome auprès du souverain pontife, l'autre à Paris auprès du régent de France. Il résulte des curieuses recherches de M. Soullié que la première de ces deux ambassades fut confiée à Nicolas Midi et la seconde à Jean de la Fontaine. Cette opposition des chapitres cathédraux était purement ecclésiastique, nullement d'ordre politique et dynastique; elle était si peu animée par des sentiments dynastiques qu'en 1423, l'un des chapitres de la province de Reims, celui de Laon, avait sollicité l'appui de Bedford pour obtenir du pape un évêque résidant dans le diocèse, aux lieu et place de Guillaume de Champeaux, président de la Chambre des comptes de Charles VII. Midi et La Fontaine avaient manifesté, d'ailleurs, en plus d'une occasion leurs sympathies anglo-bourguignonnes. L'impérieux Bedford ne leur en avait pas moins su fort mauvais gré d'avoir accepté une mission dirigée contre un des actes de son gouvernement. Quand on connaît ces précédents, on s'explique mieux la défiance que les Anglais montrèrent en plusieurs circonstances au cours du procès de Rouen vis-à-vis des juges de la Pucelle et que ne désarma même pas la honteuse servilité, la condescendance pusillanime de ces mêmes juges. On com-

prend à merveille le choix que fit Cauchon de deux de ses amis, qui s'étaient compromis au service du clergé trois ans auparavant, pour figurer dans le procès, l'un comme assesseur, l'autre comme commissaire et examinateur; il leur offrait ainsi une occasion unique de faire montre de leurs véritables sentiments en ce qui concernait le roi légitime et de se réhabiliter en quelque sorte au point de vue gouvernemental. Cette occasion, ils ne la laissèrent pas échapper. Nicolas Midi, surtout, se signala par l'hostilité la plus haineuse et poussa le zèle jusqu'à prêcher le jour du supplice de Jeanne. Nommé en récompense chanoine de Rouen par Henri VI, il fut honoré quelques jours seulement après ce supplice des faveurs spéciales du chapitre de la métropole normande, comme il l'avait été de celles des chapitres cathédraux de la province de Reims. »

M. Delisle présente :

1° *La mythologie expliquée d'après la Bible*, par M. l'abbé Fourrière (Paris, 1890, in-8°);

2° *La Vasconie cispyrénéenne jusqu'à la mort de Dagobert Ier*, par M. Jean-François Bladé (le Puy, 1891, in-8°);

3° *Voltaire. Bibliographie de ses œuvres*, par M. Georges Bengesco, tome IV et dernier (Paris, 1890, in-8°).

« Dès que le grand ouvrage de M. Bengesco a commencé à paraître, les mérites en ont été universellement reconnus. Aujourd'hui qu'il est terminé, on peut mieux encore apprécier l'érudition, la critique et le goût dont il porte l'empreinte depuis la première page jusqu'à la dernière. Ce n'est pas seulement un livre à consulter; la lecture en est toujours instructive et souvent très attrayante. Dans le tome IV et dernier, que je dépose sur le bureau de l'Académie, on remarquera surtout l'histoire des premières éditions des œuvres complètes de Voltaire et les jugements portés sur les écrits que M. Bengesco a rangés dans la catégorie des apocryphes. »

M. Schefer offre, au nom de M. F. de Mély, une carte intitulée : *Constantinople au moyen âge*, dressée par M. le Dr J. Mordtmann, sous les auspices du comte P. Riant, et publiée par M. de Mély (1891, extrait de la *Revue de l'art chrétien*).

SÉANCE DU 20 FÉVRIER.

Est offert :

Inscriptiones Graecae Siciliae et Italiae, additis Galliae Hispaniae Britanniae Germaniae inscriptionibus, recueil publié, sous les auspices de

l'Académie royale des sciences de Prusse, par MM. G. Kaibel et Alb. Lebègue (Berlin, 1890, in-fol.).

M. de Barthélemy a la parole pour une double présentation :

1° *La tribu de Wagap (Nouvelle-Calédonie), ses mœurs et sa langue, d'après les notes d'un missionnaire mariste,* coordonnées par le P. A. C., S. M. (Paris, 1890, in-8°).

«Le comte de Charencey a désiré que je présentasse à l'Académie une brochure publiée par l'œuvre de Saint-Jérôme, relative à la tribu de Wagap; c'est la tribu la plus considérable de la Nouvelle-Calédonie. La publication est principalement consacrée à la grammaire et à un vocabulaire de la langue de Wagap. Les notes grammaticales sont précédées d'une courte histoire de la tribu, histoire qui date presque d'hier. En 1854, les missionnaires maristes pénétrèrent à Wagap et, grâce au chef de la tribu, évangélisèrent les indigènes, adoucirent leurs mœurs, leur apprirent à travailler et à user de prévoyance pour éviter les disettes qui les éprouvaient chaque année. En trente-sept ans, les missionnaires les civilisèrent et les firent renoncer au cannibalisme; lorsqu'ils arrivèrent, les naturels de Wagap ne trouvaient pas de plus beaux cadeaux à leur offrir que des bras ou des cuisses d'hommes soigneusement bouillis ou grillés.»

2° *Bulletin de la Société de statistique, des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère*, 3e série, t. XV, 26e de la collection (Grenoble, 1890, in-8°).

«J'ai l'honneur de faire hommage à l'Académie, au nom de M. Joseph Roman, du 26e volume du *Bulletin* de la Société de statistique, des sciences naturelles et des arts industriels de l'Isère. Il lui appartenait d'en agir ainsi, car ce volume, contenant 13 pages d'introduction et 724 de texte, est tout entier de lui. M. Roman a eu la patience de recueillir un certain nombre de pièces, la plupart inédites, relatives à la Réforme et aux guerres de religion en Dauphiné. C'est un exemple à suivre, car les archives contiennent des milliers de documents dont la connaissance est indispensable pour toute personne qui veut avoir une opinion sérieuse et impartiale sur les guerres de religion, comme sur celles de la Ligue, suivant les régions. Les 381 textes édités par M. Roman permettent dès à présent d'avoir une idée plus exacte de la Réforme en Dauphiné, et cependant il a choisi entre plus de quinze cents pièces transcrites par lui. On serait tenté de lui reprocher, alors qu'il a eu tant de matériaux à sa disposition, et qu'il pouvait mieux que personne en apprécier la valeur

historique, de n'avoir pas tracé les grandes lignes d'une étude d'ensemble. Il laisse du moins espérer que ce travail le tentera un jour.»

M. Bréal fait hommage de deux ouvrages, de la part des auteurs :

1° *Des dialectes, de leur classification et de leur délimitation géographique,* par M. Ch. de Tourtoulon (Paris, 1890, in-8°).

«Cet intéressant travail, qui a été communiqué au congrès de philologie romane de Montpellier, le 26 mai 1890, a été provoqué par les vues nouvelles exprimées par un de nos confrères sur la nature et les limites des dialectes. Nous ne voulons pas intervenir dans ce débat. Nous nous contenterons de signaler le point de vue de M. de Tourtoulon, qui ressort clairement des lignes suivantes : «On ne peut isoler le langage «du milieu où il se développe, des cerveaux qui l'ont conçu, des sociétés «dont il est le lien. Étudié soit dans ses grandes manifestations, dans ce «qu'on pourrait appeler sa physiologie, soit dans les menus détails de «son anatomie, chaque idiome fait partie de l'histoire même des races «qui le parlent, des territoires sur lesquels il s'étend.»

«M. de Tourtoulon, qui a autrefois tracé, d'après des observations personnelles et prises sur les lieux, la limite entre les dialectes français de langue d'oc et de langue d'oïl, était particulièrement compétent pour traiter cette question. Un certain nombre de «cas» particuliers, étudiés avec le plus grand soin, constitue une heureuse nouveauté introduite dans cet ordre de recherches.»

2° *Berøringer mellem de finske og de baltiske (litauisk-lettiske) Sprog,* par M. Vilh. Thomsen (Copenhague, 1890, in-4°, extrait des publications de l'Académie de cette ville).

«Le livre de M. Thomsen appartient à cette classe de travaux, de plus en plus nombreux, qui ont pour objet de rechercher l'influence exercée par une langue sur une autre. Ici la question est d'autant plus intéressante qu'il s'agit de deux familles d'idiomes absolument différentes d'origine.

«M. Thomsen est bien connu des linguistes en général, et des romanistes en particulier, pour ses études de philologie comparée. Il faut se féliciter de le voir appliquer ses rares qualités à un domaine encore si peu exploré.»

M. Delisle offre à l'Académie, au nom de l'auteur, M. H. Omont, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, la 2e livraison de sa publication intitulée : *Fac-similés des manuscrits grecs datés de la Bibliothèque nationale, du IXe au XIVe siècle* (Paris, 1891, in-fol.).

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom des directeurs,

MM. Ed. Garnier et Léonce Bénédite, le premier volume de la revue mensuelle intitulée : *Bulletin des musées*, année 1890-1891 (Paris, in-8°).

« Le *Bulletin des musées* intéresse à la fois les artistes et les archéologues. Aux uns et aux autres il fournit des renseignements précieux sur le mouvement et la vie intérieure de nos musées. Grâce à ce bulletin, le public est tenu au courant des acquisitions nouvelles, des donations ou des legs qui viennent enrichir nos collections nationales ou départementales, des modifications qui surviennent dans l'installation ou le classement de nos richesses. C'est un recueil d'informations très important et qui manquait absolument en France avant que MM. Garnier et Bénédite aient pu réaliser sa création.

« En parcourant le premier volume, rempli de faits précis et de documents, on verra quels ont été depuis un an les accroissements des différentes conservations du Louvre, et on constatera avec une légitime satisfaction que nos musées nationaux, malgré l'insuffisance de leurs ressources, savent conserver la place si distinguée qu'ils occupent parmi les grands musées de l'Europe. Chaque livraison mensuelle contient, sous le titre de *Mouvement des musées*, une liste et la description des monuments nouveaux. Ces descriptions sommaires sont souvent accompagnées de croquis qui mettent sous les yeux du lecteur le monument même dont il s'agit et permettent ainsi d'en reconnaître l'importance ou l'intérêt, en attendant sa publication définitive. Les nouvelles relatives à nos musées provinciaux et même aux musées étrangers sont également données avec un soin et avec une précision des plus louables. Les créateurs du *Bulletin des musées* ont eu la généreuse ambition d'établir entre les nombreux amis de l'art et de l'archéologie un lien fraternel qui n'existait pas et de compléter notre outillage scientifique à l'aide d'un instrument d'informations qui manquait à notre labeur quotidien. Ils ont pleinement réussi. »

M. le comte DE LASTEYRIE présente, de la part de l'auteur, M. F. de Mély, *La cathédrale de Chartres, le tour du chœur, lecture faite à l'École des beaux-arts le 28 mai 1890* (Paris, 1890, in-8°).

SÉANCE DU 27 FÉVRIER.

Sont offerts :

L'« architecteur » Hugues Sambin, créateur de l'école bourguignonne de menuiserie d'art au seizième siècle, auteur de la façade du Palais de justice de Besançon, notice biographique, par M. Auguste Castan, correspondant de l'Institut (Besançon et Dijon, 1891, in-8°);

Le « typicon » de Saint-Nicolas di Casole près d'Otrante, notice du

IMPRIMERIE NATIONALE.

manuscrit C. III, 17 de Turin, par M. Henri Omont (Paris, 1890, in-8°, extrait de la *Revue des études grecques*);

Les manuscrits de Pacius chez Peiresc et Holstenius (1629-1631), par le même (Toulouse, 1891, in-8°, extrait des *Annales du Midi*);

Notice sur Galliot du Pré, libraire parisien de 1512 à 1560, par M. Paul Delalain (Paris, 1890, in-8°, extrait du *Journal général de l'imprimerie et de la librairie*);

Bibliothèque de l'École des hautes études, publiée sous les auspices du Ministère de l'instruction publique, 83ᵉ fascicule : *Le théâtre indien*, par M. Sylvain Lévi, maître de conférences à l'École des hautes études, etc. (Paris, 1890, in-8°);

Il codice di Leonardo da Vinci nella biblioteca del principe Trivulzio in Milano, transcritto ed annotato da Luca Beltrami (Milan, 1891, in-4°);

Annuaire des bibliothèques et des archives pour 1891, publié sous les auspices du Ministère de l'instruction publique (Paris, 1891, in-12).

M. J. Roman, correspondant du Ministère de l'instruction publique, adresse en hommage à l'Académie quatre brochures, dont il est l'auteur, et qui sont intitulées :

Voyage de Catherine de Médicis et exécution de l'édit de Poitiers en Languedoc (Toulouse, 1888, in-8°, extrait du tome XII de l'*Histoire générale du Languedoc*);

Origine et progrès des églises protestantes dans le Languedoc (Toulouse, 1888, in-8°, extrait du même volume);

La Chambre de l'édit en Languedoc (Toulouse, in-8°, extrait du même volume);

Henri de Montmorency-Damville (Toulouse, 1890, in-8°, extrait du même volume).

M. Levasseur, de l'Académie des sciences morales et politiques, a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de faire hommage à l'Académie du carton par lequel se trouve modifié, dans le premier volume de *La population française*, le chapitre relatif à l'état du domaine de Saint-Germain-des-Prés au IXᵉ siècle. Cette modification est faite en conformité avec la note dont l'Académie a bien voulu entendre dernièrement la lecture.

« J'ai l'honneur de remettre en même temps à l'Académie le second volume de l'ouvrage (le troisième et dernier est sous presse). La matière de ce volume, consacré à la démographie française comparée à celle des autres nations et à la statistique morale au XIXᵉ siècle, ne rentre pas dans le cadre des travaux de l'Académie des inscriptions et belles-lettres; mais

l'accueil qu'elle a bien voulu faire au premier volume et les utiles observations qui m'ont été adressées par plusieurs de ses membres me font un devoir de lui faire, comme à l'Académie des sciences morales et politiques et à l'Académie des sciences, hommage du second.

«Il n'y a cependant dans ce volume qu'un passage qui se rapporte à l'étude de l'antiquité. En traitant de la longévité et des tables de survie, dont les premières ne remontent pas au delà du XVIIe siècle, j'aurais voulu pouvoir comparer la vie moyenne dans les temps anciens et dans le temps présent.

«On lit dans la Bible que la durée de la vie humaine est de soixante-dix ans et exceptionnellement de quatre-vingts, et dans Hérodote que trois générations valent cent ans. Ces évaluations seraient encore à peu près exactes aujourd'hui.

«J'ai essayé, pendant que j'étais à Rome l'hôte de M. Le Blant, de dresser une table de mortalité à l'aide des inscriptions relevées sur les tombeaux chrétiens et insérées dans le grand recueil de M. de Rossi (*Inscriptiones christianae urbis Romae septimo saeculo antiquiores*). J'avais choisi des inscriptions chrétiennes, parce qu'elles sont relatives à une population mêlée de riches et de pauvres, tandis que les inscriptions païennes ne se rapportent pour la plupart qu'à des familles riches et par conséquent à des personnes que les statisticiens nomment «des têtes choisies». J'avais adopté le IVe siècle, parce qu'auparavant les inscriptions sont trop peu nombreuses et qu'ensuite, au Ve siècle, la mortalité a pu être affectée par les invasions des barbares; à la suite du sac de Rome par Alaric, la dévastation avait été telle qu'on ne retrouve plus d'inscriptions pendant une vingtaine d'années. J'avais calculé ainsi sur 222 décédés dont j'avais pu lire l'âge. Voici quelques résultats en ramenant le nombre total à 1000 : de 0 à 1 an, 27 décès; de 1 à 2, 18; de 2 à 3, 36; de 8 à 9, 9 (c'est le minimum jusqu'à 25 ans); de 10 à 11, 49; de 20 à 21, 54 (ce sont les maxima de toute la série); de 27 à 28, 4 (c'est un des minima); de 50 à 51, 31; de 51 à 52, rien; de 52 à 53, 4. Il est certain qu'on ne trouve pas là les éléments d'une table de mortalité, parce que les familles indiquaient souvent l'âge du décédé vaguement par un nombre rond, parce que la série des âges présente trop de lacunes et que les parents paraissent avoir été plus soucieux de placer une inscription commémorative sur la tombe de leurs enfants que les petits-enfants sur celle de leurs aïeux.

«Il existe cependant un document antique qui peut être considéré comme une sorte de table de mortalité. Nous l'avons cité dans le volume

et nous demandons la permission de le reproduire devant vous, parce que, quoique inséré dans le *Digeste*, il paraît peu connu des historiens.

«Le texte du *Digeste* est relatif à la provision que le magistrat doit exiger pour assurer, pendant toute la vie du bénéficiaire, le payement d'une pension alimentaire léguée par testament. Cette provision est naturellement d'autant moindre que le bénéficiaire est plus âgé. S'il avait moins de 20 ans, Ulpien demandait une provision de 30 années; s'il avait de 55 à 60 ans, une provision de 7 années seulement. La pratique romaine était quelque peu différente; mais, comme le barème d'Ulpien, elle indiquait une mortalité plus rapide que la table de Deparcieux, qui a été calculée à l'aide des tontines de la fin du XVIIe siècle et qui est encore aujourd'hui en usage.»

ÂGE de celui qui doit jouir de la pension.	LA PROVISION doit être faite pour le nombre d'années suivant (nombre qui correspond à la vie moyenne).		VIE MOYENNE d'après la table de mortalité de Deparcieux (fin du XVIIe siècle).
	D'après Ulpien.	D'après l'usage selon le Digeste.	
0 à 20 ans....	30 ans........	//	de 48 à 40 ans
0 à 30.......	//	30 ans........	de 48 à 34
20 à 25.......	28...........		de 40 à 37
25 à 30.......	25...........		de 37 à 34
30 à 35.......	22...........		de 34 à 31
35 à 40.......	20...........		de 31 à 27
40 à 50.......	Autant d'années qu'il en manque pour faire 60, moins 1......	Au-dessous de 60 ans, autant d'années qu'il en manque pour faire 60......	de 27 à 20
50 à 55.......	9............		de 20 à 17
55 à 60.......	7............		de 17 à 14
A partir de 60..	5............	//	//

M. SENART présente deux ouvrages de la part des auteurs :

1° *Description géographique des anciens empires d'Assyrie, d'après les*

documents cunéiformes, par l'abbé Raboisson, 1[er] fascicule : *Tiglath Pileser I[er]* (Paris, 1890, in-8°).

« M. l'abbé Raboisson se propose de porter la lumière dans les textes géographiques assyriens par l'identification des noms de lieu qui jusqu'ici sont restés pour la plupart inexpliqués. Il est visible que l'auteur s'est laborieusement appliqué à réunir les matériaux de son sujet; son effort pour grouper les noms appartenant à une même aire géographique, ou s'enchaînant suivant une direction donnée, est parfaitement raisonnable et de nature à fournir des résultats utiles. Il me pardonnera d'être plus défiant à l'égard de ses procédés philologiques. Il en sent lui-même toute la hardiesse. Les correctifs dont il s'applique à les couvrir sont bien subjectifs pour rassurer tous les lecteurs. Je ne saurais entrer dans la discussion d'un travail qui échappe à ma compétence. Du reste l'Académie en a déjà quelque idée par les communications que l'auteur a faites devant elle. Je suis certain qu'elle voudra bien accueillir aujourd'hui l'hommage qui lui est fait de cette étude sous sa forme définitive. »

2° *Études védiques*, par M. Regnaud (Paris, 1890, in-8°, extrait de la *Revue de l'histoire des religions*).

« Dans cet article, M. Regnaud reprend la traduction commentée des 14 premiers vers de l'hymne I du III[e] maṇḍala du Ṛigveda. M. Galdner avait en dernier lieu interprété ce passage. M. Regnaud s'efforce de montrer qu'il a eu tort d'y chercher un élément mythique ou spéculatif, des allusions plus ou moins voilées à la production du feu dans l'atmosphère, et qu'en réalité tout le passage n'est qu'une description, compliquée par les procédés propres à la rhétorique védique, des fonctions liturgiques au fur et à mesure qu'elles se poursuivent sur l'autel. Généralisant ce point de vue, l'auteur considère que ce qui arrive ici, suivant lui, se vérifie dans tous les hymnes similaires, que tous les hymnes adressés à Agni et à Soma sont uniquement consacrés à la peinture du détail liturgique, peinture diversifiée et déguisée par les figures de rhétorique hardies et paradoxales que Bergaigne a mises en lumière. Quant au prétendu fond mythique et mystique d'où dériveraient les personnifications de Soma et d'Agni, M. Regnaud le nie absolument. C'est en cela que réside l'originalité de sa thèse. Il ne suffit pas de la traduction, même probable, de quelques vers pour la fonder. Nous ne pouvons qu'attendre avec intérêt les démonstrations ultérieures que nous fait espérer M. Regnaud. En pareille matière des partis pris si absolus me font peur. Le point de vue auquel il s'attache a certainement sa raison d'être partielle, sinon exclusive. Son commentaire des vers auxquels est consacré cet article est en général

ingénieux et plausible. Quant aux thèses générales, je ne puis m'empêcher de penser qu'elles ne pourront trouver de base solide que dans cette revision générale et minutieuse du lexique védique dont Bergaigne n'a pu malheureusement nous donner qu'un court spécimen.»

M. Maspero offre l'ouvrage intitulé : *Bubastis (1887-1889)*, par M. Édouard Naville (Londres, 1891, in-4°, avec 54 planches, formant l'*Eighth Memoir of the Egypt exploration fund*).

«M. Naville publie dans ce mémoire le résultat de trois années de fouilles sur l'emplacement de l'ancienne Bubastis. Le site, peu exploré par les archéologues, avait été exploité abondamment par les fellahs depuis vingt ans et avait fourni, entre autres monuments, ces innombrables têtes de chats qui ont inondé à un moment donné les marchés de l'Europe. M. Naville a déblayé une partie des ruines et y a découvert les ruines du temple vu et décrit par Hérodote.

«Le temple, très ancien, a été rebâti souvent, pour la dernière fois à l'époque de la XXII[e] dynastie, puis restauré par les rois des dernières dynasties saïtes. Quelques fragments remontent au temps de Khéphrén et de Pepi I[er], dont ils portent les cartouches. Un plus grand nombre appartiennent à la XII[e] dynastie et à la XIII[e]. Les Hyksos firent de la ville une de leurs capitales, et y élevèrent les statues de leurs rois : l'une d'elles nous a conservé le souvenir d'un Pharaon Iaurî, Iambrès. Les rois de la XVIII[e] dynastie travaillèrent peu à Bubaste, mais ceux de la XXII[e] rebâtirent le temple sur de plus grandes proportions avec les débris de tous les temples antérieurs.

«L'ouvrage de M. Naville contient le récit des fouilles, l'histoire du temple d'après les monuments nouveaux. Un second mémoire renfermera la restauration d'une partie de la décoration de la salle hypostyle, que M. Naville a réussi à reconstituer en rapprochant les blocs épars sur le sol. Les principaux monuments ont été reproduits par la phototypie d'après les photographies du Rév. Mac Gregor. Les planches d'inscriptions ont été dessinées par M[me] Naville avec une rare élégance. L'ouvrage fait grand honneur, et à M. Naville, qui a dirigé les fouilles, et à la Société d'exploration anglaise, qui a donné à M. Naville le moyen de les exécuter.»

M. Oppert, au nom de M. le marquis de Vogüé, fait hommage de la publication intitulée : *Inscribed Babylonian tablets in the collection of sir Henry Peek, bar[t]*, translated and explained by Th. G. Pinches (Londres, 1888, in-4°).

«M. G. Pinches, attaché au Département égyptien et assyrien du Musée britannique, publie les principaux monuments de cette collection.

consistant en objets découverts dans les ruines de Sippara en Babylonie. Deux fascicules sont consacrés aux contrats sur brique cuite des VIIe et VIe siècles avant notre ère. L'un d'eux est la copie d'un document remontant au XXe siècle. Un troisième fascicule donne la description d'une série de cylindres gravés du plus ancien style babylonien, et d'un certain nombre de cylindres appartenant à cet art encore mal connu qu'on est convenu de désigner sous le nom de hittite.»

Ont encore été offerts :

Analele Academiei romane, 1878-1888, *Indice alfabeticŭ* (Bucarest, 1890, in-4°);

Annales du commerce extérieur, 1891, 1er fascicule (Paris, gr. in-8°);

Annales du musée Guimet. Revue de l'histoire des religions, t. XXII, n° 3 (Paris, 1890, in-8°);

Annuaire statistique de la France, 13e année, 1890 (Paris, 1890, gr. in-8°);

Archivio della R. Società romana di storia patria, vol. XIII, fasc. 3-4 (Rome, 1890, in-8°);

Atti della Reale Accademia dei Lincei, 287e année, 4e série, *Rendiconti*, vol. VI, fasc. 9-12 (Rome, 1890, in-4°);

Biblioteca nazionale centrale di Firenze. Bollettino delle pubblicazioni italiane, n°s 120-123 (Florence, 1890, in-8°);

Biblioteca nazionale centrale Vittorio Emanuele di Roma. Bollettino delle opere moderne straniere, vol. V, n° 4 (Rome, 1890, in-8°);

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers, 10e année (Valence, 1890, in-8°);

Bulletin de l'Académie d'Hippone. Séances des 8 septembre, 16 octobre et 23 novembre 1890 (in-8°);

Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne, 1891, 1er semestre (Narbonne, in-8°);

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône, 3e série, n° 20 (Vesoul, 1889, in-8°);

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, année 1890, n° 3 (Amiens, in-8°);

Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie, décembre 1890, janvier 1891 (Cracovie, in-8°);

Indici e Cataloghi. IV. *I codici Palatini della R. Biblioteca nazionale centrale di Firenze*, vol. II, fasc. 2 (Rome, 1890, in-8°);

Indo-Chine française. Excursions et reconnaissances, XV, n° 33 (Hanoï, 1890, in-8°);

Korrespondenzblatt der Westdeutschen Zeitschrift für Geschichte und Kunst, 9e année, n° 12, et 10e année, n° 1 (Trèves, 1890-1891, in-8°);

Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, 9e série, tome II (Toulouse, 1890, in-8°);

Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers (ancienne Académie d'Angers), 4e série, t. IV, année 1890 (Angers, 1891, in-8°);

Phoenix, seu nuntius Latinus internationalis, linguae Latinae ad usus hodiernos adhibendae sicut documentum editus, fasc. 1, 2 (Londres, 1890, in-4°);

Proceedings of the Society of Biblical archæology, vol. XIII, nos 2 et 3 (Londres, 1890-1891, in-8°);

Revue africaine, n° 199 (Alger, 1890, in-8°);

Revue archéologique, publiée sous la direction de MM. Alex. Bertrand et G. Perrot, membres de l'Institut, novembre-décembre 1890 (Paris, 1890, in-8°);

Revue de la science nouvelle, nos 39, 40 (Paris, 1891, in-4°);

Revue des études juives, t. XXI, n° 42 (Paris, 1890, in-8°);

Revue des questions historiques, 25e année, 97e livraison (Paris, 1891, in-8°);

Revue géographique internationale, n° 182 (Paris, 1890, in-4°);

Société des antiquaires de la Morinie. Bulletin historique, 155e et 156e livraisons (Saint-Omer, 1890-1891, in-8°);

Viestnik hrvatskoga arkeiologickoga družtva, 13e année, n° 1 (Agram, 1891, in-8°).

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1891.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES.

MARS-AVRIL.

PRÉSIDENCE DE M. OPPERT.

SÉANCE DU 6 MARS.

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, adresse au Président une lettre sur des peintures chrétiennes du IIIe siècle, découvertes par Mgr Wilpert[1].

M. Georges Perrot commence une communication sur les fouilles dirigées en 1890 et 1891 par M. Albert Lebègue à Martres-Tolosanne (Haute-Garonne), qui ont amené la découverte d'un grand nombre d'antiquités intéressantes[2].

M. d'Arbois de Jubainville examine la question de savoir par quelle route, suivant Tite-Live, les Gaulois sont entrés en Italie. Le texte de Weissenborn, conforme à la plupart des manuscrits, fait passer les Gaulois par les environs de Turin et par la route de Laibach à Aquilée, *per Taurinos saltusque Juliae Alpis*. Madvig a proposé de lire *per Taurinos saltus vallemque Duriae Alpis*, en ajoutant un mot, *vallem*, et en remplaçant *Juliae* par *Duriae*.

M. d'Arbois de Jubainville propose de maintenir l'ancienne

[1] Voir aux Communications, n° VIII (p. 124).

[2] Voir aux Communications, n° IX (p. 125-131).

leçon. Suivant lui, *Taurinos* est la leçon de l'auteur à qui Tite-Live a emprunté le récit qui fait entrer les Gaulois en Italie deux cents ans avant la prise de Rome. Cet auteur est probablement Timagène, contemporain de Tite-Live. Quant à *Julia Alpis*, c'est une leçon empruntée à l'auteur, plus ancien, qui met l'arrivée des Gaulois en Italie peu d'années avant la prise de Rome. Cet auteur croyait que la Gaule comprenait une vaste étendue de pays à l'est du Rhin.

M. de Mély soumet à l'Académie les photographies des vêtements pontificaux qui sont conservés dans une châsse scellée à l'hospice de Lisieux, et que la tradition attribue à saint Thomas de Cantorbéry. Une tunicelle garnie de galons armoriés indique qu'effectivement c'est le *spolium* d'un évêque. Mais, outre que la forme et l'étoffe ne permettent pas de faire remonter le vêtement au delà du XIIIe siècle, la présence d'armoiries ne peut que confirmer les doutes. Enfin, l'armorial des croisades de Dansey, pour l'Angleterre, et Daniel Gurney, dans son histoire de la famille de Gournay, nous donnent les armoiries qui se trouvent sur ces vêtements comme appartenant aux Gournay et aux Bokenham. Or, au XIIIe siècle, un prélat anglais de la plus haute lignée, sanctifié depuis, saint Thomas de Canteloup, évêque de Hereford, est précisément sorti de la famille de Gournay, qui s'allia à cette époque avec les Bokenham. Il est donc pour ainsi dire hors de doute que les vêtements en question sont ceux de saint Thomas de Canteloup. Le parchemin qui les accompagne porte seulement : *De B. Thoma de C.*

SÉANCE DU 13 MARS.

Le Président prononce les paroles suivantes :

« Messieurs,

« J'ai le regret de devoir annoncer à l'Académie la perte qu'elle a faite en la personne d'un de ses associés étrangers les plus vénérables et les plus éminents. Franz de Miklosich vient de mourir, à Vienne, dans sa 78e année. Le père de la philologie comparative des langues slaves était né à Lutterberg en Styrie

(Autriche allemande) le 20 décembre 1813. Il étudia le droit à l'Université de la province où il était né, à Gratz, et y resta jusqu'en 1838; il s'établit alors à Vienne, où il fut nommé en 1844 *scriptor* à la Bibliothèque de la Cour. Il n'abandonna jamais ses études et en même temps il conserva pendant toute sa vie une situation politique : nommé par ses compatriotes membre de l'Assemblée constituante d'Autriche en 1848, il fut nommé, en 1862, membre à vie du Reichsrath. Ses études linguistiques le tournèrent d'un autre côté qui devait illustrer son nom. Déjà, quand il était attaché à la Bibliothèque, il avait choisi comme sujet d'études l'ancien slavon, la langue la plus antique de la souche slave, et il publiait, dès 1845, ses *Radices linguae palaeo-slovenicae*, en 1850, le *Lexicon linguae palaeo-slovenicae*, et, en 1851, les *Monumenta palaeo-slovenica e codice Supraliensi;* puis, dans un domaine très voisin, les *Monumenta serbica*. Sa grande situation scientifique provenait des études comparatives auxquelles il se consacra après Bopp et Jac. Grimm, et il devint, pour les langues slaves, ce que Grimm, Diez et Zeuss ont été pour les idiomes germaniques, néo-latins et celtiques. Il consigna ses recherches dans son œuvre capitale, les quatre volumes de sa *Vergleichende Grammatik der slavischen Sprachen* (Vienne, 1852-1874), dont le premier et le troisième volume parurent en seconde édition en 1876 et en 1879. Il était l'éditeur de différents recueils; il fonda, en 1851, la Bibliothèque slave, publication qu'il continua pendant huit ans; il publia, avec Müller, les *Acta et diplomata medii aevi*, de 1860 à 1870.

« Nommé professeur extraordinaire de *slavistique* à l'Université de Vienne en 1849, il devint membre de la Faculté en 1850; membre de l'Académie des sciences depuis 1850, il devint secrétaire de la classe d'histoire et de philologie en 1866. Il publia une grande quantité de travaux dans les Mémoires de cette Académie, entre autres son étude magistrale sur les dialectes et les migrations des Bohémiens d'Europe. Membre de beaucoup d'Académies étrangères, il devint notre correspondant en 1867, et prit comme associé étranger la place laissée vacante par la mort de Fleischer.

S.

« Sa mort laisse un vide difficile à combler, et ceux qui l'ont connu le regrettent comme érudit et comme homme. »

M. l'abbé DUCHESNE communique à l'Académie des renseignements sur les fouilles entreprises, à Tipasa, dans la basilique de sainte Salsa, par M. Gsell, maître de conférences à l'École des lettres d'Alger.

M. Gsell a dégagé, au centre de l'édifice, un socle rectangulaire qui supportait le sarcophage de la sainte; ce sarcophage lui-même a été retrouvé, brisé en un grand nombre de morceaux. En arrière, entre le tombeau et l'abside, le pavé présente une inscription en mosaïque, composée de sept hexamètres d'une prosodie fort négligée, mais où se lit le nom de la sainte :

> Ma[rtyr] hic est Salsa, dulcior nectare semper,
> Quæ meruit cælo semper habitare beata.

Dans le socle du sarcophage, à l'intérieur de la maçonnerie, M. Gsell a trouvé une autre inscription, l'épitaphe d'une *Fabia Salsa*, morte à soixante-deux ans, qui appartenait évidemment à la même famille que la jeune martyre.

M. le marquis DE VOGÜÉ offre à l'Académie une brochure dans laquelle le R. P. Delattre, correspondant de l'Académie, rend compte des fouilles qu'il a exécutées jusqu'en 1889 sur le sol de Carthage[1]; elle renferme la description minutieuse et méthodique des tombeaux découverts sur le flanc de la colline de Byrsa et de tous les objets qu'ils contenaient. M. de Vogüé ajoute que le P. Delattre a continué ses recherches pendant l'année 1890 et qu'elles ont été très fructueuses; elles ont amené la découverte de nombreux tombeaux, du même caractère que les précédents, mais renfermant des objets plus intéressants. Au milieu de vases, de lampes, de colliers égyptiens semblables à ceux déjà recueillis, le P. Delattre a trouvé des bijoux d'or et d'argent, et pour la première fois un texte écrit. Sur la panse d'un vase grossier, une même formule a été tracée quatre fois à l'encre; M. de Vogüé la lit : « Abdbaal, mort. » Les caractères sont araméens, semblables à

[1] Voir aux LIVRES OFFERTS (p. 157).

ceux des papyrus et *ostraca* trouvés en Égypte. Il y a là un fait singulier, dont M. de Vogüé se réserve de rechercher la cause, et qu'il se contente pour le moment de signaler à l'Académie.

M. Georges Perrot termine sa communication sur les fouilles de M. Albert Lebègue à Martres-Tolosanne[1].

M. Schlumberger lit une note sur trois sceaux de plomb inédits ayant appartenu à des princes et prélats francs de l'époque des croisades en Syrie. On connaît la rareté de ces monuments et leur importance pour l'histoire de l'Orient latin.

Le premier de ces sceaux a appartenu au comte Renaud de Sidon, contemporain de Saladin. C'est le premier sceau connu d'un comte franc de Sidon. Au revers figure une curieuse représentation de ville, réunissant, sous la forme d'une haute porte fortifiée, les traits essentiels de deux des principaux monuments de la cité, le donjon et la cathédrale, ancienne mosquée sarrasine transformée en temple chrétien. Le second sceau est celui du patriarche Pierre Ier d'Antioche. Le troisième est fort ancien, c'est celui d'un des abbés de la célèbre abbaye de Saint-Paul d'Antioche, une des plus fameuses de la croisade. Au revers de ce sceau, sous un porche à triple abside que surmonte le buste de saint Paul, on voit l'abbé au milieu de ses moines.

M. de Mély termine la lecture de son mémoire sur les vêtements pontificaux de Lisieux, qui ont appartenu, selon lui, à saint Thomas de Canteloup. Il développe le rôle politique du saint en Angleterre, comme chancelier, après la victoire de Simon de Montfort sur Henri III, sa lutte avec Jean Peckham, sa retraite et ses miracles en France, aux environs de Lisieux, à Fontaine et à l'abbaye de Lyre, son voyage à Pontigny. Toutes ces circonstances, jointes à la ressemblance des noms, auront, pense-t-il, contribué à faire attribuer à saint Thomas de Cantorbéry, beaucoup plus connu en France, des vêtements qui en réalité appartenaient à saint Thomas de Canteloup.

---

[1] Voir aux Communications, n° IX (p. 125-131).

SÉANCE DU 20 MARS.

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, adresse au Président de l'Académie des détails sur diverses découvertes archéologiques [1].

M. Héron de Villefosse, à propos d'un passage de cette lettre, rappelle que nous devons à l'éminent directeur de l'École française de Rome la connaissance de l'album de Pierre Jacques de Reims, de la collection Destailleur, où se trouve le dessin d'un bas-relief du Louvre aujourd'hui débarrassé d'une restauration qui le déshonorait depuis le XVIe siècle. C'est également notre savant confrère qui a démontré, à l'aide d'un dessin du même album, que le célèbre bas-relief d'Orphée et d'Eurydice avait fait partie de la collection du Belvédère, avant d'appartenir à la collection Borghèse. Les recueils de dessins anciens sont extrêmement précieux pour étudier les origines de nos collections publiques, et nous devons une grande reconnaissance aux érudits qui prennent la peine de les faire connaître. C'est à l'aide de recueils de ce genre que M. Ad. Michaëlis a pu entreprendre et rendre si attachante l'histoire des marbres du Belvédère de Rome, dont la première partie a déjà paru.

Le Président annonce à l'Académie que, suivant l'usage, la prochaine séance aura lieu le mercredi 25 mars et non le vendredi 27, qui sera le vendredi saint.

M. Léon Heuzey fait connaître à l'Académie plusieurs données historiques, encore inédites, qui résultent de l'étude des monuments chaldéens découverts par M. de Sarzec à Tello, l'ancienne Sirpourla des assyriologues. Les documents de cette haute antiquité, étant presque toujours des dédicaces religieuses, ne mentionnent que très rarement des faits politiques ou militaires. Cette rareté même donne une importance exceptionnelle aux noms des rois et des *patési* (prêtres-rois?) qui ont gouverné la cité primitive des bords du Chatt-el-Haï. En établissant la filiation et l'ordre

[1] Voir aux Communications, n° X (p. 154-155).

de succession de ces princes, on arrive à reconstruire scientifiquement une chronologie approximative, qui est comme la charpente historique de cette période reculée. Les noms sont encore peu nombreux; mais la prodigalité, vraiment extraordinaire, avec laquelle les chefs de Sirpourla ont multiplié leurs inscriptions sur toutes sortes d'objets, fait espérer que les lacunes seront comblées par la suite des découvertes.

C'est ainsi que les deux patési Our-Baou et Nam-magh-ni, antérieurs au célèbre Goudéa, se trouvaient encore isolés. Or, M. de Sarzec a réuni les fragments d'une coupe en pierre, consacrée par une femme qui se donne à la fois comme l'épouse de Nam-magh-ni et comme la fille d'Our-Baou. C'est le premier exemple de succession par les femmes dans les listes princières de Sirpourla. Une autre dédicace, gravée sur une coupe du même style, fait connaître un patési nouveau et non classé, nommé Our-Ningoul.

L'importance de ces constatations s'augmente encore, quand les inscriptions nous permettent de remonter aux premiers patési et aux rois qui les ont précédés; nous touchons alors aux lointaines origines de l'art et de la civilisation en Asie. Il résulte aujourd'hui de plusieurs textes que le très ancien monument sculpté, connu sous le nom de stèle des Vautours, a été érigé par un prince nommé Ê-anna-dou, qui s'intitule tantôt roi, tantôt patési de Sirpourla. Il était fils d'A-kour-gal, lui-même roi et patési, personnage déjà connu pour avoir succédé à son père le roi Our-Nina, le plus ancien dynaste asiatique dont le nom soit confirmé par les monuments. Plusieurs débris, et surtout une brique, dont M. Oppert a bien voulu étudier l'inscription, confirment le fait qu'Ê-anna-dou, fils d'A-kour-gal, était un roi guerrier, qui a étendu notamment sa puissance sur la ville d'Érech et dans le pays d'Élam.

D'après d'autres documents recueillis par M. de Sarzec, M. Heuzey croit que des compétitions assez graves ont dû troubler l'ordre de descendance du vieux roi Our-Nina. En effet, une tablette de pierre nous permet de suivre une autre branche de patési, dont le plus ancien, Ên-anna-dou Ier (différent du roi

È-anna-dou), est donné pour le «fils aîné» du roi Our-Nina et pour le père du patési En-té-na, représenté à Tello par toute une série de constructions. D'autre part, ce «fils aîné» ne paraît pas avoir été un héritier reconnu : car il ne figure pas sur les listes officielles des enfants d'Our-Nina, dont nous avons plusieurs fragments.

M. Heuzey en conclut que les patési ne diffèrent pas autant qu'on le croyait des anciens rois, dont ils descendent directement. Ces royautés primitives sont avant tout religieuses, et le roi Our-Nina se fait lui-même représenter soutenant sur sa tête la corbeille du porteur d'offrandes ou du terrassier qui travaille aux fondations sacrées. Il existe des briques d'Èn-té-na, d'È-anna-dou et même d'Our-Nina, qui prouvent la réalité de ces constructions. Sur plusieurs de ces briques, M. de Sarzec a remarqué l'empreinte d'un pouce, qui est comme la signature du roi ou de son chef de travaux. M. Heuzey confirme ces faits en présentant à l'Académie plusieurs planches de l'ouvrage de M. de Sarzec, dont il dirige la publication. On y remarque des fragments et des inscriptions qui remontent encore au delà de cette période.

M. Delisle met sous les yeux des membres de l'Académie le fac-similé du papyrus du Musée britannique qui contient le traité d'Aristote sur la constitution d'Athènes, dont il a été question dans plusieurs des séances précédentes.

M. l'abbé Douais, chanoine de Montpellier, fait une communication sur une correspondance intéressante du xvi[e] siècle, celle du baron de Fourquevaux, relative aux affaires d'Écosse, d'Italie, d'Espagne, de Languedoc (1548-1574). Cette correspondance se trouve au château de Fourquevaux (Haute-Garonne). Toutes les lettres sont en original. Il y a en outre bon nombre d'autres documents, en tout 1450 pièces, présentant un intérêt diplomatique considérable pour l'histoire des règnes de Henri II et de Charles IX. La plupart sont inédites.

M. Moïse Schwab, de la Bibliothèque nationale, lit une note relative aux inscriptions gravées sur des coupes magiques, l'une conservée à Cannes, les autres trouvées par M. et M[me] Dieulafoy dans leurs fouilles de Susiane. Le premier de ces textes a été

écrit pour exorciser une certaine Nana, fille de Khatima, vers le ɪvᵉ siècle de l'ère chrétienne. Les uns et les autres sont intéressants pour la paléographie hébraïque, dont les monuments remontant à cette date sont fort rares.

SÉANCE DU 25 MARS.

(Séance avancée au mercredi, à cause du vendredi saint.)

M. Hamy rappelle qu'il a eu l'occasion, l'année dernière à pareille date, d'attirer l'attention de l'Académie sur les travaux poursuivis dans les ruines de l'intérieur de Java par les archéologues hollandais. Les documents dont il pouvait alors disposer se rapportaient principalement aux monuments bouddhiques de la plaine de Prambanan. Une communication de M. Yzermann lui permet de résumer aujourd'hui les nouvelles découvertes, opérées dans les ruines çivaïtes de cette même plaine, anciennement connues sous le nom de Chandi-Loro-Djongrang, nom indigène de Dourga, compagne de Çiva. M. Hamy expose les résultats des fouilles commencées par M. Yzermann et poursuivies par la Société archéologique de Djokjokarta sous la direction du Dʳ Groenemann. Ces fouilles ont amené le déblaiement des chambres antérieures, dont M. Yzermann a déterminé le caractère funéraire, en prouvant l'existence de puits cinéraires sous la base des statues des dieux. M. Groenemann et ses collaborateurs ont dégagé les galeries extérieures et la base des monuments encombrés de débris écroulés, enfouis dans une alluvion épaisse, et ont mis au jour quatre rangées de magnifiques bas-reliefs, dont M. Hamy présente à l'Académie des photographies qu'il commente rapidement. L'une de ces rangées de bas-reliefs constitue une sorte d'illustration en pierre du célèbre poème du Ramayana.

Après avoir donné quelques renseignements sur les édifices consacrés à Brahma et à Vichnou, qui encadrent l'édifice principal consacré à Çiva et à sa famille, M. Hamy termine en disant qu'on ne saurait trop rendre justice à ce groupe d'hommes dévoués à la science, qui, dans des conditions particulièrement difficiles,

ont abordé et mené à bonne fin une entreprise si intéressante pour l'histoire de l'art et pour l'archéologie de l'Extrême-Orient.

M. Delisle lit une notice sur un manuscrit français du xiiie siècle, qui vient d'être acquis pour la Bibliothèque nationale à une vente faite à Londres. Ce manuscrit contient une chronique inédite, qui fournit des renseignements nouveaux sur le règne de Philippe-Auguste. Elle a dû être composée dans l'Artois, peut-être à Béthune ou aux environs, au commencement du xiiie siècle; le récit s'arrête au milieu du siège de Douvres, en 1216.

Cette chronique, dont la partie originale sera probablement publiée dans le tome XXIV du *Recueil des historiens de France*, présente, dans quelques parties, beaucoup d'analogie avec les passages correspondants de la chronique que M. Francisque Michel a publiée pour la Société de l'histoire de France sous le titre de : *Histoire des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre.*

La chronique dont la Bibliothèque nationale vient de s'enrichir est une des sources auxquelles a puisé, dans le cours du xive siècle, le compilateur des anciennes chroniques de Flandre.

M. Heuzey communique à l'Académie plusieurs planches encore inédites des *Découvertes en Chaldée* de M. de Sarzec. Ces planches représentent des cylindres gravés, dont quelques-uns de proportions inusitées. C'est d'abord un cylindre sur lequel est figuré un très bel exemple des luttes d'Isdoubar, l'Hercule chaldéen, contre les animaux fantastiques. L'auteur de la communication appelle surtout l'attention sur la série des cylindres à représentations pastorales. Sur l'un d'eux, au milieu de ces occupations rustiques, se passe une scène évidemment légendaire, que l'on pourrait intituler : *Un miracle chez les pasteurs.* Les bergers contemplent avec stupéfaction un grand aigle emportant dans les airs un homme nu qui se retient à son cou. Les fables de ce genre ne manquent pas dans l'antique Orient, comme le prouve la fable tout asiatique de Ganymède, celle aussi de Galgamès, le Persée chaldéen, enlevé de la même manière dès sa naissance, et toutes ces histoires de grands oiseaux ravisseurs dont les contes arabes et persans ont gardé le souvenir.

Ces cylindres des pasteurs sont souvent fabriqués dans une

matière commune et facile à travailler, que l'on a prise à tort pour du marbre ou pour de l'os, mais qui est évidemment empruntée au *nucleus* d'un gros coquillage. Cette coquille gravée était très employée dans la haute époque chaldéenne : elle tenait lieu de l'ivoire, qui ne paraît pas avoir été encore en usage. M. Heuzey le démontre par d'autres objets de la collection de Sarzec, d'un travail fin et très antique, dont l'un porte gravé le nom du patési Our-Ninghirsoa, fils de Goudéa.

M. G. Bénédite, ancien membre de la mission archéologique française au Caire, rend compte de sa seconde mission dans la presqu'île du Sinaï.

Parti de Suez en avril 1890, il a successivement exploré toutes les stations épigraphiques du versant héroopolite, dont les deux plus importantes, celles du Ouady Mukatteb et du réseau de vallées qui portent le nom de Fîran, lui ont fourni plus d'un millier d'inscriptions nabatéennes. Au sortir du Fîran, M. Bénédite s'est porté sur l'extrémité orientale de la presqu'île, à travers une région d'une aridité absolue. Tout le pays d'Akabah et les bords du golfe élamitique, que le voyageur a ensuite visités, ne lui ont révélé aucun groupe épigraphique important. Cette région, qui est aujourd'hui le repaire de la redoutable tribu des Alaouìn, ne semble pas non plus avoir offert une très grande sécurité au temps des pèlerinages nabatéens. Il ne restait à M. Bénédite, pour terminer l'exploration de la péninsule, qu'à visiter les dunes qui bordent le désert d'El Ka'a ; c'est ce qu'il a fait, en suivant la côte occidentale jusqu'à Suez, où il était de retour le 7 juin. Cette mission lui a permis d'élever le nombre des inscriptions ainsi recueillies pour le *Corpus inscriptionum Semiticarum* à 2,400.

M. le marquis DE VOGÜÉ insiste sur la valeur des résultats acquis au cours de cette mission, au prix de grands efforts et de véritables dangers.

Le PRÉSIDENT félicite M. Bénédite de la façon dont il a accompli la mission qui lui avait été confiée.

SÉANCE DU 3 AVRIL.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, M. Heuzey communique une note sur *La masse d'armes de Goudéa.*

Dans l'ancienne Chaldée, la masse d'armes, à la fois sceptre et massue, était le symbole de la puissance royale et divine. De là le rite religieux d'exposer et de dresser dans les temples des masses d'armes sacrées. M. Heuzey étudie une remarquable masse d'armes en pierre, qui est formée de trois têtes de lion adossées et qui porte une inscription au nom de Goudéa, prêtre-roi de la la ville de Sirpourla. M. de Sarzec, l'ayant trouvée dans ses fouilles les plus anciennes, alors qu'il n'était pas encore chargé d'une mission archéologique, l'a offerte en don au musée du Louvre. L'inscription indique que la pierre dont cette arme est fabriquée a été tirée des montagnes au bord de la mer, dans le pays d'Élam. La même inscription offre ceci d'instructif qu'elle contrôle et confirme certaines lectures des inscriptions gravées sur les statues de Goudéa. En effet, un assyriologue d'un rare mérite, M. Arthur Amiaud, avait lu sur ces statues que des armes sacrées avaient été placées par Goudéa dans les temples des dieux, et les formules gravées sur la masse d'armes viennent exactement concorder avec le texte des statues.

M. Abel des Michels, professeur à l'École spéciale des langues orientales vivantes, lit un mémoire sur Sĩ nhièp, que l'ancienne histoire officielle de l'Annam donne comme ayant régné sur le pays de Giao chi, sous le nom de «Roi lettré». Il démontre, en traduisant un certain nombre de passages des annales impériales chinoises de l'Annam, que ce personnage ne fut autre qu'un préfet chinois jouissant d'une influence considérable; et, recherchant la cause de cette singulière erreur historique, il la trouve dans l'admiration qu'excita l'intelligence hors de pair de Sĩ nhièp et son instruction extraordinaire, dans la nature des relations qui existèrent entre lui et Siúm K'iñèn, fondateur de la dynastie chinoise des Oû, dans les honneurs inusités qu'il reçut de lui, dans le culte

qui lui fut rendu à la fin des *Tsín* et le titre de Ouàng (roi ou prince) qui lui fut alors décerné, et enfin dans les légendes qui ont couru sur sa mort et sa prétendue résurrection.

M. Oppert, laissant le fauteuil de président à M. Bertrand, rend compte d'un dossier babylonien relatif à une maison située dans la ville de Babylone, au lieu dit le Marché-Étroit [1].

Le dossier comprend un acte de partage fait après la mort d'un de deux frères, dont l'héritage est recueilli par un étranger qui refuse de rester dans l'indivision; puis un acte d'échange de cette même maison contre une plus grande dont le surplus est vendu. Une troisième pièce mentionne la vente de la maison à un troisième propriétaire, qui passa ensuite, pendant vingt ans, des traités avec différents locataires.

Ces diverses pièces confirment l'opinion de M. Oppert sur le système de mensuration usité à Babylone, par cannes carrées, la canne représentant 7 aunes et l'aune 24 pouces. Les deux premiers actes sont de janvier et de mai de l'an 533 avant notre ère; le troisième, dont la date est perdue, est de quelques années plus tard.

SÉANCE DU 10 AVRIL.

Le Président annonce qu'un mois s'est écoulé depuis la mort de M. de Miklosich, associé étranger. Il consulte la Compagnie pour savoir s'il y a lieu de pourvoir à son remplacement.

L'Académie décide au scrutin qu'il y a lieu. Une commission de quatre membres sera nommée dans la prochaine séance pour présenter une liste de trois candidats au siège laissé vacant.

M. Menant, poursuivant ses recherches sur le déchiffrement des inscriptions hétéennes, parvient à fixer la lecture phonétique du titre royal [2].

Il établit que ce titre, déjà connu dans sa forme hiéroglyphique, devait se prononcer *sar*. Pour obtenir ce résultat, il ex-

(1) Voir aux Communications, n° XI (p. 133-139).
(2) Voir aux Communications, n° XII (p. 139-148).

phique qu'il a rencontré dans les inscriptions de Jérablus deux passages dans lesquels il est question de deux souverains du pays des Khatti, et que le titre royal de l'un de ces souverains est exprimé par le signe hiéroglyphique et celui de l'autre souverain par le signe phonétique correspondant au même mot. C'est donc une découverte qui permet d'ajouter un mot de plus au vocabulaire de cette langue si longtemps oubliée. Un passage du traité égyptien qui intervint entre Ramsès II et le grand roi Khêta-Sira confirme heureusement cette découverte.

M. Germain Bapst commence une lecture sur les entrées royales.

Les spectacles mimés pour les entrées des souverains remontent au XIVe siècle. Dès 1313 Philippe le Bel assiste à des scènes de la vie de Jésus-Christ et à des scènes comiques empruntées à la pantomime du Renard, qui sont représentées sur des échafauds alternés le long du parcours royal.

La plus célèbre entrée est celle d'Isabeau de Bavière en 1389. A la porte Saint-Denis, la reine est reçue par des chœurs de jeunes garçons et de jeunes filles placés sur un échafaud décoré comme un paradis. Toutes les maisons de la rue Saint-Denis sont tapissées jusqu'au toit; et, devant l'église de la Trinité, Isabeau de Bavière assiste au fameux combat connu dans les romans de chevalerie sous le nom de « pas du roi Salhadin ». A mesure que le cortège royal avance, les échafauds deviennent plus nombreux; on y représente des spectacles allégoriques dont le plus curieux est la défense par une bande de jeunes filles du lit de justice contre un aigle et un lion. Des exercices d'acrobatie, exécutés par un Italien qui descend sur une corde des tours de Notre-Dame jusque sur la place du Parvis, et un simulacre de combat naval sur la Seine terminent la fête.

Avec la guerre de Cent ans et la domination anglaise, ces spectacles prennent un développement considérable.

En 1420 a lieu l'entrée simultanée de Charles VI et de Henri V. Un nouveau genre de décorations y est inauguré. Ce sont des bas-reliefs de figures vivantes reproduisant la passion de Jésus-Christ.

En 1422, en 1424 et en 1426, on signale de nouvelles représentations où a lieu la bouffonnerie célèbre du «Combat des aveugles et du pourceau».

En 1431, pour l'entrée de Henri VI, le duc de Bedford invente d'autres jeux et spectacles : on voit pour la première fois les «hommes sauvages» et les fameuses «sirènes», dont le rôle fut considérable dans toutes les entrées postérieures. A cette entrée fut également inaugurée la représentation de la chasse d'un cerf, décrite complètement par Monstrelet.

Enfin, à l'entrée de Charles VII, en 1437, les représentations allégoriques se multiplient au détriment des mystères et des sujets religieux. Pourtant on représenta encore des scènes de la Passion et de la vie de Jésus-Christ.

M. Julien Havet commence la lecture d'un mémoire de M. Félix Robiou, notre correspondant, intitulé : *L'état religieux de la Grèce et de l'Orient au siècle d'Alexandre;* I : *la Grèce, la Thrace et l'Asie Mineure; les préludes du syncrétisme.*

L'objet de ce travail est de déterminer ce qu'étaient les croyances et le sentiment religieux, au temps de la conquête d'Alexandre, chez les différents peuples que cette conquête mit en contact intime et permanent les uns avec les autres.

SÉANCE DU 17 AVRIL.

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, adresse au Président de l'Académie diverses nouvelles archéologiques [1].

Il signale notamment, d'une part, les fouilles dirigées par M. le professeur Gatti, près de l'église des Saints Cosme et Damien; d'autre part, une inscription grecque du VIe siècle, appartenant à M. le comte Tyszkiewicz et étudiée par M. le professeur Robert.

L'Académie procède à la nomination de la Commission qui sera chargée de présenter une liste de trois candidats à la place

[1] Voir aux Communications, n° XIII (p. 149-151).

d'associé étranger, vacante par suite du décès de M. de Miklosich.

Sont élus : MM. Renan, Delisle, Paris, Schefer.

M. Heuzey présente à l'Académie, au nom de M. le capitaine Léon Berger, attaché militaire à Constantinople, le moulage d'un bas-relief qui provient des gorges de Cheïkane, dans la région montagneuse et peu explorée qui séparait l'ancienne Babylonie de la Médie et de la Perse. Cette sculpture a été estampée par le capitaine Berger sur les rochers mêmes, à 250 mètres de hauteur. En cet endroit on a signalé au voyageur trois autres bas-reliefs du même genre, dont l'un avait déjà été dessiné autrefois par le major Rawlinson. Celui dont nous avons aujourd'hui, grâce à M. Berger, une empreinte authentique et non un simple croquis, n'était connu que par une description. M. Heuzey fait remarquer que la représentation, malgré l'exécution grossière inséparable de la sculpture rupestre, appartient à des populations subissant l'influence de l'ancienne civilisation chaldéenne, avant l'époque du style proprement assyrien. La tête, dont la chevelure et la barbe sont rasées, porte le turban chaldéen. Le milieu du corps est ceint d'une étoffe frangée. L'inscription, en caractères cunéiformes, est disposée en lignes verticales et divisée par cases, comme sur les statues de Tello. Les deux premières lignes, contenant le nom royal, sont malheureusement très effacées; mais plusieurs autres lignes, mieux conservées, permettront aux assyriologues d'étudier les rapports de cette représentation avec les anciennes populations belliqueuses des Kissiens ou des Cosséens, réfugiées dans ces montagnes. M. Heuzey rappelle que les Kissiens, à l'époque d'Hérodote, se distinguaient encore des Perses parce qu'ils portaient la *mitra*, c'est-à-dire le turban. M. le capitaine Berger a rendu service à la science en allant rechercher, dans une région difficile et peu connue, ce précieux monument de l'antiquité orientale.

M. Germain Bapst continue sa communication sur les spectacles donnés à l'occasion de l'entrée des rois dans la ville de Paris. Il traite successivement des entrées de Louis XI et de François Ier et montre, dans une série d'estampes qui passent, depuis deux

siècles, pour représenter l'entrée de ce dernier prince à Paris, une falsification habile dont l'auteur a utilisé les planches d'une entrée de Charles-Quint à Bruges.

M. Salomon Reinach présente à l'Académie une photographie d'un joli groupe de terre cuite découvert à Myrina (Asie Mineure). On y voit Vénus, entièrement nue, qui s'apprête à frapper avec sa sandale l'Amour agenouillé auprès d'elle. Ce groupe rappelle un passage de Lucien, dans les *Dialogues des dieux*, où Vénus raconte qu'elle a châtié de la sorte l'indocilité de son fils. Il explique d'une manière définitive certaines statuettes de bronze représentant Vénus tenant une sandale de sa main droite élevée; ces statuettes avaient été l'objet d'interprétations diverses. M. S. Reinach pense que le groupe de Myrina remonte à un original grec de l'époque alexandrine, où l'on prit l'habitude de figurer les dieux dans des attitudes familières et de donner à l'Amour les traits d'un enfant. A une époque plus ancienne, on le personnifiait sous l'aspect d'un adolescent. Un second groupe de terre cuite de Myrina, dont M. S. Reinach montre également une photographie, réunit ces deux personnifications de l'Amour : on y voit un adolescent ailé parlant à une jeune fille, sur l'épaule de laquelle est posé un Amour enfant. Ce groupe est un des plus beaux que la grande nécropole de l'Éolide ait encore fournis : il annonce celui de l'Amour avec Psyché, qui tient une si grande place dans les monuments de l'art romain.

M. le capitaine Espérandieu communique les inscriptions du cachet d'un oculiste romain, nommé Sextus Flavius Basilius.

Ce cachet, découvert près de Rennes, fait connaître deux médicaments nouveaux, l'*amathystinum* et le *trigonum*. Sur le mot *amathystinum* on peut faire quatre hypothèses : ou bien ce médicament était ainsi nommé parce qu'il était fabriqué avec de la poudre d'améthyste, ou parce qu'il était précieux comme l'améthyste, ou parce qu'il était violet, ou, enfin, parce qu'il contenait, réduite en poudre, une plante labiée qui, de nos jours encore, est appelée améthystée. M. Espérandieu ne se prononce pas, mais préfère croire que l'*amathystinum* était un collyre fa-

briqué avec de l'améthyste. Quant au *trigonum*, c'était, selon toute apparence, un collyre à la verveine.

M. Julien Havet continue la lecture du mémoire de M. Robiou intitulé : *L'état religieux de la Grèce et de l'Orient au siècle d'Alexandre.*

SÉANCE DU 24 AVRIL.

Le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie, de la part de M. le Directeur de l'École française de Rome, les mémoires suivants : *Histoire des négociations diplomatiques depuis le sac de Rome jusqu'à la paix de Cambrai*, par M. Rolland; *Les origines bourguignonnes de l'architecture gothique en Italie*, 1re partie, par M. Enlart; *Les registres de Clément IV*, par M. Jordan.

Ces mémoires sont renvoyés à la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome.

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, adresse au Président de l'Académie des détails sur les fêtes du treizième centenaire de saint Grégoire le Grand et sur diverses découvertes récentes [1].

M. Germain Bapst termine la lecture de son mémoire sur les entrées royales. Il fait ressortir les rapports de ces solennités avec les différents genres du théâtre du moyen âge et met en lumière le réalisme de la mise en scène des spectacles du xve siècle, qui offre un contraste frappant avec les errements dramatiques du xviie siècle et rappelle à beaucoup d'égards les procédés du théâtre contemporain.

M. Lecoy de la Marche donne lecture d'un mémoire sur l'atelier monétaire établi dans le château de Perpignan, au xive siècle, par Jacques II, roi de Majorque, comte de Roussillon.

Une enquête inédite, jointe à l'énorme dossier du procès intenté à ce prince par son beau-frère Pierre le Cérémonieux, roi d'Aragon, contient des renseignements précis sur les procédés, les instruments, les ustensiles employés dans cet atelier, ainsi

[1] Voir aux Communications, n° XIV (p. 151-153).

que sur le cours des monnaies françaises dans le Roussillon. Elle a, en outre, l'avantage rare de reconstituer à nos yeux l'aspect d'une haute cour de justice au moyen âge. En donnant le résumé des interrogatoires et des principales dépositions, M. Lecoy de la Marche s'attache à éclairer de préférence les points obscurs relatifs à l'art du monnayage et le sens des termes techniques employés alors par les monnayeurs.

M. Julien Havet continue la lecture du mémoire de M. Robiou sur *L'état religieux de la Grèce et de l'Orient au siècle d'Alexandre.*

COMMUNICATIONS.

N° VIII.

LETTRE DE M. GEFFROY, DIRECTEUR DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME.

(SÉANCE DU 6 MARS 1891.)

Rome, le 3 mars 1891.

Monsieur le Président et cher confrère,

Mgr Wilpert, chapelain du Campo Santo au Vatican, vient de découvrir dans la catacombe des Saints Pierre et Marcellin une chambre dont la voûte est ornée de peintures qu'il estime dater du milieu du IIIe siècle :

Le jugement particulier, scène centrale. Le Sauveur y apparaît comme le juge; il est entouré d'un certain nombre d'élus;

L'Annonciation;

L'Adoration des Mages; deux Mages adorent l'enfant;

Les Mages apercevant l'étoile; ils sont ici au nombre de trois;

La guérison de l'aveugle-né.

Aux angles de la voûte figurent des *orantes*.

Je puis me borner à ces indications, puisque notre savant confrère M. E. Le Blant, informé directement de cette découverte, s'en peut faire auprès de l'Académie l'interprète si bien autorisé.

Les récentes découvertes de Mgr. Wilpert seront exposées et commentées dans le second volume de son ouvrage en cours de publication : *Die Katakomben-Gemälde und ihre alten Copien* (1891, in-4°).

A. GEFFROY.

N° IX.

LES FOUILLES DE MARTRES-TOLOSANNE, PAR M. GEORGES PERROT.

(SÉANCES DU 6 ET DU 13 MARS 1891.)

Nous avons été chargés par M. le Ministre de l'instruction publique, M. de Lasteyrie et moi, d'aller étudier sur place les résultats donnés par les fouilles qu'exécute à Martres M. Lebègue, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse; l'Académie me permettra de lui dire un mot des observations et des impressions que nous rapportons de ce court voyage.

De nombreuses trouvailles accidentelles ont été faites, au XVII[e] et au XVIII[e] siècle, sur le territoire de Martres-Tolosanne, petite ville située à 60 kilomètres au sud-ouest de Toulouse; des fouilles très fructueuses, qui ont donné au musée de Toulouse toute une suite de monuments très variés, y ont été pratiquées, aux frais du département, de 1826 à 1830 et de 1840 à 1842. On peut classer ces monuments en plusieurs séries distinctes. Une première comprend des répliques des types idéaux créés par la sculpture grecque, les figures de divinités et de héros; il y a là une tête qui rappelle l'Aphrodite cnidienne de Praxitèle et qui est connue sous le nom de Vénus de Martres; elle est vraiment belle; une Ariane en marbre de deux couleurs ne manque pas d'élégance. On peut rattacher à ce même groupe les fragments d'une frise en haut-relief, qui représentait les travaux d'Hercule et où l'on sent comme le reflet du style mis à la mode, vers le commencement du second siècle avant notre ère, par l'école rhodienne; même recherche de l'effet, même exagération des saillies musculaires, mais avec une bien moindre habileté que dans les figures du grand autel de Pergame.

Un second groupe est formé par les bustes des empereurs romains, des princes et des princesses de leur famille; il y a

un Auguste remarquable; des trois Trajan, aucun n'est vraiment de premier ordre; à partir du second siècle, cela devient médiocre ou mauvais.

Un troisième groupe se compose de têtes où rien ne conduit à reconnaître des effigies d'empereurs, mais qui semblent bien avoir le caractère de portraits. La valeur en est très inférieure comme œuvre d'art; ce qui en fait l'intérêt, c'est la fidélité réaliste de la copie. On a là comme les photographies de Gallo-Romains ou de Gallo-Romaines des deux premiers siècles de notre ère. Je ne citerai que pour mémoire de nombreux masques qui servaient d'appliques; on y voit, par derrière, le trou où entrait le crampon qui servait à les fixer au mur.

On avait cru jusqu'ici que les meilleures de ces pièces avaient été importées en Aquitaine; on avait écrit qu'elles étaient en marbre de Grèce ou d'Italie. Nous avons appelé comme expert M. Doat, chef de la première maison de marbrerie de Toulouse. Avec l'autorisation de M. Roschach, conservateur du musée, il a pu, quand il avait quelque hésitation, enlever de petits éclats derrière les figures, et le résultat de cet examen, c'est que tous ces monuments, sans exception, sont exécutés en marbre des Pyrénées ou de la région subpyrénéenne. Ce marbre n'allait pas se faire tailler en Italie. Il y a donc eu là une industrie d'art locale, très florissante pendant les premiers siècles de notre ère; des sculptures du musée, qui proviennent de Béziers et de Narbonne, ont la même origine. Les ateliers qui desservaient les riches cités de la Narbonnaise et de l'Aquitaine ont dû être fondés au premier siècle, par des artistes qui venaient de Grèce ou plutôt d'Italie, apportant avec eux de beaux modèles; mais le personnel qu'employaient ces ateliers s'est ensuite recruté dans le pays. On n'avait pas sous les yeux des chefs-d'œuvre tels que ceux qui avaient été réunis sur les places publiques et dans les édifices de Rome; l'affaiblissement est donc plus sensible ici, dès

la fin du premier siècle, qu'en Italie ou dans les provinces orientales, et, à partir des Antonins, la décadence est rapide. Il sort alors de ces ateliers des œuvres tout à fait barbares, comme une Isis colossale qui est placée au pied du grand escalier.

Après avoir étudié les marbres que le catalogue du musée désigne comme provenant de Martres, nous partîmes pour ce bourg. Il est à 60 kilomètres au sud-ouest de Toulouse, sur la rive gauche et à un kilomètre environ de la Garonne; il a été là pendant tout le moyen âge. Au contraire, l'établissement romain était sur le bord même du fleuve, comme l'annonce l'aspect du sol et comme l'ont prouvé les nombreuses antiquités qui ont été trouvées dans cette partie du territoire de Martres. Par malheur, aucune inscription ne nous donne le nom ancien de la localité; il n'a été trouvé que des épitaphes insignifiantes, et le calcul des distances ne permet pas de fixer ici avec certitude l'ancienne station de Calagurris, mentionnée par l'Itinéraire d'Antonin, sur la voie romaine qui allait de Toulouse à Lugdunum Convenarum, Saint-Bertrand de Comminges.

Notre premier soin, à Martres, fut d'aller voir les sculptures qu'ont exhumées les fouilles de M. Lebègue, depuis les premiers jours de décembre. Elles mettent hors de doute l'authenticité, qui avait parfois été contestée, des pièces que possède le musée de Toulouse. Il y a de nombreux fragments de la série des travaux d'Hercule, en bas-relief, qui sont à Toulouse, et d'une autre série de même style, mais de dimensions un peu différentes, qui traitait le même thème. Nous avons surtout remarqué, pour l'énergie et le sentiment pittoresque qui y éclatent, un fragment de la lutte contre le sanglier d'Érymanthe. La série des divinités sortant à mi-corps d'un cercle est représentée par plusieurs fragments, celle des bustes d'empereurs par plusieurs pièces, dont un bon buste de Trajan. Je ne sais s'il faut rattacher à ce même groupe une tête à cheveux courts, d'une expression dure et presque farouche, qui est

traitée avec un réalisme très expressif, et deux bustes d'enfant dont l'un surtout est d'un travail très élégant et très fin.

Comme figures imitées des modèles classiques, on peut citer une statue d'Hercule, appuyé sur sa massue, une jolie statuette de Minerve, où la draperie est d'une exécution aisée, une figure de femme nue, fort médiocre, ainsi qu'une figure couchée, demi-nature, qui pourrait être une Niobide. Cette dernière seule a sa tête; partout ailleurs les têtes manquent, ce qui empêche de savoir s'il faut reconnaître une impératrice ou une divinité dans une grande statue de femme drapée, où l'étoffe est traitée avec beaucoup de liberté. Il y a enfin plusieurs de ces masques qui sont en nombre à Toulouse. Dans l'ensemble, les figures découvertes récemment sont plutôt supérieures à la moyenne de celles qui sont entrées déjà au musée de Toulouse; il n'y a du moins pas de pièces aussi barbares. Quoique nous n'ayons pu faire l'expertise, nous ne doutons pas que toutes les pièces qui viennent d'être exhumées ne soient aussi en marbre des Pyrénées.

L'examen de la collection terminé, nous avons étudié le champ des fouilles passées et des fouilles actuelles, un rectangle qui a de 500 à 600 mètres de long sur 200 de large, rectangle dont la Garonne forme un des grands côtés. Si les plans donnés en 1830 et en 1842 sont exacts, ce dont il est permis de douter, au moins pour les premiers, on aurait découvert là deux grandes salles contiguës, des corridors, des chambres pavées de mosaïque, des canaux maçonnés, et surtout un bain, thermes publics ou dépendance d'une riche habitation privée. Après avoir exécuté des sondages sur divers points, M. Lebègue a pris le parti, qui pouvait paraître imprudent, de faire porter son principal effort sur le champ Saboulard, celui où avaient été trouvées, de 1826 à 1830, la plupart des sculptures qui ont été emportées à Toulouse; il s'est convaincu que les fouilles avaient été mal faites et n'avaient pas épuisé le

terrain. L'événement a confirmé cette conjecture. La collection formée par lui, en trois mois, est bien près d'égaler, par le nombre et l'importance des pièces, celle qu'avaient constituée des années de travail.

Ce qui reste obscur, après comme avant, c'est la question de savoir comment ce champ Saboulard, en dehors duquel on n'a presque pas trouvé de marbres, est devenu comme une carrière de statues, réunies dans un espace d'environ deux ares.

Une première observation, qui a déjà été faite, c'est que les marbres ont été découverts en tas. Dumège, dans une lettre du 22 septembre 1825, parle d'un «amas de bas-reliefs, de statues, de bustes d'empereurs et d'impératrices» que ses ouvriers ont rencontré à moins de deux pieds de profondeur. En quelques heures, on remplissait de ces restes trois charrettes. En 1890, des phénomènes du même genre ont été signalés. Ainsi, dans un endroit qu'on nous montre, vingt-cinq fragments, appartenant à des séries diverses, ont été recueillis sous un pan de mur écroulé. Les marbres n'étaient donc pas en place, au pied de la niche qu'ils remplissaient ou de l'entablement qu'ils décoraient.

Il est un autre fait qui nous a frappés et que l'on n'avait pas indiqué, ce semble, avec assez d'insistance. Tous ces marbres portent la trace d'une destruction violente et volontaire. On a parlé d'une inondation qui les aurait déplacés et roulés; mais pourquoi, au lieu de les disperser, les aurait-elle accumulés sur ce point? Est-ce elle qui aurait séparé toutes les têtes des corps? beaucoup de ces têtes ont reçu des coups qui les ont fendues en deux dans le sens vertical, qui en ont par exemple détaché l'occiput. Ces coups n'ont pu être portés qu'avec un instrument tel qu'une hache ou un pic.

Il nous paraît évident que ces marbres, sur lesquels on s'est acharné, ont été apportés là où on les retrouve, qu'on les y a

amoncelés après s'être amusé à les briser. Est-ce le fait d'une émeute de chrétiens ou d'une invasion de barbares? En l'absence de tout renseignement historique, nous nous abstenons de choisir entre les deux hypothèses. Nous rappellerons seulement l'analogie de cette fosse où, près de Dali, dans l'île de Cypre, ont été trouvées des centaines de têtes qui, rapportées par notre savant confrère M. le marquis de Vogüé, ont formé le premier noyau de la galerie cypriote de notre musée du Louvre.

Nous ne saurions aussi qu'émettre une conjecture sur ce qu'était l'établissement gallo-romain qui a livré une telle quantité de sculptures. On a parlé d'un atelier où l'on aurait travaillé les marbres des Pyrénées, qui, de là, se seraient répandus dans le sud de la Gaule; mais, nous avons eu soin de nous en informer, on ne trouve ici ni quartiers de marbre brut, comme en aurait renfermé un chantier important, ni déchets de fabrication, ni figures ébauchées. On se rabat sur un dépôt, sur un magasin, où seraient venus attendre l'acheteur les marbres travaillés près de la carrière, dans la montagne, comme ils le sont aujourd'hui à Carrare; mais le fonds d'un magasin se renouvelle assez rapidement; comment, lorsque celui-ci fut détruit et pillé, pillage qui ne peut guère être antérieur au IVe siècle, aurait-il encore renfermé des sculptures du Ier siècle, comme la Vénus et l'Ariane du musée, comme les bustes d'Auguste, de Tibère, d'Hadrien, de Trajan?

L'hypothèse qui nous paraît encore la plus vraisemblable, c'est qu'il y avait là un bourg d'une certaine importance, qui renfermait un temple consacré à Hercule, dont l'image s'offre ici sous toutes les formes, et une riche villa, propriété de quelque grande famille sénatoriale, toute remplie d'œuvres d'art. La collection qui faisait l'orgueil de ses maîtres comprenait des statues et des bustes qui remontaient aux beaux temps de l'art. C'est tout cela qui, au IVe siècle, aurait été sac-

cagé soit par les chrétiens, que le zèle religieux poussait à anéantir ces monuments du paganisme, soit par des barbares, qui détruisaient pour détruire.

Peut-être les fouilles nous apporteront-elles quelque document qui permette de résoudre l'énigme. Elles continuent, grâce à la libéralité éclairée du Ministère de l'instruction publique, et, dans ces derniers jours, elles ont encore livré plusieurs sculptures intéressantes, des fragments des travaux d'Hercule, des masques, une charmante tête d'enfant.

N° X.

LETTRE DE M. GEFFROY, DIRECTEUR DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME.

(SÉANCE DU 20 MARS 1891.)

Rome, le 17 mars 1891.

Monsieur le Président et cher confrère,

Les fouilles continuent dans cette nécropole de l'antique Falérie (Cività Castellana) qui a donné à elle seule, depuis peu d'années, tout le musée si bien installé dans la *villa di Papa Giulio,* près de Rome. On vient d'y découvrir de nouvelles tombes, des IIIe et IIe siècles avant l'ère chrétienne, contenant des terres cuites étrusco-campaniennes, et des briques couvertes d'inscriptions latines et falisques. M. le professeur Gamurrini a copié avec soin les inscriptions; il est à souhaiter qu'elles puissent être publiées à bref délai, si la lecture n'en est pas trop incertaine, dans le recueil officiel des *Notizie degli scavi.*

Ce même recueil va donner d'ici à peu de jours la seconde des deux importantes inscriptions trouvées récemment sur les bords du Tibre et concernant les jeux séculaires. Le nouveau ministre de l'instruction publique, M. Pasquale Villari, en a décidé ainsi, et M. le sénateur Brioschi, président des Lincei,

en a donné l'assurance avant-hier, en séance publique. Cette seconde inscription, du temps de Septime Sévère, et qui se compose actuellement d'une centaine de morceaux recueillis avec peine, prendra un grand intérêt de la comparaison avec la première du temps d'Auguste, trouvée quelques semaines plus tôt, à peu près aux mêmes lieux. Il faut attendre la publication de celle-ci dans les *Monumenti* de l'Académie des Lincei.

A Vada de Ligurie, l'antique Vadum Sabatium, petit port voisin de Savone, limite (suivant Strabon) entre la région de l'Apenninus et celle des Alpes maritimes, on vient de trouver, parmi des ex-voto, deux mains panthées, sur l'une desquelles se lit une inscription dédicace à Sabazius. On est tenté d'en conclure qu'il y avait un temple dédié à cette divinité mystérieuse, et que de là viendrait la dénomination du lieu.

L'étude archéologique des dessins que nous ont légués les artistes de la Renaissance, d'après les monuments de sculpture ou d'architecture antique conservés alors en Italie et à Rome, prend faveur et porte ses fruits. Tout récemment, un bas-relief important du musée du Louvre a pu être habilement débarrassé d'une absurde restitution qu'un dessin, jusqu'alors inédit, de la collection Destailleur, a démontrée antérieure à la fin du XVI[e] siècle. Et ces jours-ci mêmes, un dessin de Baltazar Peruzzi, conservé aux Uffizi de Florence, a permis de reconnaître et d'identifier les restes d'un théâtre antique à Spolète, dans le jardin du palais provincial.

M. de Rossi a donné, le 7 mars, une conférence publique à la catacombe de Pontien, sur le Janicule, catacombe si différente des autres, si remarquable soit par la source d'eau vive, toujours abondante, qui y avait fait établir un

baptistère encore subsistant, soit par ses peintures aux souvenirs orientaux.

Un journal italien annonçait hier que M. Demetrius Stephanovich Schilizzi, sujet britannique d'origine italienne, établi à Athènes, vient de faire don au gouvernement italien d'une collection de plâtres d'après les principaux monuments de la sculpture et de l'architecture grecque. Les 324 caisses contenant cette collection seraient déjà arrivées à Palerme, en destination de Rome.

A. Geffroy.

N° XI.

LE DOSSIER DE L'IMMEUBLE BEL-RIMANNI,

TRADUIT PAR M. J. OPPERT.

(SÉANCE DU 3 AVRIL 1891.)

I

ACTE D'ACQUISITION DE LA MAISON PAR BEL-RIMANNI.

(JANVIER 533 AVANT J.-C.)

Douze cannes est la surface du terrain que Gimillu et Balatu, fils de Kurbanni-Marduk, de la tribu des Grands-Architectes, ont acheté ensemble et n'ont pas partagé entre eux. Le destin enleva Gimillu. Plus tard, dans l'an 6 de Cyrus, roi de Babylone, roi des pays, Bel-rimanni, fils de Nabu-belsunu, de la tribu des Grands-Architectes, qui avait recueilli la succession de Gimillu, partagea ce terrain avec Balatu :

16 aunes 4 pouces (388 pouces), en longueur, en haut, du côté ouest, touchant la maison de Balatu,

16 aunes 4 pouces (388 pouces), en longueur, en bas, du côté est, bordant le Marché-Étroit, sans sortie,

15 aunes 6 pouces (366 pouces), en largeur, en haut, du côté nord, touchant la sortie de Balatu,

15 aunes 6 pouces (366 pouces), en largeur, en bas, du côté sud, touchant la maison de Bel-sum-iskun, fils de Nabu-zir-ibassi, de la tribu des Gardiens, et le terrain qui forme la dot de Lubalta, fille de Nergal-usallim, de la tribu Egibi,

Ce qui fait 5 cannes 10 pouces (850 pouces[1]), que Bel-rimanni a choisis, d'après le vœu de son cœur, comme sa quote-part vis-à-vis de Balatu, en lui laissant le reste du terrain, avec la servitude de la sortie. Balatu a reçu sa quote part.

Il n'existe pas de créance de quelque nature qu'elle soit en faveur de Balatu contre Gimillu et Edillu.

Pour que ce soit irrévocable, chacun prend une copie du contrat.

Assistants : Arad-Nabu, fils de Sokin-sum, de la tribu de Sadaktisu,

Nabu-ban-zir, fils de Bel-ibus, de la tribu de Sin-tabni,

Labasi, fils de Nabu-nadin-sum, de la tribu d'Epis-il,

Et l'actuaire, Nabu-zir-basa, fils de Nabu-belsunu, de la tribu des Grands-Architectes.

Babylone, le 23 Cislev, an 5 de Cyrus, roi de Babylone, roi des pays.

II

ACTE D'ÉCHANGE.

(MAI 533 AVANT J.-C.)

Acte d'échange des maisons situées dans la terre de Suanna, qui est dans Babylone, que Bel-rimanni, fils de Nabu-belsunu, de la tribu des Grands-Architectes, et Labasi, fils de Kurbanni-Marduk, de la tribu de Samas-bari, ont échangées entre eux :

1 perche 2 aunes 4 pouces (388 pouces), en longueur, en haut, du côté ouest, attenant à la maison de Balatu, fils de Kurbanni-Marduk, de la tribu des Grands-Architectes,

[1] A multiplier par la hauteur constante de 168 pouces.

1 perche 2 aunes 4 pouces (388 pouces), en longueur, en bas, du côté est, attenant à la maison du Marché-Étroit, avec sortie,

1 perche 1 aune 6 pouces (366 pouces) en largeur, en haut, du côté nord, attenant à la sortie de Balatu,

1 perche 1 aune 6 pouces (366 pouces), en largeur, en bas, du côté sud, attenant à la maison de Nabu-sum-iskun, fils de Nabu-zir-ibassi, de la tribu des Gardiens et qui est la dot de Lubalta, fille de Nergal-usallim, de la tribu Egibi,

Ce qui fait 5 cannes 10 pouces (850 pouces) pour cette maison construite, la maison de Bel-rimanni :

1 perche $\frac{1}{2}$ 3 aunes $\frac{5}{6}$ (596 pouces) en longueur, en haut, du côté ouest, attenant au Marché Étroit, sans sortie pour ceux qui sortent des maisons.

1 perche $\frac{1}{2}$ 2 aunes 8 pouces (560 pouces), en longueur, en bas, du côté est, attenant à la maison d'Irba, fils de Marduk-nadin-akh,

1 perche $\frac{1}{2}$ (504 pouces), en largeur, en haut, du côté nord, attenant au Marché-Étroit, sans sortie,

1 perche $\frac{1}{2}$ 14 pouces (518 pouces), en largeur, du côté sud, attenant à la maison de Samas-zir-lisir, fils de Nadin, de la tribu des Fabricants de mesures de capacité.

Ce qui fait 10 cannes 3 aunes 7 pouces (1759 pouces) pour cette maison construite : dont sont à déduire 5 cannes 10 pouces (850 pouces) de la surface appartenant à Bel-rimanni.

Labasi, fils de Kurbani-Marduk, de la tribu de Samas-bari, et Bel-rimanni, fils de Nabu-belsunu, de la tribu des Grands-Architectes, se sont entendus ensemble et ont fait un échange entre eux.

Il reste donc 5 cannes 2 aunes 21 pouces (909 pouces), appartenant à Labasi, excédant en surplus la surface appartenant à Bel-rimanni, pour lequel terrain, à raison de deux tiers de mine et 4 drachmes (44 drachmes) d'argent pour

une demi-perche de terrain, vis-à-vis de Labasi, fils de Kurbanni-Marduk, de la tribu de Samas-bari, Bel-rimanni, fils de Nabu-belsunu, de la tribu des Grands-Architectes, s'est déclaré acheteur. Donc 3 mines 58 drachmes (238 drachmes) comme prix total d'argent, puis 8 drachmes d'argent, en don supplémentaire et pour la robe de la maîtresse de la maison :

Somme totale, 4 mines 6 drachmes (246 drachmes), — dont quittance, — que, par les mains de Bel-rimanni, fils de Nabu-belsunu, de la tribu des Grands-Architectes, Labasi, fils de Kurbanni-Marduk, de la tribu de Samas-bari, comme prix complet de sa maison et valeur intégrale, a reçue en échange.

Il n'y aura pas de contestations : ils n'y reviendront pas et ne s'intenteront mutuellement aucune action.

Si, à une époque quelconque, quelqu'un, parmi les frères et hommes de la tribu, des lignées mâle ou féminine de la tribu de Samas-bari, intente une action en disant : « Cette maison n'a pas été vendue, et l'argent n'a pas été reçu », le plaignant sera puni de la somme de l'achat et en outre d'une somme douze fois plus grande.

Chacun d'eux garantit cet échange, et chacun a emporté une copie de cet écrit, pour le rendre irrévocable.

Pour le scellement de cet acte fait devant :

Nergal-usallim, fils de Kuduru, de la tribu de. . .

Nadin-nabu, fils de Nabu-ban-zir, de la tribu des Forgerons,

Nabu-sum-iddin, fils de Marduk-sum-ibni, de la tribu d'Epis-il,

Nabu-zir-basa, fils de Nabu-belsunu, de la tribu des Grands-Architectes,

Musezib-Nabu, fils de Nabu-isid-lisir, de la tribu de. . .

Bel-edir, fils de Kurbanni-Marduk, frère de Labasi, le vendeur de la maison.

Et l'actuaire, Liburu, de la tribu de Nabunnaï.

Babylone, le 22 Iyar de l'an 5 de Cyrus, roi de Babylone, roi des pays.

Ongle de Labasi, le vendeur de la maison, au lieu de son cachet. (Sur les marges on voit l'empreinte du cachet.)

Cachet de Liburu. (Suit l'empreinte[1].)

III

ACTE DE VENTE DU MÊME IMMEUBLE.

(DATE PERDUE.)

5 cannes 10 pouces (850 pouces) est la surface de la maison construite sur le territoire de Suanna, qui est dans Babylone :

1 perche 2 aunes 4 pouces (388 pouces), en longueur, en haut, du côté ouest, touchant la maison de Tab-silli-Marduk, fils de Balatu, de la tribu des Grands-Architectes,

1 perche 2 aunes 4 pouces (388 pouces), en longueur, en bas, du côté est, bordant le Marché-Étroit, sans issue,

1 perche 1 aune 6 pouces (366 pouces), en largeur, en

[1] Sur les quatre coins de la table on voit trois empreintes d'ongles, en guise de cachet, pour tous ceux qui n'avaient pas le *jus sigilli*. Les agnats avaient le droit de retrait lignager, et chaque membre de la caste avait le droit de s'opposer à la vente d'un terrain appartenant à l'un d'eux. Pour rendre ce droit illusoire, on fixait des amendes exagérées contre celui qui osait attaquer la validité de la vente.

Il n'est pas très probable que l'éditeur ait copié, dans le premier rectangle, 6 au lieu de 8, car l'écriture paraît très claire. Nous avons dit que le *maximum* n'aurait jamais pu être que $845 \frac{2}{7}$ au lieu de 850 pouces. Comme on ne doit pas présumer une faute de calcul, il est probable qu'il y avait un petit terrain insignifiant qui entrait dans le champ voisin. La seconde aire est plus exactement donnée : 1759 pouces, tandis que le *maximum* est de 1757. La raison est facile à voir : on prenait la moyenne entre 596 et 560, égale à 578, et celle entre 504 et 518, égale à 511. Or, $\frac{578 \times 511}{168} = 1758 \frac{1}{12}$, ce que l'on comptait pour 1759.

D'après l'hypothèse insoutenable des cannes à 7 aunes $\frac{1}{2}$, on aurait seulement pour *maxima* possibles $892 \frac{2}{3}$ et 1865 pouces au lieu des 910 et 1869 énoncés. Si l'on appliquait la méthode des moyennes, on n'atteindrait que jusqu'à $1865 \frac{79}{90}$.

IMPRIMERIE NATIONALE.

haut, du côté nord, touchant la sortie de Tab-silli-Marduk, de la tribu des Grands-Architectes,

1 perche 1 aune 6 pouces (366 pouces), en largeur, en bas, au sud, touchant la maison d'Assur-erba et le terrain qui forme la dot de Lubalta, fille de Nergal-usallim, de la tribu Egibi,

Ce qui fait 5 cannes 10 pouces (850 pouces), ainsi mesurés, qu'a achetés de Labasi, fils de Kurbanni-Marduk, de la tribu de Samas-bari, Nadin, fils de Nabu-ban-zir, de la tribu des Forgerons, à raison de 1 mine 6 drachmes ½ d'argent (36 drachmes ½) pour la demi-perche : il s'est déclaré acheteur et donne 3 mines 5 drachmes d'argent, comme prix complet, puis 6 drachmes d'argent comme don supplémentaire, et pour une robe pour la maîtresse de la maison. En somme totale, 3 mines 11 drachmes d'argent, — dont quittance, — que, par la main de Nadin-Nabu, fils de Nabu-ban-zir, de la tribu des Forgerons, Labasi, fils de Kurbanni-Marduk, de la tribu de Samas-bari, a reçues, comme prix de sa maison, valeur intégrale en échange.

Il n'y aura pas de plainte en nullité, ils n'y reviendront pas et ne s'intenteront pas d'action mutuellement.

Si quelqu'un à une époque quelconque, parmi les frères et fils de la tribu, des branches mâle ou féminine, intente une action en disant : « Cette maison n'a pas été vendue et l'argent n'a pas été payé », le plaignant remboursera l'argent du prix d'achat, et sera puni d'une somme douze fois plus grande.

Pour le scellement de cet acte, devant :

Bel-nadin, fils de Nadin-sahi, de la tribu de Mastuku.

Nuvallim-Marduk, fils de Saenbu, de la tribu de Kanik-cabi,

Nodinsi-Bel, fils d'Ina- . . . -edin, de la tribu d'Epis-il,

Samas....., fils d'Adab-akhi-iddin, de la tribu Egibi.

Bel-Bahi-iddin, fils de Suzubu, de la tribu de Kanik-Cabi,

Nabu-Nadin, fils de Sum-ukin, de la tribu de Sadaktisu,

En présence d'Amat Belit, mère de Labasi, le vendeur de la maison.

. . . .

(Babylone, le . . . l'an . . . de Cambyse, roi de Babylone, roi des pays.)

Ces trois actes se rapportent à un même immeuble, dont on peut suivre l'histoire pendant trente ans encore.

Les documents sont comptés depuis la date de l'avènement du roi, car le deuxième mois de l'an 5 de Cyrus est postérieur au dixième de la même année.

La perche a 14 aunes, ce que prouve la comparaison des documents.

Ces textes ont été publiés par M. Peiser, dans ses *Keilschriftliche Actenstücke* et *Babylonische Urkunden*.

N° XII.

LECTURE PHONÉTIQUE DE L'IDÉOGRAMME ROYAL HÉTÉEN,

PAR M. J. MENANT.

(SÉANCE DU 10 AVRIL 1891.)

Le signe qui exprime le titre royal est rendu en hétéen par un caractère dont la forme primitive paraît copiée sur l'image de la tiare conique portée par les souverains et les dieux. Ce signe s'est altéré de manière à se présenter le plus ordinairement sous la forme d'un petit obélisque △. Il précède le nom du pays dont le prince se dit roi. La signification de ce signe est prouvée par l'étude de l'inscription bilingue de Tarkudimme[1], où le petit obélisque correspond au monogramme

[1] Voir, pour l'*Inscription de Tarku-dimme*, nos *Études hétéennes*, dans le *Recueil de travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes et assyriennes*, vol. VIII, 1890, où nous avons analysé tous les travaux dont elle avait été l'objet.

cunéiforme qui, dans cette écriture, exprime l'idée de « roi ». Pour traduire ces deux signes, dont la valeur idéographique était certaine, on ne s'est pas préoccupé d'abord de leur prononciation. En cherchant aujourd'hui à établir celle du signe hétéen, il n'est pas sans intérêt de rappeler comment on est arrivé à déterminer en assyrien celle du signe cunéiforme; le procédé est élémentaire.

Ce signe correspond dans les inscriptions trilingues au perse *khsayathiya;* on l'a d'abord prononcé *mélek* en assyrien, à cause de la nature sémitique qu'on attribuait déjà à la langue de l'Assyrie[1]. D'ailleurs les Juifs, qui donnaient le titre de *mélek* à leurs rois, l'employaient également pour les rois d'Assyrie et de Chaldée; on disait, en parlant d'Ézéchias, *mélek Hizkiyahou* מֶלֶךְ חִזְקִיָּהוּ (II *Rois*, XVIII, 1), comme on disait, de Mérodak-Baladan, *mélek Babel* מֶלֶךְ בָּבֶל (Jér., L, 2), et de Sennachérib, *mélek Assor*, מֶלֶךְ אַשּׁוּר (Is., XVI, 13). C'était du reste le titre que les Juifs donnaient à tous les rois avec lesquels ils étaient en rapport et que nous trouvons précisément employé pour les rois hétéens, par exemple, *mélek Hamat* מֶלֶךְ חֲמָת. On lit, en effet, au livre des *Rois* (I, X, 29) que les trafiquants exportaient des chevaux d'Égypte, non seulement pour les rois d'Israël, mais encore pour les rois des Hétéens et les rois d'Aram, לְכָל־מַלְכֵי הַחִתִּים וּלְמַלְכֵי אֲרָם.

Consultons maintenant les textes assyriens, et nous comprendrons immédiatement que la transcription de l'idéogramme assyrien n'a pu avoir lieu *à priori*[2]. Cette transcription ne fut assurée que lorsqu'on trouva, dans le texte assyrien des inscriptions trilingues, que le mot *khsayathiya*, au lieu d'être re-

[1] Voir de Saulcy, *Recherches sur l'écriture cunéiforme du système assyrien*, 3e mémoire autographié, 14 septembre 1849, p. 23.

[2] Voir H. Rawlinson, *Memoir on the Babylonian and Assyrian inscriptions*, *Analysis of the Babylonian text at Behistun*, dans le *Journal of R. A. S.*, vol. XIV, part I, passim.

présenté par l'idéogramme ordinaire, était remplacé par deux signes dont la valeur phonétique était assurée, ce qui a permis de le prononcer *sarru*[1]. Cette observation est aujourd'hui élémentaire; il en sera de même pour déterminer dans les inscriptions hétéennes la lecture du titre royal.

Nous devons remarquer que la lecture du signe cunéiforme, par cela même qu'elle s'applique au monogramme assyrien, ne peut s'étendre à celui qui figure dans l'inscription de Tarku-dimme et conduire à la lecture du monogramme hétéen; d'abord, parce qu'il n'est pas sûr que l'inscription cunéiforme de Tarku-dimme soit écrite en assyrien[2], et ensuite parce que, ce texte fût-il en assyrien, on pourrait se demander encore si cette transcription s'applique au titre hétéen.

Les scribes assyriens, dans les textes où il est question des rois étrangers, les désignent tous par le monogramme dont ils se servent pour leurs souverains[3] : ils écrivent ainsi *Urartha*, roi d'Arménie; *Numma-ki*, roi de Susiane; *sar mat Khatti*, roi du pays de Khatti, comme ils écrivent en parlant de Tuklat-pal-Asar, Asur-nazir-habal ou Sargon *sar mat Assur*, roi du pays d'Assur. Nous savons cependant que le titre royal se dit en Arménie *nuhus* ou *khulas*[4] et en Susiane *an-in*[5]. On voit ainsi que la lecture assyrienne du monogramme royal ne permet pas de préjuger

(1) Voir H. Rawlinson, *ibid.*, p. III, où il renvoie à l'inscription des fenêtres de Persépolis et aux passages des textes purement assyriens qui établissent cette lecture. — Voir encore Oppert, *Expédition en Mésopotamie*, t. II, p. 130.

(2) Voir mon article sur *Kar-Kemis*, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XXXII, 2e partie, p. 259.

(3) Le titre *sarru* suit ordinairement le nom de tous les rois; mais l'expression *mélek*, usitée également en assyrien, apparaît avec une acception toute différente. Voy. Norris, *Assyrian dictionary*, p. 794, v° *Malik*.

(4) Voir Sayce, *The cuneiform inscriptions of Van deciphered and translated*, dans le *Journal of R. A. S.*, vol. XIV, part IV, *new series*, p. 711 et 724.

(5) Voir Oppert, *Les inscriptions en langue susiane, essai d'interprétation*, ex-

la lecture phonétique du titre du prince étranger ainsi désigné, parce que cette lecture varie suivant la nature de l'idiome auquel on doit se reporter, l'écriture cunéiforme ayant été employée dans la haute Asie pour exprimer les dialectes les plus divers. Nous nous trouvons donc dans le même embarras, avec les textes assyriens, où nous nous étions trouvés avec le texte biblique; et de plus la présence du monogramme cunéiforme dans le texte de Tarku-dimme ne peut en rien nous renseigner sur la lecture du monogramme hétéen.

Rappelons-nous maintenant que l'écriture hétéenne étant comme l'écriture cunéiforme à la fois phonétique et idéographique, nous ne pourrons avoir la certitude de la prononciation hétéenne de l'idéogramme hétéen que lorsque nous rencontrerons, dans deux passages identiques ou parallèles, — d'une part, le monogramme — et de l'autre, sa transcription. C'est donc par l'étude même des textes hétéens qu'il faut arriver à cette solution. Le déchiffrement de cette écriture est déjà suffisamment avancé pour permettre de se livrer à cette recherche[1].

Je signalerai deux passages qui me paraissent devoir remplir ces conditions. En effet, je trouve dans l'inscription de Jérablus indiquée dans les planches de W. Wright[2] par J. II, à la première ligne, le nom d'un prince que nous désignons par X. . . et qui se dit roi, suivi d'un qualificatif exprimé idéographiquement du pays de Khatti[3]; cette expression

trait des *Mémoires du Congrès international des Orientalistes*, t. II, 1re session, Paris, 1873, p. 184 et *passim*.

[1] Voir nos *Études hétéennes*, dans le *Recueil de travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes et assyriennes*, extr. du vol. XIII, p. 26 et suiv.

[2] Voir W. Wright, *The Empire of the Hittites*, 2e édition, London, 1886, pl. IX.

[3] La lecture de ce nom propre X n'est pas encore déterminée, à cause du premier signe qui renferme le nom d'une divinité inconnue. Il en est de même de celui que nous désignerons par Y.

se présente ainsi : X . . . . Ajoutons toutefois que l'idéogramme de pays exprimé par le double obélisque peut être omis, et le nom de la contrée suivre immédiatement l'idéogramme royal. Nous aurons alors : X . . . , c'est-à-dire X roi de Khatti[1]. C'est précisément la même formule que celle qui nous est donnée par la légende de Tarkudimme; il n'y a de changé que le nom propre; toutes les valeurs sont assurées[2] et la traduction ne présente plus aucune difficulté. Or, à la troisième ligne de la même inscription, on trouve le nom d'un autre roi que nous désignerons par Y, un ancêtre du premier, et son nom est suivi de l'expression . C'est encore un roi de Khatti, ainsi que l'indique le signe . Seulement le monogramme royal est remplacé par un signe qui a la forme d'un bras . Ce signe joue donc le même rôle que le petit obélisque et nous donnera l'expression phonétique du titre royal, si nous pouvons établir que c'est un signe phonétique et en déterminer l'articulation. C'est le but que je me propose et je crois l'avoir atteint.

Pour obtenir ce résultat, il faut faire appel à d'autres documents qui vont nous permettre de dégager la valeur phonétique de ce signe.

Layard a découvert, dans les ruines du palais d'Asur-banipal à Koyoundjik, parmi les documents qui remplissaient une des salles, un certain nombre d'empreintes apposées sur des mottes de terre, qui n'étaient autres que celles des cachets

[1] L'écriture hétéenne est du style *boustrophédon*; mais, pour ne pas compliquer la démonstration, j'ai ramené toutes les citations à la disposition que les signes auraient eue dans une ligne de rang pair, où ils se lisent de gauche à droite.

[2] Voir, pour la justification de ces valeurs, notre article sur *Kar-Kemis* dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XXXII, 2e partie, p. 200 et suiv., et nos *Études hétéennes* dans le *Recueil de travaux*, etc.

servant à sceller des actes ou des objets reçus en tribut[1]. Les actes et les objets ont disparu; mais on voit encore sur l'argile la trace des liens qui unissaient ces sceaux aux objets dont ils devaient garantir l'authenticité. On a lu sur ces empreintes des noms assyriens écrits en caractères cunéiformes, des noms égyptiens écrits en caractères hiéroglyphiques, et enfin, sur quelques-unes de ces empreintes se trouvent des caractères hétéens. Plusieurs de ces empreintes reproduisent le même texte; je citerai d'abord la plus complète, en transcrivant les caractères comme s'ils étaient écrits dans une ligne de rang pair, à lire de gauche à droite :

La valeur de chacun de ces signes a été établie par des travaux auxquels il me suffit de renvoyer, mais dont il faut rappeler sommairement les résultats[2].

Le premier signe exprime idéographiquement l'idée de «cachet», et correspond à l'assyrien *kunuk*, dont l'idéogramme figure dans les empreintes apposées sur les contrats assyriens[3].

Le second signe est l'idéogramme du dieu Sandu, divinité hétéenne dont le nom est fréquent dans les inscriptions. Il y figure souvent avec le préfixe divin et quelquefois sans ce préfixe, parce que ce signe est omis, quand le nom divin entre dans la composition d'un nom d'homme.

Je passe le troisième signe, pour y revenir bientôt avec plus de développement.

(1) Voir Layard, *The monuments of Nineveh, second Series*, pl. LXIX.

(2) Voir Sayce, dans W. Wright, *The Empire of the Hittites*, 2e édition, p. 177 et suiv.

(3) Voir nos *Empreintes des cachets assyro-chaldéens relevées au Musée britannique*, extr. des *Archives des missions*, 3e série, t. IX, 1882.

Le quatrième signe [sign] est l'expression phonétique de la syllabe *me;* cette valeur est établie par l'inscription de Tarkudimme.

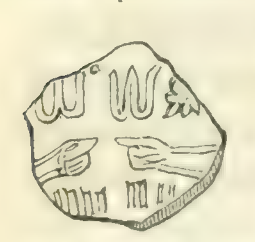
Enfin le dernier signe [sign] est la flexion des substantifs hétéens au nominatif singulier terminé par *-s*, en laissant à cette syllabe la vocalisation commandée par la voyelle de la syllabe précédente. Cette terminaison peut être omise, quand le substantif est pris dans un sens absolu.

Nous avons donc ici un nom formé comme celui de Tarkudimme, commençant par un nom divin *Sandu,* au lieu de *Tarku,* et terminé par la syllabe *me.* La valeur du troisième signe va dépendre du nom exprimé par cet ensemble; dès lors, on est amené à se demander à quel roi peut appartenir l'inscription de cette empreinte? Il n'a pas été difficile de le trouver.

Les empreintes nous reportent au règne d'Asur-bani-pal. A cette époque, deux souverains hétéens ont été en rapport avec le prince assyrien : Mugallu, roi de Tubal, et Sandusarme, roi de Cilicie[1]. Les valeurs des signes déjà connus ne nous permettent pas de songer au nom de Mugallu, qui se retrouvera peut-être un jour; mais il ne faut pas faire un grand effort pour lire maintenant le nom de Sandu-sarme sur notre empreinte, en reconnaissant au signe qui suit l'idéogramme du dieu Sandu la valeur phonétique de *sar.* Doit-on ajouter que Sandu-sarme non seulement est entré en lutte avec Asur-bani-pal mais encore que, vaincu, il embrassa les pieds du prince assyrien et fut contraint d'envoyer sa fille à Ninive pour entrer dans le harem du roi, avec de nombreux tributs ou présents déposés dans son palais et scellés du sceau du prince hétéen, afin d'en garantir la provenance?

[1] Voir Inscription des cylindres d'Asur-bani-pal, cyl. A, col. II, l. 107 et 110, W. A. I. III, pl. XVII-XXII.

Le signe que nous voyons sur cette empreinte est évidemment un signe cursif qui ne porte plus la trace de sa forme primitive: nous allons cependant la retrouver. — Layard n'a pas recueilli toutes les empreintes ensevelies dans les ruines; beaucoup ont été dispersées et quelques-unes sont arrivées dans la collection de notre confrère M. Schlumberger, qui, malheureusement, n'a pu en contrôler la provenance[1]. Elles paraissent toutes se rapporter à des rois du pays de Khatti[2]; l'une d'elles est tout aussi facile à lire que celles dont la provenance nous est garantie par Layard; elle nous donne le même nom. Seulement, au lieu de , nous voyons , c'est-à-dire toujours le même monogramme divin et la même terminaison phonétique; mais, à la place du signe cursif, nous avons le signe primitif représenté par le bras. Ainsi resserrée entre deux signes dont la valeur est déterminée, la lecture de l'ensemble devient alors nécessaire. Nous lirons donc encore, avec cette variante, le nom de Sandu-sarme sur l'empreinte de la collection de M. Schlumberger[3].



Nous avons insisté sur le procédé qui nous a conduit à assurer au bras la valeur phonétique de *sar*, parce qu'on aurait pu penser qu'il avait dans cette occasion un rôle idéographique, et que cette transcription ne représentait pas sa valeur phonétique absolue; mais nous devons faire remarquer qu'il figure dans la partie d'un nom exprimée phonétiquement, et dès lors que c'est bien *sa valeur phonétique* qui se trouve ainsi

(1) Voir G. Perrot, *Revue archéologique*, décembre 1882; — Rylands, dans les *Trans. of the S. B. A.*, vol. VIII, part II; — Wright, *The Empire of the Hittites*, 2e édition, pl. XVI et XVII, n° 6.

(2) Sur quelques-unes, le nom du roi n'est pas encore déterminé; mais sur d'autres on lit très distinctement « roi du pays de Khatti », *ibid.*, n° 5, 12, 18.

(3) Voir Sayce, dans Wright, *The Empire of the Hittites*, ch. XI, p. 190.

dégagée. Cette valeur est établie sans parti pris, par un procédé de déchiffrement indépendant d'une application préconçue; elle doit dès lors s'étendre à tous les passages où nous rencontrerons ce signe dans son rôle phonétique. Il se présente rarement dans les textes; quelquefois il est entouré de signes dont la valeur encore indéterminée ne permet pas de le comprendre dans leur ensemble; mais il en est autrement ici.

Revenons maintenant, après cette courte digression, aux deux passages de l'inscription de Jérablus que nous avons cités; il ne reste plus qu'à faire *une application nouvelle d'une valeur déjà connue.* Nous aurons donc, d'une part, à la première ligne, dans l'expression X le titre royal rendu par l'idéogramme , et de l'autre, à la troisième ligne, Y , le titre royal exprimé par le signe phonétique dont la valeur est acquise. Dès lors, nous pourrons lire dans les deux cas : X ou Y *sar Khatti*, c'est-à-dire : « X ou Y, roi de Khatti. »

Avons-nous besoin de rappeler que nous avons été conduit à la lecture phonétique de l'idéogramme hétéen par les mêmes procédés qui ont permis de lire l'idéogramme assyrien, sans nous préoccuper de la ressemblance apparente de ces deux titres? — Il y a là une coïncidence que le déchiffrement du monogramme assyrien ne permettait pas de supposer et que la lecture des textes bibliques aurait pu faire repousser. Quoi qu'il en soit, puisque cette lecture est établie, nous sommes à même d'y apporter un contrôle que nous rencontrons dans la lecture des textes égyptiens. Je dois cette observation à l'obligeance de mon ami M. Maspero, qui a bien voulu me fournir les moyens de la formuler.

Il existe deux grands documents égyptiens dans lesquels il est particulièrement question des rois hétéens, le poème de

Pentaour, où le poète égyptien célèbre les exploits de Ramsès II sur le «vil Khêta», puis le traité d'alliance qui intervint entre le prince égyptien et «le grand roi Khêta-Sira». Ce dernier texte est surtout remarquable, car le traité avait été rédigé en deux langues. Le texte égyptien est sculpté sur les murs du grand temple de Karnak, et le texte hétéen était gravé sur une plaque d'argent qui fut présentée au pharaon par les ambassadeurs du roi hétéen. Cette plaque est perdue depuis longtemps; mais le texte égyptien existe, et il a été l'objet de travaux qui ont permis de le lire dans son entier[1]. M. Maspero m'a fait remarquer que les scribes égyptiens, en parlant du prince hétéen, n'emploient aucune des expressions usitées pour le titre royal des pharaons et qu'ils écrivent *sarou-aa;* c'est l'un des termes du protocole. Les scribes égyptiens, obligés de reproduire fidèlement la lettre du traité, ont donc traduit phonétiquement ce titre tel qu'ils l'entendaient de la bouche des Khêtas, ce qu'un autre titre purement égyptien n'aurait pu remplacer. *Sarou-aa* est donc la transcription phonétique du titre hétéen que le grand roi Khêta-Sira se donnait à lui-même.

Le texte égyptien de ce traité renferme un certain nombre de formules qui sont étrangères à l'Égypte et qui doivent être la reproduction de formules hétéennes que nous n'avons pas encore reconnues; dès lors M. Maspero signale particulièrement ce texte à l'attention des savants qui veulent se livrer à l'étude des inscriptions hétéennes.

[1] La première traduction a été donnée par E. de Rougé et reproduite par Egger, *Étude sur les traités publics*, p. 243, 1866.

N° XIII.

LETTRE DE M. GEFFROY, DIRECTEUR DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME.

(SÉANCE DU 17 AVRIL 1891.)

Rome, le 14 avril 1891.

Monsieur le Président et cher confrère,

L'administration italienne vient d'ouvrir, sous la direction de M. le professeur Gatti, un chantier de fouilles au bas du mur de fond de l'église des Saints Cosme et Damien, ancienne préfecture de la ville, mur au côté extérieur duquel furent fixées, au temps de Septime Sévère, les plaques de marbre portant gravé le plan de Rome, si connu aujourd'hui sous le nom de plan Capitolin.

Après quelques travaux préparatoires, les fouilles proprement dites ont commencé il y a quinze jours environ. J'ai visité ce matin même le chantier, situé dans un enclos, au n° 55 de la *via Alessandrina*. On y a creusé déjà une tranchée qui met à jour la base même du mur sur une profondeur de 7 mètres et une longueur de 5 à 6 mètres. Mais la fouille n'a donné jusqu'à présent qu'un fragment peu considérable. Même les indices donnés jadis dans le *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique*, 21 septembre 1867, par le professeur Luigi Tocco, qui avait fouillé au même lieu, ne se vérifient pas. On serait amené à croire que le pavage en marbre par lui retrouvé alors aurait été au même temps enlevé et peut-être détruit.

Les fouilles vont continuer autour de l'espace déjà mis à découvert. L'expérience a démontré que les fragments du plan Capitolin ont été en partie dispersés; mais il reste probable que cette dispersion en aura laissé un certain nombre non

loin de l'emplacement primitif. On n'en a retrouvé jusqu'à ce jour, comme on sait, qu'une bien faible partie.

On annonce la publication prochaine de plusieurs inscriptions importantes.

Deux lettres de Mithridate mettant à prix les têtes de ses ennemis paraîtront dans l'*Ephemeris epigraphica*, commentées par M. Mommsen.

Les *Monumenti* de l'Académie des Lincei donneront, dans une prochaine livraison, un texte argien gravé en sept lignes sur une petite plaque de bronze appartenant à M. le comte Tyszkiewicz. M. le professeur Robert a expliqué, dans la dernière séance de l'Académie romaine, l'importance de ce texte. Il en a signalé l'intérêt philologique : on y trouve des formes telles que *ευς* pour *εις*, *τους* pour *τους*, etc.

L'inscription prescrit des peines contre celui qui ne respectera pas les décisions du tribunal institué près le temple de Minerve. Elle appartiendrait au VIᵉ siècle.

Le fascicule I-II des *Mélanges d'archéologie et d'histoire* que publie l'École française de Rome (année 1891) va paraître. Il fera connaître plusieurs dessins inédits de ruines romaines, datant les uns et les autres de la fin du XVᵉ ou de la première partie du XVIᵉ siècle. Ces dessins, de la collection Destailleur, sont accompagnés d'un double commentaire par notre confrère le baron de Geymüller et par M. le professeur Rodolfo Lanciani, l'habile interprète de la topographie romaine.

M. Toutain, membre de l'École française de Rome, se rend en Algérie pour y tenter une fouille qui paraît devoir être intéressante.

Le centenaire de saint Grégoire se célèbre à Rome pendant

cette semaine. Il donnera lieu sans doute à certains épisodes intéressant l'archéologie, et dont il y aura lieu peut-être de rendre compte dans une prochaine lettre.

Veuillez agréer, etc.

A. Geffroy.

N° XIV.

LETTRE DE M. GEFFROY, DIRECTEUR DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME.

(SÉANCE DU 24 AVRIL 1891.)

Rome, le 21 avril 1891.

Monsieur le Président et cher confrère,

Le treizième centenaire de saint Grégoire le Grand a donné lieu, pendant toute la semaine dernière, à des fêtes de musique religieuse intéressant la liturgie et à des conférences théologiques. L'archéologie proprement dite a eu sa place dans les commémorations des lieux où ont été prononcées les célèbres homélies; à la basilique de Domitilla, où M. de Rossi a signalé et expliqué la confusion fréquente à ce sujet avec l'église des Saints Nérée et Achillée; à l'église de Sainte-Agathe-des-Goths, enlevée par Grégoire aux ariens : là se trouvait la célèbre mosaïque placée par ordre de Ricimer et que nous ne connaissons plus que par un dessin conservé à la bibliothèque Vaticane. La conférence archéologique la plus spéciale a été celle que le P. Grisar, de l'Université d'Innsbruck, a donnée dans l'un des oratoires grégoriens du Cælius. Avec une rigueur critique qui a été remarquée, ce père jésuite a recherché à travers les textes et les traditions ce que devait être la maison de saint Grégoire. Il a démontré aisément que la basilique et les oratoires actuels ont été construits par-dessus la vaste et importante demeure du célèbre membre de la famille Anicia.

Il a étudié, en se servant de la photographie, chacun des débris de murs antiques, chacune des ruines souterraines qu'il a pu atteindre. Il a tracé un plan sommaire de l'édifice, en émettant le vœu que des fouilles prochaines fussent autorisées; elles donneraient peut-être des inscriptions ou des peintures et des stucs pareils à ce que, tout à côté, les fouilles du P. Germano ont fait connaître dans la demeure des saints Jean et Paul, au-dessus de laquelle la basilique de ce nom s'est élevée.

Le *clivus Scauri* séparait ces deux riches habitations; les débris que le P. Grisar, d'après quelques textes, croit pouvoir nommer la Bibliothèque dans le palais de saint Grégoire, se trouvent précisément en face de la maison des saints Jean et Paul. La *via di S. Gregorio*, d'autre part, séparait et sépare encore le groupe grégorien des pentes abruptes du Palatin, où s'élevait le célèbre Septizonium, détruit par Sixte-Quint. Ce grand édifice antique fit partie pendant quelque temps, au moyen âge, d'un même ensemble fortifié dont les moines établis alors dans les constructions du Cælius avaient la possession et la garde. Le P. Grisar a donné de curieuses observations sur les différences de niveau entre la Rome ancienne et la Rome moderne dans cette partie de la ville. On savait déjà que, sous le pavé actuel de la voie qui passe sous l'arc de Constantin, on retrouve deux et même trois voies de niveau inférieur, avec leurs égouts antiques.

Il y a lieu d'espérer que des fouilles prochaines viendront illustrer cette partie intéressante du Cælius.

Les dragues qui creusent le lit du Tibre, en amont du pont Sixte, ont retiré, il y a quelques jours, une figurine de bronze de 12 à 13 centimètres : un jeune homme étendu à terre (?).

Sur la rive gauche du fleuve, près du lieu où les deux grandes inscriptions relatives aux jeux séculaires ont été trouvées récem-

ment, on a recueilli quelques fragments de marbre avec peu de lettres; on y a reconnu une inscription en l'honneur d'Agrippa Postumus. Plusieurs textes épigraphiques le mentionnent (cf. Willmanns, 880); mais nul encore ne provenait du sol de Rome.

Sur le territoire de l'ancienne Amiternum, aux environs d'Aquila, on a trouvé de nombreuses inscriptions. Une d'elles donne les mesures pour la construction de l'aqueduc local. On a trouvé près des mêmes lieux une antéfixe en terre cuite représentant une femme ailée avec deux panthères, semblable aux antéfixes des temples d'Alatri et Luni (IIe siècle av. J.-C.).

Une inscription trouvée à Chiusi mentionne un certain Aurelius Felicianus, *pinctor Augustorum sive omnium bonorum virorum.*

Veuillez agréer, etc.

A. Geffroy.

IMPRIMERIE NATIONALE.

LIVRES OFFERTS.

SÉANCE DU 6 MARS.

Sont offerts :

Études hétéennes. Les inscriptions de Hamath (*suite*), par M. J. Menant, membre de l'Institut (extrait du *Recueil de travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes et assyriennes*, vol. XIII);

Catalogue des dissertations et écrits académiques provenant des échanges avec les universités étrangères et reçus par la Bibliothèque nationale en 1888 (Paris, 1891, in-8°);

Apollodori Bibliothecae fragmenta Sabbaitica, nunc primum edidit cum notis criticis A. Papadopulus Kerameus (Bonn, 1891, in-8°, extrait du *Rheinisches Museum*);

Note sur un cachet inédit d'oculiste romain (C. Julius Atilianus), par le capitaine E. Espérandieu (Paris, 1891, in-8°, extrait de la *Revue générale d'ophtalmologie*).

M. DE BARTHÉLEMY présente divers ouvrages de la part des auteurs :

1° Au nom de M. le baron Joseph de Baye :

Note sur des épées trouvées en Suède et en Norvège (Caen, 1890, in-8°, extrait du *Bulletin monumental*);

Nécropole de Mouranka (Russie) (Paris, 1890, in-8°, extrait de la *Revue archéologique*);

L'art chez les barbares (Paris, 1890, in-8°, extrait de l'*Anthropologie*, t. I).

« Dans la première de ces notes, M. de Baye s'occupe d'épées portant sur la lame des noms d'hommes, tracés en caractères latins, qui se rencontrent assez fréquemment en Suède et en Norvège et dont un exemplaire a été recueilli auprès de Nantes; il les considère comme ayant été employées par les Vikings au IXe siècle et importées de Gaule dans le Nord soit par le commerce, soit par le pillage; les noms inscrits seraient ceux des fabricants.

« La seconde note donne la description du mobilier d'une tombe tartare du XIVe siècle.

« La troisième note, accompagnée d'un grand nombre de dessins, est un examen comparatif de boucles de ceinturon et de fibules, présentant

une certaine analogie de formes, trouvées en Gaule, en Italie, en Angleterre, en Hongrie, en Russie, en Crimée et jusque dans le Caucase.»

2° *Origine des monnaies féodales au type chartrain*, par M. René Merlet (Chartres, 1891, in-8°).

«Les monnaies féodales de Chartres offrent un type bizarre qui s'est conservé jusque sur des jetons d'une époque très récente; longtemps on a cherché à l'interpréter; on y a vu le voile de la Vierge, une potence, des caractères cunéiformes, enfin tout ce que peut inventer une imagination trop ingénieuse; en dernier lieu on crut qu'il y avait là le souvenir de la tête qui paraît sur des deniers frappés à Chinon au xe siècle.

«M. Merlet me semble avoir trouvé la solution du problème; il établit d'abord que les plus anciennes monnaies anonymes de Chartres ne sont pas antérieures à la première moitié du xie siècle; que le type n'est autre chose que le monogramme dégénéré du roi Raoul, accompagné de quelques détails destinés à assimiler la monnaie chartraine à la monnaie blésoise, qui, elle, procédait du type chinonnais. Ce fait semble remonter au règne d'Eudes, fils de Thibaut le Tricheur, qui établit ce nouveau type dans les villes qu'il possédait : Chartres, Dreux, Châteaudun.»

M. Boissier présente à l'Académie, au nom des auteurs, MM. Édouard Droz, professeur à la Faculté des lettres de Besançon, et Albert Kontz, professeur au lycée, la traduction de l'*Histoire de la poésie latine jusqu'à la fin de la république*, par Otto Ribbeck (Paris, 1891, in-8°).

«Cet ouvrage est un des plus remarquables qui aient paru en Allemagne, dans ces dernières années, sur la littérature romaine. L'auteur s'est fait connaître pour un des plus savants philologues de notre temps. Il a surtout publié une excellente édition des fragments des poètes comiques et tragiques de Rome, et ses travaux antérieurs le préparaient bien à l'œuvre d'ensemble qu'il a entreprise. La traduction de cet ouvrage est faite avec beaucoup d'exactitude et d'élégance; elle rendra de grands services à tous ceux qui étudient les lettres romaines.»

M. Boissier présente ensuite le premier fascicule de la traduction du commentaire de Lucrèce par Munro : *Lucrèce, de la Nature, livre I, accompagné du commentaire critique et explicatif de H.-A.-J. Munro,* traduit de l'anglais par A. Reymond (Paris, 1890, in-8°). Cette traduction, faite avec beaucoup de soin, est l'œuvre de M. Reymond, professeur à Yverdon. Ce premier fascicule comprend l'importante introduction de Munro à l'œuvre de Lucrèce et le commentaire du premier livre du *De rerum natura.*

M. l'abbé Duchesne présente, de la part de l'auteur, M. Emmanuel

Rodocanachi, *Le Saint Siège et les juifs, le ghetto à Rome* (Paris, 1891, in-8°).

M. Gaston Paris fait hommage du volume intitulé : Pier de Nolhac e Angelo Solerti, *Il Viaggio in Italia di Enrico III e le feste a Venezia, Ferrara, Mantova e Torino (con illustrazioni)* (Turin, 1890, in-8°).

« On connaît la singulière évasion qu'opéra, de son propre royaume, le roi de Pologne Henri, devenu, en 1573, le roi de France Henri III par la mort de son frère Charles IX ; on a souvent parlé des fêtes magnifiques qui lui furent données à son passage à Venise, à Mantoue, à Ferrare et à Turin. MM. de Nolhac et Solerti ont retrouvé de ce voyage et de ces fêtes des relations, imprimées et inédites, dont ils publient les plus importantes, et qu'ils résument avec goût dans une description qui offre un réel intérêt pour l'histoire de l'art et de la civilisation à l'époque de la fin de la Renaissance : l'Italie déploya en effet dans ces exhibitions non seulement toute sa somptuosité, mais tout son art décoratif et représentatif, en entendant ces mots au plus large sens, et le fait d'avoir été offerts au roi de France a valu à ces spectacles, dont on ne devait plus revoir les pareils, d'être l'objet de récits complets et minutieux qui permettent de les reconstituer. Aux documents les auteurs ont joint quelques reproductions bien choisies de gravures contemporaines. Ils n'ont pas négligé non plus le côté historique du sujet. Le passage triomphal de Henri de Valois à travers l'Italie eut pour conséquence de resserrer les liens d'amitié entre la France et Venise, et le duc de Savoie, en se donnant beaucoup de peine pour rendre le séjour de Turin agréable à son hôte, ne négligea pas ses intérêts : Henri III n'avait rien à refuser à un prince qui l'avait si bien reçu, et il lui restitua les trois places fortes que la France occupait encore en Piémont. Emmanuel-Philibert rentrait ainsi, comme il le dit lui-même, en possession des « clefs de la maison » ; il put avec plus de sécurité s'occuper de l'agrandir, et on sait avec quel succès lui et ses descendants s'y employèrent. »

M. le comte de Lasteyrie offre, de la part de M. Eug. Müntz, *Le mausolée du cardinal de Lagrange à Avignon* (Paris, 1890, in-8°, extrait de l'*Ami des monuments et des arts*).

M. Georges Perrot dépose sur le bureau la deuxième partie du *Catalogue de la bibliothèque de feu M. Eugène Piot* (Paris, 1891, in-8°).

SÉANCE DU 13 MARS.

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie, au nom du traducteur

Les Hétéens, histoire d'un empire oublié, par M. A.-H. Sayce, traduit de l'anglais, avec préface et appendice, par M. J. Menant, membre de l'Institut (Paris, 1891, in-8°).

Sont encore offerts :

Les registres d'Innocent IV, recueil des bulles de ce pape, publiées ou analysées d'après les manuscrits originaux du Vatican et de la Bibliothèque nationale, par M. Élie Berger (Paris, 1890, in-4°, faisant partie de la *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, 2e série);

Le régiment de la Couronne (1643-1791), annales et documents, recueillis par M. le vicomte Oscar de Poli (Paris, 1891, in-8°).

M. le marquis de Vogüé offre, au nom de l'auteur, le R. P. Delattre, notre correspondant, un volume intitulé : *Les tombeaux puniques de Carthage* (Lyon, 1890, in-8°)[1].

M. Maspero a la parole pour deux hommages :

1° *Études d'histoire religieuse. La modernité des prophètes*, par M. Ernest Havet (Paris, 1891, in-8°).

«L'ouvrage de M. Havet a paru sous forme d'articles dans la *Revue des Deux-Mondes ;* peu de mois après, l'auteur mourut, le 21 décembre 1889, laissant à ses deux fils le soin d'en donner une édition nouvelle. La thèse en est connue. M. Havet ne croit pas que les écrits attribués aux prophètes hébreux des viiie, viie et vie siècles leur appartiennent réellement. Il en rabaisse la date au iie siècle, au temps des luttes que les Macchabées soutinrent contre les rois grecs de Syrie : l'influence de la culture hellénique lui paraît être partout sensible sur les idées de ces prophètes, et tous les incidents des guerres contre les Séleucides trouver un écho dans leurs écrits.

«La thèse est en pleine opposition avec les idées reçues : l'avenir dira ce qu'on pourra en retenir, ce qu'on devra en laisser tomber. Elle est développée avec la vigueur, avec la netteté, avec la franchise qui caractérisent toutes les œuvres de M. Havet : l'Académie remerciera les deux éditeurs d'avoir songé à lui faire hommage d'une œuvre aussi forte et aussi sincère.»

2° *Records of the Past, being English translations of the ancient monuments of Egypt and Western Asia*, 2e série, publiée par M. A.-H. Sayce (Londres, sans date, 4 vol. in-12).

«J'ai l'honneur de présenter à l'Institut les quatre volumes parus de

[1] Voir aux Comptes rendus des séances, (p. 108).

la nouvelle édition des *Records of the Past*. Ce recueil, commencé il y a près de vingt ans sous les auspices de M. Birch, avait été arrêté au douzième volume. Il était formé de deux séries de six volumes chacune, et dont l'une ne renfermait que des traductions de textes égyptiens, l'autre que des traductions de textes assyriens. Chaque traduction était accompagnée d'une courte introduction bibliographique et de notes très brèves sur les différents points de grammaire, d'histoire ou de géographie qui ressortaient de l'étude du texte.

«M. Sayce s'est décidé, il y a bientôt cinq ans, à reprendre l'œuvre interrompue, et il a publié les quatre volumes de cette seconde série que j'ai l'honneur de déposer sur le bureau. Les volumes de l'édition nouvelle ne sont pas consacrés chacun exclusivement aux monuments d'un seul pays : ils renferment à proportions presque égales des textes égyptiens et assyriens. On y voit figurer, à côté de M. Sayce et des savants anglais, nos principaux égyptologues et assyriologues français, MM. Oppert, Amiaud, Mallet, etc. Il serait à souhaiter qu'on entreprît en France une œuvre de vulgarisation pareille.»

M. Georges Perrot présente les *Antiquités de la Russie méridionale* (édition française des *Rousskia Drevnosti*), par le professeur M. Kondakof, le comte J. Tolstoï et S. Reinach (Paris, 1891, in-4°).

«M. Salomon Reinach, à qui doivent déjà tant les études de philologie et d'archéologie, vient de leur rendre un nouveau service. Par une revision attentive, il a mis en état d'être présentée au lecteur une traduction française d'un ouvrage russe qui résume avec beaucoup de précision et de clarté les plus importants des résultats qu'ont livrés à la science les fouilles qui se sont faites, depuis le commencement du siècle, dans la Russie méridionale. On sait la rareté des *Antiquités du Bosphore cimmérien*, magnifique ouvrage qui ne fut tiré qu'à 200 exemplaires et qui a presque complètement disparu du marché des livres. Les volumineux *Comptes rendus de la Commission impériale de Saint-Pétersbourg* ne se trouvent que dans les grandes bibliothèques. Ici, on trouvera les principaux monuments décrits avec clarté et représentés par des figures d'une exécution soignée; les archéologues, les historiens pourront, en lisant ces pages, se faire une idée du rôle qu'a joué dans le monde ancien ce royaume du Bosphore cimmérien, qui a servi d'intermédiaire entre la civilisation grecque et les tribus scythes établies dans le sud de la Russie. Par les tombes et par les objets de prix, vases et instruments d'orfèvrerie qu'elles renfermaient, on pourra mesurer l'influence qu'ont exercée sur ces barbares la langue et les arts de la Grèce, qui préludaient ainsi à

celle qu'au moyen âge le christianisme oriental saura prendre sur la Russie naissante.»

M. Viollet fait hommage d'une publication intitulée : *Un précurseur de l'enseignement. L'abbé de Portmorant,* par M. Ed. Colas de la Noue (Angers et Orléans, 1891, in-8°).

«De Portmorant, abbé de Pleineselve, fonda à Vaugirard, en 1643, une école chrétienne, qui fut un peu plus tard transférée dans le faubourg Saint-Victor. Cette institution, qui n'eut pas une longue existence, était une sorte d'école normale. Portmorant se proposait de «recueillir les en- «fants des honnêtes familles incommodées et former d'excellents maîtres, «soit laïques, soit ecclésiastiques, à fin de développer l'esprit religieux et «de sanctifier les familles et l'État». Deux ans après Portmorant, en 1645, Dumonstier, recteur de l'Université, s'inspirant sans l'avouer d'un ouvrage publié par Portmorant, proposait «d'élever aux frais de l'Univer- «sité un certain nombre d'enfants de bonne espérance qui, par la suite, «pourraient devenir régents ou précepteurs». — «C'est la première fois, «remarque M. Jourdain, qu'on voit poindre l'idée d'une école normale, «destinée à former des maîtres pour la jeunesse; mais la proposition de «Dumonstier n'eut alors aucune suite; il ne paraît même pas qu'elle ait «été discutée.»

«La première pensée et le premier essai d'une école normale remontent, comme on le voit, non à Dumonstier, mais à Portmorant. La biographie de l'abbé de Portmorant, par M. Colas de la Noue, très facilement écrite et sérieusement étudiée, présente un vif intérêt.»

M. l'abbé Duchesne offre à l'Académie un travail dont il est l'auteur et qui porte pour titre : *Le dossier du donatisme* (Rome, 1890, in-8°, extrait des *Mélanges d'archéologie et d'histoire* publiés par l'École française de Rome).

Notre confrère rétablit, dans ce travail, l'authenticité de certaines pièces contestées par M. Otto Seeck, y dresse le catalogue des pièces officielles sur l'origine du donatisme, et discute chemin faisant quelques-uns des problèmes relatifs à cette célèbre querelle religieuse.

M. Delisle présente *Saint-Urbain de Troyes,* par M. Albert Babeau (Troyes, 1891, in-8°), ouvrage dans lequel l'auteur a présenté avec beaucoup d'art et de critique les renseignements très curieux qu'une série de comptes partant du XIVe siècle fournit sur l'histoire d'une église justement célèbre.

SÉANCE DU 20 MARS.

Sont offerts :

Exposition universelle internationale de 1889, à Paris. Rapports du jury international, publiés sous la direction de M. Alfred Picard, inspecteur général des ponts et chaussées, rapporteur général. *Groupe I. Œuvres d'art* (Paris, 1890, gr. in-8°);

Les couronnements des rois Hugues et Robert, par M. Julien Havet (in-8°, extrait de la *Revue historique,* t. XLV, 1891);

Cartulaire de Mulhouse, par M. X. Mossmann, archiviste de la ville de Colmar, t. VI (Strasbourg et Colmar, 1891, in-4°);

Revue des publications épigraphiques relatives à l'antiquité chrétienne (année 1890), par M. Ém. Espérandieu, capitaine d'infanterie (Lille, 1891, in-4°, extrait de la *Revue de l'Art chrétien*);

Nederlandsch-chineesch woordenboek, etc., par M. G. Schlegel, *Aanhangsel* (Leyde, 1891, in-8°).

M. Georges Perrot présente la *Revue bourguignonne de l'enseignement supérieur,* publiée par les professeurs des Facultés et de l'École de médecine et de pharmacie de Dijon, t. I, n° 1 (Dijon et Paris, 1891, in-8°).

« Avant de réclamer ce titre d'Université, qu'un projet de loi actuellement soumis aux délibérations du Sénat fait espérer aux groupes de Facultés qui seront les mieux organisés et les plus vivants, les professeurs des trois Facultés, sciences, lettres et droit, et de l'École préparatoire de médecine et de pharmacie, que possède la ville de Dijon, ont voulu donner une idée de l'activité et de la curiosité d'esprit qui règne chez eux; ils ont entrepris de publier une revue où paraîtront les travaux des maîtres et de leurs élèves. Nous aurions des réserves à faire sur le principe même de ces recueils qui réunissent des matières très disparates; mais, sous le bénéfice de ces réserves, nous ne pouvons que rendre hommage à la compétence des savants qui ont prêté leur concours à ce premier numéro. Il y a là une intéressante étude du doyen de la Faculté des lettres, M. Bougot, intitulée *Un riche d'Athènes au IVe siècle avant l'ère chrétienne;* il s'agit de Midias, bien connu par le plaidoyer de Démosthène. Ce sont aussi des essais très sérieux que ceux de M. Saleilles, *De l'établissement des Burgundes sur les domaines des Gallo-Romains,* et du Dr Deroye, *L'hôpital général de Dijon.* Je me bornerai à signaler un mémoire d'un professeur de la Faculté des sciences, *Théorie des radicaux, fondée exclusivement sur les propriétés générales des séries entières.* »

M. Renan offre les *Studies in the Arthurian legend*, par M. John Rhys, professeur de celtique à Oxford (Oxford, 1891, in-8°).

« C'est une étude approfondie, que sûrement nos maîtres en celtique, dit M. Renan, apprécieront avec une compétence que je n'ai pas. »

M. Siméon Luce a la parole pour trois hommages :

« 1° J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de M. Lucien Merlet, l'un de ses correspondants régnicoles, une brochure intitulée : *Catherine de Thouars, femme de Gilles de Retz (1404-1462)* (Vannes, 1891, in-8°).

« M. Merlet a retrouvé aux archives d'Eure-et-Loir, dont il est le conservateur, trois documents qui ajoutent quelques faits nouveaux à ce que nous savions sur l'un des personnages les plus abominables du xve siècle et principalement sur la malheureuse compagne de ce scélérat. Le plus intéressant de ces documents se rapporte précisément au mariage clandestin de Gilles de Retz et de Catherine de Thouars, qui eut lieu le 30 novembre 1420. Comme les conjoints étaient cousins au quatrième degré, Retz, sans attendre une dispense ecclésiastique nécessaire en pareil cas, fit consacrer secrètement son mariage par un religieux dans une chapelle particulière, hors de l'église de sa paroisse. Gilles était à peine âgé de seize ans et Catherine en avait moins de quinze. Dix-huit mois plus tard, sur les instances de sa femme, le nouveau marié sollicita l'absolution de sa faute du pape Martin V, qui autorisa Hardouin de Bueil, alors évêque d'Angers, à procéder à un nouveau mariage célébré au château de Chalonne le 26 juin 1422.

« 2° Le second ouvrage que je dépose sur le bureau est le tome quatrième de l'édition nouvelle de l'*Histoire universelle* d'Agrippa d'Aubigné, que M. le baron de Ruble publie sous les auspices de la Société de l'histoire de France (Paris, 1890, in-8°).

« Ce tome quatrième, qui s'ouvre par le récit du siège de la Rochelle et se termine à l'affaire de Dormans, où les reîtres furent défaits par le duc de Guise, embrasse ainsi les deux dernières années de Charles IX et le commencement du règne de Henri III. Cette partie de l'ouvrage de d'Aubigné n'a été rédigée que dans les dernières années du xvie siècle, vers 1595. Le récit a beaucoup de verve et d'éclat; mais, sans parler de la passion qui anime le narrateur, il est bien difficile, pour ne pas dire impossible, de raconter avec exactitude des événements dont on est séparé par un intervalle de près d'un quart de siècle. De là des lacunes que M. de Ruble a pris à tâche de combler, des erreurs qu'il a corrigées, des points obscurs qu'il a réussi à élucider dans des notes copieuses, qui témoignent d'une connaissance approfondie de l'histoire du xvie siècle.

« 3° Le troisième ouvrage dont je suis chargé d'offrir un exemplaire à l'Académie, l'*Histoire du desséchement des lacs et marais en France avant 1789*, par M. le comte de Dienne (Paris, 1891, in-8°), est un des travaux d'histoire économique les plus importants et les plus nouveaux que l'on ait publiés dans ces dernières années. Ce que notre éminent confrère M. Alfred Maury a si bien fait pour les forêts de la Gaule, M. de Dienne vient de l'accomplir pour les marais, les relais de mer et les lacs de notre pays. Toutefois, il convient de reconnaître que le travail de M. Maury offrait beaucoup plus de difficultés et demandait des recherches plus étendues en même temps que plus approfondies. En effet, les causes qui ont amené des changements, soit dans le domaine, soit dans le régime forestier, sont de nature fort diverse et ont agi plus ou moins à toutes les époques, tandis que les grandes opérations de desséchement se rapportent à peu près exclusivement à une période d'un peu plus d'un siècle qui s'ouvre avec le célèbre édit de 1599 et se clôt avec le traité d'Utrecht en 1713, on devrait peut-être dire avec la révocation de l'édit de Nantes en 1685, car cette révocation porta à l'ensemble de l'entreprise un coup dont elle ne devait pas se relever. C'est que les directeurs de cette entreprise, les Bradley, les Hœufft, les Herward, les Van Gangelt, les Strada, appartenaient à la religion protestante. Ils employèrent leurs capitaux et leurs talents à poursuivre à travers mille difficultés l'exécution du plan conçu par Henri IV et Sully. M. le comte de Dienne retrace en détail, d'après les documents des archives publiques et d'un certain nombre de collections particulières, les conquêtes pacifiques faites par nos « dessiccateurs », c'est ainsi qu'il les appelle, en Picardie, en Poitou, aux embouchures de la Sèvre, dans les « paluds » du Bordelais, en Auvergne où ils parvinrent à dessécher le lac de Sarliève, en Languedoc, près d'Aigues-Mortes, enfin en Provence où la « compagnie « des vuidanges d'Arles » rappelle encore aujourd'hui leur souvenir. Je conclus en disant que M. le comte de Dienne vient d'écrire, sous un titre modeste, tout un chapitre, aussi curieux que nouveau, de notre histoire économique au XVIIe siècle. »

SÉANCE DU 25 MARS.

(Séance avancée au mercredi, à cause du vendredi saint.)

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts transmet au Secrétaire perpétuel la deuxième partie de l'ouvrage archéologique de

M. le professeur Otto Benndorf, intitulé : *Das Heroon von Gjölbaschi-Trysa*, que l'auteur désire offrir à l'Académie.

Sont offerts :

Sainte Chantal à Beaune en 1636, bibliothèque Mazarine, ms. 1755 C, par M. A. F. (Paris, 1891, in-8°);

Bossuet, prieur de Gassicourt-lez-Mantes, et Pierre du Laurens, un factum inédit contre Bossuet, par M. E. Jovy (Vitry-le-François, 1891, in-8°);

Balaam et la mythologie, par M. l'abbé Fourrière (Amiens et Paris, 1891, in-12);

Der constantinische Patriciat. Ein Beitrag zur Geschichte der späteren Kaiserzeit, par M. le Dr E. A. Stuckelberg (Bâle et Genève, 1891, in-8°);

Homers Entlehnungen aus dem Buche Judith, par M. E. Fourrière, traduit par M. Fr. Endler (Reichenberg, 1891, in-8°).

M. A. de Barthélemy a la parole pour un hommage :

« Je suis chargé de faire hommage à l'Académie de deux nouveaux dictionnaires publiés par l'Œuvre de Saint-Jérôme :

« *Dictionnaire latin-uvéa, à l'usage des élèves du collège de Lano*, revu par le P. A. C. (Paris, 1886, in-12);

« *Dictionnaire toga-français et français-toga-anglais*, revu par le P. A. C. (Paris, 1890, in-8°);

« Publications des missionnaires maristes.

« L'un est le Dictionnaire latin-uvéa; c'est un vocabulaire consacré à l'idiome parlé dans le groupe des îles Wallis (Océanie centrale) dont Uvéa est la principale. Il est particulièrement destiné au collège fondé par les missionnaires à Lano.

« Le second, plus considérable, est un dictionnaire de la langue de l'archipel de Toga, également dans l'Océanie centrale; il présente chaque mot en toga, en français et en anglais. La langue toga, dialecte du polynésien, se rapproche de celle d'Uvéa. Une introduction donne un aperçu clair et succinct de l'histoire et des usages des habitants de ce groupe d'îles; elle est suivi d'une grammaire; toutes deux sont dues aux recherches patientes du P. Chevron. »

SÉANCE DU 9 AVRIL.

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom de M. Oppert, président, *Un annuaire astronomique babylonien, traduit en partie en grec par Ptolémée* (Paris, 1890, in-8°, extrait du *Journal asiatique*).

Sont encore offerts :

Concession monétaire de Charles le Chauve à l'église métropolitaine de Besançon, par M. A. Castan, correspondant de l'Institut (Paris, 1891, in-8°, extrait de la *Revue numismatique*);

Les Vascons avant leur établissement en Novempopulanie, par M. J.-F. Bladé, correspondant de l'Institut (Agen, 1891, in-8°);

Société centrale des architectes français. Annuaire pour l'année 1891 (Paris, 1891, in-8°).

M. Maspero dépose sur le bureau une brochure dont il est l'auteur, intitulée : *Notes au jour le jour* (1891, in-8°, extrait des *Proceedings of the Society of Biblical archæology*).

M. Heuzey offre le 1er fascicule de la 3e livraison des *Découvertes en Chaldée,* par M. Ernest de Sarzec, correspondant de l'Académie (Paris, 1891, in-fol.).

« Ce fascicule contient une partie épigraphique, donnant la transcription et des essais de traduction des inscriptions gravées sur les statues chaldéennes, par le regretté Arthur Amiaud, dont la mort prématurée a été un deuil pour tous les savants qui s'intéressent aux études assyriologiques. »

SÉANCE DU 10 AVRIL.

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau :

1° La première partie du tome XXIX des *Notices et extraits des manuscrits* (Paris, 1891, in-4°);

2° La deuxième partie du tome XXXII de nos *Mémoires* (Paris, 1891, in-4°).

Sont encore offerts :

Annuaire de l'université catholique de Louvain (Louvain, 1891, in-12);

La querelle des investitures dans les diocèses de Liège et de Cambrai, par M. Alfred Cauchie (Louvain, 1890, in-8°, 2e fascicule du *Recueil de travaux publiés par les membres de la conférence d'histoire* de l'Université de Louvain);

Les droits de Charles-Quint au duché de Bourgogne. Un chapitre de l'histoire diplomatique du XVIe siècle, dissertation pour le doctorat en sciences morales et politiques, par M. Alfred de Ridder (Louvain, 1890, in-8°);

De la justice pénale. Étude philosophique sur le droit de punir, dissertation pour le doctorat en philosophie de l'école Saint-Thomas-d'Aquin, à Louvain, par M. Isidore Maus (Bruxelles, 1890, in-8°);

Petites études archéologiques. La Malaria, par M. William Groff (Alger, 1891, in-8°).

SÉANCE DU 17 AVRIL.

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le dernier fascicule des *Comptes rendus des séances* de l'Académie pour l'année 1890, novembre-décembre (Paris, 1890, in-8°).

Il offre en outre à l'Académie, au nom de M. l'abbé Fabre d'Envieu, docteur et professeur de Sorbonne, la première et la deuxième partie du tome second de son ouvrage intitulé : *Le livre du prophète Daniel, traduit d'après le texte hébreu, araméen et grec* (Paris et Toulouse, 1890 et 1891, in-8°).

Sont encore offerts :

Древности восточныя. Труды восточной коммиссiи Императорскаго Московскаго Археологическаго Общества..... [*Antiquités orientales. Travaux de la commission orientale de la Société impériale archéologique de Moscou*, publiés sous la direction de M. M.-V. Nikolski, membre de la Société et secrétaire de la commission orientale, tome I, livraison II] (Moscou, 1891, in-4°);

De la signification des mots negotiator citriarius, par M. Adolf de Ceuleneer, professeur à l'Université de Gand (Bruxelles, 1891, in-8°, extrait des *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 3e série, t. XXI).

M. Maspero offre à l'Académie : *L'Égypte : archéologie, histoire, littérature*, par Gabriel Charmes (Paris, 1891, in-12).

«M. Xavier Charmes a réuni en un volume une dizaine d'articles de son frère Gabriel, qui étaient épars dans divers journaux et perdus pour tout le monde, depuis le jour qu'ils y avaient été insérés. M. Gabriel Charmes, que l'état de sa santé avait amené en Égypte, y revint plusieurs années et s'y intéressa aux choses du passé autant et plus qu'à celles du présent. Il s'appliqua à faire connaître en France, par le détail, bien des personnes et bien des choses dont on ne s'occupait guère, bien qu'on en parlât souvent : les efforts de Mariette pour agrandir et réorganiser le musée de Boulaq, les travaux de la Mission archéologique du Caire, la littérature et les arts de l'Égypte antique. Ce petit livre est comme une histoire de l'archéologie égyptienne de 1879 à 1884. Choses et hommes y sont décrits avec la vivacité d'expression, la netteté, la sincérité que Gabriel Charmes portait à tout ce qu'il faisait : c'est l'Égypte scientifique prise sur le vif par quelqu'un qui la connaissait, l'aimait et savait la juger.»

M. Renan présente, de la part de l'auteur, M. Jean Réville, un opuscule intitulé : *Études sur les origines de l'épiscopat, la valeur du témoignage d'Ignace d'Antioche* (Paris, 1891, in-8°, extrait de la *Revue de l'histoire des religions*).

M. Jean Réville, dans ce travail, a étudié les épîtres attribuées à saint Ignace d'Antioche. Il admet l'authenticité des sept épîtres, et repousse les efforts qu'on a faits pour attribuer à l'épître aux Romains une place à part dans la collection.

SÉANCE DU 24 AVRIL.

Est offert :

La donna italiana del trecento, par Maria Savi Lopez (Naples, 1891, in-8°).

M. Edmond Le Blant dépose sur le bureau de l'Académie deux notices, dont il est l'auteur, intitulées :

De quelques statues cachées par les anciens (Rome, 1890, in-8°, extrait des *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, publiés par l'École française de Rome, t. X);

A propos d'une gravure sur bois du Térence de 1493 (Paris, 1891, in-8°, extrait de la *Revue archéologique*).

M. de Boislisle présente les *Chroniques de Louis XII*, par Jean d'Auton, édition publiée, pour la Société de l'histoire de France, par M. R. de Maulde-la-Clavière, t. I et II (Paris, 1889, 2 vol. in-8°).

« J'ai l'honneur de présenter à l'Académie les deux premiers volumes des *Chroniques* de Jean d'Auton, sur le règne de Louis XII, éditées à nouveau, par M. de Maulde-la-Clavière, pour la Société de l'histoire de France.

« Quoique pourvu d'un titre d'historiographe et chroniqueur du roi, avec une bonne abbaye, Jean d'Auton ou d'Anton est personnellement si mal connu, qu'on hésite même sur la forme de son nom, à plus forte raison sur les autres points de sa biographie. En revanche, ses chroniques, très goûtées dès le XVIe siècle, sont du plus haut intérêt pour l'histoire du premier roi de la maison d'Orléans-Valois. Sa situation officielle le mettait en bonne posture pour « voir à l'œil et connoître une partie des choses », puis pour s'informer des autres événements marquants auprès des gens de la cour ou de l'armée qui y avaient figuré. Toutefois il semble que souvent la préoccupation d'élever son style à la hauteur des fonctions d'historiographe l'ait entraîné dans des exagérations de louange empha-

tique, qui nuisent à l'exactitude et à la véracité. Aussi la science moderne demandait-elle que l'on soumît son œuvre à une sévère critique, absolument absente des seules éditions que nous eussions jusqu'ici, celles de Théodore Godefroy (1615 et 1620), ou du bibliophile Jacob (1836), et la Société de l'histoire de France, voulant combler cette lacune dans notre collection de mémoires, a accepté avec empressement les offres de M. de Maulde, l'historien attitré du règne de Louis XII. La nouvelle édition formera quatre volumes, dont le premier a paru en 1889, et le second vient d'être mis en distribution. L'un renferme le récit des deux expéditions de Milan en 1499 et 1500; l'autre, l'essai de croisade contre les Turcs, la campagne de Mételin et la conquête du royaume de Naples (1501-1502). Chaque volume est suivi de pièces justificatives de premier ordre.

« Pour l'établissement du texte, M. de Maulde suit les manuscrits originaux, que notre Bibliothèque nationale est seule à posséder. Pour la critique, chacun sait ici qu'il est depuis longtemps familier avec les textes, chroniques et livres de cette époque. Il lui eût même été facile d'étendre à l'infini son commentaire; mais, sagement, il s'est restreint aux notes les plus essentielles, aux éclaircissements indispensables, aux rectifications justifiées par des références, enfin aux notices biographiques des personnages extrêmement nombreux que cite le chroniqueur, les uns illustres ou célèbres, sur lesquels cependant il y avait beaucoup à ajouter d'après les documents inédits, les autres moins connus ou obscurs et qui, grâce au nouvel éditeur, se trouvent identifiés pour la première fois. Sur le fond même des chroniques et du commentaire, je pourrais citer nombre de points propres à faire valoir les mérites de cette édition; mais je me ferais scrupule d'abuser plus longtemps de l'attention de mes confrères, et je me borne à leur offrir ces deux volumes de la part de l'auteur. »

M. Siméon Luce a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de M. Ernest Prarond, un ouvrage intitulé : *Histoire d'Abbeville. Abbeville avant la guerre de Cent ans* (Paris, 1891, in-8°). Nous possédions déjà une excellente *Histoire d'Abbeville et du comté de Ponthieu,* par François-César Louandre. C'est un des meilleurs travaux d'histoire locale publiés pendant la première moitié de ce siècle. Un examen du *Terrier du comté de Ponthieu,* du *Livre rouge* et du *Livre blanc* a permis à M. Prarond d'enrichir de détails nouveaux et parfois curieux les annales anciennes de sa ville natale. Cette publication contient des matériaux précieux pour l'histoire de

l'échevinage et en général des institutions municipales en Picardie, au moyen âge.»

M. Alexandre Bertrand a la parole :

«J'ai l'honneur de faire hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Salomon Reinach, de la seconde édition du *Catalogue sommaire du Musée des antiquités nationales au château de Saint-Germain-en-Laye* (Paris, 1891, in-12).

«Je n'ai pas à revenir sur les éloges très mérités donnés à l'œuvre de M. S. Reinach, proposé très légitimement pour modèle aux conservateurs de nos musées d'archéologie. Une heureuse innovation caractérise cette nouvelle édition. Les travailleurs sont souvent fort embarrassés dans le choix des ouvrages qui doivent servir d'initiation ou de complément à leurs études. M. Salomon Reinach, dans un supplément de seize pages, indique salle par salle (on sait que les salles sont classées d'après l'ordre chronologique des antiquités qu'elles contiennent) le titre des ouvrages à consulter en vue de l'entière connaissance des objets exposés.»

M. Georges Perrot présente deux ouvrages à l'Académie :

1° *La migration des symboles*, par le comte Goblet d'Alviella, professeur de l'histoire des religions à l'Université de Bruxelles, membre de l'Académie royale de Belgique, etc. (Paris, 1891, in-8°).

«En réunissant, après les avoir refondues, complétées, corrigées et éclaircies par de nombreuses figures, des monographies qui avaient paru dans divers recueils périodiques de la France et de la Belgique, le savant auteur en a fait un livre qui rendra service aux études où sa compétence est depuis longtemps reconnue. Il commence, dans sa préface, par définir le symbole, et il montre comment, pour éviter les idées préconçues et les généralisations hâtives, il vaut mieux, au moins jusqu'à nouvel ordre, écrire l'histoire des symboles que celle du symbolisme, ou, en d'autres termes, prendre une à une les principales figures symboliques usitées dans le monde ancien, en chercher le pays d'origine, puis montrer comment elles se sont transmises de peuple à peuple et dans quelle mesure elles ont pu modifier, au cours de leurs migrations, leur signification et leur forme. Il s'est particulièrement attaché, dans cet essai, aux figures qui, par l'importance et la complexité même de leur rôle, lui ont semblé le plus capables de jeter du jour sur les conditions normales de ces transmissions et de ces emprunts. Telles sont la *croix gammée* ou *tétrascèle* et le *triscèle*, l'*arbre paradisiaque* ou plutôt le type spécial qu'il présente chez les Assyriens, le *cône sacré* des Sémites occidentaux, le *globe ailé* de l'Égypte, le *caducée* des Phéniciens et le *triçûla* des bouddhistes. Nous

signalerons particulièrement à qui voudrait apprécier la finesse de ces analyses le curieux chapitre intitulé : *De la transmutation des symboles,* où l'auteur montre comment des symboles qui sont simultanément en usage, soit chez un même peuple, soit chez des peuples voisins, arrivent à se modifier l'un l'autre et à se fondre en des types intermédiaires, fusion des formes qui correspond sinon toujours, au moins fort souvent à une fusion de croyances et d'idées.

« Il était facile, en pareille matière, de hasarder des rapprochements ingénieux et chimériques, comme il y en a tant chez les érudits qui ont déjà touché à ces études. Non content de puiser sa science aux meilleures sources et de s'assurer avec un religieux scrupule de l'authenticité des monuments qu'il allègue, M. Goblet d'Alviella est d'une extrême prudence dans sa conjecture; c'est vraiment un esprit critique, qui sait distinguer le probable du certain, et s'arrêter là où manquent les documents. On ne peut que souhaiter qu'il poursuive ses recherches. »

« 2° *Bulletin de correspondance hellénique,* 15e année, janvier-février 1891 (Athènes et Paris, in-8°).

« Le numéro double qui ouvre la nouvelle année présente un grand intérêt; il contient la description méthodique, due à M. Lechat, d'une curieuse collection de figurines en terre cuite qui ont été trouvées à Corfou, l'ancienne Corcyre, dans un terrain appartenant à M. Carapanos. Ces figurines, toutes votives, représentent une Artémis dont le temple a dû exister dans le voisinage de l'endroit où ont été ramassées en très grand nombre les statuettes; il y a dans celles-ci une variété de types et d'attributs dont donnent l'idée les huit planches en photogravure jointes au mémoire et que M. Lechat étudie avec la précision et la finesse que nous avions déjà rencontrées dans ses fouilles de l'Acropole.

« Vient ensuite la seconde partie du travail de M. Homolle, *Comptes et inventaires des temples déliens en l'année 279;* enfin le cahier se termine par une étude de MM. Cousin et Deschamps sur les *Inscriptions du temple de Zeus Panamaros* en Carie et par une note de M. Foucart sur un *Bail passé entre le dème de Prasiæ et un citoyen appartenant à ce même dème;* le fragment qui nous en reste a été trouvé à Porto-Raphti.

« C'est M. Foucart qui, avant de remettre à M. Homolle la direction de l'École, a préparé et corrigé ce numéro du *Bulletin;* nous sommes convaincus que son successeur conservera à ce recueil la haute valeur que lui avait donnée notre savant confrère. »

M. Deloche présente un ouvrage de la part de l'auteur :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie un livre de M. René Fage, intitulé : *La prise de Tulle et son occupation par l'armée du vicomte de Turenne (1585-1586)* (Tulle, 1891, in-8°).

« En 1585, au temps de la neuvième guerre civile, qu'on a nommée la *Guerre des trois Henri,* la ville de Tulle, capitale du Bas-Limousin, tenait pour le roi de France. Henri de la Tour, vicomte de Turenne, un des plus habiles lieutenants du roi de Navarre, résolut de s'en emparer. Au mois de septembre il arriva avec une armée de huit à dix mille hommes (armée considérable à cette époque) aux abords de la ville, qui n'avait pour garnison qu'une compagnie royale d'arquebusiers; néanmoins elle se prépara à la résistance à l'aide de sa milice. La lutte était fort inégale; elle se prolongea cependant au delà de toute prévision. Les faubourgs, bien que défendus par une enceinte fortifiée, furent assez promptement occupés par les Huguenots; mais il n'en fut pas de même de l'ancien *castrum*, noyau de la ville, situé sur un promontoire escarpé, au confluent de la Corrèze et d'un de ses affluents; protégé par des murs et de fortes tours, il opposa une assez longue résistance : l'incendie d'une des deux tours principales ouvrit une brèche par où l'ennemi pénétra dans la place. Une trêve fut conclue, des otages furent échangés, et après de laborieuses négociations la ville se rendit moyennant une rançon de 12,000 écus et l'hébergement, jusqu'à parfait payement de cette somme, du régiment que le vicomte y laissa, commandé par le maître de camp Lamaurie, dont Brantôme a loué la bravoure et les talents militaires. C'est le 6 février 1586 que, la rançon acquittée, Lamaurie et ses troupes sortirent de la ville, chargés de butin. Depuis ce temps les habitants et le clergé célèbrent cette délivrance comme un de leurs plus heureux anniversaires.

« Cet événement a été raconté par Étienne Baluze dans son *Histoire de Tulle*, mais en termes sommaires, bien que son bisaïeul Jean Baluze, alors premier consul de la ville, y eût rempli un rôle important, comme négociateur de la reddition. M. René Fage, pourvu de nombreux et intéressants documents que son illustre prédécesseur avait sans doute ignorés, a pu décrire avec beaucoup plus de détails les péripéties sanglantes et très émouvantes du siège, les angoisses et les souffrances de toute sorte qui accompagnèrent les longs pourparlers et finalement le dur sacrifice que s'imposa cette vaillante population pour se débarrasser d'une onéreuse et douloureuse occupation de troupes peu disciplinées. M. R. Fage a apporté, dans la confection de ce nouvel ouvrage, l'érudition, la saga-

cité, l'esprit de contrôle et aussi l'habileté de mise en œuvre dont il avait fait preuve dans les travaux d'histoire provinciale ou locale qu'il poursuit depuis vingt ans, avec autant de talent que de persévérance.»

M. VIOLLET offre à l'Académie, au nom de M. Édouard Beaudouin, professeur à la Faculté de droit de Grenoble, le premier fascicule d'un ouvrage intitulé : *Le culte des empereurs dans les cités de la Gaule narbonnaise* (Grenoble, 1891, in-8°, extrait des *Annales de l'enseignement supérieur de Grenoble*, III).

«M. Beaudouin résume en ces termes l'étude dont il nous offre aujourd'hui la première partie :

«La distinction entre le culte des *divi* et le culte de Rome et d'Auguste «est aujourd'hui reconnue et faite par presque tout le monde. Il en est «peut-être différemment de la distinction que je crois devoir faire entre «le culte de Rome et d'Auguste et le culte qui a pu être rendu, dans «certains cas, à certains empereurs personnellement adorés de leur vivant. «On confond très souvent les deux choses sous le nom trop général et «assez inexact de culte des empereurs régnants. Il est donc utile de bien «montrer qu'il y a là réellement deux cultes et deux sacerdoces distincts, «et que les prêtres de tel empereur, traité durant sa vie de divinité véri«table, ne sont pas les mêmes que les prêtres de Rome et d'Auguste, «qui honorent l'État romain et l'empereur en général considéré comme le «chef et le représentant de l'État, plutôt que tel empereur en parti«culier.»

«Je n'ai pas la compétence nécessaire pour apprécier ces délicates questions. Mais j'ai été frappé, comme le sera tout lecteur, des rares qualités d'exposition et de style dont a fait preuve dans ce mémoire M. Beaudouin. Sa méthode m'a paru excellente, son érudition très sûre.»

Ont encore été offerts :

Annales du commerce extérieur, 1891, fasc. 2 et 3 (Paris, in-8°);

Annales du musée Guimet. Revue de l'histoire des religions, 12e année, t. XXIII, n° 1 (Paris, 1891, in-8°);

Atti della Reale Accademia dei Lincei, 288e année, 4e série, *Rendiconti*, vol. VII, fasc. 1-6 (Rome, 1891, in-4°);

Biblioteca nazionale centrale di Firenze. Bollettino delle pubblicazioni italiane, nos 124-127 (Florence, 1891, in-8°);

Biblioteca nazionale centrale Vittorio Emanuele. Bollettino delle opere moderne straniere, etc., vol. VI, nos 1-3 (Rome, 1891, in-8°);

Bibliothèque de l'École des chartes, t. LI, 6e livraison (Paris, 1890, in-8°);

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, année 1890, n° 4 (Amiens, 1891, in-8°);

Bulletin de numismatique, rédigé par M. Raymond Serrure, 2e livraison (Paris, 1891, in-8°);

Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie, 1891, février et mars (Cracovie, in-8°);

Bullettino di archeologia cristiana, du commandeur J.-B. de Rossi, 5e série, 1re année, nos 2 et 3 (Rome, 1890, in-8°);

Journal asiatique, 8e série, t. XVI, n° 3, et t. XVII, n° 1 (Paris, 1890, in-8°);

Korrespondenzblatt der Westdeutschen Zeitschrift für Geschichte und Kunst, 10e année, nos 2, 3 (Trèves, 1891, in-8°);

Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest, 2e série, t. XIII, année 1890 (Poitiers, 1891, in-8°);

Ministero della pubblica istruzione. Indici e cataloghi. IV. *I codici palatini della R. Biblioteca nazionale centrale di Firenze*, vol. II, fasc. 3 (Rome, 1891, in-8°);

Proceedings of the Society of antiquaries of London, 2e série, vol. XIII, n° 2 (Londres, 1890, in-8°);

Proceedings of the Society of Biblical archæology, vol. XIII, 4e et 5e parties (Londres, 1891, in-8°);

Revue archéologique, janvier-février 1891 (Paris, in-8°);

Revue de la science nouvelle, nos 41, 42 (Paris, 1891, in-4°);

Revue de la Société des études historiques, 4e série, t. VIII (Paris, 1890, in-8°);

Revue des Pyrénées et de la France méridionale, t. III, année 1891, 1er trimestre (Toulouse, in-8°);

Revue des questions historiques, 98e livraison (Paris, 1891, in-8°);

Revue épigraphique du midi de la France, n° 60 (Vienne, 1891, in-8°);

Revue géographique internationale, nos 183-185 (Paris, 1891, in-8°);

Société centrale des architectes français. Bulletin mensuel, 6e série, t. VI, nos 7-12 (Paris, 1891, in-8°);

Viestnik hrvatskoga arkeologickoga druztva, 13e année, n° 2 (Agram, 1891, in-8°).

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1891.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES.

MAI-JUIN.

PRÉSIDENCE DE M. OPPERT.

SÉANCE DU 1er MAI.

M. Bailly, membre de l'Institut, président de la Société des artistes français, informe le Secrétaire perpétuel que le Conseil d'administration de cette société a, sur sa proposition, décidé que, comme les années précédentes, MM. les Membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres pourront entrer au Salon de cette année sur la présentation de leur médaille.

Les remerciements de l'Académie seront adressés à M. Bailly.

M. Charles Garnier, membre de l'Institut, président de la Société centrale des architectes, écrit au Secrétaire perpétuel pour le prier de lui faire connaître le nom du membre de l'École française d'Athènes ou de celle de Rome à qui devra être décernée la médaille que la Société accorde tous les ans pour travaux archéologiques.

La Commission des Écoles d'Athènes et de Rome présentera un candidat dans la prochaine séance.

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, adresse au Président de l'Académie diverses nouvelles archéologiques, notamment celle de la découverte d'une *tabula lusoria* dont l'in-

scription semble contenir une allusion aux victoires d'Aurélien sur les barbares [1].

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, le PRÉSIDENT annonce que M. Whitley Stokes, à Londres, est élu associé étranger de l'Académie, en remplacement de M. de Miklosich, décédé.

Est adressé au concours des Antiquités de la France pour 1892 :

Histoire du prieuré de Saint-Lô de Rouen, par M. L. de Granville (Rouen, 1890, 2 vol. in-8°).

M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE communique des recherches sur la condition des femmes chez les Celtes.

La femme celte a d'abord été tenue par l'homme dans un état de complète infériorité. C'est ce qu'on voit dans les Commentaires de César.

Un siècle plus tard, au contraire, chez les Celtes de Bretagne, nous voyons la reine Cartismandua changer de mari et conserver la royauté. Le roi Pratusagus institue ses filles héritières conjointement avec l'empereur Néron. La reine Bondicca, montée sur son char, se rend au combat à la tête de son armée.

Dans la littérature irlandaise, le grand héros Cuchulainn doit son talent militaire aux enseignements d'une femme; c'est contre une amazone qu'il accomplit son premier exploit.

Le droit irlandais reconnaît aux femmes le droit d'hériter, à charge de service de guerre, et ce droit est ancien, puisque l'obligation du service de guerre imposé aux femmes fut supprimée à la fin du VIIe siècle. Les femmes pouvaient garder l'héritage pendant deux générations, puis il revenait aux collatéraux mâles du père. Cette restitution était garantie par des cautions, dont il est question dans la collection canonique irlandaise, monument du VIIe siècle.

La femme irlandaise, quand elle était plus riche que son mari, devenait chef du ménage; lorsque les deux époux avaient la même fortune, ils étaient égaux.

Le droit irlandais a conservé, dans le traité de la saisie immé-

(1) Voir aux COMMUNICATIONS, n° XV (p. 193-196).

diate, qui forme une section du premier livre du *Senchus Mor*, un monument juridique de l'époque primitive où les femmes étaient, comme dans le droit de Rome le plus ancien, dans la dépendance perpétuelle des hommes.

M. Julien Havet continue la lecture du mémoire de M. Robiou sur l'*État religieux de la Grèce et de l'Orient au siècle d'Alexandre.*

SÉANCE DU 8 MAI.

M. Whitley Stokes écrit à l'Académie pour la remercier de l'honneur qu'elle lui a fait en le nommant associé étranger.

M. le comte du Paty de Clam, contrôleur civil suppléant à Tozeur (Tunisie), adresse à l'Académie une inscription romaine découverte entre Gafsa et Tozeur.

Cette communication est renvoyée à l'examen de M. Héron de Villefosse.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, M. Ravaisson commence la seconde lecture, qu'exige le règlement, de son mémoire sur la *Vénus de Milo.*

Il rappelle, pour redresser une erreur répandue, qu'il ne s'agit aucunement de proposer une restauration quelconque de la célèbre statue, mais uniquement de chercher à la restituer par la pensée telle qu'elle devait être lorsqu'elle était intacte. Personne plus que lui ne s'est efforcé de mettre fin à l'usage ancien et si souvent pernicieux des restaurations, et même, quand il en a été effectué de trop fâcheuses, de les faire, autant que possible, disparaître. Il a débarrassé jadis la Vénus de Milo elle-même d'additions malheureuses qui la défiguraient. Mais, en respectant scrupuleusement les débris qui subsistent des grands monuments de l'art d'autrefois, peut-il être interdit de rechercher ce qu'ils furent dans leur primitive intégrité et de rétablir ainsi le dessein obscurci de leurs auteurs? Ce qu'on fait journellement pour l'architecture des anciens, pourquoi ne le ferait-on pas pour leur sculpture?

Le mémoire, s'il est publié dans le recueil de l'Académie, y

sera accompagné de planches représentant les éléments, épars en différents endroits, de la restitution proposée; on y trouvera notamment les bas-reliefs de Sidé en Pamphylie et de Locres, dont la découverte, opérée depuis la première communication de M. Ravaisson, a prouvé qu'il avait existé au siècle de Phidias, comme il l'avait dit, un groupe semblable à celui dont il a voulu établir que la Vénus de Milo avait fait partie, et est venue justifier ainsi ses conjectures.

M. F. de Mély communique à l'Académie trente-sept noms de pierres en chaldéen, qu'il a relevés dans le Lapidaire d'Alphonse X le Sage, à l'Escurial [1]. Ces noms sont suivis de leur explication en espagnol, et, comme chacun d'eux est composé de plusieurs mots, la contribution qu'ils apportent à notre connaissance de la langue chaldéenne peut être assez importante, malgré la mauvaise transcription des mots, qui sont probablement fort corrompus. L'une de ces pierres paraît être la pierre *zatu*, que M. Lenormant a signalée dans ses travaux sur les textes d'Assurbanipal. Il semble que ce soit une agate, connue des lapidaires sous le nom d'*œil de bélier*.

SÉANCE DU 15 MAI.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de l'ampliation d'un décret, en date du 11 mai, par lequel le Président de la République a approuvé l'élection de M. Whitley Stokes, comme associé étranger.

Le Président annonce que l'Académie a présenté, pour la médaille décernée par la Société centrale des architectes à l'un des membres des Écoles françaises d'Athènes ou de Rome, M. Enlart, membre de l'École de Rome, auteur d'un mémoire intitulé : *Les origines bourguignonnes de l'architecture gothique en Italie.*

M. Homolle, directeur de l'École française d'Athènes, adresse au Président de l'Académie une lettre sur les travaux des membres de cette École [2], ainsi que deux mémoires, l'un de M. Legrand

[1] Voir aux Communications, n° XVI (p. 196-201).
[2] Voir aux Communications, n° XVII (p. 201-208).

sur les antiquités de Trézène, l'autre de M. Joubin sur les lécythes d'Érétrie et sur une inscription de Cyzique.

M. Boissier lit une note de M. Cagnat, qui revient d'Algérie, où il avait été envoyé par le ministère des beaux-arts pour étudier les résultats des fouilles exécutées depuis une dizaine d'années à Timgad, par le service des Monuments historiques[1].

M. Cagnat insiste sur l'intérêt que présentent les restes de cette ville, qui sont encore actuellement dans l'état où ils se trouvaient au moment de la destruction de la cité par les Maures, à l'approche des Byzantins. On a déblayé déjà de grandes voies dallées, limitées de chaque côté par des arcs de triomphe, dont un est encore presque intact, le forum tout entier avec ses dépendances, un théâtre et un marché très curieux dont le fond se termine en abside. Toutes ces constructions ont été faites d'un seul coup, sur un plan d'ensemble nettement établi; elles sont datées, par les inscriptions que l'on a trouvées dans les fouilles, de la première partie du IIe siècle de notre ère. M. Cagnat attribue la naissance de cette ville toute romaine et son développement rapide à l'influence impériale, qui voulait créer ainsi un centre de civilisation florissant au milieu d'un pays récemment pacifié.

M. Cagnat se propose de faire sur Timgad, avec M. Bœswillwald, inspecteur général des Monuments historiques, une publication développée; M. Boissier en dépose le premier fascicule sur le bureau de l'Académie[2].

M. Boissier ajoute quelques renseignements sur l'état des fouilles commencées et continuées, qu'il a pu voir dans son voyage entrepris le mois dernier. Il parle des travaux accomplis dans ces derniers temps à Tébessa, à Tipasa, de celles que le docteur Carton poursuit à Dougga. Il parle surtout de Timgad, complétant la note de M. Cagnat et rendant un juste hommage au premier directeur des fouilles, M. Duthoit, et à tous ceux qui, comme lui, ont attaché leur nom à ces belles découvertes.

M. le marquis de Vogüé remercie M. Boissier d'avoir rendu justice à M. Duthoit, l'habile directeur des fouilles de Timgad,

(1) Voir aux Communications, n° XVIII (p. 209-218).
(2) Voir aux Livres offerts (p. 239).

qui, par modestie, n'a jamais appelé l'attention sur ses travaux et qui est mort avant d'avoir pu les faire connaître.

M. Héron de Villefosse dépose sur le bureau de l'Académie deux photographies représentant une restitution de la Victoire de Samothrace.

Cette restitution a été exécutée aux frais d'un amateur alsacien, M. Engel-Gros, qui possède à Bâle une galerie bien connue. Le modèle est en métal et la figure tout entière a été réduite à une hauteur de $0^{m},60$ environ. Dans l'accomplissement de son généreux dessein, M. Engel-Gros a été secondé par deux artistes d'une valeur éprouvée, M. Cordonnier, sculpteur, et M. Falize, orfèvre. Le travail de restitution a été conduit par M. Cordonnier avec le concours de M. Falize, qui a également dirigé les opérations si délicates de la fonte à cire perdue, de la retouche et de la coloration du bronze.

Il y a près de quinze ans, un sculpteur autrichien, M. Zumbusch, s'appuyant sur la parenté évidente qui existe entre la statue de Samothrace et la figure de Victoire debout sur une proue de galère, au revers de certaines médailles de Démétrius Poliorcète, avait exécuté une première restitution du marbre conservé au Louvre. Cette restitution reproduite par le moulage existe dans tous les grands musées d'Allemagne. Elle est l'écho d'une hypothèse ingénieuse et très vraisemblable émise par M. Benndorf. Depuis longtemps on était assez d'accord pour reconnaître que la Victoire, figurée au revers des médailles de Démétrius, était un souvenir de la grande victoire navale remportée par ce prince en 306, à Salamine, près de l'île de Chypre, sur Ptolémée, fils de Lagus. M. Benndorf admit le premier que les coins de ces médailles avaient été gravés d'après la statue de Samothrace, ex-voto de Démétrius vainqueur aux dieux protecteurs de sa flotte. Sans entrer dans les discussions auxquelles cette hypothèse a donné lieu, il est bon de rappeler que dans l'œuvre de M. Zumbusch la Victoire est représentée soufflant dans une grande trompette qu'elle soulève du bras droit, tandis qu'elle tient de la main gauche le support d'un trophée.

M. Cordonnier, au contraire, a mis une couronne dans la main

droite de la Victoire; la couronne est, en effet, un des attributs les plus fréquents de la déesse. Ce n'est pas seulement la pensée de donner à la figure un accessoire plus gracieux qui a déterminé le sculpteur français dans son choix, c'est aussi l'étude attentive d'un fragment de l'épaule droite, dont le mouvement lui a paru plus favorable à cette combinaison. C'était une tâche difficile que de modeler une tête qui ne parût pas déplacée au-dessus du merveilleux torse que possède le Louvre. En l'accomplissant, M. Cordonnier a montré que son talent pouvait se plier à toutes les exigences et qu'un véritable artiste savait se proposer un but modeste et l'atteindre.

Il serait tout à fait imprudent de dire que la restitution exécutée sous l'inspiration de M. Engel-Gros est inattaquable. Bien des problèmes restent encore à résoudre pour la reconstitution du chef-d'œuvre découvert à Samothrace. Notre savant correspondant M. Champoiseau, qui a attaché son nom à ce magnifique monument, nous apportera peut-être bientôt la solution de quelques-uns de ces problèmes. En attendant, il faut se réjouir de voir un amateur vraiment digne de ce nom et des artistes français se passionner pour des travaux qui ont une importance véritable au point de vue de l'histoire de l'art. Si l'on veut bien se rappeler les tentatives du même genre faites à l'étranger depuis quelques années, on reconnaîtra que l'entreprise de M. Engel-Gros et de ses collaborateurs a un intérêt véritablement patriotique.

M. Ravaisson continue la seconde lecture de son mémoire sur la *Vénus de Milo*.

L'Académie se forme en comité secret.

SÉANCE DU 22 MAI.

Le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts adresse à l'Académie une invitation pour la réunion générale du Congrès des Sociétés savantes, qui doit avoir lieu mercredi 27 mai, à deux heures, à la Sorbonne.

Une lettre de faire-part fait connaître à la Compagnie la mort du commandeur Gaspare Gorresio, sénateur du royaume d'Italie

associé étranger de l'Académie, décédé à Turin le 20 de ce mois.

Le Président rend hommage aux mérites signalés du savant associé que l'Académie vient de perdre.

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, adresse au Président diverses nouvelles archéologiques[1].

M. Barbier de Meynard, au nom de la Commission du prix Bordin, pour lequel le sujet mis au concours était : *Étudier l'histoire politique, religieuse et littéraire d'Édesse jusqu'à la première croisade*, annonce que la Commission a décerné le prix au mémoire ayant pour devise : « Ta ville sera bénie et nul ennemi ne prévaudra plus contre elle » (lettre de Jésus à Agbar).

Le Secrétaire perpétuel ouvre le pli cacheté qui accompagne le mémoire. Il y lit le nom de M. Rubens Duval.

M. l'abbé Duchesne, au nom de la Commission du prix Bordin (*Étude sur les travaux entrepris à l'époque carlovingienne pour établir et reviser le texte latin de la Bible*), fait connaître que le prix a été décerné au mémoire inscrit sous le n° 2 et ayant pour devise : « In templo Dei offert unusquisque quod habet. . . Nobiscum bene agitur, si obtulerimus pelles et caprarum pilos, etc. » (saint Jérôme).

Le Secrétaire perpétuel ouvre le pli cacheté joint à ce mémoire. Il y lit le nom de M. Samuel Berger.

M. Croiset, au nom de la Commission du prix Brunet, donne lecture du rapport suivant :

« La question proposée était celle-ci : *Dresser le catalogue des copistes des manuscrits grecs; indiquer les copies qui peuvent être attribuées à chacun d'eux; ajouter les indications chronologiques, biographiques et paléographiques relatives à ces copistes.*

« La Commission n'a eu à examiner qu'un seul mémoire. Bien que ce travail ne réponde pas d'une manière complète à toutes les questions posées par le programme de l'Académie, la Commission estime que l'auteur a fait preuve d'une grande connaissance du sujet et elle ne doute pas qu'il ne soit en mesure de compléter ultérieurement un mémoire déjà très satisfaisant. Elle n'hésite pas, en conséquence, à décerner le prix Brunet à l'au-

[1] Voir aux Communications, n° XIX (p. 218-220).

teur de ce mémoire, M. Henri Omont, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale.»

Les noms des lauréats de ces trois concours seront proclamés dans la séance publique annuelle de l'Académie.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre la lecture du rapport de la Commission du prix Gobert.

M. Ravaisson continue la seconde lecture de son mémoire sur la *Vénus de Milo*.

M. Albert Lebègue commence une communication sur les découvertes récentes de Martres-Tolosanne (Haute-Garonne).

SÉANCE DU 29 MAI.

M. le Directeur du secrétariat et de la comptabilité au Ministère de l'instruction publique écrit au Secrétaire perpétuel pour l'informer que M. le Ministre vient de commander pour l'Institut, à M. Béguine, le buste en marbre de M. de Longpérier.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, le Président annonce que la Commission du prix Gobert propose pour le premier prix M. Paul Fournier, auteur de l'ouvrage intitulé : *Le royaume d'Arles et de Vienne (1138-1378)*, et pour le second prix M. Ulysse Robert, auteur des deux ouvrages intitulés : *Bullaire du pape Calixte II (1119-1124)* et *Histoire du pape Calixte II*.

Il est procédé au vote pour le premier prix.

Il y a 34 votants. Majorité 18.

M. Fournier obtient 24 suffrages; M. de Maulde, 9; M. Ulysse Robert, 1.

En conséquence, le premier prix Gobert est décerné à M. Paul Fournier.

Il est procédé au vote pour le second prix.

Il y a 33 votants; majorité 17.

M. Ulysse Robert obtient 25 suffrages; M. de Maulde, 6; il y a 2 bulletins blancs.

En conséquence, le second prix Gobert est décerné à M. Ulysse Robert.

M. le marquis d'Hervey-Saint-Denys fait le rapport suivant :

« La Commission du prix Stanislas Julien, après avoir pris connaissance des ouvrages, au nombre de trois, envoyés au concours, a décerné le prix au *Dictionnaire chinois-français* du P. Séraphin Couvreur. »

M. Léon Gautier, au nom de la Commission du prix de la Grange, donne lecture du rapport suivant :

« Le prix de la Grange a été fondé en faveur de la publication du texte d'un poème inédit des anciens poètes de la France. A défaut d'une œuvre inédite, le prix peut être décerné au meilleur travail sur un poème déjà publié, mais appartenant aux anciens poètes.

« Le prix est décerné cette année à M. Antoine Héron, de Rouen, pour ses deux volumes intitulés : *L'art et science de pleine rhétorique*, du curé Fabri, publiés par la Société des bibliophiles de Rouen.

« La Commission entend, par ce prix, récompenser également toutes les publications que M. Antoine Héron a antérieurement consacrées à la littérature du moyen âge. »

Les noms des lauréats de ces trois concours seront proclamés dans la séance publique annuelle de l'Académie.

M. Ravaisson achève la seconde lecture de son mémoire sur la *Vénus de Milo*.

M. Albert Lebègue termine la lecture de son mémoire sur ses récentes découvertes à Martres-Tolosanne (Haute-Garonne).

L'emplacement des fouilles, situé entre cette petite ville et la Garonne, avait été déjà exploré; l'archéologue Dumège en avait tiré des statues, quelques-unes fort belles, et d'autres d'un style si étrange qu'il laissait soupçonner une fraude. Les nouvelles recherches ont justifié l'authenticité de ces œuvres, et découvert, parmi des monceaux de débris antiques, une grande quantité de sculptures d'une incontestable originalité. Elles sont parfois incorrectes, souvent délicates, souvent très vigoureuses, presque toujours expressives et vivantes. On peut citer des bas-reliefs représentant les travaux d'Hercule et divers bustes qui furent des portraits, surtout quelques têtes d'enfants d'une grâce exquise. Il est donc prouvé que la Gaule des premiers siècles, qui envoyait

à Rome des poètes et des orateurs, connut aussi une renaissance artistique attestée par des œuvres d'un réel mérite.

En recherchant ces statues, M. Lebègue a déblayé un véritable chaos d'édifices effondrés. Il serait à souhaiter que la fouille fût continuée; elle déblayerait l'emplacement d'une petite ville gallo-romaine inconnue à l'histoire et dont le nom même est encore à cnercher.

M. le comte DE LASTEYRIE présente des observations sur un passage de la communication de M. Lebègue.

Il fait remarquer que l'hypothèse de l'existence d'un dépôt ou entrepôt de vente d'objets d'art rencontre une objection grave dans ce fait, signalé par M. Lebègue lui-même, que les objets ou fragments découverts appartiennent à des époques éloignées les unes des autres, depuis les temps de belle production artistique jusqu'à ceux du médiocre et même du plus défectueux travail.

M. DELOCHE fait observer que, les recherches n'ayant encore porté que sur les objets d'art, fragments de statues, d'ornements d'architecture, etc., on ignore absolument le caractère particulier de l'ancienne localité où ils ont été trouvés; qu'il se pourrait que ce fût un *vicus*, mais aussi que ce fût une simple *villa*, appartenant à un riche et puissant propriétaire, qui aurait accumulé dans son opulente habitation des objets de diverses provenances et d'époques différentes; que même plusieurs générations de propriétaires auraient successivement acquis et conservé des produits artistiques de périodes correspondantes, ce qui en expliquerait la variété. Les *villas* gallo-romaines formaient chacune un ensemble de grande étendue, composé à la fois des résidences souvent luxueuses des personnages qui les possédaient et de toutes les habitations des agents et artisans de tout ordre, en sorte qu'elles se suffisaient à elles-mêmes et pourvoyaient largement à tous leurs besoins.

M. Lebègue reconnaît que l'hypothèse d'une *villa* semblable est en effet admissible concurremment avec celles qu'il a émises, et que les travaux de fouilles à exécuter permettront seuls de se fixer sur la nature et le caractère de l'ancienne localité où est actuellement le village de Martres-Tolosanne.

SÉANCE DU 5 JUIN.

L'Académie procède à l'élection des deux membres qui composeront la Commission chargée de vérifier les comptes de recettes et de dépenses de l'Académie pendant l'année 1890.

MM. Croiset et de Barthélemy sont élus.

M. le comte de Lasteyrie est désigné pour lire à la séance trimestrielle de juillet prochain son mémoire sur l'église Saint-Martin de Tours.

M. Paul Meyer communique à l'Académie une ballade contre les Anglais, trouvée par lui dans les archives du département de la Drôme, à Valence. L'auteur y fait mention de la déroute des Anglais

Par le vouloir du roi Jésus
Et Janne, la douce pucelle.

D'après le contenu de la pièce et les circonstances dans lesquelles elle s'est conservée, il est probable qu'elle a été composée en 1429, peu après la levée du siège d'Orléans. C'est le plus ancien document poétique que l'on possède sur Jeanne d'Arc.

M. Clermont-Ganneau communique des inscriptions grecques et hébraïques du Ier siècle de notre ère, gravées sur des ossuaires récemment trouvés dans un caveau sépulcral creusé dans le roc, à 300 mètres environ au nord de Jérusalem, du côté de la porte de Damas [1].

M. le comte de Lasteyrie entretient l'Académie d'une curieuse découverte qui vient d'être faite dans l'église de Château-Landon (Seine-et-Marne), dont la Commission des monuments historiques poursuit en ce moment la restauration. Cette église a conservé dans sa nef des restes importants d'une construction du commencement du XIe siècle, dont toutes les fenêtres ont été murées à une époque déjà ancienne. Or, en débouchant une de ces fenêtres, l'architecte qui dirige les travaux, M. Sauvageot, a eu

[1] Voir aux Communications, n° XX (p. 221-224).

la bonne fortune de retrouver un châssis de bois, qui remonte, à n'en pas douter, à l'époque même de la construction première du monument, et qui nous montre de quelle façon étaient fixés les vitraux qui ornaient l'église au début du XIe siècle. M. de Lasteyrie fait ressortir tout l'intérêt de cette découverte; on sait en effet combien sont rares les documents qui concernent l'histoire des vitraux, et combien tout ce qui touche à l'histoire et à la technique de cet art avant le XIIe siècle est encore obscur.

M. Julien Havet continue la lecture du mémoire de M. Robiou sur l'*État religieux de la Grèce et de l'Orient au siècle d'Alexandre.*

M. Théodore Reinach fait une communication intitulée : *Aristote ou Critias.*

Dans le traité récemment découvert d'Aristote sur la constitution athénienne se trouvent trois morceaux qui, selon M. Théodore Reinach, ne peuvent être ni exacts, ni d'Aristote. L'un attribue à Dracon une constitution qui présente des analogies surprenantes avec la constitution oligarchique introduite à Athènes en 411 avant notre ère. L'autre prétend faire remonter à Solon l'institution du tirage au sort des magistrats. Le troisième prête à Thémistocle un rôle actif dans la ruine de l'Aréopage. M. Théodore Reinach, après avoir fait la critique de ces trois chapitres, soutient qu'ils doivent être empruntés à un pamphlet historique de la fin de la guerre du Péloponnèse, probablement à la *Constitution athénienne* de Critias, qui fut disciple de Socrate et figure au nombre des Trente Tyrans. On a conservé deux autres fragments de son livre qui sont conçus dans le même esprit.

M. Viollet, sans repousser *a priori* l'hypothèse de M. Théodore Reinach, demande si Aristote n'a pu commettre des erreurs et s'il suffit qu'un passage de ses œuvres soit inexact pour qu'on soit en droit d'en nier l'authenticité.

SÉANCE DU 12 JUIN.

M. Jules Girard, au nom de la Commission du prix ordinaire, pour lequel le sujet mis au concours était : *Étudier la tradition des*

guerres médiques, déterminer les éléments dont elle s'est formée, etc., fait connaître que la Commission a décerné le prix au mémoire unique envoyé au concours, portant pour épigraphe une phrase tirée d'Hérodote (VII, 139).

Le Président donne acte à la Commission de sa décision.

Le Secrétaire perpétuel ouvre le pli cacheté qui accompagne le mémoire et y lit le nom de M. Amédée Hauvette, maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris.

Le nom de M. Hauvette sera proclamé dans la séance publique annuelle de l'Académie.

M. Ravaisson continue la seconde lecture de son mémoire sur la *Vénus de Milo*.

M. l'abbé Duchesne communique le résultat de ses recherches sur l'origine des faux privilèges de l'église de Vienne en Dauphiné.

Il montre que ces pièces apocryphes ont laissé trace dans deux rédactions successives du livre épiscopal de Vienne, toutes deux du temps de l'archevêque Léger (1030-1070), et antérieures à l'année 1068. Dans ces conditions, il est impossible de les rapporter au temps de l'archevêque Gui de Bourgogne (1088-1119). La série de ces pièces s'étend du second siècle à la fin du xie, et il y a lieu d'y distinguer deux groupes : l'un, le plus ancien, existait dès avant l'année 1068; comme il contient une fausse lettre de Léon IX, mort en 1054, c'est aux environs de l'année 1060 qu'il conviendra d'en placer la composition; l'autre, comprenant les fausses pièces au nom de Grégoire VII, Urbain II et Pascal II, est un complément ajouté sous Gui de Bourgogne. C'est d'ailleurs dans ces dernières pièces et seulement dans celles-là que les conflits ecclésiastiques du temps de Gui ont laissé quelques traces.

M. Héron de Villefosse annonce de la part de M. G. Lafaye, professeur à la Faculté des lettres de Lyon, la découverte récemment faite à Saint-Romain-en-Gal (Rhône), près de Vienne (Isère), d'une très belle mosaïque représentant les saisons et les différents travaux champêtres se rapportant à chacune d'elles. C'est une sorte de calendrier figuré qui rappelle ceux qui décorent les portes de nos églises du moyen âge. L'heure étant trop avancée, la lecture

du mémoire de M. G. Lafaye sur cette mosaïque est renvoyée à la prochaine séance.

SÉANCE DU 19 JUIN.

Le Président rappelle à l'Académie qu'un mois s'est écoulé depuis la mort de M. Gorresio, associé étranger.

Il l'invite à déclarer par un vote s'il y a lieu de pourvoir à son remplacement.

L'Académie décide qu'il y a lieu de procéder au remplacement, et que la Commission chargée de dresser une liste de candidats sera nommée dans la séance du vendredi 23 octobre.

M. Deloche, au nom de la Commission du prix de numismatique, fait le rapport suivant :

« La Commission chargée de décerner le prix de numismatique fondé par M. Allier de Hauteroche accorde cette distinction au *Catalogue des monnaies grecques de la Bibliothèque nationale :* monnaies des rois de Syrie, d'Arménie et de Commagène, par M. Ern. Babelon, conservateur adjoint au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale.

« Cet important ouvrage se compose :

« 1° D'un catalogue proprement dit, qui inaugure une série de publications semblables destinées à former le catalogue général des monnaies grecques du cabinet de France, le plus riche qui existe au monde;

« 2° D'une introduction qui est un traité complet de la numismatique des Séleucides, et dans laquelle l'auteur a reproduit en vignettes les pièces types qui manquent à notre collection nationale, en sorte que l'ouvrage peut être regardé comme un véritable *corpus* des monnaies des Séleucides.

« Il est accompagné de tables fort complètes, de 30 planches de médailles et d'une planche où sont figurés 144 monogrammes.

« Votre Commission, Messieurs, a été unanime à reconnaître le haut mérite de ce livre, où l'on retrouve le savoir étendu et l'excellente méthode qui distinguent le remarquable livre de

M. E. Babelon sur les monnaies de la République romaine, auquel l'Académie a décerné, en 1887, le prix de numismatique.»

M. Boissier annonce que la Commission chargée d'examiner les ouvrages envoyés au concours Bordin, dont le sujet était : *Étudier les sources qui ont servi à Tacite pour composer ses Annales et ses Histoires*, a décerné le prix au mémoire n° 2, portant pour épigraphe : *Parata inquisitio, sed onerosa collatio.*

Le pli cacheté joint à ce mémoire ayant été ouvert, il est constaté que l'auteur du travail récompensé est M. Philippe Fabia, docteur ès-lettres, professeur de rhétorique au lycée d'Aix.

M. le comte de Lasteyrie communique les résultats du concours des Antiquités de la France. Au nom de la Commission, il demande que l'Académie, prenant en considération la force du concours, s'adresse à M. le Ministre pour être autorisée à décerner une quatrième médaille.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

La liste des ouvrages récompensés est arrêtée comme il suit :

1re médaille. — M. Camille Jullian, *Inscriptions antiques de Bordeaux;*

2e médaille. — M. Ernest Mercier, *Histoire de l'Afrique septentrionale (Berbérie), depuis les temps les plus reculés jusqu'à la conquête française;*

3e médaille. — M. Alfred Jeanroy, *Les origines de la poésie lyrique en France au moyen âge;*

4e médaille (demandée au Ministre). — M. Édouard Forestié, *Les livres de comptes des frères Bonis, marchands montalbanais du XIVe siècle;*

1re mention honorable. — M. J. Roman, *Tableau historique du département des Hautes-Alpes;*

2e mention. — M. Victor Mortet, *Maurice de Sully, évêque de Paris (1160-1196);*

3e mention. — M. Louis Guibert, *La commune de Saint-Léonard-de-Noblat au XIIIe siècle;*

4e mention. — M. Jules de Lahondès, *L'église Saint-Étienne, cathédrale de Toulouse;*

5e mention. — M. du Puitspelu, *Dictionnaire étymologique du patois lyonnais;*

6e mention. — M. Joseph Roux, *Histoire de l'abbaye de Saint-Acheul-lez-Amiens.*

M. Ravaisson continue la lecture de son mémoire sur la *Vénus de Milo.*

M. Héron de Villefosse, au nom de M. G. Lafaye, professeur à la Faculté des lettres de Lyon, lit un mémoire sur la mosaïque romaine récemment découverte à Saint-Romain-en-Gal (Rhône), près de Vienne (Isère).

Le sujet principal représente les saisons, sous la forme de personnages allégoriques. L'artiste avait entouré ce sujet principal de vingt-huit tableaux représentant les principales occupations de la vie rustique; dix-neuf ont été préservés de la destruction. Ces tableaux étaient classés en quatre groupes de sept, chaque groupe étant rapproché de la saison à laquelle il appartenait. Tout ce qui se rapporte à l'hiver et à l'automne est conservé en entier. La salle que décorait cette mosaïque était orientée de telle sorte que les saisons froides regardaient le nord, les autres le sud. Nous avons donc là une sorte de calendrier rustique, de *menologium rusticum* en action, avec cette différence toutefois que les occupations de la campagne sont classées seulement par saisons, et non par mois.

La plupart des tableaux comprennent deux personnages. Parmi les peintures de l'hiver on reconnaît la semaille des fèves, la meule, le transport du fumier, le four, un sacrifice domestique, le tressage des paniers et des ménagères rustiques.

M. Moïse Schwab, de la Bibliothèque nationale, lit une note sur une coupe du musée de Winterthur (Suisse), qui porte une inscription chaldéenne du ve siècle. Cette inscription lui a été signalée par un éminent numismate suisse, M. Imhof-Blumer.

M. Oppert fait une communication sur un épisode, inconnu jusqu'ici, de l'histoire de Babylone.

Les auteurs grecs nous rendent compte des dévastations que Xerxès exerça contre les temples de Babylone : ce roi les détruisit presque tous et tua les prêtres. On pouvait se demander

pourquoi le petit-fils de Cyrus, «roi de Babylone», sévit contre cette ville avec une si stupide férocité. Nous sommes maintenant à même d'en deviner la cause. Babylone avait secoué le joug perse pendant l'expédition de Grèce et s'était donné un roi national, vers l'an 481 avant notre ère.

Ce roi s'appelait Samas-irib.

Le P. Strassmaier a publié un document de l'an de l'avènement de ce roi inconnu, que M. Oppert place en 481, du temps de Xerxès : car le texte introduit, comme principal intéressé, un nommé Nidintabel, fils de Marduk-nasir-abal, qui figure dans beaucoup de documents pendant tout le règne de Darius. Le fils de ce personnage continuait le commerce de ses ancêtres de la tribu d'Egibi : un document de la première année de Xerxès le présente comme stipulant, au nom de sa femme Susame, une convention avec son beau-père, qui ne lui avait pas payé la dot entière et qui lui devait encore 12 mines (1500 francs).

Le document du P. Strassmaier est daté de l'an de l'avènement du roi Samas-irib, roi de Babylone, roi des pays. Ce texte ne peut être placé que dans l'été de l'an 481 avant notre ère. Ce Samas-irib était jusqu'ici inconnu : c'est sans doute lui qui dirigea pendant quelque temps le mouvement patriotique et national des Chaldéens, que Xerxès dut réprimer en revenant de Grèce, et ainsi s'explique la férocité du vaincu de Salamine.

SÉANCE DU 26 JUIN.

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, adresse au Président de l'Académie diverses nouvelles archéologiques[1].

M. Georges Perrot, au nom de M. Wolfgang Helbig, notre correspondant à Rome, communique une note sur un ensemble intéressant qui vient d'être découvert dans cette ville, celui des outils dont se servait un artiste qui travaillait à repousser le métal[2].

[1] Voir aux Communications, n° XXI (p. 224-227).
[2] Voir aux Communications, n° XXII (p. 227-231).

M. Helbig donne la description de ces différents poinçons, qui ont été trouvés encore renfermés dans la boîte où les serrait l'ouvrier. Celui-ci s'appelait Æmilius Faustus; son nom est gravé sur un des instruments; des chiffres se lisent sur d'autres poinçons. L'étude paléographique de ces caractères donne à croire qu'Æmilius Faustus vivait dans le dernier siècle de la république. On constate, non sans étonnement, que pas un de ces poinçons n'est en fer; tous sont en bronze, mais en bronze d'une dureté extraordinaire. M. Helbig espère faire exécuter une analyse qui révélera la composition de ce remarquable alliage.

M. Menant fait remarquer que cette découverte intéresse également l'archéologie assyrienne, à cause des bas-reliefs de bronze découverts à Balawat et dont M. de Clercq possède de nombreux spécimens. L'étude de ces bas-reliefs, à laquelle il se livre aujourd'hui, paraît lui démontrer qu'ils sont le résultat de la fonte combinée avec le repoussé. La découverte des instruments employés à Rome, avec l'indication de leur mode d'emploi, jettera nécessairement un grand jour sur cette question.

M. Ravaisson continue la seconde lecture de son mémoire sur la *Vénus de Milo*.

Sont adressés au concours des Antiquités de la France de l'année 1892 :

Les vitraux de la cathédrale de Laon, par MM. A. de Florival et E. Midoux, fasc. I à IV (Paris, 1882-1891, in-4°);

Notices historiques sur la ville de Brioude, par M. Amédée Saint-Ferréol, t. I à IV (Brioude, 1880-1891, in-8°).

M. Edmond Le Blant lit un mémoire sur *L'antique croyance à des moyens secrets de défier la torture.*

Il cite des textes des divers temps où la torture judiciaire a été en usage, depuis l'antiquité et surtout depuis l'époque des persécutions jusqu'à la fin du moyen âge, textes qui montrent la croyance en question répandue aussi bien parmi les inculpés que parmi les juges.

M. Hamy lit un mémoire intitulé : *L'œuvre géographique des Reinel et la découverte des Moluques.*

Notre confrère étudie spécialement, dans ce travail, les docu-

ments géographiques laissés par l'école des Reinel, pilotes portugais fort célèbres du commencement du XVIe siècle, et les rapproche des renseignements écrits relatifs aux expéditions d'Abreu, de Serrano, etc., dans la Sonde et les Moluques. L'étude simultanée des documents historiques et géographiques, qui n'avait jamais été faite jusqu'ici, permet de suivre, pour ainsi dire, pas à pas, les Portugais dans ces audacieuses navigations vers l'est qui leur assurèrent la possession de la route des épices et achevèrent la révolution qui déplaça, au profit de Lisbonne, l'axe commercial de l'Europe.

M. Héron de Villefosse continue la lecture du mémoire de M. Lafaye sur la mosaïque trouvée à Saint-Romain-en-Gal (Rhône), près de Vienne (Isère).

COMMUNICATIONS.

N° XV.

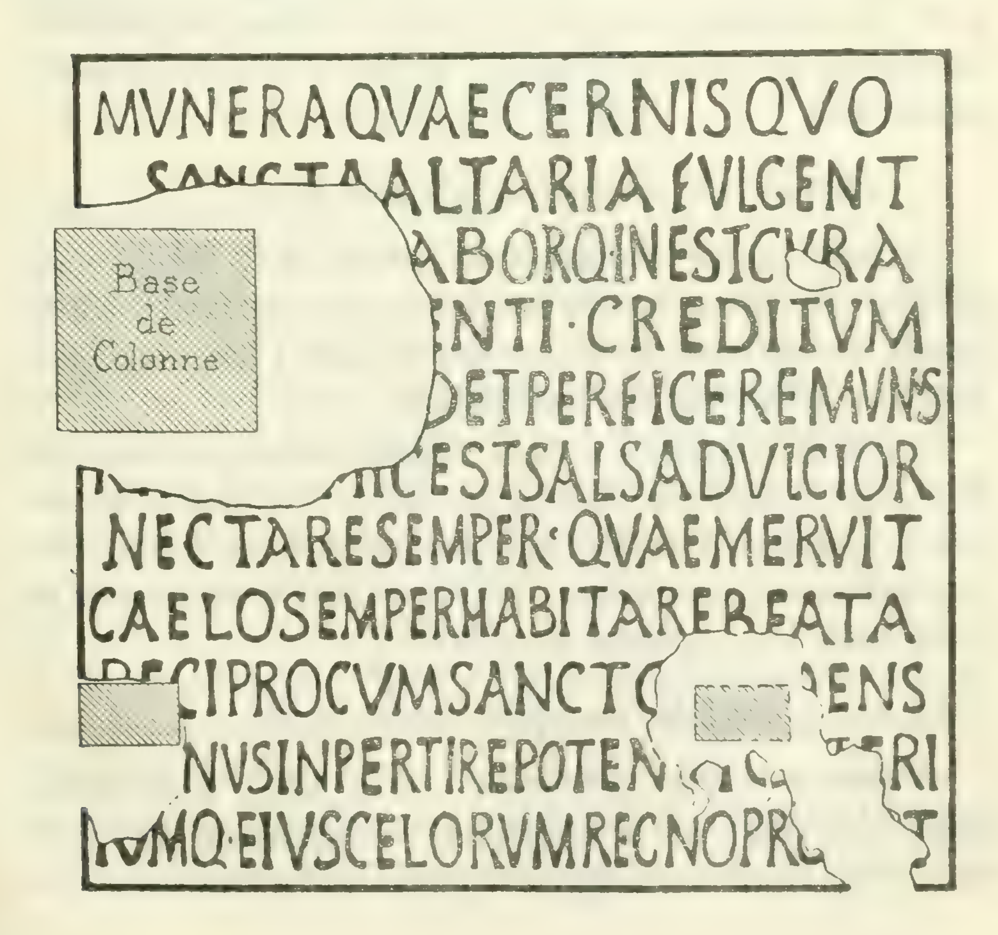
LETTRE DE M. GEFFROY, DIRECTEUR DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME.

(SÉANCE DU 1ER MAI 1891.)

Rome, le 28 avril 1891.

Monsieur le Président,

Voici le texte de l'inscription en mosaïque trouvée par M. Gsell à Tipasa, près d'Alger, dans la basilique de sainte Salsa. Nous venons de la publier dans le fascicule I-II des *Mélanges d'archéologie et d'histoire* pour 1891, avec un récit sommaire de toute la découverte.



M. Gsell donne de ces mauvais vers la lecture suivante :

Munera quæ cernis quo sancta altaria fulgent
[His sumptus l]aborq[ue] inest cura[que . . .]enti,
Creditum [sibi qui gau]det perficere munus.
Ma[rtyr] hic est Salsa dulcior nectare semper
Quae meruit caelo semper habitare beata.
Reciprocum sancto [red]dens [mu]nus inpertire potenti
[. . .]eritumq[ue] ejus celorum regno pro[. . .]t.

Un tel monument ne pouvait échapper à l'attention de M. de Rossi. A peine l'avions-nous publié, il en proposait, dans la séance publique de l'Académie d'archéologie chrétienne, avant-hier dimanche, l'interprétation que voici.

Il adopte pour les six premiers vers les suppléments proposés par M. l'abbé Duchesne et par M. Gsell, sauf qu'il lit à la fin du deuxième vers et à la fin du sixième un génitif et un datif du nom propre Potentius. Le dernier vers doit être lu, suivant lui :

[Int]eritum q[ue] ejus celorum regno pro[habi]t.

Le nom propre Potentius est connu dans l'histoire de l'Afrique chrétienne comme celui d'un légat de saint Léon le Grand, chargé en 446 d'une enquête sur l'état de l'église d'Afrique après l'invasion des Vandales.

Ce Potentius *episcopus* a pu se charger du soin de relever et de décorer le tombeau de la sainte après le désordre de l'invasion. L'espace étroit placé au commencement du dernier vers peut suffire aux lettres liées I N (N) ou bien à une grande et à une petite lettre, comme dans MVN^V^S.

Le sens général de l'inscription serait celui-ci :

« Potentius a orné ces autels » (vers 446). « Ici repose Salsa, plus douce que le nectar »; c'est évidemment un jeu de mots : « La sainte récompensera Potentius en rendant de lui

bon témoignage dans le royaume des cieux. La mort de Potentius sera prouvée digne du ciel par l'intercession de la martyre; ce sera la réciprocité du *munus.* »

La copie du texte donnée par M. Gsell est excellente, ainsi que la plupart de ses restitutions.

Dans la même séance, M. de Rossi a montré l'estampage d'une *tavola lusoria* trouvée récemment auprès de la basilique de saint Silvestre, construite au-dessus de la catacombe de sainte Priscille, sur la via Salaria. L'inscription de cette *tavola* offre un intérêt inattendu; elle contient, au lieu des plaisanteries habituelles à ces petits textes de trois lignes et de trente-six lettres, une évidente allusion à quelque grand fait politique et militaire. Les deux premières lignes sont ainsi conçues :

HOSTESVICTOS
ITALIAGAVDES

M. de Rossi a fait remarquer que la forme des lettres convient à la fin du IIIe siècle; l'allusion pourrait viser les victoires d'Aurélien sur les barbares, qui arrivèrent jusque dans le Picénum en 271. Le P. Bruzza (*Bulletin municipal de Rome*, 1877, p. 81; *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique*, 1871, p. 68) a déjà noté que, des 50 à 60 *tavole lusorie* connues, et presque toutes trouvées dans Rome, nulle n'est antérieure à la moitié du IIe siècle, et nulle n'est postérieure au commencement du IVe siècle.

M. le professeur Probst, connu par ses travaux sur la liturgie, ayant contesté récemment les calculs de M. l'abbé Duchesne sur la date du sacramentaire léonien, manuscrit d'une grande importance pour l'histoire du culte des martyrs à Rome, M. de Rossi, dans la même séance d'avant-hier, a

reproduit comme évidemment et entièrement concluantes les preuves de M. l'abbé Duchesne. Cet ouvrage doit être daté de 538 et non de 402. (Cf. Duchesne. *Les origines du culte chrétien*, p. 131.)

L'École française de Rome vient de publier la relation de M. Gsell sur les fouilles de Vulci, en un volume in-4° de près de 600 pages, avec nombreux dessins relatifs à l'architecture des 136 tombes ouvertes, et 20 planches.

Veuillez agréer, etc.

A. Geffroy.

N° XVI.

LES PIERRES CHALDÉENNES DU LAPIDAIRE D'ALPHONSE X, ROI DE CASTILLE, PAR M. F. DE MÉLY.

(SÉANCE DU 8 MAI 1891.)

L'Académie voudra bien me permettre de lui soumettre, à titre de simple contribution à l'étude des pierres, quelques remarques que je viens de faire dans le fameux Lapidaire d'Alphonse X, de l'Escurial.

L'ouvrage, suivant le traducteur, fut traduit du chaldéen en arabe, et de l'arabe en espagnol; la traduction date du XIIIe siècle.

Ce Lapidaire, qui n'est pas, comme tous ses similaires, simplement une compilation médicale, astronomique et minéralogique, ayant la prétention de remonter aux temps les plus reculés, renferme une quantité de renseignements philologiques et géographiques que j'avais tout d'abord négligés.

Mais la précision qu'un examen plus approfondi m'y a fait découvrir, au point de vue philologique, m'a paru mériter une attention que j'ai l'honneur de signaler à l'Académie.

On rencontre dans ce Lapidaire une foule de noms de pierres fort difficiles à identifier. Ce ne sont que des termes *en caldeo, en griego, en persiano, en latin, en romanz,* quelques-uns *en egypto, en moro.* Quand on a lu les Lapidaires du XIIe et du XIIIe siècles, où l'*Elephanziberus* se confond avec le *Micalephus*, le *Zorobabellus* avec le *Cabipames,* on croit ne devoir attacher à ces nouveaux termes, au *Bezebekaury,* au *Ceduluquindad,* au *Catu,* bien que suivis de *en caldeo,* qu'une importance secondaire et simplement légendaire. Mais ici, dans ce long travail, puisque le manuscrit a près de 250 pages in-4°, le tassement se fait peu à peu, et les fiches, se classant à côté de celles d'autres livres antérieurement dépouillés, finissent par révéler qu'il y a dans ces travaux quelque chose de plus approfondi que le pourrait être le produit de l'imagination d'un astrologue quelconque du moyen âge.

En y réfléchissant, d'ailleurs, Alphonse le Sage aurait-il permis à un de ses auteurs de prédilection, à l'astrologue de la cour, de mêler à l'appareil scientifique du temps des termes qui auraient pu faire douter de son érudition? Les fables, puisque c'était la science de l'époque, pouvaient y trouver place, mais les termes scientifiques à employer, connus de tous les hommes instruits, devaient certainement, autant que possible, être indiscutables.

Si les mots *en caldeo,* qui accompagnaient le nom d'une assez grande quantité de pierres, m'avaient paru dans le principe ne mériter qu'une attention relative, quand une nouvelle étude m'eut permis de noter dans le manuscrit, comme dans d'autres de la même époque, que *en griego,* après un certain nombre de termes lapidaires, signifiait *en hébreu,* et qu'effectivement, bien que corrompus, les noms de pierres, suivis de *en griego* ou *en arabigo,* correspondaient assez exactement au nom réel, arabe ou hébreu, de la pierre, Bilor = cristal, Geza = calcedonia, Didriez = agate, Bazd = corail, Feiru-

cech = turquoise, Sedinech = amatite, Zumberic = émeril, Pandès = marcassite, Azarnech = orpiment, pour n'en citer que quelques-unes, j'ai pensé que les mots *en caldeo* ne devaient pas tout à fait être abandonnés, et qu'il y avait peut-être là une contribution quelconque à recueillir pour l'étude des langues asiatiques.

Une coïncidence assez curieuse, peut-être fortuite, mais que je crois devoir cependant signaler aux savants compétents, qui seuls peuvent éclaircir et trancher la question, m'a d'ailleurs encouragé dans cette voie.

Tout en m'abstenant d'entrer dans les distinctions idéographiques et phonétiques de la langue chaldéenne, je rappellerai que F. Lenormant signale, parmi les pierres précieuses qui avaient été données par Assurbanipal aux statues de Bel-Marduk et de Zarpenit, une pierre dont il traduit le caractère idéographique par les phonétiques *Zatu*; il dit en ignorer l'espèce, mais il cite les pierres œil de *Zatu*, *Zatu sutru*, oreille de *Zatu*, *Zatu utchal*[1]. Or, parmi les pierres chaldéennes, notre Lapidaire indique une pierre Catu (est-ce Katu ou Satu qu'il faut prononcer? j'inclinerais plutôt vers le *C* doux, puisque plus loin nous trouvons *Celem*, par un *C*, tandis que les *C* durs sont généralement remplacés par un *K*), qui n'est autre qu'une pierre précieuse provenant du front d'un bélier sauvage. Elle se trouve, ajoute-t-il, au pays de Tept, et ces béliers, en chaldéen, s'appellent Catu, *dende toma la piedra este nombre*, d'où la pierre tire son nom, dit le Lapidaire d'Alphonse le Sage.

Comme toutes les pierres animales ou réputées telles par l'antiquité, elle doit être classée soit parmi les pierres médicales, les bézoards, soit parmi les agates, comme le *triophthalmos*, l'œil de hyène, de loup, de bœuf, la pierre de panthère. Sans

(1) Ch. de Linas, *Origines de l'orfèvrerie cloisonnée*, dans la *Revue de l'art chrétien*, t. XIX (1875), p. 197.

vouloir l'identifier dans une note rapide, je la rattacherai bien plutôt à cette dernière classe, car elle est dure et solide, et sa partie plane reluit *como espeyo*, comme un miroir; elle sert à faire des manches de couteaux, des gardes d'épées, en enfilant les morceaux les uns à la suite des autres, ce qui est bien l'emploi d'une agate et non d'un bézoard. Je la croirais volontiers l'œil de bélier de Dutens[1]: elle correspondrait parfaitement à l'œil de *Zatu*.

A l'exception de onze, aucun des noms de pierres dont je parle n'est un nom propre, mais simplement un composé, formé d'après l'origine, la nature, les propriétés cabalistiques ou médicales attribuées à la pierre. Il en résulte que, si au point de vue minéralogique nous avons de grandes difficultés pour identifier ces pierres, la contribution apportée à la langue chaldéenne peut être, par ce motif même, plus considérable et plus importante, puisque chaque terme se compose de plusieurs mots d'un usage courant. Il faut, il est vrai, les dégager, mais le champ des recherches se trouve singulièrement rétréci.

Le manuscrit de l'Escurial a été reproduit en fac-similé, accompagné d'un petit volume in-4° de 75 pages, à deux colonnes de 68 lignes à 58 lettres chaque; c'est la simple transcription, sans commentaire, du manuscrit, en caractères modernes. L'ouvrage a été tiré à un nombre tout à fait restreint, sans nom d'auteur, sans date, sans nom d'éditeur; il n'existe donc pas commercialement parlant. Cependant, comme il faut donner à chaque pierre une référence, j'ai cru devoir renvoyer à la transcription moderne. Elle pourra toujours être aussi facilement consultée que le manuscrit, qui est d'un abord assez difficile.

Voici donc la liste de ces mots chaldéens. Je les accompagne des termes espagnols, qui sont leur équivalent, puisque dans

[1] *Des pierres précieuses*, Florence, Molinis, s. d. (vers 1775), in-8°.

le manuscrit ils sont suivis de cette phrase : *que quiere decir en caldeo*, «ce qui veut dire en chaldéen».

Aququiriaz signifie *vedador de engendramientos* (p. 8), «pour empêcher d'engendrer».

Alfeyru est la «pierre ponce» (p. 52).

Annora est la *piedra caliza de que facen cal* (p. 5), «pierre calcaire».

Artican, du nom du pays d'Artica, est en hébreu l'Asra [?] (p. 13).

Aslagoniz signifie *dannador del sentido del gostar* (p. 39), «qui enlève le sens du goût».

Barcaduniticaz, *tragador de olio* (p. 25), «qui absorbe l'huile».

Batocita, *vedador de canas* (p. 20), «qui empêche les cheveux blancs».

Bezaquid, *tolledor de roido* (p. 34), «qui enlève la maladie du cuir chevelu».

Bezebekaury, *tolledor de tristeza y dador d'allegria* (p. 51), «qui enlève la tristesse et donne la gaieté».

Catu, «bélier sauvage» (p. 41).

Ceduluquindad, *espuma de luna* (p. 24), «écume de lune».

Geminez, *llorador* (p. 40), «pleureur».

Delmenicari, *sanador de sordedad* (p. 57), «qui guérit la surdité».

Fardicaner, *retenedor de lengua* (p. 27), «qui arrête la langue».

Fartinizen, *espantador en suennos* (p. 40), «qui trouble le sommeil».

Feynac, «pierre ponce» (p. 52), comme Alfeyru.

Gagatiz, «gagates» (p. 2).

Gebraquifez, *guardador de criaturas* (p. 41), «conservateur des enfants; empêche l'avortement».

Guifirquizti, *guardador de ninnos* (p. 51), «protecteur de l'enfance».

Leilericeh, *estancador de baba* (p. 48), «étanche la bave».

Litarne est «l'Aceche ou Calcatar» (p. 28).

Margul [?] (p. 16), «pierre qui vient des montagnes de la lune, aux sources du Nil, ressemble à un jaune d'œuf».

Megelucan, *solvedor de natura* (p. 20), «dissolvant contre le flux de ventre et la dyssenterie».

Mechinecia, *cuyador d'argento vivo* (p. 42), «qui recueille le vif-argent».

Megiena, *piedra di llorar* (p. 57), «pierre de tristesse».

Melizlumen, *que quebranta la otra que se cria en el homme* (p. 52), «pour briser la pierre de la vessie».

Mezarigez, *cocedor de carne* (p. 54), «qui fait cuire la viande».

Miliztiz, *madurador de postema* (p. 3), «qui mûrit les abcès».

Raconic [?] (p. 9), «pierre grise qui se trouve en Espagne, aux environs de Barcelone».

Rofolez, «incassable» (p. 12).

Seralicen, *desfacedor del bazo* (p. 58), «destructeur de la rate».

Taccie, *engendrada de agua* (p. 37), «engendrée par l'eau».

Tarmices, *piedra de la tierra* (p. 52), «pierre de limon».

Tarmicon, *cobdicia de mugier* (p. 19), «désir de femme, pierre érotique».

Zarbenic, *sanador d'espanto et de tollimento de los membrios*, «qui guérit les membres blessés».

Zarmiquidez, *sanador de itericia* (p. 42), «qui guérit la jaunisse».

Zinderck, «orpiment» (p. 45).

N° XVII.

RAPPORT SUR LES MÉMOIRES DES MEMBRES DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES, PAR M. HOMOLLE, DIRECTEUR DE L'ÉCOLE.

(SÉANCE DU 15 MAI 1891.)

Athènes, le 3 mai 1891.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser les mémoires des deux seuls membres de l'École qui soient cette année tenus cette obligation, MM. Legrand et Joubin.

M. Legrand, de troisième année, soumet au jugement de l'Académie une *Étude sur les antiquités de Trézène*. Ce mémoire se divise en trois parties :

I. Histoire de Trézène, d'après les textes des auteurs et les inscriptions.

II. Compte rendu des fouilles de Trézène en 1890.

III. Commentaire des inscriptions inédites découvertes à Trézène.

L'idée d'explorer le sol de Trézène était venue presque en même temps à l'Éphorie grecque des antiquités, à l'École anglaise età la nôtre; nous avons bénéficié de la priorité. L'exécution présentait d'ailleurs de sérieuses difficultés : le pays de Damala est très cultivé, coupé de murs, couvert de vergers qui masquent les ruines, arrêtent les regards de tous côtés, empêchent toute vue d'ensemble, au grand préjudice des études topographiques. Il eût fallu à M. Legrand, pour lui assurer toutes les chances de succès, le concours d'un ingénieur ou d'un architecte qui, par un levé préalable du terrain, eût permis de rejoindre et d'interpréter sur le papier les ruines éparses çà et là et dissimulées sur le terrain par la verdure.

Permettez-moi à ce sujet, Monsieur le Président, de signaler à l'Académie le besoin urgent que nous aurions d'attacher à l'École d'une manière permanente un architecte, qui deviendrait avec le temps un érudit, et qui mettrait en valeur tous les monuments que nous viendrions à découvrir. Il pourrait relever tous les autres, à mesure qu'ils sortiraient de terre, tiendrait l'Académie sans cesse au courant par des plans et des restaurations et constituerait ainsi des archives monumentales du plus grand prix. Aujourd'hui, faute de relevés, la moitié de nos propres découvertes, celle qui se rapporte aux monuments, nous échappe et reste comme non avenue. Nous sommes de ce fait, nous les plus anciens à Athènes, dans un état d'infériorité regrettable à l'égard de *tous* nos concurrents. M. le Ministre, à qui j'ai soumis ces observations, a bien voulu en reconnaître la justesse, mais il m'a répondu que nul changement ne pouvait être introduit à l'École que par l'Académie; j'ai lieu de croire que des propositions en ce sens ne le trouveraient pas indifférent. Je prendrai, si vous le permettez, la liberté de traiter cette question dans une autre lettre, avec le développement qu'elle mérite.

Il n'était pas hors de propos de la soulever ici; car M. Le-

grand a beaucoup souffert du manque d'un collaborateur technique et il est juste qu'il lui en soit tenu compte. Il a fait preuve de tact dans le choix des emplacements de fouilles, de fermeté persévérante dans un travail lent, difficile et qui est demeuré parfois sans récompense durant des semaines entières. Ce n'est pas un mince mérite, quand on songe qu'il opérait sur une étendue de plus d'un kilomètre, dans des terrains très variés, qu'il ne pouvait fouiller, en raison des cultures, ni partout où il voulait, ni comme il aurait voulu, qu'il se trouvait placé pour ses débuts dans des conditions très embarrassantes et n'avait pour guide que ses propres inspirations. On peut bien lui pardonner s'il y a dans ses recherches un peu de décousu, si parfois il semble s'être arrêté trop tôt ici ou là dans ses investigations. Les plans qu'il a dressés lui-même ne s'appliquent qu'à des édifices isolés et ne pouvaient l'aider à relier entre eux les divers champs de fouilles; limités même, comme ils le sont, ils sont loin d'être parfaits, l'auteur le reconnaît tout le premier; mais il est juste de louer son zèle plus que de critiquer son inexpérience.

Le chapitre intitulé *Fouilles de Trézène* et l'appendice consacré à l'étude des inscriptions présentent les résultats des fouilles; ils intéressent à la fois la topographie, l'épigraphie et l'archéologie figurée.

M. Legrand a étudié avec une attention minutieuse les textes antiques et le terrain; il a contrôlé et discuté les descriptions des voyageurs et des archéologues; il a apporté quelques documents nouveaux, et il a pu ainsi compléter, préciser et modifier en quelques points d'une façon heureuse les opinions reçues sur la topographie de Trézène et de la Trézénie. Plusieurs monuments ont été déblayés, entre autres un temple et une palestre; les substructions subsistent seules, mais quelques détails du plan de la palestre sont intéressants.

L'épigraphie, jusqu'ici très pauvre, de Trézène est enrichie

d'une quarantaine de textes, dont quelques-uns ont une réelle valeur. Telles sont, par exemple, deux inscriptions archaïques, les premières de ce pays. Elles nous font connaître l'alphabet local, et nous présentent une confusion de l'O et de l'Ω non encore observée en dehors des îles. La première, épitaphe de Damotimos, était gravée sur une colonne que surmontait un trépied, prix gagné par le défunt aux courses de Thèbes; nous trouvons là un type peu commun de monument funéraire. L'autre est un oracle accordé à un malade venu pour demander la guérison : les ablutions à la source sacrée, le sacrifice à Héraclès qui lui sont ordonnés, les présages qui doivent l'avertir sont autant de détails tout à fait inédits sur les rites du culte trézénien, d'autant plus précieux qu'ils sont plus rares.

Les décrets manquaient encore à Trézène; nous en possédons plusieurs depuis les fouilles de 1890. Outre certaines données sur l'organisation sociale et politique, quelques noms de magistrats, l'indication du temple où l'on déposait les archives — temple d'Apollon Théarios, — nous y trouvons la mention de faits historiques intéressants, par exemple celle des incursions des pirates crétois, les alliés de Nabis sans doute, sur les côtes de la Trézénie.

Dans les dédicaces, nous lisons les noms de plusieurs des divinités locales : Artémis, adorée sous plusieurs vocables, Asclépios et Hygie, Poseidon Phytalmios, Hippolyte et l'héroïne Phèdre, etc.

M. Legrand a étudié ces textes avec soin et a fait preuve dans le déchiffrement et l'interprétation de perspicacité et de connaissances.

La seule œuvre de sculpture qui mérite une étude est un Hermès; mais elle est presque entière, bien conservée, intéressante par sa ressemblance avec le canon polyclétéen et avec la statue du Doryphore; elle est aujourd'hui très remarquée

au Musée central. M. Legrand la décrit et l'apprécie avec exactitude et finesse, avec une sincérité d'impression franche de tout engouement, peut-être même trop sévère : recherchant les origines du type, qu'il était si tentant et si aisé de faire remonter tout droit à Polyclète, auteur d'un Hermès, il avoue ne pas trouver de preuves suffisantes de cette descendance glorieuse. Cette réserve même paraîtra sans doute à l'Académie une qualité sérieuse et la marque d'un esprit très exigeant et très libre.

La partie qui sert d'introduction au travail, l'histoire de Trézène, ne pouvait guère être renouvelée; mais, en résumant les textes et les travaux antérieurs, M. Legrand a pu encore exercer ses aptitudes critiques.

Le travail demandera sans doute à être revu et repris; M. Legrand a le plus vif désir de profiter des observations que l'Académie voudra bien lui adresser. Si l'on remarque parfois un peu de hâte dans l'exécution, j'espère qu'on aura égard aux circonstances peu favorables dans lesquelles le changement de direction et une vacance un peu prolongée ont placé cette année les membres de l'École.

Abandonnés à eux-mêmes, ils ont été victimes de leur désir même de bien faire. Dupes de l'ambition généreuse, mais naïve de traiter quelque grande question et de la renouveler, ils sont allés chercher bien loin de vastes sujets, sans se douter qu'ils avaient entre les mains des matériaux utiles, qui n'appartenaient qu'à eux et ne pouvaient, comme il convient, être utilisés qu'à Athènes et à l'École. Ils ont ainsi dépensé en recherches vaines beaucoup de temps et de bonne volonté : je les ai trouvés à mon arrivée très découragés par des efforts stériles, très effrayés de l'approche du terme fixé par le règlement pour la remise des mémoires, très remplis de zèle, mais paralysés par les incertitudes douloureuses de leur esprit.

J'ai dû leur apprendre à apprécier la valeur des travaux

modestes, mais utiles, des recherches précises et sûres; les ramener à la vraie méthode scientifique; leur montrer l'intérêt des documents qu'ils méprisaient, faute de les bien comprendre. En causant avec eux, en examinant et en leur expliquant leurs découvertes, j'ai triomphé de leur répugnance peu raisonnée pour les sujets limités et je leur ai fait voir qu'on peut montrer tout son talent dans ce qui leur semblait trop petit pour y réduire leurs efforts. Ils ont apporté dans ces essais archéologiques la plus sérieuse ardeur et le meilleur esprit; j'espère qu'on leur tiendra compte des qualités distinguées dont ils ont fait preuve, plus qu'on ne s'attachera à quelques fautes, bien excusables à leur âge, avec la préparation insuffisante qu'apportent ici nos élèves, et surtout dans les circonstances particulières où ils ont été placés cette année, privés de direction au moment même où ils en avaient le plus besoin.

J'ai, dans le choix des sujets, une responsabilité que je tiens à indiquer : bien que le très court espace de temps dont je disposais ne m'ait pas laissé grande liberté, je crois que mes conseils répondent aux désirs maintes fois exprimés par l'Académie et j'espère qu'elle voudra bien les approuver. Si elle avait de ce chef quelques critiques à formuler, je désire qu'elle veuille bien ne pas les faire tomber sur ceux qui ont suivi mes instructions.

Les études de M. Joubin ont été inspirées par le même principe : trouver dans le pays même la matière de ses travaux et faire à Athènes ce que l'on ne peut faire que là. L'un de ces deux mémoires a pour objet une série de lécythes provenant de la nécropole d'Érétrie; l'autre, une inscription recueillie pendant un séjour à Constantinople et trouvée à Cyzique.

La nécropole d'Érétrie, exploitée depuis quelques années, malheureusement sans méthode et sans contrôle, a fourni au musée d'Athènes et à quelques collections privées des vases

en abondance, en majorité des lécythes. Tous les types de lécythes y sont représentés; on y suit et le perfectionnement de la forme et les variations de la technique, dans les vases à figures noires, à figures polychromes sur fond jaune et sur fond blanc, à figures rouges enfin.

Les vases à fond jaune surtout, du genre de ceux qu'on appelle improprement vases de Locres, forment un groupe intéressant; des inscriptions de la catégorie des *Lieblingsnamen*, une certaine communauté de facture permettent de les rapporter en partie à un même artiste. M. Joubin les a étudiés avec un soin particulier et les a fait reproduire assez fidèlement par un jeune architecte de passage à Athènes, M. Louvet; il n'a pas pourtant encore donné à ses observations toute la rigueur possible, et n'en a pas tiré toutes les conséquences qu'elles comportent.

Il a aussi décrit avec soin les divers sujets traités, qui sont mythologiques, familiers et funéraires.

Par les observations relatives à la technique, à la nature de la terre, au choix des sujets, il est amené à cette conclusion que les vases d'Érétrie ne sont pas les produits d'une industrie locale, mais des importations de la fabrique athénienne.

Un second mémoire, épigraphique, permet à M. Joubin de montrer la variété de ses connaissances. L'inscription de Cyzique, qu'il publie, n'a pas été copiée par lui, mais par un maître d'école; elle était manifestement très mal lue; cependant je n'ai pas laissé d'en conseiller l'étude à M. Joubin. N'ayant pu en obtenir d'estampage, force a été de la restituer par conjecture et cet exercice m'a paru bon; le résultat m'a donné raison et fait honneur à l'auteur, car la restitution se trouve généralement confirmée par une copie beaucoup meilleure du texte que publient ce matin même les *Mittheilungen* d'Athènes.

Cette publication, postérieure à celle de M. Joubin, n'enlève pas à son mémoire ce qui en fait le principal mérite, le commentaire historique qui est joint à l'inscription, qui en détermine la date, explique les faits historiques rapportés dans le texte et montre l'importance du rôle joué en Asie et en Thrace par la reine Antonia Tryphæna, à qui le décret des Cyzicéniens est consacré.

Ces travaux, pour M. Joubin comme pour M. Legrand, ne représentent qu'une partie des résultats de la campagne de 1890. Des excursions en Grèce, dans les îles, en Asie, ont occupé une partie de leur temps et ont mis en leur possession bon nombre de textes inédits qu'ils publieront cette année dans le *Bulletin*. Ils ont, comme leurs prédécesseurs, formés à l'école de M. Foucart, heureusement dirigé leurs recherches et fructueusement employé leur année.

Les découvertes de ces premiers mois, qui sont d'ailleurs généralement les moins favorables aux travaux de fouilles, ne m'ont pas paru mériter que j'en entretinsse spécialement l'Académie : je me propose de les résumer dans une prochaine lettre.

J'ai l'honneur de vous informer, Monsieur le Président, que, d'accord avec les membres de la Commission académique des Écoles d'Athènes et de Rome, et pour répondre au désir commun de la colonie française et des savants grecs d'Athènes, j'ai rouvert dernièrement l'Institut de correspondance hellénique, fondé par M. Dumont, et je suis heureux de vous faire part de la très grande sympathie avec laquelle notre première séance a été accueillie dans la presse grecque et du plein succès qu'elle a obtenu auprès des savants.

Th. Homolle.

N° XVIII.

LES FOUILLES DE TIMGAD, PAR M. RENÉ CAGNAT.

(SÉANCE DU 15 MAI 1891.)

Le Service des monuments historiques d'Algérie a entrepris depuis une dizaine d'années de déblayer les édifices les plus importants de l'Afrique romaine; il a fait des fouilles sur plusieurs points, à Djemila, à Tébessa, à Lambèse; mais ses efforts ont surtout porté sur la ville ancienne de Thamugadi (aujourd'hui Timgad), qui est située au pied de l'Aurès, à une trentaine de kilomètres à l'est de Batna. Pendant sept ans les travaux y ont été dirigés par le collaborateur de M. le marquis de Vogüé, en Syrie, Ed. Duthoit; malheureusement la mort est venue le frapper au milieu de son œuvre, sans qu'il ait pu publier un seul des nombreux dessins qu'il avait exécutés à Timgad; tous ces dessins, tous les relevés et toutes les notes qui les accompagnent sont restés enfouis dans les archives du Ministère des beaux-arts. Il est évidemment souhaitable de ne pas laisser inconnu plus longtemps à ceux qui s'intéressent aux antiquités romaines le résultat de fouilles très remarquables qui font honneur à notre pays. Aussi ai-je pris l'initiative de proposer à M. Larroumet, directeur des beaux-arts, et au Comité des monuments historiques d'en surveiller la publication, de concert avec M. l'inspecteur général Bœswillwald, en accompagnant les planches des commentaires nécessaires. Mon offre a été accueillie avec bienveillance; de plus, le Ministère des beaux-arts a bien voulu me charger d'aller faire sur place les études préliminaires qui m'étaient indispensables pour aborder cette publication. Tel a été le but de mon récent voyage en Algérie : je viens de passer une quinzaine de jours à examiner dans le détail les ruines de Timgad; et l'importance des découvertes qu'on y a faites m'a paru telle que je demande à l'Académie la permission d'attirer son attention sur ce sujet.

I

Ainsi que je l'ai exposé dans l'introduction de notre publication, — que M. Boissier veut bien offrir à l'Académie en mon nom, — les auteurs anciens n'ont jamais parlé avec quelque détail de Thamugadi : elle n'a pas d'histoire écrite ailleurs que sur ses inscriptions et sur ses monuments. Le seul renseignement qui nous soit parvenu par les textes littéraires nous est donné par Procope : « A l'approche des Byzantins, dit-il, et pour les empêcher de s'établir dans la cité, les Maures en chassèrent tous les habitants et la détruisirent de fond en comble. » Ce témoignage est précieux : il permet de comprendre comment les restes de Timgad sont encore aussi imposants et les fouilles qu'on y a faites si instructives. Tandis que la plupart des villes d'Afrique ont été pillées méthodiquement par les troupes de Justinien, qui les transformaient en forteresses, puis par les Arabes, qui y élevèrent bien souvent des maisons aux dépens de l'établissement antique, Timgad est tombée en un jour; le quartier méridional de la ville a seul fourni des pierres aux Byzantins, pour la construction de la citadelle, qui a été établie à 500 mètres des ruines; le reste s'est recouvert peu à peu de terre. Il suffit d'enlever cette terre pour retrouver aujourd'hui la cité antique dans l'état même où les Maures l'abandonnèrent après l'avoir pillée à l'approche des troupes de Solomon, c'est-à-dire dans le premier tiers du VIe siècle. Et comme, par une heureuse fortune, elle avait été relativement peu remaniée aux époques antérieures, les restes qu'on exhume sont en réalité d'une date beaucoup plus ancienne.

II

De même qu'elle fut détruite en un jour, Timgad avait été

bâtie d'un seul coup : l'empereur Trajan y avait fondé une colonie en l'année 100, ainsi qu'il résulte de deux inscriptions qui ont été trouvées dans les fouilles, au pied de deux des arcs de triomphe. L'une avait été vue jadis par des officiers de Batna, qui l'avaient communiquée à L. Renier, l'autre est encore inédite. Elle porte :

imp. CA*esa*R D*ivi*
*nerv*AE *f. nerva* TRAIA
*nus a*VG · *ger*MA*ni*CVS PONTF
M*ax trib. po*T · IIII *c*OS III · P · P
*col. marci*ANAM TRAIA
*nam tha*MVGA*d*I PER |LEG|
|*iii*| AVG FEC
l munatio GALLO · LE*g* AVG · PRO · PR

Comme toutes les colonies *deductæ*, Timgad était traversée dans toute sa longueur et dans toute sa largeur par deux voies perpendiculaires, le *cardo* et le *decumanus*, la première tracée du sud au nord, vers Constantine, la seconde de l'est à l'ouest, vers Lambèse. Ces deux voies sont aujourd'hui déblayées en partie, assez au moins pour qu'il soit possible d'en saisir la direction : elles sont pavées en grandes dalles dans lesquelles, comme à Pompéi, mieux même qu'à Pompéi, on distingue la trace profonde laissée par les roues des chars qui y circulaient.

Le *cardo* a, comme point de départ, au nord, une porte monumentale composée seulement d'une arcade flanquée de pilastres corinthiens; c'est au pied de cette porte que j'ai trouvé l'inscription transcrite plus haut. Une autre inscription, qui provient également de l'attique du monument, remonte au règne d'Antonin le Pieux. La construction de cette entrée triomphale eut donc lieu, à la suite de la fondation de la ville, dans les cinquante années suivantes.

La porte qui faisait pendant à celle-ci de l'autre côté de la ville et qui marquait, au sud, l'extrémité du *cardo* est assez difficile à reconnaître aujourd'hui, aucune fouille n'ayant été faite au midi des ruines. Il m'a semblé pourtant en retrouver la trace dans un amas de pierres et de colonnes cannelées, à 100 mètres à peu près au sud-ouest de la forteresse byzantine.

Au delà de ces deux portes, dans la campagne, se développent, de chaque côté de la route, suivant la coutume, les cimetières de la cité.

Le *decumanus* est déblayé sur une plus grande longueur. Vers l'ouest, il aboutit à un arc triomphal dont toutes les parties gisent à terre aujourd'hui, par suite des tremblements de terre dont le pays a eu à souffrir. Il portait deux inscriptions : l'une en l'honneur de Marc-Aurèle et de L. Vérus, qui en sont sans doute les auteurs; l'autre relative à Septime Sévère et à ses fils, qui y ont fait quelque réparation ou quelque embellissement. Vers l'est se trouvait un second arc, absolument semblable par les détails d'architecture, au pied duquel gît un fragment d'attique avec inscription : elle remonte, autant qu'on en peut juger, à Antonin le Pieux, à Commode ou à Caracalla. Entre les deux portes et à peu près à égale distance de chacune d'elles s'élève un grand arc de triomphe, à trois ouvertures, fort bien conservé. Il est contemporain de Trajan, comme le prouve l'inscription publiée jadis par L. Renier à laquelle j'ai fait allusion plus haut : c'est un édifice beaucoup plus élégant et beaucoup plus soigné que ne le sont d'ordinaire les constructions analogues de l'Afrique romaine. Cet arc constituait le centre de la cité; c'était le point de départ d'où l'on comptait les distances sur les voies qui traversaient le territoire de Timgad. Des bornes milliaires, *sans aucune indication numérale*, sont encore à leur place antique, du côté oriental.

III

Au point d'intersection du *cardo* et du *decumanus,* il était d'usage d'établir le forum de la colonie; on ne manqua pas d'agir ainsi à Timgad. Le forum de Thamugadi, aujourd'hui entièrement déblayé, est un des ensembles les plus intéressants qui existent en Afrique. On y trouve rassemblés, dans un espace relativement restreint, les différents édifices indispensables à la vie municipale des Romains. Mais tandis qu'ailleurs ces édifices ont été construits petit à petit, suivant les besoins des habitants ou la générosité de leurs patrons et de leurs magistrats, à Timgad, ils ont été tous bâtis à peu près à la même époque, sur les plans d'un architecte expérimenté, imbu des meilleures traditions de l'art romain, qui a su donner à l'ensemble du forum, comme à chacun des détails qui le composent, une véritable harmonie.

La description de ce forum demanderait, pour être complète, de longs développements; je ne puis que signaler ici les faits les plus importants.

Pour y accéder en venant de l'arc de Trajan, on commence par suivre quelque temps le *decumanus* et par longer toute une suite de boutiques qui s'ouvrent sous un portique; puis on monte, à droite, un escalier coupé par trois paliers et orné, de chaque côté, de bases honorifiques qui y ont été disposées à diverses époques; on voit alors s'étendre devant soi tout le forum.

L'intérieur de la place est garni, tout autour, en avant de la colonnade du portique, de piédestaux plus ou moins grands. Les uns étaient destinés à recevoir des statues équestres ou même des statues disposées sur des chars; telles sont, par exemple, les grandes bases qui portent les noms d'Antonin le Pieux et de Caracalla; les autres étaient faits pour des

statues ordinaires (empereurs, légats de Numidie, patrons du municipe, magistrats de la cité); l'un d'eux, de forme hexagonale, portait l'image de Marsyas, que toutes les colonies latines avaient coutume de placer au milieu de leur forum, en souvenir de ce qui se pratiquait à Rome. Le nombre de ces bases honorifiques est considérable aujourd'hui: il l'était bien plus encore jadis; car on voit très nettement sur les dalles de la place les traces d'un certain nombre de piédestaux qui ont disparu. Une telle accumulation de socles de statues prouve combien on tenait en Afrique, plus peut-être qu'ailleurs, à donner place sur le forum à ceux que la municipalité voulait honorer particulièrement.

Tout autour de la place se développaient différentes constructions : sur la face septentrionale, à droite et à gauche de l'escalier que j'ai signalé plus haut, s'ouvraient des pièces assez étroites, boutiques pour les commerçants ou chambres destinées à quelque usage public que nous ne pouvons pas déterminer. La même disposition se répète sur la face méridionale. Du côté de l'est se trouve une grande basilique civile : à l'une de ses extrémités était disposé un tribunal de forme quadrangulaire; en face trois pièces, dont l'une, en forme d'abside, contenait des statues.

Du côté de l'ouest, il faut signaler trois monuments d'un grand intérêt. C'est d'abord un édifice quadrangulaire fort élégant; l'intérieur en était entièrement revêtu de plaques de marbre blanc veiné de gris. On a découvert, en le déblayant, des fragments d'un *album* de décurions, à peu près contemporain de celui que M. Masqueray avait mis au jour jadis, sans doute au même endroit; de plus, une des bases qui sont encore à leur place aux angles du monument porte une dédicace : *Concordiæ ordinis*. Il n'y a donc pas lieu d'hésiter sur la destination de cette construction : c'était la curie municipale, le lieu de réunion de l'*ordo decurionum*.

En sortant de la curie par une porte latérale, on traverse une petite place et l'on arrive à un temple consacré peut-être à la Victoire. Il offre ceci de particulier que l'escalier, au lieu de précéder la façade de l'édifice, est ménagé sur le côté gauche. Le *pronaos* est précédé d'une petite plate-forme d'où l'on domine toute la place; on y a reconnu déjà, avec raison, semble-t-il, une tribune, d'où l'on pouvait lire au peuple assemblé sur le forum les pièces officielles qui l'intéressaient.

Enfin vient un monument très analogue à la curie, mais de dimensions plus restreintes. Je n'ai pu trouver aucun renseignement sur sa destination.

On peut assigner, par les inscriptions, une date à la majorité de ces monuments; ils sont contemporains de Trajan et de ses successeurs jusqu'à Marc-Aurèle, c'est-à-dire qu'ils remontent à la période où la ville, fondée en l'année 100, s'est bâtie et développée et où les différentes parties constitutives du forum ont été successivement achevées. Aucun des édifices que je viens de signaler n'est postérieur au milieu du IIe siècle.

Je dois ajouter, avant de continuer la description des parties fouillées de Timgad, que l'on a rencontré, soit dans le forum même, soit dans les constructions qui l'environnent, un certain nombre de débris de statues, dont quelques-unes sont supérieures à celles que l'on trouve d'ordinaire en Afrique dans les cités de l'intérieur.

IV

Sur la face sud du forum, extérieurement, court une large rue qui le sépare du théâtre. Celui-ci est également assez bien conservé : il avait été taillé dans un monticule naturel, et, pour cette raison, n'a point eu trop à souffrir du temps. La

première précinction existe presque intacte avec la balustrade en pierre qui la sépare de l'orchestre; on distingue quelques amorces de la seconde précinction et une bonne partie de la galerie supérieure. Il ne reste du *proscænium* que les fondations; la scène a entièrement disparu; mais les colonnes du portique extérieur qui formait, à l'ouest, la façade du théâtre sont presque toutes debout; on y accédait par deux escaliers encore visibles.

Ce théâtre est, lui aussi, fort élégant de proportions. Des inscriptions permettent d'en fixer la date. Au-dessus d'une des portes d'entrée, du côté du forum, se trouvait une grande dalle de pierre où se lit le nom d'Antonin le Pieux, tandis que des fragments qui appartenaient, soit au mur de la scène, soit au portique extérieur, doivent être rapportés au règne de Marc-Aurèle et de L. Vérus. Là encore, nous sommes en présence d'un édifice construit au début de l'existence de Timgad, vers le milieu du IIe siècle.

V

Le dernier ensemble qui ait été fouillé est un marché situé à droite du *decumanus* avant d'arriver à l'arc de Trajan. La forme en est très caractéristique. Il se compose d'une cour entourée d'un portique, au milieu de laquelle jaillissait une fontaine. Le fond du monument affectait la forme demi-circulaire et était divisé en sept chambres; chacune de celles-ci était fermée, à la partie antérieure, par une grande dalle horizontale, scellée dans le mur à hauteur d'appui et formant comptoir. Le marchand était obligé, pour entrer dans sa boutique, de passer sous le comptoir, ainsi que cela se fait encore actuellement dans certains marchés arabes. Ces salles n'étant ni fermées, ni munies d'une arrière-boutique, il est évident qu'elles ne constituaient pas des magasins permanents, mais seulement des pièces où l'on venait à certains jours ou à

certaines heures offrir aux acheteurs des marchandises qu'on apportait avec soi et que l'on remportait ensuite, si l'on n'avait pas pu les vendre. En face de l'abside, de chaque côté de la porte d'entrée, on avait ménagé aussi quelques boutiques.

La construction de ce marché, dont les murs latéraux semblent avoir été remaniés à une très basse époque, est peut-être un peu plus récente que celle du forum, sans cependant dépasser le commencement du IIIe siècle, ainsi que le montrent les inscriptions relatives à la fondation de l'édifice, qui sont en place de chaque côté de la porte.

On a retrouvé, au cours des fouilles, une statue de femme drapée, qui gisait à terre non loin de l'entrée; c'est l'image de la généreuse donatrice à qui Timgad était redevable de ce bel ensemble.

Cet édifice est le seul exemple de marché municipal africain que l'on connaisse jusqu'à présent. Le plan en est assez différent de ceux que l'on a relevés dans d'autres parties du monde romain et se rapproche beaucoup de celui d'une basilique. Cette particularité explique comment on a pu se servir quelquefois du mot *basilica,* sur les inscriptions, pour désigner des marchés (*basilica vestiaria,* à Djemila; *Eph. epigr.,* VII, 457).

VI

Telles sont les constructions de la ville antique que le Service des monuments historiques a exhumées jusqu'à présent. Elles ne constituent qu'une partie très minime de la ruine, et pourtant, ainsi que j'ai essayé de le montrer, l'intérêt qu'elles présentent est considérable. Les résultats acquis confirment bien tout ce que l'on savait déjà de Thamugadi. Cette ville avait un caractère essentiellement civil, à côté de sa voisine Lambèse, cité militaire par excellence. Au début du IIe siècle, lorsque la zone de l'occupation romaine s'étendit vers le désert et que le

limes militaire fut établi en avant de l'Aurès, les différents petits centres de défense qui existaient au Ier siècle au pied du versant septentrional devinrent inutiles. On les transforma alors, pour la plupart, en colonies de droit romain. Les empereurs voyaient dans cette transformation un puissant moyen de gouvernement : par là ils créaient des pépinières de citoyens destinés à assurer le prompt recrutement de la légion de Lambèse, et aussi des centres d'où la civilisation rayonnait sur tout le pays environnant. C'est ce qui explique pourquoi Trajan et ses successeurs créèrent Timgad tout d'une pièce, sur un type entièrement romain, et pourquoi ils en suivirent attentivement la construction et l'embellissement pendant un demi-siècle. Il n'est pas douteux que les fouilles qui vont se continuer ne produisent des résultats aussi importants que ceux que l'on a déjà acquis. Si les travaux ne sont pas interrompus de nouveau, comme ils l'ont été depuis trois ans, par suite d'une influence qui n'a rien de scientifique, et si l'argent ne fait pas défaut à l'œuvre, quand on aura déblayé le Capitole, les thermes, les basiliques chrétiennes et bien d'autres grands monuments dont la destination est encore inconnue, l'Algérie possédera une merveilleuse curiosité archéologique et Timgad pourra presque rivaliser avec Pompéi.

N° XIX.

LETTRE DE M. GEFFROY, DIRECTEUR DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME.

(SÉANCE DU 22 MAI 1891.)

Rome, le 19 mai 1891.

Monsieur le Président et cher confrère,

Le nouveau Ministre de l'instruction publique d'Italie, M. le sénateur Pasquale Villari, vient de saisir l'Académie royale des Lincei d'une double proposition de publication archéologique.

Il met à la disposition de l'Académie les nombreux dessins, plans, aquarelles, photographies, rapports et notices que le ministère a fait exécuter au cours des fouilles pratiquées pendant ces dernières années dans le pays falisque; on sait que ces fouilles ont donné à Rome tout un riche musée, dont on admire aujourd'hui la rigoureuse ordonnance dans la villa *di papa Giulio*. Le ministre espère que l'Académie des Lincei pourra entreprendre cette publication à bref délai.

La seconde proposition est connexe à la première. Pendant ces mêmes fouilles du pays falisque, M. le commandeur Gamurrini, directeur de la carte archéologique d'Italie, a choisi précisément la contrée de Falérie (Cività Castellana) comme champ des premières études relatives à cette carte. On comprend aisément que l'une des deux séries de travaux a puissamment aidé l'autre; il serait naturel de ne pas séparer ces deux publications.

La carte archéologique devra comprendre peu à peu toutes les parties du territoire italien. Elle indiquera par des couleurs différentes l'état des ruines et les résultats des fouilles pour chaque période principale jusqu'à la fin de l'empire. C'est, à vrai dire, un immense ouvrage auquel il s'agit de mettre la première main. Rien que pour l'histoire topographique de Rome et de ses environs, M. Rod. Lanciani a déjà accumulé des milliers de documents.

Les fouilles entreprises par le gouvernement derrière l'église des saints Cosme et Damien sont suspendues, mais seulement pendant le temps nécessaire à l'examen des architectes et des ingénieurs. Elles seront reprises dès que les mesures jugées nécessaires auront paré à un ébranlement possible du mur auquel le plan de la ville était fixé. Dans la tranchée récemment ouverte, on a trouvé, à quelques mètres de profondeur, et reposant sans doute sur le sol antique, qui est

probablement à 7 mètres, un énorme bloc, briques et ciment, tombé du haut de la basilique de Constantin, toute voisine, peut-être à la suite des tremblements de terre de la fin du ve et du commencement du vi^e siècle. Ce bloc, qui mesure 90 mètres cubes au moins, comprend deux fragments d'escaliers, l'un droit et l'autre à vis.

On n'a trouvé encore qu'une quinzaine de fragments du plan de la ville, de peu d'importance par eux-mêmes. Mais M. le professeur Gatti, chargé par le Ministre de la direction des fouilles, avec M. l'ingénieur Marchetti, a fait, en les observant, une remarque importante. Il a noté que quelques-uns de ces morceaux, à la différence du plus grand nombre, semblaient montrer par leurs revers non lisses et grossiers une époque ultérieure. Il a cru même reconnaître sur l'un d'eux quelques indices des Thermes de Caracalla; ce qui autoriserait la conjecture que le plan de Rome, institué sous Septime Sévère, aurait été comme tenu à jour, des corrections ou des suppléments tenant compte des constructions ultérieures. Il faut attendre si la suite des fouilles autorisera cette conclusion.

Pendant qu'on trouvait ici en avril 13 fragments peu considérables, on en découvrait un d'importance, sur la berge du Tibre, en avant du palais Farnèse, au même lieu où l'on en avait trouvé 188 il y a trois ans (voir ma lettre du 7 janvier 1889).

Agréez, etc.

A. Geffroy.

N° XX.

INSCRIPTIONS DE JÉRUSALEM, COMMUNIQUÉES PAR M. CLERMONT-GANNEAU.

(SÉANCE DU 5 JUIN 1891.)

Les inscriptions suivantes proviennent d'un groupe d'ossuaires de pierre, des premiers siècles de notre ère, récemment trouvés dans un caveau sépulcral taillé dans le roc, à environ 300 mètres de Jérusalem, au nord, en dehors de la porte de Damas.

I. — ÉPIGRAPHE HÉBRAÏQUE.

Les caractères présentent de très grandes ressemblances avec ceux des épigraphes gravées sur un groupe d'ossuaires du Mont du Scandale que j'ai relevées en 1873 et publiées dans un mémoire spécial en 1883 (*Épigraphes hébraïques et grecques sur des ossuaires juifs inédits*). Cette épigraphe doit être de la même époque. Il faudrait en avoir l'estampage sous les yeux pour la déchiffrer avec sûreté. Autant que j'en puis juger d'après le calque sommaire qui m'a été communiqué, elle me paraît se composer des quatre caractères שלום.

Le ש et le ל sont certains, le ו probable, le ם douteux (il doit y avoir pour cette dernière lettre des traits omis dans le calque). On peut comparer les numéros 1, 2, 9, 10, du mémoire cité plus haut. שלום peut être le mot *shalôm* «paix», ou bien, ce qui est plus probable, un nom propre d'homme ou de femme (= Σαλώμη).

Je penche pour cette dernière interprétation, en faveur de laquelle semble plaider une considération matérielle. Cet ossuaire a un couvercle triangulaire; or l'on a observé que très fréquemment en Palestine les ossuaires et les sarcophages à couvercle triangulaire étaient destinés à des femmes.

II. — Épigraphe grecque.

Κρόκος. — Le lapicide avait d'abord écrit : ΚΟΚΟΣ, puis il a ajouté le Ρ en surcharge.

Le nom propre d'homme Κρόκος, dont la signification étymologique est *safran*, s'est déjà rencontré dans une inscription grecque d'Égypte (un proscynème des carrières de la vallée de Foàkher: *Corpus inscr. græc.*, III, n° 4716 *d. 44*. *additamenta*, p. 1197).

Un des ossuaires du Mont du Scandale (n° 15 du mémoire déjà cité), ossuaire remarquable par l'exiguïté de ses dimensions, semblant indiquer qu'il était destiné à recevoir les restes d'un enfant, porte le nom hébreu קרקס. J'avais supposé que ce nom bizarre devait cacher une transcription d'un nom grec tel que Κύριχος, Κούριχος, Κυριακός, etc. Aujourd'hui je pense que קרקס n'est autre chose que *Krokos*; la transcription est rigoureusement exacte, et, de plus, nous avons maintenant la preuve positive que le nom de Κρόκος était en usage dans l'onomastique gréco-juive.

III. — Épigraphe grecque de deux lignes.

Je n'avais rien pu tirer du calque, mais l'estampage que j'ai sous les yeux permet d'arriver à une lecture à peu près certaine :

[Ἰω]σήπου πενθεροῦ
[? Δρ]όσου

« De Joseph, beau-père (?) de Drosos. »

L'inscription est incomplète à gauche par suite d'une fracture du monument qui intéresse le commencement des deux lignes. A la première ligne, cette fracture a fait disparaître

en entier le I et en partie le ω du nom Ἰωσήπου, transcription exacte et déjà connue du nom hébreu *Yoseph.* J'ai déjà rencontré plusieurs fois la lettre η sous la forme cursive qu'il a ici, dans les épigraphes grecques des ossuaires juifs. Le υ, malgré la forme singulière qu'il affecte par trois fois, n'est pas douteux; cette forme est intéressante pour l'histoire de la paléographie grecque.

Le mot πενθερός indique en grec un degré de parenté par alliance qui est variable; généralement, c'est le beau-père, le père de l'épouse; quelquefois aussi c'est le gendre, ou même le beau-frère.

La lecture du second nom Δρόσος est en partie conjecturale; le Δ et le ρ sont défigurés par une cassure. Mais je crois bien les reconnaître en examinant attentivement l'estampage.

Le nom d'homme ainsi obtenu par restitution a de bons répondants : Δρόσος (Orelli, 1260 k). Comparez les noms de femmes Δρόσιον et Δροσίς. J'incline à penser que Δρόσος est pour Δροῦσος, transcription ordinaire du nom romain bien connu *Drusus;* de même que Δρόσιλλα (Nicet. Eug., I, 74-353; cf. Δρόσυλα, sur un vase d'Ombrie, Raoul Rochette, *Lettre à M. Schorn,* 15) paraît être pour Δρούσιλλα, *Drusilla,* nom de femme dérivé de *Drusus.*

Les noms *Drusus* et *Drusilla,* qui ont été portés par plusieurs personnes appartenant à la gens Livia, semblent du reste avoir été en faveur chez les juifs à partir de l'époque d'Hérode Agrippa Ier. Ce prince, désireux de faire sa cour aux Romains en empruntant des noms à la famille impériale, avait donné celui de *Drusilla* à l'une de ses filles (celle qui épousa plus tard Félix, procurateur de Judée, et qui est mentionnée dans l'histoire de Paul, *Act. apost.,* XXIV, 24) et celui de *Drusus* (Δροῦσος) à l'un de ses fils, mort avant d'avoir atteint l'âge d'homme (Fl. Josèphe, *Antiq. jud.,* XVIII, 5-4). Le nom de Drusus a donc dû jouir d'une certaine vogue chez les juifs au

1er siècle de notre ère, ce qui s'accorde assez bien avec la date probable de nos ossuaires, et rend d'autant plus vraisemblable la lecture que je propose pour le nom mutilé : Δρόσος = Δροῦσος = *Drusus*.

Il est question dans le Talmud (*Ioma*, IV, 41 d; *Schabb.* I, 4 a, etc.) d'un *Rabbi Derosa* ou *Derosaï* (דרוסאי, ררוסה. דרוסא), dont le nom paraît être la transcription hébraïque du nom gréco-romain Δρόσος. L'on sait que l'usage de ces noms étrangers était très répandu chez les anciens rabbins, chez ceux-là même qui étaient les plus attachés à leur foi religieuse.

N° XXI.

LETTRE DE M. GEFFROY, DIRECTEUR DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME.

(SÉANCE DU 26 JUIN 1891.)

Rome, le 23 juin 1891.

Monsieur le Président et cher confrère,

Les fouilles entreprises par l'administration italienne au forum de la Paix, derrière l'église des saints Cosme et Damien, pour retrouver les fragments du plan Capitolin, sont définitivement interrompues et ne seront reprises qu'en octobre. La cause de cette interruption n'est pas seulement la saison avancée; c'est aussi la nécessité de consolider les murs antiques mis à découvert, soit du côté de l'église, soit du côté de la basilique de la Paix. La présence d'eaux souterraines a obligé, de plus, à des travaux d'épuisement. L'Académie se rappelle que les eaux souterraines avaient aussi arrêté naguère les fouilles pratiquées au forum d'Auguste, près l'*Arco dei Pantani* : un embranchement de la vieille *cloaca massima*, jusqu'alors obstruée, avait seul entraîné ces eaux. L'une et l'autre excavation, au forum de la Paix et au forum d'Auguste, demeurent béantes.

Les travaux pour les quais du Tibre ont encore mis au jour de nouveaux *cippi terminales*, un de l'année 747 de Rome, deux de l'année précédente, avec les noms des consuls : C. Marcius Censorinus et C. Asinius Gallus. Le nom de ce dernier, victime de l'animosité de Tibère, a été, sur ces monuments, effacé par suite de la *damnatio memoriæ*, mais réinscrit, ce semble, dans l'antiquité même.

Des travaux de voirie ont fait découvrir, dans la région de Rome qui s'étend entre le Panthéon d'Agrippa et le palais *Massimo*, cinq chapiteaux corinthiens énormes. M. Rod. Lanciani croit retrouver par eux la *porticum ingentem . . . Eventus boni cognominatam, lavacro Agrippæ contiguam*, que cite Ammien Marcellin, XXIX, 6, œuvre du temps de Valentinien Ier.

Le cabinet des estampes de Berlin vient d'acquérir un second album de dessins sur Rome du graveur hollandais Martin van Heemskerck. L'Académie se rappelle que le premier de ces précieux recueils avait été acheté de la collection Destailleur par le musée de Berlin il y a peu d'années. On a trouvé dans le premier la plus ancienne vue du Forum romain que l'on connaisse. Le second contient une vue de Rome et de ses monuments qui date de 1536, de l'année même où, Charles-Quint faisant son entrée dans Rome, tout le quartier du Capitole avec les environs fut remanié; Michel-Ange se chargeait de reconstruire et d'orner la place du Capitole. Le dessin de Heemskerck paraît avoir précédé ces travaux. Il n'est encore connu qu'en partie, grâce à quelques pages de M. le professeur Ad. Michaelis, de Strasbourg; la pièce originale vient d'être envoyée à M. de Rossi, le savant éditeur des *Piante icnografiche e prospettiche di Roma anteriori al secolo XVI*. M. de Rossi en prépare un commentaire explicatif pour le recueil des *Antike Denkmäler*.

On vient de signaler, dans la bibliothèque *Braidense* de Brera, à Milan, un manuscrit de la *Divine comédie* portant

les armoiries de la famille Alighieri. M. le professeur Monaci, de Rome, très érudit connaisseur de la littérature dantesque, incline à penser que cette copie, exécutée sans doute pour un des membres de la famille, peu d'années avant 1337, reproduirait directement et de première main le texte original autographe.

On vient de retrouver dans un ancien couvent de Franciscains, près de Rieti, cinq cents volumes, dont 71 manuscrits, que les moines avaient cachés sous un plancher lorsque la loi italienne, en 1860, les avait forcés de se disperser. Quelques-uns des manuscrits paraissent remonter aux xe et xie siècles: deux, du xive, ont des miniatures remarquables. En somme cependant, suivant l'avis de M. Monaci, officiellement délégué, la découverte n'aurait rien révélé de suprême importance.

Diverses fouilles se sont accomplies en diverses parties de l'Italie, hors de Rome, jusque dans les dernières semaines :

Sur l'emplacement de l'antique Opitergium, où l'on a trouvé, parmi les débris de la ville découverts dès la fin du siècle passé, un grand pavé en mosaïque polychrome représentant des scènes de chasse;

Sur l'emplacement de la villa de Labérius Gallus, à Bolsena. Ces fouilles ont donné, outre des fragments de statues et d'inscriptions, les morceaux d'une pompe hydraulique;

Dans la nécropole antique de Numana, près d'Ancône. On y a trouvé deux grands sabres recourbés pareils aux cimeterres turcs; des armes semblables s'étaient déjà rencontrées dans la nécropole de Tolentino et dans les tombes falisques de la dernière période, entre les iiie et iie siècles avant J.-C.

J'ai le plaisir d'annoncer à l'Académie le succès des fouilles de M. Jules Toutain, membre de l'École française de Rome,

en mission en Tunisie. Il vient de découvrir près de Tunis, au sommet du Bou-Kourneïn, le sanctuaire d'un Baal africain romanisé, *Saturnus Balcaranensis Augustus... Dominus... Deus magnus*. M. Toutain, à la date du 17 de ce mois, avait déjà recueilli 500 fragments de stèles et d'inscriptions. Un assez grand nombre de ces fragments offrent un réel intérêt. Toute une série de textes est d'ailleurs absolument intacte; quelques-uns donnent de nouvelles dates consulaires. Enfin, à la date du 17, la fouille commençait à mettre à jour un angle de la construction contenant tous ces débris; M. Toutain pense être en présence des fondations d'un temple.

Veuillez agréer, etc.

A. Geffroy.

N° XXII.

LETTRES ROMAINES, PAR M. W. HELBIG, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

I

LES INSTRUMENTS D'UN REPOUSSEUR EN MÉTAL.

(Séance du 26 juin 1891.)

On sait qu'à Rome très souvent des ensembles de petits monuments sont dispersés et perdus ainsi pour la science. Ayant eu l'occasion de connaître plus ou moins exactement quelques ensembles de ce genre, je me suis décidé à communiquer à l'Académie des inscriptions et belles-lettres de courtes relations sur ce que j'ai pu constater à ce sujet. Pour des raisons faciles à comprendre, je suis forcé de passer sous silence les emplacements où les objets ont été trouvés et les noms des propriétaires actuels. Ma première lettre sera consacrée à la découverte d'une série d'instruments qui ont servi à un repousseur en métal. A ce que l'on m'a dit, ces instru-

ments ont été trouvés dans une caisse en bois incrustée de lames légères en bronze, caisse dont les parois étaient en partie encore conservées quand elle sortit de terre, mais immédiatement après tombèrent en morceaux. (Cf. le n° 21 de la liste suivante.) La plus grande partie des objets contenus dans cette caisse a été achetée par un antiquaire romain. quelques-uns par un amateur américain, qui au temps de la découverte se trouvait à Rome. J'ai pu étudier à mon aise seulement les objets acquis par l'antiquaire. Sur les autres, je n'ai pu prendre que des notes superficielles, le propriétaire se trouvant sur son départ.

Quelques observations préliminaires feront mieux comprendre la liste que je donnerai de ces objets. Le plus grand nombre consiste en poinçons qui servaient à repousser le métal. Tous les exemplaires sont faits d'un alliage de bronze qui montre une dureté et une solidité extraordinaires. Ils ont été employés fréquemment; car on remarque sur leurs têtes de nombreuses traces de coups de maillet. Les dimensions sont différentes. Le plus grand poinçon (n° 2) a 125 millimètres de long, 5 de diamètre; le plus petit, une longueur de 93 millimètres et un diamètre de 1 et demi. Les pointes sont de formes variées selon les travaux auxquels les poinçons étaient destinés. Il y en a dont les pointes sont larges et offrent une surface quadrilatérale, sans doute pour emboutir les formes générales de la décoration. D'autres pointes sont effilées et émoussées. Les poinçons plus fins ont servi pour façonner des détails. Ils montrent quatre espèces de pointes, c'est-à-dire une pointe circulaire, une pointe ovale, une pointe affilée, mais aplatie, et une pointe semblable à celle d'une épingle émoussée. Sur l'une des faces longitudinales du plus grand exemplaire (n° 2) est gravée avec beaucoup de finesse et d'exactitude le nom de l'artiste ou du chef de l'atelier : AEMILI·FAVSTI, sur un des poinçons fins (n° 17) : X↓, sur

un autre (n° 11) : X↓V. Ces inscriptions nous permettent de déterminer d'une manière approximative l'époque de l'activité artistique d'Aemilius Faustus. La forme A ne prouve pas grand'chose, parce que l'usage de cette forme continue, quoique exceptionnellement, dans l'écriture vulgaire jusqu'à une date non encore bien déterminée de l'époque impériale[1]. Nous rencontrons les derniers exemples du signe ↓ pour le nombre cinquante sur des inscriptions privées du temps d'Auguste[2], ce qui établit pour l'inscription de Faustus un *terminus ad quem*. De l'autre côté, un *terminus aquo* est fourni par la forme rectangulaire de L, forme qui commence à faire son apparition vers le milieu du IIe siècle avant J.-C.[3]. Selon ces données, nous pouvons attribuer l'activité artistique de Faustus, en chiffres ronds, au dernier siècle de la république. Il en résulte que les repousseurs en métal se servaient encore de poinçons en bronze, même à une époque si tardive. Ce fait mérite une attention spéciale, parce qu'il apporte un nouvel élément à une question vivement discutée par les paléoethnologues, c'est-à-dire à la question de savoir si l'exécution de certains objets primitifs en bronze nous force d'une manière absolue à supposer l'emploi d'outils en fer. Comme je viens de le dire, la dureté de l'alliage dans lequel sont travaillés ces poinçons est extraordinaire. Je ferai mon possible pour que l'on m'accorde la permission de faire analyser cet alliage et de communiquer le résultat de cette recherche à l'Académie. Un fragment trouvé avec ces poinçons prouve que l'on travaillait, dans l'atelier d'Aemilius Faustus, avec des maillets en plomb. Deux compas en bronze, qui appartiennent à la même trouvaille, servaient à transporter sur la plaque de métal le dessin que l'artiste

(1) Hübner, *Exempla scripturæ epigraphicæ latinæ*, *prolegomena*, p. LIV.

(2) Hübner, *loc. cit.*, p. LXXI.

(3) Garrucci, *De' canoni epigrafici di Ritschl*, p. 7 et suiv.; *Sylloge inscriptionum*, p. 9 et suiv.

voulait reproduire. Ces objets sont décrits d'une manière détaillée dans la liste suivante.

OBJETS NOTÉS CHEZ L'ANTIQUAIRE ROMAIN.

1. Compas en bronze à branches courbées. Hauteur, 14 centimètres. Les branches sortent d'un chapiteau travaillé avec beaucoup de finesse et décoré de trois bandes horizontales en relief.

GROS POINÇONS (DIAMÈTRE, À PEU PRÈS 5 MILLIMÈTRES).

2. Long., 125 millim. Avec l'inscription gravée AEMILI·FAVSTI............ 3. Long., 12 centim....................	La pointe est large et forme une surface quadrilatérale (pointe en biseau).

4. Long., 117 millim. La pointe effilée et émoussée.

5. Fragment de la partie inférieure d'un gros poinçon. La pointe comme dans les nos 2 et 3.

POINÇONS FINS.

6. Long., 116 millim. La pointe circulaire.

7. Long., 115 millim. 8. Long., *idem.* 9. Long., 114 millim. 10. Long., 111 millim.	La pointe forme un ovale.
11. Long., 111 millim. Avec l'inscription gravée X↓V...................... 12. Long., 104 millim.................... 13. Long., 100 millim....................	La pointe effilée et aplatie.
14. Long., 94 millim. 15. Long., 93 millim.	La pointe semblable à celle d'une épingle émoussée.

OBJETS NOTÉS CHEZ L'AMATEUR AMÉRICAIN.

16. Partie supérieure d'un compas semblable au n° 1, mais de dimensions un peu plus petites.

17. Poinçon fin. Long., 112 millim. Avec l'inscription gravée X↓.

18, 19. Deux poinçons fins semblables aux n°s 14 et 15.

20. Fragment d'un maillet en plomb. On y voit le trou dans lequel était inséré le manche.

21. Plusieurs fragments de lamelles en bronze, qui semblent avoir appartenu à la caisse dans laquelle les instruments étaient contenus.

W. Helbig.

LIVRES OFFERTS.

SÉANCE DU 1er MAI.

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts transmet à l'Académie, au nom de l'auteur, M. le vicomte de Potiche, un exemplaire d'un ouvrage intitulé : *La baie du Mont Saint-Michel et ses approches* (Paris, 1891, gr. in-8°).

Sont encore offerts :

Objets du dernier âge du bronze et du premier âge du fer découverts en Berry (Bourges, 1891, in-8°, publication de la Société des Antiquaires du Centre);

Index lectionum in Universitate Friburgensi per menses aestivos anni M DCCC XC, etc. — I. *Le lai de l'ombre*, publié par M. Joseph Bédier. — II. *Die germanischen Comparative auf-ôz*, par M. W. Streitberg (Fribourg en Suisse, 1890, in-4°);

Cachet inédit de l'oculiste Gentianus, par le docteur O. Guelliot (Reims, 1891, in-4°).

M. Anatole DE BARTHÉLEMY présente, au nom de l'auteur, M. François Mugnier, les ouvrages suivants :

Saint François de Sales, sa correspondance inédite avec les frères Cl. et Ph. de Quoex (Chambéry, 1885, in-8°);

Histoire documentaire de l'abbaye de Sainte-Catherine (près d'Annecy); abbaye de Bonlieu (Chambéry, 1886, in-8°);

Le théâtre en Savoie (Paris, 1887, in-8°);

Lettres des princes de la maison de Savoie à la ville de Chambéry (1393 à 1528) (Chambéry, 1888, in-8°);

Notes et documents inédits sur les évêques de Genève-Annecy depuis la Réforme (1535-1870) (Paris, 1888, in-8°);

Madame de Warens et J.-J. Rousseau (Paris, 1891, in-8°).

« M. François Mugnier, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry, est un travailleur infatigable; il consacre à l'étude de l'histoire de la Savoie les loisirs que lui laissent ses occupations professionnelles. Son œuvre, qui n'est pas terminée, compte aujourd'hui un assez grand nombre de volumes tous rédigés avec un soin minutieux. Il n'avance aucune assertion sans preuve; il s'efforce d'éclaircir et d'appuyer les moindres détails

sur des témoignages écrits. Cette minutie peut parfois nuire à la rapidité du récit, mais on n'en doit pas moins reconnaître l'exactitude, l'impartialité et la critique prudente de l'historien.

«M. Mugnier a tenu à ce que ses principales publications eussent l'honneur de figurer dans la bibliothèque de l'Académie, et j'ai dû, en son nom, faire hommage à celle-ci de six volumes qui n'y seront pas déplacés.

«Lorsque l'on s'occupe de la Savoie, on ne peut passer sous silence Annecy et saint François de Sales. M. Mugnier a donné une histoire des évêques de Genève-Annecy depuis 1535, date à laquelle la Réforme les força de s'établir hors de Genève, jusqu'en 1870. De plus il a eu la bonne fortune de retrouver douze lettres inédites de saint François de Sales. — Les riches archives municipales de Chambéry ont aussi fourni à l'auteur un certain nombre de lettres de Jean, duc de Berry, et de sa fille Bonne de Bourbon, femme d'Amédée VIII, de celui-ci et des ducs Louis, Amédée X, Charles Ier, Philibert Ier, Charles III, de Yolande de France, femme d'Amédée IX, de Philippe, comte de Baugé. — A propos de l'abbaye bénédictine de femmes de Sainte-Catherine, près Annecy, M. Mugnier fait l'historique de cet établissement religieux fondé à la fin du XIIe siècle, qui, à la fin du XVIIIe, tombé dans une position financière très précaire, fut réuni à un autre couvent. L'auteur fait aussi l'histoire de celui-ci, qui était Bonlieu, où les religieuses des deux monastères furent réunies de 1775 à 1793.

«Dans un autre ordre d'idées, M. Mugnier a retracé l'histoire du théâtre en Savoie depuis le milieu du XVIIe siècle jusqu'à nos jours; il donne la liste des pièces représentées avant 1792 dans ce pays et remonte ainsi jusqu'aux mystères du XVe siècle. — Le dernier ouvrage est un volume sur lequel je n'ai pas à insister; plusieurs d'entre nous l'ont certainement feuilleté. C'est la vie de Françoise-Louise de la Tour, qui fut Mme de Warens. Ce volume se recommande par les détails que l'on trouve sur Mme de Warens et sur J.-J. Rousseau, qui, dans un dernier élan de sensibilité, souhaitait à la défunte que son âme allât rejoindre celles de Fénelon et de Catinat.»

M. de Barthélemy offre ensuite, au nom de M. Marcellin Boudet, *Les premiers travaux de desséchement du marais de Limagne, d'après les textes du moyen âge* (Clermont-Ferrand, 1891, in-8°, extrait de la *Revue d'Auvergne*).

«Dernièrement, mon savant confrère M. Siméon Luce présentait à l'Académie le livre du comte de Dienne, dont le sujet est l'histoire du

desséchement des lacs et marais de France avant 1789. Presque au même moment, un magistrat d'Auvergne, dont le nom n'est pas inconnu ici et qui s'occupe spécialement de l'étude de problèmes et de documents inédits relatifs à l'histoire de sa province, traitait le même sujet en restant dans les limites du pays qu'il habite. L'ouvrage de M. de Dienne est surtout technique : celui de M. Boudet est historique.

«Les recherches de M. Boudet se sont portées sur le marais de la Limagne, qui s'étend sur sept cantons du département du Puy-de-Dôme et dont le desséchement officiel, commencé sous Henri IV, a continué sous Louis XIV et jusqu'à la fin du siècle dernier. Suivant l'auteur, le desséchement de la Limagne d'Auvergne a commencé bien avant le XVIIe siècle. En consultant une quantité considérable de documents d'archives et d'anciens terriers, il a constaté par de nombreux textes, dès le XIIIe siècle, l'existence de canaux faits par la main de l'homme et destinés à drainer et à assainir le marais; ces canaux forment un réseau qui semble ne pouvoir être réalisé que grâce à un travail collectif. M. Boudet, remontant la suite des âges et passant en revue les événements dont l'Auvergne a été le théâtre, arrive à conclure qu'à l'époque romaine seulement il a pu y avoir un système général de desséchement de la Limagne. Quelques traces d'habitations romaines importantes dans le marais donnent des apparences de probabilité à cette hypothèse; mais l'auteur va, je crois, un peu loin en remontant jusqu'au temps de l'indépendance gauloise. Il faudrait que des recherches archéologiques multipliées et soigneusement faites sur le terrain vinssent corroborer les conjectures séduisantes de M. Boudet, à qui je donnerai aussi le conseil de n'aborder qu'avec une grande prudence les étymologies toponymiques. En résumé, il y a dans la thèse soutenue par M. Boudet une idée qui lui est personnelle et qui mérite d'être étudiée sérieusement par les archéologues d'Auvergne.»

M. MENANT a la parole pour un hommage :

«J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Alfred Jeremias, une brochure intitulée : *Izdubar-Nimrod, eine altbabylonische Heldensage* (Leipzig, 1891, in-8°).

«M. Jeremias n'est pas un nouveau venu dans l'assyriologie : il a publié plusieurs travaux d'un vrai mérite; c'est un des élèves les plus distingués de l'école de Leipzig, à laquelle M. le professeur Delitzsch a donné une si vigoureuse impulsion. La légende d'Isdubar a été déjà traduite et commentée plusieurs fois en France et à l'étranger; M. Jeremias nous fait connaître, du reste, les travaux dont elle a été l'objet et qu'il veut continuer. Isdubar est un de ces personnages mythiques, à la fois

guerrier et chasseur; il parcourt le monde pour combattre les monstres, et y faire régner l'ordre et la justice. Le poème comprend douze chants qui nous sont parvenus dans un état plus ou moins complet. Le plus important, par la nature du sujet, est celui du *Déluge*. Je citerai également celui qui renferme la légende de la descente d'Istar aux enfers. M. Jeremias donne une traduction complète de l'ensemble du poème, avec un commentaire à l'appui; sous ce rapport, il s'éloigne peu du résultat auquel on était parvenu avant lui, mais il s'attache à deux points qui ont particulièrement fixé son attention : il cherche à établir les traits qui pourraient faire assimiler Isdubar au Nemrod biblique ou à l'Hercule de la mythologie grecque; il cherche, en second lieu, à nous renseigner sur le culte d'Istar en Assyrie et en Chaldée. Tous ses aperçus sont, sans doute, très ingénieux et d'un grand intérêt; mais je ferai toutefois des réserves à propos de quelques-unes de ses conclusions, quand il se prononce d'une manière trop affirmative sur des points qui pourront rester incertains longtemps encore. Je dois reconnaître toutefois que M. Jeremias a traité son sujet avec un luxe de citations qui permet de se reporter facilement aux passages sur lesquels il s'appuie et de contrôler ainsi ses appréciations. »

M. L. Delisle présente à l'Académie une publication de M. L. Sieber, intitulée : *Das Mobiliar des Erasmus. Verzeichniss vom 10. April 1534* (Basel, 1891, in-12).

M. d'Arbois de Jubainville offre, au nom de M. Whitley Stokes, *The Anglo-Indian Codes*, tomes I et II et supplément (Oxford, 1887, 1888 et 1889, in-8°).

SÉANCE DU 8 MAI.

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le 1er fascicule des *Comptes rendus des séances* de l'Académie pendant l'année 1891, janvier-février (Paris, 1891, in-8°).

Sont encore offerts :

Le grand incendie de la cathédrale de Bourges, mœurs administratives au XVIe siècle, par M. R. de Marguerye (Bourges, 1890, in-8°, extrait des *Mémoires de la Société des antiquaires du Centre*);

Lampes chrétiennes de Carthage, par le R. P. Delattre, missionnaire d'Alger, correspondant de l'Institut (Lille, 1890 et 1891, 2 brochures in-8°);

Les tombeaux puniques de Carthage. La nécropole de Saint-Louis, par le même (Paris, 1891, in-8°, extrait de la *Revue archéologique*);

Inventaire de la collection Visconti, conservée à la Bibliothèque nationale, publié par M. H. Omont (Paris, 1891, in-8°, extrait de la *Revue archéologique*).

M. Menant a la parole pour un hommage :

«J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de l'auteur, M. de Milloué, un volume intitulé : *Précis d'histoire des religions*, 1re partie : *Religions de l'Inde* (Paris, 1890, in-8°).

«C'est un résumé élémentaire des faits acquis, des idées admises par la science moderne, un exposé succinct de nos connaissances dans l'immense domaine de l'histoire des religions; en un mot, c'est une œuvre de vulgarisation qui cache, sous une forme élégante, tout un travail de recherches consciencieuses dans les nombreux travaux auxquels les religions de l'Extrême Orient ont donné lieu depuis le commencement du siècle. Lorsque Cousin, en 1829, ouvrit à nos études le monde oriental par ses brillantes leçons sur la philosophie de l'Inde[1], il fut bientôt suivi par de nombreux disciples[2]; l'histoire des religions était fondée. Cette étude ne restreignit plus le champ des observations à une donnée particulière; les croyances religieuses de tous les peuples méritèrent un égal respect et une place égale dans l'histoire. Les limites que l'éducation classique avait imposées furent désormais brisées; on ne pouvait plus fermer les yeux sur les destinées des peuples qui avaient vécu si longtemps sans nous et en dehors de nous.

«Les religions de l'Inde sont nées dans un passé dont nous ne pouvons fixer la date. Longtemps propagées par une tradition orale, elles sont déjà vieilles quand nous en saisissons les éléments écrits. M. de Milloué nous en fait connaître les différentes phases : c'est d'abord le védisme, dont la doctrine est renfermée dans les Védas; puis le védisme s'est confondu dans le brahmanisme, qui a eu lui-même ses schismes dans les doctrines du djaïnisme et de l'indouisme; enfin nous voyons apparaître le grand réformateur de l'Inde, Çakya-Mouni, le fondateur de la religion bouddhiste, réforme à la fois politique et religieuse. Bouddha proclame, en effet, l'égalité des hommes; il prêche la suppression des castes et promet à chacun, dans ce monde, la place que son mérite, ses vertus et sa science lui permettent d'occuper. Il n'est pas étonnant qu'une pareille

[1] *Histoire générale de la philosophie*, 2e leçon.

[2] Voir A. Charma, *Essai sur la philosophie orientale*, leçons professées à la Faculté des lettres de Caen pendant l'année scolaire 1840-1841, publiées, avec son autorisation, par Joachim Menant; Paris, 1842.

doctrine ait soulevé contre son auteur la fureur des castes privilégiées : aussi l'Inde resta brahmanique; mais le bouddhisme, chassé de sa patrie, finit par conquérir l'Extrême Orient depuis le Tibet jusqu'au Japon, et compte plus de quatre cents millions de croyants.

«L'histoire d'une religion est toujours très complexe; elle tient à la philologie par l'examen des textes, à l'archéologie par l'étude des monuments figurés. M. de Milloué, conservateur du Musée Guimet, mieux que tout autre, était à même d'observer et de comprendre, par son côté sensible, le résultat matériel dont les savants traducteurs des livres sacrés de l'Inde n'ont souvent connu que la théorie. Depuis dix ans, il vit au milieu des statues des dieux, des idoles si l'on veut, devant lesquelles des peuples nombreux s'inclinent encore aujourd'hui; il a compulsé les livres, en rapprochant les doctrines des pratiques du culte, et il en a tiré des conclusions dont nous ne saurions méconnaître la portée. Il a fait la part des fidèles qui suivent aveuglément un rite, dont ils ne voient que les symboles plus ou moins incompris ou défigurés. S'il a orné son volume des nombreuses images de ces divinités aux formes étranges, il est allé au delà pour en faire ressortir l'idée qui a valu, à la véritable doctrine, le développement qui lui était réservé. Le panthéisme, qui répugne à nos idées occidentales, est peut-être dans l'Inde plus apparent que réel, car de fermes croyants tels que Ram-mohun-Roy et ses successeurs s'efforcent de faire voir que le brahmanisme peut s'élever au niveau des idées nouvelles apportées par les Européens dans l'Inde; ils cherchent à rattacher ainsi toutes les religions, toutes les sectes de l'Asie à des principes généraux qui aboutissent au culte d'un Dieu unique. Ces religions, si diverses qu'elles soient, ne seraient plus alors que des formes appropriées aux divers degrés d'intelligence de leurs fidèles, tandis que l'Unique, sans formes, invisible et incompréhensible pour ceux que n'a pas touchés sa grâce, apparaît à ses élus visible dans ses œuvres et dans leur propre esprit. «Si ce n'est pas du monothéisme, ajoute M. de Milloué en terminant, ce n'en est pas bien loin.»

M. Delisle présente un volume intitulé : *Bibliothèque nationale. Département des imprimés. Catalogue des factums et d'autres documents judiciaires antérieurs à 1790*, par A. Corda, tome I : *Abadie-Cyvadat* (Paris, 1890, in-8°).

«La Bibliothèque nationale possède une collection d'environ quarante mille factums antérieurs à la Révolution. Les pièces de ce genre sont du plus grand intérêt pour la connaissance d'une foule de détails se rattachant à l'histoire des localités, des corporations et des personnes. Jusqu'à présent

elles ont été fort rarement employées, et les bibliographes n'en ont presque jamais tenu compte. Le catalogue dont le premier volume est aujourd'hui publié va donc porter à la connaissance du public l'existence d'une masse énorme de documents utiles à consulter pour les recherches de toute espèce auxquelles peuvent donner lieu les études relatives au XVIIe et au XVIIIe siècle. Ce catalogue, dont les éléments ont été soigneusement revisés et coordonnés par M. Corda, l'un de nos sous-bibliothécaires, se recommande comme un très utile supplément à la *Bibliothèque* du père Lelong et de Fevret de Fontette, comme au catalogue de l'histoire de France, précédemment publié par l'administration de la Bibliothèque nationale. »

M. Heuzey fait hommage de la *Revue d'assyriologie et d'archéologie orientale*, vol. II, n° 3 (Paris, 1891, in-4°). Cet hommage est fait au nom de la direction de cette *Revue*. M. Heuzey signale à l'attention de ses confrères les articles suivants :

Renan, *Inscription phénicienne inédite de Sidon;*

Heuzey, *Généalogies de Sirpourla, d'après les découvertes de M. de Sarzec;*

Oppert, *Inscriptions archaïques de trois briques chaldéennes; — Liberté de la femme à Babylone;*

Ledrain, *Une statuette de bronze avec le nom d'Asur-dan; — Inscriptions palmyréennes inédites;*

Heuzey, *Statues espagnoles de style gréco-phénicien* (*question d'authenticité*).

SÉANCE DU 15 MAI.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie, au nom de M. Eug. Revillout, le 3e fascicule de la publication intitulée : *Corpus papyrorum Ægypti*, comprenant la seconde livraison des *Papyrus démotiques du Louvre* (Paris, 1891, in-fol.).

Le long intervalle de temps qui s'est écoulé entre la publication de ce fascicule et celle du précédent s'explique par le soin minutieux que M. Révillout a apporté à résoudre dans le plus grand détail toutes les difficultés qu'offrait l'interprétation des textes publiés.

Est encore offert :

Českých Alexandreid Rýmovaných pramenové a Obapolný poměr. Uvažuje Frant. Xav. Prusik (Prague, 1891, in-8°, extrait du *Krok*).

M. Schefer offre à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Émile Lacoine,

un ouvrage intitulé : *Tables de concordance des dates des calendriers arabe, copte, grégorien, israélite, julien, républicain, etc., établies d'après une nouvelle méthode* (Paris, 1891, in-8°).

M. Boissier présente, au nom des auteurs, la première livraison de l'ouvrage intitulé : *Timgad, une cité africaine sous l'empire romain,* par MM. E. Bœswillwald et René Cagnat[1] (Paris, 1891, in-4°).

SÉANCE DU 22 MAI.

Sont offerts :

Corpus inscriptionum latinarum, vol. XV, partie I : *Inscriptiones urbis Romae latinae. Instrumentum domesticum,* publié par H. Dressel, 1re partie (Berlin, 1891, in-fol.);

Congrès archéologique de France, LVe session. Séances générales tenues à Dax et à Bayonne en 1888 par la Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments (Paris et Caen, 1889, in-8°);

Address of John Evans, esq., etc., president of the Society of antiquaries of London, delivered at their anniversary meeting, April 23, 1891 (Londres, 1891, in-8°);

Questions du jour, par M. Eugène de Masquard (Paris, 1891, in-16).

M. Georges Perrot présente le *Catalogue de la bibliothèque de feu M. Eugène Piot,* 1re partie (Paris, 1891, in-8°).

M. de Barthélemy a la parole pour un hommage :

« Je prie l'Academie de vouloir bien agréer l'hommage d'un travail que je viens de publier; c'est la première partie d'un résumé de la *Numismatique de la France,* comprenant les époques gauloise, gallo-romaine et mérovingienne (Paris, 1891, in-8°).

« Le Ministre de l'instruction publique a décidé la publication d'*Instructions* destinées à aider dans leurs recherches les correspondants du Comité des travaux historiques et scientifiques. MM. Delisle, Cagnat et Saladin, Le Blant, ont déjà accompli leur tâche en ce qui concerne l'organisation des bibliothèques, la littérature latine et du moyen âge, la recherche des antiquités dans le nord de l'Afrique et l'épigraphie chrétienne. Je viens, après ces savants, parler de numismatique. Dans un temps prochain, j'espère fournir un second fascicule destiné à compléter le travail qui m'a été demandé. »

Les remerciements de l'Académie sont adressés à M. de Barthélemy.

[1] Voir ci-dessus (p. 177, 209 et 210).

M. le comte DE LASTEYRIE présente à l'Académie le 6e fascicule de la *Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France* (Paris, 1891, in-4°).

Ce fascicule comprend les départements de Maine-et-Loire, de la Manche, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Mayenne, de Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Meurthe, du Morbihan, de la Moselle et de la Nièvre.

M. de Lasteyrie saisit cette occasion pour remercier une fois de plus son excellent collaborateur M. Eugène Lefèvre-Pontalis, qui n'a cessé de lui prêter le concours le plus dévoué. Il croit devoir associer à ses remerciements M. Bougenot, ancien élève de l'École des chartes, qui a pris une si grande part à la rédaction de ce présent fascicule.

L'ouvrage a actuellement dépassé la moitié : il compte 31,200 articles. Ce sera donc un total de 60,000 mémoires, épars dans les publications des Sociétés savantes et qu'on saura où trouver maintenant grâce à cette bibliographie.

SÉANCE DU 29 MAI.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL offre, au nom de l'auteur, M. le docteur Louis Delmas, médecin-major, un ouvrage intitulé : *L'hôpital militaire d'Auffrédy à la Rochelle* (la Rochelle, 1891, in-8°).

Est encore offert :

La Bible travestie par Homère : Iliade, t. I, 1er fasc., par M. l'abbé Fourrière (Paris et Amiens, 1891, in-8°).

M. J. DERENBOURG offre à l'Académie sa publication intitulée : . . . אלגז אלתאלת מן סדר טהרות *Commentaire de Maimonide sur la Mischnah Seder Tohorot*, 5e livraison (Berlin, 1890, in-8°).

M. HAMY offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Henrique Augusto Dias de Carvalho, l'ouvrage intitulé : *Espedição portugueza ao Muatiânvua (1884-1888)* : I. *Descripção da viagem ;* II. *Etnographia e historia ;* III. *Lingua da Lunda* (Lisbonne, 1890, 3 vol. in-8°).

« Le Muatiânvua ou Mouata-Yamvo est un de ces grands empires nègres qui se sont successivement fondés au cœur de l'Afrique australe, parmi les nations de langue Bantou. Plus heureux que le Monomotapa, son grand voisin, de fabuleuse mémoire, le Mouata-Yamvo a duré jusqu'à nos jours, et le Portugal, dans la sphère d'action duquel le vaste territoire semblait devoir être placé sans aucune contestation, se décida en 1885 à envoyer à Lounda une expédition commandée par le major Henrique de Carvalho.

«Les trois volumes que j'ai l'honneur de présenter à l'Académie au nom de l'auteur contiennent une partie des documents recueillis dans un long voyage de quatre ans par la Commission portugaise. Je ne dirai rien du premier, exclusivement géographique et qui a déjà été l'objet d'une communication de notre confrère M. Grandidier à l'Académie des sciences. Les deux autres rentrent plus directement dans nos études.

«L'un résume tout ce que l'on sait de ce mystérieux empire des Yamvos depuis sa fondation, et en étudie les races, dont il recherche le point de départ, suit les migrations et fixe la distribution géographique. L'histoire des souverains qui ont porté le titre de Muatiânvua Ianvo est présentée avec quelques détails, et plusieurs chapitres exposent longuement l'ethnographie de leurs sujets.

«L'autre volume, le troisième, est entièrement consacré à la linguistique du Muatiânvua, c'est-à-dire à l'étude de la langue Lounda, étude d'autant plus importante que cette langue est, dans le centre de l'Afrique du sud, l'équivalent du souahéli dans la zone équatoriale et le long des côtes, qu'elle est aujourd'hui parlée par plusieurs millions de Bantous.»

M. Henri Weil offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Jules Nicole, deux volumes intitulés : *Les scolies genevoises de l'Iliade* (Paris, 1891, 2 vol. in-8°).

«Le manuscrit dont Henri Estienne s'était servi pour son édition de l'*Iliade* passait pour perdu, les éditeurs l'appelaient l'*ignotus codex*. M. Jules Nicole, professeur à la Faculté des lettres de Genève, l'a retrouvé sous le numéro *44* de la bibliothèque de cette ville, et on peut dire qu'il le fait connaître pour la première fois. Le texte de ce manuscrit est excellent, voisin de celui du fameux *Venetus* de Villoison; il porte dans les huit derniers livres, assez souvent, le signe critique de l'*obel*. Les scolies paraissent provenir de la même source que celles du mont Athos, dont notre savant confrère M. Duchesne a publié un choix. Ces scolies, qui complètent et rectifient en plus d'un endroit celles que l'on connaissait jusqu'ici, sont d'une richesse incomparable au livre XXI. Là elles invoquent un très grand nombre de grammairiens, elles fournissent plusieurs vers inédits d'Alcée et d'autres poètes grecs, et elles sont sans contredit ce que nous possédons aujourd'hui de plus voisin du texte primitif des grammairiens alexandrins.

«M. Nicole a comparé les scolies du *Genevensis* avec tous les recueils de scolies imprimés. Grâce à ce long et minutieux travail, il lui a été possible de débarrasser sa publication de toutes les inutilités et de la réduire au strict nécessaire; des notes et des renvois instruisent le lecteur

de tout ce qu'il importe de savoir. La collation du texte homérique est faite avec la même sobriété judicieuse. En tête du premier volume, trois notices donnent l'histoire du manuscrit, la description exacte des éléments dont il se compose et l'appréciation critique de sa valeur. M. Nicole a bien mérité des études homériques et notre École des hautes études tient à honneur de compter ce jeune helléniste au nombre de ses anciens élèves.»

SÉANCE DU 5 JUIN.

Sont offerts :

On adaptation of suffixes in congeneric classes of substantives, par M. Maurice Bloomfield (Baltimore, 1891, in-8°, extrait de l'*American journal of philology*);

Archaic coins, probably of Cyrene, par M. Barclay V. Head (Londres, 1891, in-8°, extrait du *Numismatic chronicle*);

A comparative dictionary of the Bihāri language, parties I et II, par MM. A.-F.-Rudolf Hœrnle et George-A. Grierson (Calcutta, 1885-1889, 2 vol. in-4°);

Archæologia, or Miscellaneous tracts relating to antiquity, recueil publié par la Société des antiquaires de Londres, vol. LII, ou II de la seconde série (Londres, 1890, in-4°);

Fontes rerum Austriacarum. Oesterreichische Geschichts-Quellen, 2ᵉ série, *Diplomataria et acta*, t. XLV, première moitié (Vienne, 1890, in-8°);

Diane de Poitiers, dame de Saint-Vallier, ses actes, ses prédécesseurs et ses successeurs dans la communauté de Saint-Vallier, par M. Albert Caise (Valence, 1891, in-8°, extrait du *Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme*).

M. Boissier présente à l'Académie la *Chronologie de l'empire romain*, publiée sous la direction de M. René Cagnat, par M. Georges Goyau (Paris, 1891, in-12, tome XVII de la *Nouvelle collection à l'usage des classes*).

«C'est un petit livre qui rendra les plus grands services à tous ceux qui s'occupent d'histoire romaine. M. Goyau a réuni tous les faits importants de l'empire, en les rapportant à leur date, avec les noms des consuls, des préfets du prétoire, des chefs d'armée, etc. Il a corrigé les tableaux de Tillemont par une étude attentive du *Corpus* et des historiens latins. M. Goyau est un élève de l'École normale, et c'est sur le conseil de M. Cagnat, son maître au Collège de France, qu'il a fait cet emploi intelligent de ses très courts loisirs.»

M. Delisle a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau, de la part de l'éditeur, un volume dont beaucoup de pages appartiennent directement à l'histoire de l'Académie : *Choix de lettres d'Eugène Burnouf, 1825-1852, suivi d'une bibliographie*, avec portrait et fac-similé (Paris, 1891, in-8°).

« C'est un recueil de lettres écrites par un de nos anciens secrétaires perpétuels, Eugène Burnouf. Je n'ai pas à apprécier cette publication; mais j'espère que la Compagnie l'accueillera avec les sentiments qu'elle a toujours témoignés pour la mémoire d'un de ses membres les plus illustres. »

M. Renan présente, de la part de l'éditeur, M. le docteur E. Nicaise, la réimpression de la traduction ancienne de la *Grande chirurgie de Guy de Chauliac, composée en l'an 1363* (Paris, 1890, gr. in-8°).

Notre confrère signale les mérites qui recommandent ce volume à l'attention de l'Académie, notamment des recherches bibliographiques faites avec beaucoup de soin.

SÉANCE DU 12 JUIN.

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau de l'Académie, au nom de notre confrère M. de Barthélemy, *Les monnaies de Beaufremont* (extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LII, 1891, p. 118-128).

Sont encore offerts :

Recueil de travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes et assyriennes, publié sous la direction de M. G. Maspero, membre de l'Institut, vol. XIII, livraisons 3 et 4 (Paris, 1890, in-4°);

Exposition universelle internationale de 1889, à Paris. Rapports du jury international, publiés sous la direction de M. Alfred Picard, inspecteur général des ponts et chaussées. *Groupe II, 1re partie : Éducation et enseignement* (Paris, 1891, in-8°);

Biblioteca boliviana. Catálogo del archivo de Mojos y Chiquitos [par M. G.-René Moreno] (Santiago de Chili, 1888, in-8°);

Charles Ier de Roumanie. Vingt-cinq ans de règne [par M. Jules Brun] (Bucarest, 1891, in-8°);

Sitzungsberichte der königl. böhmischen Gesellschaft der Wissenschaften. Classe für Philosophie, Geschichte und Philologie, ou : *Věstník královské české společnosti náuk. Třída filosoficko-historicko-filologická*, année 1890 (Prague, 1891, in-8°);

Jahresbericht der königl. böhm. Gesellschaft der Wissenschaften für das Jahr 1890 (Prague, 1891, in-8°);

Die grossen Monarchien oder die Weltreiche in der Geschichte. Festrede gehalten in der öffentlichen Sitzung der k. b. Akademie der Wissenschaften zu Munchen am 15. November 1890, par M. Ferd. Gregorovius (Munich, 1890, in-4°);

Abhandlungen der philosophisch-philologischen Classe der königlich bayerischen Akademie der Wissenschaften, vol. IX, 1re partie (Munich, 1891, in-4°);

The Dīvān, written in the fourteenth Century, by Khwāja Shamsu-d-Dīn Muhammad-i-Hāfiz-i-Shīrāzī, otherwise known as Lisānu-l-Ghaib and Tarjumānu-l-Asrār, traduit par le lieut.-col. H.-Wilberforce Clarke (Calcutta, 1891, 2 vol. in-4°).

M. Hamy présente à l'Académie *Les voyages en Asie, au XIVe siècle, du bienheureux frère Odoric de Pordenone, religieux de Saint-François*, publiés avec une introduction et des notes par Henri Cordier (Paris, 1890, grand in-8°, tome X du *Recueil de voyages et de documents pour servir à l'histoire de la géographie depuis le XIIIe jusqu'à la fin du XVIe siècle*).

« Le beau recueil de documents sur l'histoire de la géographie du moyen âge, que publient MM. Schefer et Cordier, vient de s'enrichir d'un magnifique volume, consacré par ce dernier au célèbre voyageur Odoric de Pordenone, dont les récits ont eu, pendant plusieurs siècles, une si grande célébrité. La relation d'Odoric est remplie de renseignements personnels fort sincères, habituellement exacts, souvent très intéressants, sur des contrées que Marco Polo seul avait fait un peu connaître, et sur d'autres encore, où jamais Européen n'avait pénétré jusque-là. Aussi fut-elle si largement répandue qu'il n'existe pas moins de 47 manuscrits du texte latin original dans les diverses bibliothèques d'Europe, et 26 manuscrits de traductions de ce texte en italien, en français et en allemand. C'est le manuscrit de Jean le Long, d'Ypres, moine de Saint-Bertin à Saint-Omer, bien connu sous le nom de *Livre des merveilles*, que M. Cordier a choisi pour en faire la base de son édition, qu'il a enrichie de nombreuses variantes, d'une introduction historique et de commentaires de toute sorte, extrêmement développés. L'introduction historique réunit tout ce que l'on sait de l'auteur, de sa vie et de ses voyages, des publications de toute sorte dont son œuvre a été l'objet, du rôle enfin qu'a joué le bon moine dans la découverte de l'Asie. Les commentaires se développent extrêmement abondants à la suite de chaque paragraphe du texte d'Odoric, l'entourant, l'étouffant même un peu au milieu d'une

érudition tout à fait exceptionnelle et constituant comme une sorte d'encyclopédie des connaissances acquises sur l'Asie en général, sur l'Extrême Orient en particulier, à la fin du XIV[e] siècle. Une excellente table alphabétique, qui n'a pas moins de 75 pages, permet au chercheur de se reconnaître aisément et rapidement au milieu de toutes ces richesses.

«En résumé, l'édition d'Odoric de Pordenone fait le plus grand honneur à son auteur et marque un progrès fort notable dans l'histoire de la géographie asiatique.»

M. Siméon Luce a la parole pour deux hommages :

«1° Je suis chargé par l'auteur, M. Paul Marin, bien connu par ses publications antérieures sur *Jeanne d'Arc stratégiste,* de déposer sur le bureau de l'Académie une brochure intitulée : *La mission de Jeanne d'Arc* (Gênes, 1891, in-16); cette brochure est le résumé d'une conférence faite à Gênes le 27 février dernier à la Société des lectures et conférences scientifiques. L'auteur s'efforce d'expliquer les apparitions de l'archange Michel, des saintes Marguerite et Catherine à la Pucelle, en les rapprochant de certaines expériences faites en Angleterre de 1872 à 1874 par M. William Crookes. Le travail de M. Marin, par ce côté du moins, nous échappe complètement et relève des deux sections de physique et de médecine de l'Académie des sciences.

«2° J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Charles Nerlinger, attaché à la Bibliothèque nationale, un ouvrage intitulé : *Pierre de Hagenbach et la domination bourguignonne en Alsace (1469-1474)* (Nancy, 1890, in-8°, extrait des *Annales de l'Est*).

«En ce moment où l'érudition germanique s'exerce volontiers sur les diverses périodes de l'histoire d'Alsace, il importe plus que jamais d'encourager chez nous les études consacrées au passé d'un pays qui nous est singulièrement cher. L'essai consacré à Pierre de Hagenbach a été présenté sous sa première forme comme thèse à l'École des chartes, mais l'auteur a remanié presque de fond en comble et complété par d'utiles additions son travail primitif. En 1885, M. H. Witte avait retracé dans une étude consciencieuse les annales de l'Alsace sous la domination bourguignonne. Malheureusement, l'auteur de cette étude a surtout eu recours aux sources allemandes et n'a point tiré parti de précieux documents relatifs à cette période qui sont conservés aux Archives départementales de la Côte-d'Or. M. Nerlinger s'est attaché, au contraire, à explorer ces archives avec un soin particulier, en même temps qu'il était redevable à l'obligeance de M. X. Mossmann de la communication d'un certain nombre de pièces alsaciennes inconnues de ses devanciers. Avant de don-

ner à sa monographie une forme définitive, il a entrepris des recherches aussi étendues qu'approfondies; et le jugement porté sur Pierre de Hagenbach, tour à tour décrié ou exalté outre mesure, est empreint d'une modération vraiment équitable qui inspire confiance au lecteur.»

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. l'abbé E. Beurlier, deux ouvrages intitulés :

1° *De divinis honoribus quos acceperunt Alexander et successores ejus* (Paris, 1890, in-8°);

2° *Le culte impérial; son histoire et son organisation, depuis Auguste jusqu'à Justinien* (Paris, 1891, in-8°).

«I. — Ces deux ouvrages sont les deux thèses présentées par M. l'abbé Beurlier à la Faculté des lettres de Paris pour obtenir le grade de docteur; ils forment un ensemble, et le premier est, pour ainsi dire, la préface du second. L'auteur y étudie l'apothéose des souverains grecs.

«Avant Alexandre, les Grecs n'ont pas rendu d'honneurs divins aux chefs d'État. Si quelques tentatives en ce sens ont été faites, ce n'a été que dans les pays où la civilisation grecque subissait l'influence de l'Orient. Quand Alexandre se fut emparé de l'Égypte et de la Perse, il exigea pour lui-même le culte que les habitants de ce pays rendaient à leurs rois. Comme il entrait dans le plan du grand conquérant de fonder une monarchie dont les Grecs et les Perses seraient les sujets au même titre, il exigea également des honneurs divins de la part des Grecs.

«Des trois royaumes entre lesquels fut partagé l'empire d'Alexandre, les deux seuls où régnèrent des dynasties de dieux furent ceux où le culte des souverains était depuis longtemps établi, l'Égypte et la Syrie.

«En Égypte, un double culte fut institué. Les Ptolémées furent associés aux dieux égyptiens et honorés dans leurs temples; en même temps, un culte fut organisé à l'usage des Grecs à Alexandrie et à Ptolémaïs. Dans ces deux villes, des prêtres grecs honoraient Alexandre et les dieux Ptolémées; chaque nouveau roi était joint à la liste de ses prédécesseurs. M. l'abbé Beurlier étudie ce double culte et les sacerdoces qui s'y rattachent, sacerdoces établis les uns en l'honneur des rois, les autres en l'honneur des reines. Comme les noms des prêtres d'Alexandre et des Ptolémées étaient inscrits en tête des contrats, il a cru utile de dresser une liste chronologique de ceux qui sont connus jusqu'ici par les papyrus ou par les inscriptions.

«En Syrie, l'organisation du culte était toute différente. Le roi vivant avait un prêtre particulier; les rois morts et divinisés avaient un prêtre collectif. Chaque satrapie avait son prêtre. On est donc là en présence

d'une organisation provinciale qui a pu servir de type à l'organisation romaine. Cela est d'autant plus vraisemblable que c'est en Asie précisément qu'a été établi le premier temple provincial de Rome et d'Auguste.

« Plus tard, quand le royaume de Syrie fut divisé, les rois de Pergame, les rois de Commagène et les autres ont reçu les mêmes honneurs divins. Alexandre est toujours placé en tête de la liste comme le chef de leur race. On peut donc dire qu'Alexandre a été l'*auctor generis* de tout un ensemble de familles divines, comme Auguste a été l'*auctor generis* de la *domus divina* des empereurs romains.

« II. — A Rome, le culte du chef de l'État apparaît avec la monarchie. Jules César reçoit le premier les honneurs divins; il est le premier *divus*. Octave, après avoir triomphé de tous ses compétiteurs, est honoré tantôt en union avec Rome, tantôt seul. M. l'abbé Beurlier constate les premières apparitions des différentes formes du culte qui sera désormais rendu aux empereurs, le culte provincial, le culte municipal et l'apothéose, puis il expose l'histoire des modifications importantes survenues dans ce culte jusqu'à Dioclétien.

« L'organisation du culte de l'empereur à Rome forme le sujet de la seconde partie. De son vivant, l'empereur recevait des hommages qui étaient également rendus aux dieux, mais il n'était assimilé à eux qu'après sa mort. Les textes et les monuments figurés nous font connaître tous les détails de l'apothéose et permettent d'apprécier le rôle du Sénat dans cette affaire. L'apothéose avait pour conséquence de donner aux actes de l'empereur défunt une consécration définitive.

« L'auteur étudie ensuite les sacerdoces spécialement chargés du culte des empereurs.

« Il insiste sur un changement qui s'est introduit dans les *sodales*. Les premiers *sodales* (les *Augustales* et les *Claudiales*) sont les gardiens des *sacra* des familles Julia et Claudia. Les *Flaviales* et les suivants sont des prêtres des empereurs. De là une différence dans l'appellation : les premiers portant des noms de *gentes*, les seconds des noms d'empereurs.

« Pour l'organisation du culte provincial, il reconnaît deux types différents : en pays grec, adaptation au culte impérial d'un état de choses déjà existant et présentant des différences notables d'une province à l'autre; en pays latin, un culte né de toutes pièces. La plaque de Narbonne, dont l'étude donne lieu à de nouvelles et intéressantes remarques, est un document capital pour cette question.

« Dans les municipes, les empereurs et les impératrices sont assimilés aux dieux locaux; on bâtit des temples en leur honneur; on institue des

jeux; les noms des empereurs sont substitués à ceux des dieux dans la désignation des mois. Le sacerdoce de la flaminique municipale est indépendant de celui de son mari, tandis que dans le culte provincial le titre de flaminique ne vient à la femme que du titre de *flamen* porté par son mari.

« Il faut noter le chapitre sur le néocorat et celui où est étudiée l'attitude des juifs et des chrétiens en face du culte rendu aux empereurs.

« Après Constantin, le culte impérial ne disparaît pas, mais se sécularise. Les empereurs sont appelés *divi* après leur mort; les sacerdoces provinciaux et municipaux ne sont plus que des présidences de jeux. Néanmoins ces sacerdoces, qui confèrent une sorte de noblesse et des privilèges importants, sont très recherchés, même par les chrétiens.

« M. l'abbé Beurlier termine par un chapitre sur l'Église et le culte impérial après Constantin. Il étudie en particulier la question de savoir si l'organisation municipale et provinciale du culte des empereurs a servi de modèle à l'organisation hiérarchique du clergé chrétien. Sa conclusion est négative.

« En résumé, le volume de M. l'abbé Beurlier est aujourd'hui incontestablement le plus complet, le plus riche en faits de toutes sortes et le mieux informé que nous ayons sur le culte des empereurs romains. »

SÉANCE DU 19 JUIN.

Sont offerts :

Résumé d'un cours de droit irlandais. La saisie mobilière dans le Senchus mor (suite), par M. d'Arbois de Jubainville, membre de l'Institut (Paris, 1891, in-8°, extrait de la *Revue générale du droit*);

Trois sceaux francs de terre sainte, par M. Gustave Schlumberger, membre de l'Institut (Paris, 1891, in-8°, extrait de la *Revue numismatique*);

Les nouvelles acquisitions du Louvre, par le même auteur (gr. in-8°, extrait de la *Gazette des beaux-arts*);

Carreaux historiés et vernissés du XIIIe siècle, par M. A. de Barthélemy, membre de l'Institut (Caen, in-8°, extrait du *Bulletin monumental*, année 1890);

Les Vascons espagnols depuis les dernières années du VIe siècle jusqu'à l'origine du royaume de Navarre, par M. J.-F. Bladé, correspondant de l'Institut (Agen, 1891, in-8°);

Documents sur la vente des manuscrits du collège de Clermont à Paris (1764), par M. H. Omont (Nogent-le-Rotrou, 1891, in-8°, extrait du

Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France, t. XVIII);

Les symboles, les emblèmes et les accessoires du culte chez les Annamites, par M. G. Dumoutier (Paris, 1891, in-12, faisant partie des *Annales du musée Guimet, Bibliothèque de vulgarisation*).

M. Georges Perrot présente l'ouvrage intitulé : *École française de Rome. Fouilles dans la nécropole de Vulci,* exécutées et publiées aux frais de S. E. le prince Torlonia, par Stéphane Gsell, ancien membre de l'École française de Rome, chargé de cours à l'École supérieure des lettres d'Alger (Paris, 1891, in-4°).

« Ce bel ouvrage fait honneur à la fois au prince don Giulio Torlonia, au directeur de l'École française de Rome, notre confrère M. Geffroy, et à l'auteur, M. Gsell, ancien élève de l'École normale, agrégé d'histoire, puis membre de l'École de Rome, où il a passé quatre ans. C'est don Giulio qui a mis à la disposition de l'École le terrain où ont été exécutées les fouilles, qui a fait tous les frais de ces fouilles et de l'impression du volume. M. Geffroy a eu le mérite de concevoir la pensée de cette entreprise et d'en assurer le succès, au milieu de bien des difficultés. M. Gsell a porté dans la direction des travaux une patience, un sang-froid, un esprit de suite que nous ne saurions louer trop hautement. La campagne a duré près de quatre mois, du 11 février au 1er juin; elle se poursuivait loin de toute ville, dans un vrai désert, où il faut encore compter avec les brigands et prendre contre eux ses précautions. Le pays est pauvre, triste et malsain.

« C'est la première fois que la nécropole de Vulci, naguère exploitée surtout en vue de la recherche des objets d'art et de luxe, a été fouillée dans une de ses parties avec un scrupuleux souci des intérêts élevés de l'archéologie et de l'histoire. Depuis 1828, elle avait été presque entièrement explorée; aussi n'y a-t-il pas eu lieu de s'astreindre à fouiller complètement un espace déterminé; il a fallu se transporter d'un endroit à un autre, en cherchant entre les tombes déjà visitées celles qui étaient restées intactes. Ce n'est qu'au lieu indiqué sur la carte par la lettre I qu'il a été possible d'ouvrir un nombre assez considérable de sépultures voisines les unes des autres.

« Malgré les conditions dans lesquelles se présentait le travail, conditions moins favorables que celles qui étaient faites aux premiers explorateurs, les résultats sont importants, grâce à la méthode qui a été suivie par M. Gsell. Il a donné de chaque tombe un plan et une description complète; il a dressé de tous les objets qui y ont été recueillis un inven-

taire exact, en indiquant la place que chacun d'eux occupait dans le caveau. La précision de cette description et de cet inventaire a permis à M. Gsell de s'appliquer dans une seconde partie, qu'il intitule : *Étude des fouilles*, à classer chronologiquement les 136 tombes qu'il a ouvertes, à marquer les ressemblances qu'elles offrent, soit par leur disposition, soit par leur mobilier, avec les tombes étrusques ou italiennes déjà connues; là les objets recueillis sont étudiés non plus par tombes, mais par catégories, et, dans les comparaisons qu'il institue, M. Gsell fait preuve d'une connaissance approfondie et familière des antiquités étrusques et grecques, qu'il n'a pu acquérir si vite sans un effort qui atteste sa puissance de travail et sa faculté d'assimilation. Un heureux choix des monuments les plus intéressants est présenté dans les planches, qui reproduisent avec beaucoup de fidélité le style des objets; nombre de figures insérées dans le texte aident à l'intelligence de la description. Nul ne pourra désormais s'occuper de l'archéologie étrusque sans consulter cet ouvrage, qui vient prendre place, dans la série des publications in-quarto de nos deux écoles savantes, à côté des deux volumes de la *Nécropole de Myrina*, dus à MM. Pottier et Reinach.»

M. Barbier de Meynard présente deux ouvrages de la part de l'auteur :

1° *Al-Hamdânis Geographie der arabischen Halbinsel*, nach den Handschriften von Berlin, Constantinopel, London, Paris und Strassburg zum ersten Male herausgegeben von David Heinrich Müller, II (Leyde, 1891, in-8°).

«Ce volume est le complément du texte important publié par M. Müller il y a quelques années, et dont la bibliothèque de l'Institut possède déjà le premier volume, grâce à la libéralité de l'auteur. Parmi les documents si abondants que les Arabes nous ont laissés sur la géographie du monde musulman au moyen âge, il n'y en a pas qui puisse rivaliser avec celui de Hamdâni, en ce qui concerne la description topographique et l'ethnographie de la péninsule arabique. C'est aussi un précieux secours pour l'épigraphie sémitique et en particulier pour les inscriptions himyarites, dont il peut faciliter singulièrement le déchiffrement. Il n'y a guère plus de vingt ans que ce texte est connu en Europe et les cinq copies qui le renferment n'y sont parvenues que successivement.

«On ne saurait donc trop remercier l'Académie des sciences de Vienne, qui, sur la proposition d'un de nos correspondants étrangers, feu M. de Kremer, a chargé M. D.-H. Müller de cette publication. Elle ne pouvait être confiée à de meilleures mains. La plus grande partie du volume qu'il

vient de faire paraître est consacrée aux variantes du texte, mais on ne sera pas étonné de l'extension qu'il leur a donnée, si l'on songe que ces variantes se réfèrent à plus de huit mille noms propres presque tous inconnus et trop souvent mutilés par des copistes ignorants. Le lecteur doit toujours les avoir sous les yeux, et c'est à l'aide de cette comparaison qu'il peut améliorer et quelquefois déchiffrer ce texte difficile.

«En félicitant l'auteur du savoir et de la persévérance qu'il a déployés pour l'accomplissement d'une tâche aussi méritoire, je ne doute pas qu'il ne songe bientôt à en accroître l'utilité. Il y a dans ce document arabe une mine de renseignements d'un prix inestimable qu'une traduction peut seule rendre accessible à la plupart des érudits. C'est un service de plus dont ils seront redevables à M. Müller, et ils ont le droit de l'attendre de ce savant et laborieux orientaliste.»

2° *Glossen zum Corpus inscriptionum Semiticarum*, II, par le même auteur (in-8°, extrait de la *Wiener Zeitschrift für die Kunde des Morgenlandes*, V).

«Je suis d'autant plus heureux d'offrir cette brochure du même savant qu'elle nous fait connaître avec impartialité le jugement porté à l'étranger sur notre grand recueil des inscriptions sémitiques. M. Müller étudie exclusivement ici la partie du *Corpus* qui traite des inscriptions araméennes; il en approuve sans restriction le plan et la méthode, et, chose remarquable, dans cette longue série d'inscriptions d'une lecture si difficile, il ne trouve à reprendre qu'une seule leçon douteuse. Il est vrai qu'en ce qui touche spécialement les questions de phonétique, le savant critique s'écarte de l'opinion professée par M. de Vogüé et par ceux de nos confrères qui lui ont prêté leur concours.

«Au lieu d'expliquer avec les auteurs du *Corpus* par l'influence de l'assyrien les passages où ces inscriptions diffèrent sensiblement de l'araméen, M. Müller préfère y voir seulement un état ancien de l'araméen, attesté par ces inscriptions, qui acquièrent par là plus de valeur. Cette thèse, bien qu'elle n'ait rallié jusqu'ici qu'un petit nombre de partisans, ne mérite pas moins d'être prise en sérieuse considération.

«Si favorables que soient les conclusions de son examen, M. Müller aurait pu insister davantage sur la grandeur et sur les difficultés d'une tâche comme celle du *Corpus* : réunir des milliers d'inscriptions éparses depuis les confins de l'Arabie jusqu'à l'Asie Mineure et l'Égypte, recueillir et classer d'innombrables fragments disséminés dans les bibliothèques et les musées d'Europe, en donner de fidèles reproductions dans un atlas d'une exécution irréprochable, enfin déchiffrer et traduire ces textes mu-

tilés et si différents d'âge et de provenance, voilà certes une entreprise considérable et qui eût été déclarée impossible il y a un demi-siècle. Le succès avec lequel elle se poursuit est la meilleure preuve des progrès accomplis par les études orientales et de tout ce qu'elles doivent à la généreuse initiative et à la collaboration de l'Académie.»

M. Schefer fait hommage à l'Académie, au nom de M. Houdas, professeur à l'École des langues orientales vivantes, de l'*Histoire du sultan Djelal ed-Din Mankobirti, prince du Kharezm*, par Mohammed en-Nesawi, texte arabe, publié, d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale, par M. O. Houdas (Paris, 1891, gr. in-8°).

«Djelal Eddin Mankobirti ou Mangouberdi fut le dernier prince de la dynastie des Kharezmchâh. L'auteur de cette histoire, Mohammed fils d'Ahmed, possédait en fief le château de Kharender ou Kharendiz, situé près de la ville de Nessa, dans le nord du Khorassan : il remplit pendant les six années du règne de Djelal Eddin les fonctions de secrétaire de ses commandements et il fut, à ce titre, chargé de plusieurs missions importantes. Il était auprès de ce prince lorsque son camp, établi près de la ville d'Amid, fut investi par les Mogols. Djelal Eddin ne leur échappa qu'avec peine, et, quelques jours après, il était tué par un Curde dont il avait fait mettre à mort le frère. Mohammed Nessawy, qui avait pu fuir, n'eut qu'à Miafarekin la certitude de la mort de son maître (1231). L'histoire ou plutôt les mémoires de Mohammed Nessawy, écrits dix ans après la mort du sultan, se composent de cent huit chapitres. Ils nous fournissent un récit intéressant des événements qui ont marqué la fin du règne de Mohammed Châh et les six années du règne de son fils.

«Ces mémoires sont écrits en arabe, mais on sent en les lisant que cette langue n'était pas celle de l'auteur. Mais celui-ci raconte les événements dont il a été témoin, et ce fait donne à son récit un intérêt et une autorité incontestables. M. Houdas n'a eu à sa disposition qu'un seul manuscrit, celui qui depuis le XVIIe siècle est conservé à la Bibliothèque nationale. Il a été copié en l'année 1268 de notre ère, et sa lecture présente, surtout pour les noms propres, des difficultés que M. Houdas a cherché à vaincre. La traduction de cet important ouvrage verra bientôt le jour, et les personnes dont les études ont pour but la connaissance des événements qui se sont déroulés en Asie pendant la période si agitée du XIIIe siècle sauront gré à M. Houdas de leur avoir fourni un document historique aussi important.»

M. Deloche a la parole pour un hommage :

«Je suis chargé d'offrir à l'Académie une étude de M. Guyon, avocat

général à la cour de Pau, sur le grave sujet *De la préparation des lois* (Pau, 1890, in-8°). Tout le monde s'accorde à reconnaître les défectuosités du mode suivi en cette matière : les lacunes et les contradictions que présentent certaines lois nouvelles de haute portée sociale ou politique; leur forme extérieure, très éloignée du vrai langage législatif, que les juristes savent seuls parler et écrire; enfin les difficultés d'interprétation et les diversités d'application qui en résultent.

«Plusieurs moyens ont été imaginés pour améliorer ce régime. On a notamment songé à créer dans le Parlement des commissions permanentes correspondant à un ou à plusieurs des grands services publics; ou bien à instituer dans l'une et l'autre chambre une Commission de onze membres chargés de l'étude préparatoire des lois.

«M. Guyon fait observer que celle-ci, ne pouvant contenir pour chaque spécialité qu'un ou deux hommes compétents, serait aussi insuffisante que les commissions élues dans les bureaux, et manquerait conséquemment d'autorité. Quant aux commissions permanentes correspondant aux divers services publics, elles envahiraient bientôt, dit-il, par la force des choses, le domaine administratif et gouvernemental, contrairement au principe salutaire de la séparation des pouvoirs.

«Le savant magistrat les repousse donc sans hésiter. Il se prononce nettement en faveur de l'intervention du Conseil d'État. Après avoir rappelé le rôle important de cette assemblée en d'autres temps, il propose de rendre son concours obligatoire pour tous les projets de lois d'ordre général, tout en tenant compte des hautes prérogatives parlementaires et sans vouloir entraver à un degré quelconque l'exercice du droit d'initiative ou d'amendement au sein des deux Chambres. Les articles additionnels et les amendements seraient seulement renvoyés sans exception au Conseil d'État, qui, avec une compétence incontestable, formulerait le texte sur lequel le vote interviendrait. On serait ainsi assuré que toutes les dispositions de la nouvelle loi seraient bien coordonnées entre elles, d'une signification bien déterminée, et en harmonie avec les autres parties de notre législation.

«Telle est la pensée fondamentale de cette étude, qui se recommande à la fois par une exposition lucide et complète des termes du problème, par le caractère judicieux des vues personnelles de l'auteur, et aussi par l'élégante sobriété de la forme en laquelle il les a produites.»

M. Henri Weil offre à l'Académie sa publication intitulée : *Euripide. Alceste. Texte grec, avec un commentaire critique et une notice* (Paris, 1891, gr. in-8°).

M. Delisle présente le *Discours prononcé à l'Assemblée générale de la Société de l'histoire de France, le 5 mai 1891*, par notre confrère M. le marquis de Vogüé, président de la Société (Paris, 1891, in-8°, extrait de l'*Annuaire-Bulletin de la Société*).

M. l'abbé Duchesne fait hommage du 6e fascicule de sa publication du *Liber pontificalis* (Paris, 1891, in-4°) et de son mémoire intitulé : *Le Liber diurnus et les élections pontificales au VIIe siècle* (Paris, 1891, in-8°, extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*).

SÉANCE DU 26 JUIN.

Sont offerts :

Congrès des Sociétés savantes. Discours prononcés à la séance générale du Congrès, le mercredi 27 mai 1891, par M. Gaston Boissier, de l'Académie française, et M. Léon Bourgeois, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts (Paris, 1891, in-8°);

Exposition universelle internationale de 1889 à Paris. Rapports du jury international, publiés sous la direction de M. A. Picard. *Groupe de l'économie sociale*, 1re partie, 1er fascicule (Paris, 1891, gr. in-8°);

Étude sur les jetons, au point de vue de la reproduction du type du revers, par M. J. Chautard (Bruxelles, 1891, in-8°);

Codex diplomaticus comitum Károlyi de Nagy-Károly. A Nagy-Károlyi gróf Károlyi család oklevéltára, etc., publié par M. Kálmán Géresi (Budapest, 1882-1887, 4 vol. in-8°).

M. le marquis d'Hervey-Saint-Denys a la parole pour un hommage :

«J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Abel Des Michels, le 1er fascicule d'un ouvrage intitulé : *Histoire géographique des seize royaumes*, traduit pour la première fois du chinois (Paris, 1891, in-8°, faisant partie des *Publications de l'École des langues orientales vivantes*). Cet ouvrage, composé à la fin du siècle dernier, fournit des renseignements très étendus sur la géographie physique et politique des États qui se fondèrent successivement ou simultanément dans l'espace d'un siècle (de 304 à 407) sur le territoire même de l'empire chinois, à l'époque où régnait la dynastie des Tsin orientaux, dont la faiblesse encourageait les rébellions.

«L'auteur chinois que traduit M. Des Michels étudie tour à tour chacune des divisions politiques, *tcheou*, *koua* ou *kiun*, qui composèrent ces États de formation transitoire; il traite de leur origine et de leur situation géographique; il décrit les cours d'eau et les montagnes qui s'y

trouvent; il énumère les monuments et autres choses remarquables qu'on y rencontre. Il n'est, pour ainsi dire, pas une pagode, un palais, une tour, qui ne soient mentionnés dans son livre, avec d'innombrables détails historiques, qui rendent ce répertoire très curieux.

«Peut-être le temps n'est-il pas loin où l'on ne se contentera plus de notions générales sur la Chine et ses provinces, comme on le fait encore assez généralement aujourd'hui. Quand les études d'archéologie locale s'étendront aux territoires de ce vieux pays, les documents apportés par le travail de M. Des Michels deviendront doublement précieux et nous devons féliciter le traducteur de l'*Histoire géographique des seize royaumes* pour l'initiative qu'il aura prise dans cette intéressante voie de progression.»

M. d'Arbois de Jubainville présente un ouvrage de la part de l'auteur:

«M. Whitley Stokes, notre confrère, me charge d'offrir à l'Académie un recueil de glossaires irlandais : *On the metrical glossaries of the mediæval Irish* (Londres, 1891, in-8°, extrait des *Philological Transactions*).

«Une des difficultés que présente l'interprétation des textes irlandais du moyen âge, et en général l'interprétation des textes celtiques les plus anciens, est que dans ces textes se rencontrent un certain nombre de mots que les dialectes modernes n'ont pas conservés. Dès le moyen âge et dans les premiers temps de la période moderne, des savants irlandais ont composé des glossaires des mots tombés en désuétude. La publication de ces glossaires est d'une grande utilité, surtout quand elle est faite avec l'érudition de M. Whitley Stokes, qui a joint aux glossaires un ample et savant commentaire.»

M. Schlumberger s'exprime en ces termes :

«J'ai l'honneur de faire hommage à l'Académie d'un travail que je viens de publier, dans le *Bulletin monumental*, sous ce titre : *Sceaux et bulles des empereurs latins de Constantinople* (Paris, 1890, in-8°).»

Ont encore été offerts :

Académie d'Hippone. Comptes rendus (Bône, 1890, gr. in-8°);

Annales du commerce extérieur, 4e et 5e fascicules (Paris, 1891, gr. in-8°);

Annales du musée Guimet. Revue de l'histoire des religions, t. XXIII, n° 2 (Paris, 1891, in-8°);

Archiv für österreichische Geschichte, t. LXXV (Vienne, 1889, in-8°);

Atti della Reale Accademia dei Lincei, 285e année, *Classe di scienze morali*, etc., vol. IV-VI; 288e année, *Rendiconti,* vol. VII, fasc. 7 et 8 (Rome, 1888-1891, in-4°);

Biblioteca nazionale centrale di Firenze. Bollettino delle pubblicazioni italiane ricevute per diritto di stampa, nos 128-131 (Florence, 1891, in-8°);

Biblioteca nazionale centrale Vittorio Emanuele di Roma. Bollettino delle opere moderne straniere acquistate dalle biblioteche pubbliche governative del regno d'Italia, vol. VI, nos 4 et 5 (Rome, 1891, in-8°);

Bibliothèque de l'École des chartes, t. LII, 1re et 2e livraisons (Paris, 1891, in-8°);

Bulletin de l'Institut égyptien, 3e série, n° 1, année 1890 (le Caire, 1891, in-8°);

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône, 3e série, n° 21 (Vesoul, 1890, in-8°);

Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie. Comptes rendus des séances de l'année 1891, avril et mai (Cracovie, in-8°);

Bullettino di archeologia cristiana (publié par le commandeur de Rossi): *Indici generali per gli anni 1882-1889* (Rome, 1891, in-8°);

Comité de conservation des monuments de l'art arabe, exercice 1890, fasc. 7 (le Caire, 1890, in-8°);

Korrespondenzblatt der Westdeutschen Zeitschrift für Geschichte und Kunst, 10e année, nos 4 et 5 (Trèves, 1891, in-8°);

Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, année 1890 (Châlons-sur-Marne, 1891, in-8°);

Proceedings of the Society of Biblical archæology, vol. XIII, nos 6 et 7 (Londres, 1891, in-8°);

Revue archéologique, 3e série, t. XVII, mars-avril 1891 (Paris, in-8°);

Revue de la science nouvelle, nos 43 et 44 (Paris, 1891, in-4°);

Revue des Pyrénées, 1891, 2e trimestre (Toulouse, in-8°);

Revue épigraphique du midi de la France, nos 61, 62 et supplément au n° 62 (Vienne [Isère], 1891, in-8°);

Revue géographique internationale, nos 186, 187 (Paris, 1891, in-4°);

Sitzungsberichte der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften, philosophisch-historische Classe, vol. CXIX-CXXI (Vienne, 1889-1890, in-8°);

Société des antiquaires de l'Ouest. Bulletin du 4e trimestre 1890 (Poitiers, in-8°);

Société des antiquaires de la Morinie. Bulletin historique, t. VIII, 157e livraison (Saint-Omer, 1891, in-8°);

Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst, 10e année, n° 1 (Trèves, 1891, in-8°).

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1891.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES.

JUILLET-AOÛT.

PRÉSIDENCE DE M. OPPERT.

SÉANCE DU 3 JUILLET.

M. Georges Perrot, au nom de la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, rend compte du rapport de M. Homolle, directeur de l'École d'Athènes.

Ce rapport sera inséré dans les *Comptes rendus* de l'Académie[1].

M. Ravaisson continue la seconde lecture de son mémoire sur la *Vénus de Milo*.

M. de la Borderie communique à l'Académie le résultat de fouilles récemment exécutées dans un îlot de la baie de Saint-Brieuc, l'île de Lavret, à 300 mètres à l'est de l'île de Bréhat. Ces fouilles ont mis au jour divers objets de l'époque mérovingienne (lance, couteau, peigne en os ou en corne de cerf, garniture d'aumônière de même matière, etc.), et aussi les substructions d'un certain nombre de loges ou cellules circulaires en pierre,

[1] Voir aux Communications, n° XXIII (p. 275-292).

isolées les unes des autres. Le tout atteste l'existence, en ce lieu, d'un monastère mérovingien, dont les débris se trouvent mêlés aux ruines d'un établissement de l'époque romaine.

M. le baron de Baye rend compte d'une importante découverte de bijoux d'or qu'il a étudiée pendant sa récente mission archéologique en Hongrie.

L'orfèvrerie d'or avec pierreries cloisonnées, comme le prouve ce trésor, dit M. de Baye, était en honneur au IVe siècle chez les Visigoths, qui occupaient alors la Transylvanie. Les bijoux, fibules, bracelets, coupes, etc., décrits par M. de Baye, ont été trouvés à Somlyó (Transylvanie) et sont actuellement déposés au Musée national de Budapest.

SÉANCE DU 10 JUILLET.

M. Imbert, receveur de l'enregistrement à Pionsat (Puy-de-Dôme), qui a été chargé par M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts d'une mission épigraphique en Lycie, à l'effet d'y relever les inscriptions des obélisques de Xanthos et de Cadyanda, demande à l'Académie d'ajouter à l'allocation qui lui a été promise par le Ministre.

La demande de M. Imbert est renvoyée à la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome.

M. Heuzey met sous les yeux de ses confrères une tête de grande statuette chaldéenne, faisant partie de la remarquable collection d'antiquités orientales de M. de Clercq, qui la lui a confiée pour l'étudier devant l'Académie.

C'est un morceau de sculpture dont le style, à la fois puissant et raffiné, peut se comparer à celui de quelques belles œuvres grecques archaïques. On y remarque surtout un luxe minutieux dans l'arrangement de la chevelure et de la barbe, en opposition avec les têtes rasées que l'on rencontre ordinairement dans les représentations chaldéennes. M. Heuzey montre que les deux usages contraires ont existé parallèlement en Chaldée, dès la plus haute antiquité. Le type chevelu et barbu distingue ordi-

nairement, outre les dieux et les héros, des personnages de rang royal ou princier et certaines figures d'apparence militaire ou pastorale. L'usage contraire paraît conserver un caractère d'observance sacerdotale : c'est sans doute à ce titre qu'il est adopté par les *patési* ou prêtres-rois, comme Goudéa; mais il peut ne résulter pour eux que d'une obligation temporaire, par exemple de l'accomplissement d'un vœu ou d'une cérémonie religieuse. Il est certain d'autre part que les populations sémitiques ont réagi contre cette coutume des anciennes sociétés. Les Hébreux flétrissent l'abus hiératique du rasoir comme une calvitie volontaire et une superstition des Gentils. On voit aussi, avec la suprématie militaire des Assyriens, se généraliser en Orient la mode de la barbe longue et de la chevelure abondante.

Ces observations concordent de très près avec l'opinion à laquelle M. de Clercq est arrivé de son côté en commentant, dans la nouvelle livraison de son splendide catalogue, une statuette chaldéenne à la tête rasée, qui fait aussi partie de sa collection.

M. Héron de Villefosse communique, de la part de M. le comte du Paty de Clam, contrôleur civil suppléant à Tozeur, une inscription romaine fort intéressante récemment découverte au sud de la Tunisie, dans le Bled-Tarfaoui, entre Tozeur et Gafsa, par les agents du service forestier de Tozeur, chargés de creuser un puits en cet endroit[1].

Ce texte a été gravé sous le règne de Nerva, en l'an 97. Il contient les noms complets d'un personnage très imparfaitement connu jusqu'à ce jour et dont la carrière, avant son élévation au consulat, était tout à fait ignorée. C'est Q. Fabius Barbarus Valérius Magnus Julianus, mentionné sous le nom de Q. Fabius Barbarus dans un diplôme consulaire de Trajan, conservé aujourd'hui au musée de Saint-Germain-en-Laye. Cette mention nouvelle permet de combler une lacune dans la liste des gouverneurs de Numidie, où ce personnage doit prendre rang immédiatement avant L. Numatius Gallus, légat de Trajan, fondateur en l'an 100 de la colonie de Thamugadi. De plus, elle

[1] Voir aux Communications, n° XXIV (p. 292-296).

renferme un nom géographique et fait connaître un poste fortifié, le *castellum Thigensium*, établi sur une voie importante qui mettait en communication la région des oasis et la province proconsulaire d'Afrique. Enfin, elle permet d'affirmer une fois de plus que toute la région saharienne située au sud de la Proconsulaire était placée sous l'autorité du légat impérial de Numidie, chargé, avec ses troupes, d'assurer dans cette région la sécurité des voyageurs.

M. Hamy est désigné pour lire à la séance annuelle des cinq Académies des *Observations sur les troglodytes anciens et modernes.*

M. Julien Havet continue la lecture du mémoire de M. Robiou sur *l'état religieux de la Grèce et de l'Orient au siècle d'Alexandre.*

SÉANCE DU 17 JUILLET.

Le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts annonce à l'Académie que M. Dutreuil de Rhins lui a adressé le 22 mai dernier un rapport qui lui rend compte des débuts de sa mission.

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, adresse au Président de l'Académie des nouvelles archéologiques [1].

L'Académie nationale d'histoire des États-Unis-de-Venezuela adresse au Secrétaire perpétuel une circulaire qui lui fait connaître la composition de son bureau et de ses commissions pour les années 1891 à 1893.

M. Ravaisson achève la seconde lecture de son mémoire sur la *Vénus de Milo.*

Est adressé au concours des antiquités de la France de 1892 : *Étude sur les figurines en terre cuite de la Gaule romaine*, par M. J.-Adrien Blanchet (Paris, 1891, in-8°, extrait des *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*).

M. Julien Havet continue la lecture du mémoire de M. Robiou sur *l'état religieux de la Grèce et de l'Orient au siècle d'Alexandre.*

---

[1] Voir aux Communications, n° XXV (p. 296-299).

SÉANCE DU 24 JUILLET.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de son rapport sur les travaux des Commissions de publication de l'Académie pendant le premier semestre de l'année 1891 [1].

Ce rapport sera imprimé et distribué selon l'usage.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre la lecture du rapport de la Commission des antiquités de la France sur le concours de cette année [2].

M. Casati fait une communication sur l'origine du lion de Saint-Marc (le lion ailé de bronze de la Piazzetta à Venise), qui vient d'être descendu du haut de sa colonne de granit pour subir des réparations devenues indispensables.

Ce lion se compose de morceaux mal reliés par une armature de fer rouillée, qu'il faudra remplacer. Ce monument, qui a joué un rôle si important dans le monde, personnifiant pendant plusieurs siècles la puissante République de Venise, n'a été l'objet d'aucune étude, d'aucune publication. Les archives de Venise ne renferment pas une pièce qui puisse en éclairer l'histoire. Des médiévistes lui ont attribué une origine assyrienne, tandis qu'un savant assyriologue a dit qu'il devait dater du moyen âge.

M. Casati fait passer sous les yeux des membres de l'Académie à la fois les photographies du lion de Venise et celles de divers monuments étrusques, notamment d'un griffon ailé et d'une chimère dont il traduit l'inscription par : «ex-voto à Jupiter». Ces statues étrusques présentent une grande analogie avec celle du lion de Venise : mêmes défauts, mêmes qualités, même dimension, et M. Casati émet l'opinion que le lion de Saint-Marc pourrait bien être d'origine étrusque.

M. Bréal rappelle, à l'appui de la thèse de M. Casati, que l'on remarque à Venise un grand nombre d'autres monuments d'origine antique.

[1] Voir l'Appendice n° III (p. 304-305).
[2] Voir l'Appendice n° IV (p. 306-323).

M. Menant fait remarquer que le lion de Venise n'a rien qui puisse faire croire à une origine assyrienne. Il suffit, en effet, de le comparer, soit au lion de bronze découvert à Khorsabad, soit aux lions ailés découverts à Nimroud, pour se convaincre que les caractères de ce monument n'offrent aucun rapport avec les habitudes des artistes assyriens.

M. Ravaisson croit, comme l'auteur de la communication, que ce lion de bronze peut être d'origine étrusque.

M. Casati ajoute que MM. Heuzey et Maspero lui ont déclaré qu'ils ne connaissent aucune statue d'animal en bronze, assyrienne ou égyptienne, qui présente les dimensions et les caractères du lion de Venise et des deux monuments étrusques, chimère et griffon, signalés dans sa communication.

M. Julien Havet continue la lecture du mémoire de M. Robiou sur *l'état religieux de la Grèce et de l'Orient au siècle d'Alexandre.*

SÉANCE DU 31 JUILLET.

M. le Ministre de l'instruction publique communique à l'Académie un vœu de l'Association pyrénéenne pour la publication des chartes de coutumes communales du midi de la France.

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, adresse au président de l'Académie une lettre où il rend compte des travaux de la junte consultative d'archéologie[1].

M. Menant commence la lecture d'un mémoire sur le déchiffrement des inscriptions hétéennes, dont il a déjà entretenu l'Académie dans plusieurs des séances précédentes. Il expose les différentes méthodes employées jusqu'ici par les savants qui se sont occupés de ces recherches, et, après avoir indiqué l'importance de l'inscription bilingue, dite de Tarkondemos, qui doit servir de base à tous les travaux sérieux sur cette matière, il explique que, suivant une méthode indiquée par E. Burnouf, il a dressé une liste générale des signes de cette écriture, qui comprend 148 caractères

[1] Voir aux Communications, n° XXVI (p. 300-301).

au moins, et qu'en se livrant à l'examen de la position que chacun de ces signes occupe dans les textes il croit pouvoir en déduire un grand nombre de valeurs.

M. Edmond Le Blant lit une note sur une sorte d'amulette appartenant au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale. C'est une grosse pièce d'argent du temps de Charles VII, provenant de la collection Benjamin Fillon, dont les légendes portent les noms des rois mages et le mot *ananizapta*.

M. Salomon Reinach communique à l'Académie une inscription grecque récemment découverte à Érythrée, dont une copie lui a été envoyée par un antiquaire de Smyrne, M. Contoléon. C'est un petit poème d'une facture agréable, gravé sur un bloc de marbre dans une grotte consacrée aux nymphes naïades, où se trouvait une fontaine ornée de sculptures. La Sibylle y raconte qu'elle est fille d'une naïade et d'un certain Théodore, qu'elle est née à Érythrée et qu'elle a vécu neuf cents ans, pendant lesquels elle a parcouru toute la terre. «Maintenant, ajoute-t-elle, je suis de nouveau assise auprès de la pierre sur laquelle j'ai rendu mes oracles, jouissant de l'agréable fraîcheur des eaux; je suis heureuse de voir venir le jour où j'ai prédit qu'Érythrée serait bien gouvernée et prospère, à l'arrivée d'un nouvel Érythros dans ma chère patrie.» Le personnage ainsi désigné est sans doute un empereur romain du IIe siècle de notre ère, peut-être Lucius Vérus, qui visita l'Asie Mineure en 164. Il existait une vieille querelle entre la ville d'Érythrée et celle de Marpessos, qui prétendaient l'une et l'autre avoir donné le jour à la Sibylle : le but principal de cette inscription est d'affirmer les droits d'Érythrée. M. Salomon Reinach fait connaître quelques autres textes découverts au même endroit et exprime le vœu que des fouilles y soient instituées : elles ne manqueraient pas de donner des résultats intéressants.

SÉANCE DU 7 AOÛT.

M. le Directeur des beaux-arts fait savoir que le modèle du buste en marbre d'A. de Longpérier, commandé pour l'Institut,

est terminé. Il prie l'Académie de désigner deux de ses membres pour examiner ce buste.

L'Académie désigne MM. A. de Barthélemy et Schlumberger.

M. Heuzey donne à l'Académie quelques détails sur la figurine de terre cuite qui vient d'être offerte au Louvre par notre éminent sculpteur Cavelier. Ce petit monument est précieux par les souvenirs qui s'y rattachent, autant que par les mérites de la représentation et du style. Ce n'est pas à Rome, comme on l'a dit, mais en Grèce même, qu'il a été recueilli, dès 1845, par Auguste Titeux, architecte, mort à Athènes cette même année. Titeux l'avait légué à Cavelier, qui le donne aujourd'hui au musée du Louvre, en souvenir de son ami. Il y a peu de terres cuites certainement grecques, dont la découverte soit aussi anciennement attestée.

Le motif appartient au type bien connu de la *danseuse voilée*. Comme cette figurine a été popularisée depuis longtemps par des surmoulages, il est d'autant plus intéressant pour le musée de posséder l'original grec de ces nombreuses reproductions. Suivant toute probabilité, la provenance est même attique. On sait en effet que Titeux, pensionnaire de l'École de Rome, avait commencé, en avant des Propylées d'Athènes, des fouilles qui, reprises plus tard par Beulé, eurent pour résultat la découverte du célèbre escalier de l'Acropole. Or, dans cette partie de la citadelle, on a ramassé à plusieurs reprises des fragments de terres cuites qui, par le style et par la nature de l'argile, rappellent celle qui vient d'entrer au Louvre. Il est donc très possible que Titeux ait trouvé la figurine dans les fouilles mêmes ou tout au moins qu'elle lui soit venue des terrains environnants.

M. Heuzey rappelle que, dans les rochers qui avoisinent l'entrée de l'Acropole, il y avait des sanctuaires rustiques, qui devaient recevoir volontiers des *ex-voto* populaires de cette sorte. Telles étaient par exemple les niches de la Terre-Nourrice et de Déméter-Chloé, déesse des blés verts; telle surtout, la célèbre grotte du dieu Pan. Dans les représentations de la sculpture grecque, ces danseuses voilées rappellent ordinairement la danse des Nymphes, la nuit, auprès des sources, et aussi la danse des

Heures ou Saisons, que les femmes et les jeunes filles d'Athènes reproduisaient dans les chœurs sacrés. M. Heuzey montre comme terme de comparaison le dessin d'un bas-relief votif du dieu Pan, trouvé autrefois dans la même région en avant des Propylées et provenant évidemment de la grotte de l'Acropole. On y voit justement, devant le dieu assis, une danseuse voilée, dont la pose et les draperies se retrouvent point pour point dans la petite figure de terre cuite. Cette exacte similitude, cette identité absolue, paraît bien prouver que telle devait être aussi la provenance votive de la charmante statuette qui portera désormais au Louvre les noms réunis de l'architecte Titeux et du sculpteur Cavelier.

M. Menant fait part à l'Académie de la découverte d'une nouvelle inscription hétéenne, relevée par MM. Ramsay et Hogarth, l'été dernier, au cours de leur exploration en Asie Mineure [1].

Cette inscription, déjà signalée à M. Menant par M. Alriet, drogman de l'ambassade de France à Constantinople, a été retrouvée dans les défilés du Bulgar-Maden par les explorateurs anglais. Elle est d'une conservation parfaite et par son étendue elle apporte un élément précieux pour l'étude de ces nouveaux textes. M. Menant estime, d'après la présence de certains idéogrammes dont la valeur est déterminée, que cette inscription émane d'un prince dont on a précédemment découvert des textes dans d'autres localités de l'Asie Mineure.

Elle débute par les titres et la filiation de ce prince, dont le nom est à déchiffrer; puis on voit une invocation qui s'adresse aux divinités protectrices de son royaume et on entre alors dans l'exposé du sujet principal de l'inscription. C'est là que toutes les difficultés de la lecture seront accumulées et qu'une longue et patiente étude pourra seule faire comprendre ce dont il s'agit. Enfin, l'inscription se termine en commémorant les divinités précédemment invoquées et sous la protection desquelles, suivant une formule généralement adoptée en Orient, le prince devait placer sa personne et ses œuvres.

[1] Voir aux Communications, n° XXVII (p. 301-304).

M. Deloche communique une note relative à *un anneau sigillé trouvé dans une sépulture masculine à Wittislingen (Bavière).*

Cette bague en or présente sur son chaton une figure de face, barbue et coiffée d'un casque ou diadème à rayons. A quelle nationalité appartenaient l'auteur et le propriétaire de ce bijou? Une fibule recueillie dans la tombe de Wittislingen porte une inscription funéraire qui ne peut être que celle du personnage à qui l'anneau appartenait : le nom qu'on lit dans cette inscription, Uffila, est évidemment d'origine gothique; il rappelle celui d'Ulfilas, le célèbre évêque goth du IVe siècle. De plus, le portrait gravé sur l'anneau rappelle les effigies des monnaies des rois visigoths d'Espagne; c'est donc dans l'ensemble un travail gothique. Mais les trois cabochons qui accostent le chaton, disposés en feuille de trèfle, sont une des marques distinctives de l'orfèvrerie franque : il faut donc croire que nous avons là un objet où l'ouvrier, tout en se conformant aux traditions de l'art gothique, suivait à cet égard les pratiques des Francs, et que la technique de ces nouveaux dominateurs de l'Europe occidentale, greffée sur celle de leurs prédécesseurs, se substituait à celle des artisans de Rome et de Byzance.

MM. Alexandre Bertrand et Deloche échangent, à l'occasion de cette lecture, quelques observations.

M. Julien Havet continue la lecture du mémoire de M. Robiou sur *l'état religieux de la Grèce et de l'Orient au siècle d'Alexandre.*

SÉANCE DU 14 AOÛT.

M. Siméon Luce lit une notice sur *le lieu fort de Longueil.*

Longueil-Sainte-Marie, village du département de l'Oise (c'est l'avant-dernière station de la voie ferrée de Paris à Compiègne par Creil), possède un monument des plus rares au point de vue archéologique et vraiment sacré au point de vue patriotique. Ce monument, attenant à l'église paroissiale dont il n'est séparé que par un mur, n'est point à proprement parler un ancien château, une vieille forteresse féodale. C'est ce que l'on appelait au XIVe et

au xve siècle un lieu fort, c'est-à-dire un manoir pourvu d'une cour spacieuse entourée d'une enceinte de murs en pierre avec une porte fortifiée, munie d'une herse ou même précédée d'un pont-levis, le tout entouré de fossés larges et profonds. C'est sous cet aspect que Jean de Venette et Jean de Noyal, qui écrivaient pendant la seconde moitié du xive siècle, nous ont représenté le lieu fort de Longueil, dont la célébrité date de 1837, année où Michelet publia le troisième volume de son *Histoire de France*. Cet historien de génie, d'un génie dont l'inspiration était toute populaire, a su le premier mettre en lumière les pages vraiment épiques où Jean de Venette a raconté l'entreprise, alors si originale, de cette poignée de paysans qui, abandonnés par la royauté, se défiant de la noblesse (on était au lendemain de la Jacquerie et au cœur même du pays où elle avait sévi), se firent un point d'honneur de se défendre par eux-mêmes. Cette entreprise eut lieu en 1359, trois ans après le désastre de Poitiers, un an avant la conclusion du traité de Brétigny, alors que le roi Jean était encore prisonnier en Angleterre. Elle fut illustrée par la mort héroïque de Guillaume l'Aloue, capitaine de ces paysans, et surtout par les exploits presque fabuleux du valet de ce capitaine, l'immortel Grand Ferré, un bon géant d'une force irrésistible, qui battit les brigands anglo-navarrais comme blé en grange. Comme dit Jean de Venette, « l'affaire fut bravement enlevée par des paysans, par Jacques Bonhomme. » Ce mot même de Jacques Bonhomme est de Jean de Venette, qui le premier s'en est servi dans un récit historique. Le lieu fort de Longueil est aujourd'hui une simple ferme, appartenant à M. Hongre, maire de cette commune; mais M. Siméon Luce, qui l'a visité récemment, y a trouvé des vestiges importants et significatifs du manoir de refuge dont il est fait mention dans les chroniques du moyen âge. Il donne la description de l'état actuel en s'aidant des travaux de Louis Graves et d'Emmanuel Woillez, qui l'avaient exploré en 1839 et en 1862, lorsque les fossés n'avaient pas encore été comblés. Comme le lieu fort de Longueil représente, dit-il, ce que l'on peut appeler les origines militaires de Jacques Bonhomme, M. Luce propose de classer la ferme Hongre parmi les monuments historiques.

M. Deloche présente quelques observations sur un passage de ce mémoire, où M. Luce cherche à expliquer un fait curieux, l'exclusion par les paysans de Longueil de tous gentilshommes au moment où ils organisaient, en 1359, la défense du lieu fort, et où ils résistèrent vaillamment et avec succès à l'attaque des Anglais. M. Deloche pense qu'aux raisons indiquées par M. Luce pour motiver cette exclusion, il faut ajouter le sentiment de mépris et d'animadversion que, depuis la défaite désastreuse subie à Poitiers, en 1356, par le roi Jean et la gentilhommerie, celle-ci inspirait aux classes populaires, et qui est signalé dans les documents contemporains.

M. Menant continue la lecture de son mémoire sur les inscriptions hétéennes.

Il constate, dans ces inscriptions, la présence d'un certain nombre de noms de divinités, et il se propose d'en établir la lecture. Il arrive, par une série d'observations et de déductions, à déterminer celle des noms de trois dieux hétéens : *Tarku*, *Sandu* et *Kamos*, et il indique l'idéogramme du dieu Soleil, représenté dans sa forme symbolique. Quant aux déesses, il propose, mais très hypothétiquement, de reconnaître dans le symbole de l'une d'elles le nom de la déesse Antarata, l'Astarté des Syriens ou la Cybèle des nations de l'Asie Mineure.

SÉANCE DU 21 AOÛT.

M. Edmond Le Blant fait la seconde lecture de son mémoire sur *l'antique croyance à des moyens secrets de défier la torture.*

M. Salomon Reinach montre à l'Académie une belle statuette de terre cuite, représentant Bacchus jeune, qui a été acquise vers 1840 par le comte de Sartiges, alors qu'il était chargé d'affaires à Athènes. Le dieu est debout, couronné de lierre, vêtu d'une nébride et tenant un vase à deux anses dans la main droite; la main gauche, levée, s'appuyait sur un thyrse. Une figurine de bronze, dont le motif est identique, a été découverte il y a quelques années à Athènes et a passé de la collection de Pho-

tiadès pacha dans celle d'un amateur italien, M. Sambon. M. Milani, en la publiant, a proposé d'y voir une réplique d'un Bacchus de Praxitèle, dont l'écrivain grec Callistrate nous a laissé une description enthousiaste. M. S. Reinach montre combien la terre cuite de M. de Sartiges, dont l'origine athénienne est indiscutable, tend à confirmer l'hypothèse de M. Milani. Le style de la statuette répond aussi à ce que nous savons de celui de Praxitèle. Il y a donc là un nouvel exemple d'une œuvre de la grande sculpture conservée par une petite copie en terre cuite; ajoutons que l'on connaissait déjà des répliques en terre cuite de plusieurs statues de Praxitèle, notamment de la fameuse Vénus de Cnide et de la Vénus de Cos.

Cette lecture provoque des observations complémentaires de M. Ravaisson.

M. Héron de Villefosse entretient l'Académie des fouilles récentes faites à Samothrace.

« Notre savant correspondant M. Champoiseau, à qui le Louvre doit un de ses monuments antiques les plus admirés et les plus célèbres, la Victoire ou Niké de Samothrace, a été chargé récemment par le gouvernement français d'une nouvelle mission à Samothrace. Il est resté dans l'île une quinzaine de jours, du 20 juin au 4 juillet, en compagnie de M. Degrand, consul de France à Andrinople, et de M. Joseph Letaille, ancien élève de l'École des hautes études. Là, malgré d'assez fortes chaleurs, il a pu exécuter des fouilles qui ont produit d'intéressants résultats. Il compte en entretenir l'Académie dès qu'il sera de retour en France.

« En attendant ce moment, il m'a prié de faire connaître un petit fragment d'inscription grecque qui lui paraît avoir une certaine importance. Ce fragment est ainsi conçu :

Σ ΡΟΔΙΟΣ

« Le mot ΡΟΔΙΟΣ devait être précédé d'un nom d'homme, qu'il est impossible de deviner, mais qui pouvait être un nom d'artiste

appartenant à l'école de Rhodes. On connaît un certain nombre de sculpteurs rhodiens, Agésandros, Athanodoros, Héliodoros, Mnasitimos, etc., mais il serait plus que téméraire de vouloir compléter le nom qui manque.

« Ce qui donne néanmoins un intérêt considérable à ce fragment, c'est qu'il a été découvert dans les déblais provenant de la chambre à trois côtés, sorte de grande niche, où était placée la Niké; il a été trouvé à gauche en regardant la statue. Aucun autre monument auquel il eût pu appartenir n'existe à cent mètres à la ronde; tous les sanctuaires sont dans la vallée, à vingt mètres au moins en contre-bas. On ne s'expliquerait pas qu'il fût arrivé en cet endroit s'il appartenait à une autre figure que la Niké. Les caractères, relativement petits, sont d'une bonne époque; les *omicron* sont moins grands que les autres lettres; la gravure est faite avec une grande régularité, un fini et une perfection rares. Malheureusement, le soir même de sa découverte, ce petit fragment a disparu, soit qu'il ait été perdu ou soustrait par un ouvrier; M. Champoiseau en avait pris par bonheur un estampage.

« Ce fragment appartient donc très probablement à la base de la statue, et, si l'hypothèse de M. Champoiseau est admise, ce serait un reste de la signature du sculpteur qui a exécuté notre admirable figure. Cette découverte viendrait en même temps confirmer de la manière la plus heureuse l'opinion du savant conservateur des marbres antiques du Musée britannique, M. Murray, qui considère la Niké de Samothrace comme une œuvre appartenant à l'école de Rhodes.

« Cette petite trouvaille ne constitue qu'un incident dans le récit de l'exploration que notre savant correspondant se propose de faire bientôt lui-même à l'Académie; je ne veux pas empiéter sur ce récit; je puis ajouter cependant que tous les objets découverts ont été transportés à Constantinople et remis entre les mains du Directeur général des musées ottomans, conformément à la loi turque. C'est à cette condition que les fouilles avaient été autorisées.

« Depuis son départ de l'île, M. Champoiseau a cependant ac-

quis d'un marin grec, qui l'avait rapporté de Samothrace, un petit hermès de marbre de 20 à 25 centimètres de hauteur, qui doit se rapporter au culte des Cabires. La tête qui surmonte la gaine est d'un type assez étrange; c'est celle d'un homme barbu, à longs cheveux pendants, qui paraît être coiffé d'une sorte de turban (?). Le croquis envoyé par M. Champoiseau permettra d'en juger.»

M. Alexandre Bertrand a la parole pour une communication.

«Le 10 juin 1891, M. Fréd. Moreau annonçait à M. Abel Maître la découverte de deux harnachements complets en fer, bien conservés, avec mors et étriers anciens.

«Il en envoyait des dessins, et croyait les mors et étriers gaulois. Ces objets étaient certainement anciens, de forme inusitée, ne rappelant aucun des mors du moyen âge, mais encore moins les mors romains ou gaulois. La découverte était donc intéressante. La présence d'étriers était une nouveauté.

«J'examinai, de concert avec M. de Villenoisy et M. Maître, l'ensemble de la découverte, qui se composait, suivant M. Moreau, de deux mors et de quatre étriers. Cet examen nous laissa très sceptiques en ce qui regardait les étriers, que M. Maître déclara tout de suite être des mors, comme les deux mors incontestables de la même provenance.

«Je le chargeai d'approfondir la question. Les notes que je viens vous soumettre ne laissent plus aucun doute. Les prétendus étriers sont des mors, mais d'une forme spéciale et très intéressante. Un mors analogue avait été déjà trouvé en Champagne par M. Morel, qui le qualifiait de mors asiatique. Nous ne sommes en mesure de leur donner ni une qualification ni une date. Ils sont certainement postérieurs à l'époque de l'indépendance, antérieurs au xe siècle. La marge est grande. L'avenir nous en dira probablement plus long.»

SÉANCE DU 28 AOÛT.

M. Homolle, directeur de l'École française d'Athènes, commu-

nique des renseignements sur la campagne d'été des membres de l'École française d'Athènes.

M. Couve, de première année, a exploré la Macédoine, de Salonique à Monastir, et les environs du mont Pangée. M. de Ridder, après une tournée en Béotie, a assisté M. Jamot dans les fouilles d'Érimo Kastro. Plus de deux cent cinquante inscriptions, des bas-reliefs et des statues ont été le fruit de ces travaux.

M. Joubin a visité la Crète; il en a rapporté des notes très complètes et des photographies nombreuses. Il s'est attaché de préférence aux monuments archaïques et aux vases de style mycénien et géométrique.

En Asie, l'exploration a été confiée à MM. Legrand et Chamonard; elle a porté surtout sur Dinair et les environs, dans les vilayets d'Aïdin et de Brousse. Elle a donné une récolte de deux cents textes nouveaux, dont quelques-uns éclairent très utilement l'histoire et la géographie de la région. Un séjour de quelques jours à Lagina leur a permis de retrouver et de photographier beaucoup de fragments de la frise du temple d'Hécate. Une des faces était décorée d'une Gigantomachie, manifestement imitée de celle de Pergame.

M. Homolle met sous les yeux des membres de l'Académie une série de photographies représentant des monuments de Crète et la frise de Lagina.

A propos de cette communication, MM. Gaston Boissier et Georges Perrot annoncent la publication prochaine par Hamdy bey, directeur du Musée impérial de Constantinople, et M. Théodore Reinach, de très intéressants monuments de Saïda.

M. Oppert entretient l'Académie d'un petit monument assyrien, une brique, d'un roi inconnu jusqu'alors, qui lui a été communiquée par M. Michel Erlanger. Cette brique porte deux inscriptions semblables, de onze lignes chacune, qui ont été d'abord gravées au rebours sur bois, et ensuite imprimées sur la brique molle. La brique remonte au moins à deux mille ans avant notre ère. Il est curieux de remarquer à cette époque reculée les premières traces de l'imprimerie et de la multiplication des textes par un moyen mécanique. Le procédé suivi par

l'antique roi et imité par les rois de Babylone, consistant à graver tout un texte sur bois pour le multiplier ensuite, est celui dont se servent encore les Chinois. Le texte en question appartient à un roi nommé Parza-Abba, qui a consacré dans son temple l'image de son dieu.

M. Oppert présente en outre à l'Académie sept petits cônes du roi Gudéa, que M. le prince Czartoryski a bien voulu lui communiquer. Ces sept cônes portent des inscriptions; c'est même pour recevoir ces inscriptions qu'ils ont été fabriqués. Trois de ces textes sont adressés au dieu Nin-girsu et rendent compte de la restauration du temple antique, que Gudéa avait remis dans son ancien état. Trois autres concernent une divinité secondaire dont le temple a été bâti par Gudéa, et l'édification d'un temple du dieu Ngal par le même prince fait l'objet du septième monument.

Ces textes sont écrits en sumérien : M. Oppert rend compte d'un texte important publié par M. Bezold et qui parle des langues sumérienne et accadienne. Ces divers monuments donnent donc pleinement raison aux opinions développées par M. Oppert depuis vingt ans, à savoir que la langue des inventeurs de l'écriture cunéiforme était celle des Sumériens, et que la langue accadienne n'est autre que celle des Sémites assyriens. Personne ne nie plus l'existence de la langue sumérienne; quant à l'appeler «suméro-accadienne», cela n'a pas plus de sens que si l'on voulait parler d'une «langue austro-hongroise».

M. Héron de Villefosse rend compte à l'Académie de la dernière exploration de M. de la Martinière en Maurétanie Tingitane, exploration qui a duré près d'une année et qui a produit d'excellents résultats. Il présente en même temps un petit objet trouvé à Volubilis par le même voyageur. C'est un brûle-parfum en bronze qui se compose de deux pièces : 1° un récipient de forme ronde et soutenu par trois pieds, qui constituait le foyer du brûle-parfum; 2° un couvercle également rond, découpé à jour et surmonté d'une croix grecque. La présence de cette croix permet de considérer ce petit monument comme un ustensile ayant servi au culte chrétien; à la partie supérieure du couvercle on remarque aussi des trous d'aération disposés en forme

de croix. Deux chaînettes accompagnent cet objet; la première, placée au sommet du couvercle, était destinée à la suspension; la seconde, fixée sur le bord du récipient, soutenait une aiguille en bronze, aujourd'hui en partie brisée, qui servait à fermer le couvercle et à le maintenir sur le récipient.

COMMUNICATIONS.

N° XXIII.

RAPPORT DE M. HOMOLLE, DIRECTEUR DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES.

(SÉANCE DU 3 JUILLET 1891.)

Athènes, le 31 mai 1891.

Monsieur le Président,

Il ne s'est fait en Grèce, depuis le commencement de cette année, aucune découverte assez importante pour qu'il m'ait paru utile de vous la signaler spécialement et immédiatement; mais je croirais manquer à mon devoir envers l'Académie, si je ne vous adressais pas un tableau résumé des faits archéologiques les plus intéressants de ce premier semestre.

Péloponnèse. — Dans le Péloponnèse, les Grecs n'ont pas encore repris leurs travaux de Lycosura; mais ils continuent presque sans interruption leurs recherches à Mycènes. M. Tsountas y a déblayé complètement le trésor dit «de Mme Schliemann»; en creusant fort au-dessous du point où s'étaient arrêtés les précédents explorateurs, il a retrouvé encore en place des colonnes de gypse, dont la porte était ornée : c'est une découverte fort intéressante pour l'histoire de l'architecture et la restauration du monument. Les trouvailles de menus objets ne valent pas celles qui ont été faites dans les précédentes années; cependant M. Quellennec, ingénieur de la mission française, qui a visité récemment Mycènes, me signale quelques objets égyptiens, qui n'ont pas encore été rapportés dans les musées d'Athènes. Ce ne sont pas les premiers que l'on rencontre et, comme dans le même temps les fouilles de

M. Flinders-Petrie en Égypte mettaient au jour des objets de provenance étrangère et de style mycénien, on peut espérer que le jour se fera de plus en plus sur cette histoire, qui n'est point écrite et qui a paru d'abord si obscure : déjà le nom d'Aménophis III, retrouvé de part et d'autre, permet d'établir un synchronisme entre les dynasties égyptiennes et les premières civilisations de la Grèce.

Les Anglais fouillent à Mégalopolis, et l'obligeance de M. Gardner, directeur de leur École, me permet de vous donner sur leurs travaux des renseignements certains. Les recherches ont porté sur deux points, des deux côtés du fleuve Hélisson. Au nord, dans l'Agora, a été retrouvé un grand portique, à trois rangs de colonnes doriques, long de 150 mètres environ, qui est la *stoa Philippeiôs;* des inscriptions relevées sur des tuiles ne laissent pas de doute sur l'identification. Au sud-est, on a dégagé un temple, celui de Zeus Soter, sans doute. Mais le travail le plus considérable est le déblaiement de l'orchestre et de la scène du théâtre, l'un des plus beaux, des plus grands de la Grèce, et dont le plan primitif comme aussi les parties principales remontent au IVe siècle. La question du théâtre grec, à laquelle les découvertes d'Épidaure et les théories nouvelles de M. Dœrpfeld ont donné une véritable actualité, sera, on peut l'espérer, éclairée par les découvertes anglaises.

Depuis quelques semaines, ont été recommencées par les ordres de M. Cavvadias, éphore général des antiquités, les fouilles d'Épidaure, que les travaux de l'Acropole avaient interrompues depuis 1886. L'Académie n'ignore pas les belles découvertes qui ont été faites dans le sanctuaire d'Asclépios par cet heureux, hardi et persévérant chercheur; on ne peut que se féliciter d'apprendre qu'il veut là, comme à l'Acropole, aller jusqu'au bout et achever méthodiquement cette œuvre si bien commencée et si féconde. On a retrouvé et l'on dé-

blaye en ce moment un Odéon d'époque romaine. Je suis heureux de pouvoir annoncer aussi la publication prochaine par M. Cavvadias des résultats complets des fouilles d'Épidaure; elle se continuera autant que les découvertes : on ne peut que lui souhaiter une longue durée.

Dans le voisinage de Corinthe, dans la localité de Péra-Khora, a été trouvé, au mois de mars dernier, un lion de tuf. Dès la première nouvelle de la découverte, donnée par les *Καιροί* du 29 mars/10 avril, soupçonnant quelque œuvre de style archaïque intéressante, j'en fis prendre la photographie par M. Chamonard, qui voyageait alors dans le Péloponnèse. J'ai pu ainsi assurer à nos séances et à notre *Bulletin* la primeur d'une œuvre curieuse, beaucoup moins primitive que je n'avais espéré, mais dans laquelle on sent encore l'influence des modèles orientaux et qui offre, au moins dans la photographie de face, une ressemblance intéressante avec les représentations animales de certains vases rhodiens ou corinthiens.

M. Chamonard, dans la même tournée de Péloponnèse, a photographié aussi un torse d'homme archaïque, de la catégorie des soi-disant Apollons, provenant de Phigalie.

Îles de l'Archipel. — Pour les îles, à part un bas-relief trouvé à Égine et qui aurait été transporté en Angleterre, je n'ai entendu parler d'aucune découverte. On dit que l'œuvre était de grande valeur; mais on le dit indistinctement de tout ce qui se trouve, surtout quand on veut soulever l'indignation contre la contrebande des antiquités.

L'École américaine seule a travaillé dans les îles, à Érétrie d'Eubée. Vous savez, Monsieur le Président, que la nécropole d'Érétrie, découverte il y a quelques années et très exploitée par les gens du pays, a fourni en abondance des vases, et en particulier des lécythes blancs de fabrication attique, dont quelques-uns sont du plus beau style : M. Joubin en a adressé

à l'Académie quelques spécimens très bien choisis. M. Waldstein a été attiré vers cette nécropole ; il y a été assez heureux ; il l'aurait été tout à fait, si l'on pouvait croire qu'il a découvert, comme il l'a dit ou laissé dire, le tombeau d'Aristote. Je dois avouer mon très grand scepticisme ; au surplus, l'hypothèse fût-elle aussi certaine qu'elle me paraît peu fondée, cette découverte n'aurait guère qu'un intérêt sentimental.

Plus importantes sont les fouilles du théâtre, sur lesquelles peu de renseignements ont encore été publiés, mais que, d'après les photographies que j'ai vues, on peut juger très dignes d'attention et d'étude.

Je pense que nous reprendrons cette année les fouilles de Délos, et je me propose aussi de faire lever la carte topographique de l'île entière, qui sera de la plus grande utilité pour les recherches ultérieures.

J'ai envoyé en Crète M. Joubin, pour explorer l'île et recueillir les documents nouveaux qui ont pu être mis au jour depuis l'expédition de MM. Halbherr et Fabricius, en particulier pour étudier de très près la topographie de Cnosse, où je me propose de faire des fouilles, si les chances sont favorables et les autorités consentantes. Je me suis préalablement assuré, auprès de M. Halbherr, que ni lui ni son gouvernement ne projetaient de nouvelles recherches et j'ai donné pour programme de respecter les droits acquis sur Gortyne par cet heureux voyageur et son maître M. Comparetti. Si nous arrivons, comme je l'espère, à obtenir les autorisations nécessaires, je crois qu'on peut compter avec confiance sur l'exploration de cette ville, à laquelle s'attache le nom de Minos. M. Haussoullier, d'autres voyageurs après lui, ont signalé dans le pays des antiquités mycéniennes, et les éclatantes trouvailles de Schliemann ont démontré la solide réalité des légendes.

Sans faire de fouilles, nous avons pu réunir en Eubée quelques documents inédits : les travaux qui se font à Chalcis nous

en ont fourni plusieurs; M. Couve, dans un voyage récent, a pu en réunir d'autres, par exemple à Oréos. Malheureusement, il n'a pas jugé, après examen des lieux, qu'il fût possible de retrouver l'ancienne Histiée dans les propriétés de notre compatriote M. de Mimont, qui se croyait en possession de cette vieille cité et mettait par avance ses terres et ses paysans à notre disposition. Je n'en ai pas moins à cœur de signaler la générosité de ces offres.

Grèce continentale. Thessalie. — M. Couve est passé de là en Thessalie; on nous avait annoncé des démolitions de mosquées, des travaux de voirie, dont il semblait que l'archéologie pût profiter; mais, soit que les monuments antiques fissent défaut dans les édifices disparus et sur le tracé des nouvelles voies, soit que plus d'une inscription ait été immédiatement détruite ou réemployée dans des constructions nouvelles (d'après les renseignements pris sur place, il semble bien que cette dernière hypothèse soit la vraie), les diverses villes visitées ont peu donné. Il peut n'être pas inutile d'appeler l'attention de l'Éphorie des antiquités sur les mauvais traitements auxquels les monuments sont exposés dans cette région éloignée et peu instruite.

On a annoncé des découvertes dans l'Œta, aux environs de Lamia, sur le tracé de la voie ferrée; mais les statues de marbre pentélique dont il a été question paraissent être sans valeur : elles n'ont pas été ramenées à Athènes et personne n'en a tenu compte.

Béotie. — L'Éphorie des antiquités me paraît en revanche avoir attaché un peu plus d'importance qu'il ne convenait à un bas-relief de Pyri, faubourg de Thèbes. La sculpture a été saisie nuitamment, amenée à Athènes, installée sans retard dans la salle des monuments funéraires au Musée central; on

a parlé de mettre sous les verrous deux des principaux marchands d'antiquités d'Athènes, accusés de complicité dans les manœuvres qui avaient pour but l'exportation illégale de ce monument. Or il ne me paraît pas discutable que cette antique soit l'œuvre d'un faussaire : un simple regard sur la photographie ci-jointe en convaincra, je pense, comme moi l'Académie. L'aspect de l'original est encore plus compromettant. Ce n'est pas la première fois que la contrefaçon s'essaye en Grèce dans les œuvres de sculpture ; mais il faut reconnaître qu'elle a beaucoup moins réussi dans le marbre que dans la terre cuite. Cependant il m'a paru intéressant de signaler ces tentatives, auxquelles des archéologues de profession ont pu se laisser prendre.

En Béotie, M. Jamot a repris récemment les fouilles commencées par lui en 1889 avec un heureux succès; il est accompagné de M. de Ridder, qu'il veut bien initier au travail archéologique. Il s'agit d'achever à Érimo-Kastro la démolition d'un mur d'enceinte byzantin, long de plus d'un kilomètre et dans lequel ont été trouvés déjà l'an passé beaucoup de marbres antiques, sculptés ou couverts d'inscriptions. Les recherches nouvelles donnent des résultats satisfaisants, plus de trente inscriptions en moyenne par semaine et quelques restes de statues ou de bas-reliefs.

A Livadie, où j'ai passé récemment en revenant de Delphes, j'ai copié un nouveau fragment des archives monumentales du temple de Zeus Basileus. On sait que les pièces relatives à la construction du sanctuaire avaient été gravées sur des stèles assemblées et couronnées d'un chaperon, qui s'alignaient dans le voisinage du temple; M. Koumanoudis a publié une de ces stèles, divisée en deux colonnes de texte; nous avons maintenant une colonne presque entière d'une nouvelle stèle.

Phocide. — Les journaux ont publié dernièrement une in-

scription funéraire trouvée à Delphes; mais ils n'ont pas eu connaissance d'une sculpture que j'ai eu occasion de voir avec M. Cavvadias, quand nous nous rendîmes à Castri pour délimiter le champ des fouilles. C'est un torse de femme, semblable à ceux qui ont été trouvés en si grand nombre dans ces dernières années à Délos, à Paros, à Éleusis et surtout à Athènes. Outre qu'il est intéressant de constater, dans un sanctuaire nouveau, la diffusion de ce type artistique, il ne peut nous être indifférent de trouver une preuve que les statues dont l'enceinte de Delphes était autrefois remplie n'ont pas toutes disparu.

Je voudrais pouvoir vous annoncer le commencement des travaux, vous le faire prévoir au moins pour l'automne prochain; mais on en est encore à nommer la commission d'estimation et l'expropriation des terrains n'est pas encore commencée; j'ai toute confiance dans la loyauté et le bon vouloir du gouvernement grec, mais je ne puis m'empêcher de regretter toutes ces lenteurs. M. le chargé d'affaires me prête très obligeamment son concours, mais il se heurte à des arguments de légalité plus ou moins spécieux, contre lesquels il lui est malaisé, comme à moi, de protester.

Attique. — J'arrive enfin à l'Attique, où les découvertes retentissantes ont pris fin avec les travaux de l'Acropole, mais où cependant l'archéologie ne cesse de s'enrichir de faits et de monuments nouveaux.

La Société archéologique a suspendu pour le moment les fouilles engagées par M. Mylonas près du Dipylon et de l'église H. Trias; mais elle continue à déblayer le grand édifice orné de portiques qu'elle a découvert auprès de la tour des Vents. Cet édifice, disposé autour d'une grande cour dallée quadrangulaire, pourvu de larges portiques, que doublent des chambres précédées elles-mêmes de colonnes. n'a point de

nom encore. M. Dœrpfeld y reconnaît l'Agora romaine d'Athènes et s'appuie de quelques inscriptions trouvées en cet endroit. A un autre point de vue, on doit citer comme un texte d'un rare intérêt la lettre de l'impératrice Plotine au *διάδοχος* de la secte épicuréenne (Ἐφ. ἀρχ., 1890, p. 143 et suiv.).

Dans la même région d'Athènes ont eu lieu quelques découvertes, les unes par le hasard des travaux publics, les autres régulièrement poursuivies et conduites avec méthode.

Dans l'usine à gaz, sur la route du Pirée, M. Robillot, en creusant pour établir un nouveau four, a tiré de terre un grand bas-relief funéraire d'une conservation remarquable, représentant une femme debout, qui appuie d'un air pensif et mélancolique sa tête sur sa main droite; je puis, grâce à l'obligeance du propriétaire, en offrir la photographie à l'Académie. L'œuvre est lourde, commune et sommairement exécutée, elle n'appartient pas aux meilleures époques de l'art grec; mais elle garde encore comme un souvenir du grand style dans la gravité élégante de la pose. Il se fait autour d'elle un grand bruit à Athènes, car le gouvernement s'est arrogé le droit de la saisir : sur la dénonciation d'un ouvrier qui, trompé par la chevelure, a pris le personnage pour un homme, on réclame à M. Robillot un second bas-relief représentant un homme et, faute par lui de fournir ce qu'il ne peut absolument donner, ne l'ayant pas, on s'empare de ce qu'il a. C'est un nouvel exemple des embarras que crée au gouvernement, comme aux particuliers, la loi des antiquités.

Le chemin de fer du Pirée à Athènes devant être continué jusqu'à la place de la Concorde, une tranchée a été ouverte simultanément au pied de la colline du Théséion et dans la rue d'Athéna, près de la Démarchie. On a trouvé, ici, quelques tombeaux et des restes sans importance, là, deux bases en place, l'une en deçà, l'autre au delà de la rue de Thésée, l'une

à droite, l'autre à gauche de la tranchée, qui jalonnent l'ancien Dromos menant de la porte Dipyle à l'Agora.

L'une de ces deux bases porte une inscription en l'honneur de trois phylarques, le père et les deux fils, qui avaient été successivement vainqueurs dans le concours de l'anthippasia; ils sont du dème de Pæanie, portent tous des noms dérivés du mot *δῆμος*, dont celui de Déméas, et semblent avoir été apparentés à l'orateur Démade. Trois faces sont occupées par des bas-reliefs très joliment exécutés, représentant des cavaliers qui s'avancent au galop vers un trépied, symbole de la victoire; ce sont les phylarques, exécutant la manœuvre de l'anthippasia, à laquelle paraît répondre la disposition relative des trois bas-reliefs. Ce qui en augmente singulièrement le prix, c'est que la base porte la signature de Bryaxis et que, selon toute apparence, nous avons là une œuvre originale du célèbre collaborateur de Scopas dans la décoration du Mausolée d'Halicarnasse.

Cinq décrets, du IIIe et du IIe siècle, ont été trouvés au même lieu; ils avaient tous, d'après les formules de l'inscription, été déposés dans les téménos du Démos et des Charites, et l'on peut considérer maintenant comme fixé avec une très grande probabilité l'emplacement de ce sanctuaire, qu'on n'avait même pas osé rechercher, faute de données.

Outre ces conclusions topographiques, les nouveaux textes précisent en quelques points la chronologie des archontes athéniens: on peut désormais, grâce à l'un d'eux, fixer en 217/6 et 216/5 les archontats d'Héliodoros et d'Archélaos; le même décret contrôle et confirme les renseignements fournis par Polybe (V, 106) sur le gouvernement intérieur d'Athènes en ces années et le tout-puissant crédit de Mikion et Eurycleidès; il nous donne aussi de la Crète un tableau parfaitement semblable à celui que tracent et Strabon et Polybe. Une autre inscription fait connaître un gouverneur de Chypre appelé Ptolémée, dont parlent Polybe et le livre des Macchabées, etc.

Grâce à l'obligeance des agents français du chemin de fer et en particulier de M. Quellennec, nous avons été prévenus de ces découvertes en même temps que le Ministère de l'instruction publique et nous avons pu en faire profiter le *Bulletin*, qui donnera dans son prochain numéro toutes ces inscriptions et a fait photographier les bas-reliefs pour une autre livraison.

Les fouilles de l'Éphorie dans la maison Sapountzaki, sur la route du Pirée, font suite à celles de la maison Saracoménos, qui ont été exécutées en 1890 (Ἀρχ. Δελτίον, 1890, p. 4, n° 3). L'éphore des antiquités, M. Cavvadias, dont je ne saurais trop me louer, m'a permis de visiter le lieu des fouilles et d'en examiner le produit dans le musée; enfin le rapport qui doit paraître prochainement dans le Δελτίον m'a été, avec une courtoisie parfaite, communiqué en placards.

Trois groupes de sépultures sont superposés les uns aux autres: le premier, du IVe siècle; le second, antérieur aux guerres médiques; le troisième, du VIIe siècle et peut-être davantage. Les morts sont ensevelis dans le premier et le troisième, incinérés dans le second. Les observations recueillies sur l'orientation des corps n'ont, là comme partout, rien de décisif. La forme des tombeaux, l'inventaire et la distribution du mobilier funéraire ont été notés avec un soin minutieux, sans qu'on ait relevé beaucoup de faits nouveaux pour les époques les plus récentes.

Le troisième cimetière a donné une grande abondance de vases de la catégorie dite du Dipylon, de toutes formes et de toutes tailles. Le système de décoration se compose comme d'ordinaire d'ornements géométriques et de figures humaines, les unes isolées, les autres groupées dans de grandes scènes. Les sujets sont empruntés ou à la vie militaire et maritime, ou aux cérémonies funèbres : défilés en armes, combats navals, exposition ou convoi du mort, processions d'hommes ou chœurs

des femmes; de ce côté rien de très nouveau, après les grands vases de la Société archéologique et du musée du Louvre. Au contraire, les observations faites sur la répartition des vases ont révélé des faits assez neufs : les uns sont enfermés dans le tombeau; les autres, les vases précieux, ces grandes pièces hautes de 1 m. 50 à 2 mètres, se rencontrent en dehors et au-dessus. C'étaient donc des offrandes funèbres, l'ornement du tombeau, et nous trouvons dans les grands vases du Dipylon le prototype de ces beaux lécythes de marbre qu'on dressa plus tard sur les tombeaux.

Les objets les plus curieux qui aient été trouvés dans ces tombes avec les vases sont : 1° des débris d'ivoire, taillés en lames minces de formes très différentes et décorés d'ornements divers; 2° des statuettes de femmes de même matière.

Les lames d'ivoire, généralement percées de trous, semblent avoir servi à la décoration d'un coffre : on y trouve des baguettes plates sur lesquelles sont tracés des ronds concentriques réunis par des lignes obliques, comme à Spata et à Mycènes, des plaques rondes, où sont gravées des rosaces semblables à celles de Mycènes, des ornements en dents de loup; on trouve aussi des découpures qui semblent reproduire la forme du bouclier échancré des guerriers, et des oiseaux, d'une espèce mal déterminée, qui devaient être disposés processionnellement, comme on les trouve autour des vases.

Les figures, au nombre de cinq, mesurent de 0 m. 06 à 0 m. 25; elles représentent toutes des femmes nues, debout sur un petit socle carré taillé dans le même morceau que la statuette. Elles sont debout, les jambes accolées, les bras pendant le long du corps et appliqués sur les cuisses, où la main allongée s'appuie; la chevelure détachée pend sur les épaules et dans le dos, tantôt divisée en petites mèches que l'on indique par des lignes parallèles, réunies par des stries obliques et opposées de la façon suivante : ; tantôt largement épan-

due en deux masses séparées par une raie . La tête est surmontée d'une sorte de polos, orné de méandres ou de dessins dont l'alternance rappelle les métopes et les triglyphes .

Les corps sont de forme allongée, avec une taille très mince, qui laisse un vide assez large entre le bras et la hanche, par là même accusée. Les proportions, dans les plus soignées de ces figures, paraissent assez justes, sauf la dimension de la tête qui est un peu grosse; les formes sont trop altérées par l'usure et les cassures pour qu'on puisse en juger en parfaite connaissance de cause. Dans les traits du visage se décèle la maladresse de l'artiste, embarrassé à la fois par la complexité du travail et la petitesse de l'image. Le nez, fort, saillant, paraît d'abord être à lui seul toute la figure, comme dans les grossières idoles d'Amorgos; les lèvres sont épaisses, les yeux cernés de gros traits en saillie qui indiquent les paupières et les sourcils[1]; la prunelle est marquée par un cercle; le front tombe verticalement. Tout cela constitue un ensemble assez bizarre et ce visage fait involontairement penser à quelques idoles de l'Amérique.

Il y a d'ailleurs entre ces cinq figures des différences notables d'exécution et même de style; telle petite frappe par une véritable finesse; d'autres semblent beaucoup plus primitives ou sont au moins beaucoup plus grossières, avec des pièces rapportées, comme les oreilles, que l'on n'avait pas su sculpter à même, et peut-être les bras, avec des traits vraiment informes et des membres mal assemblés.

La matière même dont ces ornements et ces figures sont faits indique déjà une origine étrangère; le type des statuettes ne paraît pas grec, l'exécution indique une habileté technique

[1] Ils sont horizontaux dans une figure et paraissent obliques dans une autre, assez détériorée, il est vrai.

et un goût artistique très supérieurs au talent des dessinateurs des vases trouvés en même temps. La pose des figures, l'arrangement même de la plinthe rappellent des modèles égyptiens; mais le type et les maladresses de l'exécution empêchent d'y voir des œuvres égyptiennes. On penserait plutôt, si l'on devait fournir une explication, à des produits d'imitation, peut-être à des œuvres phéniciennes.

Quant à l'influence égyptienne, elle est mieux établie encore par deux petits lions de porcelaine, qui viennent du même tombeau et sous lesquels on voit comme un cartouche. M. Cavvadias a bien voulu me promettre de m'en donner une empreinte, que je me propose d'adresser à M. Maspero.

Je suis heureux d'annoncer à l'Académie que M. Cavvadias veut bien nous faire la faveur de réserver au *Bulletin* ces monuments très curieux et de nous donner un article dans lequel il résumera lui-même ses observations sur les sépultures, ses remarques sur le caractère des statuettes et la place qu'elles doivent occuper dans l'histoire de l'art.

Les recherches de M. Penrose sur le temple de Jupiter Olympien se sont bornées à de simples sondages, destinés à constater la nature des matériaux employés et le mode de construction adopté dans les soubassements du temple primitif. M. Penrose se propose de contrôler, à l'aide de ces données, les opinions émises par M. Dœrpfeld sur le vieux temple de l'Acropole, qu'il attribue à Pisistrate.

Je ne puis quitter Athènes, sans faire connaître à l'Académie un document très intéressant pour l'histoire de cette ville, qui a été découvert par M. Duplessis, conservateur du cabinet des Estampes, acheté par lui pour le musée de Chartres, et dont il a bien voulu m'envoyer la photographie. C'est une vue d'Athènes, prise d'un point qui répondrait à peu près à l'esplanade du Palais-Royal, et peinte par un des artistes attachés à l'ambassade du marquis de Nointel : au premier plan est,

en effet, représenté l'ambassadeur avec toute sa suite. On a ainsi une image rigoureusement datée de la ville et de ses principaux monuments antiques et modernes; je n'en connais pas de plus minutieuse et de plus manifestement fidèle, et je crois n'exagérer rien, en disant qu'elle a, comme document, la valeur d'une photographie. Le tableau laisse loin derrière lui, à cet égard, les dessins de Verneda et les autres publiés jusqu'à ce jour. On ne saurait donc trop remercier M. Duplessis d'avoir sauvé cette peinture égarée chez un marchand de bric-à-brac.

Sachant l'intérêt que certains membres de l'Académie attachent à la question des terres cuites, dites d'Asie Mineure, qui ont donné lieu en ces dernières années à tant de polémiques, j'ai essayé de recueillir quelques renseignements auprès de l'administration des musées ou des amateurs. Personne n'a pu rien me dire de précis; mais ce qui est certain, c'est que, avec plus ou moins de conviction, tout le monde imite aujourd'hui la réserve si sage dont le Louvre, seul entre tous les musées, ne s'est jamais départi; les groupes ont complètement disparu de la place d'Athènes.

J'ai lieu de croire qu'ils ont reflué sur l'Asie Mineure, où je me propose de poursuivre prochainement mon enquête.

Des pays grecs de la Turquie peu de nouvelles intéressantes, sauf les travaux de M. Humann à Magnésie du Méandre, dont il sera parlé plus bas.

L'incendie de Salonique semblait annoncer des découvertes dans les quartiers à reconstruire; mais les travaux ont encore à peine commencé et les antiquaires ont de rudes concurrents dans les ouvriers qui brisent ou emploient les marbres anciens, dès qu'ils sortent des décombres. Les quelques inscriptions sauvées jusqu'ici et que l'Ἑστία a publiées (10 mars 1891, p. 191) ne présentent pas d'intérêt. M. Couve, membre de première année, va se rendre sur place pour essayer de pro-

fiter des démolitions prochaines; il suivra aussi les nouvelles lignes de chemin de fer que l'on construit et qui ne s'achèveront pas, selon toute vraisemblance, sans quelque découverte. Il doit parcourir la Macédoine, depuis trop longtemps abandonnée par l'École, et visiter ensuite la Thrace, qu'on n'a guère vue depuis M. Dumont, si le temps le permet : d'accord avec M. Heuzey, qui a bien voulu nous communiquer les plus précieux renseignements sur cette région qu'il connaît mieux que personne, je recommande une visite approfondie d'une région limitée, de préférence à des courses rapides et nécessairement superficielles dans de vastes espaces.

En Asie Mineure, l'Institut archéologique allemand a entrepris des fouilles qui touchent à leur fin, sur l'emplacement et aux abords du temple d'Artémis, à Magnésie du Méandre. M. Dœrpfeld a bien voulu me remettre une note qui me garantit l'exactitude des informations que je vous communique.

Les travaux ont été conduits par MM. Hiller et O. Kern, de l'Institut allemand, sous la haute direction de M. Humann, qui a tant fait pour la connaissance de l'Asie Mineure et pour la réputation des Allemands, aujourd'hui sans égale dans ces régions, par ses fouilles de Pergame, par ses voyages, par ses relations en tous lieux, par son crédit à Constantinople.

Le temple a été complètement dégagé et l'on a retrouvé, avec les fondations, bon nombre de fragments de la frise, assez endommagés pour la plupart, et les principaux membres du monument, de belle exécution et généralement en bon état. Autour du temple règne une esplanade dallée et entourée de portiques.

Cependant M. Hiller, à ses frais, déblayait un théâtre voisin du temple. La scène, l'orchestre et la *cavea* en partie ont été fouillés. Les constructions de la scène remontent à l'époque grecque, sauf le *logeion* qui est une addition romaine.

Aux deux endroits quelques inscriptions ont été recueillies.

On n'oubliera pas que la frise du temple d'Artémis a été en grande partie rapportée à Paris et orne une des salles du Louvre; les découvertes de Magnésie ont donc pour nous un intérêt particulier, bien qu'on puisse regretter qu'en cet endroit comme ailleurs, nous avons laissé achever par d'autres ce que nous avions commencé.

Je ne mentionne que pour mémoire la brochure publiée par les soins de Mme Schliemann et qui contient le compte rendu de la dernière campagne de son mari, le célèbre archéologue. Cet ouvrage est utile par les plans qu'il contient: il donne certains types de vases très voisins du style mycénien et quelques inscriptions, dont une chypriote tracée sur une des soi-disant fusaioles. Les procès-verbaux des experts internationaux sur le litige entre Schliemann et M. Bœtticher sont déjà connus.

La continuation des fouilles me paraît assurée, soit que Mme Schliemann, qui n'a point encore pris parti, en fasse les frais, soit que l'Institut allemand les reprenne à son compte.

A Smyrne, l'École évangélique poursuit ses travaux, recueillant les monuments antiques dans son musée, publiant tous les textes épigraphiques qui lui parviennent en original ou en estampage, multipliant les recherches topographiques. M. Contoléon, son ancien président, vient de donner récemment une brochure nouvelle, *Μικρασιαναί ἐπιγραφαί*, où, avec des inscriptions d'Asie Mineure, il publie quelques textes étrangers, un entre autres de Thrace qui est extrêmement curieux : c'est une requête des habitants d'une *κώμη*, les *Scaptopareni*, adressée à l'empereur Gordien, pour la protection de leur ville et de leur station thermale.

Les voyageurs sont assurés de trouver auprès de cette institution libérale le concours le plus dévoué pour leurs recherches; MM. Legrand et Chamonard, qui viennent de quitter Smyrne, m'écrivent encore qu'ils ont beaucoup à se louer des

bons offices de MM. Fontrier et Contoléon, comme aussi de MM. Lawson et Van Lennep. Je suis heureux de rehausser la valeur de mes remerciements en les faisant passer par l'Académie.

MM. Legrand et Chamonard doivent explorer Stratonicée et Lagina, qui, malgré des voyages répétés, ne semblent pas encore épuisées; puis suivre le prolongement du chemin de fer en construction vers Dineir et les lacs, dans une région que veut bien nous signaler M. Bérard, ancien membre de l'École. De là, suivant l'occurrence, ils reviendront par le midi, ou plutôt par le nord, vers Sivas et Trébizonde : il y a là, en effet, un coin depuis longtemps inexploré.

Ils ont eu la bonne fortune de rencontrer au départ M. Ramsay, avec qui ils se sont ouverts de leurs projets et qui a bien voulu leur communiquer quelques informations intéressantes. On ne peut que gagner à ces relations franches et cordiales, qui écartent toute compétition, évitent les doubles emplois, et je suis persuadé que l'Académie félicitera comme moi ces jeunes gens de leur sincérité et, comme moi, appréciera la libéralité de M. Ramsay. On ne peut que saluer avec espérance et accueillir par les meilleurs vœux le retour de ce voyageur infatigable et perspicace, qui à lui seul aura fait pour la géographie de l'Asie l'œuvre d'une génération entière.

MM. Legrand et Chamonard m'annoncent déjà un certain nombre d'inscriptions; ils m'en communiquent une de Notion, qui est fort intéressante. Elle contient des lettres de dignitaires et de membres d'associations religieuses établies à Laodicée du Lycos et à Amisos; elle donne le nom et la date du proconsul d'Asie Bérénicianus Alexander, 133 après J.-C. J'espère que la suite du voyage répondra à nos prévisions et récompensera l'ardeur de nos missionnaires. Mais le moment semble approcher où l'Asie comme la Grèce devra être fouillée : la facilité relative des voyages et la multiplicité des communi-

cations ne laissent pas les monuments s'accumuler comme par le passé, et leur permettent d'être connus à distance presque dès leur découverte.

Je me félicite de voir à la direction des Musées impériaux et des antiquités de la Turquie un homme aussi éclairé, aussi libéral que S. E. Hamdy bey, et je m'empresse de porter à la connaissance de l'Académie les assurances précieuses de bienveillance et de concours qu'il a bien voulu me donner dans une lettre récente. J'ai la confiance que le jour où, à côté de l'Allemagne et de l'Autriche, nous serions disposés à prendre notre part dans l'exploration scientifique des anciennes villes de l'Asie Mineure, il ne nous refuserait pas l'appui de sa haute influence.

Je me suis efforcé, Monsieur le Président, de vous exposer les résultats des efforts combinés de tous ceux qui cultivent en Orient l'archéologie, gouvernements, sociétés savantes, écoles étrangères ou simples particuliers. Mon vœu le plus cher serait satisfait si l'Académie voulait bien reconnaître que l'École d'Athènes a su prendre vaillamment sa part dans la lutte scientifique; croyez bien qu'elle n'a rien plus à cœur que de soutenir et d'élever toujours plus haut son antique réputation.

Veuillez agréer, etc.

T. Homolle.

N° XXIV.

INSCRIPTION LATINE TROUVÉE ENTRE TÔZEUR ET GAFSA (TUNISIE), COMMUNIQUÉE PAR M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

(SÉANCE DU 10 JUILLET 1891.)

Au commencement du mois de mai dernier, M. le comte du Paty de Clam, contrôleur civil suppléant à Tôzeur, adressait à l'Académie la copie d'une inscription latine découverte

dans les environs de sa résidence. Cette copie était accompagnée d'une note. M. le Secrétaire perpétuel me pria d'examiner la communication de M. du Paty de Clam.

Mon premier soin fut de demander un estampage du texte, qui me paraissait fort intéressant, mais insuffisamment transcrit. Avec une parfaite obligeance et une grande promptitude, M. du Paty de Clam m'adressa l'estampage désiré, en y joignant tous les renseignements que je souhaitais.

L'inscription dont il s'agit a été trouvée entre Tôzeur et Gafsa, dans le Bled-Tarfaoui, par les agents du service forestier de Tôzeur, chargés de creuser un puits en cet endroit. Elle gisait au milieu des décombres d'une construction arabe. La pierre mesure en hauteur 52 centimètres. Le texte est ainsi conçu :

IMP · NERVA · CAES · AVG
P M T R · P C O s I I I (an. 97).
Q · F A B I O · B A R B A R O
V A L E R I O · M A G N O
I V L I A N O · L E G · A V G
PRo · PR · CASTELLVS · THI
GENSIVM ·

Imp(eratore) Nerva Cæs(are) Aug(usto), p(ontifice) m(aximo), tr(ibunicia) p(otestate), co(n)s(ule) III,

Q(uinto) Fabio Barbaro Valerio Magno Juliano, leg(ato) Aug(usti) pro p(ractore),

castellus Thigensium.

L'inscription appartient au règne de Nerva; elle a été gravée en 97, année où cet empereur fut consul pour la troisième fois.

Les documents lapidaires relatifs à Nerva sont rares en Afrique. Le peu de durée de son règne doit être la cause de ce fait. Il est d'autant plus intéressant de remarquer que, dans la contrée même où cette inscription vient d'être découverte,

aux environs de Gabès, l'antique Tacape, on a relevé une borne milliaire[1] (aujourd'hui conservée au Musée de Tunis) portant sans aucun doute le nom de Nerva et la même date (année 97) que le texte de Tôzeur. Il est difficile de dire si cette borne appartenait à la voie de Tacape à Leptis Magna ou à celle de Tacape à Capsa; dans tous les cas son inscription doit être rapprochée de celle que signale M. du Paty de Clam. Ces deux textes attestent, en effet, que, dans la même région et à la même époque, on a exécuté des travaux de route et de défense qui paraissent avoir fait partie d'un plan d'ensemble. Il devient donc certain que sous le règne de Nerva les routes situées au sud de la province proconsulaire et les postes militaires qui, sous le commandement du légat de Numidie, en assuraient la sécurité, furent l'objet de la sollicitude impériale[2].

C'est, en effet, le nom d'un légat de Numidie qui apparaît à la troisième ligne, *Q. Fabius Barbarus Valerius Magnus Julianus*. Ce personnage était jusqu'ici inconnu comme légat de cette province.

Un diplôme militaire accordé par Trajan à un cavalier de l'armée de la Mésie Inférieure[3], diplôme conservé aujourd'hui au Musée de Saint-Germain-en-Laye, mentionne à la date du 14 août 99 les consuls suffects dont les noms suivent :

Q · FABIO · BARBARO · A · CAECILIO · FAVSTINO · COS.

Il est évident que le premier de ces consuls, *Q. Fabius Barbarus*, doit être identifié avec le personnage dont l'inscription de Tôzeur nous fournit les noms complets, personnage que nous trouvons en l'année 97 à la tête de la province impériale de Numidie. C'est en quittant le gouvernement de cette

(1) *Corp. inscr. latin.*, t. VIII, n° 10016.

(2) Une autre inscription en l'honneur de Nerva a été découverte par M. Masqueray, dans le fort byzantin de Madaure; cf. *Ephem. epigr.*, t. V, n° 801.

(3) *Corp. inscr. latin.*, t. III, p. 863, n° XX.

province, au commencement du mois de juillet 99, qu'il fut élevé au consulat. Ces deux dates sont absolument probantes.

Q. Fabius Barbarus Valérius Magnus Julianus, légat de Numidie, de 97 au 1[er] juillet 99, doit prendre rang immédiatement avant L. Munatius Gallus, légat de Trajan, fondateur en l'an 100 de la colonie de Thamugadi, dont le nom se lisait sur l'attique de l'arc de triomphe de cette ville[1] et qui paraît avoir établi la voie de Thamugadi à Mascula, au nord de l'Aurès.

Il nous reste à parler des deux derniers mots, *castellus Thigensium.*

Castellus est une forme populaire, pour *castellum.* Cette forme se rencontre dans le Digeste et dans des textes d'une époque basse, mais on trouve cependant dans les auteurs latins du 1[er] siècle des formes analogues chaque fois que ces auteurs font parler des esclaves ou des gens appartenant aux classes inférieures.

Le nom géographique *Thigensium* mérite une mention particulière; c'est la première fois qu'il apparaît dans une inscription. La Table de Peutinger indique après *Thusuros* (Tôzeur), et dans la direction de *Capsa* (Gafsa), une station du nom de *Thiges,* qui est évidemment la même que *castellus Thigensium.* La position de cette station correspond à l'oasis de Griss, où l'on rencontre des ruines romaines assez importantes auxquelles les indigènes donnent le nom de Henchir-Thaedgious. C'est le nom antique qui s'est conservé sous cette forme altérée. Ce point n'a fourni que des documents épigraphiques insignifiants[2].

La découverte signalée par M. le comte du Paty de Clam a

(1) *Corp. inscr. latin.*, t. VIII, n° 2355.

(2) *Corp. inscr. latin.*, t. VIII, p. 21, n°s 86 à 91.

donc une véritable importance. Elle permet de combler une lacune dans la liste des gouverneurs de Numidie; elle fournit les noms complets d'un personnage encore imparfaitement connu et dont la carrière avant son élévation au consulat était ignorée; elle renferme un nom géographique intéressant; elle fait connaître l'existence d'un poste fortifié, établi sous le règne de Nerva sur une voie importante qui mettait en communication le pays des oasis avec la Numidie et avec la Proconsulaire; enfin elle prouve une fois de plus que toute la région saharienne qui formait la limite méridionale de la province proconsulaire d'Afrique était placée sous l'autorité du légat impérial de Numidie, chargé avec ses troupes d'en assurer la sécurité et d'y protéger les caravanes contre les incursions et les mouvements fréquents des nomades[1].

N° XXV.

LETTRE DE M. GEFFROY, DIRECTEUR DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME.

(SÉANCE DU 17 JUILLET 1891.)

Rome, le 13 juillet 1891.

Monsieur le Président et cher confrère,

Le treizième centenaire de l'élection de saint Grégoire le Grand, qui a donné lieu tout récemment ici à des fêtes religieuses, littéraires, archéologiques dont j'ai rendu compte à

[1] Au sujet de ces nomades établis au sud de la province proconsulaire, voir au *Corp. inscr. latin.*, t. VIII, l'inscription n° 10667, dans laquelle il semble meilleur de compléter *mul*TAM ABOLEVIT à la dernière ligne; elle est contemporaine de notre texte. Cf. aussi le récit de la guerre contre Tacfarinas dans Tacite, *Annal.*, II, 52; III, 20, 21, 73, 74; IV, 23, 24.

l'Académie, a son épilogue dans un concours ouvert par ordre de Léon XIII. Trois questions sont proposées. La première est historique : *Apprécier l'influence exercée par le pontificat de saint Grégoire sur les pontificats suivants, pendant les* VII*e et* VIII*e siècles.*

L'auteur du rapport à la suite duquel est annoncé le concours, M. le commandeur de Rossi, fait remarquer qu'il n'y avait pas lieu de proposer l'histoire même du saint, parce que cette œuvre est commencée et poursuivie par le R. P. Grisar, duquel j'ai cité une conférence très remarquée sur la demeure de Grégoire au Cœlius.

La seconde question est liturgique : *Exposer l'état actuel de la science quant à l'œuvre liturgique de saint Grégoire. Examiner ses propres écrits à ce sujet, et la question du chant.*

La troisième question est archéologique : *Restituer en dessins avec couleurs la série des peintures que saint Grégoire avait fait exécuter en diverses parties de sa demeure, et que son biographe, Jean Diacre (II, 83-85), a décrites en détail. Justifier en un mémoire écrit les restitutions à l'aide des données archéologiques.*

Le terme du concours est le 1er août 1894. Les mémoires peuvent être écrits en latin, en italien ou en français. Les mémoires qui seront jugés les meilleurs seront imprimés aux frais du saint-père.

Un décret royal en date du 28 juin a mis à la retraite le commandeur Fiorelli, directeur général des antiquités et des beaux-arts.

Cette direction générale est abolie; elle est remplacée par deux divisions instituées par le ministère de l'instruction publique, l'une pour ce qui intéresse les arts et les monuments de l'antiquité, l'autre pour l'art moderne.

Une junte consultative est nommée pour l'archéologie. Elle

est composée de MM. Bonghi, conseiller d'État et député; Brizio, directeur du musée archéologique de Bologne; Comparetti, professeur à l'Institut supérieur de Florence; de Petra, directeur du Musée de Naples, et le commandeur de Rossi. Cette dernière nomination, faite par le nouveau ministre de l'instruction publique, M. Pasquale Villari, a été très remarquée.

En même temps une commission permanente des beaux-arts est instituée, composée de huit membres : le commandeur Baccelli, ancien ministre de l'instruction publique; le baron Giovanni Baracco; M. Bonghi; don Onorato Caetani, duc de Sermoneta, syndic de Rome; le marquis Chigi; le commandeur Grimaldi, et le prince Baldassare Odescalchi. Les fonctions de secrétaire sont confiées au commandeur Felice Bernabei, directeur pour les musées et galeries du royaume (direttore *nei* musei).

La junte archéologique et la commission permanente devront veiller particulièrement à la rédaction d'un catalogue des monuments et objets d'art. Une circulaire du ministre à tous les préfets recommande qu'il soit procédé dans chaque commune à la formation de ce catalogue. Junte et commission examineront tout ce qui intéresse les monuments, les galeries, les musées, les fouilles.

Toutes les découvertes seront portées à la connaissance de l'Académie royale des *Lincei* par le ministère de l'instruction publique. Cette Académie continuera d'en rendre compte publiquement chaque mois par les *Notizie degli scavi*.

« Nulle information sur les fouilles et découvertes ne devra être communiquée à personne avant que l'Académie des *Lincei* en ait été saisie; mais les *studiosi*, nationaux ou étrangers, auront la faculté de voir les objets découverts avant qu'ils ne soient placés dans les musées; il ne leur sera pas permis d'en prendre copie. »

Le commandeur Fiorelli est nommé grand-croix de l'ordre de la Couronne d'Italie.

La prochaine livraison du recueil des *Monumenti inediti* que publie l'Académie des *Lincei* donnera enfin les deux importantes inscriptions sur les jeux séculaires découvertes il y a plusieurs mois, et dont le commentaire a été confié à M. Mommsen.

Veuillez agréer, etc.

A. Geffroy.

P. S. — J'ai reçu ce matin même une lettre de Tunis, 8 juillet, par laquelle M. Georges Doublet, inspecteur chef du service des antiquités et des arts, veut bien m'informer qu'il a autorisé M. Jules Toutain, membre de l'École française de Rome, en mission archéologique en Tunisie, à réserver pour le Musée du Louvre un certain nombre de stèles à Saturne, de bas-reliefs et de lampes, facilement prélevés sur le riche butin qu'a produit sa fouille du Bou-Korneïn.

M. Jules Toutain est de retour à Rome. Il rapporte un grand nombre de photographies et d'estampages. En somme, sa fouille a produit plus de 500 fragments d'inscriptions, dont 300 au moins pourront être immédiatement complétés; 200 fragments de bas-reliefs, dont plusieurs présentent un intérêt sérieux; 20 lampes de formes singulières; quelques poteries presque intactes.

N° XXVI.

LETTRE DE M. GEFFROY, DIRECTEUR DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME.

(SÉANCE DU 31 JUILLET 1891.)

Rome, le 20 juillet 1891.

Monsieur le Président et cher confrère,

La junte consultative d'archéologie dont j'ai annoncé dans ma dernière lettre la formation s'est réunie en première session.

Elle a exprimé le vœu qu'une galerie de moulages fût installée dans la grande salle du Collège romain. L'Académie se rappelle que, par suite d'un riche présent, plus de trois cents caisses contenant des plâtres d'après les sculptures grecques sont arrivées récemment à Rome. Chaque université d'Allemagne est munie de cet instrument de travail, si nécessaire à l'enseignement archéologique et esthétique. L'Italie va le posséder. Il ne faudrait qu'un faible effort pour en doter, chez nous, la Sorbonne, le Collège de France et nos principales facultés.

La junte a indiqué comme lieux de fouilles à pratiquer pendant la saison 1891-92 : dans l'Italie méridionale, Locres et Pompéi; dans l'Italie centrale, le forum romain, le jardin des saints Cosme et Damien, la région falisque et Véii; dans les Marches, Sentinum, Ancône, Urbisaglia, en Étrurie Talamone et Vetulonia; dans l'Italie supérieure, Bologne, Coppezzato et le Grand-Saint-Bernard; en Sicile, Sélinunte et Mégare hybléenne; en Sardaigne, la nécropole punique de Nora. Elle a renvoyé à la session d'automne la discussion commencée sur l'établissement définitif de l'École italienne d'archéologie et des musées archéologiques.

Le comte Gian Lucca della Somaglia vient de donner à l'*Archivio di stato* de Bologne une riche collection de papiers de famille remontant au XIVe siècle, et parmi lesquels se trouvent des manuscrits à miniatures, des diplômes impériaux, des lettres de princes et de papes.

Le gouvernement français, sur la proposition de M. Billot, notre ambassadeur à Rome, vient d'élever à la dignité de commandeur, dans l'ordre de la Légion d'honneur, M. le sénateur Fiorelli, ancien directeur général des antiquités et des beaux-arts.

L'Académie royale des *Lincei* a élu comme membre étranger M. Edmond Le Blant.

Veuillez agréer, etc.

A. Geffroy.

N° XXVII.

À PROPOS D'UNE NOUVELLE INSCRIPTION HÉTÉENNE DÉCOUVERTE PAR MM. RAMSAY ET HOGARTH DANS LE BULGAR-MADEN, PAR M. MENANT.

(SÉANCE DU 7 AOÛT 1891.)

M. Alriet, drogman de l'ambassade de France à Constantinople, m'a communiqué, il y a quelque temps, la copie d'une inscription hétéenne comprenant cinq grandes lignes d'écriture. Cette copie faite par un Arabe était suffisante pour donner une idée du document, en permettant de reconnaître la disposition générale de l'écriture, et, çà et là, quelques caractères; mais il ne fallait pas aller au delà. M. Alriet ignorait la provenance exacte de cette inscription, et il m'avait promis de faire rechercher l'original et de m'en procurer des

photographies ou des estampages. Il a été devancé, et j'ai sous les yeux aujourd'hui une copie plus fidèle de ce précieux document. Il a été retrouvé, avec un certain nombre d'autres inscriptions encore inédites, par MM. Ramsay et Hogarth, au cours de l'exploration qu'ils ont faite l'année dernière en Asie Mineure dans le massif du Bulgar-Maden. Ces inscriptions seront publiées prochainement par M. Sayce, dans le *Recueil* de M. Maspero.

M. Sayce ayant autorisé M. Maspero à me laisser prendre communication des planches de ces textes avant leur publication, j'ai reconnu aussitôt parmi eux l'identité de la copie de l'inscription du Bulgar-Maden et de celle qui m'avait été communiquée par M. Alriet. Il est facile de s'en convaincre, en rapprochant les deux copies.

Cette inscription, par son étendue, aura une grande importance pour les études hétéennes: elle comprend cinq lignes d'écriture, et les caractères d'une conservation parfaite sont au nombre de trois cent soixante-neuf; il y a peu de caractères nouveaux. J'ai pu constater, par le dépouillement auquel je me suis livré, l'emploi des idéogrammes déjà connus, par exemple, ceux qui ont la signification de *dieu* et de *roi*. Les divinités ainsi désignées sont au nombre de sept ou huit (?) parmi lesquelles figure plusieurs fois le dieu Sandan. L'idéogramme royal m'a fait soupçonner le nom d'un souverain exprimé idéographiquement dans l'inscription de Tyana. L'idéogramme qui précède les noms de pays ne s'y trouve pas, et pourtant les contrées sur lesquelles régnait le souverain mentionné dans cette inscription doivent y être désignées. Il faut en conclure que ces noms sont exprimés phonétiquement avec la désinence de l'ethnique, ainsi qu'on l'a constaté dans d'autres inscriptions à Hamath et à Jérablus, ce qui implique l'absence du préfixe.

La rareté des caractères nouveaux me permet de supposer

que les inscriptions que nous connaissons renferment une grande partie du système graphique. D'un autre côté, j'ai remarqué qu'un certain nombre de caractères relevés dans les autres inscriptions ne se trouvent pas dans celle-ci. Ainsi, par exemple, le buste humain y figure et joue sans doute le même rôle que dans les inscriptions de Hamath et de Jérablus, avec la signification du pronom personnel que je lui ai attribuée; mais on ne rencontre plus les autres parties du corps d'un emploi si fréquent, telles que la main, le bras, la jambe; le pied seul s'y présente dix-huit fois dans les mêmes conditions que partout ailleurs. Les têtes d'animaux, bœufs, chèvres, béliers, me paraissent également absentes. Je n'ai remarqué qu'une seule fois la présence d'une tête de mulet, et une fois également la présence d'un oiseau dans le nom d'une divinité mentionnée dans les textes de Jérablus.

On voit, par ces observations très sommaires, que la rédaction de cette inscription peut être considérée comme représentant un style postérieur à celui des inscriptions où l'emploi des images domine. Il ne s'ensuit pas qu'elle soit d'une date plus récente; seulement on peut déjà soupçonner que l'écriture hétéenne a subi des altérations analogues à celles qui affectent toutes les écritures figuratives. Les signes primitifs se sont modifiés; l'hiéroglyphe tend à disparaître pour faire place au signe conventionnel.

La présence des signes idéographiques permet de comprendre dans une certaine mesure, très limitée sans doute, le sens général des inscriptions hétéennes. Je me hasarderai à indiquer ce que nous pouvons soupçonner ici.

L'inscription débute par les titres et la filiation d'un prince dont le nom est écrit en première ligne; il se dit roi d'un pays dont le nom est à déchiffrer; puis nous *voyons* (je ne dis pas nous *lisons*) une invocation qui s'adresse aux divinités protectrices de son royaume, parmi lesquelles figure le

dieu Sandan. Nous entrons alors dans l'exposé du sujet principal de l'inscription, compris dans les lignes trois et quatre. Je ne le soupçonne même pas; c'est là que toutes les difficultés de la lecture et de l'interprétation seront accumulées. Enfin la cinquième ligne termine l'inscription, en commémorant les divinités précédemment invoquées et sous la protection desquelles, suivant une formule généralement adoptée en Orient, le prince devait placer sa personne et ses œuvres.

APPENDICE N° III.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS DE PUBLICATION DE CETTE ACADÉMIE PENDANT LE PREMIER SEMESTRE DE 1891, LU LE 24 JUILLET 1891.

Messieurs,

Nos travaux ont justifié, pendant le dernier semestre, ce que mon rapport du 23 janvier annonçait.

Le tome XXXII de nos *Mémoires* est aujourd'hui complété par la publication de la 2e partie, qui était en retard. Le tome XXXIII l'avait devancé, et nous avons dès à présent, pour le tome XXXIV, trois importants mémoires qui pourraient bien en remplir à eux seuls toute la première partie : *L'église Saint-Martin de Tours*, par M. de Lasteyrie; *Saint-Remy de Provence*, par M. Deloche, et *La Vénus de Milo*, par M. Ravaisson.

Dans la collection des *Notices et extraits des manuscrits*, la 1re partie du tome XXXIV va paraître; la 2e est commencée avec une nouvelle notice de M. P. Meyer.

Le tome XXXI de l'*Histoire littéraire de la France* pourra, me disent les éditeurs, être publié avant la fin de la présente année; 69 feuilles sont tirées, le reste est en bon à tirer ou en placards. La Commission a déjà entendu la lecture d'un certain nombre de notices destinées au tome XXXII.

Historiens occidentaux des Croisades. — Le tome V a 85 cahiers tirés

et les cahiers 86 à 101 en bon à tirer. La fin de la copie est remise à l'Imprimerie.

Historiens arméniens des Croisades, t. II. — 69 cahiers tirés; 70 à 75 en bon à tirer. Tout le reste de la copie est à l'Imprimerie.

Recueil des Historiens de France, t. XXIV. — Cahiers 1 à 68 tirés ou en bon à tirer; placards corrigés et bons à mettre en pages : 427-448.

On a préparé l'édition d'une chronique anonyme en français, composée par un anonyme de Béthune, au commencement du XIIIe siècle, dont le texte termine le tome XXIV.

Il me reste à parler du *Corpus inscriptionum semiticarum* (1re partie), partie phénicienne.

Depuis mon dernier rapport, le 1er fascicule du tome II a paru. M. Renan, secondé par M. Philippe Berger, travaille activement à la publication de la suite des *Inscriptions d'Afrique*, qui sera remise sous peu à l'impression.

2e partie (*Inscriptions araméennes*). — M. de Vogüé s'occupe de la publication du 2e fascicule du tome I, qui comprendra les inscriptions du Hauran et celles du Sinaï. Les planches des inscriptions du Hauran sont en grande partie faites. Les planches comprenant les inscriptions du Sinaï, qui formeront un ensemble important, sont en voie de préparation. Le travail de traduction est mené de front avec le travail des planches.

4e partie (*Inscriptions himyarites*). — Le 2e fascicule du tome I est en cours de publication, 5 feuilles sont en épreuves. L'Imprimerie a en outre entre les mains 3 feuilles de copie.

Dans mon prochain rapport, j'espère vous faire connaître ce qui aura été fait pour les *Œuvres de Borghesi*, dont la publication est en voie d'achèvement.

H. Wallon,
Secrétaire perpétuel.

IMPRIMERIE NATIONALE.

APPENDICE N° IV.

RAPPORT

FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS DE LA FRANCE SUR LES OUVRAGES ENVOYÉS AU CONCOURS DE L'ANNÉE 1891,

PAR M. DE LASTEYRIE.

(LU DANS LA SÉANCE DU 24 JUILLET 1891.)

Messieurs,

Le concours des Antiquités nationales continue à donner des résultats dont l'Académie ne saurait se montrer trop heureuse. Cette année même, à considérer l'ensemble des ouvrages que l'on y a envoyés, il est peut-être plus remarquable encore que de coutume.

Nous ne saurions trop nous féliciter de voir le terrain si riche de notre histoire nationale exploré par tant de travailleurs zélés, et la satisfaction que nous en devons éprouver ne sera certes pas diminuée, si nous observons que le plus grand nombre des concurrents dont nous avons eu le plaisir de distinguer les ouvrages habitent la province, et donnent ainsi la meilleure des réponses aux gens trop nombreux encore qui pensent que notre pays ne possède aucun foyer intellectuel en dehors de Paris, et que, loin de la capitale, il n'est pas possible de travailler.

Notez aussi, Messieurs, que, si la plupart des livres soumis à notre appréciation sont des histoires locales, ou des monographies pour lesquelles les provinciaux sont généralement mieux outillés que pour les études d'un autre ordre, nous voyons cependant cette année figurer au concours des Anti-

quités nationales plusieurs ouvrages d'un intérêt absolument général, et qui confirment de la façon la plus éclatante la thèse que soutenait naguère en pleine Sorbonne un de nos confrères les plus éminents et les plus autorisés[1].

C'est ainsi que M. Camille Jullian, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux, auquel nous avons accordé la première médaille, nous a donné dans ses *Inscriptions romaines de Bordeaux* un recueil que les épigraphistes de tous les pays pourront consulter avec fruit. Ces deux gros volumes font partie des *Archives municipales de Bordeaux,* dont la municipalité de cette ville a entrepris, il y a quelques années, la publication. Ils ne dépareront pas cette belle et utile collection. M. Jullian a commenté les inscriptions qu'il a réunies avec une érudition, un esprit de méthode, une abondance de renseignements qui ne pouvaient manquer de frapper votre Commission. Le soin que l'auteur a apporté à son travail est tel qu'on serait presque tenté de le trouver excessif, et si nous osions joindre une légère critique aux éloges qui de toutes parts ont accueilli cet excellent ouvrage, nous reprocherions presque à l'auteur d'avoir péché par excès d'abondance, et d'être parfois tombé dans la minutie à force de vouloir se montrer exact et consciencieux.

Les inscriptions proprement dites de l'époque romaine sont nombreuses à Bordeaux, M. Jullian en a réuni plus de 300. A cette suite importante il a joint les cachets, les marques de fabricants, les graffites, qu'il a pu recueillir sur les verres, les briques, les figurines de terre cuite, les lampes, les poteries et autres objets de tout genre. Les inscriptions de cette catégorie prises isolément ont bien peu d'intérêt, mais M. Jullian, en les groupant, en les rapprochant de tous les ana-

[1] M. Renan, dans son discours au Congrès des Sociétés savantes de 1889. Voir le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, année 1889, p. 175 et suiv.

logues connus, a su y trouver matière à une étude des plus instructives.

Les inscriptions chrétiennes de la Gaule ont été l'objet de travaux trop approfondis pour pouvoir prêter à des études bien originales; toutefois M. Jullian, s'inspirant d'exemples autorisés, a cru devoir les comprendre dans son recueil, et l'on trouve en tête de son second volume non seulement les inscriptions de Bordeaux contemporaines de nos rois de la première race, mais même la suite des monnaies mérovingiennes frappées à Bordeaux. Les recueils d'inscriptions prendraient de bien vastes proportions si tous les épigraphistes se croyaient obligés d'imiter en ceci M. Jullian et de comprendre les légendes monétaires dans leurs ouvrages. Mais, dans l'espèce, de bons arguments peuvent être invoqués pour justifier ce qu'a fait l'auteur, et le meilleur assurément, c'est qu'il a su enrichir ce chapitre de la numismatique mérovingienne d'observations ingénieuses et neuves.

Le second volume des *Inscriptions romaines de Bordeaux* contient plus que ne promet le titre. M. Jullian, en effet, y passe en revue les inscriptions du département de la Gironde, et saisit cette occasion pour exposer la constitution des diverses cités dont le territoire était compris en tout ou partie dans les limites actuelles de ce département. Il y a là des pages fort intéressantes; mais plus nourries encore sont celles qui forment la dernière partie de l'ouvrage, dans laquelle, sous le titre d'*Histoire et examen des inscriptions romaines de Bordeaux*, M. Jullian retrace les destinées de ces monuments épigraphiques, raconte comment ils ont été conservés; en étudie la paléographie, la langue, la rédaction; et enfin dans un long et dernier chapitre, qui est comme la synthèse de tout l'ouvrage, expose, à l'aide des inscriptions et du témoignage des écrivains antiques, l'histoire de la ville de Bordeaux depuis ses origines les plus lointaines jusqu'à l'apogée de sa

prospérité au début du IIIe siècle, et depuis les désastres qui marquèrent la seconde moitié de ce siècle jusqu'au milieu du VIIIe.

Nous aurions encore beaucoup à dire si nous prétendions donner une idée exacte de tout ce que contient le livre de M. Jullian, mais notre tâche doit se borner à exposer les motifs qui ont guidé le jugement de votre Commission, et pour justifier l'opinion si favorable que nous avons conçue du *Recueil des inscriptions de Bordeaux,* il nous paraît superflu d'insister davantage.

L'ouvrage qui nous a paru mériter la seconde médaille est l'*Histoire de l'Afrique septentrionale,* de M. Ernest Mercier. C'est une œuvre de longue haleine qui intéresse non seulement l'Algérie, mais toute la région du nord de l'Afrique, depuis le Maroc jusqu'à la Tripolitaine. M. Mercier a retracé l'histoire de ces pays depuis les temps les plus reculés jusqu'à la conquête de l'Algérie par les Français. Un pareil travail exigeait la connaissance des nombreux écrits que l'étude de l'Afrique romaine a fait surgir dans ces dernières années, et de plus une intelligence parfaite de la langue arabe et un long commerce avec la littérature indigène. Sur ce dernier point, M. Mercier avait depuis longtemps fait ses preuves. Interprète militaire en Algérie, il n'a cessé depuis trente ans d'étudier l'histoire du pays; et ses recherches sur les confréries religieuses, qui ont toujours joué un si grand rôle dans l'histoire du peuple arabe, ont déjà montré qu'il la possédait à fond. Il a pu ainsi amasser un grand nombre de documents; il a eu la bonne fortune de découvrir de nombreux textes inédits; il a ajouté à ce que l'on savait déjà de nouveaux renseignements empruntés à des ouvrages arabes qui ne sont encore ni traduits ni même imprimés.

M. Mercier a utilisé les documents dont il disposait avec

sagacité ; il s'est tenu en garde contre les traditions douteuses, les assertions erronées ou partiales des auteurs musulmans. Il a su répandre la couleur et la vie à travers ces milliers de faits, de combats, de querelles de ménage, que les chroniques indigènes présentent avec un désordre et une sécheresse désespérante. Bref, il s'est montré un critique éclairé, un historien judicieux. En faisant revivre tout le passé de notre grande colonie africaine, M. Mercier a fait une œuvre vraiment nationale : il nous a paru juste de lui en tenir compte en lui attribuant une des premières récompenses dans ce concours.

Nous avons décerné la troisième médaille à M. Alfred Jeanroy, professeur à la Faculté de Toulouse, qui nous a adressé un volume de près de cinq cents pages sur les *Origines de la poésie lyrique de France au moyen âge.*

Ce livre est à coup sûr un des plus importants qui, depuis longtemps, aient été consacrés à nos antiquités littéraires. Il fait revivre toute une période de l'histoire de notre poésie dont l'existence même était à peine soupçonnée ; il révèle l'influence exercée en Europe par cette poésie, dès une époque antérieure à tous les monuments qui nous en sont parvenus. Il renverse des théories généralement admises, en démontrant que les genres lyriques considérés jusqu'ici comme d'origine populaire, tels que la pastourelle, la chanson dramatique, le débat, la courte chanson à refrain, ne sont que des transformations savantes de thèmes plus anciens. Contrairement aux opinions reçues, M. Jeanroy montre qu'il faut attribuer aux poètes du midi de la France, et non aux chansonniers du nord, la plupart de ces transformations. Puis, faisant une incursion aussi originale que hardie dans le domaine littéraire des autres peuples de l'Europe, il établit d'une façon ingénieuse que l'Allemagne, l'Italie, le Portugal ont subi l'influence poétique de la France dans les genres mêmes qu'on

était porté à considérer comme l'éclosion la plus spontanée de leur génie national.

Les conclusions de M. Jeanroy paraîtront peut-être un peu hasardées sur certains points; de nouvelles études dans la voie qu'il a ouverte pourront imposer des restrictions, voire même des modifications à ses théories, mais, quel que soit le sort final qui leur est réservé, on ne peut méconnaître la valeur exceptionnelle de son livre. Pour le concevoir il a fallu un esprit généralisateur en même temps que délicat et circonspect, il a fallu une érudition des plus variées et une critique singulièrement perspicace. Peut-être M. Jeanroy a-t-il parfois poussé la subtilité à l'excès; il a fait, on l'a dit avec raison, de l'histoire littéraire préhistorique. Or, qu'il s'agisse de populations ou de littératures disparues, ces essais de reconstitution ont toujours quelque chose de hardi, beaucoup diront de téméraire. Mais, quoi que l'on puisse penser dans le détail des restitutions idéales imaginées par M. Jeanroy, il n'en a pas moins tracé un tableau singulièrement frappant de la période la plus obscure et la plus curieuse de notre poésie nationale. Nous y voyons luire, après la longue nuit des temps mérovingiens, une fraîche et gracieuse aurore qui se lève sur notre pays et répand ses rayons tout alentour. En même temps que notre poésie épique créait pour des siècles l'idéal héroïque des nations européennes, notre poésie lyrique leur fournissait des modèles qu'elles imitaient à l'envi; nos écoles formaient le foyer où se conservaient toutes les traditions et toutes les sciences; nos institutions, nos mœurs, nos coutumes créaient le milieu social que l'Europe s'efforçait de reproduire. En tentant de restituer ces pages effacées de notre histoire littéraire, M. Jeanroy a donc écrit un chapitre de notre histoire nationale, et c'est en même temps un important chapitre de l'histoire de la culture européenne.

La Commission des Antiquités nationales ne dispose que de trois médailles. Elle s'est donc trouvée fort embarrassée cette année pour rendre un jugement équitable, car à côté des trois ouvrages dont nous venons de parler, s'en trouvait un quatrième, digne, comme eux, de tous nos encouragements.

Les *Livres des comptes des frères Bonis, marchands montalbanais du XIVe siècle,* publiés et annotés, pour la Société historique de Gascogne, par M. Édouard Forestié, constituent un document de premier ordre pour l'étude de la vie privée et de la situation économique des populations du midi de la France au début de la guerre de Cent ans. La découverte en fut faite, il y a quelques années, par M. Dumas de Rauly, archiviste du département de Tarn-et-Garonne, qui les signala à l'attention de M. Forestié. Celui-ci n'eut pas de peine à en reconnaître l'intérêt exceptionnel, car c'était la première fois qu'on signalait en France un document de cette nature.

Les frères Bonis étaient banquiers et négociants. Comme banquiers, ils se livraient aux opérations financières les plus variées, prêts d'argent sur titre ou sur gage, consignations, dépôts de valeurs, liquidations de successions; ils servaient même de collecteurs de tailles et de fermiers des revenus ecclésiastiques. Comme négociants, ils exerçaient les commerces les plus divers; ils étaient à la fois merciers et apothicaires, commissionnaires en draperie et marchands de cierges, marchands de chaussures et de chapeaux, épiciers, fruitiers, confiseurs et loueurs de chevaux. Ils vendaient des bijoux, des objets pour baptêmes et mariages en même temps que des armes et de la poudre à canon. En un mot, ils cumulaient les fonctions d'hommes d'affaires et de banquiers avec toutes les variétés imaginables d'opérations mercantiles. On conçoit combien les comptes de factotum de cette sorte peuvent contenir de renseignements curieux pour l'histoire du commerce, pour l'étude du costume, pour la connaissance des mœurs, pour

les recherches économiques sur le taux des salaires, la valeur des produits du sol ou des produits ouvrés, et sur mille autres sujets encore. Avoir une bonne édition d'un texte de cette valeur était donc d'une importance capitale. M. Forestié l'a compris, et il n'a ménagé aucune peine pour donner satisfaction aux critiques les plus exigeants. La tâche n'était pas aisée, car ces comptes, rédigés en langue vulgaire, contiennent un grand nombre de mots dont la transcription et l'interprétation pouvaient prêter à mainte hésitation. M. Forestié s'est presque toujours tiré de ces difficultés à son honneur. Le commentaire dont il a accompagné son texte est très nourri, et la longue introduction qu'il a placée en tête de l'ouvrage contient non seulement un résumé clair et substantiel de tout ce que l'on peut recueillir dans les comptes des frères Bonis, mais encore une foule de notes curieuses qu'il est allé puiser dans d'autres documents, souvent inédits, et qui complètent fort à propos les données de ces comptes.

La publication de M. Forestié comprendra plusieurs volumes; un seul a paru. Malgré cela, votre Commission a pensé qu'il y avait lieu de donner dès maintenant à l'auteur un gage du sympathique accueil dont son œuvre était digne. Nous avons donc cru opportun de demander à M. le Ministre de vouloir bien, à titre exceptionnel, ajouter cette année une quatrième médaille à celles qui sont attribuées au concours des Antiquités nationales. M. le Ministre a daigné faire droit à cette requête. Ce sera pour l'éditeur des *Livres des comptes des frères Bonis* une récompense méritée; ce sera en même temps pour la vaillante Société historique de Gascogne, qui fait les frais de la publication, une incitation à pousser activement l'impression d'un ouvrage appelé à occuper une des meilleures places parmi tous les bons livres qu'elle nous a déjà donnés.

Le *Tableau historique du département des Hautes-Alpes*, de

M. Joseph Roman, auquel nous avons accordé la première mention honorable, est le résultat d'un labeur considérable. M. Roman s'est depuis longtemps fait une spécialité des études relatives au Dauphiné et particulièrement à la région des Hautes-Alpes. Il a publié récemment, dans les collections entreprises par le Ministère de l'instruction publique, un dictionnaire topographique et un répertoire archéologique du département des Hautes-Alpes. Le cadre même qui lui était imposé dans ces deux ouvrages ne lui avait pas permis de s'occuper de l'histoire de la contrée : c'est cette lacune qu'il a voulu combler à l'aide de son *Tableau historique*.

Ce dernier livre comprend deux parties distinctes : dans la première, l'auteur a réuni, commune par commune, tous les renseignements qu'il a pu recueillir sur l'histoire des localités grandes ou petites de son pays; dans la seconde, il a dressé un index chronologique de toutes les pièces qui lui ont servi à rédiger son *Tableau historique*.

L'ouvrage de M. Roman constitue, on le voit, un répertoire historique plutôt qu'un livre d'histoire proprement dit. Il est fait pour être consulté, non pour être lu. Il peut prêter à diverses critiques de détail : plus d'une erreur peut — nous dirions presque doit — s'y être glissée, mais cela ne saurait nous faire perdre de vue l'utilité de l'œuvre entreprise par M. Roman, ni méconnaître la persévérance qu'il a mise à l'exécuter, la patience qu'il a apportée dans ses investigations, le soin qu'il a pris de ranger dans l'ordre le plus pratique toutes les informations recueillies par lui dans un si grand nombre d'archives, de bibliothèques, de dépôts publics et de collections privées.

L'ouvrage de M. Victor Mortet, auquel nous avons attribué la seconde mention honorable, se recommande par des qualités d'un autre ordre. Maurice de Sully est un des plus grands

évêques qui aient occupé le siège de Paris au moyen âge. C'est à lui qu'on doit la construction de la cathédrale de Paris, et cette œuvre admirable suffirait à elle seule à préserver son nom de l'oubli. Mais il a bien d'autres titres à vivre dans la mémoire des hommes. Ce fut un des théologiens les plus éminents d'un temps où la théologie comptait nombre de maîtres illustres, ce fut un des grands orateurs de la chaire chrétienne, ce fut un administrateur qui marqua son passage sur le siège épiscopal de Paris par une foule d'œuvres utiles. En un mot, ce fut une des grandes figures de la fin du XII[e] siècle, et M. Mortet ne pouvait choisir meilleur sujet d'étude. Sur un pareil personnage, il y avait matière à un ouvrage assez étendu : or celui de M. Mortet n'est pas très développé, il est même incomplet par certains côtés, on y peut relever des lacunes peu explicables, on est étonné de n'y point rencontrer certains actes émanés de Maurice qui sont conservés dans nos archives et dont l'auteur a certainement eu connaissance; on regrette enfin que cette étude ait plutôt le caractère d'une esquisse que d'un tableau achevé. Mais, cela dit, on ne peut trop rendre justice au soin apporté par M. Mortet dans son travail. Ancien élève de l'École des chartes, il s'inspire à chaque ligne de la méthode préconisée par ses maîtres. Jamais il n'avance un fait sans en fournir la preuve. Il contrôle et discute tous les témoignages qu'il invoque. Il sait l'importance des pièces d'archives, et s'efforce toujours d'étayer de leur autorité les conclusions auxquelles il s'arrête. Aussi son livre est-il de ceux auxquels on peut se fier; on n'y trouvera peut-être pas tout ce qu'il y avait à dire de Maurice de Sully, mais tout ce que l'auteur a dit de Maurice peut être accepté comme l'expression impartiale de la vérité.

La troisième mention honorable nous a paru méritée par M. Guibert pour son étude sur *La commune de Saint-Léonard-*

de-Noblat au XIIIe siècle. L'Académie ne sera pas étonnée que nous parlions avec éloges de cet excellent mémoire. Elle apprécie depuis longtemps M. Guibert, elle connaît son activité, elle sait quel rôle il joue dans ce petit groupe d'érudits qui ont entrepris depuis quinze ou vingt ans de faire revivre l'histoire d'une de nos provinces les moins connues et les plus riches en souvenirs. Le Limousin, que l'on considère depuis deux ou trois siècles comme une des régions les plus pauvres et les plus arriérées de France, était loin d'avoir cette réputation au moyen âge. Au XIe et au XIIe siècle surtout, il occupait un des premiers rangs parmi les diverses provinces qui relevaient des ducs d'Aquitaine. Nulle part on ne comptait autant de puissantes abbayes, autant de familles célèbres. Le goût des lettres, la poésie y étaient en honneur autant que le goût des arts. On y voyait des villes prospères, qui eurent de bonne heure une organisation communale plus ou moins développée. Mais, par une contradiction frappante, à côté des documents irrécusables qui nous montrent une partie des cités limousines en possession de libertés municipales, d'autres textes non moins formels nous font voir les seigneurs contestant ces libertés et exerçant eux-mêmes tous les pouvoirs que revendiquaient les consuls. M. Guibert s'est efforcé de démêler les causes de cette contradiction; il a reconnu qu'elles devaient être cherchées dans les conditions politiques où le Limousin s'est trouvé au XIIe siècle et au début du XIIIe, et il en donne la preuve en retraçant l'histoire de la commune de Saint-Léonard, en nous racontant tous les démêlés qu'elle a eus avec l'évêque de Limoges et les autres seigneurs qui y revendiquaient des droits féodaux; en nous initiant aux efforts faits par les rois d'Angleterre pour développer le pouvoir communal par haine du clergé et de la noblesse, généralement favorables à l'influence française.

Tous ces faits sont exposés par M. Guibert avec méthode.

avec précision, avec sûreté; il se montre toujours historien consciencieux et bien informé; il eût à coup sûr mérité une de nos plus hautes récompenses; et nous regrettons que l'importance plus grande des ouvrages que nous avons dû préférer au sien ne nous ait pas permis de lui donner un rang mieux en rapport avec la valeur de ce mémoire et des autres écrits sortis de la même plume.

L'église Saint-Étienne, cathédrale de Toulouse, de M. Jules de Lahondès, à laquelle nous avons attribué la quatrième mention honorable, est le premier ouvrage de quelque mérite que l'on ait écrit sur cette curieuse cathédrale, monument remarquable mais incohérent, où l'on rencontre à la fois des détails dignes de fixer l'attention, des particularités de structure qui ont exercé une grande influence dans toute la région, et des bizarreries de plan, des éléments hétérogènes qui en rendent l'étude fort difficile.

M. de Lahondès a heureusement démêlé la plupart des problèmes qui s'offraient à lui. Il n'a négligé aucune source d'informations, il a eu recours, comme il convenait, aux documents d'archives; son livre est bien composé, d'une lecture facile; le récit des faits historiques intéressant l'église et le chapitre de Saint-Étienne, et la partie descriptive et archéologique du livre sont bien proportionnés. Toutes les données essentielles sur les interruptions et les reprises de la construction sont clairement résumées dans un chapitre dont les sages conclusions risquent peu d'être infirmées par des travaux ultérieurs. Les théories archéologiques de M. de Lahondès nous ont paru généralement exactes. Cependant, quand il va chercher jusque dans les monuments de Rome, dans les grandes salles des thermes de Caracalla ou de Dioclétien, le modèle de cette large nef de Saint-Étienne de Toulouse, il est permis de croire qu'il se trompe. Les constructeurs de la cathédrale

avaient en Aquitaine, dans les églises couvertes de coupoles, assez d'exemples d'édifices à large vaisseau dénué de bas côté. Ils n'ont pas dû chercher leurs inspirations ailleurs que dans les monuments qu'ils avaient sous les yeux. Nous aurions encore quelques réserves à faire sur divers autres points. Ainsi l'auteur nous a paru passer avec trop d'indulgence sur ce que l'inquisition toulousaine a pu avoir d'odieux. Enfin, si le livre est fait avec critique, et s'il est visible que M. de Lahondès a pris ses informations aux bonnes sources, on peut lui reprocher d'être trop sobre de citations et de références, de ne pas toujours indiquer assez nettement où il a puisé, et de faire çà et là preuve d'un peu d'inexpérience dans l'interprétation des documents qu'il a mis en œuvre.

L'auteur du *Dictionnaire étymologique du patois lyonnais,* que nous avons jugé digne de la cinquième mention, cache, sous le pseudonyme de Nizier du Puits-Pelu, un nom honorablement connu. M. Tisseur n'est pas un philologue de profession, c'est simplement un homme lettré à qui l'amour du pays natal a inspiré l'idée d'étudier le patois qui se parle autour de Lyon. Quand il conçut le projet de faire un dictionnaire de ce patois, il était peu au courant des résultats acquis par la science philologique; il comprit bien vite la nécessité de s'en rendre maître, et, avec une persévérance que pourraient lui envier bien des gens plus jeunes, il n'a pas craint d'aborder ces études d'un ordre si spécial et de les pousser assez loin pour être en état de publier l'utile volume qu'il a soumis à notre jugement. Nous n'irons pas jusqu'à dire qu'il ne reste dans l'ouvrage aucune trace d'inexpérience. L'auteur, malgré son intelligence et sa tenace attention, n'a pu arriver pour la partie étymologique à un maniement toujours sûr des règles délicates de la phonétique. Si les étymologies celtiques sont devenues plus rares vers la fin du dictionnaire, c'est-à-dire à

mesure que l'auteur s'est pénétré davantage des principes de la philologie moderne, elles sont encore trop nombreuses; les rapprochements auxquels M. du Puits-Pelu se livre sont parfois téméraires; enfin il est encore fidèle à quelques théories surannées. Mais ces observations ne diminuent que peu le mérite de son livre. On ne peut méconnaître le service qu'il a rendu, en indiquant exactement et avec toutes leurs nuances les nombreux mots en usage dans la région lyonnaise, en les étudiant dans toutes leurs acceptions avec un sentiment très juste et très fin du génie de la langue populaire, en les accompagnant de rapprochements étendus et instructifs. Le *Dictionnaire du patois lyonnais* restera toujours une œuvre très utile et très méritoire, qui assurera à l'auteur l'estime et la reconnaissance de tous ceux qui en feront usage.

La dernière des mentions dont nous disposions a été attribuée à M. Joseph Roux pour son *Histoire de l'abbaye de Saint-Acheul-lez-Amiens.* C'est un beau volume in-4°, qui figurera honorablement dans la suite des publications que l'on doit à la Société des antiquaires de Picardie. L'auteur a consciencieusement étudié tout ce qui avait quelque rapport à son sujet; il a cherché avec soin tous les documents originaux qui pouvaient l'éclairer et n'a même pas reculé devant un voyage à Londres pour dépouiller l'ancien cartulaire de Saint-Acheul, aujourd'hui conservé au Musée britannique. M. Roux se montre, en général, exact, bien informé, soigneux dans la publication des textes, et judicieux dans leur interprétation. Les pages les plus neuves de son livre sont peut-être celles où il a résumé les données qu'on peut tirer des chartes sur les variations de la valeur et du produit des terres formant la dotation de l'abbaye. On doit regretter, en revanche, que le chapitre consacré aux origines de Saint-Acheul soit un peu faible. M. Roux n'avait, pour l'écrire, que des récits hagiographiques : or il

n'a pas su faire le départ assez net de ce qui, dans ces récits, peut avoir une valeur historique et de ce qui est légende pure. Au point de vue archéologique, l'ouvrage laisserait également à désirer, mais presque tout est trop moderne à Saint-Acheul, pour que ce défaut soit de nature à exercer grande influence sur l'opinion que l'on peut se faire du livre.

Nous avons demandé, Messieurs, qu'une médaille supplémentaire fût jointe à celles dont nous disposions, et malgré cela nous avons le regret de n'avoir pu récompenser tous les ouvrages dignes d'estime qui ont été soumis à notre appréciation.

Nous avons tout particulièrement éprouvé ce regret pour le livre de M. Piton intitulé *Le quartier des Halles*. Il a le grave défaut de ne point justifier son titre, car on n'y trouve en réalité qu'une notice historique sur les divers logis ou hôtels qui ont occupé successivement l'emplacement de la Halle au blé, récemment transformée en Bourse de Commerce. Quant à ce que l'auteur appelle la topographie du quartier de la Halle au blé, ce n'est qu'une suite de notes réunies au hasard. Mais, cette critique faite, on ne peut trop rendre justice au labeur de M. Piton. Il a accumulé dans la dernière partie de son livre toute sorte de précieux renseignements, il y a multiplié les illustrations, reproduit sceaux, plans, portraits, signatures; il a formé, en un mot, une collection d'utiles matériaux que consulteront avec fruit tous les amis du vieux Paris.

L'*Histoire de Saint-Chamond*, par le chanoine James Condamin, aurait été non moins digne de nos encouragements. C'est un bon livre d'histoire locale qui a demandé à l'auteur de longues recherches, qui est écrit d'un style facile et se recommande en outre par de nombreuses illustrations. Malheureusement la ville de Saint-Chamond n'a jamais été une localité

considérable. Son histoire, surtout pour les temps anciens, n'est que l'histoire des seigneurs dont elle relevait, et comme ces seigneurs n'ont jamais joué un rôle bien marquant, tout ce qu'on nous apprend d'eux est d'un intérêt médiocre. Pour toute la période antérieure au milieu du XVIe siècle, l'abbé Condamin n'a donc pas trouvé beaucoup à dire : or le programme de notre concours ne nous permet pas de tenir compte, comme nous le voudrions, des renseignements qu'il a recueillis sur des époques plus modernes.

Nous aurions voulu aussi pouvoir récompenser la suite de monographies que M. Bélisaire Ledain a insérées dans le grand recueil des *Paysages et monuments du Poitou*, publié par M. Robuchon, et dont il a soumis un extrait au concours des Antiquités nationales. M. Ledain est un de ces travailleurs qui honorent leur province, et qui ont passé leur vie à en étudier les monuments. Malheureusement les extraits qu'il nous a adressés, quoique l'ensemble en forme un gros volume, ne nous ont pas paru de nature à bien mettre en relief tous ses mérites. Les *Paysages et monuments du Poitou* forment une publication, à coup sûr, digne de toutes nos sympathies, mais c'est une œuvre de vulgarisation artistique et archéologique, et non d'érudition proprement dite. M. Ledain, pour se plier au cadre qui lui était imposé, a dû se montrer sobre de notes et de références; pour ne pas empiéter sur le terrain de ses collaborateurs, il a dû laisser sans explications la plupart des planches jointes par l'éditeur aux extraits qu'il nous envoyait; en résumé, il nous a donné un travail estimable, mais que les conditions mêmes où il se présentait ne permettaient pas de classer au premier rang. Il nous a paru préférable de le laisser hors concours, plutôt que de lui attribuer une récompense qui n'aurait peut-être pas été proportionnée à l'étendue de ces monographies et à leurs très réelles qualités.

C'est une considération analogue qui nous a empêchés de

IMPRIMERIE NATIONALE.

classer la très courte, mais très importante brochure de M. le Dr R. Collignon sur l'*Indice céphalique des populations françaises*. Une partie des membres de la Commission s'est demandé si des études de ce genre étaient de notre compétence et si nous avions qualité pour apprécier des recherches qui s'appuient uniquement sur des mensurations anatomiques, et qui ne portent que sur les populations actuelles de la France. D'autres membres de la Commission ont fait valoir, par contre, que les recherches du Dr Collignon, si elles ont un point de départ qui n'est pas de notre ressort, conduisent néanmoins à des résultats qui intéressent l'histoire au premier chef, puisqu'on en peut tirer de remarquables inductions au point de vue de la distribution géographique des anciennes races qui ont peuplé notre sol. Mais il nous a paru inutile de discuter longuement ces deux opinions; la forme même sous laquelle se présentait le travail de M. Collignon, une petite brochure de quelques pages, ne nous permettait guère de le mettre en parallèle avec les ouvrages autrement développés que nous avions à examiner. Ces diverses considérations nous ont conduits à mettre le Dr Collignon hors concours, tout en rendant justice à l'incontestable valeur de ses recherches.

Nous voilà, Messieurs, arrivés au bout de notre tâche. Vous avez pu voir combien sont estimables tous les ouvrages que nous avons distingués dans ce concours, et peut-être est-il venu à l'esprit de plus d'un d'entre vous une pensée, qui a trouvé de l'écho dans la Commission et que nous vous demandons la permission de vous soumettre en terminant.

Le concours des Antiquités nationales est l'un des plus importants parmi ceux qui relèvent de notre Académie. Aucun ne le surpasse par la valeur des ouvrages couronnés, aucun ne l'égale par le nombre des concurrents et la largeur du pro-

gramme. Or, il est de tous le plus modeste, si l'on s'arrête à la valeur des prix que l'on y peut obtenir.

Votre Commission, Messieurs, a pensé qu'il était opportun de vous soumettre cette observation. Elle pense qu'il conviendrait d'augmenter la valeur des médailles attribuées au Concours des Antiquités nationales; elle souhaite que l'Académie s'associe à cette manière de voir, et la prie de vouloir bien donner mandat à son bureau de solliciter de M. le Ministre de l'instruction publique le relèvement du crédit affecté à ce concours.

En faisant bon accueil à cette proposition, l'Académie donnera aux nombreux travailleurs qui viennent, chaque année, solliciter ses encouragements, une nouvelle preuve de sa haute estime et de ses ardentes sympathies.

Les Membres de la Commission des Antiquités de la France,

Wallon, L. Delisle, B. Hauréau, E. de Rozière, Oppert, Gaston Paris, Alexandre Bertrand, Siméon Luce, Schlumberger, Héron de Villefosse, R. de Lasteyrie, *rapporteur.*

L'Académie, après avoir entendu la lecture de ce rapport, en a adopté les conclusions.

Certifié conforme :

Le Secrétaire perpétuel,

H. Wallon.

LIVRES OFFERTS.

SÉANCE DU 3 JUILLET.

Le Secrétaire perpétuel présente, au nom de M. Gustave Humbert, sénateur, premier président de la Cour des comptes, le tome XI du *Manuel des antiquités romaines* de Th. Mommsen et J. Marquardt, traduit sous sa direction. Ce volume comprend l'*Organisation militaire chez les Romains*, par J. Marquardt, traduit par M. Brissaud (Paris, 1891, gr. in-8°).

M. Wallon rend hommage au zèle avec lequel M. Humbert poursuit l'achèvement de ce grand travail, au milieu des soins de ses importantes fonctions.

Sont encore offerts :

Nos textes romans. Discours d'ouverture de la séance publique de l'Académie de Nîmes, du 30 mai 1891, par M. Édouard Bondurand (Nîmes, 1891, in-8°);

Les péages de Tarascon, texte provençal, publié par le même (Nîmes, 1891, in-8°);

Perchè il salasso fosse già pena militare ignominiosa, note du professeur Alf. Corradi (Bologne, 1891, in-4°, extrait des *Memorie della Reale Accademia*, etc., *di Bologna*, 5e série, t. I).

M. Boissier présente à l'Académie, au nom de M. le comte Nigra, ambassadeur de S. M. le Roi d'Italie auprès de l'Empereur d'Autriche, l'ouvrage intitulé *La chioma di Berenice* (Milan, 1891, in-8°), qui est la traduction en vers italiens de la célèbre élégie de Catulle. Il a accompagné sa traduction d'un commentaire où il essaye d'éclaircir toutes les obscurités de son texte, qui sont fort nombreuses. Sur son chemin, il rencontre la question de savoir jusqu'à quel point Catulle imitait les Alexandrins; il compare ce qui reste de l'élégie de Callimaque avec celle de Catulle, et il montre que le poète latin ne s'est pas asservi à reproduire exactement l'original. C'est en traitant ces questions et d'autres encore que M. Nigra a pu faire, à propos des 94 vers de Catulle, tout un livre, qui se lit avec un très vif intérêt. Cet intérêt augmente, quand on songe aux grandes affaires auxquelles M. le comte Nigra est mêlé et que cette œuvre d'érudition sévère et solide est le produit des heures de loisir d'un diplomate.

M. Barbier de Meynard présente à l'Académie deux ouvrages de M. G. Delphin :

1° *L'astronomie au Maroc* (Paris, 1891, in-8°, extrait du *Journal asiatique*).

« Ce mémoire, qui a paru récemment dans le *Journal asiatique*, réunit de curieuses données sur l'astronomie, telle qu'on l'étudie aujourd'hui dans les universités marocaines. Il est à peine besoin d'ajouter que c'est une étude toute pratique et fondée sur la routine, mais qui, au milieu de la décadence générale des sciences chez les Musulmans, a conservé un certain crédit, grâce aux services qu'elle rend à la religion, en indiquant exactement l'heure des prières légales et la direction de la Mecque. Je ne parle d'ailleurs que de l'ancienne astronomie considérée dans son enseignement purement arabe et tout à fait indépendant des méthodes modernes, qui sont en grand honneur à Constantinople ou au Caire.

« L'astrolabe marocain, dont M. Delphin donne ici une belle reproduction photographique, diffère notablement des planisphères décrits par M. Sédillot. Il y joint une notice détaillée qui explique le maniement de cet instrument, ses applications sérieuses pour la fixation des heures rituelles, et aussi l'usage que les diseurs de bonne aventure en font pour formuler les horoscopes et autres pronostics mystérieux. Le mémoire de M. Delphin, établi sur des données scientifiques, ne touche qu'en passant à l'astrologie judiciaire. Il abonde en termes techniques dont l'explication était restée incertaine et se termine par une liste des traités de cosmographie et d'astronomie conservés dans la grande *medresseh* de Fez. Ce n'est pas la partie la moins instructive du travail dont le docte professeur d'arabe à Oran vient d'enrichir l'érudition et l'histoire des sciences chez les Arabes. Il est permis d'espérer que ce sera le point de départ de nouvelles et plus vastes recherches dans cet ordre d'études un peu délaissées. »

2° جامع اللطايف وكنز الخرايف *Recueil de textes pour l'étude de l'arabe parlé* (Paris et Alger, 1891, in-8°).

« Depuis trente ans au moins l'arabe d'Afrique et, en particulier, le dialecte de nos possessions algériennes ont été l'objet de travaux nombreux, mais d'une valeur très inégale. Celui que M. Delphin vient de publier comptera parmi les meilleurs, grâce au soin qu'il a pris de n'emprunter ses matériaux qu'aux indigènes. Évitant le jargon des villes, surchargé d'éléments étrangers, il s'adresse de préférence au parler des tribus nomades : c'est un pâtre, un artisan, quelquefois un *thaleb* qu'il met en scène; il reproduit avec une fidélité scrupuleuse le langage vif et imagé, aussi curieux par le tour des idées que par l'étrangeté de la forme. Lin-

guistes et amateurs de contes populaires y trouveront grand profit. L'extrême variété des morceaux en augmente aussi la valeur linguistique. Notre savant et regretté confrère R. Dozy aurait accueilli un pareil livre avec des transports de joie; il y aurait puisé à pleines mains pour ces beaux travaux de lexicographie qui ont rempli les dernières années de sa vie.

« M. Delphin est un lettré, un esprit vif et curieux, pratique aussi dans le meilleur sens du mot. Sans négliger la culture de la langue savante qu'il est chargé d'enseigner dans sa chaire d'Oran, il a compris tout le profit que la haute philologie sémitique peut tirer de l'examen comparatif des idiomes vulgaires. Le travail qu'il nous donne aujourd'hui leur apporte de nouveaux et précieux matériaux, mais il suppose la connaissance préalable des règles de la grammaire arabe et déjà quelque expérience de la langue parlée en Algérie. C'est dire que la tâche de l'auteur n'est pas achevée. Il nous promet pour un second volume une série de glossaires et d'index. C'est le complément indispensable de son recueil, le seul moyen d'en étendre l'utilité, et nous l'attendons prochainement de l'activité et de la compétence spéciale dont il a déjà donné mainte preuve. »

M. l'abbé Duchesne, portant la parole au nom de M. Derenbourg, s'exprime en ces termes :

« J'ai l'honneur de présenter à la Compagnie, au nom de l'auteur, M. le Dr J. Guttmann, rabbin à Hildesheim, une étude sur Thomas d'Aquin dans ses rapports avec le judaïsme : *Das Verhältniss des Thomas von Aquino zum Judenthum und zur jüdischen Literatur (Avicebron und Maimonides)* (Göttingen, 1891, in-8°).

« M. Guttmann, connu par les deux volumes qu'il a consacrés à la philosophie de Saadia et à celle d'Ibn Gabirol, ainsi que par ses mémoires sur Alexandre de Halès et Guillaume d'Auvergne, expose dans son nouveau volume les emprunts que Thomas d'Aquin a faits à la philosophie religieuse des juifs.

« Dans un premier chapitre, qui peut être considéré comme l'introduction, l'auteur résume les principes qui, selon Thomas, doivent guider le chrétien dans sa conduite envers les juifs. Thomas se prononce sévèrement contre toutes les vexations auxquelles on commençait de son temps à soumettre les juifs. Il veut que les conversions ne se fassent jamais par contrainte; la persuasion seule doit être employée contre les infidèles. Il est défendu d'après lui de donner le baptême à des enfants mineurs, parce que, outre que les enfants ne peuvent pas être convaincus de la vérité du christianisme, on blesse ainsi le droit imprescriptible des

parents qui cherchent à maintenir leurs enfants dans la croyance de leurs pères.

«Un second chapitre est consacré à Abou Cebron. Ni Thomas ni les autres scholastiques ne soupçonnaient que le nom d'Abou Cebron cachait celui du philosophe juif Salomon Ibn Gabirol. Abou Cebron était regardé comme un musulman, et, comme sa philosophie néo-platonicienne était plutôt opposée aux croyances du judaïsme qu'elle ne leur était favorable, on peut à peine dire que les citations que fait Thomas de l'ouvrage intitulé *Fons vitae* établissent un rapport entre lui et le judaïsme.

«La troisième partie traite en plusieurs chapitres de ce que Thomas a tiré des ouvrages de Maimonide, ou bien, comme il dit, de R. Moses. Thomas est né en 1225, vingt ans après la mort de Maimonide. Celui-ci avait composé son *Guide des égarés* dans les dernières années de sa vie et on pourrait s'étonner qu'écrit en arabe ce livre ait pu se répandre si rapidement en Italie et en France. Mais, si Maimonide, en employant les caractères hébraïques pour son ouvrage écrit en arabe, afin d'empêcher les musulmans d'en prendre connaissance, avait prononcé l'excommunication contre tous ceux qui le copieraient en caractères arabes, il ne pouvait pas empêcher que, de son vivant déjà, deux traductions hébraïques en fussent faites, dont l'une fut à son tour traduite en latin. M. le docteur Perles a retrouvé il y a quelques années à la bibliothèque de Munich la version latine dont Thomas s'était servi. Voici les titres de ces chapitres :

«1° La raison et la révélation. La connaissance de Dieu.

«2° Dieu et ses attributs.

«3° La création.

«4° Les anges et la prophétie.

«5° L'explication des commencements bibliques.

«Thomas éprouve les mêmes difficultés que Maimonide pour établir un *modus vivendi* entre la doctrine d'Aristote sur l'éternité de la matière et les croyances bibliques de la création. Les attributs de Dieu le gênent beaucoup moins que Maimonide, qui professe l'unité absolue de Dieu.»

M. Siméon Luce a la parole pour un hommage :

«J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de l'auteur, M. le marquis de Pimodan, un travail intitulé : *La première étape de Jeanne d'Arc* (Paris, 1891, in-8° avec carte).

«C'est le récit du voyage accompli par Jeanne d'Arc dans la nuit du mercredi 23 au jeudi 24 février 1429, en compagnie de six personnes,

pour se rendre de Vaucouleurs à l'abbaye de Saint-Urbain-lez-Joinville. La Pucelle et son escorte se dirigeaient vers Chinon, où le Dauphin faisait alors sa résidence. On s'était mis en route à la tombée de la nuit, parce qu'il fallait traverser, au sortir même de Vaucouleurs, une région dangereuse qu'infestaient de nombreuses bandes anglo-bourguignonnes; et la distance à franchir dans ces conditions défavorables était de 43 kilomètres à vol d'oiseau. Le savant propriétaire du château historique d'Échenay, situé précisément entre Vaucouleurs et Saint-Urbain, M. le marquis de Pimodan, déjà connu par son bel ouvrage sur *La mère des Guises*, vient de restituer dans le détail le plus minutieux l'itinéraire suivi par la Pucelle et ses compagnons de route. Connaissant de longue date, par une pratique en quelque sorte journalière, la région d'entre Marne et Meuse, il n'en a pas moins voulu demander à l'histoire, à l'archéologie et à la topographie tous les renseignements que ces sciences peuvent fournir. Il a poussé le zèle jusqu'à refaire lui-même, à plus de quatre siècles et demi d'intervalle, dans le même mois de l'année, le même jour ou plutôt la même nuit, et dans des conditions autant que possible identiques, le trajet de Vaucouleurs à Saint-Urbain-lez-Joinville. Aussi, quoique l'auteur n'ait rien livré au hasard et n'ait pas avancé un fait dont il ne présente dans ses notes la justification, son récit est si vivant que *La première étape de Jeanne d'Arc* semble tout d'abord l'œuvre d'un témoin oculaire, d'un témoin un peu trop lyrique, il est vrai, mais dont le lyrisme s'appuie toujours sur des informations puisées à bonne source et des recherches consciencieuses. »

M. Delisle présente, de la part de l'auteur, M. H. Omont, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, l'*Inventaire des manuscrits de la collection Moreau* (Paris, 1891, in-8°).

M. Viollet offre, au nom de l'auteur, *Le culte des empereurs dans les cités de la Gaule narbonnaise*, par M. Éd. Beaudouin, professeur à la Faculté de droit de Grenoble, 2e fascicule (Grenoble, 1891, in-8°).

« L'un des points les plus importants qu'aborde dans cette étude M. Beaudouin est celui de savoir à quelle époque le culte de Rome et d'Auguste a été établi dans les cités de la province de Narbonnaise.

« Il s'attache à réfuter l'opinion commune qui trouve dans l'inscription de l'*ara Narbonensis* (11 ans après J.-C.) la date précise de l'établissement de ce culte en Narbonnaise.

« Il s'arrête, après discussion, à cette conclusion, ou plutôt à cette proposition prudente :

« Il est probable que le culte de Rome et d'Auguste fonctionnait déjà

«à Nîmes sous Tibère, bien que sous un nom qui n'est pas encore son «nom véritable.»

«Je signale aussi de très importants développements sur les flamines.

«Tous ceux qui s'intéressent à ces questions aussi attrayantes que difficiles devront désormais tenir le plus grand compte de cette étude, où M. Beaudouin fait preuve à chaque page d'une érudition consciencieuse et sûre et montre une rare délicatesse et finesse d'esprit.»

SÉANCE DU 10 JUILLET.

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le 2e fascicule des *Comptes rendus des séances* de l'Académie pour l'année 1891, mars-avril (Paris, 1891, in-8°).

Le Secrétaire perpétuel offre ensuite, au nom de notre confrère M. d'Arbois de Jubainville, un volume intitulé : *Les noms gaulois chez César et Hirtius «De bello Gallico»*, par M. H. d'Arbois de Jubainville, avec la collaboration de MM. E. Ernault et G. Dottin, 1re série : *Les composés dont* rix *est le dernier terme* (Paris, 1891, in-8°).

Sont encore offerts :

Le commerce rochelais au XVIIIe *siècle, d'après les documents composant les anciennes archives de la chambre de commerce de la Rochelle*, par M. Émile Garnault, 3e partie, *Marine et colonies de 1718 à la paix d'Aix-la-Chapelle (1748)* (la Rochelle, 1891, in-8°);

Exposé sommaire des voyages et travaux géographiques du Nicaragua, dans le cours du XIXe *siècle*, par M. Désiré Pector (Paris, 1891, in-8°);

Recueil des ordonnances des Pays-Bas autrichiens, 3e série, *1700-1794*, tome VII, contenant les ordonnances du 16 janvier 1751 au 24 décembre 1755, par M. J. de Le Court, conseiller à la cour d'appel de Bruxelles (Bruxelles, 1890, in-folio);

Liste chronologique des édits et ordonnances des Pays-Bas. Règne de Charles-Quint (1506-1555), supplément (Bruxelles, 1890, in-8°);

Coutumes des pays et comté de Flandre. Quartier de Bruges. Coutumes des petites villes et seigneuries enclavées. Tome Ier : *Ardenbourg, Biervliet, Blankenberghe*, par M. L. Gilliodts Van Severen (Bruxelles, 1890, in-4°).

M. Hamy présente à l'Académie, de la part de l'auteur, M. F. de Montessus de Ballore, *Le Salvador précolombien* (Paris, 1891, in-folio).

«M. le capitaine de Montessus de Ballore, actuellement inspecteur des études à l'École polytechnique, a été chargé, il y a quelques années, d'une mission militaire dans la République du Salvador (Amérique cen-

trale) et il a employé les loisirs que lui laissaient ses travaux spéciaux à recueillir un certain nombre de documents archéologiques réunis par lui dans l'album que je présente en son nom à l'Académie. Les antiquités précolombiennes du Salvador consistent en obsidiennes taillées, en haches polies de serpentine et d'autres matières dures, en laques et porphyres sculptés de diverses formes et surtout en terres cuites très nombreuses et très variées. De ces terres cuites, les unes offrent, avec certaines céramiques de provenance septentrionale, des analogies qui s'expliquent par les anciennes relations historiques constatées entre l'Amérique centrale et certaines parties du Mexique; les autres présentent, surtout dans leur décoration, des caractères spéciaux tout à fait intéressants. Ce sont principalement ce que M. de Montessus appelle *vases à tribut de baume*, c'est-à-dire destinés à contenir la précieuse résine du *myroxylum pubescens*, si longtemps connu en Europe sous le nom de *baume du Pérou*. Ce produit se récoltait exclusivement au Salvador, et les Espagnols, pour en garder le monopole, en dissimulaient l'origine et le transportaient au Callao, d'où il passait par Nombre de Dios en Europe, où on le vendait sous le nom de son pays d'origine apparente. C'est peut-être à ces relations commerciales du Pérou et du Salvador, pendant les derniers siècles, qu'on peut attribuer l'introduction dans ce dernier pays d'un certain nombre d'objets précolombiens qu'on ne trouve nulle part ailleurs dans l'Amérique centrale, et qui font penser irrésistiblement aux antiquités péruviennes et à celles du département actuel de la Libertad en particulier. M. de Montessus a figuré quelques-unes de ces pièces, conservées au Salvador, tout en se gardant attentivement de toute affirmation catégorique sur leur provenance.

« L'ouvrage de M. de Montessus rendra service aux études américaines, car la région dont il contribue à faire connaître l'archéologie était une des moins connues de l'Amérique au point de vue du passé et l'on n'avait recueilli jusqu'ici qu'un fort petit nombre de documents précis sur ses antiquités. »

M. Heuzey présente à l'Académie, au nom de l'auteur, un nouveau fascicule du grand catalogue in-folio de M. de Clercq : *Collection de Clercq, catalogue méthodique et raisonné*, vol. II, livraison 1, fascicule 2 (Paris, 1890, in-fol.).

Ce fascicule est particulièrement consacré aux antiquités chaldéennes, autres que les cylindres et que les pierres gravées. La collection de Clercq contient en ce genre plusieurs monuments de premier ordre et d'une grande importance archéologique. M. Heuzey signale principale-

ment une tablette inscrite du très ancien roi Louch-kaqhina. Une statuette de diorite présente cette rareté d'être à peu près intacte et de donner le type complet des grandes statues chaldéennes, où les têtes sont toujours séparées des corps. Elle justifie les proportions extrêmement courtes et trapues que l'on hésitait à attribuer à ces sculptures. D'autres monuments non moins intéressants achèvent de montrer l'important service que M. de Clercq a rendu à la science des antiquités orientales en réunissant, depuis de longues années, des monuments aussi rares et aussi précieux.

M. Hamy observe que la pièce qui vient d'être publiée par M. de Clercq justifie complètement les restitutions faites par M. Heuzey de quelques-unes des statues de la collection de Sarzec à l'Exposition universelle de 1889. Les personnages si habilement recomposés par notre savant confrère à l'aide des matériaux incomplets recueillis à Tello n'ont que quatre têtes ou environ, comme la petite statue dont nous avons la reproduction sous les yeux.

M. Deloche a la parole pour un double hommage :

«J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie deux brochures de M. L. Drapeyron, directeur de la *Revue de géographie*.

«Dans la première de ces brochures, intitulée : *L'évolution de notre premier atlas national sous Louis XIII* (Paris, 1890, in-8°, extrait du *Bulletin de géographie historique et descriptive*), l'auteur étudie les travaux des cartographes qui vinrent après Bouguereau et ses collaborateurs au premier atlas dédié à Henri IV. Ce sont, avec J. Le Clerc et Boisseau, des topographes, des dessinateurs ou graveurs et des éditeurs, dont les noms ont été en grande partie retrouvés par M. Drapeyron. En voici la nomenclature dans l'ordre alphabétique : Bachot, de Bain, Boupart, Chastillon, de Chièse, Classon, Clerville, Damien, de Templeux, Fabert, de la Haye, d'Humerolles, Jubrien, La Guillotière, Le Clerc, Pierre Loisel, Maréchal, Hugues Picart, Ploquet, Salomon Rogers, Tarde et Trincard. Ils appartiennent tous à la première moitié du XVIIe siècle. A cette époque, Nicolas Sanson, qui fut, à vrai dire, notre premier géographe sérieux, était déjà à l'œuvre, et avait publié, sous le ministère de Richelieu, des cartes isolées. Son atlas parut dans les premières années du règne de Louis XIV, vers 1650.

«Le travail de M. Drapeyron est une excellente contribution à l'histoire de la cartographie française, une de ces études substantielles auxquelles notre Académie s'est toujours vivement intéressée.

«Dans sa deuxième brochure, qui a pour titre : *La géographie et la*

topographie au service du maréchal de Moltke (Paris, 1891, in-8°, extrait de la *Revue de géographie*), l'auteur montre, par des citations et des exemples saisissants, ce que nous savions déjà, mais d'une façon assez vague, le rôle important, parfois décisif, des sciences géographiques dans la désastreuse guerre de 1870, qui a établi un courant salutaire d'opinion en faveur d'études trop longtemps négligées et auxquelles, nous l'espérons, l'Université finira par donner le rang et les moyens de diffusion qui leur sont dus, notamment par la création d'une agrégation spéciale de géographie. Il faut donc savoir gré à M. Drapeyron de l'ardeur, de la persévérance et du talent avec lesquels il poursuit cette œuvre patriotique.»

SÉANCE DU 17 JUILLET.

Est offert :

Exposition universelle internationale de 1889 à Paris. Rapports du jury international, publiés sous la direction de M. Alfred Picard, inspecteur général des ponts et chaussées, président de section au Conseil d'État, rapporteur général. *Groupe VII, produits alimentaires*, 1re partie (Paris, 1891, in-8°).

M. Georges Perrot présente à l'Académie le *Bulletin de correspondance hellénique*, 15e année, nos III-IV, mars-juin 1891 (Athènes et Paris, 1891, in-8°).

«Ce cahier, le premier qui ait été préparé sous la direction immédiate du nouveau directeur de l'École française, M. Homolle, contient plusieurs articles très importants : celui de M. Fougères sur ses *Fouilles au gymnase de Délos* et sur l'éphébie délienne, celui de M. Babelon sur *Les monnaies et la chronologie des rois de Sidon*, celui de M. Homolle sur des *Inscriptions d'Athènes provenant du téménos du Démos et des Charites*, celui de M. Jamot sur ses *Fouilles à Thespies et à l'hiéron des muses de l'Hélicon*, etc.; mais nous y signalerons surtout deux nouveautés qui sont de nature à intéresser l'Académie. La première est la reprise des séances de l'Institut de correspondance hellénique, qui, fondé en 1876 par M. Dumont, ne s'était plus réuni depuis 1878. On ne peut que beaucoup attendre de ces rendez-vous périodiques, qui mettront le directeur et les membres de l'École en relation avec les savants du pays, avec les savants étrangers établis à Athènes et avec les voyageurs de distinction qui passeront par la Grèce; ils concourront à faire connaître l'École, ils fourniront à ses membres d'utiles renseignements sur tout ce qui se trouve dans le bassin oriental de la Méditerranée et leur éducation scientifique

profitera largement de l'échange d'idées qui se produira dans ces séances. Une autre innovation, qui se rattache à la précédente et en est comme la conséquence, c'est la large part faite dans le *Bulletin* aux nouvelles archéologiques, à la chronique. Nous apprendrons désormais les découvertes qui se feront en Grèce et dans tout le bassin de la mer Égée, non plus par les journaux quotidiens, qui mêlent tant d'erreurs à leurs indications, mais par d'exacts résumés où la critique aura déjà fait son œuvre. L'Académie ne peut qu'applaudir à l'activité que M. Homolle a déployée pendant ces quelques mois et au zèle éclairé dont il a fait preuve.»

M. Siméon Luce a la parole pour un double hommage :

«J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de l'auteur, M. A. Vachez, bâtonnier de l'ordre des avocats de Lyon et secrétaire général de l'Académie de cette ville, deux opuscules intéressants à des titres divers :

1° *J.-E. Valentin-Smith, sa vie et ses œuvres* (Lyon, 1891, in-8°);

2° *Histoire de l'acquisition des terres nobles par les roturiers, dans les provinces du Lyonnais, Forez et Beaujolais, du XIIIe au XVIe siècle* (Lyon, 1891, in-8°).

«Le premier de ces opuscules est une biographie du regretté Valentin-Smith, mort récemment à l'âge de quatre-vingt-quinze ans, qui a travaillé jusqu'à son dernier jour, puisque l'on présentait en son nom à l'Académie, il n'y a pas longtemps, une reproduction intégrale des treize manuscrits actuellement connus de la loi Gombette.

«Le second mémoire, qui offre un vif intérêt au point de vue de l'histoire économique, traite de l'acquisition des terres nobles par des roturiers, dans les provinces de Lyonnais, Forez et Beaujolais, sous l'ancien régime et particulièrement aux XVe et XVIe siècles. La création de quatre foires, très fréquentées, la fabrication des étoffes de laine et de soie, l'exploitation des mines, le commerce des denrées coloniales et de l'argent firent alors affluer les richesses à Lyon et attirèrent dans cette ville, d'une part, des Allemands, investis au moyen âge d'une sorte de monopole ou du moins d'une supériorité incontestée en ce qui concerne l'industrie métallurgique, et d'autre part des Italiens et surtout des Florentins, les Laurencin, les Capponi, les Gadagne, les Gondi, j'ajouterai, en citant un nom cher à l'Institut de France, les Dareste; et ces familles arrivèrent de bonne heure à un si haut degré d'opulence que, lors de la mise en vente des biens confisqués sur le connétable de Bourbon, trente-sept seigneuries sur quarante, dans les seules provinces du Lyonnais, du Forez et du Beaujolais, passèrent en leurs mains.»

SÉANCE DU 24 JUILLET.

Le Secrétaire perpétuel présente de la part de l'auteur, M. Paul Delalain, une *Étude sur le libraire parisien du XIIIe au XVe siècle, d'après les documents publiés dans le cartulaire de l'Université de Paris* (Paris, 1891, in-8°).

« L'auteur a mis en œuvre des textes tirés du cartulaire de l'Université de Paris, publié sous les auspices du conseil général des facultés de Paris, par le R. P. H. Denifle et M. Émile Chatelain.

« Il résume les documents les plus curieux sur les libraires et les stationnaires, ces commerçants qui tenaient des entrepôts de livres et faisaient faire des copies de manuscrits avant l'invention de l'imprimerie. Il expose quels étaient leurs privilèges et leurs obligations et met en lumière la considération dont ils jouissaient. »

Sont encore offerts :

Exposition universelle internationale de 1889 à Paris. Rapports du jury international, publiés sous la direction de M. Alfred Picard, rapporteur général. *Groupe de l'économie sociale*, 2e partie, 1er fascicule (Paris, 1891, gr. in-8°);

Le plus ancien manuscrit de la Notitia dignitatum, par M. H. Omont (Paris, 1891, in-8°);

اللباب وهو كتاب في اللغة آلآرامية... *Al-Lobab seu dictionarium syro-arabicum*, par le P. G^le Cardahi, du Liban (Beyrouth, 1887-1891, 2 vol. in-8°).

M. Jules Girard offre à l'Académie :

Damascii Successoris dubitationes et solutiones de primis principiis in Platonis Parmenidem, partim secundis curis recensuit, partim nunc primum edidit Car. Æm. Ruelle, pars prior (Paris, 1889, gr. in-8°).

« J'ai déjà eu l'honneur d'offrir à l'Académie la seconde partie de cette importante publication. Il y avait un sérieux intérêt à publier d'abord cette seconde partie qui était inédite. Le volume que M. Ruelle donne aujourd'hui au public est une nouvelle édition préparée par un long travail de recension. Ainsi s'achève enfin une œuvre entreprise, il y a plus de trente ans, sous le patronage de l'Académie, et particulièrement encouragée au début par M. Guigniaut, à qui elle est dédiée. L'auteur, dans une préface, donne une liste et un classement des manuscrits, qu'il a en partie étudiés lui-même, notamment le manuscrit de Venise, qui est de

beaucoup le principal; il revient sur la question de l'unité de l'œuvre de Damascius, et il fait ressortir en quelques mots sa valeur pour les philosophes et pour les hellénistes. Il mérite en effet tous leurs remerciements pour le soin et la science avec lesquels il s'est acquitté de cette grande tâche.»

M. de Barthélemy fait hommage de deux publications de M. le baron J. de Baye :

1° *De l'influence des Goths en Occident* (Paris, 1891, in-4°);

2° *Les bronzes émaillés de Mostchina, gouvernement de Kalouga (Russie)* (Paris, 1891, in-4°).

«Ces deux publications forment en quelque sorte deux paragraphes des études entreprises par M. de Baye sur l'art des barbares. Dans le premier travail, qui a été communiqué en 1890 au Congrès historique et archéologique de Liège, l'auteur rapproche et compare des fibules, des boucles d'oreilles, des boucles de ceintures recueillies en Italie, en Hongrie, en Russie, en Algérie, en France; il s'attache à établir leur analogie et aussi l'erreur commise trop souvent en donnant à plusieurs de ces objets la qualification de francs ou mérovingiens. Par suite des recherches de M. de Baye et de la constatation des provenances, le champ des études s'est singulièrement élargi; il est évident que ce que l'on trouve dans les sépultures des Burgondes, des Allemands, des Bavarois, des Lombards procède d'un art qui fit sentir son influence, à un certain moment, sur toute l'Europe occidentale. M. de Baye persiste à attribuer cette influence aux Goths. L'autre travail a été lu devant l'Académie en avril 1890; il me suffit de rappeler que vous l'avez entendu avec intérêt; plusieurs d'entre nous ont constaté alors que cette communication, en faisant connaître pour la première fois des objets inédits, fournissait un élément précieux pour l'étude de l'émaillerie. M. de Baye n'a pas hésité à faire reproduire le plus exactement possible, en couleur, ces parures dont la date exacte est encore discutée.»

SÉANCE DU 31 JUILLET.

M. Edmond Le Blant a la parole pour un hommage :

«Le recueil que j'ai l'honneur de présenter à notre compagnie forme le second volume des *Miscellanea archeologica* de Mme la comtesse Lovatelli (Rome, 1891, in-8°). Cette savante associée de l'Académie des Lincei y a réuni une série de notices parues dans des publications diverses, les

Monumenti antichi, la Nouvelle Anthologie, et aussi dans un volume écrit par les dames italiennes pour le sixième centenaire de Beatrix Portinari. Aux qualités de grâce qui distinguent ces diverses productions se joint une érudition solide, une connaissance approfondie des poètes, des prosateurs grecs et latins, de toute la littérature européenne, connaissance que peu d'hommes possèdent à un tel degré. Signalons rapidement, dans le nouveau recueil, de savantes notices sur l'histoire de la rose, sur le luminaire, le songe et l'hypnotisme chez les anciens, le culte d'Isis en Italie, les labyrinthes et leur symbolisme au moyen âge, une importante dissertation sur une main votive en bronze; puis des mémoires touchant aux localités, aux choses de Rome, le Monte Pincio, les sanctuaires des Frères Arvales, les Calendes de janvier, le singulier disque de pierre vulgairement connu sous le nom de la Bocca della Verità. Le volume de M[me] la comtesse Lovatelli est de ceux qu'il faut lire la plume à la main, certain d'y rencontrer profit en même temps que plaisir.»

M. Boissier présente à l'Académie le second fascicule du travail de M. Édouard Cuq, professeur à la Faculté de droit de Bordeaux, sur les *Institutions juridiques des Romains* (Paris, 1891, in-8°).

«Ce fascicule achève le premier volume, qui contient l'histoire de l'*Ancien droit*. On y trouve une étude pénétrante des institutions juridiques de la vieille Rome, qui sera utile à tous ceux qui veulent connaître à fond la littérature latine. Le livre de M. Cuq est au courant de tous les travaux qui ont été publiés, dans ces dernières années, sur les origines du droit romain, et il renferme des idées personnelles avec une façon nouvelle de présenter les faits qui les met dans tout leur jour.»

Sont encore offerts:

Bibliothèque nationale. Département des estampes. Inventaire de la collection de dessins sur Paris formée par M. H. Destailleur et acquise par la Bibliothèque nationale (Paris, 1891, in-8°, extrait des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, t. XVIII);

Nat-worship among the Burmese, par M. Louis Vossion (Cambridge [Massachusetts], 1891, in-8°, extrait du *Journal of American folk-lore*);

Le Leges sacratae *del 260 U. C.*, par M. Fr.-P. Garofalo (Catane, 1891, in-8°);

Études d'économie sociale : petits pamphlets, par M. Eug. de Masquard (Paris, 1891, in-16);

Études sur les écrits inédits des anciens médecins grecs, etc., par le D[r] G.-A. Costomiris (Paris, 1890, in-8°, extrait de la *Revue des études grecques*);

Exposition universelle internationale de 1889 à Paris. Rapports du jury international, groupe II, 2e partie (Paris, 1891, gr. in-8°).

SÉANCE DU 7 AOÛT.

M. Gaston Paris présente les ouvrages suivants, offerts par M. Alfred Nutt :

1° *Le Morte d'Arthur*, ouvrage de sir Thomas Malory, publié avec une introduction et des éclaircissements par H.-Oscar Sommer (Londres, 1891, 3 vol. gr. in-8°);

2° *Waifs and strays of Celtic tradition. Argyllshire series, nos II et III : Folk and hero tales*, par les rév. D. Mac Innes et J. Macdougall, avec introduction et notes par Alfred Nutt (Londres, 1891, in-8°);

3° *Beside the fire, a collection of Irish Gaelic folk stories*, etc., par Douglas Hyde, avec des notes par Alfred Nutt (Londres, 1891, in-8°);

4° *Studies on the legend of the holy grail, with especial reference to the hypothesis of its Celtic origin*, par Alfred Nutt (Londres, 1888, in-8°).

M. Saglio présente à l'Académie le 15e fascicule du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* publié sous sa direction, et signale quelques-uns des articles qui le composent. Le plus considérable est celui que feu François Lenormant avait préparé sur les Élcusinies. Depuis le temps où cet article a été rédigé, de nouveaux monuments ont été découverts, les textes autrement interprétés ; il était devenu nécessaire de le compléter et de l'amender çà et là. C'est M. Edmond Pottier qui s'est acquitté de cette tâche avec autant de tact que de science.

Un autre sujet important, l'éphébie, a été traité d'une manière très complète par M. Paul Girard. Au mot *emissarium*, M. de la Blanchère, qui s'est fait une spécialité de cette étude, a exposé avec beaucoup de clarté les grands travaux entrepris par les anciens pour le desséchement des lacs et des marais.

M. Saglio appelle encore l'attention sur l'article *elogium* de M. Georges Lafaye et sur d'autres qui sont dus à des savants bien connus de l'Académie, MM. Salomon et Théodore Reinach, Guiraud, Haussoullier, Hauvette, Lécrivain, etc.

M. H. Weil a la parole pour un hommage :

« M. Théodore Reinach vient de donner une nouvelle preuve de son ardent et infatigable dévouement aux études grecques. J'ai l'honneur d'offrir, en son nom, à l'Académie une traduction française de la *République athénienne* d'Aristote. C'est la première fois que l'on essaye de faire

IMPRIMERIE NATIONALE.

passer en notre langue ce précieux traité récemment retrouvé. L'entreprise n'était pas facile, car, pour plus d'un passage, le sens, la leçon même, restent encore douteux, en sorte que, avant de traduire le texte, il faut souvent le rétablir. M. Reinach n'a pas reculé devant cette tâche, sur laquelle des notes peu nombreuses donnent des indications discrètes. Il a même abordé des questions plus difficiles à résoudre. Certains endroits, en contradiction flagrante avec nos autres sources historiques, soulèvent des problèmes extrêmement délicats. Notre jeune savant les résout, disons mieux, il les tranche avec une décision toute juvénile. On peut hésiter à le suivre dans cette voie, mais on ne saurait trouver mauvais que des conjectures hardies se produisent sous une forme nette et franche, de manière à fournir un point de départ précis à la discussion. Remercions M. Théodore Reinach de répandre un écrit qui intéresse tous les esprits cultivés par une version très claire et très française.»

Le Secrétaire perpétuel signale, parmi les ouvrages offerts à l'Académie, un numéro du *Phœnix, nuntius latinus internationalis*, journal latin qui se publie à Londres (1891, in-4°) et qui a pour but de populariser la langue latine comme langue savante internationale. On y trouve un résumé des séances de l'Académie depuis le 1er janvier jusqu'au 20 mars, dans un latin aussi clair que correct.

SÉANCE DU 14 AOÛT.

M. Weil offre à l'Académie, de la part de M. Jules Nicole, un supplément à son ouvrage intitulé : *Les scolies genevoises de l'Iliade* (Genève, 1891, in-8°).

M. Edmond Le Blant a la parole pour un hommage :

«M. Michel Hardy, président de la Société historique et archéologique du Périgord, a l'honneur d'offrir à l'Académie un travail intitulé : *La station quaternaire de Raymonden à Chancelade (Dordogne) et la sépulture d'un chasseur de rennes* (Paris, 1891, in-8°). Dans les abris sous roche de Raymonden, l'auteur a découvert des foyers quaternaires contenant de nombreux instruments de silex taillés sur place, comme le montrent les *nuclei* gisant sur le sol, et aussi d'autres instruments de jaspe et de bois de renne. Il signale et figure, dans sa notice, des fragments d'os intéressants par les gravures et les sculptures qui les décorent. Ce sont des représentations d'oiseaux, de quadrupèdes. Avec ces objets si curieux, M. Michel Hardy a découvert au même niveau, et sous une couche de terre non remaniée, un squelette dont il donne le dessin. C'est celui d'un

homme replié sur lui-même de façon à occuper le moins de place possible, les coudes au corps, les mains appuyées sur les yeux, les genoux ramenés au menton. Telle était à peu près, rappelle l'auteur, la disposition des squelettes trouvés à Menton et à Laugerie-Basse. Dans mon incompétence en ces matières, je me borne à signaler ces découvertes, dont l'intérêt me paraît grand au point de vue des études préhistoriques, et que M. Michel Hardy décrit avec autant de clarté que de savoir. De nombreuses planches photographiques accompagnent son travail.»

SÉANCE DU 21 AOÛT.

M. Ravaisson offre à l'Académie, au nom de son fils, M. Charles Ravaisson, le sixième et dernier tome grand in-folio de sa publication, avec traduction française, des *Manuscrits de Léonard de Vinci,* appartenant à l'Institut de France, ainsi que de deux autres que possède la Bibliothèque nationale, presque entièrement formés de pages qui avaient été distraites de ceux de l'Institut (Paris, 1891, in-fol.).

Il est traité dans ce volume, comme dans les précédents, d'une foule de sujets relatifs aux sciences les plus diverses, à la philosophie et aux arts, mais particulièrement à la peinture. Il s'y trouve aussi un grand nombre de croquis curieux et de beaux dessins.

Ce dernier tome renferme aussi une table générale de toute la publication.

SÉANCE DU 28 AOÛT.

M. Hauréau dépose sur le bureau de l'Académie le tome II de ses *Notices et extraits de quelques manuscrits latins de la Bibliothèque nationale* (Paris, 1891, in-8°).

M. Barbier de Meynard présente : ميزان الشعر [*Balance de la poésie*], traité de métrique arabe, par M. Grégoire Margousian (Constantinople, 1308 de l'hégire, in-8°).

«L'auteur de ce livre, à en juger par son nom, doit être un de ces chrétiens d'Orient qui ont fait une étude approfondie de la littérature arabe et l'ont enrichie de traités didactiques qui ne sont pas sans valeur. La prosodie arabe est chose difficile; rien de plus compliqué que les mètres très variés dont les poètes de l'âge classique ont fait usage et qui sont encore employés par les versificateurs modernes. C'est même un fait digne d'attention et qui n'a pas été encore bien expliqué que de trouver dès le ve et le vi^e siècle de notre ère, dans cette période que les musul-

mans appellent «l'âge d'ignorance», parmi les tribus nomades de la péninsule arabique, tous ces procédés métriques si délicats, si compliqués, qu'on serait disposé à attribuer aux écoles savantes de Koufa et de Bassora. M. Margousian nous dit dans sa préface qu'il s'est proposé de rendre plus accessible l'étude de cette branche des études arabes en la simplifiant, en supprimant des procédés bizarres des grammairiens anciens, tels que les cercles métriques et autres inventions de même sorte. Il faut rendre justice à l'auteur du nouveau traité; il n'a donné que le nécessaire et ses définitions sont généralement exposées avec ordre et clarté : peut-être même son désir de tout simplifier l'a-t-il obligé à sacrifier un certain nombre de corollaires qu'on ne peut passer sous silence sans risquer d'être incomplet. Mais on ne pourra reprocher à l'auteur de ne pas être compétent dans la question, car il est poète lui-même et les fragments de ses propres poésies qu'il cite à titre de paradigmes prouvent du moins que par la variété des mètres et la richesse de la rime il ne le cède à aucun de ses émules en poésie de l'âge contemporain. Je ne sais si le nombre en sera accru par l'étude du livre de M. Margousian, mais il n'en est pas moins digne de remerciements pour avoir entrepris une tâche difficile et qui prouve que les études littéraires ont encore de fervents adeptes en Orient.»

M. Weil offre à l'Académie une brochure dont il est l'auteur, intitulée : *Les Hermocopides et le peuple d'Athènes* (Paris, 1891, in-12).

M. Paul Meyer présente à l'Académie le *Livre de raison de la famille Dudrot de Capdebosc (1522-1675)*, publié et annoté par M. Philippe Tamizey de Laroque (Paris, 1891, in-8°).

«Ce livre de raison est peu important et ne mentionne guère que des faits d'ordre privé, sauf un séjour inconnu de François Ier à Nérac en 1542, mais il est suivi de quelques poésies du XVIe siècle relatives à des faits historiques. Ces poésies sont en français imprégné de gascon. Le tout est annoté avec la compétence dont notre savant correspondant a donné tant de preuves. Il n'est que juste d'ajouter que M. Tamizey de Larroque a eu pour collaborateur dans ce travail M. Souledès, de Condom, qui lui a communiqué ce document et de nombreuses notes.»

Ont encore été offerts :

Annales du commerce extérieur, 1891, 6e fascicule (Paris, gr. in-8°);

Archivio della R. Società romana di storia patria, vol. XIV, fasc. I-II (Rome, 1891, in-8°);

Atti della Reale Accademia dei Lincei, 4e série, *Rendiconti*, vol. VII,

fasc. 9-12 du 1er trimestre, 2 et 3 du 2e trimestre (Rome, 1891, in-4°);

Atti della Reale Accademia dei Lincei, 4e série, *Classe di scienze morali, storiche e filologiche*, vol. VII, 2e partie; *Notizie degli scavi*, juillet à décembre 1890 (Rome, 1890, in-4°);

Bollettino delle pubblicazioni italiane, nos 132-134 (Florence, 1891, in-8°);

Bollettino delle opere moderne straniere, vol. VI, nos 6, 7 (Rome, 1891, in-8°);

Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne, année 1891, 2e semestre (Narbonne, 1891, in-8°);

Bulletin de la Société d'émulation d'Abbeville, année 1890, nos 1 à 4 (Abbeville, in-8°);

Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France, 1889 (Paris, in-8°);

Bulletin et Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France, 5e série, tome X (Paris, 1890, in-8°);

Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie, juin (Cracovie, 1891, in-8°);

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 1er trimestre de 1891 (Poitiers, in-8°);

Journal asiatique, tome XVII, n° 3, mai-juin 1891 (Paris, in-8°);

Korrespondenzblatt der Westdeutschen Zeitschrift für Geschichte und Kunst, 10e année, n° 6 (Trèves, 1891, in-8°);

Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1890, 5e série, t. VIII (Nancy, 1891, in-8°);

Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville, année 1890, t. I, 2e partie; année 1891, t. I, 1er fascicule (Abbeville, 1890-1891, 2 vol. in-8° et in-4°);

Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie, 4e série, t. I (Paris, 1891, in-8°);

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, année 1889-1890 (Rouen, 1891, in-8°);

Revue africaine, nos 200, 201 (Alger, 1891, in-8°);

Revue archéologique, publiée sous la direction de MM. Alex. Bertrand et G. Perrot, membres de l'Institut, mai-juin 1891 (Paris, 1891, in-8°);

Revue de la science nouvelle, n° 45 (Paris, 1891, in-4°);

Revue des questions historiques, 99e livraison (Paris, 1891, in-8°);

Revue géographique internationale, n° 188 (Paris, 1891, in-4°);

Revue numismatique, 3e série, t. VIII et 1re et 2e parties du t. IX (Paris, 1890-1891, in-8°);

Società reale di Napoli. Rendiconto delle tornate e dei lavori dell' Accademia di archeologia, lettere e belle arti, nouvelle série, 4e année (Naples, 1890, in-8°);

Société des antiquaires de l'Ouest. Bulletin du 2e trimestre 1891 (Poitiers, 1891, in-8°);

Société des antiquaires de la Morinie. Bulletin historique, 158e livraison, avril-mai-juin 1891 (Saint-Omer, 1891, in-8°);

Viestnik hrvatskoga arkeologičkoga družtva, 13e année, n° 3 (Agram, 1891, in-8°).

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1891.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES.

SEPTEMBRE-OCTOBRE.

PRÉSIDENCE DE M. OPPERT.

SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE.

Sont adressés au concours des Antiquités de la France de l'année 1892 :

Souvenirs d'une ancienne famille. La maison de Mailly en Artois, branche de Mailly-Couronnel, par M. le comte de Mailly-Couronnel (Limoges, 1889, in-8°);

Annales du diocèse de Soissons, par M. l'abbé Pécheur, t. VIII, (Soissons, 1891, in-8°).

Le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre de notre confrère M. Delisle, administrateur général de la Bibliothèque nationale. En vertu d'un accord sanctionné par le Ministre de l'instruction publique, la Bibliothèque nationale avait été autorisée à choisir, parmi les livres provenant de la succession de M. Piot et vendus au profit de l'Académie, les ouvrages qui seraient à sa convenance, jusqu'à concurrence d'une valeur de 20,000 francs; en échange elle devait rendre à la bibliothèque de l'Institut les

manuscrits de Léonard de Vinci dérobés autrefois et récemment rachetés du comte d'Ashburnham. M. Delisle annonce que la Bibliothèque nationale a pris possession des livres choisis par elle à la vente. En conséquence, il remet à l'Académie, pour être réintégrés dans les collections de l'Institut, les deux cahiers de Léonard de Vinci.

Le Secrétaire perpétuel adressera à l'Administrateur général de la Bibliothèque nationale un accusé de réception de ces deux précieux cahiers.

M. Hamy lit un mémoire intitulé : *Un naufrage en 1332, documents pour servir à l'histoire des marques commerciales au* XIV*e siècle.*

Les navigations commerciales ont bien rarement leur histoire; on les tient, au contraire, secrètes pour s'assurer le monopole de certaines opérations avantageuses. Il faut des événements exceptionnels, naufrages, pirateries, etc., pour faire connaître l'existence, la nature, la direction d'un transit maritime, qui, sans les réclamations, sans les procès que ces incidents provoquent, n'aurait point laissé de traces. Voilà pourquoi nous savons si peu de chose du commerce du moyen âge et de ses pratiques les plus vulgaires. Ainsi, aucun historien n'a fait mention jusqu'à présent de l'emploi ancien de signes spéciaux pour marquer les marchandises de prix expédiées au loin. M. Hamy a retrouvé plusieurs de ces marques dans des documents inédits relatifs au naufrage d'une nef de Santander sur les confins du territoire d'Oye (actuellement commune du canton d'Audruicq, département du Pas-de-Calais). Il commente ces documents et résume ce que l'on sait de la législation relative au jet de mer sur cette partie du littoral français et de la procédure suivie au XIVe siècle pour la restitution des biens des naufragés.

M. Menant continue la lecture de son mémoire sur le déchiffrement des inscriptions hétéennes.

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE.

L'Académie royale des sciences de Lisbonne fait part de la mort de M. José Maria Latino Coelho, membre de cette Compagnie,

directeur de la publication du Dictionnaire de la langue portugaise.

M. Edmond Le Blant communique à l'Académie une inscription latine venant de Celeyran, près de Narbonne, et conservée dans le musée de cette dernière ville.

Ce monument, jusqu'à présent attribué au XIIe siècle, doit, selon la juste observation de M. Thiers, membre de la Commission archéologique de Narbonne, appartenir à une époque de beaucoup antérieure. Il paraît contemporain des inscriptions de l'évêque Rusticus.

M. Menant commence la seconde lecture de son mémoire sur le déchiffrement des inscriptions hétéennes.

M. René de la Blanchère, délégué du Ministère de l'instruction publique, chef de la Mission archéologique française en Tunisie et en Algérie, expose l'organisation nouvelle donnée depuis un an à cette Mission, au Service tunisien des antiquités et des arts et à l'Inspection générale des musées et bibliothèques, dont il est chargé. La Mission se compose de MM. Doublet, inspecteur des antiquités en Tunisie; Pradère, conservateur du musée du Bardo; Woog, Gauckler et Marye.

M. de la Blanchère donne des détails sur les travaux exécutés cette année, sur l'état actuel et les progrès des musées d'Afrique, sur les fouilles exécutées par MM. Privat, Hannezo et de Bray, du 4e régiment de tirailleurs, à Sousse, Bordier, contrôleur civil, à Maktar, Toutain, de l'École de Rome, au Djebel Bou-Kourneïn, et autres, et sur les publications en cours : *Collections du musée Alaoui; Musées et collections de l'Algérie; Catalogue général des musées d'Afrique.* La campagne de 1891 n'aura pas été inférieure, par les résultats obtenus, à celle de 1890, dont on se rappelle les succès[1].

M. Héron de Villefosse, à propos d'un passage de cette communication, établit des rapprochements entre la mosaïque des Oulad-Agla et celle de Lillebonne. Ces deux mosaïques présentent des dispositions analogues, et l'on se rappelle que la mosaïque

[1] Voir aux Communications, n° XXVIII (p. 359-365).

de Lillebonne porte la signature d'un artiste africain, *c(ivis) K(arthaginiensis)*; il faut donc la rattacher à la série des mosaïques africaines.

SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE.

L'Académie désigne M. Edmond Le Blant pour lire à sa séance publique annuelle son mémoire sur *l'antique croyance à des moyens secrets de défier la torture.*

Elle fixe cette séance publique au 6 novembre prochain.

L'Académie désigne ensuite M. Siméon Luce pour lire à la prochaine séance trimestrielle des cinq Académies son mémoire sur *le lieu fort de Longueil.*

M. d'Arbois de Jubainville fait une communication sur *le serment gaulois.*

Un texte irlandais du VIIe siècle de notre ère formule ainsi qu'il suit le serment prononcé dans une circonstance solennelle par le roi d'Ulster Conchobar ou Connor :

« Le ciel est sur nous, la terre au-dessous de nous, l'océan autour de nous tout en cercle. Si le ciel ne tombe pas, jetant de ses hautes forteresses une pluie d'étoiles sur la face de la terre; si une secousse intérieure ne brise pas la terre elle-même; si l'océan aux solitudes bleues ne s'élève pas sur le front chevelu des êtres vivants, moi, par la victoire dans la guerre, les combats et les batailles, je ramènerai à l'étable et au bercail les vaches, à la maison et au logis les femmes enlevées par l'ennemi. »

Suivant M. d'Arbois de Jubainville, un passage de Ptolémée Lagide (fragment 2), reproduit par Strabon et par Arrien, et un passage d'Aristote (*Éthique à Nicomaque*, III, 2) établissent que cette formule, en ses traits fondamentaux, a été connue des Grecs au IVe siècle avant notre ère.

M. Théodore Reinach fait une communication sur les poèmes grecs d'Hérodas, récemment découverts sur un papyrus égyptien du Musée britannique. Ce sont de petites pièces dialoguées, qui mettent en scène des personnages et des mœurs de la vie réelle. Les Grecs appelaient ces pièces des *mimes*: Sophron avait créé le

genre, mais on n'en avait pas conservé de spécimen, sauf les *Syracusaines* de Théocrite. Les mimes d'Hérodas n'ont pas une grande valeur poétique, mais ils offrent un intérêt de premier ordre pour l'histoire de la langue et des mœurs. C'est un numéro de la *Vie parisienne* d'il y a deux mille ans. M. Th. Reinach en donne des analyses et des échantillons. Il en place la composition au IIIe siècle avant notre ère et croit que l'auteur a vécu dans l'île de Cos.

M. Menant continue la seconde lecture de son mémoire sur le déchiffrement des inscriptions hétéennes.

M. H. de la Martinière expose à l'Académie les résultats principaux de son voyage dans le S'ous et de sa traversée de l'Atlas au cours de sa dernière mission. Ayant rencontré de très curieuses ruines qui sont situées dans les cantons les plus reculés de ces territoires montagneux, il pense qu'elles doivent être attribuées à cette époque peu connue dans l'histoire qui précéda la venue d'Idris au Maghreb et qui suivit l'éphémère domination byzantine. La traversée de l'Atlas a permis à M. de la Martinière de rapporter les documents les plus nouveaux sur cette chaîne montagneuse, dont les scènes grandioses ne le cèdent en rien aux cantons les plus pittoresques des Pyrénées.

Le voyage dans le S'ous a été complété par une visite à la cité si fanatique et si fermée de Taroudant. M. de la Martinière a été assez heureux pour découvrir à Agadir Sirir des chapiteaux et des vestiges d'un travail byzantin très accusé, ce qui ouvre un jour tout à fait nouveau et intéressant sur la domination byzantine dans cette partie de l'Afrique.

M. de la Martinière se propose d'entretenir prochainement l'Académie des fouilles effectuées par ses soins à Volubilis et qui ont donné des résultats considérables, que l'Académie a daigné apprécier comme tels.

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE.

M. Menant achève la seconde lecture de son mémoire sur le déchiffrement des inscriptions hétéennes.

M. Hamy communique des observations de M. Devéria sur les

inscriptions turco-altaïques (autrefois dites tchoudiques), la stèle de Gueuk Téghin et l'emplacement de Karakoroum [1].

M. H. de la Martinière continue l'exposé des résultats de son dernier voyage dans le S'ous. Il entreprend ensuite l'étude archéologique de la région montagneuse du Djebel Zerhoûn et en particulier de Volubilis, où il a exécuté des fouilles qui ont duré plusieurs années. C'est de là que sont sorties presque toutes les inscriptions latines connues de la Tingitane; M. Héron de Villefosse les a communiquées à l'Académie à mesure qu'elles ont été découvertes. M. de la Martinière pense que la limite de l'occupation romaine dans cette province doit être reculée plus au sud qu'on ne l'admet ordinairement : il cite à l'appui de cette opinion des témoignages d'auteurs arabes, fort précieux à consulter pour ce sujet. Quant au problème du rattachement, aux temps anciens, de la Maurétanie Tingitane à la Maurétanie Césarienne, M. de la Martinière a pu en poser les bases et en avancer la solution, grâce au voyage qu'il vient d'effectuer de Fez à Ouchda à travers une région des plus difficiles. Il faut souhaiter qu'à l'avenir l'état du Maroc, si troublé actuellement, se modifie et qu'on puisse en toute liberté se livrer à des études que jusqu'à présent notre influence n'a pu que faire tolérer par le gouvernement marocain. M. de la Martinière rend un hommage de gratitude au Ministre de l'instruction publique, qui, au cours de sa mission, lui a accordé des encouragements et un appui des plus précieux; il cite aussi le nom de M. Boutiron, chargé d'affaires, qui a protégé efficacement à certain moment ses travaux archéologiques.

M. Julien Havet continue la lecture du mémoire de M. Robiou sur *l'état religieux de la Grèce et de l'Orient au siècle d'Alexandre*.

SÉANCE DU 2 OCTOBRE.

L'Académie procédera, dans la prochaine séance, à la nomination de deux Commissions, qui auront à lui présenter des su-

[1] Voir aux Communications, n° XXIX (p. 365-368).

jets à mettre au concours pour le prix ordinaire et pour le prix Bordin.

Les sujets, d'après l'ordre de roulement établi, seront choisis, pour le prix ordinaire dans les études d'antiquité, pour le prix Bordin dans les études orientales.

M. Paul Viollet commence la lecture d'un mémoire sur *la question de la légitimité à l'avènement de Hugues Capet.*

Les hommes ne se défont que péniblement et avec une lenteur extrême des conceptions politiques auxquelles les siècles les ont habitués.

Soumis pendant des siècles au pouvoir de Rome, l'Occident chrétien s'était accoutumé à concevoir le gouvernement du monde à la façon romaine. Par suite, toute vaste théorie politique supposait un maître unique, un empereur. La renaissance des études de droit romain raviva encore ces souvenirs, si bien que les théoriciens des puissances indépendantes de l'empire éprouvèrent quelque embarras pour justifier l'autonomie absolue des rois leurs maîtres. Ils s'arrêtèrent à cette combinaison de mots : le roi est empereur en son royaume. C'est par ce détour, qui était lui-même un hommage rendu à l'idée de l'empire, qu'on parvenait à se débarrasser de l'empire, à établir sans conteste le principe de l'indépendance royale, à justifier enfin l'axiome célèbre : «Le roi ne tient son royaume que de Dieu et de lui-même.»

Cependant toute chance d'une restauration même temporaire de la domination impériale sur l'Europe chrétienne s'était évanouie pour de longs siècles à l'avènement de Hugues Capet.

SÉANCE DU 9 OCTOBRE.

M. Dutreuil de Rhins, par une lettre datée du 5 août, de Sampoula, près Khotane, donne à l'Académie les meilleures nouvelles de ses compagnons de voyage et de lui-même dans sa mission de la haute Asie.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, le Secrétaire perpétuel annonce que, sur la proposition de la Commission des travaux littéraires, l'Académie a décidé qu'à l'avenir le prix Brunet sera décerné, sans programme indiqué d'avance, au meilleur des ouvrages de bibliographie savante publiés en France dans les trois dernières années, dont deux exemplaires auront été déposés au Secrétariat de l'Institut avant la clôture du concours.

L'Académie procède à la nomination de deux Commissions, qui seront chargées de proposer des sujets de prix dans l'ordre des études relatives à l'antiquité classique et à l'Orient.

Sont nommés :

Pour la Commission de l'antiquité (prix ordinaire) : MM. Georges Perrot, Schlumberger, Gaston Boissier, l'abbé Duchesne;

Pour la Commission de l'Orient (prix Bordin) : MM. Renan, Derenbourg, Barbier de Meynard, Maspero.

M. Viollet commence la seconde lecture de son mémoire intitulé : *La question de la légitimité à l'avènement de Hugues Capet.*

L'avènement de Hugues Capet soulevait une question de droit fort délicate, car la couronne était tout ensemble héréditaire et élective. Au xe siècle, la naissance et l'élection faisaient le roi légitime; or la naissance manquait au Capétien et son père lui-même avait reconnu solennellement le droit des princes carolingiens. Cependant les résistances ne furent pas longues et les légitimistes carolingiens s'inclinèrent assez vite devant le fait accompli. Il faut cependant noter avec soin, comme écho d'une certaine opinion intransigeante, les protestations de quelques historiens et les courtes formules de quelques chartes où les scribes ont relaté, en datant l'acte, leur opposition théorique à l'usurpateur.

Le souvenir de la maison carolingienne ne s'effaça pas en France. La dynastie nouvelle paraissait devoir s'affermir et conquérir une légitimité parfaite, le jour où les droits des descendants de Charlemagne viendraient à se confondre avec ceux des descendants de Hugues Capet. Un mariage aurait ce résultat. Ce mariage politique, unissant les deux familles de Charlemagne et de Hugues Capet, eut lieu en effet, et même il fut renouvelé deux fois. Louis VII épousa une descendante de Charlemagne, et

Philippe Auguste, son fils, fut salué du nom de Carolide. Philippe Auguste épousa lui-même une descendante de Charlemagne, issue d'Ermengarde, fille de Charles de Lorraine. Cette dernière union fut très remarquée. Plusieurs chroniqueurs la relatèrent avec joie : *Regnum in ipso redactum ad progeniem Caroli Magni. — De reditu regni Francorum ad stirpem Caroli.*

« Cependant, le croira-t-on? ajoute notre confrère, il y avait encore, dans la seconde moitié du XIIIe siècle, une famille qui se proclamait théoriquement la seule héritière légitime de Charlemagne et qui contestait (très pacifiquement, très platoniquement) la légitimité de saint Louis et de Philippe le Hardi. Le prétendant honoraire était, en 1270, Jean Ier, duc de Basse-Lorraine. Il était gendre du roi saint Louis : il avait épousé Marguerite, fille du pieux intrus qui mourut sous les murs de Tunis. »

SÉANCE DU 16 OCTOBRE.

M. le Ministre de Grèce à Paris, qui avait eu connaissance du rapport de l'Académie, le 24 juillet dernier, sur le projet de publication du douzième livre d'Aétius, présenté à son examen par M. le Dr Costomiris, transmet à la Compagnie, par l'intermédiaire de M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, l'expression de sa très vive gratitude pour les éloges si flatteurs dont elle a honoré l'œuvre de son compatriote.

Est adressé au prochain concours pour le prix Loubat :

Études étymologiques sur l'antiquité américaine, par M. Léon Douay (Paris, 1891, in-8°).

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, le PRÉSIDENT annonce que l'Académie propose les sujets de prix suivants :

1° Pour le prix ordinaire à décerner en 1894 :

Faire l'histoire de la domination byzantine en Afrique d'après les auteurs, les inscriptions et les monuments. (L'Égypte est en dehors du programme.)

2° Pour le prix Bordin à décerner en 1894 :

Étudier d'après les récentes découvertes la géographie et la paléogra-

phie égyptiennes et sémitiques de la péninsule sinaïtique jusqu'au temps de la conquête arabe.

Les mémoires sur chacune de ces questions devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier de l'année du concours.

M. Paul VIOLLET achève la seconde lecture de son mémoire intitulé : *La question de la légitimité à l'avènement de Hugues Capet.*

M. l'abbé DUCHESNE examine l'opinion récemment émise par M. Mommsen sur le concile de Turin (vers 400), qui aurait été tenu, selon cette opinion, non à Turin, mais à Tours[1].

L'éminent historien allemand s'est étonné de rencontrer un concile italien mêlé aux querelles de l'épiscopat gallo-romain. M. l'abbé Duchesne montre que rien n'est plus naturel : vers le temps de ce concile, les églises des Gaules et de quelques autres pays reconnaissaient à l'évêque de Milan et à son concile une autorité considérable. Il conclut qu'il n'y a aucune raison d'écarter les témoignages traditionnels relatifs au concile de Turin.

M. Charles Joret, professeur à la Faculté des lettres d'Aix-en-Provence, fait une communication sur la culture de la rose au moyen âge.

Cette fleur a-t-elle été connue pendant toute la durée de cette grande époque? On l'a mis en doute. M. Joret, au contraire, l'affirme, en s'appuyant sur le témoignage ininterrompu des écrivains du temps. Fortunat a chanté les roses de la reine Ultrogothe, femme de Childebert. Charlemagne recommandait d'en cultiver dans les jardins de ses domaines. Walafrid Strabon en a redit le symbolisme et Hildegarde énuméré les nombreuses vertus curatives. Enfin Albert le Grand et Barthélemy l'Anglais l'étudièrent avec un soin curieux qui étonne. Ce qu'ils en ont dit dépasse de beaucoup ce qu'on trouve chez les anciens; on n'avait point, remarque M. Joret, depuis Théophraste, aussi bien observé la nature que le premier de ces auteurs. Mais Albert le Grand a fait plus : il nous a donné dans son traité des végétaux une description à la fois charmante et scientifique du jardin, tel

[1] Voir aux COMMUNICATIONS, n° XXX (p. 369-373).

qu'il existait au moyen âge; elle confirme de tout point ce que nous en apprennent nos trouvères, mais on y trouve plus de précision et on est surpris qu'Alvin Schulz n'y ait point puisé quand il a voulu nous faire connaître l'horticulture au temps des minnesænger.

SÉANCE DU 23 OCTOBRE.

S. Ém. le cardinal Rampolla écrit à l'Académie pour la remercier de la concession qu'elle a bien voulu faire dernièrement à la bibliothèque du Vatican de plusieurs de ses publications.

L'Académie procède à l'élection de la Commission qui sera chargée de présenter une liste de candidats à la place d'associé étranger, vacante par suite du décès de M. Gorresio.

Sont désignés : MM. Renan, Jules Girard, Bréal et Barbier de Meynard.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre la lecture du rapport de la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome sur les travaux des membres de ces deux Écoles pendant les années 1890-1891[1].

La séance redevient publique.

M. Schlumberger lit une note sur *une monnaie d'or inédite portant les effigies de l'empereur iconoclaste Théophile, de sa femme Théodora, de ses trois premières filles, Thécla, Anna, Anastasie*[2].

Un des chapitres les plus compliqués, les plus obscurs de la numismatique byzantine est certainement celui qui concerne les monnaies de l'empereur iconoclaste Théophile et de sa famille. Sur les unes, ce prince figure seul; sur d'autres, il figure avec un Michel barbu et un Constantin, tous deux princes inconnus dans l'histoire; sur d'autres encore, il a pour unique compagnon ce même Constantin; sur d'autres enfin il a à ses côtés son fils et successeur, le futur Michel III, dit l'Ivrogne. La Bibliothèque nationale vient d'acquérir un sou d'or inédit de ce même empereur,

(1) Voir l'Appendice n° V (p. 384-393).

(2) Voir aux Communications, n° XXXI (p. 374-378).

sur lequel il est représenté aux côtés de sa femme Théodora, celle-même qu'il épousa en 830, à la suite d'un concours de beautés réunies dans la capitale pour faciliter le choix du jeune souverain. En outre, sur cette même monnaie sont gravées les effigies de ses trois premières filles, Thécla, Anna et Anastasie, jeunes princesses qui devaient finir tristement leur vie dans le cloître, où leur frère les relégua en 856. M. Schlumberger, en présentant une empreinte de ce sou d'or, indique les renseignements nouveaux que l'étude de cette monnaie nous fournit sur la famille de l'empereur Théophile et prouve que cette pièce précieuse a dû être frappée dans les derniers mois de l'an 832 ou dans les premiers mois de l'année suivante.

M. Amélineau examine les renseignements que donne Hérodote sur les bouches du Nil. Cet historien en énumère sept : la Pélusiaque, la Canopique, la Sébennytique, la Bolbitine, la Bucolique, la Saïtique et la Mendésienne. Ces deux dernières se détachent, dit-il, de la branche Sébennytique. Si l'on examine les textes des autres auteurs grecs, il semble qu'Hérodote connaît les sept mêmes branches du Nil que Strabon et Ptolémée, sauf la branche Tanitique. M. Amélineau est amené par la comparaison des textes à croire que la branche Sébennytique d'Hérodote est la même que la Photmitique de Ptolémée, ce que Champollion avait déjà remarqué; tandis que la branche Bucolique est identique à la Sébennytique de Strabon. Quant à la branche Saïtique, elle n'a, selon lui, jamais existé et le texte d'Hérodote devrait porter Tanitique, au lieu de Saïtique.

La ville de Bauto est située, selon Hérodote, sur la branche Sébennytique, aujourd'hui branche de Damiette. Strabon, Ptolémée et Pline l'Ancien en font la capitale du nome Phténotite. Ce nome Phténotite était ainsi nommé de sa première capitale, Phténéto. Les textes cités par M. Amélineau montrent qu'il faut placer Bauto sur la branche Bolbitine, dans le district actuel de Desouq. La ville de Bauto existe encore sous le nom d'Abtou. Il faut donc corriger Hérodote, dont le texte actuel place cette ville à 50 lieues trop à l'est.

SÉANCE DU 30 OCTOBRE.

Est adressé au prochain concours pour le prix Loubat :

Chestomathie maya, d'après la chronique de Chac-Xulub-Chen. Texte avec traduction interlinéaire, analyse grammaticale et vocabulaire maya-français, publié par M. le comte de Charencey (Paris, 1891, in-8°).

M. Schlumberger annonce la découverte d'une relique qui a fait partie des dépouilles de Constantinople, apportées en Occident à la suite de la croisade de 1204.

Au commencement du IVe siècle, sous Dioclétien, suivant la légende, le grand saint oriental et asiatique, saint Georges, subit le martyre. Témoins de ses souffrances, de nombreux païens confessèrent la religion du Christ. Parmi eux se trouvait un certain Akindynos. Tous furent aussitôt décapités à Nicomédie et l'Église grecque les mit au nombre des saints. Leurs reliques furent plus tard pieusement déposées dans les églises de la capitale de l'empire d'Orient. Le crâne, ou plutôt une portion du pariétal gauche de saint Akindynos, fut déposé à l'église des saints anargyres, Côme et Damien. Un pèlerin russe, archevêque de Novgorod, qui visita en 1200 les édifices religieux de la «Ville gardée de Dieu», mentionne parmi les reliques de cette église «le crâne de saint Akindynos, recouvert d'une plaque d'argent». Quatre ans plus tard, les croisés latins pillaient Constantinople et se partageaient ses dépouilles sacrées, qui allaient orner les églises et les couvents de l'Occident. Un seigneur franc-comtois rapporta à l'abbaye cistercienne de Rosières, dans le Jura, plusieurs reliques constantinopolitaines, entre autres le crâne de saint Akindynos. Un inventaire manuscrit des richesses de cette abbaye, rédigé en 1714 par un des religieux et publié depuis par M. Gauthier, archiviste du Doubs, cite, entre autres reliques, «le crâne de saint Akindynos, avec une plaque d'argent doré sur laquelle figurent l'effigie et le nom du saint byzantin».

Lors de la période révolutionnaire, les trésors et les reliques de l'abbaye de Rosières disparurent ou furent détruits. Les choses en étaient là depuis un siècle, lorsque M. l'abbé Guichard, curé de

Pupillin, archéologue zélé, faisant cette année faire des fouilles sur le territoire de la commune de Grozon, voisine de Rosières, a retrouvé, par un hasard presque miraculeux, dans un monceau de cendres provenant de la combustion des bois pour l'exploitation d'une saline, le fragment du crâne de saint Akindynos, encore muni de sa plaque d'argent doré portant l'effigie et le nom du martyr de Nicomédie. L'abbé Guichard, éclairé, dit M. Schlumberger, par M. Gauthier sur la valeur de sa trouvaille, a bien voulu me confier cette relique vénérable, pour que je puisse la montrer à mes confrères de l'Académie des inscriptions. Cette précieuse dépouille du sac de Constantinople en 1204 avait été en 1791 jetée à la voirie comme objet sans valeur.

On ne peut, ajoute notre confrère, contempler sans émotion ce fragment du crâne d'un contemporain de Dioclétien et de saint Georges, fragment signalé en 1200 par le pieux pèlerin de Novgorod, en 1714 par le religieux cistercien de Rosières et qui vient d'être retrouvé dans des circonstances si étranges. La plaque d'argent sur laquelle saint Akindynos figure en buste nimbé, tenant une croix, les cheveux longs et bouclés, la barbe en pointe, l'air jeune, est encore fixée sur l'os du saint par quatre petites lames de même métal, retenues par des clous. C'est cette plaque portant le nom du saint qui donne à cette relique de la prise de Constantinople par les Latins une authenticité indiscutable.

M. Clermont-Ganneau étudie une pierre gravée, publiée récemment par un savant américain, M. Jastrow, et qui présente un grand intérêt pour l'archéologie et l'épigraphie sémitiques.

C'est un ellipsoïde en agate à usage de cachet. Au centre est représenté un monstre ailé, de style assyro-babylonien, surmonté du symbole de la lune et du soleil et accosté de deux lignes de caractères phéniciens. M. Jastrow a lu et traduit ainsi l'inscription : « [Sceau] d'Adongallah, [fils d'] Abdamonrab. » M. Clermont-Ganneau déclare inadmissible cette lecture, qui aboutit à deux noms insolites et difficilement explicables, rattachés entre eux par un sous-entendu sans précédent jusqu'ici. Il croit que le second élément du premier nom, Adon-gallah, devra être modifié après examen du monument original. Quant au second nom,

lu Abd-amon-rab, il propose d'en distraire l'élément initial *abd*, pour en faire le mot bien connu signifiant «serviteur»; on obtient ainsi la formule fréquente sur les cachets phéniciens et israélites: «un tel, serviteur d'un tel». Il démontre, en outre, par une comparaison attentive des formes du ד et du ר dans l'inscription, que le ר du nom ramené aux deux éléments Amon-rab doit être, en réalité, considéré comme un ד, ce qui en change la physionomie et permet d'y reconnaître la forme exacte d'un nom familier à l'onomastique sémitique : Ammi-nadab. Le nom ainsi restitué appartient à la haute antiquité biblique. Il a été porté par un lévite contemporain de David, *sàr* ou chef des Benè-Ouzziel, et, plus anciennement, par le beau-père d'Aaron, frère de Moïse, qui figure parmi les ancêtres de David. On le trouve aussi, sous la forme Aminabab, dans la généalogie de Jésus, telle qu'elle est donnée par les Évangiles selon saint Matthieu et saint Luc.

M. Paul Fabre expose qu'il a trouvé à Poppi, dans la haute vallée de l'Arno, un manuscrit du chroniqueur Ricobaldo de Ferrare, qui permet d'établir la date de naissance de cet écrivain et de déterminer avec exactitude la série des œuvres qu'on peut lui attribuer[1].

Ce manuscrit contient une chronique universelle, depuis les origines jusqu'à l'année 1318. Dans la préface, Ricobaldo de Ferrare indique lui-même que cet ouvrage n'est qu'un abrégé d'une œuvre historique plus considérable. Cette œuvre est le *Compendium historiae Romanae*, conservé dans un manuscrit du fonds Ottoboni à la bibliothèque Vaticane, dont l'attribution à Ricobaldo devient ainsi certaine. En même temps, il devient possible de décider de l'attribution au même Ricobaldo d'une *Compilatio chronologica* que lui contestaient Muratori et Tiraboschi, et dès lors on peut ainsi résumer l'œuvre totale de Ricobaldo : deux grands ouvrages, l'un de 1297, l'autre de 1307, et deux abrégés de ces ouvrages, l'un en 1313, l'autre en 1318.

M. Aristide Marre donne lecture d'une note sur *les noms des mois en usage chez les Malgaches.*

[1] Voir aux Communications, n° XXXII (p. 378-384).

Dans l'*Aperçu philologique sur les affinités de la langue malgache avec le javanais, le malais et les autres idiomes de l'archipel indien*, publié en 1885, M. Aristide Marre a démontré que l'émigration malaise dans Madagascar avait précédé l'introduction de l'hindouïsme dans Java et Sumatra. Dans la note qu'il lit aujourd'hui, il remonte à la source étymologique des noms des mois usités chez les Malgaches de province, noms qui n'ont rien de commun avec les noms de provenance arabe en usage chez les Hovas et se rattachent à un calendrier natif et rural, analogue à celui des anciens Javanais.

COMMUNICATIONS.

N° XXVIII.

RAPPORT DE M. RENÉ DE LA BLANCHÈRE, DÉLÉGUÉ DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS EN ALGÉRIE ET EN TUNISIE, SUR LES TRAVAUX DE LA MISSION ET DES SERVICES PLACÉS SOUS SA SURVEILLANCE (CAMPAGNE DE 1891).

(SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 1891.)

La campagne de 1890, dont j'ai rendu compte à l'Académie l'été passé, est la dernière que j'aie conduite comme directeur du service tunisien des antiquités et des arts. Déjà, j'étais délégué en Algérie comme en Tunisie, et les opérations de la mission du nord de l'Afrique étaient étendues aux deux pays, par suite d'une organisation nouvelle, qui doit être définitive, et qu'il est utile de faire connaître sommairement à l'Académie avant de lui exposer nos travaux.

Notre mission, actuellement composée de MM. Doublet, inspecteur des antiquités dans la Régence; Pradère, conservateur du musée du Bardo; Woog, attaché à ce même musée; Gauckler, agrégé d'histoire, et Marye, est entièrement distincte des administrations locales. Bien qu'elle fournisse la plupart des agents du service beylical des antiquités, qu'elle a créé, elle ne s'occupe pas de son action administrative, pas plus qu'elle ne s'immisce dans les affaires des services similaires qui opèrent en Algérie, celui des monuments historiques par exemple. Sa fonction est : 1° de tenir le Comité des travaux historiques (commission d'Algérie et Tunisie) au courant de ce qui se passe en Afrique dans le domaine de l'archéologie,

de lui transmettre les documents, et de faire les recherches qu'il peut avoir à lui prescrire; 2° de poursuivre l'exécution de trois publications importantes, dont deux ont déjà paru en partie, savoir : les *Collections du musée Alaoui*, les *Musées et collections archéologiques de l'Algérie*, le *Catalogue général des musées de l'Afrique française;* 3° de se tenir à la disposition du ministère français et des autorités locales pour tous les travaux qui peuvent être jugés utiles, fouilles, organisation de musées, entreprises des Sociétés savantes, explorations, etc., en un mot de faire tout ce qui ne pourrait être fait sur place, par d'autres que par elle, assez complètement ni assez vite.

Le chef de la mission est en outre chargé, comme délégué du ministère, d'exercer sur le service tunisien des antiquités le droit de surveillance que s'est réservé la métropole en donnant l'autonomie à ce service, moyennant une inspection annuelle. Il a de plus, pour l'Algérie et la Tunisie, l'inspection générale permanente des bibliothèques et musées.

Cette organisation répond donc d'une manière complète à un programme qui couvrirait tous les *desiderata* tant de fois signalés dans le domaine de l'archéologie africaine. La conservation des antiquités étant assurée, autant qu'elle peut l'être avec la loi française de 1887, en Algérie par les services compétents, nous l'assurons en Tunisie par le service des antiquités et des arts et l'exécution de la loi tunisienne de 1886. La centralisation de l'information archéologique et sa transmission au Comité des travaux historiques, nous l'assurerons de plus en plus par le travail journalier de la mission. La publication des monuments déjà réunis dans les musées, nous l'exécutons nous-mêmes le plus rapidement possible. Enfin les efforts des sociétés locales, des particuliers, l'ordonnance et le classement des collections auxquelles ont souvent manqué jusqu'ici les moyens et le personnel, tout cela sera facilité par la présence, pendant une bonne partie de l'année, du délégué,

inspecteur général, qui se met à la disposition de toutes ces œuvres intéressantes avec les ressources, modiques malheureusement, et les auxiliaires qu'il possède.

Voici, dans nos divers ordres de travaux, les résultats obtenus depuis un an.

Tunisie. — L'opération la plus urgente était le classement des monuments à conserver. Préparée pendant les années précédentes, cette opération est actuellement en cours sous la direction de M. l'inspecteur Doublet: les enquêtes sont ouvertes au sujet d'environ 150 monuments, presque tous de grande importance; 27 sont déjà classés. Quant aux fouilles, le service des antiquités n'en a pas entrepris lui-même, les fonds dont la mission pouvait disposer en sa faveur ayant été employés, par mes soins, avant mon départ de Tunis, aux travaux du musée du Bardo, qu'il était urgent de terminer. Mais il a autorisé et surveillé les entreprises suivantes, dont le produit a été en totalité ou en partie, suivant la nature des travaux et la teneur des autorisations, acquis au musée. Dans ces travaux, l'Académie retrouvera les noms des zélés collaborateurs volontaires que la mission et le service ont rencontrés dans la Régence, principalement parmi les officiers de la brigade d'occupation.

A Sfaks, et plus particulièrement à Sousse, les officiers du 4e tirailleurs, M. le commandant Privat et les lieutenants Hannezo et de Bray, ont exécuté des recherches importantes. A Sousse, la nécropole néopunique, sur laquelle est assis le camp, leur a fourni deux nouveaux vases intacts décorés d'inscriptions au pinceau et vingt-huit fragments du même genre. La nécropole romaine, le long de la route de Kairouan, leur a procuré, entre autres riches découvertes, celle d'un hypogée semblable à ceux qui y ont été déjà mis au jour, et dans lequel se sont trouvées plusieurs fresques en assez bon état relativement, portant des personnages et des inscriptions cu-

rieuses, et aussi d'autres inscriptions, entières ou en fragments, sur marbre ou stuc.

A l'Henchir Maatria, à Dougga, à Teboursouk, MM. le lieutenant Denis et le docteur Carton ont étudié les routes, ponts et aqueducs de cette région, et relevé un certain nombre d'inscriptions. De plus, ils ont fouillé la nécropole mégalithique de Teboursouk, dont les sépultures sont des cercles de pierre avec un ou plusieurs petits dolmens au milieu, déblayé le temple de Saturne à Dougga, découvert la dédicace qui le date, puisqu'il a été élevé pour le salut de Septime Sévère et de Clodius Albinus, et mis au jour un grand nombre de stèles votives; ils ont enfin dégagé le théâtre de cette même localité.

A l'Henchir Tinah et à Sfaks, M. le vicomte de Lespinasse-Langeac, suppléant du juge de paix, a mis au jour divers objets, parmi lesquels quelques inscriptions funéraires.

A Maktar, M. le contrôleur civil Bordier a exhumé des mines de la basilique contiguë à l'amphithéâtre quatre fragments d'une dédicace impériale, et un autel portant une dédicace en dix-huit lignes, fort intéressante; elle est faite à l'occasion d'un taurobole et d'un criobole, pour le salut d'un empereur dont le nom est martelé, et que M. Doublet conjecture être Élagabale.

Enfin M. Toutain, ancien attaché au service, membre de l'École de Rome, a dégagé, près de Tunis, au Djebel Bou-Kornin, un sanctuaire de Saturne, tout à fait semblable à ceux déjà explorés de Tounga, du Khangat el-Hadjadj et de Dougga, et qui a fourni quelques stèles votives et des centaines de fragments : le dieu porte ici l'épithète de Balcaranensis. Cette fouille est du domaine de l'École de Rome.

Algérie. — En Algérie, M. Gauckler a parcouru les provinces d'Alger et de Constantine et séjourné à Cherchel, dont il a étudié et publié en partie les antiquités, tant seul qu'en col-

laboration avec M. Waille, de l'École des lettres d'Alger. Il a préparé une fouille importante, qu'il exécutera dès que la saison le lui permettra.

On procédera également quand on le pourra, et peut-être dès cet automne, à l'enlèvement de ce qui reste de la mosaïque déjà célèbre qui existe aux Ouled-Agla et qui représente les transformations de Jupiter : elle doit prendre place à Constantine dans la salle du Conseil général.

Enfin, pour la première fois, on s'est occupé d'organiser sérieusement une collection d'art musulman, d'art industriel indigène et de monuments turcs et arabes. M. Marye a été spécialement chargé de cette tâche, des résultats de laquelle bénéficieront, non seulement le musée d'Alger, mais encore ceux de la métropole.

L'œuvre la plus pressée, celle qui nous est le plus instamment recommandée par M. le Ministre, étant la publication des musées africains, nous l'avons poussée aussi activement que possible. La première série des *Collections du musée Alaoui* approche de sa fin. Les *Musées d'Oran* et *de Constantine* sont à l'impression, et feront suite incessamment au *Musée d'Alger*, publié l'année dernière. Le catalogue général s'exécutera au fur et à mesure que chaque établissement sera logé et mis en ordre d'une manière définitive. Naturellement la première place revient, à tous égards, au musée du Bardo, et c'est son catalogue qui est en train pour le moment : j'en ai déjà exécuté une partie.

L'Académie, à cette occasion, entendra peut-être volontiers des nouvelles de ces établissements. Le musée d'Oran, sous la direction particulièrement dévouée de son conservateur, M. le commandant Demaeght, a reçu sa forme définitive et occupe un local magnifique, généreusement octroyé cette année par la ville, et qui suffira longtemps à ses besoins. Il s'est enrichi de quelques pierres, notamment de la célèbre inscription du

roi Masuna, insuffisamment conservée jusqu'ici à Lamoricière. Le musée d'Alger sera augmenté de la collection arabe qui se fait en ce moment. Le musée de Constantine a reçu, entre autres richesses, le produit d'une intéressante fouille faite à Collo, et particulièrement des vases à silhouette féminine tout à fait curieux.

Musée du Bardo. — Tant que des ressources nouvelles et plus abondantes ne seront pas mises à leur disposition, aucun des musées d'Algérie ne pourra approcher de celui du Bardo. J'ai tenu, avant de quitter Tunis, à en achever l'installation dans ses parties essentielles; mais, depuis cette époque, ni son enrichissement, ni la marche des travaux qu'il exige n'ont été ralentis. Tout vaste qu'est le palais de l'ancien Harem, le moment n'est pas loin où il sera rempli; un grand jardin avec un portique sont aménagés pour augmenter le local. La grande salle, qui a 260 mètres carrés et 300 mètres environ de surface murale utilisable, est pleine; ses neuf grandes vitrines sont au complet; 500 mètres carrés environ de mosaïques diverses, 50 statues ou grands fragments, près de 1,200 inscriptions, sans compter les autres objets, composent avec elle cette collection, qui n'a pas encore quatre ans de date.

Tels sont les résultats obtenus cette année par la mission du nord de l'Afrique, par le service tunisien des antiquités, qui en est une émanation, et par les collaborateurs volontaires qu'elle rencontre partout. Si l'on réfléchit que nous sommes loin d'être les seuls à travailler dans le même champ, que les Sociétés savantes du pays, que j'ai mission d'aider de toutes manières, agissent avec le zèle le plus louable, que l'École des lettres d'Alger a fait, de son côté, des fouilles et des travaux de la plus grande valeur, que le service des monuments historiques, à Tébessa principalement, a obtenu des résultats ma-

gnifiques, qu'enfin l'École de Rome a pris pied en Afrique par une entreprise réussie, on pensera sans doute que cette année 1891 a encore été heureuse pour l'archéologie française dans ce pays.

N° XXIX.

OBSERVATIONS DE M. DEVÉRIA SUR L'ÉCRITURE TURKE-ALTAÏQUE, LA STÈLE DE GUEUK TÉGHIN ET L'EMPLACEMENT DE KARAKOROUM, COMMUNIQUÉES PAR M. HAMY.

(SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 1891.)

Le 21 novembre 1890, une note de M. Devéria résumait ici les résultats des recherches archéologiques effectuées par les Russes en Sibérie et dans la Mongolie septentrionale. Cette note mentionnait la découverte, par M. Yadrintsoff, dans la région de l'Orkhoun, d'inscriptions jusqu'ici indéchiffrables appelées provisoirement tchoudiques ou runiques, analogues à celles qui, depuis l'année 1721, avaient été recueillies beaucoup plus à l'ouest, dans les parages de l'Irtisch, de l'Ob et de l'Iénisséi.

De l'examen de ces inscriptions en caractères inconnus, M. Devéria concluait, contrairement à l'avis de plusieurs savants étrangers, qu'elles ne pouvaient être l'œuvre d'aucune des peuplades qui ont successivement dominé dans cette région *postérieurement* à la fondation du khanat des Ouïgours en 744 de J.-C.

Une découverte récemment faite par M. Heikel, professeur à l'université de Helsingfors, semble devoir justifier cette présomption.

A une trentaine de kilomètres au sud du lac Ougheinor, c'est-à-dire dans la vallée de l'Orkhoun, où M. Yadrintsoff signalait l'an dernier tant de ruines intéressantes, M. Heikel a

découvert une stèle funéraire bilingue, comprenant à droite une ligne verticale en caractères tchoudo-runiques et à gauche une inscription chinoise datée de la vingtième année K'aï-yuan du règne de l'empereur Hiuan-tsong de la dynastie chinoise des T'ang, c'est-à-dire de l'an 732 de notre ère; elle a été gravée par ordre de la cour de Chine, à la mémoire du prince Gueuk Téghin, frère de Mékilien, khan des Turks Tou-Kiuè, qui régna de 716 à 731. Nous nous croyons donc autorisés désormais à penser que l'écriture tchoudo-runique des différentes inscriptions similaires découvertes successivement depuis l'année 1721 dans les vallées de l'Irtisch, de l'Ob et de l'Iénisséi était employée par les Turks Tou-Kiuè au commencement du VIIIe siècle (en 732), c'est-à-dire à une date antérieure de quelques années à la fondation du khanat des Ouïgours dans la vallée de l'Orkhoun, et que c'est à l'aide d'un dialecte turk oriental que devra être tenté le déchiffrement de cette écriture, qui semble pouvoir être désignée dorénavant sous le nom de *turke-altaïque,* du nom de la région dans laquelle on en a trouvé jusqu'ici le plus grand nombre de spécimens épigraphiques.

Nous ferons remarquer en même temps que les preuves de l'existence, en 732, chez les Turks Tou-Kiuè, d'un système graphique aussi complet que celui que révèlent les inscriptions dont il s'agit, pourraient détruire l'opinion selon laquelle il était admis que les Ouïgours avaient été, parmi les Turks, les premiers à posséder l'usage des lettres.

L'authenticité de la stèle de Gueuk Téghin ne saurait être mise en doute : ce monument est mentionné par les historiens chinois du VIIIe siècle et du XIIIe siècle.

D'après les documents historiques sur les Tou-Kiuè (Turks) traduits par Stanislas Julien, Gueuk Théghin, désigné parfois mais fautivement sous le nom de Gueuk Telo, était fils de Kout-

louk Khakan et frère du khan Mékilien. Lors de la conclusion de la paix, Gueuk Téghin avait reçu de l'empereur Hiuan-tsong le titre de *Sage prince de la droite* (Tso hien weng); il fit monter sur le trône son frère Mékilien en 716 et mourut en 731. Le Fils du ciel ordonna à deux hauts fonctionnaires d'aller, avec un décret muni du sceau impérial, porter des compliments de condoléance au grand Khan, frère du défunt, et d'offrir un sacrifice. Il ordonna également de graver une inscription de sa part sur la stèle placée devant le tombeau et de construire un temple sur le mur duquel on représenterait ses exploits guerriers. Le grand Khan Mékilien fut vivement touché à la vue de ce monument.

Telle est l'origine de la stèle funéraire découverte par M. Heikel. Les restes du tombeau de Gueuk Téghin avaient déjà été retrouvés et décrits, au XIIIe siècle, par un auteur tartare du nom de Ye-lu-tchou, dont l'ouvrage est écrit en chinois; ce qu'il en dit ajoute encore à l'importance de la découverte de M. Heikel, car Ye-lu-tchou nous indique à la fois la situation de la ville de Karakoroum et celle de l'ancienne capitale des Ouïgours du VIIIe siècle, par rapport à l'emplacement de cette stèle :

« A 70 li au nord-ouest de Karakoroum, dit l'écrivain tartare, on voit les vestiges de la ville et du palais des Pëk Khakhans (des Ouïgours?), et à 70 li au nord-est de Karakoroum se trouve la stèle qu'en l'an 732, l'empereur Hiuan-tsong ordonna d'ériger à la mémoire du prince turk Gueuk Téghin. »

Ces données nous fournissent un triangle isocèle renversé dont le sommet est occupé par l'ancienne Karakoroum des Mongols. Le calcul de la base de ce triangle nous donne une étendue d'une dizaine de lieues à compter entre l'emplacement de l'ancienne capitale des Ouïgours à l'ouest et la stèle de Gueuk Téghin à l'est.

On voit, d'après ces observations, combien sera utile la détermination précise du lieu où se trouve la stèle de Gueuk Téghin, puisqu'elle servira à nous faire mieux distinguer ce qui fut la capitale des Mongols de ce qui fut la capitale des Ouïgours.

Le compte rendu de la mission de M. Heikel est annoncé comme devant être publié dans le courant de l'hiver prochain. Ce sont vraisemblablement les découvertes de ce savant et celles de M. Yadrintsoff qui ont décidé l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg à organiser une expédition chargée d'explorer à tous les points de vue la contrée du haut Orkhoun, dans la Mongolie septentrionale, de visiter toutes les ruines de cette région et d'en rapporter le plus grand nombre possible de monuments, d'estampages et de photographies. Cette expédition, dont la direction est confiée à M. Radloff, est partie de Saint-Pétersbourg au mois de mai dernier; M. Radloff est accompagné de son fils, de M. Yadrintsoff, de M. Klements, connu par ses travaux archéologiques et géologiques dans la Sibérie méridionale, d'un topographe, d'un botaniste et d'interprètes chinois et mongols. L'Académie impériale a accordé 12,000 roubles pour couvrir les frais de cette expédition et a fourni tous les instruments nécessaires pour les observations astronomiques, météorologiques et autres.

Une autre mission, celle-ci composée de savants hongrois, va se diriger vers les mêmes points. Nous posséderons donc bientôt de nouveaux éléments d'études qui, si l'Académie le permet, feront l'objet de nouvelles communications de la part de M. Devéria.

N° XXX.

CONCILE DE TURIN OU CONCILE DE TOURS? PAR M. L'ABBÉ DUCHESNE.

(SÉANCE DU 16 OCTOBRE 1891.)

Les *libri canonum* des temps mérovingiens et les recueils postérieurs qui en dérivent nous ont conservé le texte d'un concile célébré à Turin pour le règlement de certaines affaires ecclésiastiques intéressant les églises des Gaules. La date de cette assemblée n'est pas marquée dans l'épître synodale; cependant il est possible d'affirmer qu'elle doit se placer entre 398 et 407. On n'a pas conservé non plus les noms des évêques qui siégèrent; l'épître synodale est adressée aux prélats *per Gallias et quinque provincias* par la *sancta synodus quæ convenit in urbe Taurinantium.*

M. Mommsen vient de rappeler l'attention sur ce concile. Dans une note insérée au dernier fascicule du *Neues Archiv* (t. XVII, p. 187), il émet l'opinion que nous avons affaire ici non pas à un concile de Turin, mais à un concile de Tours.

Ses arguments sont au nombre de deux. Le premier consiste en ceci : le nom de la cité de Tours est orthographié *Torini* ou *Turini* dans Ammien Marcellin, dans la chronique de Prosper et dans les meilleurs manuscrits de la *Notitia Galliarum.* Il a donc été facile à un collecteur de conciles de passer de *Turini* à *Taurini* et de transférer ainsi le concile des bords de la Loire au delà des Alpes.

Je reviendrai tout à l'heure sur l'invraisemblance d'un tel changement. En ce qui regarde l'orthographe, je me borne à faire remarquer que la différence de *Turini* à *Taurini* est considérable: d'abord parce que les deux syllabes *Tu* et *Tau* sont loin d'avoir la même prononciation; ensuite parce que, dans le nom latin de la ville de Tours, quelle que soit la seconde

voyelle, que l'on ait écrit *Turonos* ou *Turinos* ou *Turenos* (à l'accusatif pluriel), l'accent est toujours sur la première syllabe; de là vient l'orthographe latine *Turnos* et la forme française *Tours*. Au contraire, dans *Taurini*, l'accent est sur *ri* et non sur *Tau*. La ressemblance des deux noms est donc absolument superficielle; il n'y a rien à fonder là-dessus.

Le second argument de M. Mommsen est emprunté à l'histoire. Le synode, dit-il, est gallican, cela est clair. On y lit, au début : *Cum ad postulationem provinciarum Galliæ sacerdotum convenissemus ad Taurinantium civitatem.* Les affaires mentionnées dans son protocole intéressent les évêques d'Arles, de Vienne, de Marseille. On sait d'ailleurs que l'évêque de Tours Briccius y fut accusé et jugé. Un tel tribunal a-t-il pu se tenir en Italie?

Voilà toute la question. M. Mommsen pense qu'elle doit être résolue par la négative. Je suis d'un avis contraire, et voici pourquoi.

D'abord, de ce que les querelles ecclésiastiques portées devant un tribunal intéressent un pays déterminé, il ne s'ensuit nullement que ce tribunal siège dans le pays en question. Il suffit qu'il ait l'autorité nécessaire pour décider les cas qu'on lui soumet. Il nous reste des lettres pontificales du ve siècle, qui ne contiennent autre chose que des solutions relatives à des affaires ecclésiastiques de pays très éloignés de Rome.

A cela on pourrait objecter qu'il n'y a pas de parité entre la situation du pape et celle d'un concile italien; que si l'église romaine était une autorité supérieure relativement à l'épiscopat des Gaules, on n'en peut dire autant d'un synode quelconque d'évêques subalpins.

Considérons les choses de plus près.

Le synode réuni à Turin se distingue très clairement de l'épiscopat des Gaules : *Cum ad postulationem provinciarum Galliæ sacerdotum convenissemus.* On voit ici, d'un côté les prélats

des Gaules, de l'autre les évêques assemblés à leur demande. Qui sont ces évêques? Il est naturel de croire que ce sont ceux de la province ecclésiastique de Milan, qui comprenait alors toute l'Italie du Nord. Turin est dans cette province. Dans leur 5e canon, les pères du concile allèguent, pour justifier une mesure, *litteras venerabilis memoriæ Ambrosii episcopi vel Romanæ ecclesiæ sacerdotis dudum latas*. La priorité donnée ici à l'évêque de Milan sur le pape n'est pas de style romain; les évêques de la province milanaise sont entre eux; ni le pape ni aucun légat romain ne figure dans leur assemblée.

Nous avons donc affaire ici au concile de la province de Milan, réuni à Turin, à la demande de l'épiscopat des Gaules. Mais ce recours des prélats gallicans est-il un fait extraordinaire, isolé?

Au contraire, il est tout à fait conforme aux usages ecclésiastiques de l'époque. A ce moment, en effet, Milan était encore la capitale officielle de l'empire d'Occident, et cette situation durait depuis plus de cent ans. On sait que, dans ces anciens temps, la situation politique des grandes villes avait beaucoup d'influence sur le développement des rapports ecclésiastiques. L'évêque de Milan devint, à côté du pape, une autorité de premier ordre. En Afrique, trois conciles, tenus précisément vers le temps du concile de Turin, en 393, 397 et 401, s'adressent simultanément au pape et à l'évêque de Milan pour en obtenir une décision dans une importante question de discipline.

En Espagne, les Priscillianistes vont, dès l'année 380 à peu près, porter leur cause au pape Damase et à saint Ambroise. Longtemps après, le schisme causé en Espagne par la répression de cette hérésie ne s'apaisa qu'après que l'épiscopat espagnol eut réclamé par deux fois l'avis des évêques de Rome et de Milan. La dernière démarche fut faite au nom d'un concile de Tolède, réuni en 400.

Pour ce qui regarde la Gaule, nous voyons en 381 l'épiscopat de ce pays députer des légats au concile tenu à Aquilée sous la présidence de saint Ambroise. En 390, au moment où parvint à saint Ambroise la nouvelle du massacre de Thessalonique, il était entouré de son concile et ce concile avait été réuni *propter adventum Gallorum episcoporum*. La question qui amenait nos prélats était précisément l'une de celles qui furent examinées au concile de Turin, c'est-à-dire celle du schisme avec l'évêque de Trèves, Félix.

Ainsi, non seulement il n'y a pas lieu de s'étonner que des affaires gallicanes aient été portées devant un concile réuni dans la haute Italie, mais on peut saisir une connexion précise entre un synode présidé à Milan par saint Ambroise et celui que les documents les plus graves nous montrent réuni à Turin.

Je dis les documents les plus graves. En premier lieu il faut placer les *libri canonum* mérovingiens, qui tous dérivent des archives ecclésiastiques d'Arles et de recueils formés, M. Mommsen le reconnaît, vers la fin du ve siècle ou le commencement du suivant. Parmi ces livres, le plus ancien qui se soit conservé, le manuscrit de Corbie (*Par.* 12097), du vi^e^ siècle peu avancé, marque à deux endroits différents le titre : *De synodo Taurinate*. L'orthographe est la même dans les autres manuscrits. Le pape Zosime, dans des lettres écrites en 417 (Jaffé, 331, 334) parle du *Taurinense concilium*, de la *Taurinensis synodus*. Le concile de Riez, tenu en 439 dans la province d'Arles, se réfère à la *saluberrima Taurinatis synodi definitio*.

On ne saurait donc imaginer une tradition plus fortement et plus diversement attestée. Dans le système de M. Mommsen il faut admettre que le nom de Turin a été substitué à celui de Tours dans toutes les pièces que je viens d'énumérer, évidemment par le même faussaire, qui aura même pris soin d'employer tantôt l'ethnique *Taurinensis*, tantôt l'ethnique *Taurinas*.

Et pourquoi ce faux? Pourquoi, si le concile s'était réellement tenu à Tours, aurait-on voulu le transférer à Turin? Dans l'hypothèse que je combats, le changement se serait produit vers la fin du ve siècle. Mais alors les relations étaient changées. La province de Milan, diminuée par la création de celles de Ravenne et d'Aquilée, avait beaucoup perdu de son importance. Le prestige de la résidence impériale avait passé à Ravenne. Si les évêques des Gaules franchissaient les Alpes pour leurs affaires ecclésiastiques, ils poussaient jusqu'à Rome et s'adressaient directement au pape. Dans ces conditions, qui aurait songé à Turin et au synode milanais?

Il y avait d'autant plus lieu de laisser à Tours ce qui était à Tours que, précisément vers cette époque, au déclin du ve siècle, il se tenait dans la province de Tours trois conciles importants: ceux d'Angers en 453, de Tours en 461, de Vannes un peu plus tard. Le texte de ces trois conciles nous est parvenu dans un petit recueil formé vraisemblablement à Angers, par l'évêque Thalassius. Le faussaire de M. Mommsen devait trouver très naturel qu'un concile tenu une cinquantaine d'années plus tôt portât le titre de concile de Tours. Rien de ce côté ne sollicitait à changer le nom de cette cité.

En somme, l'hypothèse présentée par M. Mommsen ne me paraît pas fondée. Il n'y a pas, me semble-t-il, la moindre raison de s'étonner qu'un concile tenu à Turin ait été appelé, au début du ve siècle, à juger les querelles ecclésiastiques de la Gaule romaine.

N° XXXI.

UNE MONNAIE BYZANTINE INÉDITE PORTANT LES EFFIGIES DE L'EMPEREUR ICONOCLASTE THÉOPHILE, DE SA FEMME THÉODORA, DE SES TROIS PREMIÈRES FILLES, THÉCLA, ANNA, ANASTASIE, PAR M. GUSTAVE SCHLUMBERGER.

(SÉANCE DU 23 OCTOBRE 1891.)

Un des chapitres les plus compliqués et les plus obscurs de la numismatique byzantine est, certainement, celui qui concerne les monnaies de l'empereur iconoclaste Théophile et de sa famille. Fils de Michel II le Bègue et de sa première femme Thécla, associé à l'empire en 824, ce prince succéda à son père le 1er octobre 829. Le 5 juin suivant il épousait la Paphlagonienne Théodora, sortie victorieuse du concours des beautés réunies à Constantinople pour faciliter le choix du jeune souverain. Neuf ans après, en 839, Théodora donnait le jour à un fils qui fut associé par son père à l'empire et lui succéda sous le nom de Michel III dit *l'Ivrogne*. Outre ce fils, nous savons par les chroniqueurs que Théodora avait donné à son époux cinq filles. Syméon Magister cite ces princesses dans l'ordre suivant : Thécla, Anne ou Anna, Anastasie, Marie et Pulchérie[1]. Nous savons également que Thécla était l'aînée de toutes ces porphyrogénètes et qu'elle fut associée à son frère, lors de l'avènement de celui-ci, à la mort de leur père.

Théophile mourut le 20 janvier 842, ne laissant, d'après les chroniqueurs, d'autre fils que ce Michel, pour lors âgé d'environ six ans. Mais, comme le fait observer Sabatier à la

[1] Le *Continuateur anonyme de Théophane*, intervertissant l'ordre des deux dernières princesses, place Pulchérie avant Marie.

page 39 du tome Ier de son *Histoire de la monnaie byzantine*, ce fait ne paraît pas facilement conciliable avec les témoignages numismatiques de ce règne, où nous trouvons en assez grand nombre des monnaies à l'effigie de Théophile, au revers desquelles figurent, ou un auguste du nom de Constantin représenté seul, ou un Michel barbu en compagnie de ce même Constantin, deux princes sur lesquels l'histoire est muette et dont pourtant il faut tenir compte. Disons tout de suite que ce Michel inconnu et âgé ne peut en aucune manière être confondu avec le jeune Michel III, qui a succédé à son père Théophile, et qui est d'ailleurs représenté comme enfant sur les monnaies où il figure à côté de Théodora, sa mère et sa tutrice. «Il faut donc admettre, poursuit Sabatier, que, malgré le silence des historiens, Théophile, pendant son règne, s'est adjoint deux collègues qui ont joui des honneurs monétaires et qui tous deux, Constantin comme Michel, étaient probablement ses fils aînés, ou peut-être ses frères, ou enfin des membres de sa famille.»

A la suite de ces considérations, Sabatier classait les monnaies connues de Théophile dans l'ordre suivant : monnaies de Théophile seul, monnaies de Théophile avec un Michel inconnu et un Constantin également inconnu, monnaies de Théophile avec ce Constantin seul, monnaies de Théophile avec son fils Michel III.

Il faut aujourd'hui ajouter une cinquième classe aux quatre que je viens d'énumérer : c'est celle des monnaies de Théophile avec sa femme Théodora et ses trois premières filles, Thécla, Anna et Anastasie. Le Cabinet des médailles vient en effet d'acquérir un sou d'or inédit portant les effigies et les noms de ces cinq personnages. C'est cette pièce précieuse qui fait l'objet de la présente notification numismatique.

Le sou d'or du Cabinet des médailles, qui m'a été communiqué par M. Blanchet, présente au droit les effigies de Théo-

IMPRIMERIE NATIONALE.

phile, de sa femme Théodora placée à sa gauche, et de sa fille aînée Thécla, placée à sa droite. Les noms des trois personnages sont écrits en abrégé : ΘЄΚ' ΘЄΟΦ' ΘЄΟ'. Thécla est figurée comme une enfant très jeune, de dimensions bien moindres que sa mère.

Au revers, et c'est là le point le plus intéressant, figurent les deux petites porphyrogénètes Anna et Anastasie, représentées aussi comme de très jeunes enfants, sous leurs lourdes couronnes à pendeloques, et habillées de la robe à grands carreaux. Leurs noms figurent en toutes lettres **ANNA S** (pour **KAI**) **ANASTASIA**.

Ce sou d'or nous fournit plusieurs indications intéressantes. Et d'abord, puisque le futur Michel III ne s'y trouve point représenté, c'est qu'il n'était point encore de ce monde. En outre, nous voyons que trois au moins des sœurs de ce prince étaient ses aînées, puisque toutes trois sont représentées sur cette monnaie dont lui est absent. Nous le savions déjà pour Thécla; nous le savons maintenant d'une manière certaine pour Anna et Anastasie et l'ordre d'ancienneté indiqué par Syméon Magister pour toutes ces petites princesses semble bien être le véritable. Théophile ayant épousé Théodora en juin 830, la dernière de ses trois premières filles, Anastasie, ne peut vraisemblablement être née avant les derniers mois de 832, et c'est à partir de cette époque que ce sou d'or a pu être frappé. A ce moment, je le répète, la descendance de Théophile et de Théodora ne comprenait que ces trois princesses, puisqu'elles figurent seules avec leurs parents sur le sou d'or. Bien plus, il me paraît très vraisemblable qu'Anna et Anastasie devaient être jumelles, car dès l'année 833 une quatrième fille, Marie, était née à Théophile, puisque le chroniqueur Syméon Magister rappelle ce fait étrange que l'empereur fiança cette année même cette fille cadette au berceau à un de ses favoris, le bel Arménien Alexis Mousélé, qu'il com-

blait en même temps de titres et de dignités. A la rigueur les quatre petites princesses auraient pu se succéder de 830 à 833, mais il faudrait admettre quatre grossesses presque immédiatement consécutives.

Marie, quatrième fille de Théophile et de Théodora, étant née vraisemblablement dans les premiers mois de 833, la période dans laquelle l'impératrice aurait pu donner à son époux ce premier fils, qui serait le Constantin des médailles citées plus haut, se trouve réduite à l'espace qui va du commencement de 834 à 838, année précédant celle de la naissance du futur Michel III. Il faudrait admettre que dans cet espace de temps ce petit Constantin, passé sous silence par les historiens, aurait été mis au monde, associé à l'empire, puis serait mort avant la naissance de son frère Michel. Sans cela il figurerait à ses côtés sur les médailles. Mais il me paraît bien plus naturel de placer dans cet espace de temps la naissance de la cinquième fille, Pulchérie, et de chercher le Constantin des monnaies de Théophile parmi les frères ou les parents de ce dernier, plutôt que parmi ses fils inconnus, comme le voudrait Sabatier.

Quant au Michel barbu qui figure également sur diverses monnaies de Théophile, il est évident, je le répète, qu'il ne peut être ici question de Michel III, à peine âgé de six ans à la mort de son frère, ni d'un autre fils du même nom de cet empereur. Certainement ce Michel barbu était un frère ou un parent de Théophile.

Je n'ai plus qu'un mot à dire sur la date à laquelle le sou d'or du Cabinet des médailles a pu être frappé. Il est permis de préciser avec une rigueur presque mathématique. En effet, à supposer même qu'Anna et Anastasie aient été jumelles, cette monnaie ne peut avoir été frappée avant l'année 832; d'autre part, en 833, une quatrième fille Marie était née, et, si elle eût vécu au moment de la frappe de cette pièce, elle y

eût certainement figuré aussi. On peut donc fixer exactement l'émission de cette monnaie précieuse aux derniers mois de l'année 832 ou aux premiers mois de l'année suivante.

N° XXXII.

SUR UN MANUSCRIT NOUVEAU DU CHRONIQUEUR RICOBALDO DE FERRARE, PAR M. PAUL FABRE, MAÎTRE DE CONFÉRENCES À LA FACULTÉ DES LETTRES DE LILLE.

(SÉANCE DU 30 OCTOBRE 1891.)

Dans son *Histoire de Ravenne*, Girolamo Rossi, parvenu à la fin du XIIIe siècle, note «que vers ce temps-là Gervasius Ricobaldus de Ferrare, chanoine de Ravenne, écrivit à Ravenne une Histoire romaine, dont il fit ensuite un abrégé qui forme un traité distinct; comme dans cette histoire il traite particulièrement de l'église et de la ville de Ravenne, il donna à son livre le titre de *Pomerium* (ou mieux *Pomarium*) *Ravennatis ecclesiae*, le verger de l'église de Ravenne; l'œuvre est suivie d'un catalogue des archevêques de Ravenne, et la bibliothèque Vaticane en possède un exemplaire manuscrit.»

Girolamo Rossi écrivait à la fin du XVIe siècle. Ce fut seulement au XVIIIe siècle que Jean-Georges Eckhard en Allemagne (dans le 1er volume de son *Corpus historicum medii ævi*) et Muratori en Italie (au tome IX de ses *Scriptores rerum italicarum*), l'un en 1723, l'autre en 1727, donnèrent pour la première fois une édition partielle du *Pomerium* et de son Abrégé[1] : tous deux

[1] Eckhard s'est servi, pour le *Pomerium*, d'un manuscrit de la bibliothèque de Wolfenbuttel, qui avait autrefois appartenu à Schryver, et, pour l'Abrégé, d'un manuscrit de la bibliothèque royale de Berlin; quant à Muratori, il a donné, d'après un manuscrit de Modène (Estensis, IV. G. 6), des variantes au *Pomerium*. — Quant au manuscrit du *Pomerium* que Muratori, à la suite de Wharton, croyait entré au Vatican avec les autres manuscrits de Pétau, passés dans la

d'ailleurs déclaraient ignorer sur quels fondements Rossi avait joint au nom de Ricobaldus celui de Gervasius et avait fait de ce Gervasius Ricobaldus un chanoine de Ravenne.

Ce qui demeurait acquis, c'est que le *Pomerium* avait été écrit à Ravenne en 1297 par un certain Ricobaldo de Ferrare : l'auteur se nomme non seulement dans la préface, mais dans le corps de l'ouvrage, et plusieurs manuscrits, parmi les plus anciens[1], portent la mention suivante : « Le présent ouvrage a été fait en 1297, entre le mois de février et le mois de mai, par les soins de Ricobaldo de Ferrare, la seconde année du pontificat de Boniface VIII[2]. »

Mais, tandis qu'Eckhard pensait avoir retrouvé dans le second des traités publiés par lui l'Abrégé (*Epitome*) dont parlait Rossi, Muratori se montrait peu disposé à y voir une œuvre de Ricobaldo : il estimait plus sûr de l'attribuer à un anonyme, *tutius videtur hunc Anonymum potius quam Ricobaldum appellare*, et, de fait, il l'intitulait : *Ricobaldi Ferrariensis sive alterius anonymi scriptoris compilatio chronologica.* Il indiquait d'ailleurs dans sa préface les raisons pour lesquelles il lui paraissait difficile d'accepter l'opinion d'Eckhard : d'abord, les manuscrits qui nous ont conservé la *Compilatio* ne l'attribuent pas à Ricobaldo[3] ; puis, comment admettre que, dans la préface de ce traité, Ricobaldo, s'il en était l'auteur, ne fasse aucune mention de l'œuvre antérieure qu'il entreprend de résumer ? enfin, comme

Bibliothèque de la reine Christine, il figure à notre Bibliothèque nationale sous le n° 4911.

(1) Par exemple le ms. Vat. lat. 5989.

(2) La plupart des manuscrits du *Pomerium* renferment des continuations : les uns (et ce sont les plus nombreux) jusqu'à l'année 1298 (Estensis, IV. G. 6 ; Vat. lat. 3796 ; Vallicellanus D. 19, etc.), les autres jusqu'à l'année 1300 (Vat. lat. 5989 ; Vallicellanus D. 22), et même jusqu'à 1303 (Bibliothèque nationale, lat. 4911).

(3) C'est là une erreur matérielle de Muratori. Cf. mss. de la Laurentienne, *Santa Croce*, Plut. LXXXIII, 2, de l'Université de Padoue n° 1151, du chapitre de Vérone n° CCVIII, etc.

la *Compilatio* date au plus tôt de l'année 1314, cela supposerait que Ricobaldo l'a composée à un âge très avancé, puisque dans son *Pomerium* Ricobaldo invoque ses souvenirs personnels dès l'année 1251.

Dans son *Histoire de la littérature italienne,* Tiraboschi accepta d'autant plus volontiers les doutes de Muratori, que la mauvaise leçon du texte donné par Eckhard (leçon reproduite par Muratori) l'obligeait à reculer encore la date de naissance de Ricobaldo. Celui-ci nous raconte en effet, à propos des miracles opérés par saint Antoine de Padoue, qu'un soir de l'année M CC LXXXXIII, comme il était à vêpres dans l'église du saint, il lui fut donné d'assister à la guérison d'un sourd-muet; or, au lieu de M CC LXXXXIII, que portent les meilleurs manuscrits, Eckhard a imprimé M CC XLII.

Tiraboschi mentionne d'ailleurs, d'après Fabricius, trois autres ouvrages attribués à Ricobaldo : un *De origine urbium Italiae,* une *Descriptio provinciarum orbis* et un *Compendium historiae Romanae;* et il conjecture que seul le premier de ces traités constitue un ouvrage distinct : les deux autres ne seraient, d'après lui, que des extraits du *Pomerium.*

Ce qui est vrai, c'est que le *De origine urbium Italiae*[1] et la *Descriptio provinciarum orbis*[2] ne sont guère que la reproduction, plus ou moins amplifiée, du 5e livre du *Pomerium*, tandis que le *Compendium historiae Romanae* représente un traité, sinon indépendant, du moins nettement distinct du *Pomerium* de 1297.

Tel que nous l'a conservé un manuscrit du fonds Ottoboni à la bibliothèque Vaticane[3], ce *Compendium* nous apparaît comme

[1] A Venise, Marcienne, *classis* XXII, n° 13, du catalogue de Valentinelli. Cf. Muratori, *Scriptores rerum Italicarum*, t. XX, p. 867.

[2] A Padoue, bibliothèque de Saint-Jean *in Viridario*, Plut. XIX; à Parme, bibliothèque royale, IV, n° 115.

[3] Ms. 2073.

une édition nouvelle du *Pomerium* de 1297, édition fortement remaniée, très augmentée pour tout ce qui touche à l'histoire ancienne, et mise au courant, — c'est-à-dire continuée jusqu'à l'année 1306, date de la révolution qui plaça à Bologne le parti guelfe à la tête des affaires : *Mutatio rerum novarum in Bononia huic rei impedimento fuit.* Il n'a pas de préface qui lui soit propre ; il conserve encore la préface du *Pomerium,* bien qu'elle ne corresponde plus du tout à son ordonnance ni à ses divisions : c'est là comme un certificat d'origine, que confirme amplement le grand nombre des chapitres empruntés presque littéralement au *Pomerium.*

Mais ce *Compendium historiae Romanae* est-il bien de Ricobaldo? Ne serait-ce pas simplement un remaniement fait après sa mort et laissé sous son nom?

J'ai retrouvé à Poppi, dans la haute vallée de l'Arno, un manuscrit qui permettra, je l'espère, de fixer définitivement la plupart des points que nous venons de laisser en suspens. C'est un manuscrit en papier, du XIVe siècle, qui fait partie de la riche collection léguée en 1826 à la ville de Poppi par le comte Rilli-Orsini[1].

Ce manuscrit est un abrégé, fait en 1318, du *Compendium historiae Romanae* tel que nous le donne le manuscrit Ottoboni : *Excelsus Deus,* etc. Or il n'est pas douteux que cet abrégé ne soit de Ricobaldo lui-même. Dans la très intéressante préface qui ouvre le livre, nous retrouvons le Ricobaldo que nous connaissons par le *Pomerium* : ce sont les mêmes habitudes d'esprit, les mêmes préoccupations, et jusqu'aux mêmes tournures de phrase. Il se nomme d'ailleurs au commencement de l'ouvrage ; mais, par suite d'une très ancienne erreur de reliure,

[1] Je dois remercier ici tout particulièrement don Giuseppe Cipriani, le bibliothécaire, qui m'a ouvert sa maison et sa bibliothèque avec une rare courtoisie.

cet *incipit* se trouve figurer au feuillet qui porte le numéro xx[1]. Il est à croire qu'on n'a pas souvent feuilleté le volume, car le catalogue de la bibliothèque déclare la chronique anonyme.

L'auteur nous parle incidemment de son âge; il a, nous dit-il, soixante-treize ans sonnés, et cela concorde très bien avec le souvenir d'enfance que le *Pomerium* place en 1251. Au mois d'octobre de cette année-là, Ricobaldo avait vu venir à Ferrare le pape Innocent IV et il se rappelait l'avoir entendu prêcher le peuple de Ferrare; s'il avait dépassé soixante-treize ans en 1318, cela lui donnerait par conséquent à la date de 1251 un peu plus de six ans.

Dès lors disparaît l'objection de Muratori et de Tiraboschi, relative à l'âge de Ricobaldo; nous savons maintenant qu'il était né vers 1245 et qu'en 1318 il était encore de force à entreprendre lui-même un abrégé de son livre.

D'autre part, pour se convaincre que Ricobaldo est bien l'auteur du *Compendium historiae Romanae*, il suffit de rapprocher le texte du manuscrit de Poppi du texte contenu dans le manuscrit Ottoboni 2073. Ricobaldo annonce dans la préface du manuscrit de Poppi que le traité qui suit est l'abrégé de son grand ouvrage; or, ce traité est la réduction fidèle du *Compendium historiae Romanae* contenu dans le manuscrit Ottoboni; il n'y a par conséquent aucun doute que le *Compendium* en question ne doive être attribué à Ricobaldo.

Mais il y a plus. Le *Compendium* ne dépasse pas l'année 1306, tandis que l'Abrégé de Poppi poursuit jusqu'à l'année 1318. Or, depuis l'année 1306 jusqu'à l'année 1314, le manuscrit de Poppi ne fait guère que reproduire, avec de très petites différences de détail, le texte de la *Compilatio chronologica* dont Muratori contestait l'attribution à Ricobaldo.

[1] *Incipit liber Ricobaldi Ferrariensis de ystoria Romana et de aliis gestis compendio a mundi principio usque ad hec tempora.*

C'est donc bien Ricobaldo qui est l'auteur de cette compilation, ainsi que l'indiquaient certains manuscrits et ainsi qu'Eckhard l'avait affirmé.

En résumé, nous arrivons aux conclusions suivantes : Ricobaldo a donné en sa vie deux éditions assez différentes de son œuvre historique : la première en 1297, la seconde en 1306 ; et chaque fois il a lui-même écrit un abrégé de son livre. En 1314, il a fait la *Compilatio chronologica* qui dérive du *Pomerium* de 1297 ; en 1318, l'Abrégé de Poppi qui dérive du *Pomerium* de 1306, ou, pour mieux dire, du *Compendium historiae Romanae*.

Mais il ne faut pas oublier que chacun de ces abrégés a sa valeur propre, parce que chacun d'eux renferme en même temps une continuation originale. Muratori avait déjà noté la conscience avec laquelle travaillait Ricobaldo de Ferrare [1] et le perpétuel souci de la vérité dont il donne partout des preuves[2]. De pareilles qualités rendent particulièrement précieuses les parties de ses ouvrages où il nous a raconté les choses dont il a été lui-même le témoin, et c'est précisément le cas pour les derniers chapitres du manuscrit de Poppi, où Ricobaldo nous retrace les événements dont la haute Italie, et tout spécialement la Vénétie et la Romagne, ont été le théâtre entre 1314 et 1318. Ils méritent d'attirer l'attention de l'historien.

En voici la liste :

De Ugutione de Fazola;

De duobus regibus coronatis in Germania;

[1] Dans la préface de la *Compilatio chronologica*, il écrit : *Si erravi, veniam posco;* et il a toujours grand soin d'indiquer ses autorités et ses sources.

[2] Il nous dit encore dans la préface de l'Abrégé de Poppi : *Neque sompniavi que scripsi, neque didici ab hominibus confabulantibus in theatro*, et, après avoir cité ses sources pour les temps anciens, il parle de son expérience personnelle pour les choses *que me vivente sunt acta.*

De exercitu in Sicilia;

De morte Clementis pape;

De morte Filipi regis Francie;

De pugna confecta pro Monte Catino a Guelfis et Gybelinis in agro Lucensi;

De repulsa Ugutionis tunc duce Pisanorum;

De bello gesto inter Canem de la Scala et Paduanos;

De alia clade Paduanorum;

De oppressione Cremone;

Quomodo et quibus causis civitas Forlivium ad potestatem partis Gibeline pervenerit;

Quomodo Paduani superati sunt bello a Cane de la Scalla capitaneo populi Verone, vicario imperii in Verona et Vicentia, anno Domini M CCC XVIII°.

APPENDICE N° V.

RAPPORT

DE LA COMMISSION DES ÉCOLES D'ATHÈNES ET DE ROME SUR LES TRAVAUX DE CES DEUX ÉCOLES PENDANT LES ANNÉES 1890-1891, PAR M. GASTON BOISSIER.

(LU DANS LA SÉANCE DU 23 OCTOBRE 1891.)

MESSIEURS,

Cette année, des circonstances particulières ont un peu réduit le personnel des membres de l'École d'Athènes. MM. Legrand et Joubin représentent seuls la seconde et la troisième année; ils ont tous les deux adressé leurs mémoires à l'Académie.

M. Legrand, de troisième année, nous envoie une étude d'ensemble sur l'ancienne Trézène, dont il a exploré l'emplacement en 1890. Son travail se divise en deux parties. Dans la première, il s'occupe à retracer l'histoire de la cité depuis ses origines. Les textes relatifs aux plus anciennes périodes de cette histoire sont peu nombreux; le principal est un passage de Pausanias. M. Legrand essaye de l'éclaircir; il tâche de retrouver sous la légende quelques traits de la réalité. Dans cette recherche il fait preuve de savoir et de critique; il a aussi le mérite de se résigner à ignorer. Pour les périodes plus récentes, il n'y avait qu'à réunir les indications, assez rares, qui sont éparses chez les écrivains grecs. M. Legrand l'a fait avec soin et brièvement.

La seconde partie du mémoire est un compte rendu des fouilles. Elle se divise elle-même en trois chapitres : 1° Topographie ancienne de Trézène; 2° Palestre de Trézène; 3° Statue d'Hermès, trouvée à Damala. Dans aucun de ces trois chapitres, M. Legrand n'est de ceux qui se dissimulent à eux-mêmes ou qui cachent aux autres les lacunes de leurs connaissances. Il dit nettement ce qu'il croit savoir et non moins nettement ce qu'il ne sait pas. La topographie de Trézène reste fort obscure, et les fouilles n'ont pas donné tout ce qu'on aurait pu souhaiter. Mais ce n'est pas la faute de M. Legrand s'il n'a pu explorer la partie du sol où fut sans doute le centre de la ville, et si, dans le reste, les débris byzantins et phéniciens l'emportent de beaucoup sur les ruines anciennes. Il a relevé surtout avec grand soin tout ce qui reste d'une construction assez étendue dans laquelle on est amené à reconnaître une palestre. Un petit plan hors texte et un grand plan annexé au mémoire permettent de bien voir la disposition générale des ruines. Mais quand il s'agit d'arriver à l'interprétation de ces débris, à la reconstitution du monument dans son ensemble, les incertitudes recommencent; nous ne savons vraiment pas

assez la vie antique pour être affirmatifs; d'autant plus que les descriptions de Vitruve (et c'est une des conclusions du chapitre de M. Legrand) risqueraient certainement de nous égarer sur plus d'un point. Quant à la statue d'Hermès, aujourd'hui placée au musée d'Athènes, elle est fort intéressante et, bien que certains détails, comme la facture médiocre des draperies et la multitude des accessoires, trahissent une sorte de décadence, elle offre assez de ressemblances avec le Doryphore pour qu'on puisse y reconnaître une œuvre inspirée par le désir d'imiter l'art de Polyclète. M. Legrand, dans l'examen de cette statue, a fait preuve de beaucoup de goût et de bon sens.

Le mémoire se termine par un appendice qui renferme trente-quatre inscriptions inédites : l'une d'elles est la première inscription archaïque qu'on ait trouvée à Trézène; une autre, probablement du IVe siècle, nous apporte quelques renseignements intéressants (bien que n'étant pas entièrement nouveaux) sur la manière dont on consultait les oracles; d'autres enfin nous donnent quelques noms de magistrats, quelques indications sur la constitution de la ville, sur son histoire, sur sa topographie. Le commentaire de M. Legrand, sobre et précis, fait bien ressortir, sans l'exagérer, le genre d'intérêt de ces trouvailles.

M. André Joubin, de seconde année, a envoyé deux notices de nature différente. L'une est une étude d'art et d'archéologie, l'autre un travail d'épigraphie et d'histoire.

La notice archéologique a pour titre : *Remarques sur une série de lécythes trouvés dans la nécropole d'Érétrie*. C'est l'étude, faite sur place, d'une découverte intéressante pour l'histoire de la céramique grecque. La nécropole d'Érétrie offre ceci de particulier que le mobilier des tombeaux y est composé presque exclusivement de lécythes. On peut y suivre les transformations de cette variété de vases funéraires, depuis la fin du VIe siècle, où les figures noires, peintes sur le fond jaune de

la terre, appartiennent souvent à des sujets mythiques (Ulysse chez Circé, Ulysse et les Sirènes, Hercule et Atlas), jusque vers la moitié du IVe siècle, où les figures rouges sur fond noir ne présentent plus aucune différence avec la technique générale des autres vases peints. Entre ces deux époques extrêmes se développent successivement les deux séries céramiques auxquelles M. Joubin accorde, avec raison, une attention particulière. Ce sont d'abord les lécythes à fond couvert par un enduit jaunâtre : ils se trouvent là en grand nombre, ce qui achève de prouver que la fabrication n'en était pas du tout localisée à Locres, en Italie, comme on le croyait autrefois. Plusieurs de ces vases, dont trois portent la même acclamation : *Διφιλος καλος Μελανοπο*, montrent des essais de polychromie limitée par l'emploi du noir, du blanc, de plusieurs tons bruns et même parfois du jaune. Ces tons de sépia nous acheminent vers la polychromie complète, vers les couleurs éclatantes et variées que l'on observe ensuite sur les charmants lécythes à fond blanc, à partir de la seconde moitié du Ve siècle et pendant tout le commencement du IVe. La technique, le style, le choix des sujets, se portant de préférence vers les cérémonies funéraires et vers la mythologie spéciale de la Mort (barque de Charon, représentations d'Hypnos et de Thanatos), rappellent, sans aucune différence appréciable, les nombreux lécythes du même genre recueillis à Athènes. En se fondant sur l'étude de ces caractères, sur l'aspect de la terre cuite et en particulier sur la reproduction d'un type de Minerve qui se retrouve sur un bas-relief attique, M. Joubin n'a pas de peine à démontrer que les lécythes d'Érétrie ne sont pas le produit d'une fabrique locale. Si l'usage en est abondant et presque exclusif dans cette nécropole, cela prouve seulement la propagation des usages athéniens et des productions de l'industrie attique sur les côtes prochaines de l'île d'Eubée. Des photographies et des calques accompagnent le mémoire et plusieurs

dessins en couleur, exécutés par M. Louvet, architecte, second grand prix de Rome, donnent une idée exacte de la distribution des tons sur les vases.

L'autre mémoire envoyé par M. Joubin est intitulé : *Note sur une inscription de Cyzique, relative à la réparation de la ville et du port par Antonia Tryphaina.* Ce travail nous transporte en Asie, au Ier siècle de notre ère. Il nous fait connaître le rôle joué dans cette région, en faveur de l'influence romaine, par une femme de noble race, qui se trouvait être à la fois petite-fille de Marc Antoine, cousine de l'empereur Caligula, femme du roi de Thrace Cotys et descendante, par son père Polémon, roi de Pont, de Mithridate Eupator le Grand. Ce texte de trente-cinq lignes n'est pas étudié sur l'original, mais restitué d'après la transcription, souvent fautive, d'un copiste qui n'est pas épigraphiste de profession. Il y a eu là un utile exercice d'épigraphie dont un bon estampage permettra plus tard de contrôler rigoureusement les résultats. Dans les quelques pages historiques qui forment la conclusion du travail, l'auteur explique très judicieusement l'importance politique et commerciale de Cyzique, comme trait d'union entre les petits royaumes de la Thrace et de l'Asie antérieure, sur lesquels Rome exerçait une sorte de protectorat.

L'École de Rome, par sa composition même et la provenance des jeunes gens qui la recrutent, comporte des études très variées. Cette année, les quatre mémoires qu'elle nous adresse traitent des sujets très différents et qui se rapportent à des époques diverses. On y regrette l'absence de l'antiquité classique, dont l'École de Rome ne devrait pas se désintéresser; mais les premiers siècles du christianisme, le moyen âge et même les premières années des temps modernes y sont étudiés avec profit.

M. Jordan, membre libre de troisième année, ne s'est pas

cru dispensé de faire comme ses camarades, et de nous adresser un travail. Son mémoire n'est qu'une description matérielle, faite d'ailleurs avec soin, des volumes consacrés au pontificat de Clément IV dans la série des registres de la chancellerie papale. Plusieurs de ces volumes n'ont point de caractère officiel et sont la copie de recueils formés au XIII[e] siècle pour servir de modèles aux notaires et aux amis du beau langage. Le succès de ces recueils en a fait multiplier les copies. M. Jordan devra comparer celles du Vatican avec les exemplaires que possèdent différentes bibliothèques de l'Europe. Il lui faudra s'assurer si les rédacteurs de ces compilations ont travaillé sur d'autres documents que les registres officiels, actuellement conservés aux archives du Vatican. Cette comparaison, quel qu'en doive être le résultat, donnera un intérêt particulier à la publication des registres de Clément IV.

M. Guiraud, membre de seconde année, s'est occupé des problèmes abordés avec tant d'éclat par M. de Rossi. Son mémoire est intitulé : *Les lieux saints de Rome, étude sur le culte des martyrs et les pèlerinages à Rome.* L'auteur y suit le développement de ce culte, le prenant dès ses origines, montrant la haute vénération des fidèles pour les vertus de saint Pierre et de saint Paul, tous deux ensevelis dans la ville éternelle; il dit le soin pieux avec lequel on recueillait, malgré de graves périls, le corps, le sang des victimes de la foi; il montre le grand courant des pèlerinages se pressant vers les catacombes, saisies, fermées parfois par les empereurs païens, rouvertes quand vient la paix de l'Église. Bientôt se forment les *calendaria* contenant les listes des anniversaires que célèbrent les fidèles. Saint Damase recherche les corps saints soustraits, sous le règne de Dioclétien, aux violences de la persécution. Il en retrouve les sépultures murées, les désigne aux dévots visiteurs par des inscriptions en vers qu'il compose et qu'il fait

graver sur les tombeaux mêmes. L'affluence des pèlerins rend trop étroites les galeries des catacombes; dès le déclin du IVe siècle il en faut élargir les couloirs et les chapelles souterraines. Les parois de ces hypogées se couvrent de *graffiti*, de proscynèmes qui souvent contiennent des invocations aux martyrs dont on est venu saluer la sépulture. Voici les fêtes instituées en leur honneur, les vigiles de ces jours, les messes où sont invoqués les noms des saints les plus illustres, les panégyriques qui célèbrent leurs vertus et leur sacrifice, la description des riches basiliques qui leur sont consacrées. Ce long travail s'arrête à la fin du IVe siècle. Méthodiquement et clairement présenté, il fait honneur au savoir de M. Guiraud; il montre combien le jeune érudit a su profiter de son séjour à Rome, et l'étude approfondie qu'il a faite de ces vénérables monuments qui, avec les textes anciens, éclairent les premiers siècles de l'Église naissante.

Avec M. Enlart, nous descendons un peu plus bas dans l'histoire du christianisme. Il a étudié les *Origines bourguignonnes de l'architecture gothique en Italie*. La thèse de l'auteur est très neuve, et ses conclusions, si on doit tout à fait les admettre, sont très importantes. M. Enlart, en observant avec soin les églises gothiques italiennes, a été frappé des nombreux rapports que ces monuments présentent avec celles qui ont été bâties en Bourgogne au début de l'époque gothique. Or la plupart des plus anciens édifices gothiques de l'Italie sont l'œuvre de moines cisterciens, et cette remarque a fourni à M. Enlart le point de départ de l'intéressante étude à laquelle il s'est livré. C'est de France que sont parties les premières colonies cisterciennes, et, quoi qu'on en ait dit, les cisterciens n'avaient pas un style d'architecture qui leur fût propre. Ils bâtissaient comme on le faisait dans la province où leur ordre est né, c'est-à-dire conformément aux principes de l'école bourguignonne. Voilà, selon M. Enlart, ce qui ex-

plique les ressemblances si remarquables, quoique jusqu'ici fort peu remarquées, qui existent entre les premières églises gothiques de l'Italie et nos églises de la Bourgogne. Historiquement cette thèse paraît juste; elle le paraît plus encore, si on se place sur le terrain purement archéologique. Les constatations minutieuses auxquelles M. Enlart s'est livré, en relevant les plans et détails d'un grand nombre d'églises, la corroborent suffisamment pour qu'on puisse dès maintenant l'accepter dans son ensemble.

Toutes les conclusions de l'auteur sont-elles également fondées? N'a-t-il pas exagéré parfois l'influence cistercienne? N'a-t-il pas trop réduit la part d'initiative personnelle des artistes italiens? Il est difficile de le dire dès maintenant avec assurance, car son mémoire forme un travail étendu, et nous n'en avons encore que la première partie. Mais dès aujourd'hui on peut reconnaître que M. Enlart a entrepris une œuvre considérable, qu'il y a fait preuve d'une remarquable connaissance de l'architecture gothique en France et en Italie. Si l'on peut critiquer dans ce mémoire quelques négligences de style, l'omission de détails qui paraissent superflus à l'auteur parce qu'il connaît son sujet à merveille, mais qui n'en seraient pas moins fort utiles pour la parfaite intelligence de ses raisonnements, ce sont là de légers défauts faciles à corriger; ils ne doivent pas faire méconnaître le mérite d'une œuvre originale et ingénieuse, qui dénote un travail considérable, et qui mérite d'autant plus nos encouragements, qu'elle intéresse à un haut degré l'histoire même de notre architecture nationale.

Le sujet du mémoire de M. Rolland est emprunté à l'histoire diplomatique des derniers siècles. Cette histoire offre à nos futurs professeurs et érudits une matière féconde et attrayante. Ici la pénurie des documents n'est point à redouter. Les diplomates, ceux de l'Italie surtout, lors même qu'ils n'avaient pas de grandes affaires à traiter, tenaient à justifier

IMPRIMERIE NATIONALE.

l'utilité de leur fonction par une correspondance abondante. La difficulté consiste surtout dans l'appréciation de ces innombrables dépêches où l'on espère toujours découvrir les idées qui ont dirigé la politique générale, tandis qu'on n'y trouve souvent que les vues personnelles des négociateurs.

Le mémoire de M. Rolland est intitulé : *Histoire des négociations diplomatiques depuis le sac de Rome jusqu'à la paix de Cambrai, d'après les lettres et instructions du cardinal Salviati, légat en France de juin 1527 à août 1529, et les documents du temps.* Il règne un peu d'obscurité sur la manière dont M. Rolland a compris son sujet; nous ne voyons pas assez clairement s'il a voulu faire l'histoire des négociations qui amenèrent d'abord la délivrance du pape Clément VII, puis la paix de Cambrai, ou si son but spécial a été de nous faire connaître la part prise à ces négociations par le cardinal Giovanni Salviati. Dans le premier cas, on peut trouver que Salviati est un peu trop souvent en scène et qu'il joue dans le récit un rôle plus grand que dans l'histoire. Dans le second, nous aurions voulu plus de renseignements sur Salviati, sur son activité, sur les dépêches mêmes qu'il nous a laissées, et que M. Rolland indique bien sommairement dans une note, sans nous dire formellement si elles nous sont parvenues en original ou en copie. Dans tous les cas, il ne semble pas que les renseignements que M. Rolland a tirés de ces dépêches modifient notablement les idées courantes en ce qui concerne le caractère du pape Clément VII et la politique de Charles-Quint, de François Ier et de Henri VIII. La narration de M. Rolland est intéressante et indique un véritable sens historique; mais nous aurions pu nous rendre un compte plus exact de ce qu'il y a de nouveau dans son travail, s'il avait pris la peine de dresser la bibliographie de son sujet, d'indiquer ce qu'on avait fait avant lui et ce qu'il ajoute à l'œuvre de ses prédécesseurs.

Cet exposé rapide vous montre, Messieurs, qu'on n'a pas

moins travaillé cette année, à Athènes et à Rome, que les années précédentes. N'oublions pas d'ailleurs que les mémoires qui nous sont adressés ne représentent pas toute l'activité scientifique de nos deux écoles. Une partie de cette activité se dépense à d'autres travaux. L'étude des musées, l'exploration des archives, des bibliothèques, et les grandes publications qui en sont la suite, les voyages surtout, y prennent beaucoup de temps, et c'est du temps bien employé. M. Homolle nous a entretenus récemment des fouilles qu'ont entreprises cette année les membres de l'École d'Athènes et par lesquelles ils préludent à la grande exploration de Delphes, dont nous espérons de si beaux résultats pour la science. Nos élèves de Rome ont été jusqu'ici moins heureux que leurs camarades; sur le sol de l'Italie, qui a été tant de fois remué depuis le xve siècle, les découvertes sont plus rares; d'ailleurs les archéologues du pays semblent vouloir de plus en plus en garder le monopole. Mais nous avons l'Algérie et la Tunisie, des terres vierges qui commencent à peine à nous révéler leurs trésors. Depuis un an déjà l'École de Rome y entretient un de ses membres, et le succès de ces premiers travaux fait souhaiter qu'ils ne soient pas interrompus. Il faut que nos jeunes gens, au lieu de n'étudier l'antiquité que dans les livres ou sur des monuments dont le charme s'est un peu défloré, parce qu'ils ont été trop souvent décrits, aillent la surprendre dans des pays nouveaux, en rendant au jour des monuments ignorés; il faut qu'ils puissent connaître à leur tour ces émotions de la recherche, ces joies de la découverte, ces révélations qui viennent du contact immédiat avec le passé, enfin tout ce qui fait le véritable archéologue.

LIVRES OFFERTS.

SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE.

Sont offerts à l'Académie :

Note sur un portrait de Manuel Chrysoloras conservé au musée du Louvre, par M. H. Omont (Paris, in-8°, extrait de la *Revue des études grecques*);

Inventaire sommaire de la collection du Parlement conservée à la Bibliothèque nationale, par le même (Paris, 1891, in-8°, extrait de la *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*);

Catalogue de manuscrits avec miniatures, etc., faisant partie de la collection de M. L. G. (Paris, in-4°);

Le livre d'heures du pape Alexandre VI Borgia, par M. G. Pawlowski (Paris, in-4°, extrait de la *Gazette des beaux-arts*, 1er juin 1891);

Nos ancêtres, par Lucien Pascal (Nîmes, 1887, in-8°).

M. Barbier de Meynard présente à l'Académie un *Recueil de lettres arabes manuscrites*, publié par MM. O. Houdas et G. Delphin, 2e édition (Alger, 1891, gr. in-8°).

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de M. Houdas, professeur à l'École des langues orientales, et de M. Delphin, titulaire de la chaire publique d'Oran, un recueil de pièces manuscrites arabes que ces deux orientalistes exercés ont réunies en Algérie, en Tunisie et au Maroc.

« On sait quelles difficultés présente le déchiffrement de l'écriture arabe : à la concision inhérente à toute langue sémitique, à l'obscurité d'un alphabet qui est une sorte de sténographie, viennent s'ajouter l'ignorance du rédacteur ou du copiste, les négligences du style et de la main, les abréviations et toutes sortes d'autres causes d'hésitation et d'erreur. C'est donc avec une vive satisfaction que nos fonctionnaires algériens trouveront rassemblées en un seul volume plusieurs séries de pièces d'écriture et de style fort disparates, accompagnées d'un vocabulaire et de notes qui en aplanissent les plus grandes difficultés. Tel est le but pratique que les deux collaborateurs ont principalement poursuivi, et je suis heureux d'ajouter que, grâce à leur expérience, ils l'ont atteint par la voie la plus directe et la plus sûre. Mais leur ouvrage ne présente pas

seulement ce genre d'utilité pratique, il intéresse également les travaux de pure érudition par les secours qu'il offre au déchiffrement des documents scientifiques que renferment nos bibliothèques d'Europe et celles de l'Orient musulman. Bon nombre de ces documents, et ce ne sont ni les moins anciens ni les moins importants, appartiennent à l'écriture dite *maghrébine*, c'est-à-dire à l'arabe d'Afrique. Cette écriture très fine, très serrée et plus voisine du *coufique*, demande une étude particulière, un exercice persévérant; or il n'est pas une de ses complications qui ne se retrouve dans le formulaire de MM. Houdas et Delphin. C'est à ce titre surtout et comme un auxiliaire précieux des recherches paléographiques que je signale leur travail à l'attention de l'Académie. C'est un service de plus que ces maîtres distingués viennent de rendre aux études orientales, le seul que nous ayons à signaler ici et pour lequel nous devons les remercier, sans méconnaître toutefois les avantages que notre administration civile et militaire d'Algérie ne peut manquer d'en tirer.»

M. Delisle fait hommage des *Comptes rendus des échevins de Rouen*, publiés par M. J. Félix (Rouen, 1890, 2 vol. in-8° de la Société de l'histoire de Normandie).

«Il était d'usage à Rouen que, tous les trois ans, les échevins rendissent compte des actes de leur administration. Nous avons la collection de ces rapports pour la période comprise entre le milieu du XVIe siècle et la fin du XVIIe. M. Félix, conseiller à la cour de Rouen, a soigneusement recueilli ces documents, en y joignant une série de textes relatifs à l'élection des échevins depuis le commencement du XVe siècle. Ce recueil, très bien ordonné et précédé d'une intéressante introduction sur les vicissitudes des institutions municipales à Rouen, fait honneur à M. Félix; il forme deux volumes de la collection que publie la Société de l'histoire de Normandie et qui se compose aujourd'hui d'une quarantaine de volumes.»

M. Alexandre Bertrand offre à l'Académie un livre dont il est l'auteur.

«J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie la seconde édition, revue et remaniée, des leçons professées à l'école du Louvre en 1883-1884 sous ce titre : *Nos origines; la Gaule avant les Gaulois* (Paris, 1891, in-8°).

«Je me suis efforcé dans cette seconde édition d'exposer avec le plus de clarté et de précision possible les données acquises pour la solution de divers problèmes historiques intéressant notre pays. Je n'ai pas la prétention de présenter des solutions définitives. Sur plusieurs points j'ai cru toutefois devoir donner mon avis motivé et je me permets d'attirer l'attention de l'Académie sur trois questions qui m'ont particulièrement préoccupé :

« 1° La question de l'homme tertiaire. Après un mûr examen, je conclus à sa non-existence; cette conclusion me semble ressortir de l'étude consciencieuse des faits allégués en faveur de la thèse contraire.

« 2° Les Ligures et les Ibères ont occupé, bien avant les Celtes, des Pyrénées aux Alpes, les côtes de la Méditerranée. Je me suis demandé jusqu'où leur influence s'était étendue à l'intérieur du pays. Cette influence m'a paru très restreinte et je suis arrivé à la conviction que les Ligures, en particulier, n'avaient jamais pénétré dans le centre du pays; qu'originaires des contrées baignées par la Baltique et la mer du Nord, ils représentaient une première invasion des *Nortmans* dont les établissements les plus sérieux dans le sud avaient été, comme ceux de leurs successeurs, des établissements fondés en Italie et en Sicile. Sur nos côtes, ils n'avaient guère joué un autre rôle que celui de pirates. La civilisation gauloise ne leur doit rien.

« 3° Enfin, bien que n'ayant pas encore abordé la question *celtique* proprement dite, je professe, dans le volume actuellement offert au public, sur l'époque où les Celtes ont fait leur apparition sur la rive gauche du Rhin, la même doctrine que mon éminent confrère M. d'Arbois de Jubainville. Les Celtes sont pour moi comme pour lui des tard-venus en Gaule, le VIe ou le VIIe siècle devant être considéré comme marquant le début de leurs tentatives de colonisation des contrées orientales du pays, le IVe siècle seulement datant l'ère de leur domination sur les Ligures et les Ibères, leur prise de possession des contrées de l'Ouest étant peut-être encore plus tardive.

« Cette manière de voir renverse bien des idées préconçues. Nous livrons nos conjectures à la discussion de ceux que ces problèmes intéressent. Nous croyons qu'elles méritent un examen sérieux. »

M. Alexandre Bertrand présente ensuite, au nom de l'auteur, deux ouvrages de M. le marquis de Nadaillac, correspondant de l'Académie :

« J'ai l'honneur de faire hommage à l'Académie d'un nouveau travail de M. le marquis de Nadaillac, intitulé : *Le progrès de l'anthropologie* (Paris, 1891, in-8°, extrait du *Correspondant*).

« M. le marquis de Nadaillac y analyse avec sa précision, sa clarté ordinaire, les doctrines transformistes et plus spécialement les idées de Darwin et de son école. Il les discute et en montre les points faibles. Une grande réserve lui paraît obligatoire au sujet de ces hypothèses au moins très controversables. Ce travail s'adresserait peut-être mieux à l'Académie des sciences qu'à l'Académie des inscriptions. Toutefois l'influence des doctrines transformistes pouvant n'être pas sans action sur la solution

de nombreuses questions relevant des études de l'Académie, nos confrères liront certainement avec profit la consciencieuse étude de M. le marquis de Nadaillac et je me fais un plaisir de leur recommander ce nouvel opuscule de notre correspondant.

« Un autre article du même auteur mérite au même titre d'attirer votre attention. Cet article a pour titre : *Les plus anciens vestiges de l'homme en Amérique* (Bruxelles, 1891, in-8°, extrait de la *Revue des questions scientifiques*).

« Cette question des origines de l'espèce humaine touche au grave problème du monogénisme et du polygénisme. Tous les éléments pouvant concourir à une solution définitive sont utiles à recueillir. C'est à ce titre que nous recommandons ce second travail comme le premier à l'attention bienveillante de nos confrères. »

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE.

Sont offerts :

Rapport de M. Héron de Villefosse sur les découvertes faites au Maroc et principalement à Volubilis par M. de la Martinière (Paris, 1891, in-8°, extrait du *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*);

Il processo del diavolo ad Issime nella valle di Gressoney, publié par MM. A. Fabretti, correspondant de l'Institut, et P. Vayra (Turin, 1891, in-8°);

Géographie historique de la Vasconie espagnole jusqu'à la fin de la domination romaine, par M. J.-F. Bladé, correspondant de l'Institut (Auch, 1891, in-8°, extrait de la *Revue de Gascogne*);

Annales du Musée Guimet. Tome XVIII. *Avadâna-Çataka, cent légendes (bouddhiques)*, traduites du sanskrit par M. Léon Feer, de la Bibliothèque nationale (Paris, 1891, in-4°);

Mémoires et comptes rendus de la Société royale du Canada pour l'année 1890, tome VIII (Montréal, 1891, in-4°);

Annales de la Société d'émulation du département des Vosges, 1891 (Épinal et Paris, 1891, in-8°);

Tables alphabétiques des matières et des noms d'auteurs contenus dans les ouvrages publiés par la Société d'émulation des Vosges de 1825 à 1850, dressées par M. C. Claudot, bibliothécaire de cette société (Épinal et Paris, 1891, in-8°);

Souvenirs et vestiges de l'ordre de Malte subsistant encore à Paris, par M. Léon de la Brière (Évreux, 1891, in-8°).

M. Delisle offre le *Livret de l'École des chartes, 1821-1891*, publié par la Société de l'École des chartes, nouvelle édition, refondue, etc. (Paris, 1891, in-18).

«Ce volume contient l'histoire de l'école, la réunion de tous les documents officiels concernant cette institution, placée sous le patronage de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, la liste des élèves sortis de l'école, et une bibliographie des thèses qui ont été présentées et soutenues depuis 1849 pour l'obtention du diplôme d'archiviste-paléographe.»

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Clément Pallu de Lessert, un mémoire intitulé: *Nouvelles observations sur les assemblées provinciales et le culte provincial dans l'Afrique romaine* (Paris, 1891, in-8°).

«Dans un précédent travail, publié en 1884, l'auteur avait constaté en Afrique, comme dans tout le reste de l'empire, l'existence d'assemblées périodiques de délégués provinciaux; il avait admis l'organisation d'un culte provincial ayant pour objet la déesse Rome et Auguste. Des travaux plus récents, de nouvelles et heureuses découvertes, des études plus approfondies le mettent aujourd'hui plus à l'aise pour rectifier ou compléter ses premières observations. Il ne croit plus que les provinces africaines aient connu le culte de Rome et d'Auguste; à son avis, ce culte était remplacé en Afrique par celui des *divi*. Un document nouveau, les actes du martyre de saint Fabius, le *vexillifer* de Césarée, apporte à cette opinion un témoignage précieux, au moins en ce qui concerne la Maurétanie Césarienne; le même document permet de supposer que dans cette province la réunion du *concilium* avait lieu dans la seconde moitié de juillet.

«La seconde partie de ce mémoire contient l'énumération complète des textes qui ont conservé le souvenir des assemblées provinciales et du culte provincial en Afrique. Un chapitre spécial est consacré aux quatre colonies cirtéennes, petite confédération qui avait une constitution particulière avec un sénat et des magistrats distincts de ceux placés à la tête de chaque colonie. A proprement parler, on n'y trouve aucune mention du *concilium*, mais M. Pallu de Lessert a été amené à penser, en étudiant les textes épigraphiques, que le sénat de la confédération cirtéenne, véritable parlement, tenait lieu de l'assemblée des provinces ordinaires.»

SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE.

M. Schlumberger fait hommage à l'Académie, au nom de M. Louis Cloquet, secrétaire de la *Revue de l'art chrétien*, des trois premiers fasci-

cules de l'année 1891 de cette publication (t. II de la 4e série, XLIe de la collection; Paris, in-4°).

«Les savants rédacteurs de ce périodique n'ont rien négligé pour faire des volumes de cette 4e série une des plus importantes et des meilleures revues consacrées en Europe à l'étude de l'art chrétien. Ils se sont assuré la collaboration des archéologues les plus éminents. Les trois livraisons que j'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie sont une preuve éclatante de ce que j'avance. Leur contenu mérite toute la bienveillante attention de ceux qui s'intéressent aux questions si multiples de cette branche de l'archéologie.

«Parmi les principaux articles, je citerai en première ligne les deux premiers chapitres d'une très importante étude de M. le Dr Mordtmann sur la topographie de Constantinople aux diverses époques de l'histoire byzantine. Depuis plus de trente années M. Mordtmann a parcouru dans tous les sens les quartiers même les plus éloignés de l'ancienne Byzance. Il a étudié à fond les ruines si nombreuses, mais si peu apparentes, dispersées sur cet immense espace. J'ai pu le voir à l'œuvre et apprécier l'étendue de ses connaissances. Son mémoire est un puissant effort pour tenter de reconstituer enfin cette Constantinople des *basileis* byzantins, presque si complètement effacée de la surface du sol. A ce travail est annexé un plan de la Byzance médiévale dressé jadis par M. le Dr Mordtmann aux frais et sous les auspices de notre si regretté confrère Riant et qui devait paraître dans le 3e volume des *Archives de l'Orient latin*. Ce plan constitue un progrès considérable sur tous ceux qui ont été dressés jusqu'ici.

«Dans la seconde livraison, un article de M. Müntz traite des arts à la cour des papes et en particulier des fondations de Grégoire IX à Avignon et dans le comtat Venaissin. Un autre, de M. de Mély, est consacré à l'étude des vêtements de saint Thomas de Canteloup à Lisieux. M. l'abbé J. Laroche a traité de l'iconographie de saint Nicolas, dont il prépare une vie.

«Mgr Barbier de Montault poursuit sa revue des inventaires et le P. Delattre étudie les lampes chrétiennes retrouvées en Tunisie.

«De très nombreux articles bibliographiques, le dépouillement d'une foule de périodiques, le compte rendu détaillé des travaux des principales sociétés savantes tiennent comme toujours une place importante dans ces trois fascicules.»

M. Anatole de Barthélemy offre deux ouvrages de la part des auteurs:

1° *Sépulture gauloise de Saint-Jean-sur-Tourbe* (*Marne*), par le baron

J. de Baye (Paris, 1891, in-8°, extrait du *Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques*).

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de M. Joseph de Baye, une note sur des objets de l'époque gauloise, recueillis dans une tombe fouillée au lieu dit le Jardinet, commune de Saint-Jean-sur-Tourbe (Marne). Cette sépulture contenait deux inhumations superposées : dans la couche supérieure, des squelettes accompagnés de torques, de bracelets et d'une lance en fer; dans la couche inférieure, un seul squelette avec un mobilier funéraire plus riche, des boucles d'oreilles, des fibules, un bracelet, le tout en bronze; un bracelet composé d'un fil de bronze dans lequel sont enfilés neuf grains d'ambre; enfin un torques auquel étaient suspendus plusieurs objets tels que coquillages, défense de sanglier, perles en verre et en corail et enfin, fait nouveau en Champagne, une petite statuette ithyphallique analogue à celles qui ont été signalées en Lorraine, en Hongrie et dans le Caucase. »

2° *Le livre du changeur Duhamel*, par M. J.-Adrien Blanchet (Paris, 1891, in-8°, extrait de la *Revue numismatique*).

« La dissertation dont M. Blanchet fait hommage a pour but de décrire un manuscrit du premier quart du XVIe siècle, récemment acquis par la Bibliothèque nationale. On connaît déjà plusieurs des livres rédigés par les changeurs pour les guider dans l'exercice de leur profession. Quelques-uns présentent des dessins plus ou moins exacts des pièces mentionnées. Dans le manuscrit de N. Duhamel, les monnaies ne sont pas dessinées, mais estampées sur les originaux, ainsi qu'on le voit dans les registres de la cour des monnaies du Dauphiné : on est donc certain d'avoir sous les yeux la représentation de monnaies ayant existé. Cette observation est importante, puisque, dans le recueil en question, on remarque des pièces inédites jusqu'à ce jour et de nombreuses variétés non signalées encore.

« Le livre de Duhamel fait connaître des monnaies des différents États de l'Europe, ainsi que la valeur attribuée à chacune d'elles dans le commerce. Le commentaire de M. Blanchet est très complet. Il reste à trouver où le changeur Duhamel était établi; bien qu'il donne son blason, les recherches ont été jusqu'ici sans résultat : aucune famille parisienne ne porte son écusson et il serait peut-être à propos de chercher en Artois ou en Flandre. »

M. Saglio a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de l'auteur, M. L.-A. Milani, directeur du musée archéologique de Florence, une savante étude

publiée dans la *Rivista italiana di numismatica* et dont il a été fait un tirage à part à un petit nombre d'exemplaires : *Aes rude, signatum e grave, rinvenuto alla Bruna presso Spoleto* (Milan, 1891, in-8°).

« Le sujet de cette publication est la découverte faite au printemps de 1890, près de Spolète, au lieu appelé la Bruna, d'un trésor contenant une pièce d'*æs rude*, huit pièces d'*æs signatum* et huit pièces d'*æs grave*. L'époque à laquelle appartient le dépôt est déterminée par la présence d'as au type de la tête d'Apollon, de style alexandrin; il est donc postérieur au temps où l'influence grecque s'est étendue sur le Latium et sur la Campanie. Ces pièces à la tête d'Apollon et celles qui portent la tête d'Hercule coiffé de la peau de lion appartiennent à la série des monnaies avec le nom ROMANO, frappées par les généraux romains, en vertu de leur *imperium*, en Campanie, alors qu'ils commençaient à y être maîtres (de 338 à 318 avant Jésus-Christ). MM. Charles Lenormant et de Witte, d'autres après eux, avaient déjà remarqué que dans l'exécution des as au premier aspect les plus grossiers, on reconnaît avec un peu d'attention la main d'artistes expérimentés et, pour parler exactement, d'artistes grecs de la plus belle période. M. Milani a fait au sujet du trésor de la Bruna des remarques semblables, plus précises. Il fait observer que la tête d'Apollon répétée au droit et au revers de l'*æs grave* et les types figurés au revers des sous-multiples de la même série ont un rapport certain avec les monnaies de la Campanie et de l'Apulie. La lettre S, que l'on voit sur l'exemplaire bien connu conservé au musée Kircher, et pour laquelle on a cherché diverses explications, serait la première lettre du nom de Suessa Aurunca, unique colonie latine dont le nom commence ainsi, parmi celles de la Campanie; elle fut pour les Romains le poste de défense qui leur assura la possession de cette province. Elle se donna à eux en 344 et devint la capitale des Aurunci ou Ausonii, après la destruction d'Aurunca, en 337. Colonisée par les Romains en 313, elle frappa une monnaie d'argent avec l'inscription latine SVESANO, en suivant le système romano-campanien. Là fut le principal, sinon l'unique atelier monétaire romano-campanien avant la conquête de Capoue.

« A cet atelier et à l'époque des guerres samnites appartient une deuxième série de l'*æs grave*, représentée dans le trésor de la Bruna, celle qui porte au droit la tête de Janus imberbe et au revers celle de Mercure. Les types de toute la série (*as, semis, triens, quadrans, sextans, uncia, semuncia*) sont expliqués par M. Milani, ceux de l'as comme appartenant à l'ancienne religion romaine, ceux des dérivés sont mis en rapport avec l'histoire et la religion de la Campanie. Je n'entrerai pas dans le détail de

ces rapprochements très ingénieux. D'ailleurs l'auteur se réserve d'en donner bientôt plus amplement les raisons dans un ouvrage depuis longtemps en préparation sur la religion et la mythologie des Étrusques.

«Il est plus remarquable encore de voir comment le même procédé de démonstration s'applique aux grands lingots quadrilatères qui constituent la série de l'*æs signatum*. On n'avait pas encore essayé d'en expliquer les types, si ce n'est celui de l'éléphant, dans lequel on avait facilement reconnu une allusion à la défaite de Pyrrhus. M. Mommsen avait bien vu que leur style ne dénote pas une très haute antiquité et que leur date doit être avancée jusqu'à l'époque du perfectionnement de l'art monétaire en Grèce. C'est tout ce qu'on en savait dire. M. Milani, prenant ces types un à un, les a encore mis en relation avec des faits dont la date correspond à celle de leur émission, et ainsi il a pu établir que les plus anciennes monnaies romaines sont les plus fidèles témoins de l'histoire religieuse, militaire, politique et civile, qu'elles peuvent servir à commenter les récits des annalistes et les traditions poétiques, les rectifier au besoin et les compléter quelquefois.

«On voit de quel intérêt est cette étude pour la science numismatique et pour l'histoire en général.»

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom de l'auteur, M. A. Papier, président de l'Académie d'Hippone, un volume intitulé : *Lettres sur Hippone* (Bône, 1887, in-8°, avec un album de 42 planches).

«Sous une forme dépouillée de tout appareil scientifique, M. Papier promène son lecteur au milieu des ruines de l'antique Hippone; il en évoque les souvenirs et rappelle les découvertes archéologiques faites sur l'emplacement de la vieille cité. Rien n'est oublié dans ce relevé méthodique, ni les circonstances des trouvailles, ni la description des monuments, ni l'interprétation souvent difficile des sujets représentés ou des inscriptions. Personne ne pouvait mieux que M. Papier entreprendre cet intéressant travail et le mener à bonne fin, puisqu'il habite Bône depuis de nombreuses années et qu'il est l'un des fondateurs et actuellement le Président de l'Académie d'Hippone. Il a vu sortir de terre la plupart des pierres dont il parle; il les a sauvées presque toutes d'une destruction certaine et, après en avoir assuré la conservation, il a su en démontrer l'intérêt. L'album de quarante-deux planches qui accompagne le texte contient de précieuses et fidèles représentations. On y trouve d'anciens dessins de plusieurs édifices aujourd'hui disparus, divers aspects et plans des citernes antiques et des aqueducs romains, une image fidèle de la grande mosaïque des Néréides aujourd'hui détruite, de nombreuses

lampes, des poteries, des bronzes, des stèles funéraires d'un caractère tout particulier. Quiconque voudra désormais connaître l'histoire d'Hippone devra consulter ce volume où se trouvent réunis tant d'utiles renseignements. »

M. Delisle présente à l'Académie *La rivalité des familles de Rye et de Granvelle au sujet de l'archevêché de Besançon, 1544-1586*, par M. Auguste Castan, notre correspondant (Besançon, 1891, in-8°, extrait des *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*).

« Ce mémoire, qui éclaircit plusieurs points d'histoire politique et ecclésiastique, est composé avec l'érudition, la critique et la finesse dont notre savant correspondant nous a donné tant de preuves en traitant diverses questions d'art et d'archéologie. On y trouve des renseignements nouveaux et piquants pour la biographie de quelques notables personnages de la Franche-Comté au xvie siècle. »

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE.

Sont offerts :

Società reale di Napoli. Atti della Reale Accademia di archeologia, lettere e belle arti, vol. XV, 1890 (Naples, 1891, in-4°);

Mémoires de la Société archéologique de Rambouillet, t. IX, 1889-1890 (Rambouillet, 1891, in-8°).

Le Président fait hommage des *Procès-verbaux sommaires du Congrès international des sciences ethnographiques*, qu'il a présidé à Paris en 1889 (Paris, 1890, in-8°).

Le Président dépose, en outre, sur le bureau une brochure contenant deux articles dont il est l'auteur, intitulés : 1° *La double paire de mains ou le double sixième multiple;* 2° *U-an-tim, « créance », idéogramme de l'Assyrien.*

SÉANCE DU 2 OCTOBRE.

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le 3e fascicule des *Comptes rendus des séances* de l'Académie pendant l'année 1891, mai-juin (Paris, 1891, in-8°).

Sont encore offerts :

Despatches of Michele Suriano and Marc'Antonio Barbaro, Venetian ambassadors at the court of France, 1560-1563, ouvrage édité par sir Henry Layard, associé de l'Institut de France, formant le tome VI des *Publications of the Huguenot Society of London* (Lymington, 1891, in-4°);

The Huguenot Society of London, règlements et liste des membres de cette Société (Londres, 1891, in-8°);

Sulla condizione degli Ebrei in Perugia dal XIII al XVII secolo, documents édités par M. Ariodante Fabretti, correspondant de l'Institut (Turin, 1891, in-12).

SÉANCE DU 9 OCTOBRE.

Sont offerts :

Sur une médaille d'argent de la Bibliothèque nationale, par M. Edm. Le Blant, membre de l'Institut (Paris, 1891, in-8°, extrait de la *Revue numismatique*);

Les forgerons d'Horus, par M. G. Maspero, membre de l'Institut (Paris, 1891, in-8°, extrait de l'*Anthropologie*, juillet-août, n° 4);

La charte d'Alaon et ses neuf confirmations, par M. J.-F. Bladé, correspondant de l'Institut (Agen, 1891, in-8°);

Les manuscrits grecs de la Bibliothèque capitulaire et de la Bibliothèque communale de Vérone, par M. H. Omont (Leipzig, 1891, in-8°, extrait du *Centralblatt für Bibliothekswesen*).

Le PRÉSIDENT présente, de la part de l'auteur, *L'ère des Arsacides en 248 avant J.-C. selon les inscriptions cunéiformes*, par M. A. Terrien de Lacouperie (Louvain, 1891, in-8°, extrait du *Muséon*).

SÉANCE DU 16 OCTOBRE.

M. MASPERO offre deux ouvrages de la part des auteurs :

1° *Géographie ancienne de la basse Égypte*, par le vicomte Jacques de Rougé (Paris, 1891, in-8°).

« Les grands traits de la géographie ancienne de la haute Égypte sont fixés depuis longtemps; il n'en est pas de même pour la basse Égypte. Les changements survenus depuis l'antiquité et dans l'antiquité même au cours des canaux, la disparition de l'un au moins des grands bras du Nil, ont si fortement changé l'aspect du sol, qu'il devient fort difficile d'y reconnaître les délimitations des nomes et l'emplacement des villes mentionnés sur les inscriptions et dans les textes classiques. M. J. de Rougé, qui avait déjà contribué grandement, il y a une vingtaine d'années, à éclaircir les faits les plus obscurs de la géographie du Saïd, a voulu montrer quel est, en l'état actuel, l'état de nos connaissances dans le Delta. Il a pris pour point de départ les travaux de Robiou et surtout ceux de Brugsch, et, s'aidant des fouilles exécutées sur différents points

par la société anglaise de l'*Egypt Exploration Fund*, il a examiné tour à tour les témoignages égyptiens, classiques ou même arabes, qui se rapportent à chaque nome. Il a joint aux textes apportés par ses devanciers des renseignements nouveaux puisés aux sources coptes, et il a réussi à présenter un tableau clair et précis de la géographie du Delta aux temps gréco-romains. Quelques-uns des résultats auxquels il est arrivé ne sont encore que des conjectures sur la valeur desquelles les travaux ultérieurs décideront; mais beaucoup de faits nouveaux ressortent avec certitude de l'examen auquel il s'est livré, et demeureront acquis à la science. L'Académie sait mieux que personne à quelle école M. J. de Rougé s'est formé et ne s'étonnera pas de retrouver dans l'œuvre du fils la sûreté de méthode et la netteté d'exposition qui caractérisaient le père.»

2° *De l'Équateur à la Méditerranée. Le Nil, le Soudan, l'Égypte*, par M. A. Chélu (Paris, 1891, grand in-8° avec nombreuses cartes).

«M. Chélu est ingénieur et apporte à l'étude du Nil une compétence technique qui lui permet d'expliquer avec certitude au lecteur bien des phénomènes mal compris ou mal vus par les voyageurs ordinaires; il est de plus parent éloigné de Mariette et il a puisé dans le commerce de ce grand savant les connaissances d'archéologie égyptienne qui manquent trop souvent aux ingénieurs de profession. Il prend le Nil à sa naissance, le suit jusqu'à la Méditerranée, et en explique le régime non pas d'après le témoignage des autres, mais en grande partie d'après ses observations personnelles : il a passé à Khartoum et dans la haute Nubie de longs mois, pendant lesquels il a suivi jour par jour les mouvements du fleuve et noté leurs conséquences sur les pays environnants. Attaché ensuite au service des Domaines de l'État, puis aux irrigations et à la comptabilité des ministères égyptiens, il a pu étudier sur le vif l'organisation agricole et financière de l'Égypte proprement dite ainsi que le régime des canaux. Peut-être attache-t-il trop d'importance aux projets de barrage ou de réservoirs présentés depuis quelque temps par des ingénieurs de diverses nationalités; il y a beaucoup de réformes à exécuter, sous le système actuel de répartition des eaux, qui produiraient de bons résultats et rendraient bien des terres à la culture sans coûter trop cher, sans exiger un maniement d'hommes ou d'argent considérable, ou sans risquer de détruire les monuments de l'antiquité. L'Égypte a été déjà livrée aux ingénieurs qui ont ravagé des ruines pour construire des usines, avec quel succès, on le sait aujourd'hui : c'est assez d'une fois. A cela près, l'ouvrage de M. Chélu sera bien accueilli non seulement des économistes ou des géographes, mais des archéologues : les renseignements qu'il leur

fournit sur l'organisation moderne du pays leur donneront toute facilité pour comprendre l'organisation antique et en rétablir les traits principaux.»

M. Delisle a la parole pour un hommage :

«J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie deux nouveaux volumes du Catalogue de la *Collection Spitzer*, t. II et III (Paris, 1891, in-fol.). Cet hommage est fait au nom de Mme Spitzer, qui tient à honneur de mener à bonne fin le Catalogue si généreusement entrepris par son mari pour faciliter l'étude d'une merveilleuse réunion d'objets d'art de tous les genres et de toutes les époques. Ces deux volumes sont consacrés à la description d'une quinzaine de séries dont il suffit d'indiquer la nature : émaux peints, meubles et bois sculptés, faïences de Saint-Porchaire, faïences de Bernard Palissy, serrurerie, cuir, orfèvrerie civile, incrustations sur métal, peintures sous verre, verrerie, vitraux, bijouterie, grès, coutellerie, sculpture en buis et en pierre de Munich. Le travail répond à l'importance des objets décrits, et dont beaucoup ont été admirés aux dernières expositions. Chaque série a été confiée à un critique spécial, dont l'autorité était attestée par des publications antérieures. Les collaborateurs que M. Spitzer s'était adjoints et qui ont rédigé les deux nouveaux volumes sont MM. H. d'Allemagne, Bonnaffé, Darcel, Garnier, Émile Molinier, Arthur Pabst et Claudius Popelin. Les descriptions sont presque toujours accompagnées de reproductions en noir ou en couleur qui contribueront à faire du Catalogue de la collection Spitzer, non pas seulement un ouvrage de grand luxe, mais encore un livre très utile pour connaître à fond l'histoire des arts appliqués à l'industrie.»

SÉANCE DU 23 OCTOBRE.

Sont offerts :

Le nom de Saos duchin; Is-ru-ba ou isqu, «rente». par M. Oppert, membre de l'Institut (in-8°);

Lycée Louis-le-Grand. Allocution prononcée à la distribution solennelle des prix, le 31 juillet 1891, par M. Maspero, membre de l'Institut (Paris, 1891, in-8°);

Extraits de la Chanson de Roland, publiés, avec une introduction littéraire, des observations grammaticales, des notes et un glossaire complet, par M. Gaston Paris, membre de l'Institut, 3e édition (Paris, 1891, in-16).

M. de Barthélemy présente l'ouvrage intitulé : *Chrestomathie maya*,

d'après la chronique de Chac-Xulub-Chen, par le comte de Charencey (Paris, 1891, in-8°, extrait des *Actes de la Société philologique,* t. XIX et XX, 1891).

«J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie un livre qui vient s'ajouter à la série de travaux publiés par le comte de Charencey sur la littérature maya. Il s'agit aujourd'hui d'un texte déjà traduit en espagnol et en anglais; l'abbé Brasseur de Bourbourg n'en a donné que quelques fragments.

«M. de Charencey reproduit le texte avec une traduction latine interlinéaire qui permettra plus facilement aux savants de tous les pays de l'étudier. J'en suis, je l'avoue, à regretter que le latin n'ait pas continué à être la langue internationale entre les érudits, et c'est une des raisons pour lesquelles je déplore qu'il semble destiné à devenir de plus en plus une langue morte. M. de Charencey donne ensuite un commentaire français et une analyse grammaticale, suivie d'un vocabulaire. Cette partie du livre contient des notions curieuses sur la philologie, l'archéologie, la géographie et l'histoire.

«Mais je m'aperçois que je n'ai pas encore parlé du sujet même du texte. C'est la chronique de Chac-Xulub-Chen, ville du Yucatan, située à 24 kilomètres de Merida, aujourd'hui Chic-Xulub. Cette chronique, qui relate les événements de cette région de 1511 à 1519, fut rédigée en langue maya par Nakuk-Pech, qui après avoir été baptisé s'appela Pablo Pech; il appartenait à une famille considérable qui régna sur une partie du Yucatan et donna son nom à deux provinces, le Kin-Pech, aujourd'hui le Campêche, et le Ceh-Pech, dont la capitale est Mérida.»

M. Renan fait hommage d'un volume qui porte pour titre : *Poésies hébraïco-provençales du rituel israélite comtadin*, traduites et transcrites par S. M. dom Pedro II d'Alcantara, empereur du Brésil (Avignon, 1891, in-16).

«S. M. dom Pedro d'Alcantara, dit notre confrère, offre à l'Académie un petit recueil de *pioutim* ou chansons du rituel des juifs comtadins, composées mi-partie en hébreu et en provençal, le provençal étant écrit en caractère hébreu. Ces poèmes n'ont guère plus de deux cents ans. Le mode de transcription du provençal présente un réel intérêt.»

M. Alfred Croiset offre à l'Académie, en son nom et au nom de son frère, M. Maurice Croiset, le tome III de leur *Histoire de la littérature grecque* (Paris, 1891, in-8°).

SÉANCE DU 30 OCTOBRE.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL dépose sur le bureau le 4e fascicule des *Comptes rendus des séances* de l'Académie pour l'année 1891, juillet-août (Paris, 1891, in-8°).

Sont encore offerts :

L'église Saint-Martin de Tours, étude critique sur l'histoire et la forme de ce monument du vᵉ au xiᵉ siècle, par M. R. de Lasteyrie, membre de l'Institut (Paris, 1891, in-4°, extrait des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*);

Aperçu par ordre géographique des questions anthropologiques et ethnographiques traitées au Congrès international des américanistes, 8ᵉ session, Paris, 1891, par M. Désiré Pector (Paris, in-8°).

M. DE BARTHÉLEMY présente à l'Académie la *Description générale des monnaies mérovingiennes par ordre alphabétique des ateliers*, publiée, d'après les notes manuscrites de M. le vicomte de Ponton d'Amécourt, par M. A. de Belfort, tome I (Paris, 1892, gr. in-8°).

«J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de M. A. de Belfort, le premier volume d'un ouvrage qui doit avoir au moins trois tomes et qu'il vient de publier sous le titre de *Description générale des monnaies mérovingiennes.* Ce recueil, classé par ordre alphabétique de noms de localités, comprend du mot *Aballo* au mot *Custariacum* 1682 numéros; ce détail montre avec quelle persévérance l'auteur a multiplié ses recherches : il arrivera évidemment à réunir au moins cinq mille types monétaires. De très nombreuses gravures, des indications de provenances permettent de se rendre compte des pièces décrites, de retrouver les originaux et rendront de grands services aux spécialistes qui consulteront ce *corpus*.

«M. de Belfort a eu un courage d'autant plus méritoire à entreprendre ce travail considérable, qu'il s'est occupé fort tard de numismatique mérovingienne; il y a été amené par le désir de faire profiter les érudits des notes laissées par le vicomte de Ponton d'Amécourt, son ami, qui posséda la plus riche collection en ce genre qui ait jamais été formée par un particulier. Aussi on peut apercevoir quelques incorrections, telles que des pièces décrites et gravées plusieurs fois et des lectures discutables. Je ne doute pas qu'avec le dernier volume, l'auteur ne réunisse dans un appendice les rectifications qui ne manqueront pas de lui être signalées.

« L'ordre géographique est certainement le meilleur pour le plus grand nombre des monnaies mérovingiennes; cependant le lecteur sera un peu déçu lorsqu'il verra que l'on n'a pas consacré une partie du livre aux pièces portant des noms royaux. En effet on attend encore un classement de cette série, classement qui fournirait des éléments pour dater les très nombreux *triens* qui ne portent qu'un nom de lieu et un nom de monnayer. »

M. Georges Perrot offre deux ouvrages de la part des auteurs :

1° *La légende des pygmées et les nains de l'Afrique équatoriale*, par M. Paul Monceaux (Paris, 1891, in-8°).

« La dissertation de M. Monceaux, qui a paru dans la *Revue historique* (septembre-octobre 1891), est des plus intéressantes. L'auteur commence par montrer, avec toutes les ressources d'une érudition très riche et très précise, quelle idée les Égyptiens et les Grecs se sont faite de ces nains que les Grecs ont appelés les pygmées; il complète par le témoignage des monuments figurés les dires de la légende, des poètes, des historiens et des géographes; puis il montre, dans une seconde partie, que les descriptions des auteurs et les représentations de la plastique reposent sur un fondement vrai, qu'elles se sont inspirées des récits qui avaient fait connaître aux habitants de la vallée du Nil et du bassin de la Méditerranée l'existence de tribus de très petite taille et de teint tirant sur le noir, tribus que les voyageurs contemporains ont retrouvées, dans ces dernières années, sur divers points des régions équatoriales de l'Inde et de l'Afrique. Sa conclusion, appuyée sur de nombreux documents, est que, malgré toutes les fantaisies des poètes et des artistes, on reconnaît, dans les pygmées de Pompéi, les descendants authentiques des petits nègres de l'Équateur. »

2° *La Transcaucasie et la péninsule d'Apchéron, souvenirs de voyage*, par M. Calouste-S. Gulbenkian (Paris, 1891, in-18).

« C'est surtout l'état actuel de la Transcaucasie et de la péninsule d'Apchéron que M. Calouste-S. Gulbenkian, un Arménien de Constantinople qui manie très bien notre langue, décrit avec une grande abondance de renseignements recueillis sur place et fort agréablement présentés. La partie la plus curieuse de son livre est certainement l'étude consacrée à Bakou, la *ville noire*, et à l'industrie du pétrole, qui se développe rapidement d'année en année. Je signalerai pourtant à ceux de nos confrères qui s'occupent du passé de l'Orient les détails donnés soit sur les anciens monuments de la Géorgie, soit sur le temple des Guèbres, à Bakou, que menacent de faire disparaître les raffineries qui l'entourent

et qui auront bientôt besoin du terrain qu'il occupe. On lira aussi avec intérêt un chapitre qui a trait tout entier à cette industrie du tapis dont les procédés et les motifs principaux se sont conservés, presque sans aucun changement, depuis les temps les plus reculés, dans la cabane du paysan et sous la tente du nomade.»

M. Hamy présente, au nom de l'auteur, M. Gabriel Marcel, une *Note sur une sphère terrestre en cuivre faite à Rouen à la fin du* XVIe *siècle* (Rouen, 1891, in-4°, extrait du *Bulletin de la Société normande de géographie*).

«Cet opuscule de M. G. Marcel est consacré à faire connaître un intéressant monument de la géographie du XVIe siècle, acquis, il y a une trentaine d'années, par la Bibliothèque nationale. C'est un globe en cuivre ciselé, monté sur un pied de même métal, fabriqué jadis à Rouen, *Rothomagi*, et qui a appartenu à l'abbé Le Cuy, qui fut de 1780 à 1790 chef de l'ordre de Prémontré. M. Marcel serait disposé à voir dans cette pièce une œuvre de Jean Coffin, cartographe dieppois, particulièrement habile à fabriquer des sphères, et il se croit autorisé à en fixer la date entre 1580 et 1600. Les raisons invoquées à l'appui de cette détermination ne me paraissent pas fondées, et je serais porté à voir dans la sphère de cuivre de la Bibliothèque une œuvre plus ancienne, probablement assez peu postérieure à la date de 1539, que contient une des inscriptions qui y sont gravées. Il est fort curieux de trouver sur cette sphère la mention d'un voyage au Groenland exécuté en 1476 par un Danois, Jean Scolnus ou de Kolno : *Quii populi ad quos Joannes Sconus Danus pervenit anno 1476.*»

M. Barbier de Meynard fait hommage du *Catalogue des monnaies musulmanes de la Bibliothèque nationale, Espagne et Afrique*, par M. Henri Lavoix (Paris, 1891, gr. in-8°).

«Lorsque je présentais, il y a trois ans, de la part de M. Lavoix le premier volume du *Catalogue des monnaies musulmanes*, consacré au khalifat d'Orient, j'exprimais le vœu que le savant conservateur du Cabinet de France fût bientôt en mesure de compléter cette première partie de son œuvre, en publiant la numismatique des dynasties indépendantes du khalifat. Ce vœu vient d'être réalisé et il l'a été avec le succès dont les travaux précédents de l'auteur nous étaient un sûr garant.

«Les séries monétaires décrites dans ce second volume appartiennent à ces innombrables dynasties arabes ou berbères dont l'enchevêtrement est une des plus sérieuses difficultés de l'histoire de l'Espagne et de l'Afrique du Nord au moyen âge. C'est à dessein que je réunis le nom de

ces deux contrées, comme le fait le catalogue, par d'excellentes raisons et en vertu de considérations historiques dont on ne saurait méconnaître la valeur. Il ne faut pas oublier en effet que l'Espagne et l'*Ifrikya* ont été, pendant des siècles, soumises à la même autorité et que notamment sous les Almoravides et les Almohades elles n'ont formé qu'un seul empire. Il était donc conforme aux exigences d'un plan bien ordonné de grouper dans leur ensemble et selon leur succession chronologique les monnaies des deux provinces, au lieu d'en interrompre la série pour étudier les principautés secondaires d'Asie, comme l'ont fait les prédécesseurs de M. Lavoix. Je ne puis que citer sommairement les principales familles étudiées dans ce volume : les Omeyades d'Espagne, les Hammoudites qui ont régné à Ceuta et à Malaga pendant la première moitié du XI[e] siècle, les Zeïrides de Grenade, sans parler de tous les roitelets qui ont gouverné à la façon des Berbères, c'est-à-dire tyrannisé Saragosse, Valence, Majorque et tant d'autres localités. J'appelle l'attention du lecteur sur la série très riche des Almoravides, sur les monnaies carrées des Almohades avec leurs légendes curieuses où revient sans cesse le nom du Mehdi. Non moins intéressantes sont les séries des Aghlabites de Sicile et des chérifs du Maroc, enfin une mention particulière est due aux Idrissites du Maghreb. La Bibliothèque nationale possède de cette dynastie une trentaine de pièces inédites que le Catalogue décrit avec un soin bien justifié par leur rareté et leur importance historique. Ces monnaies nous révèlent des luttes intérieures et des alliances sur lesquelles les chroniques indigènes n'ont laissé que des renseignements incomplets et quelquefois contradictoires. M. Lavoix a réussi à redresser leur témoignage et à le compléter, surtout pour la période si confuse qui s'étend jusqu'à la vingtième année environ du IX[e] siècle, où l'empire fut partagé entre les douze fils d'Idris II. Les restitutions dues aux médailles publiées ici pour la première fois ne laissent aucune prise aux conjectures; tout au plus ferais-je des réserves pour quelques cités d'origine berbère, comme Matgara et Oudjla, dont le nom est inscrit sur la légende circulaire en traits effacés et presque indéchiffrables.

«On a souvent signalé l'importance de la numismatique pour l'étude de l'histoire musulmane : elle doit en être le guide, l'alliée fidèle; c'est à elle de répandre sa lumière sur nos vieux documents arabes où l'incertitude du récit se complique des fautes accumulées par plusieurs générations de copistes ignorants. Le travail que M. Lavoix vient de publier est la meilleure preuve de la réciprocité de services qui doit exister entre ces deux ordres d'études. Il se recommande d'ailleurs par les qua-

lités que je me plaisais à signaler dans le premier volume : sûreté de lecture, description fidèle de chaque pièce, classement méthodique des séries, mise en œuvre de toutes les sources d'informations fournies par les travaux antérieurs. Ici la tâche de l'auteur a été d'autant plus méritoire que les monnaies d'Afrique sont, pour la plupart, d'une exécution imparfaite, grossièrement frappées et présentant à la lecture des difficultés que l'œil le plus exercé ne peut pas toujours surmonter. Des tables et index détaillés des noms de souverains, des ateliers monétaires et des légendes empruntées au Coran contribuent à faciliter les recherches. Enfin le catalogue débute par une introduction magistrale qui groupe dans une revue d'ensemble les résultats obtenus par d'infatigables investigations. On y retrouve le lettré délicat pour lequel l'art et la civilisation du monde musulman n'ont plus de secrets. Le public savant s'associera aux remerciements que nous adressons à l'auteur de ce remarquable travail et aux établissements scientifiques qui en ont favorisé la publication.»

M. Renan présente à l'Académie les *Monuments himyarites et sabéens de la Bibliothèque nationale* (*cabinet des médailles et antiques*), par M. Hartwig Derenbourg (Paris, 1891, in-16).

Ce travail fait partie de la collection des opuscules offerts à M. Joseph Derenbourg à l'occasion de son quatre-vingtième anniversaire.

M. Delisle présente de la part de notre confrère M. Port une brochure intitulée : *Archives de Maine-et-Loire. Don de collections angerines* (in-8°).

M. Delisle présente ensuite les *Documents historiques relatifs à la principauté de Monaco depuis le XVe siècle*, recueillis et publiés, par ordre de S. A. S. le prince Albert Ier, par M. Gustave Saige, t. III (Monaco, 1891, in-4°).

«Ce volume est consacré à l'histoire de la seigneurie ou principauté de Monaco depuis 1540 jusqu'en 1641. Les documents dont il se compose ont été recueillis pour la plupart à Gênes, en Espagne et à Paris. Ils nous font connaître les incidents très compliqués et souvent très dramatiques qui signalèrent la période du protectorat espagnol, et les manœuvres qui aboutirent à faire passer la principauté sous le protectorat français, en 1641. M. Saige ne s'est pas contenté de recueillir avec une patiente sagacité les documents relatifs aux événements et aux négociations; il les a mis en œuvre dans une longue introduction, où tous les faits sont exposés en détail et sous une forme claire et élégante. Cette introduction débute par un tableau de l'état de Monaco au milieu du

xvie siècle, avec une étude sur les institutions et une description archéologique et artistique du vieux château et de l'église Saint-Nicolas.

«Le travail de M. Saige jette de la lumière sur plusieurs questions d'histoire générale. Il montre de quelle importance était Monaco pour les États qui voulaient, au xvie et au xviie siècle, faire prévaloir leur autorité dans le bassin de la Méditerranée.»

Ont encore été offerts :

Annales du commerce extérieur, année 1891, 8e et 9e fascicules (Paris, gr. in-8°);

Atti della Reale Accademia dei Lincei, 288e année, 4e série, *Rendiconti,* vol. VII, fasc. 4, 5, 6; *Classe di scienze morali, Notizie degli scavi,* fascicules de janvier et février 1891 (Rome, 1891, in-4°);

Bibliothèque de l'École des chartes, t. LII, 3e livraison (Paris, 1891, in-8°);

Bollettino delle opere moderne straniere, etc., vol. VI, n°s 8 et 9 (Rome, 1891, in-8°);

Bollettino delle pubblicazioni italiane, n°s 135-139 (Florence, 1891, in-8°);

Bullettino di archeologia cristiana, 5e série, 1re année, n° 4 (Rome, 1890, in-8°);

Compte rendu des séances de la Société américaine de France, n° 2 (Paris, 1891, in-8°);

Congrès international des sciences ethnographiques, 1889, procès-verbaux sommaires (Paris, 1890, in-8°);

Journal asiatique, 8e série, t. XVIII, n° 1 (Paris, 1891, in-8°);

Korrespondenzblatt der Westdeutschen Zeitschrift für Geschichte und Kunst, 10e année, n°s 7 et 8 (Trèves, 1891, in-8°);

Proceedings of the Society of Biblical archæology, vol. XIII, 8e partie (Londres, 1891, in-8°);

Revue de l'histoire des religions, t. XXIII, n° 3; t. XXIV, n° 1 (Paris, 1891, in-8°);

Revue de la science nouvelle, n° 47 (Paris, 1891, in-4°);

Revue des Pyrénées et de la France méridionale, année 1891, 3e trimestre (Toulouse, in-8°);

Revue des questions historiques, 26e année, 100e livraison (Paris, 1891, in-8°);

Revue épigraphique du midi de la France, n° 63 (Vienne [Isère], 1891, in-8°);

Revue géographique internationale, n°s 190-191 (Paris, 1891, in-4°);

Società reale di Napoli. Atti della Reale Accademia di archeologia, lettere e belle arti, vol. XV, 1890 (Naples, 1891, gr. in-4°);

Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst, 10e année, fasc. 2 et 3 (Trèves, 1891, in-8°).

COMPTES RENDUS DES SÉANCES
DE
L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS
ET BELLES-LETTRES
PENDANT L'ANNÉE 1891.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES.
NOVEMBRE-DÉCEMBRE.

PRÉSIDENCE DE M. OPPERT.

SÉANCE DU 6 NOVEMBRE.

(Séance publique annuelle, présidée par M. J. Oppert[1].)

ORDRE DES LECTURES.

1° Discours de M. le Président, annonçant les prix décernés en 1891 et les sujets des prix proposés.

2° *Notice historique sur la vie et les travaux de M. Alexandre-Charles Germain, membre libre de l'Académie,* par M. H. Wallon, secrétaire perpétuel.

3° *De l'ancienne croyance à des moyens secrets de défier la torture,* par M. Edmond Le Blant, membre de l'Académie.

SÉANCE DU 13 NOVEMBRE.

Sont adressés aux concours de l'Académie :

Antiquités de la France :

Toulouse chrétienne. Histoire de la paroisse de Notre-Dame-la-Dal-

[1] Voir l'Appendice n° VI (p. 461-527).

IMPRIMERIE NATIONALE.

bade, par M. l'abbé R.-C. Julien, curé de la Dalbade (Toulouse, 1891, in-8°);

Les fondations du pape Urbain V à Montpellier : I. Le collège des douze médecins ou collège de Mende, 1369-1561; II. Le monastère Saint-Benoît et ses diverses transformations depuis son érection en cathédrale en 1536; III. *Le collège Saint-Benoît*, etc., par M. L. Guiraud (Montpellier, 1889-1891, 3 vol. in-8°);

Prix Loubat :

Journal des campagnes au Canada de 1755 à 1760, par M. le comte de Maurès de Malartic, publié par son arrière-petit-neveu M. le comte Gabriel de Maurès de Malartic et par M. Paul Gaffarel (Paris, in-8°).

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, le Président annonce que M. Graziadio Ascoli, à Milan, est élu associé étranger de l'Académie, en remplacement de M. Gorresio, décédé.

SÉANCE DU 20 NOVEMBRE.

Le Secrétaire général de la Présidence écrit au Secrétaire perpétuel pour le prier de vouloir bien lui faire adresser, en vue des invitations aux fêtes que doit donner M. le Président de la République, la liste de MM. les membres de l'Académie qui désireraient, eux ou leurs familles, être invités à ces fêtes.

M. Ascoli, récemment élu associé étranger, adresse au Secrétaire perpétuel la lettre suivante :

Milan, le 16 novembre 1891.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

Je reçois la lettre par laquelle vous me faites l'honneur de m'informer de ma nomination d'associé étranger de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

C'est avec une profonde reconnaissance que j'apprends la haute marque d'estime dont j'ai été l'objet de la part de mes illustres confrères de Paris.

Je vous prie, Monsieur le Secrétaire perpétuel, de vouloir bien être auprès des membres de l'Académie l'interprète de mes sentiments de vive gratitude et d'en agréer personnellement l'expression.

Agréez, etc.

Graziadio Ascoli.

Le Secrétaire perpétuel donne communication à l'Académie de la lettre suivante, qu'il a reçue de M. le prince Auguste d'Arenberg, président du Comité de l'Afrique française :

Paris, le 15 novembre 1891.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

Vous connaissez sans doute le but patriotique que poursuit le Comité de l'Afrique française et la résolution que nous avons prise d'envoyer de sérieux renforts à M. Dybowski, chargé de continuer l'œuvre de pénétration vers le Tchad, commencée par Paul Crampel.

Mais les ressources du comité sont bien restreintes, eu égard aux dépenses considérables que nous avons à faire. Le legs Garnier permettrait peut-être à l'Académie des inscriptions de nous venir en aide.

Voici, je crois, quelques-unes des questions qui pourraient être étudiées dans le bassin du Tchad et dont l'intérêt scientifique justifierait les libéralités de l'Académie.

Nous savons que l'occupation romaine s'étendait fort au sud dans le Sahara. Barth en a retrouvé d'importants vestiges dans le Fezzan, à Gharia et Gharbia notamment; en 19 avant Jésus-Christ, Cornélius Balbus conquit Ghadamès et Djerma; enfin Pline et les anciens géographes renferment plus d'une notion intéressante sur le Soudan.

Si, comme nous n'en pouvons douter, des relations ont existé entre le monde antique et le pays des noirs, n'y a-t-il pas lieu d'en rechercher les traces dans ce pays même?

Au point de vue de la connaissance de l'Orient musulman, l'histoire de la pénétration de l'Islam en Afrique et de la fondation des grands États noirs qui en ont été la suite, dans le bassin du Tchad, est à compléter sur bien des points, malgré les savantes recherches de Barth et de Nachtigal.

Restent enfin la linguistique et l'ethnographie, deux sciences pour lesquelles tout reste encore à faire entre l'Oubanghi et les rives méridionales du Tchad.

J'ose espérer, Monsieur le Secrétaire perpétuel, que vous voudrez bien, avec votre haute compétence, faire valoir devant l'Académie ces considérations et d'autres encore.

Agréez, etc.

Renvoi à la Commission de la fondation Benoît Garnier.

Sont adressés au prochain concours des Antiquités de la France :

Proverbes et maximes du droit germanique, étudiés en eux-mêmes et dans leurs rapports avec le droit français, par M. A. Chaisemartin (Paris, 1891, in-8°);

Une grande baronnie de Béarn du XIIIe au XVIIIe siècle, par M. Adrien Planté (Pau, 1891, in-8°).

M. Maspero présente, au nom de M. P.-Hippolyte Boussac, architecte, membre de la Mission archéologique française au Caire, la copie du tombeau d'Anna à Thèbes.

Ce tombeau, relevé au millimètre et reproduit en couleurs avec une exactitude et une science admirables, est un des chefs-d'œuvre de l'art funéraire de la dix-huitième dynastie. Il représente le modèle achevé de ce qu'était la sépulture d'un riche particulier au début des grandes dynasties thébaines. Anna avait servi Thoutmosis Ier, Thoutmosis II, la reine Hatshopsitou et son neveu Thoutmosis III : il avait rempli auprès de ces souverains des emplois confidentiels, qui lui valurent de hautes récompenses.

Le tombeau se compose d'un portique à piliers, ouvrant sur la plaine, et d'où l'âme du mort pouvait voir encore, quand il lui plaisait, la ville de Thèbes et les lieux où son corps avait vécu. Une chambre s'ouvrait au milieu de ce portique, qui s'enfonçait dans la roche vive et contenait les statues du mort et de sa famille. Sur les parois étaient peintes d'un pinceau très délicat, en une couleur vive et gaie, des scènes de pêche, de chasse, d'agriculture : sur un pilier, le jardin du mort et ses lacs d'eau vive, dans la chambre les longues processions de serviteurs qui apportent l'offrande et accomplissent le sacrifice. Le tombeau était la maison du mort, où son âme vivait, où on la nourrissait par des offrandes revenant à date régulière : tout ce qu'on y

voyait sur les parois avait pour objet de lui assurer à perpétuité la jouissance des biens nécessaires à la vie. En regardant sur les murs la figure des pains, de la viande et des liqueurs qu'il désirait, il s'en donnait la réalité immédiate, et l'ombre des objets représentés était une nourriture suffisante à son ombre.

« M. Boussac, ajoute notre confrère, a copié d'autres tombeaux de même époque, que j'aurai, je l'espère, l'honneur de présenter à l'Académie l'an prochain. La publication des sépultures thébaines est une des tâches que j'ai imposées, avec l'approbation de M. Charmes, à l'activité des membres de notre Mission française. Nous avons déjà livré au public celles que M. Virey avait copiées : outre M. Boussac, MM. Bouriant, Bénédite, Amélineau, ainsi que moi-même, ont travaillé tour à tour et travaillent encore à cette œuvre. J'espère qu'une trentaine d'années seront assez pour épuiser la nécropole thébaine. C'est sans préjudice de l'inventaire général des monuments que nous avons entrepris : l'*Edfou* de M. de Rochemonteix est sous presse, ainsi que le *Médinet-Habou* de M. Bouriant et le *Louxor* de M. Gayet. MM. Bénédite et Baillet ont copié en entier le temple de Philæ, et ce n'est pas tout : malheureusement nous ne pouvons publier aussi vite que nous copions, et il faudra des années avant que nous puissions donner au public tout ce que les membres de la Mission ont recueilli au cours de leurs laborieuses campagnes. »

M. Georges Perrot communique, au nom de la Mission archéologique française du nord de l'Afrique, quelques photographies qui représentent des parties du musée Alaoui, créé au Bardo près Tunis par le service beylical des antiquités et des arts, service que cette Mission a organisé depuis quelques années sous la direction de M. René de la Blanchère.

M. Amédée Hauvette, maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris, fait une lecture sur les fouilles récentes pratiquées dans le tumulus de Marathon par le gouvernement grec. Ce tumulus, considéré depuis le commencement du siècle comme la sépulture des compagnons de Miltiade, avait été fouillé sans succès en 1884 par Schliemann, qui voulait y voir un cénotaphe préhistorique. Les dernières fouilles confirment l'opinion tradi-

tionnelle, car on y a trouvé, en même temps que des ossements, des vases du VIe siècle avant notre ère ou du commencement du Ve siècle.

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne lecture de l'ampliation d'un décret en date du 23 novembre 1891, par lequel le Président de la République a approuvé l'élection de M. Ascoli, à Milan, comme associé étranger.

M. GEFFROY, directeur de l'École française de Rome, adresse au Président de l'Académie des détails sur les découvertes récentes, dont les plus importantes ont été faites dans le lit du Tibre, près du *ponte Sisto* (1).

A la fin de sa lettre, M. Geffroy fait savoir à l'Académie que M. Minervini, notre correspondant, vient de mourir à Rome.

Le PRÉSIDENT rend hommage à la mémoire de M. Minervini et rappelle ses travaux.

M. BOISSIER présente à l'Académie un compte rendu des fouilles faites par M. le Dr Carton, médecin militaire à Teboursouk (Tunisie), et M. le lieutenant Denis, dans quelques-unes des villes romaines de la contrée.

Ces fouilles, très importantes, ont produit de beaux débris d'antiquité. A Dougga, l'ancienne Thugga, MM. Carton et Denis ont fouillé presque complètement le temple de Saturne et y ont trouvé des stèles puniques, des débris de colonnes d'un beau caractère, et sur les murs des *cellae* des revêtements de stuc très intéressants. Ils ont commencé à mettre au jour un hippodrome et un théâtre, qui paraît très bien conservé. A El Matria (*civitas Numiulitana*), ils ont dégagé un temple en l'honneur de Jupiter *Optimus Maximus*, de Junon et de Minerve, et entamé l'étude d'autres monuments qu'il serait facile de rendre au jour (2).

M. BOISSIER demande et obtient que l'Académie adresse ses

(1) Voir aux COMMUNICATIONS, n° XXXIII (p. 435-436).
(2) Voir aux COMMUNICATIONS, n° XXXIV (p. 437-449).

félicitations et ses remerciements aux jeunes explorateurs, et souhaite qu'on leur fournisse les moyens de continuer leurs recherches.

M. Dieulafoy commence la lecture d'un mémoire sur *les édifices religieux de la Perse ancienne.*

SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE.

M. Jules Gauthier, archiviste du département du Doubs, adresse à l'Académie une lettre relative à la découverte d'une relique de saint Akindynos, annoncée à l'Académie, dans une de ses dernières séances, par notre confrère M. G. Schlumberger [1].

M. l'abbé Jobin adresse au prochain concours des Antiquités de la France son ouvrage intitulé : *Saint Bernard et sa famille* (Paris, 1891, in-8°).

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de la liste des correspondants. Il en résulte que trois places de correspondants étrangers et une place de correspondant français sont vacantes.

L'Académie nommera dans la prochaine séance deux commissions qui seront chargées de présenter une liste de candidats pour chacune des places vacantes, soit parmi les correspondants étrangers, soit parmi les correspondants français.

M. Georges Perrot communique à l'Académie, au nom de M. Victor Waille, professeur à l'École des lettres d'Alger, qui continue les fouilles entreprises à Cherchel pour le compte du Comité des travaux historiques, un monument épigraphique d'une haute importance. C'est un diplôme militaire, le premier document de ce genre qui ait été trouvé en Algérie. Il a été recueilli dans une tombe au cours des fouilles que poursuivent, d'après les indications de M. Waille, les détenus militaires placés sous les ordres de M. le capitaine Clouet; on l'a découvert sur la place, près de la porte d'Alger.

Le titulaire de ce diplôme est un soldat de la quatrième cohorte des Sicambres, nommé Lovessius. L'empereur de qui ce vétéran

[1] Voir ci-dessus (p. 35[illegible]).

reçoit, avec son congé, le droit de cité romaine, est Trajan. Lovessius, quoique engagé dans une cohorte de Sicambres, est originaire de Braga en Tarraconaise. C'est un Espagnol. On peut conclure de ce fait que ces contingents auxiliaires étaient des corps mixtes, comme notre légion étrangère, et qu'il leur arrivait de renforcer leurs effectifs en recrutant sur place des combattants appartenant à une autre nationalité que celle dont la cohorte portait le nom.

La conservation du monument est remarquable. Des deux tablettes de bronze qui le composaient, l'une est intacte, et on y voit encore attaché le fil qui la reliait à l'autre tablette; celle-ci est brisée en plusieurs morceaux, mais qui se rapprochent aisément. Grâce au fait que le même texte se répète à l'intérieur et à l'extérieur des deux feuilles de bronze qui composaient cette sorte de livret, il ne manque pas un mot.

Le document, dont la date répond au 24 novembre 107 de notre ère, nous apporte plusieurs renseignements précieux. Il fait connaître deux nouveaux consuls pour les derniers mois de l'an 107, C. Julius Longinus et C. Valérius Paulinus, et un nouveau gouverneur de la Maurétanie Césarienne, T. Cæsernius Macédo; il fixe la lecture de l'ethnique des Murritains et donne l'effectif des troupes réunies dans la Maurétanie au temps de Trajan; il en signale dont le nom était ignoré. Le nom du titulaire du diplôme est également nouveau.

La découverte de M. Waille est certainement, dit M. Perrot, une des plus intéressantes qu'ait faites, depuis longtemps, l'épigraphie africaine.

M. Dieulafoy termine sa communication sur *les édifices religieux de la Perse ancienne.*

M. Dieulafoy, mettant en présence l'inscription célèbre de Bissoutoun, où Darius déclare avoir rebâti les édifices religieux (*âyadana*) démolis par les Mages, et la phrase d'Hérodote où cet historien déclare que le culte perse ne comportait pas de temples, montre d'abord que le culte du feu nécessite des édifices absolument clos, par conséquent des monuments religieux. Il s'appuie sur des textes formels de l'Avesta, sur les monuments figurés, sur

deux passages très nets de Strabon et de Pausanias et sur la tradition et le plan du *dadgâh* (lieu légal) des Parsis. D'autre part, il rappelle le sens spécial qu'un Grec du v[e] siècle donnait au mot *ναός*, employé par Hérodote. Il n'existe, dit-il, aucune analogie entre le *ναός* ou temple grec, caractérisé par la demeure de la statue, par les autels à sacrifice, par les immolations sanglantes, par la publicité des cérémonies, et le sanctuaire du feu, clos même aux sectateurs les plus purs, où ne se trouve ni statue, ni autel de sacrifice, dans le voisinage duquel on ne peut même immoler les victimes et caractérisé seulement par un brasier à peine incandescent brûlant dans une grande coupe portée sur une pierre sacrée (l'*adocht*). Cette distinction est nettement indiquée par les Grecs, dès qu'ils connaissent l'*atechyâh*, c'est-à-dire à l'époque de Strabon et de Pausanias. Ainsi, la négation d'Hérodote et l'affirmation de Darius se trouvent accordées, confirmées et vérifiées malgré leur apparente contradiction.

M. Dieulafoy définit ensuite trois stages qu'a traversés le mazdéisme perse :

Premier stage ou stage achéménide, caractérisé par les sacrifices sanglants en plein air et l'oratoire du feu ou *âyadana* absolument clos;

Deuxième stage ou stage parthe, caractérisé par la substitution d'une sorte de temple au *sacellum* achéménide;

Troisième stage ou stage sassanide, caractérisé par la juxtaposition dans l'enceinte du *dadgâh* de l'*âyadana* et du temple parthe et la substitution des sacrifices symboliques aux sacrifices sanglants, conséquence nécessaire et liturgique du rapprochement des deux édifices du culte.

Décrivant alors un *âyadana* découvert au cours des fouilles de Suse et remontant à l'époque d'Artaxerxès Mnémon, M. Dieulafoy tire du plan de cet édifice une confirmation matérielle des faits énoncés. Cette étude lui permet en outre d'établir, à quelques années près, l'époque de la transformation définitive du mazdéisme ancien en mazdéisme avestique, caractérisée par la substitution des sacrifices symboliques aux sacrifices sanglants, consécutive à la constitution du *dadgâh*, d'établir la distinction

primitive des sectes mèdes et perses et de montrer comment et dans quel sens s'est opérée la fusion.

M. Théodore Reinach communique une inscription inédite de l'île de Cos. C'est un règlement de sacrifices qui impose des offrandes déterminées à toute une catégorie de personnages officiels, notamment des fermiers d'impôts et de domaines, et qui jette une vive lumière sur l'organisation financière de cette île célèbre. On y rencontre la mention d'un impôt sur le vin blanc additionné d'eau de mer, qui était une des spécialités de Cos. L'inscription paraît appartenir à l'époque de la suprématie rhodienne, c'est-à-dire au premier tiers du IIe siècle avant Jésus-Christ.

SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE.

Sont adressés au prochain concours des Antiquités de la France :

Considérations sur l'emplacement du premier campement de Vercingétorix et la Gorgobina des Boïens, avec cartes et plans des lieux à l'appui, par M. Léon Mauduit (Châteauroux, 1891, in-8°);

L'Hôtel-Dieu de Paris au moyen âge. Histoire et documents, par M. E. Coyecque, t. I et II (Paris, 1889-1891, in-8°).

Le Secrétaire perpétuel annonce à l'Académie que la Commission des travaux littéraires présente, pour remplacer M. Riant dans la Commission de publication des *Historiens des Croisades*, M. l'abbé Duchesne, qui accepte.

M. l'abbé Duchesne est nommé.

Sur la proposition de la même Commission, l'Académie nomme M. Kohler, comme auxiliaire de la Commission de publication des *Historiens des Croisades*, en remplacement de M. Ulysse Robert.

L'Académie procède à la nomination de deux commissions qui seront chargées de présenter une liste de trois candidats pour chacune des places vacantes, tant parmi les correspondants étrangers que parmi les correspondants français.

Sont désignés :

1° Pour les places de correspondants étrangers : MM. Gaston Paris, Maspero, Boissier, Héron de Villefosse;

2° Pour la place de correspondant français : MM. Delisle, Hauréau, Croiset, l'abbé Duchesne.

M. Heuzey fait une communication sur *le costume palmyrénien.*

Notre confrère étudie, d'après les monuments, la longue persistance du costume oriental dans l'antique Palmyre, sous les formes du style grec, qui s'était imposé à la sculpture de cette région.

Dans plusieurs de ces représentations, empruntées aux sépultures, le mort est à demi couché sur un lit de festin; une femme voilée, de proportions plus petites, est assise à ses pieds sur des coussins. C'est l'usage grec du banquet héroïque ou funèbre.

En dépit du style grec des draperies, le costume du personnage couché est resté tout asiatique : tunique à manches (*candys*), larges pantalons (*anaxyrides*), dont l'extrémité est passée dans des bottines fermées à la mode des Perses, courte épée suspendue sur la cuisse droite, selon l'usage particulier du même peuple. Dans beaucoup de figures, ce costume est complété par une tiare basse de forme cylindrique.

Parmi les riches ornements de pourpre, brodés ou brochés, qui décorent le vêtement, on remarque surtout la bande verticale qui descend sur le milieu de la tunique, comme un véritable *clavus.* Ce serait pourtant une grave erreur de vouloir y reconnaître le laticlave romain. Lorsque l'empereur Héliogabale offrait des sacrifices au dieu-soleil des Syriens, Hérodien fait figurer dans ces fêtes les plus hauts dignitaires de l'empire, «portant une seule bande de pourpre au milieu de leur tunique»; mais il a soin d'ajouter que c'est là «une mode des Phéniciens». Les commentateurs ont fait un contresens, quand ils ont voulu voir dans ce texte une description du laticlave, qui était formé par deux bandes de pourpre et non par une seule. L'historien blâme, au contraire, les officiers impériaux d'avoir revêtu un costume asiatique et barbare, qui est celui même de nos sculptures palmyréniennes.

Deux de ces bas-reliefs funéraires, dont les inscriptions ont été interprétées par M. Ledrain, nous montrent séparément le père et le fils, d'un côté Malkou, de l'autre Theima, fils de Malkou,

accompagnés d'une même femme assise, Dida, qui figure ici comme épouse et là comme mère du défunt.

M. Maspero annonce la découverte de deux antiques monuments chaldéens.

M. de Morgan, dans sa longue mission de Perse, a eu la bonne fortune de pouvoir relever un certain nombre d'inscriptions, cunéiformes ou pehlvies, qui n'avaient été qu'indiquées par d'autres voyageurs. Il en a pris l'estampage, au péril de sa vie, et a fait faire par le P. Scheil la traduction de deux d'entre elles, qui remontent aux premiers temps de l'empire chaldéen.

La plus considérable, celle de Séripoul, est accompagnée d'un bas-relief où l'on voit un roi armé en guerre, massacrant un captif renversé sous ses pieds, tandis que la déesse Ishtar, debout devant lui, lui amène une file de prisonniers destinés au même sort. C'est un souvenir des victoires remportées en ces parages par un certain Anoubanîni, roi du pays de Louloubi, et le texte de l'inscription nous apprend que le mont sur lequel le monument fut gravé était le mont Batir.

La seconde inscription est gravée sur la montagne à 108 kilomètres au nord de la précédente, près du village de Sheikh-Khân. Un roi dont le nom est perdu y avait retracé son image: un préfet chaldéen, venu longtemps après dans ces parages, Tar. . .dounni, fils de Sin-ipsah, restaura la figure et commémora en quelques lignes le souvenir de cette restauration.

Le style de ces deux bas-reliefs est fort archaïque, comme celui des deux inscriptions. En les comparant aux œuvres de Goudéa que possède notre musée du Louvre, on constate bientôt qu'ils présentent un caractère incontestable d'antiquité plus haute. Ce sont peut-être, à l'heure qu'il est, les monuments les plus anciens que nous possédions de l'art chaldéen.

Les estampages rapportés par M. de Morgan ont permis d'obtenir de fort bons moulages qui seront déposés dans quelques musées. Le public pourra donc apprécier bientôt par lui-même la haute valeur de cette découverte.

M. Heuzey émet le vœu que ces documents soient comparés aux estampages qu'il a présentés autrefois.

M. Georges Perrot présente, de la part de M. Wolfgang Helbig, correspondant de l'Académie à Rome, le moulage d'un coin-matrice, trouvé à Cività Castellana, dans la campagne romaine; on y voit gravé le type du revers d'une monnaie d'Auguste frappée l'an de Rome 742 (an 12 avant Jésus-Christ). M. Perrot lit la lettre dans laquelle M. Helbig décrit ce petit monument; des considérations développées dans cette note, il ressort que c'est, selon toute apparence, un coin clandestin, qui a servi à un faux monnayeur [1].

M. Héron de Villefosse lit une note de Mgr Toulotte, évêque de Thagaste, sur la position du mont Pappua, où Gélimer, dernier roi des Vandales, poursuivi par Bélisaire, se réfugia et ne se rendit qu'après un long blocus. Mgr Toulotte pense qu'il faut rechercher cette montagne à l'ouest de Milève, dans le massif du Zouagha ou dans celui du Ferdjoua, précisément sur la limite de la Numidie et de la Mauritanie. Il croit que l'inscription célèbre du col de Fdoulès se rapporte à cet événement.

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE.

Est adressé au prochain concours des Antiquités de la France : *Origines et sources du Roman de la Rose*, thèse pour le doctorat, présentée à la Faculté des lettres de Paris, par M. Ernest Langlois (Paris, 1890, in-8°).

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

M. Siméon Luce lit une note sur *Du Guesclin au siège de Rennes.*

Au lendemain du désastre de Poitiers, la ville de Rennes, bloquée par le duc de Lancastre, soutint contre les Anglais un siège de neuf mois, du 3 octobre 1356 au 5 juillet 1357. Cuvelier, dans sa chronique rimée, a vanté la part glorieuse que prit à la défense de la place le chevalier Bertrand Du Guesclin, encore presque inconnu à cette époque. On regrettait de n'avoir,

[1] Voir aux Communications, n° XXXV (p. 450-457).

à l'appui de ce témoignage qui semblait de peu de valeur en lui-même, aucun document historique de nature à inspirer pleine confiance. Ce document positif qui manquait aux historiens, un élève de l'École des chartes, M. Lemoine, vient de le découvrir à Londres, au Musée britannique. Ce sont des lettres en date du 6 décembre 1357, par lesquelles Charles V, alors duc de Normandie et régent du royaume pendant la captivité de son père, donne une rente viagère de 200 livres tournois à Bertrand Du Guesclin, « par les grands constance, sens et loyauté duquel, dit-il, la ville de Rennes a été sauvée et défendue contre les ennemis du roi et les nôtres ».

M. René de la Blanchère lit un travail étendu sur l'aménagement de l'eau courante dans l'Afrique romaine.

Ce travail a pour but, étant donné la réputation de fertilité de l'ancienne province et les traces d'un peuplement et d'une agriculture qui seraient impossibles dans les conditions actuelles, d'étudier le principal moyen par lequel la mise en valeur avait pu être obtenue. L'obstacle capital n'est pas le manque d'eau : la moitié du pays reçoit une moyenne supérieure à celle du bassin de la Seine; l'autre en reçoit à peu près autant que le sud-est de la Russie; c'est l'inégale répartition de ces pluies, concentrées toutes dans quelques mois, les autres étant entièrement secs. Les anciens y avaient mis ordre. Le pays est entièrement couvert d'un réseau d'ouvrages hydrauliques, que M. de la Blanchère a étudiés minutieusement depuis une dizaine d'années. Le principe qui en domine la création et le fonctionnement est qu'aucune portion de l'eau n'est abandonnée à elle-même. Depuis le sommet des monts jusqu'à la mer, tout ce qui tombe est saisi, dirigé, conduit, distribué. Dans les plus petits ravins des montagnes, des barrages rustiques en pierres sèches, dont beaucoup subsistent, retiennent l'eau et les terres, empêchant la fuite rapide du liquide et la dénudation des pentes. Dans les vallons, d'autres barrages arrêtent encore les eaux déjà réunies; et à l'entrée de chaque grande vallée, un système d'ouvrages assure, non seulement l'arrosement de cette vallée, mais le passage des eaux dans les conditions de lenteur et d'absorption voulues. Au débouché de

chaque principal oued en plaine, il y a toujours un ouvrage important, généralement barrage de retenue et de distribution, qui empêche les crues de se précipiter tumultueusement dans le bas pays, et qui en répartit le produit dans les terres de culture. Enfin, en plaine, un réseau de canaux emmène, répand, reprend et relâche le liquide, et le jette ensuite aux fleuves ou à la mer. Ainsi l'eau est maîtrisée et employée sur tout son cours; elle ne peut nuire par l'érosion, l'inondation, les actions brusques; elle traverse lentement toutes les terres, les imprégnant utilement. M. de la Blanchère a pris pour type l'aménagement hydraulique de l'Enfida, pays situé sur la limite de la Zeugitane et du Byzacium, qui peut par conséquent servir d'exemple pour les deux régions. Il décrit en détail les travaux anciens, dont les restes partout subsistent. Mais le même fait s'est produit dans toute la province, et aussi dans les Maurétanies, et on retrouve de semblables vestiges dans toute l'Afrique romaine. Il y avait anciennement, dans ces provinces, plus d'eau qu'aujourd'hui sans doute, mais pas énormément plus; le problème était le même que maintenant. Les Romains, héritiers de Carthage, qui l'avait abordé avant eux, en ont achevé la solution de la façon la plus complète, en même temps qu'ils occupaient, peuplaient et cultivaient le pays. Il a fallu plusieurs siècles pour arriver au résultat entier; la belle époque est le IIIe siècle de notre ère. La décadence est due aux guerres intestines, surtout aux luttes religieuses, qui ont détruit la population, ruiné l'agriculture, amené l'abandon, puis la dégradation des travaux; et enfin l'invasion arabe a porté le dernier coup, et a donné point de départ aux plus mauvaises conditions sociales et agricoles, parmi lesquelles il ne faut pas oublier le déboisement.

L'intérêt de ces constatations pour nos colonies africaines, ajoute l'auteur de la communication, ne saurait échapper à personne.

M. Aymonier parle sommairement des pays de l'Indo-Chine qu'il a parcourus en mission épigraphique et émet une hypothèse sur la date de la fondation de la dynastie cambodgienne. Selon Francis Garnier, les auteurs chinois mentionnent, vers 420 ou

430 de notre ère, l'avènement d'un prince Kiao-tchen-jou, de la secte des Po-lo-men, c'est-à-dire des Brahmanes, prince qui introduisit au Cambodge les lois et les mœurs de l'Inde. Selon M. Aymonier, ce prince peut être identifié avec Çruta-Varman, le fondateur de cette dynastie des Varman qui a fait tant bâtir et tant écrire sur la pierre au Cambodge, du VIe au XIIe siècle. L'hypothèse est confirmée par le nom du fils et successeur de ce fondateur de dynastie, appelé Tcheli-ta-pa-mo par les auteurs chinois et Çrestha-Varman dans les inscriptions du pays, deux dénominations qui paraissent identiques. La fondation du Cambodge indien daterait donc des environs de l'an 425 de notre ère.

SÉANCE DU 23 DÉCEMBRE.

(Séance avancée au mercredi, à cause de la fête de Noël.)

Sont adressés au prochain concours des Antiquités de la France :

Les Landes et les Landais, histoire et archéologie depuis les temps primitifs jusqu'à la fin de l'occupation anglaise, par M. Joseph-Eugène Dufourcet (Dax, 1891, in-8°);

Les foires de Genève au XVe siècle, par M. Frédéric Borel (Genève, 1892, in-4°);

Marmoutier, cartulaire blésois, par M. l'abbé Ch. Métais (Blois, 1889-1891, in-8°);

Le domaine de la ville de Paris dans le passé et dans le présent, par MM. Alfred des Cilleuls et Jules Hubert, 2e fascicule (Paris, 1891, gr. in-4°).

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, le Président annonce ainsi qu'il suit le résultat du vote qui vient d'avoir lieu en comité secret pour l'élection de trois correspondants étrangers et d'un correspondant français.

Correspondants étrangers :

M. Leemans, à Leyde, a été élu en remplacement de M. Whitley Stokes, élu associé étranger;

M. Hirschfeld, à Berlin, en remplacement de M. Minervini, décédé;

M. Edw.-Maunde Thompson, à Londres, en remplacement de M. Ascoli, élu associé étranger;

Correspondant français :

M. Bayet, à Lille, en remplacement de M. Dozon, décédé.

Sont élus membres de la Commission du prix Gobert pour l'année 1892 : MM. Delisle, Gaston Paris, Longnon et Viollet.

M. Schlumberger présente les photographies d'une plaque d'ivoire byzantine de la fin du ixe siècle, provenant de l'Archipel. Cette plaque, dont les deux faces sont sculptées, offre un grand intérêt historique, parce qu'elle nous donne le portrait de l'empereur Léon VI, le père du Porphyrogénète, à l'âge de 21 ans, en 886, époque de son avènement. C'est un des très rares portraits connus d'empereurs byzantins des ixe et xe siècles. Sur une face de la plaque, la Vierge, assistée de l'archange Michel, couronne le jeune empereur coiffé de la haute couronne gemmée, armé de la haste et du bouclier. Il porte le sakkos et la robe talaire richement ornés. Sa barbe est courte, taillée en pointe; le nez est fort; la physionomie est énergique; c'est un portrait des plus intéressants, parce qu'on voit combien l'artiste s'est efforcé de le faire ressemblant.

Sur l'autre face de la plaque, le Christ figure entre les saints Paul et Pierre.

Ces représentations, en dehors de l'intérêt historique, si considérable, sont un bel échantillon de l'art byzantin de la fin du ixe siècle, plein de vie et de vérité.

Une longue et belle inscription, gravée au-dessus des personnages, donne le nom de l'empereur et appelle sur son règne commençant la bénédiction céleste. Ce précieux monument a dû être exécuté immédiatement après l'an 886 pour quelque église de Constantinople.

M. Siméon Luce lit une notice intitulée : *Le soufflet de l'Écluse et la chanson des pastoureaux normands.*

Notre confrère signale ce qu'il y a d'étrange dans le fait du supplice de la pendaison infligé par Édouard III, roi d'Angle-

IMPRIMERIE NATIONALE.

terre, à Nicolas Behuchet, l'un des deux amiraux de la flotte française battue à l'Écluse le 24 juin 1340. Il montre que ce fait est attesté par les chroniqueurs les plus autorisés. Pour faire ressortir davantage l'indignité du traitement dont le vaincu de l'Écluse fut victime, M. Luce retrace la brillante carrière de Behuchet, successivement intendant de Philippe de Valois, conseiller du roi, maître des comptes et commandant de flotte. Il avait été, en outre, anobli et promu chevalier. D'après un curieux passage de Pierre Cochon, qui dérive d'une source antérieure, Behuchet, que le roi d'Angleterre avait sans doute insulté, commit l'imprudence de frapper son vainqueur; et les pastoureaux de Normandie avaient fait là-dessus une chanson que l'on chantait encore, du temps de Cochon, dans les campagnes du pays de Caux.

M. Georges Bénédite communique une note sur le nom biblique de Reouben.

Pour plusieurs des noms qui entrent dans la formation des généalogies patriarcales de la Bible, les livres saints et les lexicographes fournissent des explications par jeux de mots qui ne sauraient être admises : il faut en chercher d'autres. Celui de Reouben, transcrit Rouben par les Septante, semble (malgré la lecture très suspecte de l'historien Josèphe, Roubélos, qui donnerait un nom théophore composé avec El, comme Israël, Ismaël, etc.) appartenir à l'onomastique égyptienne. Il existe en effet deux Reouben parmi les rois du Canon de Turin. Ce nom, en égyptien, signifie «le Soleil qui brille» et appartient à une nombreuse famille de noms composés avec celui du dieu Râ. Parmi ces derniers, la plupart, il est vrai, où l'élément divin est écrit par un idéogramme, doivent être lus de manière que cet élément forme le dernier terme du composé; c'est ce que prouvent les transcriptions grecques Menchérès, Tatchérès. Mais cette règle comporte des exceptions, telles que Rathotès, Ratoïsès, Rathurès, Ramessès. D'ailleurs une statuette du Musée de Turin donne le nom de Reouben écrit dans son plein phonétisme et de telle sorte que l'inversion n'est pas possible.

SÉANCE DU 30 DÉCEMBRE.

(Séance avancée au mercredi, à cause du premier jour de l'an.)

MM. Hirschfeld, Leemans, Thompson et Bayet, récemment élus correspondants, adressent à l'Académie des lettres de remerciement.

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, adresse au Président de l'Académie des nouvelles archéologiques [1].

L'Académie procède au renouvellement de son bureau pour l'année 1892.

M. Alexandre Bertrand, vice-président sortant, est élu président; M. Siméon Luce est élu vice-président.

Sont adressés aux concours de l'Académie :

Antiquités de la France :

Le culte des empereurs dans les cités de la Gaule narbonnaise, 1er et 2e fasc., par M. Édouard Beaudouin (Grenoble, 1891, in-8°);

La baie du Mont-Saint-Michel et ses approches, par M. le vicomte de Potiche (Paris et Avranches, 1891, in-8°);

Documents relatifs à l'administration financière en France, de Charles VII à François Ier (1443-1523), par M. G. Jacqueton (Paris, 1891, in-8°);

La mission et le culte de saint Martin, d'après les légendes et les monuments populaires dans le pays éduen, étude sur le paganisme rural, par MM. J.-C. Bulliot et Félix Thiollier (Paris et Autun, 1892, in-8°);

L'architecture romane dans l'ancien diocèse de Mâcon, par M. J. Virey (Paris, 1892, in-8°);

Prix ordinaire de l'Académie :

Un mémoire portant pour épigraphe : *Extant apud nos, si Musis placet...*

Prix Gobert :

Les derniers Carolingiens : Lothaire, Louis V, Charles de Lorraine (954-991), par M. F. Lot (Paris, 1891, in-8°);

[1] Voir aux Communications, n° XXXVI (p. 458-461).

Chartularium Universitatis Parisiensis, publié sous les auspices du Conseil général des Facultés par le P. Denifle et Ém. Chatelain, t. I (*1200-1286*) et t. II (*1286-1350*) (Paris, 1891, in-4°);

Prix Fould :

Histoire de l'art pendant la Renaissance, par M. Eug. Müntz, t. I : *Les primitifs*, et t. II : *L'âge d'or* (Paris, 1889-1891, 2 vol. in-4°);

Prix Loubat :

Documents pour servir à l'histoire du Mexique, par M. Eugène Boban, t. I et II, avec un atlas de 80 planches en phototypie (Paris, 1891, gr. in-4°).

L'Académie procède à la nomination des commissions annuelles. Sont élus :

Commission des travaux littéraires : MM. Ravaisson, Renan, Maury, Delisle, Hauréau, de Rozière, Jules Girard, Barbier de Meynard;

Commission des Antiquités de la France : MM. Delisle, Hauréau, de Rozière, Gaston Paris, Schlumberger, Héron de Villefosse, Longnon, de Lasteyrie;

Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome : MM. Delisle, Jules Girard, Heuzey, Georges Perrot, Weil, Paul Meyer, Boissier, Croiset;

Commission des études du nord de l'Afrique : MM. Renan, Le Blant, Duruy, Heuzey, Georges Perrot, Barbier de Meynard, Maspero, Héron de Villefosse;

Commission administrative : MM. Delisle, Deloche.

COMMUNICATIONS.

N° XXXIII.

LETTRE DE M. GEFFROY, DIRECTEUR DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME.

(SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 1891.)

Rome, le 24 novembre 1891.

Monsieur le Président et cher confrère,

La découverte archéologique la plus importante qui ait été faite ici pendant la saison d'été est due encore aux travaux du Tibre.

Au mois d'août dernier, on a extrait du fleuve, tout près du *ponte Sisto*, un pilastre de marbre ayant appartenu à la décoration du pont construit à cette place sous Valentinien et Valens, entre 364 et 367. Ce pilastre porte une dédicace à la *Victoriae Augustae comiti dominorum... nostrorum.* La statue de la déesse y était évidemment placée. Ce monument votif et cette inscription étaient dus à ce même ancien préfet de la ville, L. Aurélius Avianius Symmachus, qui avait fait aussi ériger à la tête du pont les statues en bronze de ces deux empereurs. Dès 1878, les travaux du Tibre avaient fait retrouver, au même lieu, beaucoup de fragments de toute cette décoration qui sont exposés aujourd'hui au nouveau Musée national romain, institué aux Thermes de Dioclétien. Au mois de septembre dernier, la drague tirait du fleuve une grande aile de bronze ayant sans nul doute appartenu à cette statue de la Victoire.

En rapprochant ensemble un certain nombre de fragments

similaires de marbre sculpté trouvés également dans le Tibre, on a pu recomposer en très grande partie une statue grecque qui paraîtrait dater d'avant Phidias : c'est un Apollon dont le mouvement rappelle l'Apollon archaïque de bronze découvert à Pompéi.

Un nouveau cippe avec inscription relative à une Vestale a été trouvé au Forum. Un décret du pontife a décerné cet honneur à la prêtresse qui s'est conservée chaste, *juxta legem divinitus datam.*

Le troisième fascicule des *Monumenti antichi* publiés par l'Académie royale des Lincei, qui vient de paraître, contient le travail si longtemps attendu de M. Mommsen sur les deux inscriptions relatives aux jeux séculaires, trouvées il y a un an dans les berges du Tibre.

Les dernières fouilles de Pompéi ont donné beaucoup de peintures murales, dont la description détaillée se trouvera dans les *Notizie degli scavi,* et un nouveau cadavre d'un robuste jeune homme presque complètement vêtu.

M. Jules Minervini, correspondant de l'Académie, vient de mourir à Rome.

Veuillez agréer, etc.

A. Geffroy.

N° XXXIV.

RAPPORT DE M. LE Dr CARTON, MÉDECIN MILITAIRE, SUR LES FOUILLES EXÉCUTÉES PAR LUI EN 1891, AVEC LA COLLABORATION DE M. LE SOUS-LIEUTENANT DENIS.

(SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 1891.)

I

DOUGGA.

Temple de Saturne. — C'est dans un édifice situé à l'ouest de l'antique cité et sur la destination duquel les visiteurs qui l'avaient exploré étaient demeurés incertains qu'ont été exécutées nos premières recherches. Sir Grenville Temple et Guérin y avaient bien relevé quelques fragments d'une grande inscription, mais ces fragments n'avaient pas fourni d'indications sur ce que le monument pouvait être. Il est en effet complètement écroulé et, comme on le verra, toutes les pierres qui étaient facilement transportables en ont été enlevées.

Avant les fouilles, un *suggestus* placé en avant du portique, les grosses colonnes par lesquelles le portique était supporté, et quelques parties d'un entablement présentant une grande inscription et gisant sur le sol étaient seuls visibles.

La longueur totale de l'édifice est de 53 mètres, sa largeur de 28. Sa plate-forme rectangulaire ou *suggestus* s'élevait à 4 mètres au-dessus du sol fortement incliné de la colline sur les flancs de laquelle le monument était construit. Situé à l'extrémité d'une haute falaise rocheuse, il devait s'apercevoir de très loin, et de son emplacement on jouit d'une vue magnifique sur la vallée de l'Oued-Khalled.

Derrière la plate-forme s'élevait le portique, précédant une large cour de 25 mètres de longueur sur 11 mètres de lar-

geur. Une rangée de colonnes la limitait sur trois de ses faces. En avant, elle était fermée par un mur. De l'autre côté des colonnes, c'est-à-dire à l'extérieur de cette cour, régnait une espèce de cloître voûté.

Dans le fond du monument, on trouvait un second portique et, après l'avoir franchi, on pénétrait dans des *cellae* couvertes par de puissantes voûtes en blocage.

Reprenons maintenant en détail chacune des parties de l'édifice.

Le portique antérieur présentait quatre colonnes lisses, d'aspect un peu lourd, et dont les fûts, actuellement couchés sur le sol, dans le *pronaos*, mesurent 5 m. 80 de hauteur. Les chapiteaux qui les surmontaient, et dont deux ont été retrouvés en fort mauvais état, étaient d'ordre corinthien, très fouillés et très ornés; les volutes se détachent complètement dès leur naissance et l'abaque présente une série de fleurs et de feuillages d'une bonne exécution. Il n'a pu malheureusement être rien retrouvé du fronton, qui paraît, comme toutes les pierres transportables de l'édifice, avoir été enlevé méthodiquement pour servir à une autre construction.

Les quatre colonnes du portique n'occupaient pas toute la largeur de l'édifice : en dehors des piliers qui le limitaient, un mur s'étendait de ceux-ci aux angles antérieurs du temple. Le *pronaos* n'a rien présenté de particulier que l'absence d'un sol voûté; il est probable que, comme sur la terrasse, où l'on n'a pas non plus trouvé de trace de voûtes, il devait y avoir un plancher.

La porte était au fond d'une espèce de vestibule faisant saillie à l'intérieur de l'*area*. Elle était à deux battants, flanquée de colonnes semblables à celles qui entourent la cour intérieure et présentait deux montants et un linteau ornés de moulures plates.

La cour dans laquelle cette porte donnait accès était, on l'a

vu, bien supérieure en étendue à tout le reste de l'édifice. Le sol en était revêtu de petites dalles rectangulaires. Le côté qui n'avait point de colonnes était limité par un mur sur lequel il a été trouvé des traces de revêtement en plâtre. Les colonnes qui l'entouraient étaient au nombre de vingt-huit, de dimensions moindres que celles du portique antérieur. Les chapiteaux étaient d'ordre corinthien et d'un bon travail. L'entablement qui les surmontait présentait, à l'intérieur de l'*area* et sur la frise, une grande inscription qui courait sur les deux longs côtés de la cour. Les lettres très belles, d'une hauteur de 0 m. 16, étaient enduites de couleur rouge. Malheureusement les portions de l'entablement exposées à l'air ont été très détériorées par les agents météorologiques et une partie de ce texte n'est plus lisible. La partie qui en est déchiffrable contient cependant des renseignements capitaux, qui font remonter l'époque de la construction de l'édifice au règne de Septime Sévère et de Clodius Albinus, en 194.

Sur un autre fragment d'entablement on lit les deux mots: *templi Saturni*, qui nous fixent sur la destination de l'édifice, destination dont il y a, au reste, d'autant moins à douter que, comme on le verra plus loin, il a été trouvé dans ce sanctuaire de nombreux ex-voto à ce dieu ou à son équivalent africain Baal Hammon.

La fin du texte porte la mention : *pagus et civitas Thuggensis dedicavit.*

Avant de passer à la description des *cellae* du temple, il n'est peut-être pas sans intérêt de faire remarquer que cet espace rectangulaire entouré de colonnes paraît ne pas avoir eu de toit. Ce fait que la partie la plus étendue du monument était à ciel ouvert est à rapprocher de ce que l'on sait de la plupart des sanctuaires de Saturne trouvés en Afrique, à Aïn-Tounga et à Sidi-Mohammed-el-Azreg, où on n'a trouvé aucun monument fermé.

Il faut aussi remarquer que ce temple est de la même époque que le sanctuaire d'Aïn-Tounga, qui, d'après MM. Berger et Cagnat, daterait du IIe siècle.

Quatre colonnes de même taille et de même ordre que celles de l'*area* formaient un portique postérieur sous lequel on passait avant d'arriver aux *cellae*.

La surface occupée par l'ensemble de celles-ci a 18 m. 50 transversalement et 7 m. 50 longitudinalement.

Toutes trois étaient recouvertes de puissantes voûtes en berceau, et l'angle du fond de la *cella* la plus voisine du rocher était entaillé dans le roc. La chambre du milieu avait un sol en ciment de tuileaux comme les voisines, mais était plus élevée qu'elles. Son ornementation paraît avoir été aussi beaucoup plus riche. Les parois étaient revêtues de plâtre moulé et en fort relief, figurant un immense pampre. Une surface longue de 5 mètres et large de 1 m. 50 de ce revêtement, placée dans des conditions toutes spéciales, s'est très bien conservée.

Le fond de la *cella* paraît avoir été recouvert par une peinture dont une surface de 1 mètre carré environ a été retrouvée; les tons en étaient très vifs; la couleur dominante, celle qui recouvrait les moulures, semble avoir été le vermillon.

Il faut ajouter enfin que certaines parties du stuc de revêtement présentaient des caractères en relief, dont il n'a été malheureusement recueilli que des échantillons très frustes.

Il n'a été trouvé aucune trace d'ouverture par où cette *cella* aurait pu être éclairée; il est possible que cet éclairage fut obtenu par des lampes brûlant à l'intérieur.

Dans la demi-clarté de la chambre revêtue de pampres, et se détachant sur les peintures qui couvraient le fond de la *cella*, devait se dresser une statue double ou triple de la grandeur naturelle, en un beau marbre blanc saccharoïde, dont il

n'existe plus que la main. Les doigts semblaient tenir les plis d'un vêtement. Autour de la grande statue qui était probablement celle de Saturne se dressaient des statues de dimensions inférieures, des statuettes et des stèles votives; de nombreux morceaux, très brisés malheureusement, en ont été rencontrés par nos ouvriers.

Les *cellae* latérales, revêtues également d'un fin ciment, n'ont rien présenté d'intéressant.

Sous une grande partie de l'édifice, on avait construit des citernes, dont l'orifice se trouve à l'intérieur même de l'*area*. Les fonds dont nous disposions n'ont pas permis d'en effectuer le déblaiement, qui peut-être aurait amené la découverte d'intéressants documents sur le contenu de ce temple.

Au cours des fouilles et en des points très différents, on a trouvé un certain nombre de stèles votives. Leur forme et les emblèmes qui y sont figurés sont absolument ceux d'Aïn-Tounga avec quelques détails en plus.

La situation du temple, qui s'élevait sur les flancs d'une colline escarpée dominant la vallée de l'Oued-Kalled, a peut-être été la cause de la destruction rapide de l'édifice; une partie a subi un affaissement considérable, qui a amené, comme on s'en rend facilement compte, la chute des colonnes du portique de l'*area*.

Hippodrome. — Quelques tranchées ont été faites aussi dans le vaste espace à peu près rectangulaire situé auprès de l'acropole de la cité. Les constructions les plus saillantes, celles qui ont le plus frappé les archéologues qui l'ont visité, sont en forme de fer à cheval, et situées en face l'une de l'autre. Ces deux édicules étaient en pierre de taille et présentaient une corniche que surmontait une grande inscription; les fragments retrouvés n'ont pu servir à déterminer exactement la destination de l'ensemble : stade, hippodrome ou cirque.

La *spina* qui réunissait ces deux édicules devait être formée par une levée de terre; car, malgré plusieurs tranchées, il a été impossible de trouver trace d'un mur ayant joué ce rôle. La présence, à l'entrée du monument, de constructions considérables qui devaient former une espèce d'*oppidum*, l'absence de couloirs voûtés supportant des gradins, comme dans le cirque, enfin la distance qui sépare les deux *metae*, et qui est exactement d'un stade, donnent à penser que l'on a affaire à une construction participant à la fois du stade, du cirque et de l'hippodrome et qu'elle devait convenir à ces trois usages. Mais il est évident qu'elle se rapproche plutôt de l'hippodrome ou du cirque.

Les gradins s'appuyaient, d'un côté sur un mur qui longeait la voie romaine, et de l'autre sur un banc de rochers où l'on trouve quelques dolmens.

Un plan assez détaillé de cet ensemble a pu être dressé. Malheureusement la proximité de l'acropole, qui a été réédifiée à l'époque byzantine, a dû être funeste à cet édifice, dont on retrouve un grand nombre de matériaux dans l'enceinte fortifiée voisine.

Théâtre. — Cet édifice est d'une conservation remarquable. Taillé dans les flancs d'une colline, à la façon des théâtres grecs, il mesure 70 mètres de largeur et ne présente point d'ordre extérieur. L'épaisseur de la couche de terre et de pierres qui recouvre l'orchestre et la présence de chaumières arabes en quelques points de la scène n'ont pas permis de le fouiller à fond. Aussi certaines parties du plan n'ont-elles pu être dressées.

Suivant le conseil de M. Saladin, il a été pratiqué deux tranchées perpendiculaires, dont l'une dans le sens de la scène.

Le fond de celle-ci présentait trois diverticules en forme de

niches, correspondant aux trois portes qui y donnaient accès. Le diverticule du centre était demi-circulaire, les deux autres rectangulaires. Elle était limitée en arrière par un mur bas ou stylobate de 1 m. 35 de hauteur, au delà duquel une plate-forme de 1 m. 55 de largeur, suivant les sinuosités de la scène, s'adossait à un mur de grand appareil qui formait réellement le fond. Sur cette plate-forme était une colonnade qui en suivait aussi les sinuosités. Ces colonnes, dont le fût mesure 3 m. 80 et dont quelques-unes sont encore en place, supportaient un entablement dont certaines parties sont courbes. La frise de cet entablement ne portait pas d'inscription et le soffite était orné d'un cartouche encadrant une portion de cylindre. Le chapiteau en était très élégant, d'ordre corinthien, aux caulicoles élancées.

Il y avait en outre dans chacun des diverticules deux hautes colonnes de 5 mètres environ de hauteur, reposant non plus sur la plate-forme postérieure de la scène, mais sur le sol de celle-ci. L'entablement porte une grande inscription malheureusement incomplète. La présence d'habitations a empêché d'en chercher les parties les plus intéressantes, que l'on trouvera certainement dans les maisons voisines le jour où l'on fera le déblaiement complet de l'édifice.

Des fragments de corniche provenant de l'un des deux ordres ont été rencontrés; ils sont d'un très beau travail et présentent des fleurons d'une grande variété. Comment cet entablement était-il disposé et comment celui qui surmontait les deux colonnes se reliait-il aux colonnes voisines? Le peu de développement des fouilles ne m'a pas permis de déterminer cette disposition.

Du fond de la niche ou diverticule de la scène au mur qui la sépare de l'orchestre il y a 9 m. 50. Le revêtement du sol était partie en dalles, partie en ciment, partie en une grossière mosaïque blanche. Celle-ci formait une longue bande

allant d'une extrémité à l'autre de la scène. Elle indique, par sa position, la largeur et la direction d'un long couloir voûté qui était placé au-dessous d'elle.

Ce couloir est actuellement presque entièrement comblé. Il a été possible cependant de se glisser à plat ventre à l'intérieur et de se rendre compte de sa disposition. Il était formé de compartiments en voûte d'arête, mesurant 2 mètres de long sur 1 m. 50 de large. La voûte était constituée par des poteries emboudées les unes dans les autres et supportant des moellons. Aux extrémités de la scène il paraît y avoir un couloir aboutissant perpendiculairement à celui-ci, et il est par conséquent probable que cette galerie règne tout autour du monument. Un autre couloir très étroit, où un homme peut à peine se glisser, coupe celui dont il est ici question, exactement au centre de la scène et perpendiculairement à lui. Il va d'une espèce de puits, situé en avant et au milieu de la scène, vers le *postscenium*, et paraît être une conduite d'eau. L'orifice de ce puits était par conséquent placé sous les pieds des acteurs quand ceux-ci s'approchaient de l'orchestre. Il a été impossible de se rendre mieux compte de sa disposition, car il n'a pu être vu qu'en passant la tête dans une étroite rigole qui devait y amener les eaux de pluie tombées dans l'orchestre.

Le mur du *proscenii pulpitum* avait les mêmes ornements que celui qui fermait le fond de la scène, un socle et une corniche formant stylobate.

L'orchestre a 10 mètres de largeur, il était pavé de dalles presque toutes disparues.

Les *cunei*, séparés par cinq escaliers, présentent encore vingt-cinq assises de gradins divisés par des couloirs horizontaux en trois *mæniana*. Ceux-ci étaient séparés de l'étage inférieur par une balustrade formée de panneaux en pierre ou plus probablement en bois. Ils étaient encastrés à la surface des gradins dans des rainures très profondes et larges. Ce sont probable-

ment ces cavités qui ont été prises par Guérin pour les trous où étaient fixés les supports du *velarium*.

La grande tranchée de 5 mètres de profondeur nous a un peu récompensé de nos efforts par la découverte de plusieurs fragments épigraphiques et de deux belles bases presque entières portant de longues inscriptions. Sur l'une on lit la mention : *pagus et civitas Thuggensis*. Sur une autre qui donne la date de l'érection de la statue, il est fait mention du consul M. Paccius Silvanus Goredius Pullaenus Gargilius Antiquus. Une autre base rappelle la munificence de L. Marcius Simplex et d'un de ses frères, c'est-à-dire de celui qui a construit le beau temple de Jupiter et de Minerve.

On y a trouvé aussi plusieurs fragments de corniche et de pierres, qui, à en juger par leur forme, sont chacune la moitié du cintre d'une large baie. Leur nombre relativement grand, en un point très restreint et au bas des gradins, donne à penser qu'elles devaient les dominer et qu'elles faisaient partie d'une rangée d'arcades qui courait au haut de la *summa cavea;* il devait donc y avoir, en haut des gradins, une galerie voûtée qui faisait le tour du théâtre et de laquelle on pouvait, par ces larges baies, apercevoir la scène. De très grandes lettres, hautes de 30 centimètres, se lisent sur chacun de ces fragments, mais il n'a pas été possible de reconstituer l'inscription.

Comme on se le figure facilement, cette série d'arcades, surmontées d'une corniche dont il a été retrouvé de nombreux fragments, devait être d'un puissant effet décoratif.

Grâce à ces deux tranchées, la majeure partie du plan et de la disposition du théâtre a pu être reconstituée; on voit, en somme, qu'il forme un très bel édifice et qu'il doit renfermer encore de nombreux documents. Malheureusement, le peu de ressources dont nous disposions ne nous a pas permis d'en faire le déblaiement et d'enlever l'épaisse couche de fumier

qui, si elle l'a admirablement protégé durant plusieurs siècles, en rend aujourd'hui difficile le dégagement.

Tout en surveillant les fouilles, de nombreuses excursions dans Dougga et aux environs nous ont fait connaître maints détails intéressants.

C'est ainsi qu'a pu être dressé un plan très exact du superbe aqueduc qui, après un parcours de 12 kilomètres, amenait à Dougga l'eau de la source de l'Oued-Rummel (*Aïn-el-Hammam*). Cet aqueduc passe à l'aide d'arches imposantes sur des ravins profonds et sauvages et dans des sites d'un très grand pittoresque. Il est en pierres de moyen appareil ornées d'un élégant bossage; plus de deux cents regards échelonnés sur son parcours en permettaient le curage. En un point, c'était sur une double rangée d'arches que cet ouvrage franchissait l'Oued-Melah.

Il passait à Lbouïa auprès d'un temple, encore en partie debout, de 10 mètres de longueur, orné de colonnes lisses et de pilastres cannelés, et qui devait avoir une certaine élégance, à en juger par les beaux fragments de corniche qui gisent sur le sol à l'entour.

Les voies romaines qui rayonnaient de Dougga vers les cités voisines, les dolmens qui s'élevaient aux portes de la ville ont été aussi étudiés. Enfin un certain nombre de textes inédits dont quelques-uns intéressent les édifices de la ville ont été relevés.

Les uns et les autres seront décrits ou exposés dans un rapport détaillé, qui sera adressé au Comité des travaux historiques.

II

EL-MATRIA.

Les ruines d'El-Matria, l'antique *civitas Numiulitana*, comme l'indiquent plusieurs textes trouvés récemment, sont situées à 8 kilomètres de Téboursouk, dans un large et fertile vallon.

Plusieurs édifices dressent encore leurs pans de murs à demi écroulés sur les flancs du coteau où s'élevait la ville. Ce sont des thermes, un édifice à absides que l'on considère comme une basilique, une forteresse byzantine et des citernes assez vastes, que desservait un petit aqueduc prenant son origine à un barrage situé dans un ravin sauvage et pittoresque.

Temple. — Le temple, qui a été l'objet des fouilles les plus étendues, était, avant qu'on les eût faites, complètement enfoui.

Ce monument, de dimensions assez restreintes (il mesurait 8 mètres de largeur sur 15 mètres de longueur), avait été exécuté avec un grand soin.

Prostyle, il s'élevait de plusieurs mètres au-dessus du sol voisin, et plusieurs marches, actuellement disparues, y donnaient accès.

Quatre belles colonnes cannelées, qui étaient complètement intactes quand elles ont été mises à jour, supportaient un fronton dont l'entablement était orné de riches sculptures. Malheureusement, aucun des chapiteaux qui faisaient partie de ce portique n'a jusqu'à présent été retrouvé. L'entablement se composait de trois pierres; il était orné avec un luxe tout particulier.

Au-dessous de denticules et d'oves séparés par des dards que supportent des feuilles d'acanthe et que séparent des fleurons d'une grande variété, on lisait sur la frise une grande inscription de six lignes.

Elle nous apprend que le monument était dédié à la triade divine qu'on honorait à Rome, au Capitole :

Jovi Optimo Maximo, Junoni Reginae, Minervae Augustae.

Il a été bâti sous le règne de Marc-Aurèle, par un certain Memmius Pecuarius Marcellinus, en son nom et en celui de L. Memmius Marcellus Pecuarius, son fils, décurion, flamine désigné de Nerva, ainsi qu'il l'avait promis au pays et à la cité de Numiuli.

Cet édifice avait été en outre orné de marbres et de statues et son inauguration avait été accompagnée, en dehors de la distribution de vivres qui était obligatoire, de réjouissances publiques, parmi lesquelles il faut remarquer les *ludi scaenici.* Cette dernière expression donne à penser qu'il a pu y avoir un théâtre dans la *civitas Numiulitana.*

Les soffites étaient, comme on l'a vu, au nombre de trois; et celui de gauche, situé sous les mots *Jovi optimo,* était le plus remarquable. Au centre on voit un olivier au tronc noueux, au feuillage étalé, qu'entourent de nombreuses armes ou armures, glaives, casques, boucliers de toute forme, cuirasses, etc. Des ornements ont même été sculptés à leur surface : fleurs sur un casque, foudres et tridents, rinceaux sur les boucliers et les cuirasses, etc.

Les autres soffites présentent des rinceaux ornés de fleurons et de rosaces de très grande taille et de belle allure.

En arrière du *pronaos,* dont le sol était revêtu d'une mosaïque en cubes blancs, étaient deux ou quatre pilastres cannelés, engagés, supportant des chapiteaux d'ordre corinthien dont un a été retrouvé.

Les montants de la porte de la *cella* étaient ornés de moulures, et sur le linteau, à crossettes, était gravée une inscription trop fruste pour être déchiffrée.

Sur le sol de la *cella* se dresse actuellement une koubba,

tout récemment construite, et pour l'édification de laquelle on a brisé cette pierre et probablement aussi les parties du fronton qui n'ont pas été et ne pourront être retrouvées.

Si les fouilles que nous avons effectuées avaient été faites deux ans auparavant, ce malheur ne fût point arrivé.

Ceci prouve combien la Direction des antiquités a été bien inspirée en classant aussitôt et en aussi grand nombre que possible les ruines de la Régence.

En dehors de ce temple, quelques fouilles ont été faites dans les Thermes. Elles ont montré un édifice très bouleversé, très enfoui, remanié à l'époque byzantine.

Un autre monument, que l'on croyait à trois absides et qui avait été pris pour une basilique chrétienne, possède en réalité quatre absides entourant une salle centrale carrée. Des fragments de mosaïque très brisés, ornées de rinceaux, ont été trouvés à l'intérieur. Plusieurs des pierres de taille qui entrent dans sa construction proviennent d'édifices plus anciens. On ne saurait faire remonter la date de sa construction au delà de l'époque byzantine.

Toutes ces recherches ont pu être faites grâce aux subsides qu'ont bien voulu nous accorder M. le Ministre de l'instruction publique et le Service des antiquités de Tunisie. Malheureusement, ils ont été insuffisants pour permettre de déblayer les citernes du temple de Saturne, de rechercher dans cet édifice tous les fragments de stèles votives, de fouiller complètement le théâtre et d'achever l'étude du temple d'El-Matria, ainsi que de l'édifice à absides. Les résultats obtenus auront au moins le mérite de montrer ce que produiraient des fouilles méthodiques, exécutées sur une plus grande échelle.

N° XXXV.

LETTRES ROMAINES, PAR M. W. HELBIG, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

II

SUR UN COIN-MATRICE ANTIQUE TROUVÉ AUPRÈS DE CIVITÀ CASTELLANA.

(SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 1891.)

J'ai l'honneur de présenter à l'Académie le plâtre et l'empreinte d'un coin-matrice antique que l'on vient de trouver en pleine campagne entre Cività Castellana et Corchiano. Par sa



forme de barillet, ce coin se prêtait à être inséré dans un marteau semblable à celui que l'on voit manié par le *malleator* sur des monnaies de Paestum représentant l'acte du monnayage [1]. Il a une hauteur de 5 centimètres. Le diamètre de

[1] *Ann. dell' Inst.*, 1859, *Tav. d'agg.*, Q 2, 3, p. 409-413. F. Lenormant.

la matrice, travaillée d'une pièce avec tout le reste, est de 2 centimètres. L'alliage du bronze de ce petit appareil ressemble beaucoup, par sa couleur brunâtre foncé et par sa densité considérable, à celui qui est employé pour la fabrication du genre le plus récent des miroirs à main antiques [1].



L'empreinte de la gravure montre un taureau cornupète à droite et sur l'exergue l'inscription IMP · X. Donc il s'agit du revers d'une monnaie d'Auguste frappée l'année de Rome 742 (= 12 avant J.-C.), en or comme en argent, monnaie dont la face montre la tête nue de l'empereur, quelquefois à droite, quelquefois à gauche, entourée de l'inscription AVGVSTVS DIVI F [2].

Rien n'est plus pénible que de s'occuper à Rome de recherches sur la technique de l'ancien monnayage. Il n'y a ici aucune

Monnaies et médailles (*Bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts*), p. 35, fig. 7. Pour les autres ouvrages à consulter, voir F. Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité*, I, p. 252, note 1.

(1) Schumacher, *Eine praenestinische Ciste im Museum in Karlsruhe*, p. 31.

(2) Cohen, *Médailles impériales*, I², p. 83, 84, n. 136-139.

collection de monnaies qui puisse fournir une base suffisante pour ces études. Outre cela les bibliothèques romaines sont très mal fournies en fait d'ouvrages numismatiques [1].

Enfin, pour ce qui regarde spécialement les coins-matrices, nous ne sommes pas même exactement renseignés sur tous les exemplaires qui sont parvenus jusqu'à nos jours. M. Babelon a eu la bonté de m'informer que la Bibliothèque nationale en possède neuf, en partie du haut, en partie du bas-empire. Deux exemplaires seulement de cette série ont été publiés [2]. Si toute la série était exactement connue, nous pourrions peut-être mieux juger du développement par lequel passèrent ces instruments du monnayage pendant l'époque impériale.

Dans ces circonstances, on me pardonnera, si les observations que je communique sur le coin de Cività Castellana sont plus ou moins incomplètes et provisoires.

La multiplicité extraordinaire et constante de coins que l'on observe généralement dans les monnaies grecques et romaines du même type prouve que les coins, travaillés dans une matière peu résistante, soit en métal doux, soit dans un bronze relativement mou, s'usaient très vite et qu'il fallait en fabriquer plusieurs pour la même émission. On remarque une amélioration seulement depuis le second tiers du règne d'Auguste. Les types commencent à montrer une plus grande précision qu'auparavant et l'on constate un plus grand nombre d'exemplaires frappés avec le même coin. Il semble donc que, sous le règne d'Auguste, les monnayeurs romains commencèrent à se servir de coins plus durables, c'est-à-dire de coins gravés en

(1) Je regrette surtout de n'avoir pu étudier les mémoires de M. Mongez sur l'art du monnayage chez les anciens et les modernes, mémoires publiés dans l'*Histoire et mémoires de l'Institut de France, Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. IX (Paris, 1831).

(2) F. Lenormant, *Monnaies et médailles*, p. 39, fig. 9; p. 41, fig. 10.

acier ou dans un bronze extraordinairement résistant. Un savant qui étudierait ce phénomène sur une grande quantité de monnaies d'Auguste pourrait probablement préciser le temps où cette innovation fut introduite, et peut-être il en résulterait qu'elle se trouvait en rapport avec la réforme monétaire entreprise par Auguste l'an 739 (15 avant J.-C.)[1], réforme qui, dans ce cas, se serait étendue, non seulement sur la direction et l'administration, mais aussi sur la partie technique du monnayage.

Le nombre minime des coins antiques qui nous sont parvenus s'explique suffisamment par l'obligation imposée aux employés monétaires d'anéantir les coins usés; ils devaient empêcher ainsi que l'on abusât de ces coins pour frapper de la fausse monnaie. Cette rupture officielle des coins nous induit à penser qu'il y a bien des chances pour que plusieurs des exemplaires qui nous sont conservés aient servi à des faussaires.

Nous ne connaissons que quatre coins antérieurs à l'époque impériale. Tous les quatre sont gaulois et destinés à la production de monnaies connues d'or et d'argent. M. de Barthélemy, qui les a décrits dans la *Revue archéologique*[2], indique la matière d'un seul exemplaire. Selon lui, ce coin, trouvé dans les environs d'Avenches (*Aventicum*), est de bronze. Probablement il faut supposer le même alliage pour les trois autres exemplaires, sur lesquels M. de Barthélemy ne donne aucun renseignement.

Les deux plus anciens coins romains que nous connaissions jusqu'à présent sont celui de l'an 742 (= 12 avant J.-C.), trouvé près de Cività Castellana, et un exemplaire en forme de cône émoussé découvert à Nîmes et destiné à la production

[1] Mommsen, traduit par Blacas, *Histoire de la monnaie romaine*, III, p. 9 ss.
[2] *Nouvelle série,* XV (1867), p. 346-351.

de l'avers d'une monnaie d'Auguste [1]. L'empreinte de ce dernier coin montre la tête nue de l'empereur à gauche et l'inscription AVGVSTI DIVI F. On ne rencontre cet avers que dans deux séries de monnaies d'Auguste. L'une est la série avec le taureau cornupète [2], donc la même pour laquelle a servi le coin de Cività Castellana, l'autre la série dont le revers montre deux soldats présentant chacun une branche d'olivier à Auguste [3]. Cette dernière série appartenant aussi à l'an 742 (= 12 avant J.-C.), il est sûr que le coin de Nîmes se rapporte sinon à la même série, du moins à la même année que celui de Cività Castellana. Je m'abstiens de parler plus amplement du coin de Nîmes, ne le connaissant que par une gravure très médiocre et la relation publiée sur sa découverte n'en indiquant pas même la matière. Quant à l'exemplaire de Cività Castellana, sa provenance seule suffit pour éveiller de la méfiance contre sa légitimité. Il est impossible de supposer qu'il y eût au temps d'Auguste dans la *colonia Junonia Falisca,* près de laquelle est bâtie Cività Castellana, un atelier monétaire du Gouvernement. Donc, si le coin trouvé entre Cività Castellana et Corchiano était un coin officiel, il aurait été certainement égaré ou volé à l'hôtel de la monnaie de Rome. Mais le soupçon qu'il s'agit d'un coin clandestin est confirmé par une observation très judicieuse qui m'a été communiquée par M. François Martinetti. On voit que le cercle qui entoure le taureau est tracé d'une manière irrégulière. En haut, il y a entre ce cercle et la périphérie de la matrice une certaine distance, de manière que le type monétaire y est entouré d'une espèce de bord, tandis qu'au-dessous de l'exergue ce bord n'existe pas, le cercle touchant à peu près la péri-

[1] *Histoire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XIV (Paris, 1743), p. 104. La forme et l'empreinte du coin sont gravées p. 105.

[2] Cohen, *Médailles impériales*, I², p. 84, n. 138, 139.

[3] Cohen, I², p. 83, n. 138, 135.

phérie. Il est difficile d'admettre un procédé tellement négligé dans un coin officiel. Ce phénomène s'explique parfaitement, si nous supposons que la matrice du coin de Cività Castellana a été moulée sur une monnaie du même type. On sait que dans le monnayage antique le flan n'était pas fixé et serré pour la frappe dans une virole, mais laissé libre entre les deux coins [1]. Il devait arriver souvent que le flan n'était pas exactement placé ou qu'il glissait sous le marteau, ce qui fait que les bords des monnaies antiques sont rarement tout à fait réguliers. La matrice du coin de Cività Castellana montrant la même particularité, elle semble moulée sur une monnaie légèrement déplacée par la frappe, procédé que l'on ne peut attribuer qu'à un faussaire.

Il est à regretter que nous ne soyons qu'insuffisamment renseignés sur sept coins romains découverts près de Paray-le-Monial [2]. A ce qu'il semble, deux de ces coins donnaient l'avers et le revers d'une monnaie du *divus Augustus*, deux autres un avers et un revers de Tibère, les trois derniers deux avers et un revers de Caligula. La relation publiée sur cette trouvaille définit la matière des coins comme un mélange de cuivre et d'acier, ce qui fait présumer qu'ils consistaient en un alliage semblable à celui du coin de Cività Castellana. La circonstance que les sept coins furent trouvés en pleine campagne sous une tuile romaine prouve qu'ils y ont été cachés et probablement par un faussaire. Donc, à ce qu'il paraît, c'étaient aussi des coins clandestins.

En parlant des anciens faussaires, je ne peux pas m'empêcher de rappeler à la mémoire un passage de la vie de saint Paul, hermite, par saint Jérôme [3]. Saint Paul, pendant une

(1) F. Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité*, I, p. 255.

(2) *Revue archéologique*, VIII (1863), p. 275-277. Cf. les rectifications données dans la *Revue numismatique*, VIII (1863), p. 289-293.

(3) Hieronymus, *Vita sancti Pauli*, dans les *Vitae patrum*, *ed. Plantiniana*

persécution des chrétiens, soit sous Trajanus Décius, soit sous Valérien, cherche un asile dans la Thébaïde inférieure. Il y voit un rocher avec des grottes creusées de main d'homme et trouve dans ces grottes des enclumes rouillées et des marteaux qui avaient servi à produire d'anciennes monnaies. D'après la tradition égyptienne, il avait existé là un atelier de faux-monnayeurs, qui y exercèrent leur métier clandestin aux temps des amours de Marc-Antoine et de Cléopâtre.

Par ordre chronologique, après les coins de Paray-le-Monial, qui arrivent jusqu'à Caligula, nous devons faire mention d'un coin en forme de barillet, qui se trouve au Cabinet des médailles[1]. D'après les renseignements communiqués par M. Babelon, il se rapporte à Néron et est travaillé en bronze avec une légère couche d'acier.

Le coin romain le plus complet qui nous soit conservé est celui que possède le musée de Lyon. Il consiste en deux pièces, qui donnent la face et le revers d'un *aureus* de Faustine la jeune, et qui, mises ensemble, selon M. Friedlaender, auraient une hauteur de 16 à 18 centimètres. M. F. Lenormant décrit cet appareil de la manière suivante : «Les deux coins sont en forme de cippes carrés en fer doux; celui qui se plaçait en bas offre à son sommet une douille carrée fortement en saillie au fond de laquelle est encastrée la matrice gravée en acier. du type du droit; cette matrice est elle-même carrée, et la gravure du type monétaire y forme au centre une légère concavité circulaire. Le flan de la monnaie était placé par le *suppostor* au fond de cette douille, où s'engageait la partie inférieure, un peu rétrécie, de l'autre coin, à l'extrémité duquel

(Antverpiae, 1615), p. 18ª : «Erant praeterea per exesum montem non pauca habitacula, in quibus scabrae jam incudes et mallei, quibus pecuniae olim signatae visebantur. Hunc locum Aegyptiorum litterae ferunt furtivae monetae officinam fuisse ea tempestate, qua Cleopatra Antonio juncta est.»

[1] F. Lenormant, *Monnaies et médailles*, p. 39, fig. 9.

on voit encastrée la matrice d'acier du revers. Une fois le coup de marteau donné, on retirait le coin supérieur, puis il fallait renverser l'inférieur pour en faire tomber la pièce frappée. Cette dernière nécessité, à laquelle il n'y avait pas moyen de se soustraire, était fort incommode et devait occasionner une perte de temps sensible. » M. Friedlaender croit que cet appareil a aussi servi à un faussaire; car il n'était pas en réalité assez pratique pour frapper en peu de temps un nombre suffisant de monnaies [1].

Je ne fais que résumer les opinions généralement acceptées sur le changement de la technique monétaire qui eut lieu sous les successeurs immédiats de Constantin le Grand [2]. Tous les numismates s'accordent à penser que dans ce temps et depuis lors on se servit régulièrement de coins en acier. Outre cela, ils supposent que ces coins étaient gravés, non pas, comme auparavant, au touret, mais au burin, et qu'on frappait les flans, non plus, comme précédemment, à chaud, mais à froid, procédé qui correspondrait tout à fait au procédé moderne. Nous connaissons de cette dernière phase du monnayage antique une paire de coins qui se trouve au Cabinet des médailles et qui a servi à frapper un *solidus* de l'empereur Constant Ier [3]. Ils sont en acier, gravés au burin, et réunis par deux branches en fer à cheval s'ouvrant au moyen d'une charnière [4].

(1) Friedlaender, chez de Sallet, *Zeitschrift für Numismatik*, V (1878), p. 121-122. F. Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité*, I, p. 255-257. L'ouvrage de Comarmond, *Description des antiquités conservées au Palais des Arts*, p. 825, cité par Lenormant, n'est pas à ma disposition.

(2) F. Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité*, I, p. 258.

(3) F. Lenormant, *Monnaies et médailles*, p. 41, fig. 10.

(4) A propos de ce coin, M. Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité*, I, p. 258, note 3, cite Millin, *Magasin encyclopédique*, juin 1811; Dumersan, *Histoire du Cabinet des médailles*, p. 127; Chabouillet, *Description des camées, etc., du Cabinet des médailles*, p. 542, ouvrages qui ne se trouvent pas à ma disposition.

N° XXXVI.

LETTRE DE M. GEFFROY, DIRECTEUR DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME.

(SÉANCE DU 30 DÉCEMBRE 1891.)

Rome, le 27 décembre 1891.

Monsieur le Président et cher confrère,

L'attention des hommes spéciaux est vivement excitée ici vers ces deux statues antiques déjà signalées à l'Académie : la statue trouvée il y a quelques années dans la villa de Néron, à Subiaco, connue du public romain depuis une année seulement environ, et l'Apollon récemment recomposé avec plusieurs morceaux trouvés dans le Tibre.

De la première nul n'apporte encore une explication définitive. M. Marcel Reymond en a donné, dans la *Gazette des beaux-arts* de cette année, une photographie avec un commentaire. Notre École des beaux-arts va en recevoir un moulage, grâce aux bons soins de M. Eugène Guillaume, directeur de l'Académie de France à Rome, et de M. Eugène Müntz. De plus, un des pensionnaires sculpteurs de la Villa Médicis, M. Gasq, en achève une reproduction en marbre, qui figurera parmi les envois à l'Institut. On n'hésite pas ici à reconnaître dans cette belle œuvre un original grec, peut-être du temps d'Alexandre.

Quant à l'Apollon, reconnaissable à sa chevelure et à l'expression consacrée du visage, il est mutilé. Le bras gauche n'a pas été retrouvé; mais le mouvement de l'épaule prouve que ce bras était dressé en avant. Le bras droit s'abaissait le long du corps : ce bras est conservé en partie, mais se rattachera difficilement à l'épaule droite, singulièrement rongée par les eaux. Il en est de même, sauf pour la tête qui est presque intacte, de tout l'épiderme du marbre; les pieds

manquent. On n'en distingue pas moins une œuvre de beau travail. Il reste à l'identifier. Est-ce, comme on l'a conjecturé en s'appuyant sur Pausanias, X, 10, une réplique d'une statue ayant fait partie d'un groupe de Phidias aujourd'hui perdu? Est-ce une œuvre contemporaine ou voisine par la date? Est-ce, comme on l'a dit aussi, un travail des écoles de la Grande-Grèce? Quels ont été les attributs et l'entière attitude de l'original et de la copie? On peut comparer l'Apollon qui figure aujourd'hui dans la grande salle du Musée Capitolin (n° 30), et dont toutefois l'épaule gauche n'indique pas le même mouvement qu'a dû avoir le bras gauche de notre statue. Je ne puis, en ce moment du moins, joindre une photographie à cette lettre pour deux raisons : parce que la restitution que nous avons vue à peine achevée dans un des ateliers du Musée des Thermes n'est sans doute pas définitive et sera probablement changée, pour le mouvement de la tête par exemple; puis parce que l'administration italienne a déclaré qu'elle réservait cette publication à l'Académie royale des Lincei.

M. le professeur Gamurrini vient de signaler, entre autres objets trouvés dans les tombes antiques voisines de Campiglia Marittima, entre Piombino et Massa, une tablette de plomb portant une inscription étrusque de dix lignes comprenant dix noms propres, chacun desquels accompagné du prénom, des noms du père et de l'aïeul; avec cela quelques désignations de qualités ou de fonctions. Le mot *thapicu* lui paraît correspondre au latin *dapifer;* le mot *suplu* à la forme *sublo,* que les grammairiens donnent comme signifiant, en étrusque, le joueur de flûte. M. Gamurrini pense que l'inscription se rapporte à un de ces banquets funéraires qui étaient habituels chez les Étrusques.

De nouvelles facilités, de nouvelles et abondantes sources sont offertes au travail scientifique par le Vatican.

Pour ce qui est de la bibliothèque, le cardinal Capecelatro, successeur du cardinal Pitra dans la dignité de « bibliothécaire de la sainte Église romaine », vient de résumer dans une lettre rendue publique les progrès accomplis ou préparés.

Les 300,000 volumes qui occupaient les appartements Borgia ont été transportés dans la salle Léonine, au rez-de-chaussée, le long de la *via delle Fondamenta* qui conduit à l'entrée principale des musées. Entre cette salle Léonine et celles des Archives, un vaste local, accessible aux travailleurs de l'un et de l'autre dépôt, recevra 30,000 volumes qui seront *à la main*. La célèbre bibliothèque léguée au Saint-Siège par le cardinal Mai composera une des deux sections de cette *salle de consultation*. Les appartements Borgia, avec leur pavage du xve siècle soigneusement restauré, avec les fresques de Pinturicchio et toute leur admirable décoration, seront rendus aux visiteurs. Ils étaient à peu près inconnus, même des savants et des artistes, il y a trente ans.

De plus, Léon XIII a fait don à la bibliothèque Vaticane de la bibliothèque Borghese, par lui récemment acquise. On y remarque 300 manuscrits réunis par les papes d'Avignon, ouvrages théologiques, canoniques, juridiques, parmi lesquels toutefois se trouve un exemplaire de la *Divine Comédie* qui paraît écrit par Boccace, et un bréviaire dont Pétrarque se servait. Il y a, en outre, 2,000 registres, des pontificats de Clément VIII et de Paul V Borghese.

Quant aux archives, le nouveau préfet, M[gr] Ciasca, espère qu'il lui sera donné un jour de faire transporter au Vatican les archives de Saint-Jean *in Laterano*, tout au moins la série des brefs, qui compte des milliers de registres. Il y aurait encore la série des bulles et celle des suppliques, vastes collections presque absolument inédites. On étudie les moyens d'ouvrir ces trésors nouveaux aux travailleurs, comme s'est ouvert l'*archivio segreto* à la fin du pontificat de Pie IX, quand l'École

française de Rome a été autorisée la première à y travailler, en vue de la publication des Registres pontificaux du XIIIe siècle.

Agréez, etc.

A. Geffroy.

APPENDICE N° VI.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU VENDREDI 6 NOVEMBRE 1891.

DISCOURS D'OUVERTURE

DE

M. J. OPPERT,

PRÉSIDENT DE L'ANNÉE 1891.

Messieurs,

Nous étions cinquante à la dernière séance annuelle : nous sommes encore cinquante, quarante membres ordinaires et dix membres libres. Cela n'aurait rien d'étonnant : mais, grâce à Dieu, nous sommes ceux de l'année passée, ce qui s'est rarement vu, ce qui n'est peut-être jamais arrivé. Je me félicite de n'être pas dans la pénible nécessité de faire, à cette place, l'éloge d'un de nos collègues. Nous nous sommes tous bien portés. Continuons.

Nos confrères non français n'ont pas été si bien partagés. L'Académie a perdu deux de ses membres associés. Elle déplore la perte de François de Miklosich, le créateur de la philologie comparée des langues slaves. Né, en 1813, à Lutterberg, dans la Styrie (Autriche allemande), il est mort le 8 mars

de cette année, à Vienne, professeur des langues slaves à l'Université, secrétaire de la classe philosophique de l'Académie des sciences, et membre à vie du Reichsrath. Le grand renom de notre regretté confrère se fonde sur les études magistrales qu'il consacra aux langues slaves, et il fit pour cette branche des idiomes indo-européens ce que Jacob Grimm avait entrepris pour les langues germaniques et Diez pour la branche néolatine. Il laisse dans la science un nom qui sera toujours respecté et une trace ineffaçable. Depuis 1867 notre correspondant, il succéda en 1888 à Fleischer comme associé étranger de l'Académie.

Quelques semaines plus tard s'éteignait à Turin, à l'âge de 83 ans, l'abbé Gaspard Gorresio, né en 1808 à Bagnasco, dans le Piémont. Gorresio avait quitté ses fonctions publiques dans son pays natal pour venir étudier le chinois et le sanscrit à Paris, sous la direction de Stanislas Julien et de Burnouf. Revenu en Italie après la mort de ce dernier, il se consacra exclusivement à l'étude du sanscrit et propagea l'enseignement du maître dans sa chaire de Turin. Son œuvre principale est l'édition de la grande épopée indienne, le *Rāmāyana*, qu'il commença à Paris en 1843, et dont les dix volumes ont tous paru dans notre ville. La traduction italienne qui accompagne cette vaste œuvre littéraire a fait connaître pour la première fois à l'Europe le contenu et la valeur poétique du célèbre épos, attribué à un poète fabuleux, Valmiki, racontant les amours de Rama et de son épouse Sita, le rapt de cette dernière par le roi des démons Ravana, la conquête de Ceylan et l'incendie de la capitale Lanka. Gorresio avait été notre correspondant depuis 1856 et fut élu membre associé en 1876, comme digne successeur de l'un des maîtres de l'indianisme, Christian Lassen.

M. Dozon, correspondant de l'Académie, a été enlevé à la science à la fin de l'année dernière. Il s'est fait une notoriété

considérable par ses travaux sur les langues slaves, et surtout par ses ouvrages sur la littérature bulgare.

Je passe aux récompenses décernées par notre Compagnie.

Le concours le plus important est celui des Antiquités nationales, à cause de la variété des sujets qui peuvent lui appartenir et du nombre des ouvrages remarquables qui, chaque année, viennent solliciter une récompense académique. Telle est l'importance que l'Académie a attachée à ce concours que les antiquités de la France fournissaient, il y a encore quelques années, le sujet d'un rapport spécial lu à la séance publique. Aujourd'hui le président est le rapporteur général et doit se contenter de condenser les conclusions de votre Commission, que la plume habile et autorisée de M. de Lasteyrie a si bien motivées devant vous. Le concours de cette année a été très fort, et le nombre des travaux de premier ordre a été si considérable que l'Académie a dû solliciter du Ministre de l'instruction publique et à titre exceptionnel, l'autorisation d'ajouter une quatrième médaille aux trois médailles réglementaires.

Les quatre travaux récompensés se recommandent à des titres bien différents.

La première médaille revient à M. Camille Jullian, pour son œuvre magistrale sur les *Inscriptions romaines* de Bordeaux. Le savant professeur de la Faculté des lettres de cette ville a réuni plus de trois cents inscriptions datant de l'époque romaine, il y a ajouté les cachets, les marques des fabricants, les *graffiti* qui se trouvent sur le sol de l'antique Burdigala, et il a apporté dans cette œuvre un esprit de méthode, une science sûre et approfondie; il a accompagné ces textes arides en eux-mêmes de commentaires d'une érudition si vaste et si minutieuse que les épigraphistes de tous les pays y trouveront à la fois un excellent modèle à suivre et une source abondante pour puiser des renseignements. La municipalité de la grande cité d'Aquitaine, en joignant les deux gros volumes

IMPRIMERIE NATIONALE.

de M. Jullian à la collection des Archives municipales et en facilitant la publication de cet ouvrage, a mérité de la science, surtout en en confiant l'exécution à cet érudit distingué.

L'œuvre de M. Ernest Mercier suggère des observations et des appréciations d'une autre sorte. L'histoire de l'*Afrique septentrionale depuis les temps les plus reculés jusqu'à la conquête française* ne relève certainement pas du concours des Antiquités nationales pour la dernière période, presque contemporaine, et le sujet lui-même, dans son intégralité, pourrait paraître étranger à l'histoire de la France. On pourrait objecter que l'Algérie, aujourd'hui française, ne l'était pas pendant les temps qui intéressent votre Commission, que cette adjonction de l'histoire de la Numidie, de la Maurétanie et de l'Afrique musulmane aux antiquités de la France pourrait amener la Commission à s'occuper, dès aujourd'hui, de la révolte des Libyens après la première guerre punique, connue par la Salammbô de Gustave Flaubert, et de regarder comme lui appartenant, un jour peut-être, l'histoire de Didon et d'Hannibal. L'Académie, pour répondre à cette objection, se souvenant que toute l'Algérie appartient à la France, non pas à titre de colonie, mais comme département français, et mue par un sentiment patriotique que nul ne blâmera, a assimilé l'histoire antique de l'Afrique française à celle de la métropole.

M. Mercier a retracé l'histoire de l'Afrique septentrionale depuis les confins du Maroc jusqu'à la Tripolitaine; cet ouvrage, de longue haleine, exigeait entre beaucoup d'autres la connaissance de la langue arabe et de la littérature indigène. Il a fait preuve d'un esprit de sagacité et de critique impartiale, il a su vivifier par son exposition la sécheresse désordonnée des chroniques musulmanes. L'Académie décerne à cette œuvre vraiment nationale la seconde médaille des Antiquités de la France.

M. Alfred Jeanroy, professeur de la Faculté de Toulouse,

est l'auteur d'une œuvre neuve, hardie, dont quelques conclusions présentent des opinions attaquables à l'heure qu'il est, mais n'enlèvent pas à l'ouvrage son importance exceptionnelle. L'auteur, en renversant les théories généralement admises, revendique pour le Midi, et non pour le Nord, l'origine des thèmes lyriques considérés jusqu'ici comme étant d'origine populaire. Il regarde ces thèmes comme la transformation de thèmes plus anciens; et, avec une science vraiment originale, il tâche d'établir que l'Allemagne, l'Italie et le Portugal ont subi l'influence de la France dans les genres poétiques qu'on pouvait croire éclos de leur génie national. L'Académie décerne aux *Origines de la poésie lyrique en France au moyen âge,* travail de cet esprit à la fois délicat et généralisateur, ingénieux restaurateur de poésies perdues, ressuscitant une littérature quasi préhistorique, la troisième médaille du concours des Antiquités.

Un de nos confrères les plus compétents, M. Siméon Luce, a fait remarquer qu'il y avait un abîme entre la prospérité de la France avant et après la guerre de Cent ans. Il est donc intéressant de connaître un document très détaillé, établissant l'étude de la vie privée et économique du midi de la France au début de cette guerre funeste. Tel est le *Livre des comptes des frères Bonis,* marchands montalbanais, découvert par M. Dumas de Rauly et édité par M. Forestié. Les frères Bonis étaient banquiers et négociants à Montauban, se livrant à des opérations financières les plus variées, prêts d'argent sur titres et sur gages, consignations, dépôts de valeurs, liquidations de successions, s'occupant de la perception de tailles, de fermages de revenus ecclésiastiques, étant apothicaires, merciers, marchands de cierges, commissionnaires en draperies, chapeaux, chaussures, descendant même à la confiserie, l'épicerie et la fruiterie, louant des chevaux, remontant un peu dans l'échelle sociale comme bijoutiers, marchands d'objets

de mariage et de baptême, vendant aussi des poudres à canon et des armes à feu : mais certes plus entendus au sujet du commerce que de l'orthographe. M. Forestié a édité ce document difficile à déchiffrer de manière à contenter le critique le plus rigoureux et l'historien le plus curieux; les notes instructives qu'il y a ajoutées prouvent un savoir solide et étendu : l'Académie décerne au premier volume, seul paru, la quatrième médaille dont elle dispose cette année.

L'Académie regrette de ne pouvoir accorder que des mentions à des ouvrages qui auraient été dignes de médailles, s'ils ne s'étaient pas trouvés en concurrence avec les œuvres que nous venons de récompenser. Ce sont : le *Tableau historique du département des Hautes-Alpes*, par M. Joseph Roman; *Maurice de Sully*, par M. Victor Mortet; *La commune de Saint-Léonard-de-Noblat au XIIIe siècle*, par M. Guibert; *L'église Saint-Étienne, cathédrale de Toulouse*, de M. Jules de Lahondès; le *Dictionnaire étymologique du patois lyonnais*, par M. Nizier du Puitspelu (dont le véritable nom est M. Tisseur); l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Acheul-lez-Amiens*, par M. Joseph Roux. Le nombre des ouvrages importants a été si considérable cette année que nous avons dû laisser en dehors de ces récompenses des travaux très méritants, tels que le *Quartier des Halles*, de M. Piton; l'*Histoire de Saint-Chamond*, par le chanoine James Condamin; *L'indice céphalique des populations françaises*, par M. le docteur R. Collignon.

Récompenser l'ouvrage le plus savant ou le plus profond sur l'histoire de France et sur les études qui s'y rattachent, tel est le programme du prix que la libéralité du baron Gobert a permis à l'Académie de décerner. Cinq ouvrages ont été présentés au concours de cette année. Les érudits d'Allemagne avaient depuis fort longtemps porté leur attention sur l'histoire du royaume d'Arles et de Vienne, tandis que cette importante partie avait été négligée par nos historiens. M. Paul Fournier

vient de combler cette lacune avec une grande érudition, une critique perspicace, un sens politique profond. Il nous fait connaître par quelle suite d'efforts patients, par quelle hardiesse et par quelle habileté les rois capétiens, pendant une époque de plus de trois siècles, ont su acquérir à la France cette terre de langue et de mœurs françaises, et comment ils ont abouti, par l'établissement du delphinat, par leurs négociations adroites avec les empereurs, à ce résultat que le fleuve du Rhône ne formât plus la frontière politique entre la France et le saint-empire germanique. A ce titre, le livre de M. Fournier sur *Le royaume d'Arles et de Vienne* a pour nous un intérêt capital. M. Fournier est un érudit consommé, qui a fait preuve d'un jugement droit, d'une largeur de vues, d'une connaissance complète de tout ce qui était publié sur le sujet qu'il traite. Il a fait un bon livre que l'Académie récompense par le premier prix Gobert de 9,000 francs.

Le commencement du XII[e] siècle n'est pas aussi connu que l'époque dont nous venons de parler. L'histoire du pape Calixte II, qui n'a gouverné l'Église que pendant six ans, de 1119 à 1124, ne peut se prévaloir d'une grande abondance de documents, mais elle offre un intérêt considérable à cause des démêlés de ce pontife avec l'empereur Henri V, au sujet des investitures. M. Ulysse Robert a traité ce sujet difficile avec une érudition très étendue. Cette matière intéresse, elle aussi, plutôt l'histoire de l'Allemagne que celle de la France. La pénurie des documents d'ailleurs, qui est un peu la faute du sujet choisi, aurait peut-être engagé l'Académie à lui préférer l'un de ses concurrents, si la véritable valeur de cette publication ne consistait pas dans le *Bullaire* de Calixte II, lequel, à lui seul, forme deux gros volumes. Par cette publication qui restera et qui ne sera jamais refaite, qui est la partie essentielle de l'ouvrage, M. Robert a fourni aux continuateurs de l'entreprise de Jaffé, l'auteur des *Régestes des Papes*, l'occasion de

compléter et de corriger cette œuvre. M. Ulysse Robert a réuni dans cette collection plus de cinq cents bulles, et, sur cette quantité, trois cents au moins ont été découvertes par l'auteur, historien de Calixte II. L'édition de ces documents est excellente; l'introduction, très développée, est une bonne étude sur la diplomatique de ce pape. Quelles que soient les critiques que l'on pourrait adresser à l'auteur au sujet de l'aridité de son style de chroniqueur plutôt que d'historien, l'Académie n'hésite pas à couronner cette œuvre, pour la composition de laquelle l'auteur a consulté les archives de plusieurs pays : elle lui décerne le second prix Gobert.

Parmi les concurrents se distinguaient les quatrième et cinquième volumes de l'*Histoire de Charles VII*, par M. de Beaucourt, qui continuent dignement cette œuvre remarquable et qui traitent des faits survenus pendant ce règne, de 1444 à 1453, de l'expulsion des Anglais, de la conquête de la Normandie et de la Guyenne, du procès de Jacques Cœur, de la réhabilitation de Jeanne d'Arc et d'autres faits moins importants. Les qualités sérieuses de cette publication avaient valu à l'auteur, lors de l'apparition du premier volume, la distinction qu'il a sollicitée cette année : l'œuvre n'étant pas terminée, l'Académie pourra avoir l'occasion de récompenser le travail une fois achevé.

Une considération analogue a fait écarter la vaste et savante œuvre de M. R. de Maulde : *Louis d'Orléans*, dont le troisième volume n'atteint pas encore l'histoire de la royauté de Louis XII.

Quel que soit le prix que l'Académie attache à un travail tel que l'*Épitaphier du vieux Paris* de M. de Raunié, cet ouvrage n'a pas pu entrer en lutte avec ses concurrents, répondant mieux aux termes et aux intentions du testament du baron Gobert.

L'Académie avait proposé, pour le prix ordinaire de cette

année, *d'étudier la tradition des guerres médiques, déterminer les éléments dont elle s'est formée, en examinant le récit d'Hérodote et es données fournies par d'autres écrivains.* Un seul mémoire a été envoyé au concours et remplit complètement les conditions du programme. L'auteur se montre au courant de tous les travaux qui, surtout dans ces dernières années, se sont multipliés sur les divers points du sujet. Il a examiné toutes les opinions de ses devanciers avec un soin poussé peut-être jusqu'au scrupule. Il réfute les différents systèmes émis par Nitzsch et Wecklin, qui ne voient dans le récit d'Hérodote que le reflet de traditions orales conservées par des familles ou par des villes. Aux objections militaires de Delbrück il répond par une étude personnelle, attentive des lieux, principalement par celle des champs de bataille de Marathon, de Platées et de la baie de Salamine, qu'il a visitées lui-même. La véracité d'Hérodote, déjà attaquée dans l'antiquité, mais assurée aujourd'hui par les données fournies par les inscriptions cunéiformes, est donc, sur un autre point, confirmée par l'auteur. L'Académie décerne le prix à la savante étude de M. Amédée Hauvette, maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris.

Il nous reste maintenant à mentionner les ouvrages que la libéralité de généreux donateurs a chargé l'Académie de récompenser. Parmi ces hommes dont la Compagnie rappelle et honore le souvenir tous les ans, M. Bordin tient une des premières places : en son nom, nous décernons trois prix différents.

Le premier de ces prix est attribué à l'*Étude sur les travaux entrepris à l'époque carlovingienne pour établir et reviser le texte latin de la Bible*. Le prix a été décerné au mémoire n° 2, dont l'auteur est M. Samuel Berger.

Le sujet proposé pour le second prix était l'*Histoire politique, religieuse et littéraire d'Édesse jusqu'à la première croisade;* ce prix échoit au mémoire qui a pour devise : « Ta ville sera bénie, et

nul ennemi ne prévaudra plus contre elle » (*Lettre de Jésus au roi Abgar*). L'auteur de cette savante et remarquable étude est M. Rubens Duval.

Étudier les sources qui ont servi à Tacite pour composer ses Histoires et ses Annales, tel était le sujet proposé pour le troisième prix Bordin. L'ouvrage de M. Philippe Fabia, docteur ès lettres, professeur de rhétorique au lycée d'Aix, est couronné par l'Académie.

Le prix Brunet avait pour sujet de *dresser le catalogue des copistes des manuscrits grecs, indiquer les copies qui peuvent être attribuées à chacun d'eux, ajouter les indications chronologiques, biographiques et paléographiques relatives à ces copistes.* L'unique ouvrage envoyé au concours ne répond pas à toutes les questions posées par le programme; mais l'auteur a fait preuve d'une grande connaissance du sujet, et sera en mesure de compléter ultérieurement un mémoire déjà très satisfaisant. L'Académie décerne le prix à M. Henri Omont, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale.

Le prix Stanislas Julien, destiné au meilleur ouvrage relatif à la Chine, a été décerné au R. P. Couvreur, pour son *Dictionnaire chinois-français*, comme le plus digne des trois ouvrages envoyés au concours.

M. Alexandre Héron, de Rouen, est l'auteur d'un ouvrage en trois volumes intitulé : *L'Art et Science de pleine rhétorique du curé Fabri*, publié par la Société des bibliophiles de Rouen. On lui doit également plusieurs ouvrages importants sur la littérature du moyen âge. Ces œuvres entrent dans la catégorie de celles que doit récompenser le prix La Grange, institué en faveur de la publication d'un poème inédit des anciens poètes de la France, ou, à défaut d'une œuvre inédite, du meilleur travail sur un poème déjà publié, mais appartenant aux anciens poètes. L'Académie décerne le prix La Grange à l'ensemble des publications de M. Héron.

Le prix Allier de Hauteroche, destiné aux ouvrages de numismatique, a été décerné à un travail d'une grande importance, au *Catalogue des monnaies des rois de Syrie, d'Arménie et de Commagène* de M. Babelon, conservateur adjoint au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale. L'ouvrage se compose : 1° du catalogue proprement dit, qui inaugure une série de publications semblables destinée à former le Catalogue général des monnaies grecques du Cabinet de France, le plus riche qui existe au monde; 2° d'une introduction qui est un traité complet de la numismatique des Séleucides. Les pièces types qui manquent à notre collection nationale y sont reproduites en vignettes, en sorte que l'ouvrage peut être regardé comme un véritable *Corpus* des monnaies séleucides; 3° de trente planches reproduisant les médailles, et d'une planche de 144 monogrammes. Le livre se distingue par une excellente méthode, un savoir étendu qui a déjà valu à M. Babelon un prix antérieur. L'ordre à partir d'Antiochus III est rigoureusement chronologique, et les historiens trouveront dans ce classement scientifique des jalons sûrs pour fixer les époques des avènements, des fins et des chutes de plusieurs princes de cette dynastie si illustre et si peu connue. Le travail de M. Babelon est fécond en découvertes, et néanmoins il garde une prudente réserve sur les points qui ne sont pas encore complètement élucidés. L'Académie lui décerne le prix de numismatique.

La valeur de cet ouvrage considérable n'a pas permis à l'Académie de couronner la remarquable étude de M. Arthur J. Evans, intitulée *The Tarentine horsemen* (les cavaliers tarentins), et traitant des monnaies de Tarente, en partie dues aux fouilles entreprises par l'auteur.

L'École d'Athènes a envoyé à l'Académie les travaux de deux de ses membres : celui de M. Legrand sur l'exploration de Trézène entreprise par lui, puis deux mémoires de M. André

Joubin sur les lécythes d'Érétrie et sur une inscription de Cyzique.

L'École de Rome, qui se désintéresse trop de l'antiquité classique, a soumis à l'Académie les travaux de M. Jordan sur le pape Clément IV, de M. Guiraud sur les lieux saints de Rome, de M. Enlart sur les colonies cisterciennes, et de M. Rolland sur le cardinal Giovanni Salviati. Tous ces ouvrages font honneur à nos deux écoles nationales; l'éloquent rapport de M. Boissier a rendu compte de ces travaux importants.

Le legs laissé à l'Académie par M. Garnier a servi pour subventionner l'expédition française dans la haute Asie, conduite par M. Dutreuil de Rhins, dont nous avons déjà reçu un rapport.

L'Académie propose pour le sujet de son prix ordinaire, à décerner en 1894 :

Faire l'histoire de la domination byzantine en Afrique d'après les auteurs, les inscriptions et les monuments. (L'Égypte est en dehors du programme.)

Le sujet du prix Bordin à décerner en 1894 est :

Étudier, d'après les récentes découvertes, la géographie et la paléographie égyptiennes et sémitiques de la péninsule sinaïtique jusqu'au temps de la conquête arabe.

Voilà, Messieurs, le compte rendu des travaux que l'Académie a fait éclore et dont elle pourra se montrer satisfaite. Si un esprit vraiment scientifique, fécond en découvertes inespérées, conduit et maîtrisé par une critique judicieuse et prudente, s'est fait jour en France depuis une soixantaine d'années, c'est en grande partie l'œuvre de notre Compagnie. Nous savons bien que les matières que nous traitons, les questions que nous nous évertuons à résoudre, ne sont point, en général, du nombre de celles qui intéressent ce qu'on appelle ordinaire-

ment le grand public. Nos travaux n'offrent à ce dernier ni cet intérêt qu'inspirent les œuvres littéraires auxquelles se consacre notre illustre aînée, ni l'attrait des créations artistiques, ni n'excitent-ils la curiosité légitime que provoquent les problèmes se rattachant à la vie matérielle, physique, sociale et politique des nations. Sans négliger le moyen âge et la Renaissance, nous nous occupons d'histoire ancienne, nous faisons des investigations sur ce qui reste des peuples depuis longtemps disparus, nous étudions des langues oubliées et inconnues naguère, des idiomes que, depuis des siècles, personne ne parle plus. Mais, si l'esprit trop pratique de nos jours tend à déprécier les questions qui sont de notre compétence, soyons fiers aussi du but intellectuel et supérieur que nous tâchons d'atteindre. Qu'on n'oublie pas que notre domaine comprend l'étude des civilisations classiques, la base de tout enseignement littéraire, dont le réveil a contribué à produire notre société moderne; l'Académie a aussi dans ses attributions les littératures de ce berceau d'Asie, d'où nos races supérieures sont sorties. En résolvant les problèmes du passé, nous travaillons pour l'avenir.

Certes, nous resterons dans nos recherches toujours enfants de notre époque, que nous consultions les temps rapprochés de nous, que nous fassions renaître les idées oubliées après un effacement millénaire, ou que nous remontions à la sagesse de ces âges lointains où autrefois on croyait devoir placer la création du monde. Mais comme nos aïeux ont préparé les progrès réalisés de nos jours, espérons que nos fils profiteront de nos enseignements et qu'à leur tour ils pourront dire comme nous : Notre époque vaut mieux que celles qui l'ont précédée.

JUGEMENT DES CONCOURS.

PRIX ORDINAIRE DE L'ACADÉMIE.

L'Académie avait proposé, pour l'année 1891, le sujet suivant :

Étudier la tradition des guerres médiques, déterminer les éléments dont elle s'est formée, en examinant le récit d'Hérodote et les données fournies par d'autres écrivains.

L'Académie décerne le prix à M. Amédée Hauvette, maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris, pour son mémoire portant comme épigraphe une phrase tirée d'Hérodote (VII, 139).

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE.

L'Académie décerne quatre médailles et six mentions honorables dans l'ordre suivant :

1re médaille. — M. Camille Jullian, *Inscriptions antiques de Bordeaux;*

2e médaille. — M. Ernest Mercier, *Histoire de l'Afrique septentrionale (Berbérie), depuis les temps les plus reculés jusqu'à la conquête française;*

3e médaille. — M. Alfred Jeanroy, *Les origines de la poésie lyrique en France au moyen âge;*

4e médaille (demandée au Ministre). — M. Édouard Forestié, *Les livres de compte des frères Bonis, marchands montalbanais du XIVe siècle.*

1re mention. — M. J. Roman, *Tableau historique du département des Hautes-Alpes;*

2e mention. — M. Victor Mortet, *Maurice de Sully, évêque de Paris (1160-1196);*

3e mention. — M. Louis Guibert, *La commune de Saint-Léonard-de-Noblat au XIIIe siècle;*

4e mention. — M. Jules de Lahondès, *L'Église Saint-Étienne, cathédrale de Toulouse;*

5e mention. — M. du Puitspelu, *Dictionnaire étymologique du patois lyonnais;*

6e mention. — M. Joseph Roux, *Histoire de l'abbaye de Saint-Acheul-lez-Amiens.*

PRIX DE NUMISMATIQUE.

Le prix de numismatique fondé par M. Allier de Hauteroche, destiné au meilleur ouvrage de numismatique ancienne, publié depuis le mois de janvier 1889, est décerné, cette année, à M. Ernest Babelon, conservateur adjoint à la Bibliothèque nationale, pour son *Catalogue des monnaies grecques de la Bibliothèque nationale.*

PRIX FONDÉ PAR LE BARON GOBERT

POUR LE TRAVAIL LE PLUS SAVANT ET LE PLUS PROFOND SUR L'HISTOIRE DE FRANCE ET LES ÉTUDES QUI S'Y RATTACHENT.

Le premier prix est décerné à M. Paul Fournier, professeur à la Faculté de droit de Grenoble, pour son ouvrage intitulé : *Le royaume d'Arles et de Vienne* (1138-1378).

Le second prix est décerné à M. Ulysse Robert, inspecteur général des Bibliothèques et archives, pour ses deux ouvrages intitulés : *Bullaire du pape Calixte II* (1119-1124), et *Histoire du pape Calixte II.*

PRIX BORDIN.

L'Académie avait proposé pour l'année 1891 la question suivante :

Étude sur les travaux entrepris à l'époque carlovingienne pour établir et reviser le texte latin de la Bible.

L'Académie décerne le prix à M. Samuel Berger, pour son mémoire portant cette devise : *In templo Dei offert unusquisque quod habet. . . . . Nobiscum bene agitur, si obtulerimus pelles et caprarum pilos*, etc. (Saint Jérôme.)

L'Académie avait, en outre, prorogé à l'année 1891 les deux sujets suivants :

I. *Étudier l'histoire politique, religieuse et littéraire d'Édesse jusqu'à la première croisade.*

Elle décerne le prix à M. Rubens Duval, pour son mémoire ayant comme devise : *Ta ville sera bénie et nul ennemi ne prévaudra plus contre elle.* (Lettre apocryphe de Jésus à Abgar.)

II. *Étudier les sources qui ont servi à Tacite pour composer ses Annales et ses Histoires.*

L'Académie décerne le prix à M. Philippe Fabia, professeur de rhétorique au lycée d'Aix, pour son mémoire portant cette épigraphe : *Parata inquisitio, sed onerosa collatio.*

PRIX BRUNET.

L'Académie avait proposé pour l'année 1891 la question suivante :

Dresser le catalogue des copistes de manuscrits grecs; indiquer les copies qui peuvent être attribuées à chacun d'eux; ajouter les indications chronologiques, biographiques et paléographiques relatives à ces copistes.

L'Académie décerne le prix à M. Henri OMONT, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale.

PRIX STANISLAS JULIEN.

L'Académie décerne, cette année, le prix au père Séraphin COUVREUR pour son *Dictionnaire chinois-français.*

PRIX DE LA GRANGE.

L'Académie décerne le prix à M. Alexandre HÉRON, de Rouen, pour ses deux volumes intitulés : *L'Art et Science de pleine rhétorique*, du curé Fabri, publiés par la Société des bibliophiles de Rouen.

FONDATION GARNIER.

Sur les arrérages de cette fondation, M. DUTREUIL DE RHINS a été chargé, l'an dernier, d'une mission dans la haute Asie, mission qui se continue et dont l'Académie attend les premiers rapports.

ANNONCE DES CONCOURS

DONT LES TERMES EXPIRENT EN 1891, 1892, 1893 ET 1894.

PRIX ORDINAIRE DE L'ACADÉMIE.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé les questions suivantes :

1° Pour l'année 1892 :

Étude sur les ouvrages composés en France et en Angleterre qui sont généralement connus sous le nom d'« Ars dictaminis ».

2° Pour l'année 1893 :

Étude comparative du Rituel brahmanique dans les Brahmanas et dans les Soutras.

Les concurrents devront s'attacher à instituer une comparaison précise entre deux ouvrages caractéristiques de l'une et de l'autre série, et à dégager de cette étude les conclusions historiques et religieuses qui paraîtront s'en déduire.

L'Académie propose pour l'année 1894 le sujet suivant :

Faire l'histoire de la domination byzantine en Afrique, d'après les auteurs, les inscriptions et les monuments. (L'Égypte est en dehors du programme.)

Les mémoires sur chacune de ces questions devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier de l'année du concours.

Chacun de ces prix est de la valeur de *deux mille francs.*

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE.

Trois médailles, de la valeur de *cinq cents francs* chacune, seront décernées aux meilleurs ouvrages manuscrits ou publiés dans le cours des années 1890 et 1891 sur les *antiquités de la France,* qui auront été déposés en double exemplaire au secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1892. Les ouvrages de numismatique ne sont pas admis à ce concours.

PRIX DE NUMISMATIQUE.

I. Le prix biennal de numismatique fondé par Mme veuve Duchalais sera décerné, en 1892, au meilleur ouvrage de numismatique du moyen âge qui aura été publié depuis le mois de janvier 1890.

II. Le prix de numismatique fondé par M. Allier de Hauteroche sera décerné, en 1893, au meilleur ouvrage de numismatique ancienne qui aura été publié depuis le mois de janvier 1891.

Chacun de ces prix est de la valeur de *huit cents francs.*

Les ouvrages devront être déposés en double exemplaire au secrétariat de l'Institut : pour le concours Duchalais, le 31 décembre 1891 ; pour le concours Allier de Hauteroche, le 31 décembre 1892.

PRIX FONDÉS PAR LE BARON GOBERT.

Pour l'année 1892, l'Académie s'occupera, à dater du 1er janvier, de

l'examen des ouvrages qui auront paru depuis le 1er janvier 1891 et qui pourront concourir aux prix annuels fondés par le baron Gobert. En léguant à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la moitié du capital provenant de tous ses biens, après l'acquittement des frais et des legs particuliers indiqués dans son testament, le fondateur a demandé «que les neuf dixièmes de l'intérêt de cette moitié fussent proposés en prix annuel pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, et l'autre dixième pour celui dont le mérite en approchera le plus; déclarant vouloir, en outre, que les auteurs des ouvrages couronnés continuent à recevoir, chaque année, leur prix, jusqu'à ce qu'un ouvrage meilleur le leur enlève, et ajoutant qu'il ne pourra être présenté à ce concours que des ouvrages nouveaux».

Tous les volumes d'un ouvrage en cours de publication, qui n'ont point encore été présentés au prix Gobert, seront admis à concourir, si le dernier volume remplit toutes les conditions exigées par le programme du concours.

Sont admis à ce concours les ouvrages composés par des écrivains étrangers à la France.

Sont exclus de ce concours les ouvrages des membres ordinaires ou libres et des associés étrangers de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

L'Académie rappelle aux concurrents que, pour répondre aux intentions du baron Gobert, qui a voulu récompenser les ouvrages les plus savants et les plus profonds sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, ils doivent choisir des sujets qui n'aient pas encore été suffisamment approfondis par la science. La haute récompense instituée par le baron Gobert est réservée à ceux qui agrandissent le domaine de la science en pénétrant dans des voies encore inexplorées.

Six exemplaires de chacun des ouvrages présentés à ce concours devront être déposés au secrétariat de l'Institut (délibération du 27 mars 1840) avant le 1er janvier 1891, et ne seront pas rendus.

PRIX BORDIN.

M. Bordin, notaire, voulant contribuer aux progrès des lettres, des sciences et des arts, a fondé par son testament des prix annuels qui sont décernés par chacune des cinq Académies de l'Institut.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé les sujets suivants :

1° Pour l'année 1892 :

Rechercher ce que Catulle doit aux poètes alexandrins et ce qu'il doit aux vieux lyriques grecs.

2° Pour l'année 1893 :

I. *Étude sur les traductions françaises d'auteurs profanes exécutées sous les règnes de Jean II et Charles V.*

II. *Étude critique sur l'authenticité des chartes relatives aux emprunts contractés par les croisés.*

L'Académie rappelle ensuite qu'elle a prorogé à l'année 1893 le sujet suivant :

Étude sur les dialectes berbères.

L'Académie propose, en outre, pour l'année 1894, le sujet suivant :

Étudier, d'après les récentes découvertes, la géographie et la paléographie égyptiennes et sémitiques de la péninsule sinaïtique jusqu'au temps de la conquête arabe.

Les mémoires sur chacune de ces questions devront être déposés au secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier de l'année du concours.

Chacun de ces prix est de la valeur de *trois mille francs.*

PRIX LOUIS FOULD.

Après la délivrance du prix de *vingt mille francs* fondé par M. Fould, un prix biennal de *cinq mille francs* a pu être institué, d'accord avec ses héritiers, sur les revenus de la même fondation en faveur de l'auteur *du meilleur ouvrage sur l'histoire des arts du dessin, en s'arrêtant à la fin du XVIe siècle.*

Ce prix sera décerné pour la première fois en 1892.

Les ouvrages manuscrits ou imprimés devront être écrits ou traduits en français ou en latin et déposés en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1892.

PRIX LA FONS-MÉLICOCQ.

Un prix triennal de *dix-huit cents francs* a été fondé par M. de la Fons-Mélicocq *en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire et les antiquités de la Picardie et de l'Île-de-France Paris (non compris).*

L'Académie décernera ce prix, s'il y a lieu, en 1893; elle choisira entre les ouvrages manuscrits ou publiés en 1890, 1891 et 1892, qui lui auront été adressés en double exemplaire, s'ils sont imprimés, avant le 31 décembre 1892.

PRIX BRUNET.

M. Brunet, par son testament en date du 14 novembre 1867, a fondé un prix triennal de *trois mille francs* pour *un ouvrage de bibliographie savante que l'Académie des inscriptions, qui en choisira elle-même le sujet, jugera le plus digne de cette récompense.*

L'Académie décernera, en 1894, le prix au meilleur des ouvrages de bibliographie savante, publiés en France dans les trois dernières années, dont deux exemplaires auront été déposés au secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1894.

PRIX STANISLAS JULIEN.

Par son testament olographe en date du 26 octobre 1872, M. Stanislas Julien, membre de l'Institut, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente de *quinze cents francs* pour fonder un prix annuel *en faveur du meilleur ouvrage relatif à la Chine.*

L'Académie décernera ce prix en 1892.

Les ouvrages devront être déposés, en double exemplaire, au secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1892.

PRIX DELALANDE-GUÉRINEAU.

Mme Delalande, veuve Guérineau, par son testament en date du 16 mars 1872, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de vingt mille francs (réduite à dix mille cinq francs), dont les intérêts doivent être donnés en prix, tous les deux ans, au nom de Delalande-Guérineau, à la personne qui aura composé l'ouvrage jugé le meilleur par l'Académie.

L'Académie rappelle qu'elle décernera, en 1892, le prix *au meilleur ouvrage de critique sur des documents imprimés ou manuscrits relatifs à l'histoire ecclésiastique ou à l'histoire civile du moyen âge.*

Les ouvrages manuscrits ou publiés depuis le 1er janvier 1890, destinés à ce concours, devront être déposés en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1892.

L'Académie a, en outre, décidé que le prix sera décerné en 1894 *au meilleur ouvrage d'archéologie ou de littérature ancienne classique.*

Les ouvrages manuscrits ou publiés depuis le 1er janvier 1892, des-

tinés à ce concours, devront être déposés en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1894.

PRIX JEAN REYNAUD.

Mme veuve Jean Reynaud, «voulant honorer la mémoire de son mari et perpétuer son zèle pour tout ce qui touche aux gloires de la France», a, par un acte en date du 3 décembre 1878, fait donation à l'Institut d'une rente de *dix mille francs*, destinée à fonder un prix annuel qui sera successivement décerné par chacune des cinq Académies.

Conformément au vœu exprimé par la donatrice, «ce prix sera accordé au travail le plus méritant, relevant de chaque classe de l'Institut, qui se sera produit pendant une période de cinq ans.

«Il ira toujours à une œuvre originale, élevée, et ayant un caractère d'invention et de nouveauté.

«Les membres de l'Institut ne seront pas écartés du concours.

«Le prix sera toujours décerné intégralement.

«Dans le cas où aucun ouvrage ne paraîtrait le mériter entièrement, sa valeur serait délivrée à quelque grande infortune scientifique, littéraire ou artistique.

«Il portera le nom de son fondateur Jean Reynaud.»

L'Académie décernera ce prix, s'il y a lieu, en 1895.

PRIX DE LA GRANGE.

M. le marquis de la Grange, membre de l'Académie, par son testament en date du 4 août 1871, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente annuelle de *mille francs*, destinée à fonder un prix en faveur de la publication du texte d'un poème inédit des anciens poètes de la France; à défaut d'une œuvre inédite, le prix pourra être donné au meilleur travail sur un ancien poème déjà publié.

Ce prix sera décerné, s'il y a lieu, en 1892.

FONDATION GARNIER.

M. Benoît Garnier, par son testament en date du 11 avril 1883, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la totalité de ses biens (legs réduit d'un tiers en faveur des héritiers par décret du 27 septembre 1884). Les intérêts du capital résultant de la liquidation de la

succession doivent être affectés, chaque année, «aux frais d'un voyage scientifique à entreprendre par un ou plusieurs Français, désignés par l'Académie, dans l'Afrique centrale ou dans les régions de la haute Asie».

L'Académie disposera, en 1892, des revenus de la fondation selon les intentions du testateur.

PRIX LOUBAT.

M. Loubat, membre de la New-York Historical Society, a fait don à l'Académie des inscriptions et belles-lettres d'une rente annuelle de *mille francs* pour la fondation d'un prix de *trois mille francs*, qui sera décerné tous les trois ans au *meilleur ouvrage imprimé* concernant l'histoire, la géographie, l'archéologie, l'ethnographie, la linguistique, la numismatique de l'Amérique du Nord.

L'Académie fixe, comme limite de temps extrême des matières traitées dans les ouvrages soumis au concours, la date de 1776.

Ce prix sera décerné en 1892.

Seront admis au concours les ouvrages publiés en langues latine, française, anglaise, espagnole et italienne, depuis le 1er janvier 1889.

Les ouvrages présentés à ce concours devront être envoyés au nombre de deux exemplaires, avant le 31 décembre 1891, au secrétariat de l'Institut.

Le lauréat, outre les exemplaires adressés pour le concours, devra en délivrer deux autres à l'Académie, qui les fera parvenir, l'un au *Columbia College* à New-York, et l'autre à la New-York Historical Society de la même ville.

FONDATION PIOT.

M. Eugène Piot, par son testament en date du 18 novembre 1889, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la totalité de ses biens. Les intérêts du capital résultant de la liquidation de la succession doivent être affectés chaque année «à toutes les expéditions, missions, voyages, fouilles, publications que l'Académie croira devoir faire ou faire exécuter dans l'intérêt des sciences historiques et archéologiques, soit sous sa direction personnelle par un ou plusieurs de ses membres, soit sous celle de toutes autres personnes désignées par elle».

L'Académie disposera, pour la première fois, en 1892, des revenus de la fondation selon les intentions du testateur.

CONDITIONS GÉNÉRALES

DES CONCOURS.

Les ouvrages envoyés aux différents concours ouverts par l'Académie devront parvenir, *francs de port et brochés,* au secrétariat de l'Institut, avant le *1er janvier de l'année où le prix doit être décerné.*

Ceux qui seront destinés aux concours pour lesquels les ouvrages imprimés ne sont point admis devront être écrits en français ou en latin. Ils porteront une épigraphe ou devise, répétée dans un billet cacheté qui contiendra le nom de l'auteur. Les concurrents sont prévenus que tous ceux qui se feraient connaître seront exclus du concours : leur attention la plus sérieuse est appelée sur cette disposition.

L'Académie ne rend aucun des ouvrages imprimés ou manuscrits qui ont été soumis à son examen; les auteurs des manuscrits ont la liberté d'en faire prendre des copies au secrétariat de l'Institut.

Le même ouvrage ne pourra pas être présenté en même temps à deux concours de l'Institut.

DÉLIVRANCE DES BREVETS

D'ARCHIVISTE PALÉOGRAPHE.

En exécution d'un arrêté du Ministre de l'instruction publique rendu en 1833, l'Académie déclare que les élèves de l'École des chartes qui ont été nommés *archivistes paléographes* par arrêté ministériel du 2 février 1891, conformément à la liste dressée par le conseil de perfectionnement de cette École, sont :

MM. Merlet (Henri-Lucien-Georges-René),
Marichal (Paul-Georges-François-Joseph),
Bruchet (Maxime-Marie-Pierre),
Dorez (Marie-Louis-Léon),
Feugère des Forts (Étienne-Albert-Philippe),
Duchemin (Henri-Louis-Félix).

Sont nommés archivistes paléographes hors rang, comme appartenant à des promotions antérieures :

MM. De Roux (Auguste-Joseph-Henri),
Soehnée (Henri-Alexis-Frédéric).

NOTICE HISTORIQUE
SUR LA VIE ET LES TRAVAUX
DE
M. ALEXANDRE-CHARLES GERMAIN,
MEMBRE LIBRE DE L'ACADÉMIE,

PAR M. H. WALLON,
SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE.

Messieurs,

La vie d'Alexandre Germain, comme celle de Thomas-Henri Martin, son ancien camarade, notre regretté confrère, est le plus parfait modèle d'une vie entièrement partagée entre les devoirs de l'enseignement et les travaux de la science. Elle n'en diffère que par une circonstance. C'est un Parisien transplanté en province, y prenant racine et en tirant tous les éléments des études qu'il consacrera au pays dont il est devenu l'enfant d'adoption; infatigable promoteur de ces histoires locales qui seront les plus sûrs fondements d'une histoire générale de la France.

Alexandre-Charles Germain est né à Paris, le 14 décembre 1809, dans un des vieux quartiers de la ville, rue Saint-Jacques. Il suivit avec succès les cours du collège royal Henri IV et entra à l'École normale l'année même où notre école, relevée sous le nom d'École préparatoire en 1827, reprenait, au lendemain de la révolution de Juillet [1], le nom, si cher à ses élèves, qu'elle devait conserver désormais. C'est là que, l'année suivante, je commençai à le connaître et conçus pour lui une amitié qui survit à sa mort. Il échoua, en sor-

[1] Par une ordonnance du 6 août 1830.

tant de l'École, au concours d'agrégation où il avait pour concurrents Varin, Gaillardin, son ancien à l'École, et Duruy, son camarade de promotion. « Nous nous battrons l'an prochain », m'écrivait-il amicalement, à moi son cadet, en m'apprenant son échec; et nous ne nous sommes point battus, car une première année d'enseignement absorbant tout son temps, il fut bien forcé d'ajourner sa candidature à l'année suivante.

Il aurait voulu rester dans le Nord. M. Villemain l'envoya à Nîmes, en lui faisant valoir les titres qu'il saurait acquérir auprès de M. Guizot dans un collège tout particulièrement cher au ministre de l'instruction publique.

Son voyage de Paris à Nîmes ne devait pas lui faire prendre fort en gré un pareil éloignement. Parti le 10 octobre, il arriva péniblement à Chalon, d'où le bateau à vapeur devait le conduire jusqu'à Lyon; mais, la Saône étant trop basse, il lui fallut débarquer à Mâcon et gagner Lyon en omnibus. Là, repos de deux jours, et, après deux nuits et un jour et demi de route, arrivée à Nîmes enfin le 18 [1]. Il est vrai que tout ce temps n'avait pas été perdu pour l'histoire. Il faisait, en vrai Parisien, sortant de Paris pour la première fois, un voyage de découverte à travers la France, retrouvant avec bonheur à Montereau, à Sens, à Lyon surtout, l'impression des leçons si vivantes de notre maître Michelet. Moins il se proposait de rester dans le Midi, plus il mettait les moindres congés à profit pour faire des excursions en Languedoc, en Provence; et aux grandes vacances, s'il brûlait les étapes pour revenir à Paris parmi les siens, il prenait volontiers, pour regagner son poste,

[1] A son deuxième voyage, l'année suivante, il trouva le Rhône débordé. « Il était majestueux et rapide, comme il convient au roi de nos fleuves. J'ai franchi sans peur et sans accident le terrible passage du Pont-Saint-Esprit, autrefois si redouté qu'on descendait les voyageurs de peur d'accidents fâcheux. Pour aller de Lyon à Avignon, nous n'avons guère mis que treize heures, nous marchions avec la rapidité de l'éclair. » (13 novembre 1835.)

un plus long détour par les châteaux de la Loire, par Poitiers, Bordeaux, Toulouse : historien, géographe et archéologue en même temps, faisant volontiers part de ce qu'il avait vu à son ami provincial, devenu Parisien, pour qui tout cela était encore nouveau. A Bordeaux, la Gironde lui fait dédaigner le Rhône; mais à Toulouse, à la vue du Capitole, il s'écrie : «J'ai été attrapé!»

Tout restait à faire pour l'enseignement de l'histoire dans les collèges de province. A Nîmes même, il avait été presque nul jusque-là : peu de livres, un précis pour trois, un atlas pour dix. «Il ne faut pas t'imaginer, m'écrivait-il, que la ville de M. Guizot soit une ville historique»; ce qu'il entendait aussi de l'indifférence qu'il y croyait voir chez les habitants pour les restes magnifiques de la puissance romaine encore debout dans l'antique cité : «Les Nîmois passent toute la journée devant les arènes sans les voir. Il y en a même un très grand nombre qui n'y sont jamais entrés.» Jugement un peu téméraire : qu'en savait-il? Et les gens qu'il rencontrait dans la rue au pied des arènes avaient bien le droit de ne point s'arrêter ébahis, comme un étranger arrivé de la veille, devant un monument auprès duquel ils passaient tous les jours. Une chose qui l'inquiétait davantage pour son enseignement au collège, c'était l'antagonisme flagrant des catholiques et des protestants, qu'il remarquait dans la population, antagonisme rendu plus vif par l'ascendant que la révolution de Juillet avait donné aux protestants, quoique inférieurs en nombre à leurs rivaux. Il avait à raconter les persécutions exercées contre les protestants; il avait aussi à dire leurs représailles, la Michelade (massacre de la Saint-Michel), qui, à l'égard de la Saint-Barthélemy, n'était point représailles : elle la précéda de cinq ans (29 septembre 1567). «Nos calvinistes, écrivait-il, s'indignent aujourd'hui toutes les fois qu'on leur parle de ce massacre. S'il ne tenait qu'à eux, il y a déjà longtemps qu'ils

en auraient détruit les actes, comme ils ont fait à Genève pour le procès de Servet. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que parmi les noms des tueurs et des tués, je rencontre des pères de mes élèves. Je ne puis cependant taire cette sanglante tragédie dans mon cours. » (7 février 1836.)

On peut être assuré du moins qu'il n'a pas dit les noms et qu'il aura passé rapidement sur la chose : car il ne voulait qu'apaisement et tolérance mutuelle; mais les antipathies religieuses sont plus vives que les passions politiques elles-mêmes; et, par exemple, il se demandait comment le livre de Michelet qui venait de paraître (les *Mémoires de Luther*) serait accueilli des protestants : « J'ai prêté, me disait-il dans la même lettre, les *Mémoires de Luther* à notre aumônier protestant. J'attends avec impatience l'instant où je pourrai le rencontrer pour savoir ce qu'il en pense et en dire un mot à M. Michelet, auquel j'espère écrire prochainement. »

Rebuté des difficultés de cet enseignement à Nîmes, il porta ses vues ailleurs : Marseille, Caen, Strasbourg. Il resta à Nîmes et une circonstance pouvait contribuer à l'y fixer, pour quelque temps du moins. L'évêque de Nîmes étant mort le 29 septembre 1837, il avait eu la pensée d'offrir à son futur successeur, comme don de bienvenue, une histoire abrégée de l'Église que le prélat allait gouverner. Son premier volume fut rédigé en six mois. C'est assez dire qu'ayant devant lui le cadre tracé par les Bénédictins pour ce diocèse dans le *Gallia christiana*, et l'*Histoire des évêques de Nîmes*, de Ménard, il n'avait pu que traiter sommairement lui-même ce sujet, non d'ailleurs sans l'enrichir à l'aide de documents repris à l'histoire générale du Languedoc ou puisés directement dans les archives. C'est une pierre qu'il se proposait d'apporter à la construction d'une histoire de l'Église de France, et pour Nîmes en particulier il était animé d'une pensée de conciliation et de concorde : « Assez d'hommes, disait-il, mus par un faux

patriotisme et par une religion mal éclairée, ont ranimé les passions assoupies. Il est temps de porter la lumière et la paix au sein d'une population qui, pour être heureuse et calme, n'a besoin que de se retremper à la source de la science et de la charité évangélique [1]. »

Ce premier volume s'arrêtait au xvie siècle, c'est-à-dire à la Réforme. Arrivé là, il abordait la partie épineuse de son œuvre et il se trouvait en face de documents plus nombreux. Aussi le second volume qui compléta son histoire ne parut-il qu'en 1842, et ce n'est pas à Nîmes qu'il l'acheva.

Après avoir organisé l'enseignement primaire par cette loi de 1833 dont la libéralité et la sagesse n'ont pas été surpassées, après avoir plus fortement constitué l'enseignement secondaire, le Gouvernement de Juillet songeait à étendre l'enseignement supérieur, et, par une ordonnance du 24 août 1838, il créa quatre nouvelles facultés des lettres : Bordeaux, Lyon, Montpellier, Rennes. Les succès de Germain au collège royal de Nîmes le désignaient pour la chaire d'histoire de la Faculté des lettres de Montpellier. Il eut la pensée de refuser, retenu à Nîmes par les facilités qu'il y trouvait pour mener à bonne fin son ouvrage commencé. Mais, après tout, Nîmes n'était pas si loin de Montpellier, et une chaire de faculté lui promettait ou, du moins, semblait lui promettre plus de loisirs : il accepta. Ce ne fut, pour la publication de son second volume, qu'un retard de trois ou quatre ans, bien justifié d'ailleurs par la nature du sujet. Il y montre toutes les qualités de l'érudit et l'impartialité du critique, sans rien sacrifier de ses convictions : l'impartialité n'implique pas la neutralité et l'indifférence. Il expose, sans réticence, l'état déplorable de l'Église au commencement du xvie siècle et le besoin de réformes signalé depuis longtemps par les plus saints évêques;

[1] *Histoire de l'Église de Nîmes*, t. I, p. x, 1838.

mais il n'admet pas plus qu'eux la manière dont cette réforme fut tentée par Luther et Calvin : gémissant d'ailleurs sur les torts de la persécution qui la voulut étouffer et sur les excès des représailles qui amènent d'autres représailles.

Chargé de cours à la Faculté des lettres de Montpellier, Germain avait hâte de prendre le grade réclamé pour le titre de professeur, le doctorat. Depuis son agrégation, il avait des thèses en vue; il avait songé d'abord à saint Bernard : mais saint Bernard, c'est l'homme qui, au XIIe siècle, fut la colonne de l'Église et l'oracle de la chrétienté, c'est tout un monde. Il est vrai que, dans le principe, il s'était moins proposé de retracer sa vie que celle de Louis VII d'après les lettres du saint, éclairées par d'autres écrits du temps. Mais à mesure qu'il avançait dans ses études préparatoires, l'horizon s'étendait devant lui : «Mon saint Bernard, m'écrivait-il, a tellement éveillé ma curiosité sur le monde monastique que je me suis mis à en étudier l'histoire dans les originaux. Je me suis condamné à lire les cinquante-trois volumes des *Acta Sanctorum*. J'y trouve une foule de choses curieuses et je ne serais pas étonné que ces lectures me conduisissent à un livre sur les ordres religieux considérés sous le rapport social, livre qui, lui-même, ne serait qu'une partie d'un grand travail que je médite sur l'histoire de la propagation du christianisme.» (17 juin 1837.)

Nous voilà bien loin du doctorat! Or il fallait des thèses, et à brève échéance. Il se rabattit sur Sidoine Apollinaire et Mamert Claudien (1840)[1].

Tout en se dévouant à son cours, le cours le plus suivi de la faculté, il voulut payer son tribut à la ville qui l'avait si bien accueilli, qui était devenue sa seconde patrie; il s'y était, en 1846, indissolublement rattaché par un mariage qui fit,

[1] *Essai littéraire et historique sur Sidonius Apollinaris. — De Mamerti Claudiani scriptis et philosophia dissertatio.*

jusqu'au dernier jour, le bonheur de sa vie. L'histoire de Montpellier, dans tous les modes d'expansion où se peut manifester l'activité d'un peuple, fut désormais l'objet de ses recherches et de ses veilles. Les belles archives qu'il y trouvait remplacèrent désormais les *Acta Sanctorum*. La *Commune*, le *Commerce*, l'*Université* de Montpellier, tels sont les trois grands sujets qu'il devait aborder successivement; et sur la route que de curieuses digressions, que de précieuses trouvailles d'où jaillissait une lumière inattendue sur mille traits de l'histoire religieuse ou politique de la contrée et même sur l'histoire générale de la France! J'ai dit que les archives de Montpellier devinrent la principale source de ses travaux. Deux sociétés savantes du pays servirent considérablement aussi à leur publication et à leur développement : l'Académie des sciences et lettres et la Société archéologique. Leurs recueils s'ouvraient avec empressement à ses mémoires, à mesure qu'il avait quelque texte nouveau ou quelque partie de ses propres études à livrer au public; et c'est ainsi que s'amassa la plus abondante collection de documents et de travaux qu'un seul homme ait jamais consacrée à l'histoire d'une ville.

La première des grandes compositions d'Alexandre Germain, c'est l'*Histoire de la commune de Montpellier depuis ses origines jusqu'à son incorporation définitive à la monarchie française* (1851). C'est le fruit de douze ans d'études [1] : sujet à peu près neuf dans son ensemble et amplifié par la mise au jour de pièces inédites. Guizot et Augustin Thierry, par leurs essais plus généraux, avaient frayé la voie. Notre confrère s'y engageait sur un terrain qu'ils n'avaient point exploré par eux-mêmes, et à son tour il provoquait des travaux pareils sur les autres villes du Midi. Après quelques pages consacrées à la double origine

[1] Il avait fait paraître, en 1850, dans les *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*, comme prémices de cet ouvrage : *De l'organisation administrative de Montpellier au moyen âge*.

de la seigneurie de Montpellier, seigneurie épiscopale, seigneurie laïque, double origine qui aboutit à une même fin, quand le roi de France, s'étant fait céder la première de ces deux seigneuries, parvint à mettre aussi la main sur l'autre, il aborde son sujet, *la Commune.* Il montre que cette commune, née au milieu du XIIe siècle et pour mieux dire conquise sur un seigneur de la dynastie des Guillems, obtint sa charte du roi d'Aragon, Pierre II, lorsque ce prince eut acquis la seigneurie de Montpellier par un mariage avec l'héritière légitime de Guillem VIII, Marie, fille d'Eudoxie Comnène, l'épouse répudiée[1]. Forte de cette charte (1204), elle se développa sous les rois d'Aragon, à la faveur de leur absence. La commune a ses consuls, inférieurs de nom, supérieurs de fait au bayle qui représente le souverain; le commerce a ses consuls, les métiers ont leurs consuls et notre confrère signale dans leur organisation bien des choses auxquelles on semble revenir maintenant, tout en parlant de progrès. Dans son enthousiasme, il est bien près d'y reconnaître en action la devise inscrite par la République sur les murailles : *Liberté, Égalité, Fraternité* (son livre est de 1850). « Quelle belle, quelle saisissante organisation que celle de notre antique commune! s'écrie-t-il. Intérêts généraux, intérêts particuliers, tout y a place. Et à peine cette organisation coûte-t-elle quelques sacrifices au trésor public[2]. » Il reconnaît pourtant qu'on ne peut s'empêcher de lui adresser un reproche, c'est d'être empreinte d'un caractère par trop exclusivement local. Ce qu'il reconnaît aussi (et il ne s'en plaint pas), c'est la part que les bourgeois de Montpellier firent en 1211 à l'évêque de Mague-

[1] Alexandre Germain a publié en 1860 une *Nouvelle charte inédite de Marie de Montpellier*, pièce qui lui avait été communiquée par notre confrère M. Léopold Delisle. Elle confirme ce qu'il avait dit dans son *Histoire* sur le caractère tout politique du mariage de Pierre II d'Aragon avec Marie de Montpellier.

[2] *Histoire de la commune de Montpellier*, p. 177.

lone dans l'élection de leurs consuls[1], et il montre comment la ville doit à sa fidélité envers l'Église d'avoir traversé, sans péril pour ses libertés, la crise des Albigeois[2].

Je n'entreprendrai pas de suivre l'auteur dans les développements de l'histoire de la commune de Montpellier jusqu'à la réunion de la ville au domaine royal, sous Philippe de Valois; je ne rappellerai pas non plus ce qu'il dit de son commerce, de sa vie intellectuelle : ces matières, rapidement esquissées dans ce livre, trouveront ailleurs une plus ample exposition. L'histoire de Montpellier n'est pas d'ailleurs tout entière dans les deux volumes consacrés à sa commune. Elle trouve son complément en de nombreux mémoires relatifs, soit à Maguelone où fut le siège de l'évêché jusqu'en 1529 [3] (c'est peut-être le

[1] Même ouvrage, p. 192.

[2] *Ibid.*, p. 208. A l'*Histoire de la commune de Montpellier* on peut rattacher les *Études archéologiques sur Montpellier* (1869). L'auteur veut garder le souvenir du passé au milieu des transformations modernes. Il rappelle ce qui a péri et décrit ce qui reste. La transformation, commencée sous Louis XIII, au temps du siège, fut poursuivie par la construction de la citadelle et achevée quand on établit l'esplanade.

[3] 1852. *Mémoire sur les anciennes monnaies seigneuriales de Melgueil et de Montpellier.*

1853. *Villeneuve-lez-Maguelone, ses origines, ses privilèges et ses libertés.*

Même année. *Chronique de Maguelone.*

1854. *De la monnaie mahométane attribuée à un évêque de Maguelone.*

Même année. *Étude historique sur les comtés de Maguelone, de Substantion et de Melgueil.*

1855. *Le consulat de Cournonterral*, fragment de l'histoire du XIVe siècle. L'auteur signale l'étymologie légendaire et fantastique du nom, que l'on rattache au passage d'Annibal.

1858. *Notice sur un cartulaire inédit* (de la seigneurie de Poussan), tableau de la lutte du pouvoir laïque et du pouvoir ecclésiastique dans le Midi : «Il ne change, dit l'auteur, ni ne bouleverse l'histoire, mais y ajoute un chapitre tout neuf.»

1863. *Privilèges et franchises de Balaruc* (vrai *castrum* féodal), d'après le *Cartulaire de Maguelone.*

Même année. *Notice sur le registre de la chandelle de Notre-Dame de Castelnau.*

groupe le plus considérable de ces publications), soit à des établissements particuliers à Montpellier : *La charité publique et hospitalière à Montpellier* (1859)[1], *La paroisse de Montpellier au moyen âge, notice sur l'ancienne église Saint-Firmin* (1860)[2], *Les dernières années de la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier, d'après le journal autographe du conseiller Jos. Duvern* (1865), etc.[3]; soit enfin à des questions d'histoire religieuse

1869. *Maguelone sous ses évêques et ses chanoines*, nécrologie d'une ville dont il n'est resté depuis 1708 que la cathédrale.

1871. *Statuts inédits de la confrérie de Saint-Denis de Ginistet*, avec note explicative.

1877. *Statuts déterminant, pour les principales localités du diocèse de Maguelone, le tour de représentation aux États du Languedoc*, 9 mars 1458 (1459), parchemin de Frontignan qui intéresse toute la province du Languedoc.

1879. *Le temporel des évêques de Maguelone et de Montpellier.* Il contenait plusieurs seigneuries. «L'évêque Colbert de Croissy, dit l'auteur, comprenant l'impossibilité de toute résistance à l'autorité royale, fut le premier, en 1698, à demander la démolition du château de Montferrand; nos prélats désormais n'eurent plus de leur comté de Melgueil et de Montferrand que le titre.»

1881. *Arnaud de Verdale : Catalogus episcoporum Magalonensium*, édition faite sur les manuscrits, avec une introduction fort étudiée sur Arnaud de Verdale comme évêque, comme seigneur et comme historien.

1882. *Géographie historique du comté de Melgueil et de la seigneurie de Montpellier.*

(1) L'auteur y présente l'ensemble, «le magnifique ensemble», comme il dit, des institutions charitables de Montpellier et de Maguelone : nombreux hôpitaux, lits funèbres, quêtes publiques, etc.

(2) La paroisse, à Montpellier, c'était l'église Saint-Firmin, qui fut détruite par les protestants en 1568. C'était, dans le principe, la paroisse unique de Montpellier, comme Saint-Denys était parallèlement la paroisse de Montpelliéret, reflet de la dualité primitive de la ville. Le prieur de Saint-Firmin était pris parmi les chanoines de Maguelone. La paroisse garda son ancienne prérogative quand le siège épiscopal fut transféré de Maguelone à Montpellier.

(3) Il faut y joindre :

1862. *Statuts inédits des Repenties du couvent de Saint-Gilles*, curieuse intervention du pouvoir civil dans les affaires religieuses au moyen âge.

1863. *L'œuvre de la Rédemption des captifs à Montpellier.* Les archives des Trinitaires et des Religieux de Notre-Dame de la Merci, à Montpellier, furent détruites par les protestants en 1562. Les Trinitaires étaient un peu antérieurs aux Religieux de la Merci : c'était entre eux rivalité de charité. Expulsés par les

qui intéressent en même temps tout le Midi, avant ou depuis la Réforme : avant la Réforme, un *Inventaire inédit concernant les archives de l'Inquisition à Carcassonne* (1856)[1]; après la Réforme, divers morceaux qui se rattachent ou à la prépondérance momentanée des protestants à Montpellier ou à la guerre qu'ils soutinrent sous Louis XIII et à la persécution qu'ils subirent sous Louis XIV[2].

protestants, ils trouvèrent à leur retour leurs établissements dévastés : ils se remirent à l'œuvre. Les Religieux de la Merci publièrent un exposé des rachats effectués par eux depuis 1669, et un autre depuis le commencement du XVIIIe siècle, mais non jusqu'à la fin : ils furent supprimés avec les autres en 1789.

[1] Citons encore :

1853. *Catherine Sauve, éclaircissement relatif à un fait spécial d'hérésie survenu à Montpellier au commencement du XVe siècle.*

1856. *Le couvent des Dominicains à Montpellier,* couvent détruit par les protestants quand ils s'établirent en maîtres dans la ville.

1857. *Une consultation inquisitoriale au XIVe siècle, d'après un manuscrit inédit*, à rapprocher de l'*Inventaire de l'Inquisition de Carcassonne.* On y trouve des détails curieux sur une secte (les Béguins) qui se rattachait au tiers ordre de Saint-François et, se renfermant dans l'absolue pauvreté, excommuniait toute l'Église.

1871. *Deux lettres du concile de Bâle aux consuls de Montpellier.*

[2] 1857. *Nouvelles recherches sur la secte des Multipliants, d'après les documents originaux les plus authentiques.* C'est le complément de l'essai que Germain avait fait sur eux (en 1845, *Épisode de l'histoire de Montpellier, 1721-1723*), malheureux fanatiques suscités par les excentricités des prophètes des Cévennes. L'auteur a réuni les pièces de procédure qui aboutirent à l'exécution de trois chefs de la secte.

1864. *Relation inédite concernant le complot de Nîmes et de Montpellier, de 1705.* Ce fut la ruine des dernières espérances des Camisards. Le récit est tout palpitant des émotions du jour.

1874. *Relation du siège de Saint-Affrique, fait en 1628 par le prince de Condé et le duc d'Épernon*, d'après le manuscrit du château d'Aubais : détails très circonstanciés et pittoresques, on pourrait dire épiques; les femmes, les filles concouraient à repousser l'assaut.

1874. *Journal de Louis Cherbonneau*, chronique biterroise-languedocienne, comprenant l'histoire de la Ligue dans le midi de la France de 1583 à 1587 : récit mouvementé où se ressentent les agitations d'une des villes les plus ardentes du Midi. L'auteur est protestant et fournit plusieurs traits à l'histoire du protestantisme dans Béziers.

On peut comprendre encore comme appendice à ces études ce que notre confrère a écrit sur les historiens ou les érudits de Montpellier ou de la région :

1° *Léon Ménard, sa vie et ses ouvrages* (1857); c'est un hommage rendu à son précurseur dans l'histoire de Nîmes, à un prédécesseur dans notre Académie[1]. En somme, il ne demande pour lui ni une statue ni un buste (on les prodigue pourtant aujourd'hui!), mais une nouvelle édition de son histoire de Nîmes.

2° *Charles de Grefeuille et sa famille* (1860). Charles de Grefeuille ou d'Aigrefeuille, chanoine d'Aigues-Mortes, près de Montpellier, fit en deux volumes une Histoire de Montpellier. Notre confrère en a retrouvé le manuscrit original et en a fait l'objet d'une notice particulière (1869)[2].

1875. *Les Camisards à Calvisson (18 mai - 28 mai 1704), relation d'un témoin oculaire.*

1876. *Chronique de Mauguio (1620-1638)*, œuvre protestante. Mauguio avait conservé ses murs. Louis XIII les fit détruire à la suite du siège de Montpellier.

1883. *Souvenirs religieux des Cévennes. Le père Joseph et l'abbé de Florian.*

[1] Léon Ménard, né à Tarascon, d'une famille de Nîmes, fixée d'ailleurs à Nîmes : son père y était et il fut lui-même conseiller au présidial. Il entreprit sur une vaste échelle l'histoire de Nîmes et s'y ruina, la ville de Nîmes ne lui ayant fourni qu'un subside insuffisant. Il s'était chargé aussi d'écrire une histoire d'Avignon et de l'État Venaissin; mais le secrétaire d'État pontifical refusa de lui fournir les mémoires dont il avait besoin, et il dut y renoncer. Élu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1749, en remplacement de Fréret, il se présente à nous avec des travaux de plus d'un genre, même des essais poétiques. Ceux de ses travaux qui se rapportent le plus à notre Académie sont l'*Histoire des évêques de Nîmes* et l'*Histoire de la ville de Nîmes*, histoire civile et littéraire qui devait servir de pendant à l'*Histoire des évêques*. Il la refit sur un plan nouveau, en sept volumes, et c'est par là qu'il a sa place dans le domaine de l'érudition. Alexandre Germain, qui s'y connaissait, faisait surtout grand cas des pièces réunies dans la troisième partie de ses premiers volumes, publiés avec l'exactitude d'un bénédictin.

[2] En 1862, Germain a publié une autre notice sur un membre d'une branche cadette de cette famille, président de la Cour des aides de Montpellier en 1705 : *Le président Jean-Pierre d'Aigrefeuille, bibliophile et antiquaire, d'après*

IMPRIMERIE NATIONALE.

3° *Pierre Gariel, sa vie et ses travaux* (1874). Pierre Gariel, comme Charles de Grefeuille, était chanoine d'Aigues-Mortes et s'occupa plus particulièrement de Maguelone.

A côté se rangent d'autres publications qui ne sont plus de l'histoire locale [1] et dans le nombre deux pièces qui ont un intérêt tout particulier, soit pour la France, soit pour l'Angleterre :

1° Une *Lettre de Manuel de Fiesque sur les dernières années*

une correspondance autographe de la Bibliothèque de Paris, correspondance avec Baluze, avec Montfaucon, qui lui avait été indiquée par notre savant confrère M. Léopold Delisle.

[1] 1857. *Donation de Louis XI à Étienne de Vesc* (et non de Vers, comme l'écrit Comines).

1862. *Un feuillet inédit de l'histoire de Charles VI*. Ce sont des lettres du 24 octobre 1397 que possèdent les archives de Lunel et de Montpellier; elles ont trait au désastre de Nicopolis et annoncent l'intention d'entreprendre une nouvelle campagne pour le venger.

Et plusieurs pièces qui se rapportent au règne de Louis XIV :

1855. *Un professeur de mathématiques sous Louis XIV*. Il s'agit de M. Fizes, professeur de mathématiques, établi à Montpellier et rattaché, non à la Faculté de médecine, mais à la Faculté de droit. Il fut chargé d'enseigner l'hydrographie dans la ville de Frontignan, qui acceptait bien l'enseignement du professeur, mais refusait de l'héberger et de le payer : cause de débats curieux et de conflit entre l'intendance et la ville, non sans quelque dommage pour le professeur qui ne fit pas preuve en tout d'un grand désintéressement. (Extrait des *Mémoires de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier.*)

1856. *Relation inédite de Joseph de la Baume*, un des délégués des États de Languedoc près de Louis XIV en 1696.

1864. *Les commencements du règne de Louis XIV et la Fronde à Montpellier*, incident qui marque les débuts de la lutte entre l'ancien régime de l'administration communale et le nouveau régime de la monarchie absolue.

Même année. *Une vie inédite de François Bosquet*, «une des gloires religieuses les plus pures, un des érudits les plus distingués du XVIIe siècle», chargé d'une mission auprès d'Innocent X, mission qui eut pour effet d'arranger temporairement l'affaire naissante du jansénisme. Évêque de Lodève en 1648, il fut récompensé de ses bons offices par l'évêché de Montpellier en 1655.

1866. *Un psaume en l'honneur de Louis XIV*, paraphrase en vers, à sa louange, du psaume 127, *Beati omnes qui timent Dominum*, par un membre de la Cour des comptes et aides de Montpellier, Henri Bachin, d'une famille anciennement attachée au protestantisme.

d'Édouard II, roi d'Angleterre (1878). Selon cette pièce, Édouard II n'est pas, comme on l'a dit, mort en prison par l'horrible supplice d'un fer rouge introduit dans ses entrailles. Son gardien a favorisé sa fuite, et c'est le corps de ce gardien, mis à mort pour ce fait, qui a été envoyé à Glocester et inhumé sous le nom du roi. Quant au roi, il a passé en Hollande, puis, par une longue suite de pérégrinations, à l'Écluse, à Paris, en Brabant, à Cologne, à Milan, à Pavie : c'est Manuel de Fiesque qui, à une époque supposée postérieure à 1337, a reçu sa confession, avec l'ordre de faire cette déclaration à son fils Édouard III; lettre singulière, sans lieu ni date, dans laquelle notre ami Germain croit reconnaître des signes d'authenticité, en raison des relations de la maison de Fiesque avec l'Angleterre et pour quelques autres motifs, mais qui sera, je pense, difficilement acceptée comme une pièce historique. Il en est tout autrement de la seconde : c'est une lettre du dauphin Charles (depuis Charles V) exposant un projet concerté avec Valdemar III, roi de Danemark, afin de délivrer le roi Jean son père [1]. La réalisation de ce projet exigeait de l'argent. Deux membres de la Cour des comptes ont été envoyés dans le Midi pour en demander, sur cet exposé des motifs, aux communes de Languedoc. Toulouse et Carcassonne ont émis de simples propositions; l'affaire est reportée aux États de la province qui doivent se réunir le 16 août (1359). Il n'y eut pas de décision; mais les réponses de Toulouse et autres villes ont été remises aux consuls de Montpellier et gardées avec la pièce qui est probablement l'original des instructions données aux deux envoyés.

Alexandre Germain a publié ce texte précieux (1858), et dans un mémoire postérieur, *L'alliance franco-danoise au moyen*

[1] *Projet de descente en Angleterre, concerté entre le gouvernement français et le roi de Danemark Valdemar III, pour la délivrance du roi Jean* (1858).

âge (1871), il revient sur les rapports qui ont depuis si longtemps uni la France et le Danemark. Philippe-Auguste, par son mariage avec Ingeburge, si follement et iniquement délaissée, pouvait avoir en vue les droits que la nation danoise avait à faire valoir sur l'Angleterre. Le texte récemment découvert montre que le fils de Jean comptait sur les sympathies du même peuple pour reconquérir au moins la liberté de son père. En 1456, Charles VII et Christiern Ier s'engageaient de nouveau à s'unir contre les Anglais. L'intérêt de la France, remarque notre confrère, a toujours été de trouver dans le Danemark un contrepoids à l'Angleterre et à la Russie. Le Danemark, compromis par nous sous le premier empire, aurait bien mérité d'être soutenu par le second; il eût pu servir de contrepoids à une puissance bien plus immédiatement redoutable. La France l'a laissé succomber; mais une amitié, fortifiée par de communs revers, se maintient inaltérable entre les deux nations.

Le second ouvrage que Germain a consacré à sa ville adoptive, c'est l'*Histoire du commerce de Montpellier antérieurement à l'ouverture du port de Cette.*

« L'histoire du commerce de Montpellier, dit-il, c'est à certains égards, pour la période que notre livre embrasse, l'histoire même du commerce de la France, puisque, jusqu'à l'acquisition de Marseille en 1481, c'est par Aigues-Mortes et Montpellier qu'a eu lieu la plus grande partie du commerce français avec les régions méditerranéennes [1]. »

Au moyen âge, Montpellier était le centre d'un vaste négoce où affluaient toutes les marchandises, où se rencontraient toutes les races. La ville devait cette prospérité à son admirable situation, au voisinage de l'Espagne, à la proximité des Baléares et de l'Afrique, lorsque ses étangs offraient des ports

[1] Préface, p. IX.

suffisants aux bateaux en usage et que ses *graux* étaient ouverts; elle la devait aussi à sa tolérance, admettant également juifs et sarrasins. Cette fortune, déjà si grande sous ses premiers seigneurs, les Guillems, s'accrut encore lorsque les rois d'Aragon, leur succédant, ouvrirent au commerce de Montpellier l'accès de leurs propres États en Espagne; mais les malheurs de la France au XIVe siècle réagirent terriblement sur elle, et les efforts de Charles VII et de Louis XI furent impuissants à la ramener en son ancien état. La population de Montpellier devait se reconstituer pourtant à la longue, mais sur des bases nouvelles, autour d'une aristocratie judiciaire et savante. Quand Marseille fut devenue française, on eût vainement tenté de soutenir sa concurrence, avec le port d'Aigues-Mortes ou avec les étangs et les graux de Montpellier.

L'auteur, se confinant dans les limites qu'il s'est tracées, expose la nature de ce commerce, tant à l'importation qu'à l'exportation; il retrace les routes qu'il suivait au dehors, les lieux de débarquement qu'il offrait sur le rivage. Après qu'Aigues-Mortes fut bâtie, ce fut là que la marchandise dut obligatoirement se rendre; quand le port d'Aigues-Mortes fut ensablé, elle dut chercher ailleurs où se décharger, au grand préjudice de toute la région. On ne l'y rappela que par l'ouverture du port de Cette. Mais les beaux jours du commerce de Montpellier étaient passés.

Le livre a de curieux chapitres sur les relations de Montpellier avec l'Italie et la Sicile, par exemple. Les Génois, à plusieurs reprises, soumirent le commerce de Montpellier aux plus dures entraves. En 1143, pour prix du rétablissement de Guillem VI, renversé par une émeute populaire, ils s'étaient fait concéder le droit de commercer librement sur tout le territoire de la cité, sans autre concurrence que celle des Pisans; ils imposaient en même temps à la commune l'obligation de ne jamais naviguer au delà des côtes et de la rade de Gênes,

ce qui était lui fermer le Levant; et ils ne s'abstenaient pas d'inquiéter eux-mêmes son commerce par leurs pirateries. Philippe de Valois, quand il commença à prendre pied dans le pays, eut à lutter contre ces entreprises sans cesse renaissantes; et lorsqu'il se plaignait, on lui alléguait encore les clauses surannées d'interdiction des anciens traités. Ces clauses, du reste, n'avaient pas empêché Montpellier de commercer avec le Levant. On le peut voir dans le chapitre réservé tout spécialement à cette matière. Montpellier avait des traités avec les rois de Chypre, avec les princes d'Antioche. C'est là qu'au xve siècle, Jacques Cœur fixa le centre de ses opérations. Les relations commerciales de Montpellier avec l'Espagne, avec le reste de la France et le nord de l'Europe sont le complément de ce tableau. Notre confrère s'était marqué pour terme l'ouverture du port de Cette, annexe de l'ouverture du canal des Deux-Mers. Henri IV, en 1596, avait ordonné la création d'un port à Cette. Louis XIV fit l'œuvre et lui donna toute sa valeur en reprenant aussi le projet du canal des Deux-Mers, exécuté sur un plan nouveau par Paul Riquet. Dès ce moment, Cette prend part de plus en plus au grand mouvement commercial, à ce mouvement que l'établissement de la France au nord de l'Afrique et l'ouverture du canal de Suez ont décuplé dans la Méditerranée. L'auteur, en terminant ce livre, fait des vœux pour que Montpellier, qui a jadis occupé une si grande place dans ces transactions maritimes, se ressente des heureuses influences que leur prodigieux développement étend sur nos rivages.

Pour se consoler du déclin de son commerce, Montpellier avait son université. C'est le sujet auquel notre confrère a, par état et par goût, prodigué la plus grande somme d'études. L'université de Montpellier, c'est comme la mer intérieure où, par mille ruisseaux divers, s'est déversée pendant plus de quarante ans son inépuisable érudition. J'ai dit comment deux

sociétés savantes, l'Académie des sciences et lettres et la Société archéologique de Montpellier, en emmagasinaient, si je puis dire, dans leurs recueils, les produits, en attendant qu'il mît la dernière main à cette grande œuvre. C'étaient tantôt des chapitres presque entièrement rédigés : l'*École de droit* (1876), l'*École de médecine* (1880), les *Maîtres chirurgiens* (1878), l'*Apothicairerie* (1882), la *Faculté des arts* et l'*Ancien collège de Montpellier* (1882), la *Faculté de théologie* (1883); tantôt des annexes de tel ou tel de ces sujets. Pour l'ensemble des Facultés, citons un mémoire sur *la Renaissance à Montpellier* (1871), où notre confrère aime à faire admirer l'éclat que répandit de nouveau leur enseignement, après l'éclipse du XIVe siècle; citons aussi un ingénieux traité *Du principe démocratique dans les anciennes écoles de Montpellier* (1882), où il montre, en regard du dogmatisme autoritaire de l'enseignement, notamment pour les traditions grecques dans l'École de médecine, l'esprit démocratique qui régnait dans la constitution de ces écoles, à l'école de droit plus encore qu'à l'école de médecine, et il en cherche la raison : 1° dans l'influence ecclésiastique, ce qui pourrait sembler étrange; mais partout où l'autorité ecclésiastique a été prépondérante, elle a fait prévaloir l'élection; 2° dans la constitution quasi républicaine de la ville même où ces écoles florissaient; mais surtout, 3° dans l'influence lointaine de l'École de Bologne, d'où Placentin était venu apporter la science du droit à Montpellier : car dans l'École de Bologne, ainsi que dans les écoles qui en étaient sorties, les étudiants formaient des corporations universitaires, et les professeurs avaient à compter avec eux. L'école de droit de Montpellier reproduisait donc le type de l'École de Bologne, et l'école de médecine avait pris modèle sur l'école de droit.

L'école, ou, comme on disait, l'Université de médecine fournit particulièrement matière à ces *excursus*, ou disserta-

tions accessoires, publiés dans les recueils des Mémoires tant de la Société des sciences et lettres que de la Société archéologique de Montpellier : *De la médecine et des sciences occultes à Montpellier dans leurs rapports avec l'astrologie* (1872); *La médecine arabe et la médecine grecque à Montpellier* (1879); *Notice sur le cérémonial de l'Université de médecine de Montpellier* (1877); *Les anciennes thèses de l'École de médecine de Montpellier* (1885); *Les étudiants de l'École de médecine de Montpellier au* XVI*e siècle*, étude historique sur le *Liber procuratoris studiosorum* (1875); *Une loge maçonnique d'étudiants à Montpellier* (1875) : elle s'appelait la *Parfaite Union*, et sans affirmer que la religion ou la politique y fussent absolument étrangères, l'auteur dit que son but était plus généralement la bienfaisance et surtout l'amusement. Elle n'était pas du reste fort ancienne : les registres que notre confrère a trouvés s'arrêtent à 1812 et ne remontent pas au delà de 1802; mais elle datait pourtant de plus loin, et il eût été curieux de voir comment elle s'était comportée pendant la période révolutionnaire.

A l'École de médecine de Montpellier il convient de rattacher encore : *les Pèlerins de la science à Montpellier* (1879), revue curieuse des maîtres et étudiants étrangers qui vinrent dans cette université fameuse, depuis le célèbre rabbin espagnol Benjamin de Tudèle jusqu'aux derniers licenciés qu'elle a faits (notre confrère en donne la liste pendant plus de deux siècles, de 1585 à 1795); *Étienne Strobelberger, voyageur géographe et botaniste* (1880) : c'est un Allemand, originaire de Grätz en Styrie, qui, dans sa description politico-médicale de la Gaule, rend hommage à Montpellier; et *Jacques Primerose* (1883), d'origine écossaise, né en France, et reçu docteur à Montpellier deux ans après le précédent. Primerose retourna, un peu plus tard, en Angleterre, où il pratiqua la médecine : dans une lettre que publie Alexandre Germain, il décrit à son ami Clayton l'Université de Montpellier, où il avait pris tous

ses grades. A cette même école se rapportent encore *Deux lettres inédites de Henri IV* (1882), alors roi de Navarre, qui, à deux époques différentes, veut lui emprunter des professeurs dont il réclame les soins : le 8 novembre 1576, Saporta qu'il retint jusqu'en 1577, et le 12 décembre 1584, Dortoman que la Faculté lui refusa, trouvant qu'il avait gardé trop longtemps le premier, mais qu'elle finit pourtant par laisser partir; double exemple qui prouve la haute réputation de son enseignement et l'indépendance du corps.

A la Faculté des arts se rattache la note sur *Isaac Casaubon* (1871), qui se rendit de Genève à Montpellier sur l'appel des consuls de la ville; protestant, mais inquiet des variations de la réforme, et jugeant sans doute qu'il trouverait encore plus de sécurité au sein de cette université. Il en partit pourtant, après un enseignement de deux ans, fécond en résultats, pour accepter de Henri IV la garde de sa librairie à Paris[1].

Voilà par quels travaux préliminaires Germain s'était préparé à écrire une histoire générale de l'université de Montpellier. Mais quand il avait passé tant d'années à les élaborer, combien ne lui en aurait-il pas fallu d'autres pour construire le monument qu'il avait conçu? Ayant accompli soixante-quinze ans, il sentit bien que ce temps ne lui serait pas donné, et il voulut au moins tracer le cadre et indiquer les grandes lignes de son sujet dans un travail qui a paru, trois ans après sa mort, comme introduction à un grand ouvrage, publié par le conseil des Facultés de Montpellier, sous ce titre : *Cartulaire*

[1] A propos de l'université de Montpellier, citons encore deux morceaux : 1° *Les inscriptions de l'ancienne université de Montpellier restituées d'après les pierres tombales encore existantes* (1868), inscriptions publiées autrefois par Astruc, mais avec des inexactitudes qu'il importait de corriger : 2° *Notice sur un recueil d'incunables de la bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier* (1884), recueil de vingt-huit pièces de la Renaissance.

de l'université de Montpellier (1890). Les chartes contenues dans ce premier volume, de 1181 à 1400, ont été en grande partie copiées de sa main et léguées par lui à la bibliothèque de la ville. Ce sont des matériaux pour les historiens futurs de l'Université; mais nul ne tentera l'entreprise sans recourir aux divers mémoires de Germain, énumérés plus haut, et à l'introduction où il en a résumé et mis en ordre les principaux résultats.

Il faut donner un aperçu de cette introduction, puisque c'est là que se retrouve la pensée de son œuvre capitale.

L'enseignement public avait précédé à Montpellier la bulle de Nicolas IV. Placentin y enseignait le droit en 1160. Guillem VIII, en 1180, autorisait tout médecin à enseigner à domicile, en dehors de tout monopole. La Faculté des arts se montre un peu plus tard, mais encore avant la bulle, dès 1242. La bulle du 26 octobre 1289 ne faisait donc que grouper en un même corps universitaire ces diverses facultés, et elle ne touche même pas à leur régime intérieur. Notre confrère partage leur histoire en trois périodes : 1° des origines à la bulle de 1289; 2° de 1289 à 1561, époque de l'intrusion protestante à Montpellier; 3° de 1561 à 1792, et il présente les développements de chaque faculté dans chacune de ces périodes.

Dans la première, période préuniversitaire, où, pour le *Droit*, Placentin fait époque, il note que l'enseignement à Montpellier comprenait, dès 1230, le droit canon et le droit civil et qu'il était ainsi plus complet qu'à Paris, où l'on n'enseignait que le droit canon. La *Médecine*, protégée comme on l'a vu par la déclaration de Guillem VIII en 1181, reçut en 1220 ses premiers règlements du légat Conrad, évêque de Porto: et les *Arts*, en 1242, leurs statuts de Jean de Montlaur II, évêque de Maguelone.

La seconde période s'ouvre avec la bulle de Nicolas IV, qui

réunit les facultés en universités. Le *Droit* obtient, en 1339, du cardinal Bertrand une charte qui met à l'abri de toute contestation l'autorité du pouvoir ecclésiastique sur cet enseignement. Le recteur, élu annuellement et pris, à tour de rôle, dans chacune des trois nations provençale, bourguignonne et catalane, présidait, sous l'autorité de l'évêque, au gouvernement de la corporation qui formait, on pourrait dire, une grande famille. Ces statuts de 1339 donnent de curieux détails sur la distribution du temps, la collation des grades et la formule de réception, qui ne laisse pas de justifier les plaisanteries de Rabelais et la mise en scène du *doctorandus* Argan dans Molière. La *Théologie* fut constituée en faculté et rattachée aux Facultés de droit civil et de droit canon, comme ne faisant qu'un seul corps avec elles. Les dominicains y dominent. On peut voir dans les statuts de 1428 avec quels soins ils en écartent les moines mendiants; mais ils ne purent comprimer l'élan d'où jaillit le protestantisme. La *Médecine* tient déjà une très grande place dans l'Université. Les statuts de 1340, revisés en 1534, règlent la matière des livres à étudier et des examens à subir. Les bases de l'enseignement avaient été posées par la bulle de Clément V, du 8 septembre 1309 : la balance se soutenait encore entre la médecine grecque et la médecine arabe, mise en honneur par les médecins juifs. A partir de 1534, la médecine grecque reprend l'avantage. La Faculté des *Arts* avait moins d'éclat alors et ne subsistait guère que par les collèges, où se donnait un enseignement inférieur.

Au commencement de la troisième période, l'invasion du protestantisme à Montpellier (1561) y avait profondément troublé le cours des études; mais peu à peu, et surtout sous le patronage de Henri IV, elles se relèvent.

En 1593, la Faculté de droit ne comptait que deux régents en exercice. Henri IV doubla les chaires et en sextupla les

honoraires qu'il porta de 50 à 300 livres, en y attachant le titre de professeurs royaux. Des professeurs célèbres y furent attirés, et c'était la seule faculté de droit où les jeunes protestants pussent librement étudier et se faire recevoir docteurs, sans profession de foi, en toute liberté de conscience. Mais, en 1613, la Faculté revint sous l'autorité épiscopale. Ce ne fut point pour elle une cause de recul. Parmi les actes qui amenèrent un progrès dans les études, notre confrère cite : les réformes de l'évêque François Bosquet, jurisconsulte érudit, qui fit de l'école de droit l'objet de ses soins particuliers; l'édit d'avril 1679, commun à toutes les universités du royaume, et l'arrêt du Conseil d'État du 16 juillet 1681 qui couronna cet édit. On peut se faire une idée des progrès de la Faculté de droit par le tableau qu'en fait en 1786 l'abbé Boyer, professeur doyen, pour répondre au questionnaire de M. Barentin : «Précieux document, dit notre confrère, après l'avoir analysé, bien rare dans le groupe des comptes de liquidation, qui, en retraçant au vrai le train de vie de notre Faculté de droit se maintenant jusqu'à la fin du XVIIIe siècle dans la voie tracée par Louis XIV, nous la montre aspirant à d'autres réformes mieux appropriées aux progrès des esprits et aux besoins de l'enseignement, tels qu'on les comprenait à la veille de la Révolution de 1789» (p. 105).

La Faculté des arts, ravivée comme on l'a vu par Casaubon, devint, au siècle suivant, comme la Faculté de théologie, l'apanage des jésuites. Par leur influence, Droit, Théologie et Arts furent, en vertu d'un arrêt de 1723, réunis en une même Université.

L'École de médecine avait résisté, se prévalant de son ancien titre d'Université de médecine, et elle soutint sa réputation. Les chaires s'y multiplient dans tout le cours de cette période : chaire d'anatomie et de botanique (1593), de chirurgie et de pharmacie (1597); les thèses se succèdent dans une suite

fort instructive. L'enseignement, sans cesser d'être théorique, devient en même temps plus pratique. On commente toujours Galien et Hippocrate; mais on joint l'expérimentation au commentaire. En 1601 commencent à figurer, sur le programme, des cours de *physiologie* et de *pathologie,* sans désignation d'auteurs à suivre; en 1604, un cours d'anatomie sous le titre de *historia corporis humani.* Sous Louis XIV, des ordonnances nouvelles confirment encore les anciens statuts, témoin l'arrêt du Conseil de 1684, et l'édit de 1707 qui fut la charte de l'école de Montpellier et son dernier statut organique; mais l'école se ressent de plus en plus du progrès qui s'opère dans les sciences et dans les méthodes. En 1679, Armand Fonsobre professe la chimie; en 1763, la clinique paraît être plus soigneusement organisée. Et, néanmoins, Hippocrate règne toujours. Il a trouvé une nouvelle patrie. Dans la salle des actes de la Faculté de médecine de Montpellier, précédemment dénommée «Sanctuaire d'Hippocrate», *Hippocrati sacrum,* on lit, au-dessous du bronze antique qui le représente : *Olim Cous, nunc Monspeliensis Hippocrates.*

Le cartulaire de l'Université de Montpellier est le monument que le conseil des Facultés de la ville, héritier ou pour mieux dire continuateur de ce corps illustre, a voulu élever en mémoire de son sixième centenaire. Dès 1883, Germain avait songé à la célébration de ce jour qui devait marquer six siècles écoulés depuis la bulle de Nicolas IV du 26 octobre 1289 : «La vogue est aux anniversaires comptés par siècle, disait-il au sein de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier... Aussi viens-je vous proposer d'inscrire aujourd'hui dans nos procès-verbaux, comme devant sérieusement nous préoccuper, ce projet de fête intellectuelle. On prépare déjà à Paris une exposition universelle pour le centenaire de 1789. Nous aurons, quant à nous, à ajouter à l'éclat de cette solennité nationale le lustre plus de sept fois

séculaire de nos écoles. Et, ce qui rehaussera encore la splendeur de ce rendez-vous, — dont on pourra faire d'ailleurs un congrès scientifique, — nous aurons la chance d'y voir accourir les petits-fils de ces étudiants que j'ai naguère qualifiés de *pèlerins* de la science, et qui, des diverses régions de l'Ancien et du Nouveau Monde, sont venus, pendant plusieurs siècles, s'instruire à Montpellier.»

Et l'Académie, accueillant avec empressement ce vœu, nomma une commission pour préparer le programme de la fête.

Au centenaire précédent (1789), on était bien près d'enterrer l'université de Montpellier avec les autres, sans tant de cérémonie. En 1889, la fête que Germain avait projetée s'accomplit avec une solennité qui a laissé de grands souvenirs. Une députation des facultés de France, une députation de l'Institut s'y trouvaient, mais Germain n'y était plus; il était mort le 26 janvier 1887. Ce fut un de ses plus chers élèves de Nîmes, Gaston Boissier, qui, au nom de l'Institut et de l'Université de France, rendit éloquemment hommage à cette grande institution, sœur cadette, mais bien vieille déjà, de l'Université de Paris.

Quand on a parcouru cette liste de travaux (et je l'ai abrégée), on se demande comment la vie d'un homme a pu y suffire[1], et cependant ce n'est que la moitié de la vie de

[1] Son mémoire intitulé *La Septimanie sous la domination gothique*, époque qui succède à la chute de l'Empire romain, n'a été publié qu'après sa mort (Montpellier, 1887, 49 pages in-4°), dernier tribut à sa patrie adoptive : «C'est notre berceau, dit-il en finissant, que nous venons de reconnaître et de saluer en fils reconnaissant.» Dans les trois années précédentes, il avait apporté son concours et joint une introduction au *Liber instrumentorum memorialium*, Cartulaire des Guillems, publié d'après le manuscrit original par la Société archéologique de Montpellier (1884-1886, un volume in-4° de 850 pages): «Ce Cartulaire des Guillems, dit-il, offre le tableau complet d'une administration seigneuriale fonctionnant de toutes pièces: questions politiques et domestiques, affaires de haute et basse justice, fiscalité de nuances les plus diverses, inter-

Germain. Il ne faut pas oublier en effet que pendant plus d'un demi-siècle, exactement cinquante-trois ans, Germain, à Nîmes d'abord, puis à Montpellier, n'a pas plus cessé un jour d'enseigner qu'il n'a cessé d'écrire. Il menait de front ce double labeur avec une liberté d'esprit et un enjouement qui semblaient défier la fatigue; ses auditeurs lui trouvaient toujours le même entrain dans sa chaire, et s'ils avaient à le consulter, il les accueillait invariablement le sourire sur les lèvres. Dirai-je quel cœur ouvert il avait pour ses amis? D'ennemis, il n'en avait jamais connu; de jaloux, il n'en avait jamais trouvé, tant il était dépourvu d'ambition, franc dans ses relations, simple et vrai dans son langage. Il fut doyen de sa Faculté; il cessa de l'être, restant dans sa chaire avec la même placidité d'âme. Il fut chevalier, puis officier de la Légion d'honneur (1853, 1869), sans qu'on eût à joindre à ses nominations cette formule : *Services exceptionnels,* trop sûr indice que les vrais services font défaut. Il devint notre correspondant en décembre 1860, sans l'avoir recherché; il fallut lui faire, en quelque sorte, violence pour l'engager dans une candidature à la place de membre libre, la seule qu'il pût occuper, ne résidant point à Paris (10 mars 1876). L'Académie ne se repent assurément pas de s'être associé un membre qui l'a honorée elle-même par tant de savants mémoires; elle regrettera longtemps de se voir privée de ces visites qu'il lui faisait aux vacances tous les ans, marquant chacune par quelque savante lecture; et pour ceux qui l'ont connu et aimé depuis son séjour à l'École normale (il y en a deux encore dans notre compagnie, quatre en tout dans l'Université), ils garderont de lui jusqu'à la fin le plus affectueux souvenir.

vention de l'Église dans l'État et de l'État dans l'Église, mariages et divorces, testaments et successions, litiges entre suzerains et vassaux, tout a sa place dans ce répertoire d'une richesse exceptionnelle.»

BIBLIOGRAPHIE

DES

TRAVAUX DE M. GERMAIN[1].

1. *Histoire de l'Église de Nîmes.* Nîmes, 1838-1842. In-8°, 2 vol., l'un de xv-512 pages, l'autre de 480 pages avec une planche.
2. *De l'influence de la France sur la civilisation européenne.* Discours prononcé le 8 janvier 1839 à la Faculté des lettres de Montpellier pour l'ouverture du cours d'histoire. Montpellier, 1839. In-8°, 22 pages.
3. *Essai littéraire et historique sur Apollinaris Sidonius.* Thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris. Montpellier, 1840. In-8°, II-182 pages.
4. *De Mamerti Claudiani scriptis et philosophia dissertatio. Facultati litterarum Parisiensi proponebat ad doctoris gradum promovendus* A.-C. Germain. Montpellier, 1840. In-8°, 74 pages.
5. *Une émeute populaire sous Charles V.* Mémoire lu à la première séance publique de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier, le 5 juillet 1847. Montpellier, 1847. In-4°, 30 pages.
6. *De l'organisation administrative de Montpellier au moyen âge.* Montpellier, 1850. In-4°, 78 pages. — Extrait des *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier.*
7. *Histoire de la commune de Montpellier depuis ses origines jusqu'à son incorporation définitive dans la monarchie française*, rédigée d'après les documents originaux et accompagnée de pièces justificatives, presque toutes inédites. Montpellier, 1851. In-8°, 3 vol.; LXXXIV-460 pages au tome I; 556 pages au tome II; 540 pages au tome III.
8. *Aperçu historique sur l'origine et les vicissitudes du monastère de Saint-Germain.* Discours prononcé le 4 novembre 1851 à la séance solennelle de rentrée des Facultés de médecine, des sciences, des

[1] J'emprunte à M. Delisle cette liste chronologique, qu'il a publiée dans le *Bulletin du Comité des travaux historiques*, témoignage du prix que notre savant confrère attachait à l'œuvre d'Alexandre Germain.

lettres et de l'École de pharmacie de Montpellier. Montpellier, 1851. In-8°, 20 pages.

9. *Mémoire sur les anciennes monnaies seigneuriales de Melgueil et de Montpellier,* par A. Germain. Montpellier, 1852. In-4°, 131 pages avec une planche. — Extrait des *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier.*

10. *Villeneuve-lez-Maguelone, ses origines, ses privilèges et ses libertés.* Fragment historique restitué d'après les monuments originaux et accompagné de pièces justificatives inédites. Montpellier, 1853. In-4°, 64 pages. — Extrait des *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier.*

11. *Chronique de Maguelone,* publiée pour la première fois, avec une notice. Montpellier, 1853. In-4°, 16 pages. — Extrait des *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier.*

12. *Catherine Sauve, éclaircissement relatif à un fait spécial d'hérésie survenu à Montpellier au commencement du* XVe *siècle.* Montpellier, 1853. In-4°, 16 pages. — Extrait des *Mémoires de l'Académie de Montpellier.*

13. *Étude historique sur les comtes de Maguelone, de Substantion et de Melgueil.* Montpellier, 1854. In-4°, 122 pages. — Extrait des *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier.*

14. *De la monnaie mahométane attribuée à un évêque de Maguelone.* Montpellier, 1854. In-4°, 26 pages. — Extrait des *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier.*

15. *Notice sur une bague d'or du Musée archéologique.* Montpellier, 1855. In-4°, 12 pages. — Extrait des *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier.*

16. *Un professeur de mathématiques sous Louis XIV* (biographie de Nicolas Fize). Montpellier, 1855. In-4°, 28 pages. — Extrait des *Mémoires de l'Académie de Montpellier.*

17. *Le consulat de Cournonterral.* Fragment de l'histoire du XIVe siècle, rédigé d'après les actes originaux, tous inédits. Montpellier, 1855. In-4°, 118 pages. — Extrait des *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier.*

18. *Relation inédite de Joseph de la Baume, contenant le Journal des opérations des députés de la province de Languedoc à la cour de Louis XIV, en 1696,* publiée avec une notice. Montpellier, 1856. In-4°, 24 pages. — Extrait des *Mémoires de l'Académie de Montpellier.*

19. *Le couvent des Dominicains de Montpellier.* Montpellier, 1856. In-4°, 94 pages avec un plan. — Extrait des *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier.*

20. *Inventaire inédit concernant les archives de l'Inquisition de Carcassonne,* publié avec une notice. Montpellier, 1856. In-4°, 24 pages. — Extrait des *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier.*

21. *Donation inédite de Louis XI en faveur d'Étienne de Vesc,* publiée avec une notice. Montpellier, 1857. In-4°, 8 pages. — Extrait des *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier.*

22. *Nouvelles recherches sur la secte des Multipliants,* d'après les manuscrits autographes encore inédits. Montpellier, 1857. In-4°, 80 pages avec un plan. — Extrait des *Mémoires de l'Académie de Montpellier.*

23. *Une consultation inquisitoriale au XIV siècle,* d'après un manuscrit encore inédit. Montpellier, 1857. In-4°, 40 pages. — Extrait des *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier.*

24. *Léon Ménard, sa vie et ses ouvrages,* d'après les documents originaux les plus authentiques, manuscrits autographes, papiers de famille, etc. Montpellier, 1857. In-4°, VIII-137 pages, plus un portrait et un tableau généalogique.

25. *Notice sur un cartulaire seigneurial inédit* (de la seigneurie de Poussan). Montpellier, 1858. In-4°, 44 pages. — Extrait des *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier.*

26. *Projet de descente en Angleterre, concerté entre le gouvernement français et le roi de Danemark Valdemar III, pour la délivrance du roi Jean.* Épisode de la guerre de Cent ans, extrait de documents originaux inédits. Montpellier, 1858. In-4°, 30 pages. — Extrait des *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier.*

27. *De la charité publique et hospitalière à Montpellier au moyen âge,* d'après les actes originaux, presque tous inédits. Montpellier, 1859. In-4°, 60 et 12 pages. — Extrait des *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier.*

28. *Une Vie inédite de François Bosquet,* publiée avec une notice. Montpellier, 1859. In-4°, 12 pages. — Extrait des *Mémoires de l'Académie de Montpellier.*

29. *Une nouvelle charte inédite de Marie de Montpellier,* publiée avec une notice. Montpellier, 1860. In-4°, 16 pages. — Extrait des *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier.*

30. *Les inscriptions de l'ancienne Université de médecine de Montpellier,*

restituées d'après les pierres originales encore existantes. Montpellier, 1860. In-4°, 32 pages. — Extrait des *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier.*

31. *La paroisse à Montpellier au moyen âge*, notice sur l'ancienne église Saint-Firmin, d'après les documents originaux presque tous inédits. Montpellier, 1860, 56 pages. — Extrait des *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier.*

32. *Charles de Grefeuille et sa famille*, d'après les actes originaux conservés dans les archives publiques et particulières. Montpellier, 1860. In-4°, 62 pages. — Extrait des *Mémoires de l'Académie de Montpellier.*

33. *Histoire du commerce de Montpellier antérieurement à l'ouverture du port de Cette*, rédigée d'après les documents originaux et accompagnée de pièces justificatives inédites. Montpellier, 1861. In-8°. Deux volumes, xv-539 pages au tome Ier, avec une carte; 569 pages au tome II.

34. *Rapport sur les travaux de la Faculté des lettres de Montpellier pendant l'année scolaire 1860-1861*, lu à la séance annuelle de rentrée des facultés le 15 novembre 1861. Montpellier, 1861. In-8°, 11 pages.

35. *Le président Jean-Pierre d'Aigrefeuille, bibliophile et antiquaire*, d'après une correspondance autographe de la Bibliothèque impériale de Paris. Montpellier, 1862. In-4°, 44 pages. — Extrait des *Mémoires de l'Académie de Montpellier.*

36. *Statuts inédits des Repenties du couvent de Saint-Gilles de Montpellier*, avec une introduction explicative. Montpellier, 1862. In-4°, 22 pages. — Extrait des *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier.*

37. *Un feuillet inédit de l'histoire du règne de Charles VI* (levée d'une aide pour une expédition projetée en 1397 contre les Turcs). Montpellier, 1862. In-4°, 12 pages. — Extrait des *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier.*

38. *Rapport sur les travaux de la Faculté des lettres de Montpellier pendant l'année scolaire 1861-1862*, lu à la séance annuelle de rentrée des facultés, le 15 novembre 1862. Montpellier, 1862. In-8°.

39. *Privilèges et franchises de Balaruc*, d'après les textes inédits du Cartulaire de Maguelone. Montpellier, 1863. In-4°, 30 pages. — Extrait des *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier.*

40. *L'œuvre de la rédemption des captifs à Montpellier*, d'après les do-

cuments originaux des diverses archives. Montpellier, 1863. In-4°, 38 pages. — Extrait des *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier.*

41. *Notice sur le Registre de la chandelle de Notre-Dame de Castelnau.* Montpellier, 1863. In-4°, 8 pages. — Extrait des *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier.*

42. *Les commencements du règne de Louis XIV et la Fronde à Montpellier,* d'après les documents originaux inédits. Montpellier, 1864. In-4°, 26 pages. — Extrait des *Mémoires de l'Académie de Montpellier.*

43. *Relation inédite concernant le complot de Nîmes et de Montpellier de 1705*, publiée avec une notice, d'après un manuscrit de la Bibliothèque impériale de Paris. Montpellier, 1864. In-4°, 8 pages. — Extrait des *Mémoires de l'Académie de Montpellier.*

44. *Du rôle de la ville de Nîmes dans le développement intellectuel de la France.* Discours prononcé le 21 décembre 1864 à l'inauguration des conférences littéraires et scientifiques de Nîmes. Montpellier, 1864. In-8°, 29 pages. — Extrait du *Messager du Midi.*

45. *Discours prononcé aux funérailles de M. l'abbé Flottes*, professeur honoraire à la Faculté des lettres de Montpellier, le 27 décembre 1864. Montpellier, 1864. In-8°, 16 pages.

46. *Les dernières années de la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier,* d'après le journal autographe du conseiller Joseph Duvern. Montpellier, 1865. In-4°, 64 pages. — Extrait des *Mémoires de l'Académie de Montpellier.*

47. *Un psaume en l'honneur de Louis XIV,* publié avec introduction et notes explicatives. Montpellier, 1866. In-4°, 8 pages. — Extrait des *Mémoires de l'Académie de Montpellier.*

48. *Études archéologiques sur Montpellier.* Montpellier, 1866. In-4°, 54 pages avec un plan. — Extrait des *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier.*

49. *Le Roussillon considéré dans ses rapports avec la France et avec l'Espagne.* Discours prononcé le 18 janvier 1867, à l'ancienne loge de mer de Perpignan, pour l'inauguration des conférences d'histoire. Montpellier, 1867. In-8°, 32 pages.

50. *Rapport sur les travaux de la Faculté des lettres de Montpellier pendant l'année scolaire 1866-1867*, lu à la séance solennelle de rentrée des facultés, le 6 novembre 1867. Montpellier, 1867. In-8°, 10 pages.

51. *Notice sur le manuscrit original de l'Histoire de la ville de Montpellier du chanoine Charles de Grefeuille.* Montpellier, 1869. In-4°, 14 pages avec une planche. — Extrait des *Mémoires de l'Académie de Montpellier.*

52. *Maguelone sous ses évêques et ses chanoines.* Étude historique et archéologique d'après les documents originaux, avec pièces justificatives inédites. Montpellier, 1869. In-4°, 323 pages. — Extrait des *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier.*

53. *Rapport sur les travaux de la Faculté des lettres de Montpellier pendant l'année scolaire 1868-1869*, lu à la séance de rentrée des facultés, le 15 novembre 1869. Montpellier, 1869. In-8°, 12 pages.

54. *Discours prononcé aux funérailles de M. Cambouliu*, professeur de littérature ancienne à la Faculté des lettres de Montpellier, le 30 octobre 1869. Montpellier, 1869. In-8°, 10 pages.

55. *Isaac Casaubon à Montpellier.* Montpellier, 1871. In-4°, 46 pages. — Extrait des *Mémoires de l'Académie de Montpellier.*

56. *La Renaissance à Montpellier.* Étude historique d'après les documents originaux, avec pièces justificatives inédites. Montpellier, 1871. In-4°, 156 pages. — Extrait des *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier.*

57. *Statuts inédits de la confrérie de Saint-Denis de Ginestet*, publiés avec une notice explicative. Montpellier, 1871. In-4°, 12 pages. — Extrait des *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier.*

58. *L'alliance franco-danoise au moyen âge.* Montpellier, 1871. In-4°, 16 pages. — Extrait des *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier.*

59. *Deux lettres du concile de Bâle aux consuls de Montpellier,* avec une notice les concernant. Montpellier, 1871. In-4°, 8 pages. — Extrait des *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier.*

60. *De la médecine et des sciences occultes à Montpellier, dans leurs rapports avec l'astrologie et la magie.* Montpellier, 1872. In-4°, 48 pages. — Extrait des *Mémoires de l'Académie de Montpellier.*

61. *Journal de Louis Charbonneau.* Chronique biterroise-languedocienne concernant l'histoire de la Ligue dans le midi de la France, de 1583 à 1587, publiée pour la première fois d'après le texte original. Montpellier, 1874. In-4°, 82 pages. — Extrait des *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier.*

62. *Relation du siège de Saint-Affrique fait en 1628 par le prince de Condé et le duc d'Épernon*, publiée, d'après le manuscrit d'Aubais, avec

introduction, notes et variantes. Montpellier, 1874. In-4°, 44 pages. — Extrait des *Mémoires de l'Académie de Montpellier.*

63. *Pierre Gariel, sa vie et ses travaux (1584-1674).* Montpellier, 1874. In-4°, 220 pages. — Extrait des *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier.*

64. *Les Camisards à Calvisson (18 mai - 28 mai 1704).* Relation d'un témoin oculaire, publiée d'après un manuscrit de la bibliothèque de Nîmes. Montpellier, 1875. In-4°, 20 pages. — Extrait des *Mémoires de l'Académie de Montpellier.*

Une fête de chevalerie à Marsillargues en 1332. Épisode de l'histoire du Tiers État dans le midi de la France. Montpellier, 1875. In-4°, 8 pages. — Extrait des *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier.*

66. *Les Étudiants de l'École de médecine de Montpellier au XVIe siècle.* Étude historique sur le *Liber procuratoris studiosorum.* Paris, 1876. In-4°, 42 pages. — Extrait de la *Revue historique.*

67. *Une loge maçonnique d'étudiants à Montpellier.* Montpellier, 1876. In-4°, 40 pages. — Extrait des *Mémoires de l'Académie de Montpellier.*

68. *Chronique de Mauguio (1620-1638)*, publiée pour la première fois. Montpellier, 1876. In-4°, 100 pages. — Extrait des *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier.*

69. *Étude historique sur l'École de droit de Montpellier (1160-1793)*, d'après les documents originaux, avec pièces justificatives. Montpellier, 1877. In-4°, 124 pages. — Extrait des *Mémoires de l'Académie de Montpellier.*

70. *Statut déterminant pour les principales localités du diocèse de Maguelone le tour de représentation aux États du Languedoc (1458-1459)*, publié avec une introduction explicative. Montpellier, 1877. In-4°, 12 pages. — Extrait des *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier.*

71. *Lettre de Manuel de Fiesque concernant les dernières années du roi d'Angleterre Édouard II*, publiée pour la première fois d'après le texte du Cartulaire de Maguelone. Montpellier, 1878. In-4°, 23 pages. — Extrait des *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier.*

72. *Le cérémonial de l'Université de médecine de Montpellier.* Notice sur ce manuscrit, accompagnée d'extraits inédits. Montpellier, 1879. In-4°, 75 pages. — Extrait des *Mémoires de l'Académie de Montpellier.*

73. *Le temporel des évêques de Maguelone et de Montpellier.* Étude historique d'après les documents originaux avec pièces justificatives inédites. Montpellier, 1879. In-4°, 98 pages. — Extrait des *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier.*

74. *La médecine arabe et la médecine grecque à Montpellier.* Étude historique d'après les documents originaux, avec textes justificatifs. Montpellier, 1879. In-4°, 40 pages. — Extrait des *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier.*

75. *Les pèlerins de la science à Montpellier.* Montpellier, 1879. In-4°, 23 pages. — Extrait du *Bulletin de la Société languedocienne de géographie.*

76. *L'École de médecine de Montpellier, ses origines, sa constitution, son enseignement.* Étude historique d'après les documents originaux. Montpellier, 1880. In-4°, 152 pages. — Extrait des *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier.*

77. *Les maîtres chirurgiens de l'École de chirurgie de Montpellier.* Étude historique d'après les documents originaux. Montpellier, 1880. In-4°, 98 pages. — Extrait des *Mémoires de l'Académie de Montpellier.*

78. *Étienne Strobelberger, géographe voyageur, historien et botaniste.* Montpellier, 1880. In-8°, 40 pages. — Extrait du *Bulletin de la Société languedocienne de géographie.*

79. *Arnaud de Verdale. Catalogus episcoporum Magalonensium.* Édition d'après les manuscrits avec traduction française, notice biographique et littéraire, pièces justificatives, etc. Montpellier, 1881. In-4°, 420 pages. — Extrait des *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier.*

80. *Du principe démocratique dans les anciennes écoles de Montpellier.* Montpellier, 1881. In-4°, 23 pages. — Extrait des *Mémoires de l'Académie de Montpellier.*

81. *Deux lettres inédites de Henri IV concernant l'École de médecine de Montpellier.* Montpellier, 1882. In-4°, 12 pages. — Extrait des *Mémoires de l'Académie de Montpellier.*

82. *L'apothicairerie à Montpellier sous l'ancien régime universitaire.* Étude historique d'après les documents originaux. Montpellier, 1882. In 4°, 72 pages. — Extrait des *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier.*

83. *La Faculté des arts et l'ancien collège de Montpellier (1242-1789).* Étude historique d'après les documents originaux. Montpellier.

1882. In-4°, 71 pages. — Extrait des *Mémoires de l'Académie de Montpellier.*

84. *Le comte de Provence à Montpellier (28 juin 1777).* Montpellier, 1882. In-8°, 16 pages. — Extrait du *Bulletin de la Société languedocienne de géographie.*

85. *Géographie historique du comté de Melgueil et de la seigneurie de Montpellier.* Montpellier, 1882. In-8°, 28 pages. — Extrait du *Bulletin de la Société languedocienne de géographie.*

86. *La Faculté de théologie de Montpellier.* Étude historique d'après les documents originaux. Montpellier, 1883. In-4°, 75 pages. — Extrait des *Mémoires de l'Académie de Montpellier.*

87. *Jacques Primerose,* historien de l'École de médecine de Montpellier. Montpellier, 1883. In-4°, 16 pages. — Extrait des *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier.*

88. *Études archéologiques sur Montpellier.* Montpellier, 1883. In-4°, 140 pages. — Extrait des *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier.*

89. *Souvenirs religieux des Cévennes.* Le P. Joseph et l'abbé de Florian. Montpellier, 1884. In-4°, 48 pages. — Extrait des *Mémoires de l'Académie de Montpellier.*

90. *Notice sur un recueil d'incunables de la bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier* (aujourd'hui à la Bibliothèque nationale). Montpellier, 1884. In-4°, 12 pages. — Extrait des *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier.*

91. *Pierre Flamenchi.* Étude historique et littéraire d'après ses manuscrits autographes entièrement inédits. Montpellier, 1884. In-4°, 70 pages. — Extrait des *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier.*

92. *Comment voyageaient autrefois en Languedoc les princes et les ministres.* Montpellier, 1884. In-8°, 60 pages. — Extrait du *Bulletin de la Société languedocienne de géographie.*

93. *Liber instrumentorum memorialium. Cartulaire des Guillems de Montpellier,* publié d'après le manuscrit original par la Société archéologique de Montpellier. Montpellier, 1884-1886. In-4°, LXXII-850 pages, plus 6 feuillets préliminaires non chiffrés, avec un fac-similé et un tableau généalogique.

94. *Le sixième centenaire de l'Université de Montpellier.* Montpellier, 1885. In-4°, 8 pages. — Extrait des *Mémoires de l'Académie de Montpellier.*

95. *Les anciennes thèses de l'École de médecine de Montpellier.* Collation de grades et concours professoraux. Montpellier, 1886. In-4°, 196 pages. — Extrait des *Mémoires de l'Académie de Montpellier.*

96. *La Septimanie sous la domination gothique.* Montpellier, 1887. In-4°, 49 pages. — Extrait des *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier.*

DE L'ANCIENNE CROYANCE À DES MOYENS SECRETS DE DÉFIER LA TORTURE,

PAR

M. EDMOND LE BLANT,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

Messieurs,

Depuis les temps antiques jusqu'aux siècles derniers, un grand nombre de textes relatifs aux affaires criminelles parlent d'accusés supportant sans faiblir, et même sans douleur apparente, les angoisses de la torture. Parfois, comme le fait Ulpien, et avec lui un jurisconsulte du XVI[e] siècle, Paul Grillandus, on attribue au courage, à la vigueur des patients leur invincible résistance; mais le plus souvent on y voit le signe d'un secours surnaturel, et, suivant la pente des esprits, l'aide de Dieu ou celle du démon.

C'était ainsi que les païens attribuaient à quelque secret magique cette constance des martyrs où les chrétiens reconnaissaient une marque de l'assistance divine; c'est ainsi que, moins loin de nous, et en racontant les supplices de Balthazar Gérard, l'assassin de Guillaume de Nassau, Louis Aubery écrit les lignes suivantes : «Et lorsqu'on lui arrachoit la chair de dessus les membres avec des tenailles ardentes, il ne fit jamais

aucun cry et ne poussa pas même le moindre soupir; ce qui fit croire aux Hollandois qu'il étoit possédé du diable et aux Espagnols qu'il étoit assisté de Dieu, tant les opinions et les passions des hommes sont différentes.»

Parmi les accusés tombés aux mains de la justice criminelle, il en était peu qui pussent sembler dignes d'être soutenus par un secours d'en haut, et le sentiment public voyait dans leur impassible constance le résultat d'une œuvre de sorcellerie. Quelques-uns pourtant des suppliciés en donnaient eux-mêmes une explication qui avait sa valeur; témoin ce «ribaud» dont parle un savant magistrat du XVIe siècle et qui répondit à son juge qu'il valait mieux aller mille fois à la torture que d'avouer devant le tribunal et de monter ainsi à la potence, attendu que tous les médecins peuvent ressouder un bras cassé, tandis qu'il n'en est pas un seul qui sache remettre en place les os d'un cou rompu par le bourreau. Peut-être aussi le rusé personnage était-il de ceux qui, à l'avance, s'étaient résolument efforcés de s'aguerrir contre la douleur. J'ai lu, en effet, dans de vieux livres, que certains malfaiteurs, réunis au fond des bois, se donnaient entre eux la question, «afin de s'y accoustumer et de s'endurcir à la soustenir, quand ils seroient apréhendez par la justice».

Croire à l'emploi de moyens merveilleux était autrefois chose facile et c'était de ce côté que l'on cherchait l'explication d'un fait étrange.

Par quels sortilèges, par quelles pratiques secrètes, par quelles amulettes diaboliques certains accusés arrivaient-ils à défier les supplices, à demeurer muets, comme impassibles, sous la main du tortionnaire? D'où pouvaient leur venir la résistance et le «maléfice de la taciturnité», comme on disait alors? C'est de ce point que nous voyons se préoccuper, en des temps, en des lieux bien divers : dans le vieux monde romain, sans excepter l'Égypte, au moyen âge et, tout au

moins, jusqu'au XVII[e] siècle en Angleterre, en France, en Hollande, en Italie; il y a peu d'années dans les pays de l'Extrême Orient, où l'on s'en inquiète sans doute encore. Mandarins, proconsuls, bourgmestres, assesseurs criminels, juges de tous noms et de tous pays croient avoir affaire à quelque puissance surnaturelle lorsqu'ils n'arrivent pas à vaincre la constance d'un accusé.

L'insensibilité, la taciturnité, la force de résistance pouvaient, disait-on, s'obtenir par des moyens divers : l'ingestion de breuvages, d'aliments apprêtés par des mains savantes, certaines onctions faites d'eaux, de graisses ou d'huiles magiques dont la composition nous est connue. Cette étrange persuasion, qui remonte à l'antiquité même, demeure encore vivante dans des contrées lointaines pour lesquelles le temps semble n'avoir point marché. Nous la voyons également dans l'histoire des martyrs des premiers siècles, dans celle des missionnaires chrétiens qui, de nos jours, ont souffert et péri sous la main des Chinois. Pour les aliments et les breuvages secrets, nous ne sommes pas moins renseignés. Permettre aux accusés d'en prendre était l'un des profits des valets de justice, comme l'attestent Étienne Tabourot et, avec lui, Bouchet racontant dans ses *Serées* qu'un « matois promit au bourreau de l'argent pour qu'il lui fût permis d'avaler, avec du vin, une certaine semence d'*eruca*, qui est de la roquette, cela endurcissant si bien la peau qu'on ne sent pas grand mal du fouet ». Un témoignage en apparence plus sérieux est celui d'un magistrat, célèbre criminaliste italien du XVI[e] siècle, Hippolyte de Marsigliis, qui nous dit à la fois et les ruses familières aux malfaiteurs et les moyens tentés pour les combattre. Un accusé rebelle à la torture lui avait, écrit-il, révélé le secret de sa résistance. L'une des parentes de cet homme lui avait fait cuire une galette de farine de froment pétrie avec le lait mêlé d'une mère et de sa fille : chaque jour il en man-

geait quelques miettes et, tant que dura ce gâteau, il ne sentit pas les tourments. « D'autres prévenus, ajoute le magistrat, m'ont également parlé de la vertu de ce mélange. »

Un moyen plus difficile à déjouer, disent les anciens jurisconsultes, était celui que les patients tiraient de certaines paroles récitées à voix basse, quand on les appliquait à la question. Des livres vendus chèrement et en secret en contenaient la liste. Ces formules assez nombreuses, dont nous savons les principales, sont surtout tirées du texte de la Passion, depuis les mots du Christ : « Si c'est moi que vous cherchez, » jusqu'à sa dernière parole : « Tout est accompli. *Consummatum est.* »

La plus usitée et, à coup sûr, la mieux placée dans la bouche de ceux dont la torture pouvait rompre les membres, était prise des versets où il est dit que les os du Christ ne furent pas brisés sur la croix, en accomplissement de ces paroles de l'Exode touchant l'agneau pascal : « Vous ne briserez aucun de ses os. » Un autre passage, également de bon augure pour les gens en péril, était emprunté au chapitre où saint Luc raconte comment le Seigneur échappa aux mains des Juifs qui voulaient le jeter du haut d'une montagne : « Jésus, passant au milieu d'eux, se retira. » On comptait pouvoir demeurer muet devant le juge en prononçant à part soi des mots du psalmiste défigurés pour la circonstance : « Une parole excellente est sortie de mon cœur; je ne dirai point au Roi la vérité. » Puis venait cette singulière incantation contre les tourments : « Comme le lait de la glorieuse Vierge Marie fut doux et agréable à Notre-Seigneur Jésus, qu'ainsi ces instruments de torture soient doux et agréables pour mes membres. » Quelques-uns mettaient leur confiance en des vers rappelant l'histoire du bon larron, symbole du salut à l'heure suprême; il suffisait, croyait-on, de les prononcer pour braver la douleur et s'assurer « le charme du silence. » « Trois suppliciés, y

est-il dit, sont suspendus aux bras des croix : Dismas et Gestas; » — c'étaient les noms donnés aux deux larrons par le moyen âge; — « au milieu est le divin Maître. Dismas est « condamné, mais Gestas monte au ciel. » On comptait résister de même aux souffrances en inscrivant ces bizarres paroles sur une bande de parchemin dont on buvait la raclure, soit dans du vin, soit dans de l'eau.

Qu'elles fussent récitées ou écrites, les formules secrètes n'avaient pas, croyait-on, une moindre valeur. Aussi les magistrats devaient-ils prendre grand soin, pour n'être pas joués par les patients, de les presser d'interrogations incessantes, afin de leur ôter le temps de rien marmotter entre leurs dents; il était également de règle de les faire visiter bien à fond, avant de les soumettre à la torture.

On se persuadait autrefois que certains mots ou caractères magiques avaient, en toute occasion, une vertu protectrice pour ceux qui savaient s'en munir; aussi s'assurait-on avant les duels, en France, en Italie, et ailleurs sans nul doute, qu'aucun des combattants ne portait un talisman de cette espèce. « Ils étoient, dit Brantôme, visitez, tastez et fouillez les uns les autres par leurs confidans, pour sçavoir s'ils n'avoient point sur eux aucuns caractères et charmes et autres parolles meschantes et billets négromanciens sur eux; ce qui fut un point qui fascha et coléra mon oncle de la Chastaigneraye, quand avant qu'aller à son combat, un confidant de Jarnac le vint ainsi fouiller et taster. « Comment, dit-il, « penseroit-on que pour combattre tel ennemy, je me voulusse « ayder de ces choses-là et que j'allasse emprunter autre « secours pour le combattre que mon bras? » Et de faict plusieurs en Italie sont estez visitez de cette façon, d'autant qu'il s'en est trouvé aucuns saisis de ces drogues et sorcelleries, jusques là que craignant aucuns aussi d'estre descouverts par ces recherches, a-t-on ouy parler que quelques-uns avant

qu'entrer aux combats, se sont faicts raser la teste et là-dessus se faire escrire et imprimer force tels caractères et parolles enchantées pour se rendre invincibles et plus asseurez à vaincre : comme de vray s'est-il trouvé force personnes, et là, et ailleurs, et aux guerres, chargées de tels billets qu'on a veu leur porter de grandes vertus, et contre le fer et contre le feu. »

Ce que faisaient les duellistes et les guerriers, au temps de Brantôme, n'était pas moins familier aux malfaiteurs amenés devant le juge. Eux aussi cachaient sur eux, dans leurs vêtements, leurs cheveux ou ailleurs, des cédules magiques. Quelques-uns se faisaient tracer sur la peau du crâne des paroles dans lesquelles ils avaient foi. Il importait donc de leur enlever leurs habits et aussi de leur raser la tête pour s'assurer que rien n'y était écrit.

Un procès de sorcellerie qui fut jugé autrefois à Bruges et qu'un célèbre criminaliste, siégeant alors au tribunal, raconte pour la singularité de ses incidents, nous montre les magistrats s'armant de ces précautions infinies. Il s'agissait d'une pauvre femme, fort âgée et laide sans doute à l'avenant, deux causes par malheur suffisantes, dit sagement une instruction du Saint-Office, pour faire courir sans raison les plus mauvais bruits. La malheureuse opérait, au dire du vulgaire, comme une véritable apôtre du Christ, guérissant d'une façon miraculeuse les femmes et les filles, redressant les bossus et remettant sur l'heure les jambes cassées. Moins crédules, les magistrats s'inquiétèrent de ces bruits étranges; la vieille fut saisie dans son lit par les gens de justice et jetée en prison. Interrogée d'abord, elle affirma qu'elle n'usait que de pieuses prières à la Vierge Marie, à saint Josse, à saint Hubert des Ardennes. Soumise ensuite à la torture, elle la supporta sans faiblir, continuant à déclarer qu'elle n'avait agi qu'en bonne chrétienne et sans le secours du démon. Le président du tri-

bunal était le bourgmestre, pauvre homme cruellement tourmenté par la goutte et qui laissait entendre, pendant l'enquête, des gémissements et des soupirs. La vieille se tourna vers lui, en lui disant : « Seigneur bourgmestre, veux-tu être guéri de ces souffrances? Je puis t'en délivrer à l'instant même. » — « Tu me guérirais? répondit-il. Je donnerais bien pour cela deux mille ducats et je te les compterais sur l'heure, si tu faisais ce que tu annonces. » Les greffiers et les échevins s'émurent de ces paroles. « Seigneur bourgmestre, dirent-ils, prends garde à ce que tu dis et à ce que tu vas faire. Ordonne qu'on emmène cette sorcière et écoute-nous avec patience. » La femme étant sortie, ils poursuivirent : « Songe à quel danger tu t'exposes en croyant ainsi, et sans raison, que la misérable opérera comme ferait une apôtre du Christ et pourra te guérir par des pratiques permises. Si tu veux savoir ce qu'elle peut faire, commande qu'on la ramène; nous verrons bien alors si elle se sert de moyens apostoliques, ou si elle doit nous être suspecte, ainsi qu'à toi-même. » Revenue et interrogée sur ce qu'elle ferait si le bourgmestre se remettait entre ses mains, elle répliqua : « Je n'ai qu'une chose à dire : que seulement il ait foi en mon pouvoir, et je le guérirai. » — « Tu le vois par son étrange réponse, dirent alors les échevins au bourgmestre, cette femme opère avec le secours du diable, et tu ne pourrais être guéri que par des pratiques condamnables. » Le pauvre homme se laissa convaincre; on remit l'accusée à la torture, mais sans pouvoir lui arracher un aveu de ses maléfices, jusqu'à ce qu'après l'avoir rasée et visitée avec soin, on eût découvert sur elle une bande de parchemin portant des croix et les noms de plusieurs démons. C'était là, confessa, dit-on, la malheureuse vieille, le seul secret d'une résistance que la question eut, dès lors, bientôt vaincue.

Plus grande semblait devoir être la difficulté lorsque les coupables n'avaient pour talisman que certaines paroles mur-

murées à voix basse. Des maîtres particulièrement experts en la matière écrivent que, pour rompre cette sorte de maléfices, d'autres encore, et afin d'obtenir des aveux, les juges pourront dire, de leur côté et, pour bien faire, à l'oreille des accusés, ces versets du Roi-prophète : « Le Seigneur ouvrira mes lèvres et ma bouche proclamera la vérité. — Une parole excellente est sortie de mon cœur et je dirai au Roi toutes mes actions. — Que la malice du pécheur soit confondue; écrase, Seigneur, ceux qui profèrent le mensonge, et brise les bras du coupable. » Ces paroles sont, à coup sûr, bien choisies pour viser les menteurs et les taciturnes; mais, quant à leur efficacité, dit prudemment Paul Grillandus qui nous en donne la liste, « je ne saurais aucunement en répondre, n'en ayant jamais fait usage et ne sachant personne qui s'en soit servi. »

Il était un moyen d'apparence plus pratique et que l'on a tenu partout sans doute pour infaillible, car je le vois également employé par les juges dans les antiques procès des martyrs, à Rome, en Istrie, en Sicile, à Antioche et en Égypte, en Angleterre au XIIe siècle, en Italie au XVIe, il y a peu d'années en Chine contre les missionnaires chrétiens : on couvrait les accusés de certains liquides, de certaines graisses qui devaient, croyait-on, rompre les enchantements et vaincre toute résistance. « Cela fait, ajoute froidement Hippolyte de Marsigliis dont on m'excusera de répéter les cruelles paroles, on entendra craquer les membres des patients et chanter leurs os. »

Au temps où s'écrivaient ces lignes et si l'on excepte, j'imagine, les geôliers, les bourreaux, gens bien édifiés sans doute sur la valeur des secrets de préservation qu'ils faisaient métier de vendre aux prisonniers, tous croyaient fermement à la vertu des talismans et des formules pour déjouer, malgré les tourments, les investigations de la justice. Les accusés, les magis-

trats, la foule, les plus éclairés même d'entre eux qui condamnaient l'usage de la torture vivaient dans cette persuasion étrange; et qui pourrait affirmer que de nos jours où de prétendus sorciers savent trouver parfois des dupes, quelques cerveaux étroits ne la garderaient pas encore si l'humanité de nos pères n'avait mis fin, il y a cent ans, aux abominables pratiques de l'ancienne instruction criminelle?

IMPRIMERIE NATIONALE.

LIVRES OFFERTS.

SÉANCE DU 6 NOVEMBRE.

(Séance publique annuelle.)

SÉANCE DU 13 NOVEMBRE.

M. Delisle dépose sur le bureau les publications suivantes, dont il est l'auteur :

Bibliothèque nationale. Manuscrits latins et français ajoutés aux fonds des nouvelles acquisitions pendant les années 1875-1891. Inventaire alphabétique, parties I et II (Paris, 1891, 2 vol. in-8°);

Préface de l'ouvrage précédent (Paris, 1891, in-8°);

Notes sur le département des imprimés de la Bibliothèque nationale (septembre 1891) (Paris, 1891, in-8°, extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, année 1891, t. LII).

M. de Boislisle offre à l'Académie le 8e volume de sa nouvelle édition des *Mémoires de Saint-Simon* (Paris, 1891, in-8°).

Sont encore offerts :

Saint Maudez, texte latin des deux Vies les plus anciennes de ce saint et de son très ancien office, publié avec notes et commentaire par M. de la Borderie, membre de l'Institut (Rennes, 1891, in-8°);

Miracles de saint Magloire et fondation du monastère de Lehon, textes inédits latins et français, publiés par le même (Rennes, 1891, in-8°);

Exposition universelle internationale de 1889, à Paris. Rapport général, par M. Alfred Picard, t. IV : *les beaux-arts, l'éducation, l'enseignement, les arts libéraux* (Paris, 1891, in-8°).

M. Hamy, au nom de M. Barbier de Meynard, empêché, présente à l'Académie, de la part de l'auteur, *Les Musulmans à Madagascar et aux îles Comores*, par M. Gabriel Ferrand, 1re partie, *les Antaïmorona* (Paris, 1891, in-8°).

«Grâce à un séjour d'assez longue durée à Madagascar en qualité d'agent résidentiel, et préparé à ses recherches par l'étude persévérante de l'arabe et des dialectes malgaches, l'auteur a pu réunir les matériaux d'un travail historique et philologique qui comblera plus d'une lacune. Le premier volume, que j'ai l'honneur d'offrir en son nom à l'Académie,

est consacré principalement à la tribu des Antaïmorona, population malgache qui habite la côte sud-est de l'île. M. Ferrand nous donne sur leurs traditions historiques ou légendaires, sur leurs croyances musulmanes très altérées, sur leurs mœurs et superstitions, des renseignements d'un haut intérêt et, pour la plupart, inédits. Il y joint le texte, la traduction et le commentaire d'un manuscrit malgache en caractères arabes, et quelques autres fragments de même provenance. Cette étude aura un complément philologique comprenant un choix de textes indigènes et des vocabulaires comoriens comparés au sohaili et à l'arabe; sa tâche terminée, M. Ferrand pourra revendiquer le mérite d'avoir largement contribué à éclaircir le problème encore si obscur qui enveloppe les origines de Madagascar et des grandes îles de l'Afrique orientale.»

M. Georges Perrot offre au nom de M. René de la Blanchère la 6e et la 7e livraison des *Collections du musée Alaoui* (Paris, 1890, in-4°).

SÉANCE DU 20 NOVEMBRE.

Sont offerts :

Aéria retrouvée, par M. Louis de Chambelle (Avignon, 1891, in-8°);

Contributions to the interpretation of the Veda, par M. Maurice Bloomfield (Baltimore, 1891, in-8°).

M. Anatole de Barthélemy présente *Apollo Vindonnus*, par M. H. Thédenat, de l'Oratoire, membre de la Société des antiquaires de France (Paris, 1889, in-8°, extrait des *Mémoires* de cette Société).

«J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie une notice publiée par M. l'abbé Thédenat, dont le nom est bien connu dans cette enceinte, grâce aux travaux relatifs à l'archéologie et surtout à l'épigraphie dus au zèle et aux connaissances spéciales de cet érudit. Cette fois, en réunissant des fragments jusqu'ici examinés isolément, M. Thédenat a pu retrouver le nom d'un dieu topique, *Vindonnus*, assimilé à Apollon par les Romains, qui du nom gaulois firent un surnom.

«Apollo Vindonnus avait un temple auprès d'une source située dans le vallon de la Cuve, non loin d'Essarois (Côte-d'Or). Depuis 1842 ce lieu a fourni un grand nombre d'objets antiques et particulièrement d'ex-voto. M. Thédenat a pu lire le nom de Vindonnus sur quatre inscriptions différentes provenant toutes d'Essarois. Il est à souhaiter que cet archéologue, qui a, je crois, tous les documents nécessaires entre les mains, entreprenne la rédaction d'un recueil de toutes les inscriptions mentionnant des divinités topiques de la Gaule; de plus, qu'il le complète par une carte indiquant exactement leur emplacement primitif.

Personne mieux que lui ne pourrait mener à bien un travail qui sera très utile et très curieux.»

M. Barbier de Meynard offre, au nom de l'auteur, *Les religions de la Chine*, par M. C. de Harlez (Leipzig, 1891, grand in-8°).

«M. de Harlez, professeur de langues orientales à Louvain, qui, après avoir laissé une trace brillante dans le champ des études iraniennes, a tourné son activité scientifique vers les origines religieuses des peuples de l'Extrême-Orient, vient de faire paraître, sous le titre de *Religions de la Chine*, un essai historique et critique qui n'est pas inférieur en mérite à ses travaux précédents.

«On sait quelle divergence d'opinions la question des croyances primitives de la Chine a fait naître. Nos anciens missionnaires, les doctes jésuites du siècle dernier, y trouvaient un écho affaibli de la tradition biblique et des dogmes chrétiens. A cette théorie, aujourd'hui et avec raison abandonnée, a succédé une thèse diamétralement opposée, celle qui place au berceau de la civilisation chinoise le matérialisme le plus grossier, le chamanisme avec ses pratiques les plus dégradantes. L'auteur recherche d'abord la cause de ces contradictions: elles proviennent, selon lui, de ce qu'on n'a pas distingué entre les époques, les races diverses et leur influence particulière: on a eu le tort de méconnaître les différences énormes d'origine et de date qui distinguent les textes religieux classiques. Ces livres canoniques ont été, il est vrai, commentés et expliqués de siècle en siècle, mais ces commentaires ne s'accordent pas entre eux, parce qu'ils ont été rédigés sous l'empire d'idées et de mœurs totalement différentes. De là des confusions inextricables quand il s'agit des termes consacrés et parfaitement clairs aux âges des croyances primitives, mais qui ont cessé d'être compris.

«M. de Harlez se tient à égale distance des deux écoles. Pour lui, la religion de ces premiers âges n'a pas été le monothéisme pur, mais elle se rattachait au monothéisme en ce sens qu'elle reconnaissait un dieu personnel, imparfait au point de vue philosophique, mais unique en son espèce, dans sa nature et son pouvoir. Ce Dieu est *Shang-ti*, le maître suprême du ciel, qui ne se confond pas, comme on l'a prétendu, avec le ciel, avec la voûte céleste (*tien*), mais qui est le créateur des formes dont la substance lui est fournie par le ciel. En outre, les livres sacrés ne parlent ni de son éternité, ni de sa toute-puissance, ni de son omniscience. On a donc là une conception de divinité supérieure, mais incomplète, qui n'a que de lointains rapports avec le Dieu des Chrétiens ou celui de l'Islam.

« L'ouvrage de M. de Harlez est divisé en quatre chapitres qui seront lus avec un vif intérêt. Le premier traite de la religion officielle, celle qui a régné sans partage et dans toutes les classes jusque vers le deuxième siècle avant notre ère et qui, reculant toujours devant l'invasion du bouddhisme et du taoïsme, a fini par devenir le privilège exclusif de l'Empereur « fils du ciel » et des grands dignitaires. Vient ensuite un exposé du taoïsme dont l'origine remonte à Lao-tze, contemporain de Confucius, et dont la pure doctrine s'est altérée au contact des idées brahmanistes dès le ve siècle avant J.-C., au point de devenir méconnaissable. Le troisième chapitre s'occupe du bouddhisme, celui des documents sanscrits ou doctrine du Nord, introduit en Chine à une époque incertaine, qui ne remonte pas à plus de cent vingt ans avant l'ère chrétienne, mais ne se développa que cinq ou six siècles plus tard. Enfin le quatrième et dernier chapitre est consacré à la religion populaire dans sa forme actuelle, bizarre assemblage de croyances et surtout de superstitions étrangères à la race chinoise, qu'il est difficile de soumettre à un examen rigoureux. Tel est l'ensemble des questions étudiées dans ce savant travail, dont l'objet principal, je le répète, est l'analyse minutieuse du culte primitif, tandis que les autres cultes n'y sont envisagés que dans leurs rapports avec celui-ci et en raison des altérations qu'ils lui ont fait subir. Je dois ajouter que M. de Harlez n'a négligé pour ces difficiles recherches aucune des sources que lui offrait l'orientalisme européen, mais que c'est principalement dans les documents originaux chinois et mandchous qu'il a puisé quelques-unes de ses données les plus neuves, par exemple le cérémonial de Kien-long dont le texte était resté inédit. C'est par ce mérite surtout que son étude se recommande aux sinologues, comme elle a droit à l'attention du public lettré par l'importance de sa thèse fondamentale. Quelles que soient les objections que cette thèse soulèvera, tout le monde s'accordera à reconnaître qu'elle fait grand honneur à l'érudition de l'auteur, à la sincérité de sa critique, à l'ampleur et à l'indépendance de ses jugements. »

M. Siméon Luce a la parole pour deux hommages :

« 1° M. l'abbé Allain, qui s'est fait un nom par ses publications relatives à l'histoire de l'instruction publique en France, principalement pendant la période révolutionnaire, me prie d'offrir à l'Académie un nouvel ouvrage intitulé : *L'œuvre scolaire de la Révolution (1789-1802) : études critiques et documents inédits* (Paris, 1891, in-8°).

« Comme cet ouvrage se rapporte à une période qui reste d'ordinaire en dehors des études de l'Académie, je me borne à le présenter comme

un travail fait avec beaucoup de soin, où l'on trouvera un résumé très clair et une appréciation des publications assez nombreuses qui ont paru sur la question depuis une trentaine d'années. L'auteur est sans doute un avocat qui plaide une cause plutôt encore qu'un juge strictement impartial; mais c'est un avocat éclairé, judicieux et courtois vis-à-vis des écrivains dont il combat les opinions. J'ajoute qu'en publiant à la fin de son livre toutes les parties essentielles de l'enquête de l'an IX conservée aux Archives nationales et restée inédite jusqu'à ce jour, M. l'abbé Allain a donné à sa publication une réelle et précieuse valeur documentaire qui explique et légitimerait, s'il en était besoin, la présentation que je fais de ce consciencieux travail à l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

«2° J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Paul Ristelhuber, bien connu par ses nombreuses et savantes publications relatives à l'Alsace, une étude intitulée : *Strasbourg et Bologne. Recherches biographiques et littéraires sur les étudiants alsaciens immatriculés à l'Université de Bologne de 1289 à 1562* (Paris, 1891, in-8°).

«Il y a trois ans, en 1888, M. Ristelhuber avait consacré un travail du même genre aux étudiants alsaciens immatriculés à l'Université de Heidelberg de 1386 à 1662. Ce qui a donné lieu à l'essai que je présente aujourd'hui, c'est la découverte récente, faite par le comte Nerio Malvezzi de Medici, au milieu de paperasses achetées par sa famille au commencement de ce siècle, de tout un fonds relatif aux étudiants de langue allemande à Bologne depuis la fin du XIIIe siècle jusque vers le milieu du XVIe. Le nombre de ces étudiants a été évalué à 4,000 environ, dont plus de 200 appartenaient par leurs origines à l'Alsace, où ils revinrent propager l'étude des langues classiques en général et du droit romain en particulier. Merswin, Kageneck, Neuenbourg, Tambach, au XIVe siècle, Thomas Wolff et Pierre Schott, vers la fin du XVe, ont laissé des noms qui méritent de figurer avec honneur dans l'histoire de l'humanisme aussi bien que dans les annales particulières de leur province natale. Les chefs du saint empire romain de nation germanique aimaient à se regarder comme les continuateurs de Constantin et de Justinien. Partant de là, les juristes de la Renaissance, en Alsace comme ailleurs, entreprirent d'enseigner et même d'appliquer le droit romain, non point comme un droit étranger, mais comme un droit national. M. Ristelhuber constate que presque tous ces étudiants en droit de l'Université de Bologne originaires d'Alsace étaient nobles. La raison en est simple. L'application du droit romain devait profiter surtout à la noblesse, et l'abbé Hanauer a constaté après Jacob Grimm que l'aggravation du sort des

paysans en fut généralement la conséquence. Quoi qu'il en soit, l'auteur de la brochure dont je rends compte, profondément versé dans la science généalogique appliquée aux familles de la région moyenne du Rhin, s'est attaché avec un zèle pieux à mettre en lumière les liens de toute sorte qui rattachaient à l'Alsace plusieurs centaines d'étudiants immatriculés à l'Université de Bologne dans le cours des deux siècles antérieurs à la Réforme. L'auteur de *Strasbourg et Bologne* a eu raison de croire que le résultat de ses recherches était de nature à intéresser l'Académie.»

M. Gaston PARIS offre à l'Académie :

1° En son propre nom et au nom de son collaborateur, M. A. Jeanroy, les *Extraits des chroniqueurs français*, publiés par MM. Gaston Paris et A. Jeanroy (Paris, 1892, in-32);

2° Au nom de M. Ch. Ploix, *Le surnaturel dans les contes populaires* (Paris, 1891, in-8°);

3° Au nom de M. A. Certeux, *Les calendriers à emblèmes hiéroglyphiques* (Paris, 1891, in-8°).

M. DELISLE présente *Les signes d'infamie au moyen âge*, par M. Ulysse Robert (Paris, 1891, in-8°).

C'est la seconde édition d'un ouvrage qui a précédemment été récompensé par une mention honorable au concours des Antiquités nationales.

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE.

Sont offerts :

Corpus inscriptionum latinarum, publié par l'Académie royale des sciences de Prusse, vol. III, supplément de la partie II, et vol. VIII, supplément de la partie I (Berlin, 1891, 2 vol. in-fol.);

Jean de Mandeville, par M. Henri Cordier (Leyde, 1891, in-8°, extrait du *T'oung-Pao*).

M. le marquis D'HERVEY-SAINT-DENYS a la parole pour un hommage :

«J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de l'auteur, ce volume intitulé : *Les relations de la France avec la Suède jusqu'à nos jours, esquisses historiques des relations des deux pays*, par M. Auguste Strindberg, avec cette dédicace : *A l'Alliance française* (Paris, 1891, in-8°).

«M. Auguste Strindberg est attaché à la Bibliothèque royale de Stockholm, ce qui lui a permis de consulter d'intéressants documents inédits, relatifs à la question qu'il a traitée.

«Il étudie les relations de la Suède avec la France depuis les incursions des peuples scandinaves au IXe siècle, jusqu'au traité de 1855 conclu par Oscar Ier avec Napoléon III. Il s'efforce d'établir que, par une

série d'événements et d'influences séculaires, la Suède est devenue une colonie de la civilisation française et ainsi notre alliée naturelle.

«Le volume reproduit un assez grand nombre de documents originaux et se termine par un appendice contenant une liste des familles françaises devenues suédoises durant les XVIe et XVIIe siècles, la mention des manuscrits et incunables français que possède la Bibliothèque royale de Stockholm, des tableaux de maîtres français qui sont au musée de Stockholm, etc. C'est un recueil substantiel et complet dans son unité.»

M. Le Blant présente un ouvrage au nom de l'auteur :

«Mgr Joseph Wilpert, dont j'ai déjà signalé les beaux travaux à l'Académie, a l'honneur de lui offrir un nouvel ouvrage résumant une part de ses études et de ses découvertes aux catacombes de Rome. C'est un fascicule in-folio de soixante pages, richement illustré de phototypies et qui a pour titre : *Ein Cyclus christologischer Gemälde aus der Katakombe der heiligen Petrus und Marcellinus* (Fribourg, 1891, in-4°).

«Dessinateur et archéologue, le savant ecclésiastique retrouve dans les nécropoles chrétiennes des épaves qui auraient échappé à des yeux moins jeunes et moins clairvoyants. Son habileté fait revivre, malgré leur état de ruine, des fresques presque effacées dont il semblait presque inutile de chercher à reconnaître le sujet. Placés par lui à côté des images photographiques des originaux mêmes, d'ingénieux dessins permettent d'en retrouver les traits et d'y reconnaître ce qu'elles apportent de nouveau pour l'histoire de l'iconographie. Un marbre dont j'ai eu l'honneur d'entretenir l'Académie lors de mon séjour à Rome figure parmi les monuments reproduits par le jeune antiquaire. Trop légèrement gravé pour être remarqué tout d'abord, il porte, en regard d'une colombe, une colonne sur le fût de laquelle est gravée l'acclamation funéraire SECVNDILLA IN PACE, et, chose jusqu'à présent nouvelle, le chapiteau de la colonne est surmonté du buste de la défunte, les bras en croix, dans l'attitude de la prière. Cette image est, comme plusieurs autres, l'occasion pour l'auteur d'étudier les représentations des figures d'orants et d'orantes sur les monuments funéraires, c'est-à-dire celle des défunts priant pour les survivants et non pour eux-mêmes, parvenus qu'ils sont, suivant le mot de la liturgie antique, dans ce monde «ubi jam non est locus pœnitentiæ». Des recherches sur les proscynèmes tracés par les pèlerins sur les peintures, comme sur les parois des catacombes, viennent s'ajouter au curieux travail de Mgr Wilpert.»

M. Gaston Paris dépose sur le bureau, de la part de l'auteur de la publication, *Le Roman de Thèbes*, publié d'après les manuscrits par M. Léo-

pold Constans (Paris, 1890, 2 vol. in-8° publiés par la Société des anciens textes français).

« Le travail compris dans les deux gros volumes que je présente à l'Académie est considérable. Le long poème du XIIe siècle qui a pour sujet la légende thébaine existe dans plusieurs rédactions différentes. Après avoir plus d'une fois hésité et varié, depuis une douzaine d'années qu'il s'occupe de ce sujet, M. Constans croit être arrivé à reconnaître avec sûreté la primitive, sensiblement plus courte, bien qu'elle compte encore plus de dix mille vers. Dans son premier volume il en établit le texte à l'aide des cinq manuscrits du *Roman de Thèbes* qui nous sont parvenus, et communique, dans un riche *apparatus*, toutes les variantes qui ne constituent pas de trop longues amplifications; ces amplifications sont imprimées à part dans cinq appendices qui remplissent en partie le second volume. Ce second volume contient aussi une introduction, que l'auteur a pu faire courte sur quelques points, ayant publié il y a onze ans tout un livre sur la légende thébaine au moyen âge, mais qui présente sur les questions essentielles soulevées par le *Roman de Thèbes* des recherches érudites et judicieuses. M. Constans établit avec une grande vraisemblance que ce poème n'est pas l'œuvre de Benoit de Sainte-More, auteur du *Roman de Troie*, qu'il est plutôt antérieur à ce dernier, et qu'il a été composé vers 1150 dans la région du sud-ouest du domaine de la langue d'oïl; c'est un résultat important pour l'histoire de notre ancienne poésie et de l'influence que l'antiquité a exercée sur elle. Il pense d'ailleurs que probablement le clerc anonyme qui a rimé le *Roman de Thèbes* a travaillé, non pas directement sur le poème de Stace, mais sur quelque abrégé fait en prose à l'usage des écoles. On lira encore avec intérêt le chapitre où M. Constans suit les destinées de l'œuvre qu'il publie et montre la popularité dont elle a joui, l'influence qu'elle a exercée sur les littératures de l'Italie et de l'Angleterre. Elle méritait en grande partie ce succès, car le poète à qui on la doit ne manquait pas d'originalité, soit dans l'invention, soit dans le style, et, surtout si son œuvre a précédé les romans d'*Eneas* et de *Troie*, il a droit à une place importante parmi les créateurs de la littérature sérieuse en langue vulgaire. »

M. Jules Girard présente *L'habitation humaine*, par MM. Charles Garnier, membre de l'Institut, et A. Ammann, professeur au lycée Louis-le-Grand (Paris, 1892, gr. in-4°).

« Notre confrère de l'Académie des beaux-arts, M. Charles Garnier, m'a chargé de présenter, en son nom et au nom de M. Ammann, professeur au lycée Louis-le-Grand, un beau livre auquel l'Académie a un

peu collaboré par les indications de quelques-uns de ses membres, *L'habitation humaine.* Personne n'a oublié les constructions qui bordaient le Champ-de-Mars du côté de la Seine pendant l'exposition de 1889. Comme nous le fait entendre un avant-propos, que M. Garnier n'a pas signé, mais où il est facile à reconnaître, il avait vu passer devant son imagination, comme dans un rêve, la longue suite des habitations qui ont abrité les hommes depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours. Il les avait vues sous la diversité de leurs aspects déterminés par le climat, les mœurs, les idées et surtout le degré de civilisation, tout imprégnées de la vie du passé, images sensibles de l'histoire et des progrès de l'humanité. Ce beau rêve d'architecte, il a pu le réaliser, autant du moins que le permettaient l'espace restreint et les médiocres ressources dont il disposait. Avec sa merveilleuse facilité, il a improvisé ces nombreuses et fidèles réductions dont l'ensemble brillant et pittoresque formait comme les propylées de l'exposition. Cependant ce premier succès n'a pas suffi à M. Garnier. Après que ces légers édifices ont disparu de la place où ils s'étaient élevés comme par enchantement, il a voulu, non seulement en fixer un souvenir, mais compléter l'expression de la pensée dont ils n'étaient qu'une forme sommaire et provisoire, et c'est en vue de cet objet qu'a été composé le livre que j'ai l'honneur d'offrir à l'Académie.

«La matière de cet ouvrage est immense. Tous les types d'habitation sur toute la surface du globe, depuis les abris naturels, les cavernes et les arbres, les chariots, les cités lacustres, jusqu'aux demeures confortables où vivent aujourd'hui tous les peuples civilisés, rentraient dans le sujet. Le difficile était de le ramener à des proportions saisissables sans en trop restreindre l'étendue et sans en émousser l'intérêt en atténuant le caractère des formes. M. Ammann me paraît s'être tiré heureusement de cette difficulté. Les essais de la période préhistorique, les conceptions grossières des peuplades barbares de l'antiquité et, ce qui s'en rapproche souvent, celles des sauvages de l'Amérique et de l'Afrique, les types de l'Inde et de l'Extrême-Orient, d'une originalité si particulière, ont leur place dans son travail. L'Égypte, la Phénicie, l'Assyrie, la Perse y figurent avec les monuments caractéristiques de leurs puissantes civilisations. Mais ce qui ressort le mieux, c'est ce qui est le principal et le plus intéressant pour nous, c'est l'exposition suivie de la marche accomplie par les privilégiés de l'humanité, auxquels nous appartenons, par les peuples européens de la famille aryenne. Ici encore, quelle variété! Que de détours dans cette marche vers un progrès qui restera fort inégal, que d'influences exercées par des causes multiples, dont les principales sont

les variations des mœurs et les rapports entre les peuples! C'est ainsi que l'Occident reçoit, par suite des croisades et des conquêtes de l'islamisme, les impressions de l'art byzantin et de l'art arabe, ou que le mouvement de la renaissance italienne se propage au nord et modifie les traditions du moyen âge français.

« M. Ammann, à la lumière de l'histoire, expose cet ensemble si compliqué et en fait voir nettement le détail. On suit d'autant mieux ses récits et ses descriptions, que de nombreuses vignettes en mettent les objets sous les yeux, et l'on reconnaît à chaque instant quel précieux secours ses patientes et savantes études ont trouvé dans la collaboration qui lui était assurée. A côté de lui, le savoir technique et l'intuition de l'artiste reproduisent fidèlement ou retrouvent les monuments du passé. Voilà pourquoi nous nous laissons conduire avec autant de sécurité que de plaisir par les deux guides qui se sont associés pour nous permettre de faire ce long voyage. »

SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE.

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie, au nom du prince Gaetano Filangieri, prince de Satriano, « le Mécène, ou, pour prendre une comparaison plus moderne et plus familière à l'Académie, le duc de Luynes de l'ancien royaume de Naples », l'ensemble de ses très belles publications sur l'histoire de l'art et plus particulièrement sur l'art industriel et sur le Musée artistique industriel de Naples, savoir :

Discorso genealogico della famiglia Filangieri (Naples, 1863, in-4°);

Disegni, tavole e stemmi, di appendice al Discorso genealogico della famiglia Filangieri (in-folio);

Il Museo artistico industriale in Napoli (Naples, 1879, in-8°);

Onoranza a Gaetano Filangieri (Naples, 1880, in-8°);

Il Museo artistico industriale e le scuole-officine in Napoli (Naples, 1881, in-8°);

Di alcuni dipinti a fresco in S. Pietro a Maiella, scoverti per cura di Gaetano Filangieri (Naples, 1881, in-8°);

Proposte intorno alla chiesa di S. Pietro a Maiella (Naples, 1882, in-8°);

Di un dipinto nella pinacoteca del Museo nazionale di Napoli (Naples, 1884, in-8°);

Museo artistico industriale, etc., di Napoli. Statuto e regolamento generale (Naples, 1883, 2 vol. in-8° et in 4°);

Maestro Giovanni Mormando, organista ed architetto (1492-1522) (Naples, 1884, in-8°);

Chiesa e convento di S. Pietro a Maiella in Napoli (Naples, 1884, in-folio);

La famiglia, le case e le vicende di Lucrezia d'Alagno (Naples, 1886, in-8°);

Casa Filangieri. Antico manoscritto di Carlo de Lellis sulla famiglia Filangieri (Naples, 1887, in-8°);

Catalogo del Museo civico Gaetano Filangieri, vol. I (Naples, 1888, in-8°);

Proposte al real Governo per la istituzione di addetti industriali e commerciali presso i consolati d'Italia all' estero (Naples, 1889, in-8°);

Inaugurazione del Museo artistico, etc., *di Napoli. Discorsi pronunziati* (Naples, 1889, in-4°);

Il Museo civico Gaetano Filangieri principe di Satriano in Napoli, par Emma Perodi (Naples, 1890, in-8°);

Il Museo artistico industriale, scuole ed officine di Napoli. Terza relazione agli enti sussidianti, 1891 (Naples, 1891, in-8°);

Documenti per la storia, le arti e le industrie delle provincie napoletane, vol. I à VI (Naples, 1883-1891, in-4°).

M. Paul Meyer présente deux nouvelles livraisons du *New English Dictionary*, publié par le docteur Murray : 6e partie, *Cloaca-Consigner*, et 1re partie du tome III, *E-Every* (Londres, 1891, gr. in-4°).

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie deux nouveaux fascicules du grand dictionnaire historique de la langue anglaise publié aux frais de l'Université d'Oxford, à l'aide des matériaux réunis par la Société philologique de Londres et sous la direction du docteur Murray. L'un de ces fascicules, qui a paru au mois de juillet dernier, commence le tome III et renferme la plus grande partie de la lettre *E*. Il est essentiellement l'œuvre de M. Henri Bradley, qui a été chargé, comme je l'ai dit en une précédente occasion [1], de la rédaction définitive de certaines lettres. L'autre fascicule, mis en distribution au commencement d'octobre, appartient au tome II et renferme une partie du *C*.

« Ces deux livraisons, composées à l'aide d'éléments qui ont subi une première élaboration en commun par les soins de philologues accoutumés à travailler ensemble, n'offrent point de disparate : elles portent au même

[1] Voir nos *Comptes rendus*, 4e série, t. XVI (1888), p. 295, et t. XVIII (1890), p. 92.

degré l'empreinte de la méthode excellente dont j'ai déjà plus d'une fois fait ressortir les mérites. L'une et l'autre renferment une forte proportion de mots français. Dans la lettre *C* l'élément non anglais est constitué en une grande proportion par la série très considérable des mots composés avec *cum*. Dans la lettre *E* les mots français sont plus nombreux encore, mais beaucoup n'ont eu dans la langue anglaise qu'une existence éphémère. On croirait lire un dictionnaire français-anglais lorsqu'on tombe sur des mots comme *eau de Cologne*, *eau-forte*, *écarté*, *écartelé*, *écharpe*, *échelon*, *éclaircissement*, *éclat*, *éclipse*, *écoute*, *écroulement*, *écru*, *edict*, *edifice*, *effort*, *effraction*, *effronterie*, *effroyable*, *effusion*, *égal*, *élégance*, *élégant*, etc. La notion pure et simple de l'emploi de ces mots en anglais n'aurait pas par elle-même un bien vif intérêt; mais dès qu'à cette notion générale se joint l'indication précise de l'époque où le mot a été adopté et de la période pendant laquelle il a été en usage, ces vocables empruntés deviennent autant de témoignages authentiques de l'influence exercée en Angleterre par nos mœurs, par nos modes, et, pour tout dire en un mot, par notre civilisation.

«Les auteurs ont placé en tête de ces deux fascicules, comme le docteur Murray l'avait déjà fait pour plusieurs des précédents, certaines notions statistiques pleines d'intérêt. Il est curieux de voir que jusqu'ici la proportion des mots marqués comme hors d'usage (*obsolete*) ne varie pas très notablement d'une livraison à l'autre. Elle oscille entre 19 et 26 pour 100. De même la moyenne des mots imparfaitement naturalisés, et dont par suite la prononciation est tout à fait flottante, est à peu près de 4 à 5 pour 100. Un usage excellent, que du reste Littré avait introduit en une certaine mesure dans son dictionnaire, consiste à introduire à leur ordre alphabétique les principaux suffixes et préfixes. On lira avec intérêt les observations aussi fines qu'approfondies qui concernent les préfixes *co-*, *em-*, *en-*, *equi-*, les suffixes *-ed*, *-eous*, *-et*. Ces fascicules, comme les précédents, renferment nombre de remarques historiques et étymologiques dont les lexicographes français auront à tirer parti. Cette fois nous signalerons particulièrement l'histoire si complexe du mot *cockatrice* (le français *cocatriz* de Brunet Latin). Voir aussi les articles *compass*, *errant*, etc.

«La partie maintenant publiée du dictionnaire représente à peu près le quart de l'ouvrage. La première livraison a paru en 1884, mais désormais le progrès sera plus rapide et on peut espérer que cette grande œuvre sera achevée avant la fin du siècle.»

M. Delisle présente *Le maréchal de Villars, gouverneur de Provence*.

d'après sa correspondance inédite, par M. Albert Babeau (Paris, 1892, in-8°).

«Ce volume a un double mérite, celui de nous révéler un côté peu connu de la vie du maréchal de Villars, et celui de faire comprendre quel était le rôle d'un gouverneur de province au commencement du XVIIIe siècle.

«Les éléments de cette publication sont tirés des papiers de l'intendant Le Bret, conservés à la Bibliothèque nationale. M. Babeau les a mis en œuvre avec l'habileté et la conscience dont il nous a donné tant de preuves.»

M. Delisle présente ensuite *Les milliaires de Rennes* (Rennes, 1892, in-8°, extrait des *Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*).

«L'Académie a été informée l'an dernier de la découverte faite à Rennes, par M. Lucien Decombe, de dix-neuf bornes milliaires plus ou moins intactes. Aujourd'hui M. Decombe nous envoie un rapport sur les circonstances dans lesquelles ces bornes ont été trouvées. Il y a joint le dessin des monuments, l'explication des inscriptions par M. Espérandieu, une dissertation de M. Robiou sur une de ces inscriptions, et des recherches de M. Bezier sur la composition minéralogique des milliaires.»

SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE.

Le Secrétaire perpétuel présente le tome II (1re partie) du *Chartularium Universitatis Parisiensis*, publié, sous les auspices du Conseil général des Facultés, par le R. P. H. Denifle et M. Émile Chatelain (Paris, 1891, in-4°).

«C'est un monument que le Conseil des Facultés élève à l'ancienne Université de Paris, dont il est l'héritier légitime.»

Sont encore offerts :

Exposition universelle internationale de 1889 à Paris. Rapports du jury international, publiés sous la direction de M. A. Picard (Paris, 1891, gr. in-8°);

Catalogue of the cuneiform tablets in the Kouyunjik collection of the British Museum, par M. C. Bezold, t. I et II (Londres, 1889-1891, in-4°).

M. Delisle présente le *Cartulaire de l'œuvre des église, maison, pont et hôpitaux du Saint-Esprit (1265-1791)*, réuni et annoté par M. Brugnier-Roure (Nîmes, 1892, in-8°).

«L'éditeur a patiemment recueilli ce qui subsiste des archives d'une association dont le principal but fut la construction et l'entretien d'un

pont sur le Rhône. Il y a là de curieux renseignements sur l'organisation des associations de ce genre à partir de la fin du XIIIe siècle, sur les ressources qu'elles se procuraient et sur l'usage qu'elles en faisaient. Le double fascicule qui est offert à l'Académie renferme 95 documents classés chronologiquement dans trois chapitres : l'un est relatif à la constitution et à l'administration de l'œuvre; le second, aux privilèges accordés par les papes; le troisième, aux privilèges obtenus des rois de France et de différents seigneurs, en vue surtout des quêtes ordonnées pour réunir les subsides nécessaires à l'exécution des travaux.»

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE.

M. Hauréau offre à l'Académie le 3e volume de ses *Notices et extraits de quelques manuscrits latins de la Bibliothèque nationale* (Paris, 1891, in-8°).

Sont encore offerts :

Exposition universelle internationale de 1889 à Paris. Rapport général, par M. A. Picard, t. V (Paris, 1891, gr. in-8°);

Académie des sciences et lettres de Montpellier. Mémoires de la section des lettres, t. IX, nos 1 et 2 (in-4°).

M. Boissier présente à l'Académie un mémoire de M. Émile Jullien, professeur adjoint à la Faculté des lettres de Lyon : *La fondation de Lyon* (Lyon, 1891, in-16).

«L'auteur essaie d'expliquer les textes dans lesquels la fondation de cette ville est racontée, surtout celui de Dion Cassius. Ces textes sont obscurs et laissent une grande place aux hypothèses. Celles de M. Jullien sont ingénieuses et souvent vraisemblables.»

M. Maspero a la parole pour un hommage :

«M. Salomon Reinach a réuni en volume les *Chroniques d'Orient* qu'il a publiées dans les derniers volumes de la *Revue archéologique* (Paris, 1891, in-8°). Nous avons tous admiré, au fur et à mesure qu'elles paraissaient, l'abondance des matériaux qui s'y trouvaient réunis et la façon attrayante dont les faits étaient présentés. L'intérêt n'a pas diminué, malgré les années écoulées, mais ce qui frappe quand on parcourt le volume, c'est de voir combien peu il y en a, parmi ces renseignements recueillis à tant de sources parfois suspectes, qui aient été reconnus faux par la suite : l'instinct critique de M. Reinach l'a guidé si heureusement qu'il a presque toujours su écarter par avance les causes d'erreur et signaler les monuments douteux à l'attention des archéologues.

«Une table fort complète accompagne le volume et en rend le manie-

ment facile. Il faut souhaiter que M. Reinach, encouragé par le succès mérité des premières *Chroniques*, continue son travail et nous donne bientôt un second volume. »

M. Renan offre deux ouvrages à l'Académie :

« 1° C'est avec une vive joie que je présente à l'Académie l'*Histoire de l'écriture dans l'antiquité*, de M. Philippe Berger (Paris, 1891, in-8°). M. Berger a la bonté de s'appeler mon élève; j'en suis très fier. Nombre de fois j'ai eu l'occasion de dire à l'Académie les services que M. Berger rend comme auxiliaire à la commission du *Corpus inscriptionum semiticarum*. Le volume que je présente aujourd'hui à l'Académie contient toute la doctrine qui résulte des travaux de paléographie orientale accomplis depuis quarante ans et auxquels cette Compagnie a pris une si grande part. L'histoire générale de l'écriture est vraiment devenue possible de notre temps. Si l'on excepte le monde qui a reçu sa civilisation de la Chine, le genre humain tout entier, à l'heure qu'il est, se sert d'une écriture inventée par les peuples dits sémitiques. Les hiéroglyphismes égyptiens, assyriens, et les écritures qui en sont sorties ont disparu depuis des siècles. Le jour, au contraire, où l'écriture européenne tuera la vieille écriture indigène en Chine, au Japon, l'alphabétisme phénicien, Cadmus, si l'on veut, remportera sa dernière victoire; l'écriture sémitique sera la reine du monde. Or, l'histoire de l'écriture sémitique est maintenant bien connue. Depuis l'inscription de Mésa jusqu'à l'écriture arabe de nos jours, il ne manque pas un anneau à la chaîne du développement continu. On fera de nouvelles et surprenantes découvertes; toutes viendront prendre place dans des cases déjà créées. Ce que les tableaux de M. Euting montrent aux yeux, le beau livre de M. Berger l'explique, le raisonne, l'expose par le détail. Des reproductions excellentes mettent sous les yeux du lecteur les pièces principales de cette grande enquête scientifique, l'inscription de Mésa, celle de Teima, celle du tunnel de Siloah, la coupe de Baal-Lebanon. On trouvera même, dans les planches du livre, un avant-goût de cette mystérieuse inscription de Singerli, découverte depuis trois ans et que tous les savants regrettent si fort de ne pas voir encore publiée. Formé aux doctrines sévères de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, M. Berger procède, dans ces délicates recherches, avec une sûreté de méthode et un système de précautions méticuleuses que les savants apprécieront. Notre Compagnie, à laquelle appartient le patronage de ces travaux, a droit d'être heureuse de voir paraître à côté d'elle et presque sous ses auspices des livres marqués d'un caractère si exact, si hautement scientifique.

«2° L'autre ouvrage que j'ai l'honneur d'offrir à l'Académie est le *Journal d'un voyage en Arabie*, par Ch. Huber, le courageux voyageur assassiné près de Djeddah, à qui nous devons la précieuse stèle de Teima. Cette publication est faite par la Société asiatique et la Société de géographie (Paris, 1891, in-8°, avec atlas).»

SÉANCE DU 23 DÉCEMBRE.

(Séance avancée au mercredi, à cause de la fête de Noël.)

M. Edmond Le Blant offre à l'Académie une notice intitulée : *Monument des saintes Maxima Donatilla et Secunda provenant de Tichilla (Testour)* (in-4°, extrait des *Collections du musée Alaoui*).

M. Schlumberger a la parole pour un hommage :

«J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, au nom de M. J.-A. Blanchet, un mémoire intitulé : *Les Gaulois et les Germains sur les monnaies romaines* (Bruxelles, 1891, in-8°).

«Dans ce travail, rédigé avec grand soin, l'auteur compare un certain nombre de monnaies avec les témoignages des auteurs. Dans des pages fort intéressantes, il expose entre autres une petite découverte numismatique qui n'est pas sans valeur. Il a réussi en effet à donner une attribution nouvelle du denier de L. Caninius Gallus, monétaire d'Auguste. Sur cette pièce, frappée vers l'an 19 avant Jésus-Christ, tous les numismates avaient cru voir jusqu'ici la représentation d'un Parthe. M. Blanchet prouve, en comparant fort ingénieusement le personnage représenté sur cette monnaie avec d'autres figures de Gaulois et en citant un passage du testament d'Ancyre, qu'il s'agit au contraire d'un Gaulois venant restituer des enseignes enlevées aux Romains par ses compatriotes.»

M. Héron de Villefosse fait hommage à l'Académie, au nom de M. Marin, directeur de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest, d'une publication intitulée : *Cimetière mérovingien d'Andrésy (Seine-et-Oise)*, par M. Lucien Cosserat (Paris, 1891, in-fol.).

«Les travaux de la ligne d'Argenteuil à Mantes ont amené la découverte d'un cimetière mérovingien dans la tranchée d'Andrésy (Seine-et-Oise), à peu de distance du confluent de la Seine et de l'Oise. La Compagnie des chemins de fer de l'Ouest, désirant conserver le souvenir de cette découverte, a fait explorer avec soin ce cimetière dans la mesure compatible avec les exigences des travaux. M. Cosserat, chef de section à Conflans, qui en avait signalé l'existence, fut chargé d'exécuter les fouilles et de rédiger la notice qui a été publiée aux frais de la Compagnie.

«Près de cinq cents tombes ont été découvertes. Le cimetière a été forcément détruit à l'emplacement de la tranchée, mais on a laissé en place toutes les tombes qui se trouvaient en dehors, dans la zone de garantie, jusqu'à la limite des terrains acquis. La plupart des sarcophages découverts sont en plâtre; quelques-uns cependant ont été taillés dans la pierre et sont ornés de dessins représentant généralement des croix et des rosaces; sur l'une de ces dalles en pierre on remarque des colombes tenant une croix, sur une autre on voit l'image d'un cerf, sur une troisième une inscription difficile à lire. Le mobilier funéraire se compose de monnaies mérovingiennes, poteries, vases en verre, colliers de perles de verre et d'ambre, anneaux de bronze, couteaux, peignes en os, francisques, scramasaxes, et enfin de ces boucles de ceinturon en bronze ou en fer, avec boutons en bronze, argentés, dont le dessin très caractérisé ne peut laisser aucun doute sur l'époque à laquelle elles appartiennent.

«Les dix planches qui accompagnent cette publication lui donnent un intérêt particulier; elles reproduisent les plus intéressants des objets trouvés, font connaître les formes des sarcophages et mettent sous nos yeux les dessins grossièrement tracés sur quelques-unes de ces tombes. Un grand plan, à plusieurs teintes, comprend l'ensemble du terrain fouillé et fait voir la disposition des sarcophages les uns par rapport aux autres.

«La Compagnie des chemins de fer de l'Ouest, en publiant cette notice et l'album qui y est joint, a donné un exemple qui produirait d'excellents résultats s'il était suivi par les autres Compagnies de chemins de fer, qui n'ont pas toujours montré une tendresse excessive pour les monuments du passé. Il est à souhaiter qu'il trouve des imitateurs et on doit féliciter la Compagnie de l'Ouest du service très réel et très désintéressé qu'elle vient de rendre à l'archéologie.»

M. Delisle présente un opuscule intitulé : *Souvenirs d'une excursion archéologique en Espagne*, par M. l'abbé Ulysse Chevalier (Lyon, 1892, in-8°, extrait de l'*Université catholique*).

«C'est la relation d'un voyage littéraire, dans lequel notre correspondant a examiné plusieurs bibliothèques capitulaires, en y recherchant principalement les anciens livres liturgiques.»

M. Delisle offre ensuite la *Correspondance de Peiresc avec plusieurs missionnaires et religieux de l'ordre des Capucins, 1631-1637*, recueillie et publiée par le P. Apollinaire de Valence (Paris, 1892, in-8°).

«Ce volume est un appendice au grand recueil de la correspondance

de Peiresc que notre correspondant M. Tamizey de Larroque publie sous les auspices du Ministère de l'instruction publique. L'éditeur, le P. Apollinaire de Valence, y a réuni cent vingt-cinq lettres des années 1631-1637, qui sont fort curieuses pour l'histoire des missions françaises dans le Levant au temps de Louis XIII. On y trouve à chaque page les détails les plus précis sur la part que les capucins, sous l'impulsion et la direction de Peiresc, prirent alors aux observations astronomiques, à l'étude des langues orientales et surtout à la recherche et à l'envoi en France de manuscrits arabes, coptes et éthiopiens.»

SÉANCE DU 30 DÉCEMBRE.

(Séance avancée au mercredi, à cause du premier jour de l'an.)

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le 5e fascicule des *Comptes rendus des séances* de l'Académie pendant l'année 1891, septembre-octobre (Paris, 1891, in-8°).

Sont encore offerts :

Memoria das antiguidades de Mertola observadas em 1877 e relatadas, par M. S.-Ph.-Martins Estacio da Veiga (Lisbonne, 1880, in-8°);

A tabula de bronze de Aljustrel, lida, deduzida e commentada em 1876 : mémoire présenté à l'Académie royale des sciences de Lisbonne, par M. S.-P.-M. Estacio da Veiga, correspondant de la même Académie (Lisbonne, 1880, in-8°);

Consultation du conseiller d'État, avocat général de la couronne de Portugal, S. E. Mártens Ferrão, sur les prétentions des porteurs de titres de l'emprunt D. Miguel (Lisbonne, 1880, in-8°);

Les prétentions des porteurs de titres D. Miguel devant leurs propres allégations, les textes par eux présentés, et les documents authentiqués par l'Europe (Lisbonne, 1881, in-8°);

Sociedade de geographia de Lisboa. Expedição scientifica á serra da Estrella em 1881. I. *Secção de archeologia.* Relatorio do Sr. Dr. Francisco Martins Sarmento. II. *Secção de ethnographia.* Relatorio do Sr. Luiz Feliciano Marrecas Ferreira. III. *Secção de botanica.* Relatorio do Sr. Dr. Julio Augusto Henriques. IV. *Secção de meteorologia.* Relatorio do Sr. Aug. Carlos da Silva. V. *Secção de medicina, sub-secção de hydrologia mineromedicinal.* Relatorios dos Srs. Drs. Leonardo Torres et Jacinto Augusto Medina. VI. *Secção de medicina, sub-secção de ophthalmologia.* Relatorio do Sr. Dr. Francisco Lourenço da Fonseca junior (Lisbonne, 1883, 6 vol. in-4°);

Paleoethnologia. Antiguidades monumentales do Algarve : tempos prehistoricos, por Sebastião-Philippes-Martins Estacio da Veiga (Lisbonne, 1886-1889, 3 vol. in-8°);

O ultimatum britannico. Correspondencia expedida e recebida de la Sociedade de geographia de Lisboa, relativamente ao ultimatum dirigido ao governo portuguez pelo inglez em 11 de janeiro de 1890 (Lisbonne, 1890, in-8°);

Le sculpteur Pierre Legros, deuxième du nom, et le mausolée de la maison de Bouillon à Cluny, par M. Aug. Castan, correspondant de l'Institut (Paris, 1891, in-8°);

Science et religion. Aperçu de l'histoire générale des cultes, par le Dr Sylvius (Paris, 1891, in-8°);

Exposition universelle internationale de 1889 à Paris. Rapports du jury international publiés sous la direction de M. Alfred Picard, groupe V : *Industries extractives. Produits bruts et ouvrés*, 2e partie (Paris, 1891, in-8°).

M. le comte de Lasteyrie présente à l'Académie la *Bibliographie des travaux de M. A. de Montaiglon, professeur à l'École des chartes* (Paris, 1891, in-8°) :

«Les anciens élèves de M. de Montaiglon, professeur à l'École des chartes, associés à quelques amis de cet infatigable érudit, viennent de faire paraître une bibliographie de ses travaux. Ils m'ont prié d'en offrir à l'Académie un des rares exemplaires qui aient été tirés en dehors de ceux qui sont destinés aux souscripteurs. Les personnes qui ont eu l'initiative de ce volume ont voulu rendre un hommage mérité à un homme qui, depuis quarante ans, n'a cessé de donner l'exemple d'une vie de travail et de désintéressement. Il serait trop long de rappeler ici tous les services que M. de Montaiglon a rendus à la science, tous les documents curieux qu'il a fait connaître, les textes de toute nature qu'il a commentés. Ses investigations se sont toujours portées de préférence sur les écrits de nos vieux poètes, sur les œuvres des artistes d'autrefois. Mais son esprit ingénieux autant que curieux s'est attaché en passant à la recherche d'une foule de problèmes dont il a semé la solution dans les recueils les plus divers.

«Il est rare qu'on songe à dresser la bibliographie d'un homme vivant et plein d'activité, mais M. de Montaiglon s'est montré un auteur si fécond, que chaque année nouvelle eût rendu la tâche plus difficile à ceux qui auraient voulu un jour recueillir la liste de ses travaux.

«Telle qu'elle est, cette liste comprend actuellement 684 numéros.

Les auteurs d'un travail souhaitent habituellement que leur œuvre soit définitive. Je ne trahirai pas les sentiments des auteurs de cette bibliographie — dont M. Bournon est le principal — en émettant le vœu que leur œuvre devienne promptement incomplète et qu'il soit nécessaire d'y ajouter un jour un fort supplément.»

Ont encore été offerts :

Annales du commerce extérieur, année 1891, 10e fascicule (Paris, gr. in-8°);

Atti della Reale Accademia dei Lincei, 288e année, 4e série, *Rendiconti,* vol. VII, fasc. 7-10; *Notizie degli scavi,* avril-août 1891 (Rome, in-4°);

Bibliothèque de l'École des chartes, t. LII, 4e livraison (Paris, 1891, in-8°);

Bollettino delle opere moderne straniere, etc., vol. VI, nos 10 et 11 (Rome, 1891, in-8°);

Bollettino delle pubblicazioni italiane, etc., nos 140-142 (Florence, 1891, in-8°);

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers (Hérault), 2e série, t. XV, 1re livraison (Béziers, 1890-1891, in-8°);

Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie. Comptes rendus des séances de l'année 1891, juillet-novembre (Cracovie, in-8°);

Indici e cataloghi : IV, *I codici palatini della R. Biblioteca nazionale centrale di Firenze,* vol. II, fasc. 4; VII, *I codici Panciatichiani,* etc., vol. I, fasc. 3 (Rome, 1891, in-8°);

Journal asiatique, 8e série, t. XVIII, n° 2 (Paris, 1891, in-8°);

Korrespondenzblatt der Westdeutschen Zeitschrift für Geschichte und Kunst, 10e année, n° 9 (Trèves, 1891, in-8°);

Proceedings of the Society of Biblical archæology, vol. XI, 1re partie (Londres, 1891, in-8°);

Revue archéologique, 3e série, t. XVIII, septembre-octobre 1891 (Paris, in-8°);

Revue de l'histoire des religions, t. XXIV (Paris, 1891, in-8°);

Revue de la science nouvelle, nos 49 et 50 (Paris, 1891, in-4°);

Société centrale des architectes français. Bulletin mensuel, janvier-juin 1891 (Paris, in-8°);

Viestnik hrvatskoga arkeologičkoga družtva, 13e année, n° 4 (Agram, 1891, in-8°).

TABLE DES MATIÈRES

DU DIX-NEUVIÈME VOLUME DE LA QUATRIÈME SÉRIE[1].

[1] Les chiffres renvoient aux pages du volume.

IMPRIMERIE NATIONALE.



